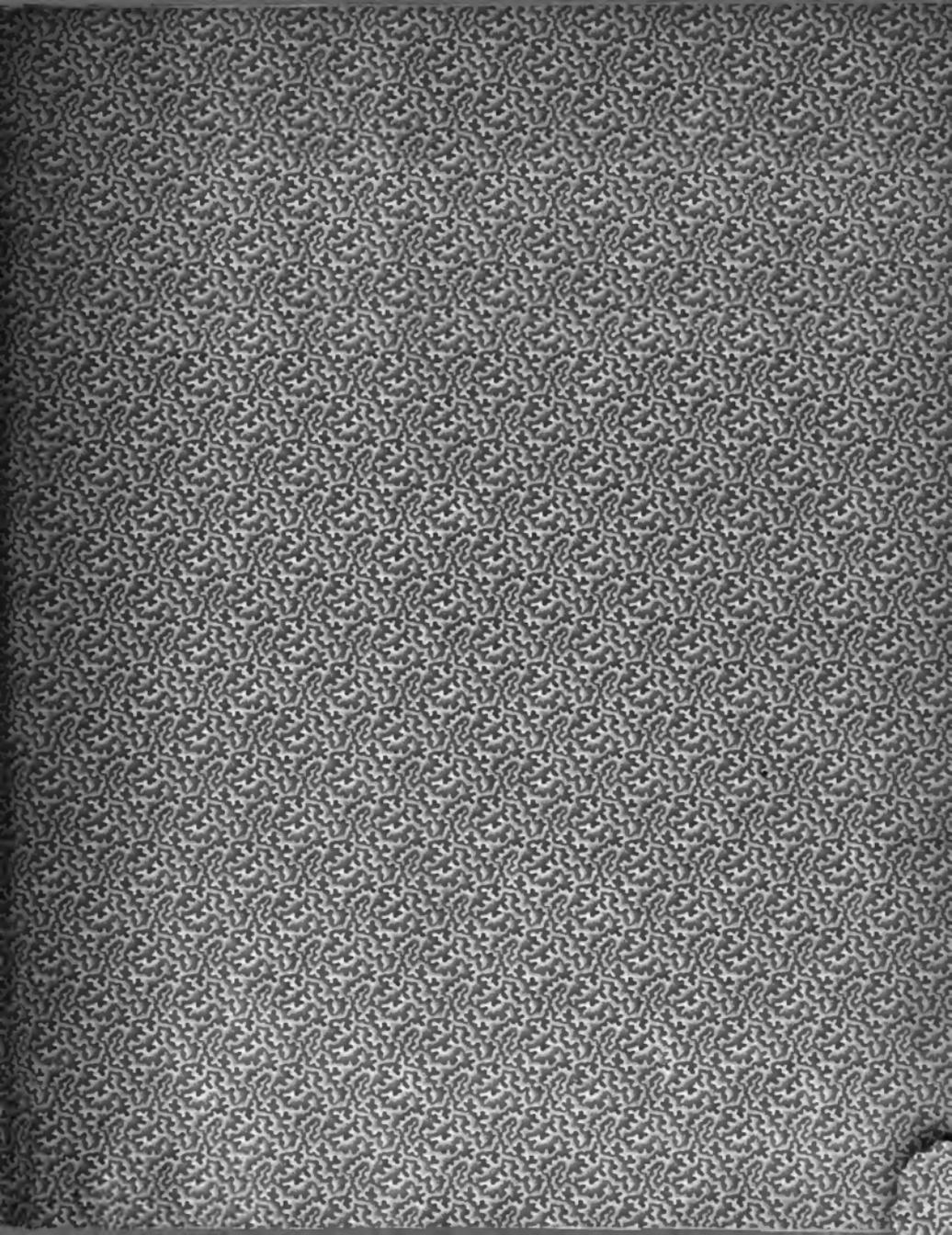


UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



90000095794



Hist 6406

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR
MAUBEUGE, SON CANTON

ET LES COMMUNES LIMITOPHES,

AVEC DES NOTES

SUR LES VILLAGES DE L'ANCIENNE PRÉVOTÉ DE CETTE VILLE,

AINSI QUE SUR TOUS CEUX QUI, SITUÉS HORS DE CETTE PRÉVOTÉ,
SE BATTACHAIENT TOUJOURS AUX MONASTÈRES D'HAUTMONT ET DE MAUBEUGE PAR DES BIENS,
DES BÉNÉFICES ET DES DROITS DIVERS,

PLUS

une Introduction et une Table ou Glossaire explicatif.

PAR Z. PIÉRART,

EX DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE MAUBEUGE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVRÈS
ET DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET LETTRES DE BINAULT.

ÉDITION ORNÉE DE PLANS, DE VUES, DE VIGNETTES, D'ILLUSTRATIONS TYPOGRAPHIQUES,
ET DE PIÈCES JUSTIFICATIVES.



En Vente

A MAUBEUGE, CHEZ ED. LEVÉQUE, LIBRAIRE, MARCHÉ AUX HERBES,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT DU NORD;

A Mons, chez Hoyois, rue de l'imp.

1851

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR MAUBEUGE, SON CANTON,

Et les Communes limitrophes.

LEVEQUE ET PRESEAU, IMPRIMEURS, A MAUBEUGE.

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR
MAUBEUGE, SON CANTON
ET LES COMMUNES LIMITOPHES,

AVEC DES NOTES

SUR LES VILLAGES DE L'ANCIENNE PRÉVÔTÉ DE CETTE VILLE,

AINSI QUE SUR TOUTS CEUX QUI, SITUÉS HORS DE CETTE PRÉVÔTÉ,
SE RATTACHAIENT TOUTEPOIS AUX MONASTÈRES D'AUTMONT ET DE MAUBEUGE PAR DES BIENS,
DES BÉNÉFICES ET DES DROITS DIVERS,

PLUS

une Introduction et une Table ou Glossaire explicatif.

PAR Z. PIÉRART,

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE DE MAUBEUGE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT D'AYOYENNES
ET DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET LETTRES DU HAINAUT.

*ÉDITION ORNÉE DE PLANS, DE VUES, DE VIGNETTES, D'ILLUSTRATIONS TYPOGRAPHIQUES,
ET DE PIÈCES JUSTIFICATIVES.*



En Vente

A MAUBEUGE, CHEZ ED. LEVEQUE, LIBRAIRE, MARCHÉ AUX HERBES;

A Mons, chez Hoyois, rue de Nimy,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

1851

119



AVERTISSEMENT.



et ouvrage n'a pas été fait pour des savants, des chercheurs de raretés diplomatiques et archéologiques; il n'a pas non plus la prétention de présenter des faits historiques bien importants. Un jeune homme, porté par goût à l'étude de l'histoire, voulant exercer d'une manière fructueuse un besoin tout naturel d'activité intellectuelle, et employer ses heures de loisir à autre chose qu'à des passe-temps stériles, s'était d'abord mis à prendre des notes sur et là sur l'histoire des localités qui avoisinent le lieu de sa résidence. Plus tard, à l'instigation de plusieurs savants et amateurs, il est allé compléter à différentes sources les renseignements qu'il avait recueillis, et, ayant mis tous ses documents en ordre, il s'est décidé à les livrer à l'impression. Voilà comment sont nées les recherches historiques sur Maulceuge, son canton, etc.

Par ce qu'on peut voir en lisant le titre de cet ouvrage ou en le parcourant, il renferme une série d'histoires locales assez complètes. C'est une espèce d'inventaire raisonné qui viennent se grouper les faits en tous genres dont se composent les annales d'un grand nombre de communes, inventaire faisant voir quelle a été l'existence de ces communes dans les temps anciens et la période féodale, et quel est leur état à l'époque actuelle.

Malgré la difficulté de la tâche qu'il entreprenait, malgré l'indifférence et même les préventions générales du public pour tout ce qui est annales nobilitaires ou cléricales, malgré l'esprit actuel des masses, plus soucieuses des intérêts du présent et de l'avenir que de ceux du passé, et peu favorables, en nos temps de démocratie républicaine et de préoccupations révolutionnaires, à tout ce qui rappelle la période féodale, malgré tout cela, l'auteur a pensé qu'on lui saurait gré d'avoir donné au pays qu'il habite une histoire qu'il n'avait pas encore, et vulgariser des faits inconnus ou dédaignés, dans un livre où les matières sont clairement distribuées et accompagnées de tous les commentaires et explications désirables. Bien que l'attention soit exclusivement portée vers les événements généraux de l'histoire nationale, maintenant que l'action absorbante de la centralisation a ôté à l'esprit local toute sa force et tout son intérêt, il est sans doute encore, au sein des provinces, nombre de personnes amies de la tradition et curieuses de voir renouer la chaîne des faits qui relient leur existence à celle des générations qui les ont précédées aux mêmes lieux. Aussi, en publiant cet ouvrage, a-t-on pensé qu'il pourrait, malgré tout, rencontrer des lecteurs et des encouragements. La plupart des habitants du pays qu'il décrit seront certainement bien aises de connaître chacun les destinées de leur endroit natal et des lieux circonvoisins, de lire des descriptions qui les touchent de tout près, des récits d'événements qui se sont accomplis sur un théâtre qu'ils connaissent et qu'ils peuvent chaque jour visiter.

A un autre point de vue, cet ouvrage ne sera peut-être pas non plus inutile. Les annales des communes, outre qu'elles sont les véritables sources de l'histoire, les seules qui s'appuient sur des autorités palpables et positives, peuvent être considérées comme une introduction aux annales des provinces, à celles d'un État même, un point de départ nécessaire pour quiconque veut aborder avec certitude les matières que présentent des données topographiques et historiques plus vastes. A l'amateur comme à l'historien, elles fournissent des éléments indispensables : à l'un, des notions préliminaires, des explications, des principes fondamentaux qui l'éclaireront et l'orientent avantagieusement dans les champs divers de l'histoire; à l'autre, des matériaux, des documents indispensables, soit pour augmenter ses travaux, soit pour rectifier ou justifier ses assertions. Une histoire nationale vraiment digne de ce nom ne devrait être rédigée qu'à l'aide d'une suite d'histoires locales se résumant d'abord dans les annales d'une province, puis dans celles d'un peuple. Partant ainsi de la base au faite, du simple au composé, de l'élément à l'ensemble, par voie d'analyse judicieuse, on

éleverait, petit à petit, avec le temps, la plus belle synthèse historique qu'il soit possible d'imaginer. Puisse le présent ouvrage, faible essai tenté dans une si large carrière, mériter, malgré ses imperfections, d'être compté au nombre des plus petites pierres d'un si gigantesque édifice!

Mais ce n'est pas tout. Pour qui cherche à s'instruire, l'histoire locale, non moins que l'histoire générale, offre de l'intérêt. Des faits précieux de statistique, d'archéologie, de numismatique, de droit et d'histoire naturelle, y sont parfois consignés, et la philosophie de l'histoire, d'un autre côté, y puise des éléments d'appréciation et de critique souvent utiles.

En effet, considérées isolément, on peut dire des communes qu'elles sont comme l'élément alvéolaire de cette grande ruche humaine qu'on appelle la société. Les mêmes passions, les mêmes besoins, s'y trouvent en petit, et s'informer des vicissitudes auxquelles leur existence a été soumise, dans quelles conditions, bonnes ou mauvaises, elles se sont développées ou amoindries, c'est acquiescir une première idée des destinées de la société même au sein de laquelle existent ces communes, des institutions qui ont régi cette société, et de la civilisation qui lui est propre.

Ces différents caractères, sous lesquels doit être envisagée toute histoire locale vraiment sérieuse, n'ont pas été perdus de vue par l'auteur; ils ont été ses guides à chaque pas, et il s'est efforcé, autant qu'il l'a pu, de les rencontrer. Toutefois, il doit dire que sa tâche était peu aisée. A part la difficulté de grouper une infinité de faits peu importants, de manière à ce que non seulement on puisse s'y intéresser, mais encore en tirer des renseignements et des conclusions d'un ordre élevé, il y avait la difficulté de trouver ces faits mêmes, d'en faire le triage, puis la distribution dans un ouvrage aux bornes restreintes et devant recevoir les formes d'une narration suivie. Pour cela, il fallut à l'auteur des loisirs qu'il n'a pas eus, et dans la localité qu'il habite un concours de circonstances et d'encouragements qui lui ont complètement fait défaut. Ce n'est qu'après d'incessantes démarches et des déplacements nombreux qu'il est parvenu à se procurer les matériaux qui lui étaient nécessaires. Ces matériaux ont été puisés à Mons, à Bruxelles, à Tournai, à Valenciennes, à Douai, à Lille et à Paris, dans différentes bibliothèques publiques et privées, dans plusieurs dépôts d'archives. Ils ont été tirés d'un grand nombre d'histoires, de chroniques, de publications périodiques, de mémoires et d'opuscules relatifs aux anciennes provinces Belges; de légendes, de cartulaires monastiques et féodaux, se rattachant à diverses localités du Hainaut; enfin d'archives judiciaires, d'inventaires ou recueils de diplômes et titres reposant dans plusieurs collections de chartes, dans les chambres de Comptes de Lille et de Bruxelles. A ces documents l'auteur a joint ce qu'il a recueilli dans les communes qu'il décrit, où, à défaut d'archives, il a fait parler les monuments, les vestiges et les traditions, vestiges et traditions qu'il a complétés, interprétés, rapprochés et commentés le plus judicieusement possible, afin d'en tirer des inductions positives. Aussi il peut avancer que la plupart des renseignements qu'il donne sont revêtus du caractère de vérité qui doit être le cachet de tout travail historique, comme on font foi, du reste, les renvois qui, au bas de chaque page, indiquent minutieusement les sources où ils ont été puisés.

Tels sont les soins et l'attention qu'il a apportés à son travail, travail qu'il a dû restreindre à la portion de l'arrondissement qui, avec les cantons du Queznoy, est la seule dont ne se soient pas occupés M. Lebeau, ancien président du tribunal d'Avronnes, antiquaire érudit, que nous avons vu dernièrement la douleur de perdre, et M. Michaux aîné, cet investigateur infatigable qui a défriché avec tant de conscience et de labeur le terrain si aride de nos histoires locales, et tracé une voie qu'on est heureux de parcourir après lui. Puisse le présent ouvrage mériter de prendre place à la suite des productions de ces deux hommes estimables, et répondre aux exigences du public! Quoi qu'il en soit, l'auteur aura toujours pour récompense la satisfaction d'avoir consacré quelques rares loisirs à des occupations utiles, en jetant les premiers fondements d'un travail que d'autres, plus habiles, pourront compléter ou modifier par la suite.





INTRODUCTION.



Les lieux dont nous avons entrepris la description dans cet ouvrage sont disséminés, pour la plupart, sur les deux rives de la *Sambre*, en deçà et au-delà du lieu où elle franchit la frontière pour porter ses eaux vers la *Meuse*. Presque tous se trouvaient autrefois compris dans les limites de l'ancienne prévôté de Manbeuge, dont le ressort s'étendait non seulement le long d'une partie du cours de la *Sambre*, mais encore à l'origine des affluents qu'elle reçoit sur sa rive droite, soit dans la direction de sa source, soit à trois lieues en amont et en aval du chef-lieu. Ces affluents sont l'*Helpe-Mineure* et l'*Helpe-Majeure*, le *Tarsy* ou *Bracquièrre*, la rivière des *Cligneux*, autrement dit le *Cleubes*, les ruisseaux de *Wargnories*, du *Paradis* et de l'*Escrière*, les rivières de la *Solre*, de la *Thure* et de la *Hante*.

Le terrain arrosé par ces affluents est généralement montueux. Il se compose d'une succession de collines plus ou moins élevées, de vallées riantes recouvertes de la plus nombreuse variété de champs, de prairies, de bois et de bruyères, qui possède le département du Nord. Le sol, presque partout à base schisteuse ou calcaire, y est d'une fertilité médiocre, surtout dans les bassins de la *Solre*, de la *Thure* et de la *Hante*, et à l'origine de la grande et de la petite *Helpe*. En ces endroits, au lieu d'argile franche, douce ou friable, on voit généralement dominer le schiste, le carbonate de chaux, le siliceux, recouverts de couches plus ou moins épaisses d'argile humide ou compacte, et quelquefois de terre glaise, laquelle, formant le sous-sol de certaines campagnes, en rend la nature froide et irrémédiablement aquatique.

La rive gauche de la *Sambre* est d'une tout autre nature. Là, à peu de distance de la rivière, s'étend la ligne de séparation des bassins de l'*Escaut* et de la *Meuse*, laquelle se compose d'une ceinture de terrains soulevés pendant la crise organique que les géologues appellent le système de formation du Hainaut. Les ondulations du sol y sont à peine sensibles, et partout se trouve une épaisse couche de terre végétale, d'argile franche ou sablonneuse, qui permet la culture de tous les genres de céréales, des plantes textiles et oléagineuses. Les cours d'eau qu'on y rencontre sont les ruisseaux d'Hargnies et de Feignies, qui se jettent à la *Sambre*, et la *Trouille*, qui, grossie par de nombreux affluents, va se perdre dans la *Hayne*, à Mons. Ces cours d'eau prennent leur source sur un terrain plat et semblent dormir au milieu de prairies marécageuses, incertains, dirait-on, s'ils doivent se rendre dans le versant de la *Meuse* ou vers celui de l'*Escaut*. Mais enfin, rencontrant une pente suffisante, ils s'épanchent sans plus hésiter, en filets torrentueux, à travers d'étroits vallons. Leur course alors devient si rapide, qu'à chaque pas ou à pu ménager les cascades nécessaires à l'alimentation d'une infinité d'usines et de moulins.

La Sambre est loin d'avoir dans tout son parcours la même rapidité. Cette rivière, dont le lit, à Landrecies, est de 135 mètres au-dessus du niveau de la mer, ne coule, à Maubeuge, qu'à une hauteur de 128 mètres environ, et, de ce lieu jusqu'à son embouchure, sa pente est proportionnellement moins sensible encore. De là, sans doute, lui vient son nom, qu'on peut faire dériver du celtique *sambac*, tranquille, et de *bera*, couler. César, qui vint combattre sur ses bords, la désigne sous le nom de *Sabis*, et la *Notice de l'empire*, sous celui de *Sambrice*. Alors elle était déjà navigable, puisque, d'après ladite notice, il s'y trouvait une flottille au territoire de Quartes ou d'Harguies : *Præfectus Sambricæ classis in loco Cartensi sive Hornensi* (1).

Pendant, toute navigable que la Sambre ait été autrefois, sa canalisation n'en a pas moins été réclamée pendant une suite de siècles par les populations riveraines. Négligé par les différents souverains des Pays-Bas, ce travail n'a commencé à être pris en considération que depuis la réunion à la France d'une partie du territoire que la rivière parcourt. En 1695, un mémoire, présenté à ce sujet au roi Louis XIV, fut suivi de travaux de barrage et de construction d'écluses. Quant au projet de canalisation proprement dite, objet d'une suite de rapports dans les années 1765, 1775, 1780 et 1795, et pris en considération par Napoléon, il échoua, chaque fois, soit par suite de manque de fonds, soit à cause de l'opposition du génie des places fortes voisines et des manœuvres des sociétés charbonnières de France. Ce n'est qu'en 1833 que la concession en fut enfin accordée, et cela, grâce aux réclamations énergiques des conseils d'arrondissement d'Avesnes et de Valenciennes, du conseil général, et de la chambre de commerce de Lille, qui firent surtout valoir la nécessité de continuer en deçà de la frontière la canalisation que le gouvernement belge venait de faire effectuer sur son territoire. Tant de difficultés apportées à des travaux si utiles montrent qu'il ne suffit pas toujours qu'une œuvre soit réclamée par le bien général pour qu'elle s'accomplisse ; que, souvent, l'intérêt privé vient à ce sujet contrarier l'intérêt public, et que par là doivent s'expliquer les retards apportés de nos jours à la réalisation d'une entreprise bien autrement avantageuse et importante, nous voulons parler du chemin de fer de Namur à Saint-Quentin.

La construction du canal de la Sambre, dont la dépense fut évaluée à 10 millions de francs, a amené dans toutes les parties de l'arrondissement d'Avesnes que baigne cette rivière, notamment dans le canton de Maubeuge, un accroissement considérable de la richesse publique. L'arrivée facile et peu coûteuse des excellents charbons du bassin houiller de Charleroi y a fait élever un grand nombre d'usines, parmi lesquelles se trouvent plusieurs grands établissements métallurgiques qui ont fait valoir on ne peut plus avantageusement les abondantes mines de fer qui demeuraient enfouies ou ignorées dans le sol. Aujourd'hui le canton de Maubeuge est un des cantons ruraux les plus florissants du nord de la France. Sur une étendue de 20,898 hectares, il renferme une population fixe de 24,000 habitants, payant à l'Etat 255,841 francs 05 centimes de contributions directes. Les produits des douanes s'y sont élevés, en 1849, à 2,101,951 francs, y compris ceux de la recette de Coursolre, village qui, quoique étranger à la circonscription cantonale de Maubeuge, se rattache néanmoins au bureau principal de la douane qui siège en cette ville (2).

Voyons maintenant quelles sont les vicissitudes de ce pays à éprouvées, et quels événements politiques il a traversés depuis deux mille ans pour arriver au degré de prospérité et de civilisation qu'il a atteint de nos jours.

Le premier écrivain qui nous parle de la contrée qu'arrose la Sambre est César. Ce grand capitaine, voulant s'assurer la conquête des Gaules, avait résolu de soumettre d'abord la partie la plus belliqueuse de la population qui couvrait cette vaste contrée ; et, comme les plus belliqueux des Gaulois étaient les Belges, il marcha contre eux. Vaincus sur les bords de l'Aisne, ces derniers se soumièrent à lui, à l'exception d'un peuple de leur puissante confédération, les Nerviens. Arrêtons-nous à ce peuple, qui habita tout particulièrement la contrée dont nous avons entrepris de décrire l'histoire, et qui résista on ne peut plus glorieusement aux armes du conquérant.

Les Nerviens, nation d'origine germanique qui, deux siècles avant J.-C., était venue se fixer en deçà du Rhin, avaient conservé, avec les mœurs de leur race, toute l'âpreté et le caractère indomptable des barbares. C'étaient les plus énergiques de la Gaule, dit César, parce que, étant moins en

(1) Panciroli, *Comment. in notitiam imperii occidentis*, p. 159. (2) *Annuaire statistique du Nord*, année 1850.

contact avec les nations civilisées, le luxe, l'usage du vin et des autres superfluités de la vie, avaient moins pénétré chez eux, et que, par là, ils s'étaient affranchis de tous les besoins et de toutes les habitudes qui amollissent l'homme. Ils n'avaient point de villes, mais seulement des *oppida*, retraites formées au milieu des bois par des palissades, des abattis et des quartiers de rochers, et dans lesquelles ils se renfermaient, en temps de guerre, avec leurs troupeaux et leurs instruments de travail. Leur pays, d'un aspect à peu près semblable à celui qu'offre encore aujourd'hui certains cantons de l'arrondissement d'Avesnes, était entrecoupé de nombreuses forêts, de marécages, de bruyères et de vergers, dont les haies se trouvaient composées de ronces, d'épines et d'arbres, taillées, courbées et entrelacées de manière à former une espèce de mur impénétrable. Le général romain s'avança dans la partie méridionale de ce pays, la bache et la serpe à la main, et arriva, après trois journées de marche la plus pénible, sur les bords de la *Sambre*. Les Nerviens, réunis aux Atrébatés et aux Véromandiens, leurs alliés, et conduits par un chef appelé Boduognat, attendaient les Romains sur la rive gauche de la rivière, dans un lieu boisé qui, selon nous, ne doit pas être éloigné de celui où s'éleva depuis la ville de Maubeuge (1). Ils avaient abrité, sur leurs derrières, leurs femmes, leurs vieillards et leurs enfants, au milieu de marécages inaccessibles; et, se rappelant que seuls d'entre les Gaulois ils avaient précédemment résisté aux Cimbres et aux Teutons, ils avaient résolu de périr les armes à la main, plutôt que d'accepter le joug nouveau qu'on voulait leur imposer. Avertis que les trois légions romaines qui marchaient à l'avant-garde étaient séparées du reste de l'armée par leurs bagages, ils n'eurent pas plutôt aperçu leurs enseignes sur les coteaux opposés, qu'ils traversèrent la *Sambre* à la nage, afin d'écraser leurs ennemis, tandis que ces derniers étaient éloignés les uns des autres. Ils surprirent les Romains au moment où ceux-ci travaillaient à la construction de leur camp, au sommet d'une colline dont la déclivité s'allongeait en pente douce jusqu'à la rivière. Le combat fut tellement meurtrier, que César, obligé de se couvrir à la hâte des armes d'un simple légionnaire, courut personnellement les plus grands dangers. En un clin d'œil, tout son camp fut envahi, ses légions en désordre, et les corps de cavalerie auxiliaire, s'enfuyant à toute bride, allèrent annoncer au loin la défaite des Romains. C'en était fait de la fortune de César, sans l'arrivée des deux légions de l'arrière-garde, qui rétablirent le combat. Les Nerviens furent enveloppés à leur tour et virent fléchir devant la science militaire leur bravoure inexpérimentée. Mais, au lieu de fuir, ils combattirent avec le courage du désespoir. Quelques uns d'entre eux tombaient-ils au premier rang, ceux qui les suivaient prenaient leur place, montaient sur leurs corps et se défendaient. De ces cadavres amoncelés ils se faisaient un rempart d'où ils lançaient leurs traits et renvoyaient aux Romains leurs javelots. Enfin la bataille cessa faute de combattants. L'armée des Nerviens était réduite de 60,000 guerriers à 500, et de leurs 600 chefs il n'en restait plus que trois. César rendit compte de sa victoire à Rome dans une lettre où il exalta en termes pompeux le courage du peuple qu'il venait de vaincre, et le sénat ordonna des prières et des réjouissances publiques pendant quinze jours pour remercier les dieux d'avoir préservé l'illustre consul d'un danger imminent, le plus grand de tous ceux qu'il ait courus dans sa carrière.

Les bords de la *Sambre* ne sont point les seuls lieux de la contrée que nous décrivons qui furent alors témoins de la valeur des Nerviens. Trois ans plus tard, César, obligé, par la disette des vivres, de répartir ses troupes sur différents points de la Gaule, envoya camper une de ses légions au milieu de ce peuple (2). Cette légion était commandée par Quintus Cicéron, frère de l'illustre orateur. Elle ne tarda pas à être cernée par un chef indomptable du pays des Eburons (province de Liège), nommé Ambiorix, qui, après avoir massacré une autre légion romaine établie dans la contrée qu'il habitait, était venu se joindre aux Nerviens. Pendant le siège, les barbares donnèrent au camp de Cicéron plusieurs assauts, et, ne pouvant l'emporter de vive force, ils l'entourèrent d'une circonvallation de 11 pieds de haut, ayant un fossé profond de 15. Manquant des outils nécessaires, ils coupèrent le gazon avec leurs épées, et portaient la terre dans les pans de leurs sayons. Leur industrie et leurs efforts allèrent jusqu'à fabriquer des faulx, préparer des tortues à l'aide desquelles ils lancèrent dans le camp ennemi des boulets d'argile rougis au feu et des traits enflammés. Les Romains, toutefois, se défen-

(1) Voyez ce que nous disons à ce sujet à la fin du chapitre viii de nos notices.
(2) On ne sait pas précisément en quel lieu était situé ce camp.

Un grand nombre d'avis ont été émis à cet égard. Voyez ce que nous en disons au premier paragraphe du chapitre xi de nos notices.

dirent avec une tenacité, un courage égal à l'ardeur des assiégeants. Cicéron fut sauvé par le secours d'un Nervien d'une naissance distinguée, nommé Verticon, qui, désertant la cause de ses compatriotes, se chargea d'informer César de la situation critique de son lieutenant. Le consul quitta alors les bords de la Somme, où il se trouvait, et s'avança, à la tête de 7,000 hommes. Une lettre, écrite par lui en grec, afin que les Gaulois ne pussent la lire, dans le cas qu'elle vint à tomber en leur pouvoir, fut rapportée par Verticon, qui la lança dans le camp, attachée à un javelot. Les Nerviens, prévenus de l'arrivée de César par les incendies qu'il allumait sur sa route, allèrent au devant de lui, au nombre d'environ 60,000. Ils le rencontrèrent au-delà d'une vallée profonde coupée par un ruisseau. César s'était enfermé dans un camp dont il avait resserré les limites autant qu'il l'avait pu, afin de paraître moins fort encore qu'il ne l'était (1). Cette mesure, avec les précautions excessives qu'il prit pour se défendre, inspira aux Gaulois une présomptueuse confiance. Croyant n'avoir affaire qu'à un petit nombre d'adversaires, ils s'avancèrent tumultueusement dans un terrain désavantageux, enveloppèrent le camp, et commencèrent à l'escalader. Les Romains, sortant tout à coup par toutes les portes, se précipitèrent sur les assaillants en colonnes compactes, les séparèrent les uns des autres, tuèrent tous ceux qu'ils purent atteindre, et mirent le reste en fuite. Le soir même, le vainqueur arriva au camp de Cicéron, où il n'y avait pas un soldat qui fût sans blessure. Depuis, à part quelques soulèvements facilement comprimés, la Nervie fut décidément soumise (2).

Pendant cinq cents ans, la contrée qu'arrose la Sambre demeura au pouvoir des Romains, de même que le surplus de la Gaule Belgique. Durant cette longue période, elle prit un nouvel aspect. Le voisinage de Bavaï et le campement continu de plusieurs légions romaines y firent éclore des germes nombreux de civilisation et de prospérité. A côté des lieux où campaient ces légions, le long des voies romaines qu'elles avaient construites, au passage des rivières, on vit s'élever des hameaux, des métairies, des maisons de plaisance, des tours, des forteresses et des temples, qui devinrent le noyau d'un grand nombre de villages. Non loin des localités qui, comme Athis, Houdain, Quévy, Hayv, Ihy, Givry, Peissant, Quiévelon, Eccles, Berelles, Virelles, Elaibes, Dourlers, Wallers, Trélon, Glageon, Eppe, Baives, Ohain, Anor, Wignehies, Willies, Bersillies, Renties, Erpion, et autres, remontent probablement à l'époque celtique, on vit surgir des endroits d'un nom tout romain, comme Villers, Jenmont, Limont, Floursics, Coursolre, Solre-le-Château, Flaumont, Pont, Boussois, Boussières, Bossut, Rouveroy, Solre-sur-Sambre, Rogerics, Etrœungt, Fissiau, Quartes, etc. La naissance de ces localités annonce un certain développement de la population dans le pays, développement qui se conçoit, du reste, quand on sait, d'après certains auteurs, que la Nervie passait pour une des provinces les plus fertiles en grains de toute la Gaule. Malheureusement cette prospérité ne devait pas être durable. Au III^e siècle, les incursions de plusieurs peuplades d'entre-Rhin vinrent l'arrêter. Les ravages de ces barbares, notamment des Alamaus et des Franks, furent alors si grands, que l'empereur Maximien se vit obligé, en 291, autant pour avoir des bras nécessaires à la culture du sol que pour opposer une barrière à d'autres invasions, de concéder à ces derniers tout le territoire de la Nervie (3). De là ces populations appelées *Lœtiques*, d'un mot tudesque (*lœten*, *lethig*) employé pour désigner des colons concessionnaires de terres vacantes sous certaines conditions, populations qui vinrent renforcer l'élément tudesque dans un pays où, depuis l'amoindrissement de la race nervienne, avait progressé considérablement l'élément celto-romain (4).

(1) Ce camp ne serait-il pas le *castellum*, autrement dit *camp de César*, qui s'élève à 2 kilomètres à l'est de la ville d'Avènes, sur l'un des points les plus culminants de la rive gauche de la grande *Helpe*? Si l'on admet que le camp de Quintus Cicéron était celui qui on trouve sur les bords de la *Trouille*, au territoire de Rouveroy (Voyez chap. III de nos *Recherches*), cette question doit se résoudre par l'affirmative. Le camp romain des environs d'Avènes est, par sa superficie comme par son assiette, dans les conditions topographiques que César décrit au 1^{er} livre de ses *Commentaires*. De plus, il se trouve sur la route qu'il dut suivre venant d'Amiens, route qui, probablement, fut celle qu'il s'était frayée lorsque, trois ans auparavant, il avait traversé le pays si impraticable des Nerviens pour venir combattre sur les bords de la Sambre. Le comitat que César livra en marchant au secours de Cicéron s'éleva dès le matin; le soir, il avait délivré son lieutenant. En admettant que

l'action se soit prolongée jusque vers midi, il restait donc encore un demi-jour au vainqueur pour atteindre le but de son entreprise. C'est juste le temps qu'il lui fallait pour franchir les 36 kilomètres qui séparent la grande *Helpe* du camp de Rouveroy. Nous ne donnons toutefois pas cette opinion comme irréversible. Ce sont de nouvelles conjectures à ajouter à toutes celles qui ont déjà été émises sur le même sujet.

(2) César, *De bello Gallico*, lib. VI, v et vi. — Plutarque, *Vie de César*. — Florus, *Epitome rerum romanorum*, lib. IV.

(3) *Ex panyger. Eumenii in Constantium*.

(4) Les villages de Leslincs-Haute et de Leslincs-Basse, près de Binche, anciens *fics royaux* des Carolingiens, paraissent tirer leur nom des *Lets* qui s'y établirent pour cultiver les vastes plaines environnantes. Leslincs, en latin *Leptiner*, tire à coup sûr son nom des *Lets* ou *Leptes*, et de *inn. inne*, demeure.

Pendant les siècles qui suivirent, le tudesque, au lieu de s'effacer, ne fit, au contraire, que croître dans la contrée dont nous venons de parler. Aux précédentes couches de peuplades transrhénanes, la grande invasion du v^e siècle vint en ajouter d'autres. Les Franks, s'étant emparés de la Gaule Belgique sous leurs chefs Hlodion, Mérowig et Hlodowig, s'y fixèrent définitivement. Alors on vit s'élever sur les bords de la Sambre et autres cours d'eau du voisinage les demeures d'un grand nombre d'entre eux (1). Ces demeures, jointes à celles que construisirent trois cents ans plus tard quelques unes des colonies saxonnes que Charlemagne transplanta dans les provinces Belges, ont donné naissance à une foule de localités dont les noms, romanisés par l'usage ou ajoutés à des appellations celtiques, n'en révèlent pas moins à un philologue une origine germanique. Tels sont Bettrechies, Vaudrechies, Obreechies, Vendegies, Hargnies, Gognies, Bettignies, Feignies, Recquignies, Montignies, Baudegnies, Bousignies, Beugnies, Wattignies, Damousies, Colletet, Vieux-Reng, Grand-Reng, Sainselles, etc., etc.

Plus tard, l'influence de l'idiome parlé par les conquérants s'éclipsa de nouveau devant le celtique et le latin, comme autrefois il était advenu de la langue nervalienne. Le *roman-wallon*, issu du mélange de la langue des Romains avec le *germano-celtique*, commença à se former. Il fut désormais employé pour désigner les villages d'origine féodale ou ecclésiastique qu'on vit naître du vi^e au xii^e siècle, villages dont les noms sont, ou mélangés de celtique et de latin, ou joints à des noms de saints, de seigneurs, à des désinences issues de circonstances locales, topographiques ou historiques. Tels sont La Longueville, le Vieux-Mesnil, le Neuf-Mesnil, Beurepaire, Sars, Rainsart, Barbençon, Thiriont, Floyon, Moutbliard, Froid-Chapelle, Solre-Saint-Géry, Moustiers, Liessies, Saint-Aubin, Saint-Rémy, Croix, Aulnoye, Epinoyt, Clerfayt, Hestrud, Beurieu, Grand-Rieu, Lez-Fontaine, Cerfontaine, Rocq, Monceau, Leval, etc., etc. (2).

Maubeuge est une ville d'origine ecclésiastique. Elle eut pour berceau le monastère que sainte Aldegonde y fonda en 661. Alors la contrée où cette ville est bâtie était comprise dans la portion des provinces Belges qui entrèrent dans le royaume d'*Osterrike*, et que gouverna avec tant de gloire la reine Brunehaut. Sous les premiers rois Carolingiens, Maubeuge fit partie du comté de Hainaut, province dépendante de l'empire frank. Le Hainaut tire son nom de *nauo*, épais, serré, et de *haig*, *haie*, mot celtique qui signifie haie, bois, et qu'on rend par *hage* en allemand, et par *hedge* en anglais. Selon toute probabilité, il fut primitivement employé pour désigner la partie de l'ancienne Nervie qui était entrecoupée de bois et de haies épaisses, c'est-à-dire le bassin de la Sambre. Plus tard, on l'appliqua à la totalité même du pays qu'habitaient les Nerviens, et de là les noms de *Hainavium*, *Hainoum*, *Hagnovium*, *Hagnensis*, *Hagenensis*, *Hainogenensis*, *Hainoensis*, *Henau*, *Hainou*, *Hainonia* et *Hainoniensis*, qu'on voit paraître dans un grand nombre de titres antérieurs au x^e siècle, et dont les plus anciens remontent à 660 (3).

Sous les Carolingiens, le Hainaut se divisait en cinq cantons principaux, appelés *pagi*, savoir : le pays de Famars, *pagus Fanomartensis*; le pays de Cambrai, *pagus Cameracensis*; le comté de Hainaut proprement dit, *pagus Hainoensis*; le pays de Sambre, *pagus Sambrensis*, et la Fagne, *Fania*. Maubeuge était situé dans le Hainaut proprement dit; la partie sud-est de son ancienne prévôté, dans la Fagne; et quelques communes de la partie occidentale, sur les confins du comté de Famars. En 843, lors du partage des enfants de Louis le Débonnaire, cette ville passa dans le royaume de Lothaire ou Lotharingie, et, lors du traité de Mersen, vingt-sept ans après, elle fut rattachée avec tout le Hainaut au royaume de France, comme en fait foi l'acte de ce traité même où Maubeuge se trouve cité, ainsi qu'Hautmont, Maroilles, Wallers et Lobbes (4).

Tout le haut bassin de la Sambre, dans lequel ces lieux sont situés, continua depuis à faire partie du Hainaut, qui, après avoir été administré par des comtes bénéficiaires jusqu'en 925, devint une province indépendante gouvernée par des comtes héréditaires sous la suzeraineté des empereurs

(1) Notamment dans les environs de Maubeuge et autres lieux voisins de la Belgique, où on a remarqué en usage une mesure agraire d'origine purement tudesque, le *kanstier*.

(2) Voyez, dans le cours de nos notices, l'opinion que nous émettons sur l'origine des noms de chacun de ces villages, ainsi que de ceux que nous venons de citer quelques lignes plus haut.

(3) On a prétendu aussi que le nom de la province de Hainaut

venait de la *Hayne*, rivière qui la traverse, et de *gaw*, canton, en tudesque. Cette alligation est peu probable. Nulle part, dans les différentes orthographe du mot *Hainaut*, on ne trouve la plus petite trace de cette terminaison *gaw*. Après cela, cette opinion serait-elle vraie, qu'il resterait à expliquer l'origine du mot *Hayne* lui-même.

(4) V. Aubertin Mireux, *Opera diplomatica*.

d'Alleniagne, ce qui dura l'espace de 503 ans. Pendant ce laps de temps, les bords de la *Sambre*, qui avaient précédemment eu à souffrir des ravages des Northunans et des Hongres, furent assez paisibles. A part les querelles des comtes de Hainaut contre les seigneurs d'Avènes, et l'invasion du comte de Flandre, du duc de Brabant et de l'archevêque de Cologne, en 1185; à part les incursions de quelques corps français au temps où les comtes de Hainaut se firent les alliés des rois d'Angleterre, aucun mouvement militaire bien important ne s'y passa. Mais dans les xv^e, xvii^e et xviii^e siècles, cette longue sécurité à l'égard des ennemis extérieurs fut troublée. Le Hainaut, ayant été annexé aux domaines que la puissante maison de Bourgogne avait acquis dans les Pays-Bas, devint, à la mort de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, l'objet d'incessantes entreprises de la part des rois de France. Ceux-ci convoitaient l'héritage d'une maison issue de la leur; et lorsque, par un malencontreux mariage, la fille de Charles le Téméraire l'eut porté dans la maison d'Autriche, ce fut une rivalité sanglante dont la partie méridionale du Hainaut fut le principal théâtre. Cette rivalité, qui continua sous Charles-Quint et sous Philippe II, Philippe III, Philippe IV, ses successeurs au trône d'Espagne, mit fréquemment aux prises dans cette contrée les armées française et espagnole. Il en fut ainsi jusqu'au règne de Louis XIV. Alors, Maubeuge, ainsi que la plupart des villes du département du Nord, ayant été acquis à la France, le théâtre de la guerre fut désormais porté plus au nord, dans les provinces Belges, comme on le vit pendant les guerres qui suivirent l'expédition de Hollande, la formation de la ligue d'Augsbourg, pendant celles de la succession d'Espagne et d'Autriche. Ce n'est qu'au temps de la révolution française et de l'invasion de 1814 que les bords de la haute *Sambre* furent de nouveau désolés par la présence des armées.

Maintenant que nous avons fait connaître l'état physique et matériel, les destinées politiques du pays dont nous esquissons l'histoire, disons un mot du mouvement social, religieux et intellectuel qui s'y est accompli à différentes époques.

L'organisation sociale de la population qui habita primitivement les bords de la *Sambre*, comme celle du reste de la Gaule, semble avoir renfermé les mêmes éléments et présenté le même caractère que celle qui, pendant tant de siècles, a existé en Ecosse, et qui aujourd'hui se retrouve chez les Arabes et les Kabyles. Elle était fondée sur le principe de la famille à tous les degrés. Au premier degré, la famille naturelle; au second, la tribu, agrégation de plusieurs familles liées par une parenté réelle ou adoptive, et portant le même nom patronymique; au troisième degré, le canton, agrégation de plusieurs tribus; au quatrième enfin, la nation, réunion de plusieurs cantons. Tous ces degrés de la hiérarchie politique s'appelaient également le *clan* ou *keneld*. En tête du clan se trouvaient deux classes prépondérantes : les prêtres ou druides, dépositaires et interprètes de la loi; puis les nobles ou chevaliers, qui, sous la conduite de chefs appelés *tyern*, *trenyn*, ou *brenn*, étaient chargés de la défense du pays. Après de chaque chevalier paraissaient deux écuyers, compagnons fidèles et dévoués jusqu'à la mort; puis, après eux, des guerriers, qui, dans la paix comme à la guerre, où ils combattaient à pied, se formaient par groupes autour du chevalier qu'ils s'étaient choisi comme patron ou chef. En dehors du clan et des lois qui régissaient la famille, la tribu, se trouvaient deux classes inférieures, privées du droit de porter les armes : l'une, composée d'étrangers reçus sous la protection du clan, à titre de colons, de tributaires; et l'autre, plus infime encore, formée de captifs pris à la guerre et réduits à une sorte d'esclavage. Tant que les clans furent pasteurs ou chasseurs, il n'y eut chez eux de propriété individuelle que les habitations, les troupeaux, et les armes. La terre appartenait à la tribu. Quand ils devinrent agricoles, alors commença la division et l'appropriation du sol. On cultivait par tête ou par famille, qui, parfois, demeuraient associées, comme on le voit encore aujourd'hui çà et là dans le Morvan, département de la Nièvre. Le chef de la tribu répartissait la terre en lots proportionnés au rang de chaque homme libre. L'appropriation, toutefois, s'arrêtait à la terre labourable, après avoir commencé par les vergers. Quant aux forêts, aux landes, aux prairies, aux marais, aux cours d'eau, aux étangs, ils demeuraient en commun (1).

Les Nerviens, en venant se fixer dans la contrée qu'arrose la *Sambre*, ne paraissent pas avoir changé l'organisation sociale qu'ils y trouvèrent, organisation assez identique à la leur. Seulement ils réduisirent à l'état de tributaires les clans d'hommes libres qui l'habitaient et que César désigne par les noms de *Celtrons*, *Grudiens*, *Levaciens*, *Gorduniens*, et *Pleuosiens*.

(1) Voyez Henri Martin, *De la France, de son génie et de ses destinées*, p. 111, 112, 114 et 115.

Les Romains, chez qui l'esclavage existait comme chez tous les peuples de l'antiquité, respectèrent les inégalités sociales qu'ils trouvèrent établies dans la Gaule. Toutefois ils multiplièrent les esclaves domestiques et favorisèrent la dernière classe des hommes libres, celle des artisans, marchands et petits propriétaires. Sous leur domination, les Nerviens, tout en perdant l'influence politique que leur donnait l'institution de la clientèle ou système des clans, conservèrent, avec leurs richesses, leurs autres privilèges, et devinrent accessibles aux fonctions municipales, judiciaires et administratives, comme au service militaire. Ils furent du nombre des Gaulois qui aidèrent César à vaincre à Pharsale, et par la suite ils entrèrent dans la garde germanique des empereurs, comme le prouve la présence de deux personnages de leur nation dans l'armée de Drusus, sous le titre de tribuns militaires : Sénectius et Anectius. Cependant, leur race, moissonnée par la guerre, tourmentée par les exactions dont les agents de l'administration romaine accablèrent plus tard la Gaule entière, diminua sensiblement, et les terres d'un grand nombre d'entre eux passèrent dans les domaines de l'État. Il en fut de même quand, au ^{VI}^e siècle, les Alamans et les Franks s'emparèrent de leur pays.

Il était de droit dans la législation romaine que les habitants d'une province qui s'étaient laissés subjugués par les barbares ne pussent récupérer la possession de leurs terres quand les légions de l'empire venaient à les reconquérir. Ces terres devenaient alors la propriété de l'État, qui les laissait en friches, ou les faisait exploiter par des esclaves, ou les donnait en culture à des colons. Dans la Nervie, la plupart de ces colons furent les *Letes*, tributaires dont nous avons parlé plus haut, et qui, en se multipliant, donnèrent naissance, avec les affranchis de la période romaine et avec ce qui restait des anciens habitants du pays, à une population d'hommes libres appelés, depuis, *ingenus*, *vilains* ou *roturiers*, selon les temps, et d'où, à peu d'exceptions près, est principalement sortie la bourgeoisie moderne de nos contrées.

Quand l'empire romain s'écroula, les champs prétoriens, aussi bien que les terres *letiques* des bords de la *Sambre* et de l'*Escaut*, n'ayant plus de propriétaires, échurent sans difficultés aux Franks, qui se les partagèrent par la voie du sort. Les premiers formèrent généralement les alleux, terres franches de tout tribut, et dont la possession n'imposait que le service militaire; les secondes, les bénéfiques ou fiefs, domaines que les rois franks cédaient pour un temps déterminé ou pour la vie à leurs compagnons ou leudes, à la condition non seulement du service militaire, mais encore de plusieurs autres obligations. Quant aux souverains et aux principaux chefs du peuple conquérant, ils se réservèrent dans les terres vacantes la plus large part, part à laquelle ils ajoutèrent les bois, les landes, les marais, les cours d'eau, en un mot tous les terrains vagues, qui, chez les Gaulois, étaient la propriété de la tribu. Ces terrains, que les Romains n'avaient assignés à personne, et qui étaient demeurés biens de l'État sous leur domination, firent, depuis, partie des domaines qu'on appela *fies royaux* ou *villis*, sous les deux premières dynasties. Dans la contrée dont nous nous occupons, ces possessions furent nombreuses. Le palais de Lestines, près de Binche, avec les bois environnants; les bois que sainte Waudru et sainte Aldegoude, filles du comte Walbert, léguèrent à leurs monastères; ceux que Dagobert et Pépin le Bref accordèrent, dans la Fagne et la Thiérache, l'un au monastère de Wallers, l'autre au comte Wibert, fondateur de l'abbaye de Liesses, sont de ce nombre. On doit en dire autant de la forêt de Mormal et de certains autres bois de l'arrondissement d'Avesnes qui appartirent aux comtes de Hainaut, et dont plusieurs font encore partie du domaine de l'État.

Les fiefs, comme on sait, en devenant héréditaires sous les successeurs de Charlemagne, amenèrent, au détriment de la puissance royale, l'indépendance de leurs possesseurs, qui les subdivisèrent en une foule de bénéfiques qui furent concédés à d'autres hommes libres, lesquels les répartirent à leur tour à des feudataires subalternes, ce qui donna naissance à la féodalité, ce vaste système né de la conquête germanique, régularisé et accepté officiellement dans les ^{IX}^e et ^X^e siècles, et qu'on peut définir : *une association hiérarchique et militaire fondée sur des possessions territoriales d'inégale importance, et rattachées les unes aux autres par des obligations respectives.*

Les alleux, tant ceux qui avaient été concédés aux Franks que ceux qu'ils avaient laissés dans la main du petit nombre de Nerviens ou de Romains de condition libre encore existant au moment de la conquête, disparurent généralement au milieu du régime féodal. L'impossibilité de les défendre contre les violences des invasions ou les tentatives des seigneurs puissants les fit aliéner ou convertir en fiefs par leurs possesseurs, qui, en compensation, trouvèrent par ce moyen des protecteurs assurés.

Cependant, dans le pays que nous décrivons, il en demeura un assez bon nombre, comme on le verra dans le cours de nos notices.

Le régime féodal, comme il vient d'être dit, était une association hiérarchique et militaire fondée sur des possessions territoriales. Cette association s'étendait du monarque jusqu'au plus simple feudataire, et comptait, à chaque degré de l'échelle, des seigneurs de puissance inégale. Les premiers étaient vassaux souverains, comme les ducs de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine, les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne, l'ont été en France, et comme le furent dans les Pays-Bas les ducs de Brabant, de Limbourg, les comtes de Namur et de Hainaut. Après eux venaient les possesseurs de fiefs à grande mouvance (haute noblesse); les possesseurs de hannières, ou bannerets, qui devaient à leur seigneur depuis 10 jusqu'à 25 hommes; les possesseurs de fiefs de haubert, ou chevaliers, qui ne devaient qu'un cavalier armé; les possesseurs de fiefs liges, demi-liges ou quart-liges, qui n'étaient tenus qu'à certaines prestations ou redevances plus ou moins importantes; enfin, les possesseurs de fiefs à simple hommage, qui n'étaient liés envers leur suzerain que par un simple aveu de vassalité et la promesse d'être fidèles.

Ces différents feudataires vivaient, pour la plupart, en de sombres châteaux, élevés soit sur les débris des villas romaines, des *courts* ou demeures frankes, soit sur des hauteurs escarpées et d'autres lieux inaccessibles. En dessous d'eux se trouvaient : 1^o les vassaux proprement dits, ou hommes d'avouerie, dont la position et les obligations variaient suivant les lieux; 2^o les *hôtes* ou *roturiers*, les *cenSIers* et autres hommes libres qui, éparpillés dans leurs *metz*, *manoirs* ou *manages*, *fermés* ou *fermes*, cultivaient, moyennant redevance, les héritages *côtiers*, *mains-fermes* ou *tènements*, qui dépendaient de ces habitations; 3^o enfin, au dernier rang apparaissaient les serfs (*côtiers*, *menagers* ou hommes de *poeste*), habitant de pauvres cahanes en terre appelées *courtills* (1), exploitant pour leur seigneur de vastes domaines, ou se livrant, au profit de celui-ci, à l'exercice d'une industrie quelconque.

Les possesseurs de fiefs à grande mouvance, dans le Hainaut, furent au nombre de douze, connus sous le nom des douze pairs du Hainaut. La plupart descendaient des anciens comtes du pays, soit directement, soit par des branches collatérales, ou bien étaient entrés par alliance dans leur famille, ce qui leur valut le titre de pairs quand le système féodal s'organisa officiellement. Ceux d'entre eux dont nous aurons à nous occuper sont les pairs de La Longueville, de Petit-Quévy, de Barbençon et d'Avènes. A ces seigneurs et à leurs vassaux immédiats, chacun dans leurs fiefs ou arrière-fiefs respectifs, appartenait les droits de haute, moyenne et basse justice; le pouvoir d'établir toutes sortes de redevances, de prestations, de tailles et de corvées; celui de percevoir les revenus des moulins et fours banaux. A eux aussi appartenait le privilège de régler les libertés et les intérêts de chacun, le droit de faire la police au moyen de baillis, de prévôts, de maveurs, d'échevins, de sergents et de messiers, et cela sans autres limites que l'action modératrice de la religion, le recours des vassaux à un feudataire plus élevé, ou la crainte de les voir se concerter pour se soustraire au joug féodal, ce qui fut toutefois bien difficile et bien rare au sein des fiefs ruraux dont se composait presque entièrement la partie de l'ancien Hainaut qui fait l'objet de nos *Recherches* (2). Les seules localités de cette contrée où quelques droits féodaux échappèrent à l'autorité des possesseurs de fiefs à grande ou à petite mouvance furent : 1^o celles dont les comtes de Hainaut étaient demeurés seigneurs directs, et celles où ils avaient conservé certains revenus et droits, comme ceux d'*issue*, de *morlemain*, d'*ost* et *chevauchie*; 2^o les communes faisant partie du domaine des monastères, ou qui avaient été inféodées à des églises et en relevaient sous plusieurs rapports. Dans la contrée dont nous nous occupons, ces dernières étaient nombreuses. C'est ici le lieu d'en dire un mot; mais

(1) Voyez, pour l'explication de ces mots, ainsi que d'une foule d'autres, le Glossaire qui est à la fin de l'ouvrage.

(2) Pour tout ce qui est relatif aux diverses époques de la période féodale dans le nord de la France, nous ne pouvons mieux faire que d'indiquer ici aux amateurs, à titre de renseignement utile, quelques unes des savantes et précieuses publications de M. Tailliar, conseiller à la cour d'appel de Douai. Ces publications sont : 1^o *Notice sur les institutions gallo-frankes* (Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts de Douai, 1835-1834); — 2^o *Coup d'œil sur les destinées du régime municipal dans le nord de la Goule* (Mém. de la société des antiquaires de la Mor-

nie, t. II); — 3^o *De l'affranchissement des communes dans le nord de la France et le midi de la Belgique* (Mém. de la société d'émulation de Cambrai, 1837); — 4^o *Nouvelles recherches sur l'institution des communes dans le nord de la France et le midi de la Belgique* (Bulletin de la commission royale d'histoire, t. VII, n^o 1); — 5^o *Histoire des institutions des peuples de l'Europe occidentale au moyen âge*; — 6^o *Recueil d'actes en langue romane-wallonne du nord de la France, avec une excellente introduction sur les institutions du moyen âge dans le même pays* (Mém. de la société nationale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, 1838).

avant, parlons du mouvement religieux dont cette contrée fut le théâtre à partir des premiers temps de la période gauloise.

La religion des Galls, habitants primitifs de la Gaule, n'était qu'un fétichisme grossier qui, s'élevant peu à peu à des conceptions plus abstraites, se confondit facilement avec le polythéisme hellénique des Romains. Les Kymris, qui s'établirent à leur place au nord et à l'ouest, apportèrent avec eux une religion plus épurée, plus mystique : le druidisme, sorte de panthéisme qui avait une grande analogie avec les cultes de l'Orient. Les prêtres du druidisme admettaient l'éternité de la matière et de l'esprit, la transmigration des âmes. Ils avaient pour temples les forêts, pour autels de grosses pierres fixées à la surface du sol, pour arbre sacré le chêne, et pour symbole mystique et remède universel le gui. Les peuples germains qui s'établirent dans les Gaules après les Kymris avaient une religion à peu près analogue à celle des Galls. C'était une sorte de naturalisme sauvage qui, en se mélangeant avec le culte odinique des Scandinaves, forma plus tard une mythologie guerrière et vaporeuse, où les forces de la nature, les lois morales, se trouvaient étrangement allégorisées.

Le culte des habitants de la Nervie, mélange de croyances empruntées à ces trois religions, surtout au druidisme, a laissé dans notre contrée des traces nombreuses : témoin les tumulus en terre qu'on rencontre à Givry, à Marcinelle, à OÉdeghein, à Ellezelles et autres lieux du Hainaut belge; témoin les pierres levées ou *dolmen* de Bray, près de Binche; de Bellignies, près de Bavai, et les *pierres martines* de Solre-le-Château; témoin, enfin, ces croyances superstitieuses qui, bien que proscrites dans différents conciles, particulièrement par celui de Lestines, en 743 (1), n'en sont pas moins demeurées dans nos contes de fées, dans nos histoires de sorciers et d'esprits, dans plusieurs de nos coutumes locales, les feux de la Saint-Jean et du *Béhourdi*, par exemple, feux issus du *neid-fyr* des Germains, et qu'on allume encore aujourd'hui çà et là dans l'espoir de conjurer certaines calamités ou d'appeler les bienfaits du Ciel sur les légumes et fruits de la terre.

Conservés dans différentes couches de population d'origine purement galliche, kymrique ou germanique, parmi les colons et les serfs que la civilisation romaine ne fit qu'effleurer, les croyances anciennes furent pendant long-temps un obstacle aux progrès du christianisme dans toute l'étendue de la Nervie. Tandis qu'à la voix des Piat, des Supérieur, des saint Eubert et Victrice, la nouvelle religion recrutait, au sein des villes de ce pays, de nombreux prosélytes, les habitants des campagnes, qui n'avaient guère avec la civilisation romaine que des relations analogues à celles qu'ont, de nos jours, les indigènes de l'Amérique et de l'Afrique avec les comptoirs européens établis sur leurs côtes, demeurèrent idolâtres. L'invasion du v^e siècle ne fut pas de nature à changer cet état des esprits, et ce n'est que vers le milieu du vi^e siècle que les bords de la *Hayne*, de l'*Escaut* et de la *Sambre*, commencèrent véritablement à briller de la pure lumière évangélique. Alors trois missionnaires pleins de zèle et de mérite, saint Ghislain, abbé de Celle; saint Amand, évêque de Maestricht, et saint Aubert, évêque de Cambrai, cultivèrent avec succès une terre que les bienheureux Etou, Fursy, Ultan et Eloque, vinrent peu après fructifier du fond de la brumeuse Irlande. Convertis, entraînés par ces pieux apôtres, une foule de puissants seigneurs franks couvrirent le pays de pieux établissements, et c'est alors qu'on vit s'élever les monastères de Wallers, de Lobbes, de Maroilles, d'Hautmont, de Fissian, de Maubeuge, d'Alne, etc., qui devinrent désormais pour la contrée des foyers de civilisation, de vertus et de progrès social.

L'établissement du christianisme eut pour effet de réhabiliter les classes déshéritées de l'ancien monde. Une religion qui non seulement proclamait l'égalité des hommes devant Dieu, mais encore annonçait que la justice et toutes les grâces de la Providence étaient d'avance acquises aux opprimés de la terre, devait naturellement amortir l'oppression d'une classe par une autre classe, et réfréner les abus de la force. L'église, au milieu des barbares, exerça la plus salutaire influence. Régnant sur leur esprit simple et crédule par la terreur des anathèmes et la vague respect qu'un corps civilisé inspire toujours à des hommes ignorants et grossiers, il lui fut facile d'asseoir son autorité à côté de

(1) Voyez Hinemar, *Epist.* 57, *Opér.* n. — Lalbe, vi, col. 455A. — *Beauvois, Epist. hist. belg.*, t. 1, 128 et suiv. — A la suite des canons de ce concile se trouve une liste détaillée des croyances superstitieuses qui y furent proscrites, et dont le titre est : *De his que faciunt super petra*, annonce évidemment une pratique d'origine celtique. La liste *Indicula superstitionum* contient en ou-

tre, dans le manuscrit primitif où on l'a trouvée, une formule d'abjuration, en ancienne langue tudesque, où les dieux Thor, Odan et Saxenot, sont expressément désignés. (J. G. Eckhard, *Francia orient.*, 407. — Meinders, *De statu religionis sub Carolo Magno*, p. 164. — Canciani, *De legib. barbar.*, II, 78.)

leur domination. Peu à peu son action tutélaire eut pour effet non seulement d'améliorer le sort des hommes libres, mais encore de pousser partout à l'abolition de l'esclavage domestique, qui, dans les Gaules, cessa généralement d'exister sous les derniers rois Carolingiens. Alors l'esclave devint serf; comme tel, il ne se vit plus la propriété directe de l'homme. Il eut un nom, une famille, une existence civile et religieuse. Sa vie fut sacrée, et son travail seul continua d'appartenir à son maître, qui, en revanche, dut le protéger et le défendre.

Plus tard, quand le régime féodal s'établit, que toute trace d'administration centrale disparut pour faire place à l'omnipotence d'une multitude de seigneurs, les opprimés, à défaut de la puissance royale, partout absente et sans force pour les protéger, eurent recours au clergé, qui sut interposer son action conciliatrice entre eux et leurs oppresseurs. Les églises et les abbayes devinrent des refuges où de pauvres femmes, des hommes libres persécutés, de misérables laboureurs privés de leurs biens ou chassés de leurs demeures incendiées, venaient invoquer la protection des saints du pays sur la pierre de leurs tombeaux, et l'appui de prêtres et d'abbés vénérables, dont la magistrature morale était la seule qui demeurât puissante et écoutée au milieu du chaos des institutions et de la société bouleversée.

Bientôt, en acquérant des domaines, en devenant puissance temporelle, l'église put même faire plus que d'intercéder simplement en faveur des faibles. Elle les accueillit comme sujets et leur accorda tous les avantages qui en étaient la conséquence, comme l'exemption du service militaire, des exactions des pouvoirs féodaux, et surtout de leur juridiction, toujours plus inexorable et tyrannique. Un grand nombre de laïques de toute condition, mais surtout des femmes, des esclaves rachetés et des colons libres, se donnèrent à elle avec leurs terres, ne se réservant que l'usufruit de celles-ci. Ces actes d'asservissement, par lesquels on quittait un régime dur et tyrannique pour passer sous une autorité naturellement pleine de mansuétude et de modération, furent nombreux dans le Hainaut, et un grand nombre d'entre eux sont consignés dans les archives de ceux des monastères de cette contrée dont nous nous sommes particulièrement occupé.

Par suite d'un tel concours de faits, la plupart des communautés religieuses devinrent des centres de population et de richesses. Parmi ces communautés on peut citer celles de Maubeuge, d'Hautmont, de Liessies et de Lobbes, où des foires furent établies au x^e siècle par l'illustre Brunon, archevêque de Cologne, frère de l'empereur Othon le Grand. Ces foires, qu'on désignait alors sous le nom de *landit* (1), attiraient à jour fixe, des pays les plus lointains, des marchands, des pèlerins, qui chacun apportaient, avec les produits divers des arts et de l'industrie de leur patrie, l'idée de connaissances et de découvertes nouvelles. Un grand mouvement commercial et industriel s'ensuivit. Ce mouvement s'opéra surtout dans les abbayes, où des frères convers (moines laïques) se livraient activement à la plupart des arts manuels et aux travaux agricoles. D'autres religieux, au milieu du silence et des loisirs du cloître, cultivaient fructueusement la musique, la sculpture, la littérature, et surtout la calligraphie, si utile alors que les œuvres de l'esprit humain n'avaient point à leur service pour se perpétuer une invention divine : l'imprimerie. L'abbaye de Liessies se rendit surtout célèbre sous ce dernier rapport. Après les ravages des Nothmans et des Hongres, qui partout avaient détruit les précieux *armaria* qui reposaient au sein des monastères, on la vit se livrer activement à la reproduction des manuscrits. Au xiv^e siècle, les abbés Gautier et Renier y appelèrent de tous côtés des copistes capables; et après eux, en 1229, vint l'abbé Véron, qu'une chronique du monastère appelle un *novel Esdras*, qui, avec une application plus qu'humaine, réunit de part et d'autre les doux fruits des écritures (2).

Les monastères d'Hautmont, de Liessies et de Lobbes, comptèrent des savants, des personnages éminents. Comme à celui de Maubeuge, on y trouvait des bibliothèques précieuses et des écoles florissantes, refuge des lumières et des vertus en des temps où la barbarie et les ténèbres du monde laïque menaçaient d'étouffer à tout jamais les progrès de l'esprit humain. Ces écoles, ainsi que dans la plupart des monastères du moyen âge, étaient de deux sortes : les unes, intérieures ou claustrales, étaient appelées *écoles majeures*; les autres, extérieures, portaient le nom d'*écoles canonicales ou mineures* (3). Dans celles-ci on recevait les enfants du dehors et on leur apprenait les principes de la foi catholique, l'oraison dominicale, les psaumes, les notes musicales, le chant, et les éléments de la

(1) *De indiet, indictum, forum indictum* (foire à jour fixe).

(2) Chronique de Jacques de l'Espée, p. 415, 414, 417, 426.

(3) Nous aurons occasion de parler plus loin des écoles canonicales d'Hautmont et de Maubeuge.

langue latine. Les écoles majeures étaient destinées exclusivement aux moines. On y enseignait les sciences sacrées et séculières, c'est-à-dire la théologie, comprenant la connaissance des livres saints, des Pères et des canons de l'église, et les deux recueils scientifiques qui, sous le nom de *Trivium* et de *Quadrivium*, traitaient des sept arts libéraux alors en usage, à savoir : la grammaire, la rhétorique et la philosophie, d'une part; l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie, de l'autre (1). A Hautmont, à Liessies, et surtout à Lobbes, où une école importante avait été créée par Charlemagne (2), ces sciences furent enseignées avec succès. Le premier de ces monastères fut illustré par le séjour de Folquin, à la fois chroniqueur, hagiographe et prédicateur; par l'abbé Clarembaud, l'homme le plus érudit des Pays-Bas au xii^e siècle; enfin par le pieux Brisselot, qui le Voltaire du xiv^e siècle, le savant Erasme, appelait une des lumières de l'église. A Liessies parurent Gilles Duchesne, l'un des principaux organisateurs des concours de rhétorique au xv^e siècle; l'illustre Louis de Blois, et son disciple Froius, de Ramousies, docteur en théologie, hagiographe et helléniste. A Lobbes vécurent Ansegise, qui publia en 827 les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire; le fameux Rathier, évêque de Véronne, puis de Liège, caractère excentrique, théologien profond; l'abbé Heriger, auteur d'une chronique des évêques de Liège, de dissertations théologiques et de plusieurs vies de saints; et Olbert, son disciple, qui, sortant des écoles de Paris et de Troyes, vint professeur à Lobbes, où il forma l'illustre Burchard, poète et littérateur fécond, qui a laissé, outre une collection de décrets, une *Histoire de l'ancien et du nouveau Testament*. L'abbé Guillaume Cordier, qui publia à Binche, en 1544, un grand nombre de poésies sur les phénomènes de la création, les beautés de la nature, le retour des saisons, ferme la liste des écrivains les plus remarquables de cette abbaye, que Mabillon appelle une des plus fameuses Académies des Gaules (3).

A cette action civilisatrice par les lettres, les sciences, les arts et l'industrie, les monastères joignirent un autre avantage, celui de donner à l'exemple d'une existence fondée sur la fraternité et la communauté des efforts. Au milieu d'une société où tout était anarchie et chaos, où l'esprit de morcellement et d'individualisme apporté par les barbares avait produit l'isolement des forces, et même leur antagonisme, la vie monastique montra tout ce que peuvent l'esprit d'association, la concentration des efforts sous une direction unique, prévoyante, éclairée. Qu'aurait fait, dans le domaine des travaux agricoles et industriels, des individus isolés, réduits à leurs seules ressources, au milieu d'une société où les existences furent pendant si long-temps livrées aux caprices de la tyrannie, au hasard des événements et à la merci des calamités de toute espèce? Ils seraient demeurés dans l'impuissance et l'affaissement le plus complet. Aucun progrès, aucune amélioration n'eût marqué leur misérable condition. Privés des moyens puissants que procurent seules les vastes associations, réduits à des procédés trop économiques, manquant de l'émulation, des lumières, de l'unité de direction qu'on trouve dans les entreprises collectives, aucune expérience, aucun progrès, n'aurait pu être tenté par eux. Qui aurait osé, par exemple, au milieu d'une foule d'obstacles, de vexations et de dangers de tout genre, essayer de féconder les vastes solitudes boisées qui couvraient autrefois la partie méridionale du Hainaut? Quels agriculteurs auraient eu le courage de défricher les landes considérables qui s'étendaient sur les rives de la grande et de la petite *Helpe* et entre la *Sambre* et les cours d'eau qui s'y jettent à l'est de Maubenge? Eh bien! ce que des individus isolés n'auraient osé entreprendre, les abbayes d'Hautmont, de Liessies, de Lobbes et d'Aine, le réalisèrent, soit directement, soit par de petites colonies agricoles qui ont donné naissance à la plupart des fermes, des hameaux et des villages florissants qui recouvrent aujourd'hui ces lieux.

C'est ainsi que le clergé séculier et le clergé régulier, renouvelés, épurés de siècle en siècle, tantôt par des réformes vigoureuses, tantôt par l'action bienfaisante des pontifes et de leurs milices dévouées, les congrégations démocratiques des Dominicains, des Franciscains et des Frères-Mineurs, exercèrent la plus salutaire influence sur le monde féodal. Non seulement ce dernier reçut de ces grands corps l'exemple du respect de la justice et des droits de l'humanité, mais encore des principes d'ordre,

(1) On étudie ces sciences dans les traités qu'avaient laissés Cassiodore, Marcinus et Félix Capella, écrivains du v^e siècle, puis dans l'*Organum*, recueil des sciences de l'ancienne Grèce, que Boece avait traduit en latin avec de nombreux commentaires, ce qui fut d'une très grande utilité à une époque où l'étude de la langue d'Aristote était généralement négligée. (Mabillon, *Act. sanct. soc.* — Baluze, 1, 257. — *Hist. lit. de France*, des Bénédictins.)

(2) Baluze, capitulaire *De scholis*, p. 189, 196, 202.

(3) *Chronique des abbayes de Liessies et de Lobbes*. — Lelong, *Histoire du diocèse de Liège*. — Viochot, *Annales du Hainaut*. — Archives de l'abbaye d'Hautmont. — Smet, *Etat de l'enseignement dans les Gaules*, t. xiv des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*.

de stabilité, de gouvernement électif et régulier. D'un côté, s'opéra l'abolition de l'esclavage, l'affranchissement des serfs, l'amélioration du sort des hommes libres; de l'autre, prirent naissance, à l'imitation des communautés religieuses, ces associations laïques qui, sous le nom de corporations, maîtrises, jurandes, *serments, paix, amitiés*, communes, furent si favorables au développement des arts, de l'industrie, du commerce et de la liberté, développement qui favorisa d'abord les progrès de la bourgeoisie pour préparer ensuite son règne.

Dans le pays dont nous nous occupons, cette ère de progrès et d'émancipation commence, comme en beaucoup d'autres contrées, aux croisades. Nulle part, peut-être, autant que dans le Hainaut, ce grand ébranlement politique et religieux dû à l'impulsion puissante du clergé ne trouva des soldats aussi dévoués et aussi nombreux. Dans la première croisade, à la suite de Godefroi de Bouillon et du comte Baudouin de Jérusalem, parurent : Gérard de Ligne, qui eut l'honneur de pénétrer l'un des premiers dans la ville sainte, au moment où elle fut prise; Gérard d'Avesnes, dont le dévouement sublime sur les remparts d'Arsur saisit d'admiration les infidèles aussi bien que les chrétiens; Nicolas de Rumigny, de la famille des seigneurs de Peissant, porte-étendard des comtes de Hainaut, qui, à la suite d'un combat où il reçut dix-sept blessures, rapporta dans le camp des croisés son drapeau ensanglanté. Ce drapeau fut dès lors porté par Drugo-Dumont de Gages, dont les descendants furent pendant si long-temps seigneurs d'un village de notre contrée, Baclant-sur-Sambre.

La seconde croisade fut prêchée à Liessies, à Binche, à Mons, à Valenciennes, par saint Bernard en personne; et, dans les autres lieux du pays, par Lambert, abbé de Lobbes, personnage éminent, que son éloquence en wallon, et en tudesque, sa langue natale, aussi bien qu'en latin, avait fait choisir pour cette mission. Cette fois, 9,000 chevaliers partirent du Hainaut pour la guerre sainte. Parmi les héros qui figurèrent dans les autres croisades, l'histoire a conservé le souvenir de Jacques d'Avesnes, qui périt si glorieusement à la bataille d'Antipatride; de Jean et d'Éustache de Jeumont, de Garnier de Grez, des sires de Barbençon, de Houdain, de Montigny, de Bertaimont, de Bousois, d'Annois, de Roisin et de Robersart; enfin, des seigneurs d'Eclaires, qui fournirent tant de valeureux combattants aux croisades, que de là leur est venu le nom de *chevaliers de Jérusalem et du mont Sinai*, encore gravé sur les murs délabrés de leur antique demeure. A ces chevaliers il faut ajouter quelques nobles personnages du Cambrésis et de l'Artois, qui ont aujourd'hui leurs descendants fixés parmi nous, comme Wautier de Bonsies, et Barthélemy de Nédoichel, dont les armes et les noms figurent sur les voûtes du palais de Versailles à côté de ceux de tant d'autres croisés illustres.

Les croisades produisirent de grands résultats moraux, intellectuels et sociaux. Elles eurent pour effet, d'abord, de tirer de l'isolement féodal des hommes qui jusque là avaient vécu en ennemis ou étrangers les uns aux autres, et qui, au milieu des dangers, des besoins du voyage, reconnurent la nécessité de s'aimer et de s'aider réciproquement. Désormais des sentiments de fraternité évangélique autant que nationale s'établirent, non seulement de seigneur à seigneur, mais encore entre les seigneurs et les roturiers ou serfs qui avaient eu avec eux une communauté d'entreprise et d'existence. En offrant un but immatériel à la valeur des guerriers, en exaltant les forces vives de l'âme pour des entreprises purement désintéressées, les croisades donnèrent à la chevalerie une nouvelle impulsion et la firent briller du plus vif éclat. Le génie littéraire, réveillé à la suite de l'émotion des esprits et de la secousse générale que ces grandes expéditions produisirent, inspiré au contact d'une nature et d'une civilisation nouvelles ou par les récits merveilleux des pèlerins, enfanta ces fameux chants de geste, ces romans si naïfs et si originaux, premiers monuments de notre langue nationale, dus à des auteurs que le Hainaut s'enorgueillit d'avoir produits pour une large part : témoin les Raoul de Houdain, les Chrétien de Troyes, les Philippe de Mouskès, les Hugues d'Osisy, les Gantier *li Cordiers* et les Jean Lemaire de Bavai (1). Les seigneurs, en partant pour la croisade, créèrent une foule d'institutions pieuses ou charitables; et, pour faire face à ces dépenses, ainsi qu'aux frais nombreux de la route, ils vendirent des domaines à d'autres seigneurs puissants et accordèrent au peuple des franchises et des libertés. D'un côté s'opéra la concentration des fiefs, des juridictions féodales, et, par suite, la centralisation administrative des provinces et des états; d'autre part, surgit la prospérité de la bourgeoisie. Les serfs, aussi bien ceux qui, en prenant la croix, étaient devenus par ce fait libres et protégés de l'église, que ceux qui avaient été affranchis par les seigneurs, formèrent une classe

(1) Voyez A. DIDAUT, *Jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*.

d'hommes qui devait bientôt prendre avantagement sa place au banquet social. Les voyages en Orient rouvrirent les routes du commerce et créèrent des besoins nouveaux qui ravivèrent l'industrie. Les communes affranchies profitèrent, à l'abri de leurs privilèges, de cette résurrection du négoce et des travaux qu'il nécessita. C'est de cette époque que date la prospérité des villes de Flandre, et, par suite, celle de Valenciennes, de Mons et de Maubeuge, où des fabriques de draps très florissantes furent établies. Enrichie par son travail, la bourgeoisie se vit dès lors en possession d'un nouvel élément de force, la propriété mobilière, qui, plus tard, devait centupler la fortune publique et détrôner l'influence que la propriété foncière des fiefs avait si long-temps exercée.

À l'époque des croisades se rattachent les chartes d'Anor, de Prisches, d'Etreungt et du Nonvion, octroyées par Nicolas d'Avesnes, au XI^e siècle. De la fin de ce siècle datent aussi les institutions de bienfaisance, les actes de libéralité de Jacques et de Gauthier d'Avesnes, soit en faveur de l'abbaye d'Hautmont, soit à l'égard des vassaux de leurs vastes domaines (1). En même temps, le comte de Hainaut, Baudouin, se rendait cher à son peuple par de sévères ordonnances contre l'usure, par la répression des usurpations de propriété, des fauteurs de rapines et de tyrannie féodale, par la promulgation, en 1200, des chartes du Hainaut, premier monument de droit public écrit qui ait régi nos contrées. Quatre-vingt-dix ans plus tard, l'un de ses successeurs, Jean d'Avesnes, abolit le droit de mainmorte dans ses domaines (2), droit auquel il substitua celui de *meilleur catel*, et cette mesure fut depuis imitée par tous les seigneurs de son comté. En 1339, Guillaume le Bon accorda aux habitants de Maubeuge les lettres-patentes par lesquelles il augmentait et réglementait leurs franchises communales et les privilèges de leurs manufactures de draps. Sous ce prince eurent lieu une foule de réformes administratives on ne peut plus importantes. Par ces réformes, le comte de Hainaut défendit aux États de province, aux pouvoirs subalternes, de continuer à s'attribuer le droit de lever des subsides selon leur volonté et en dehors des réquisitions du souverain ; et, dans le but de soustraire désormais le peuple à l'arbitraire et à la violence de la noblesse, il institua la charge de grand-bailli du comté. L'institution de cette charge fut dans le Hainaut un fait analogue à celui qui avait eu lieu quelques années auparavant en France, où, à l'aide des légistes et des parlements, et sous prétexte des appels judiciaires dans les *cas dits royaux*, la royauté ruina si habilement la puissance féodale, déjà amoindrie par les croisades et l'affranchissement des communes. Les baillis du Hainaut furent investis du droit de grâce, de celui de pouvoir recruter des troupes, de réformer les abus de l'administration, de punir les juges subalternes, et d'intervenir, soit par eux-mêmes, soit par leurs agents, dans les débats de la justice féodale. D'un autre côté, les échevins des villes, qui, jusque là, avaient été choisis parmi les familles patriциennes et nommés à vie, virent la durée de leurs fonctions limitée à un an, leur nombre porté à dix, et leur nomination remise au choix des grands-baillis (3). Ces réformes, qui eurent pour résultat définitif de circonscire de plus en plus l'influence de la noblesse au bénéfice du pouvoir souverain et à l'avantage du peuple, furent continuées activement par l'administration française, lorsqu'un temps de Louis XIV elle fut mise à la tête de la portion du Hainaut qui se trouve aujourd'hui comprise dans le département du Nord. Aussi, sur la fin du XVIII^e siècle, malgré deux cent cinquante ans de guerres continuelles et les ravages des armées, cette contrée, comme la plupart des provinces de France, comptait une bourgeoisie riche et nombreuse, à laquelle il ne manquait que des droites politiques suffisantes pour devenir toute-puissante. À la tête de cette bourgeoisie se distinguaient surtout, par leurs lumières, leur habileté et leur énergie, les hommes de loi et les fermiers d'abbaye. Quand la révolution éclata, ces hommes se mirent hardiment à la tête du mouvement, et surent habilement en tirer parti. Leur influence, depuis, a remplacé celle que le clergé et la noblesse avaient pendant si long-temps exercée aux mêmes lieux.

C'est ainsi qu'après la régénération physique de l'ancien monde au moyen des barbares, et sa régénération morale à l'aide du christianisme, s'est accomplie dans nos contrées cette suite d'évolutions qui ont fait passer la société de l'esclavage au servage et du servage au salariat. L'avenir dira si ce grand mouvement de transformation est à sa dernière phase, et si, dans notre pays comme ailleurs, un autre idéal de société ne sera pas un jour l'objet des vœux et des espérances des cœurs généreux

(1) Voyez Michaux, *Chronologie historique des seigneurs d'Avesnes*.

(2) Voyez le cartulaire général des mortuaires du Hainaut, re-

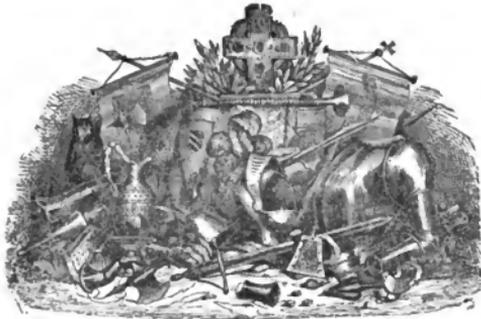
nouvelé en 1467, p. 211. — Voyez aussi Delewaerde, *Histoire du Hainaut*, t. 1, p. 45.

(3) Vandelon, *Histoire du Hainaut*, III, 57, 58, 59, 60.

et des esprits éclairés ; si, après avoir conquis la liberté politique, les masses n'y appelleront pas des institutions qui puissent rendre cette liberté profitable à tous. Pour nous, nous croyons que tel est le but vers lequel gravite la génération actuelle, et que l'état dans lequel elle se trouve n'est pas le dernier mot de la perfectibilité sociale sur la terre. Nous pensons qu'au régime de la concurrence anarchique, du laissez-faire, du laissez-passer, succèdera tôt ou tard celui de la solidarité des intérêts et de la prévoyance sociale.

Ce grand résultat, les découvertes de la science, vivifiées par l'esprit chrétien, le produiront. Puisse bientôt apparaître, comme mesures transitoires, la démocratisation du crédit, qui mettra les instruments de travail à portée de toutes les activités, et la création d'établissements qui, comme les crèches, les salles d'asile, les sociétés d'assistance mutuelle, les cités ouvrières, les boucheries et boulangeries sociétaires, les dépôts de mendicité cantonnaux, les colonies agricoles, etc., répandraient partout les bienfaits d'une charité intelligente et concertée, trop tardive peut-être à se déployer ! Puisse ensuite le principe d'association, qui a été le salut et la force du moyen âge, et auquel la civilisation moderne doit ses créations les plus durables et les plus puissantes, amener çà et là quelques essais de commune associée, où le capital, le travail et le talent, ces trois grands éléments de la production, unis désormais dans un même but, trouveraient des rémunérations proportionnelles à leur apport beaucoup plus avantageuses que par le passé ! Enfin, puisse se déployer à cet effet l'initiative de l'autorité ou le concours des notabilités patriennes et des capitalistes, qui, renouvelant ainsi le patronage des temps antiques, grouperaient autour d'eux des clients dévoués qu'ils conduiraient à la conquête du progrès, comme les nobles d'autrefois guidaient le peuple aux croisades ou à la frontière !

Désormais le grand problème social recevrait d'autres solutions que les solutions révolutionnaires, dont le résultat est de tarir la source des richesses ou de les déplacer, plutôt que d'en créer de nouvelles. Par la convergence des efforts, l'économie des ressorts, en attaquant seulement la tyrannie des choses, et en tirant de la matière et du sol des produits plus nombreux et d'une répartition plus avantageuse pour tous, le principe d'association, appliqué aux travaux agricoles et industriels, montrerait qu'il y a mieux à faire que d'exproprier les uns à l'avantage des autres, et de tourner toujours dans le cercle vicieux des bouleversements politiques. Alors apparaîtrait l'aurore d'une société parfaite, qui, en mettant la solidarité en tout, la liberté dans la discipline, la variété dans l'unité, concilierait l'intérêt public avec l'intérêt privé, réaliserait le travail attrayant, favoriserait l'essor de toutes les facultés, l'éclosion des vocations, l'emploi de toutes les aptitudes, et leur classement parmi les mille fonctions du vaste atelier social. Alors, enfin, la volonté de Dieu, selon les paroles du Christ, commencerait à se faire sur la terre comme dans le ciel, et les hommes, améliorés et consolés, pourraient songer à replacer le monde plus près de sa céleste origine.





GOGNIES-CHAUSSÉE, BETTIGNIES, MAIRIEUX.



I. Gognies-Chaussée.

Conjectures sur l'étymologie du nom de ce village. — Origine de cette localité d'après Vinchant. — Gognies cité dans la Chronique de Gilbert et dans différentes histoires du Hainaut. — Titres divers relatifs à ce village. — Fiefs. — La terre de Gognies dépendance de la seigneurie d'Havres. — Château de Gontreuil; ses possesseurs à diverses époques. — Rogerius, fief très ancien souvent cité; son château; ses seigneurs jusqu'à M. Le Moyne de Merpris. — Détails sur ce personnage. — Fermes de Mombanson et du Roteleuz. — Episode relatif à l'origine du Roteleuz. — Dîmes de la paroisse de Gognies et de ses succursales. — Renseignements statistiques. — NOTE SUR LES VILLAGES DE GRAND-QUÉVY ET PETIT-QUÉVY.



Le village de Gognies se trouve au sein d'une plaine légèrement ondulée, couverte, çà et là, de quelques fermes ombragées d'arbres, et le long d'une des sept voies romaines ou chaussées Brunchaut qui aboutissaient à Bavai; de là la seconde partie de son nom. Jacques de Guise, dans la liste qu'il donne des paroisses du Hainaut existantes au *xiii^e* siècle, écrit le nom de ce village par le mot *Gregnies* (1). Ce nom s'orthographie aussi *Gœgnies*, *Gognies*, *Gaugnies*, et en latin *Goinix*, dans plu-

sieurs titres du moyen âge. Quelle en est l'origine? Vinchant, dans ses *Annales du Haynaut*, dit, au sujet de Gœgnies-lez-Houdeng, près de Mons, qu'il faut rapporter le nom de ce dernier village au passage d'une bande de Goths dans la Gaule Belgique au temps de l'invasion des Barbares (1). La même bande, en s'avancant sur Bavai par la voie romaine qui passe à Gognies-Chaussée, aura-t-elle campé dans ce lieu, et ce campement aura-t-il donné naissance aux mots *Gothnies*, *Gottignies*, d'où l'on aura fait depuis *Gognies*? Nous en doutons. Il est plutôt probable que Gognies, comme tant d'autres localités, tire son nom de quelque circonstance topographique qu'il ne faut pas aller chercher en dehors de son territoire. La terminaison *gnies*, variante des terminaisons tudesques *inn*, *inny*, *ghein*, *ghain*, *ghem*, données aux noms d'une foule d'autres localités, signifiant *habitation*, *demeure*, on peut avancer que Gognies veut dire *habitation de la chaussée*, ou *demeure du marais*, des mots celtiques *geuv*, chemin, et *gueun*, marais; ou bien, *résidence du canton*, de l'expression tudesque *gau*, qui se traduit par *canton*, *district*. La situation du village le long d'une ancienne voie romaine peut faire admettre la première étymologie; la seconde se justifie par la nature humide et fangeuse du territoire avois-

(1) *Histoire du Haynaut*, t. xii, p. 530, édition du marquis de Fortia.

(1) *Annales du Haynaut*, édition de 1850, t. iii.

nant, dont quelques parties ont pris les noms de *Marenrieu*, de *Bray*, *Lombray*, vieux mots formés du roman et généralement employés pour désigner les terrains de nature mouvante et aquatique (1). Quant à la troisième étymologie, nous verrons plus loin comment on peut l'expliquer.

S'il en faut croire Vinclaut, le village de Gognies doit son origine à Brunon, archevêque de Cologne, frère de l'empereur Othon le Grand, et lieutenant des provinces Beligiques dans la moitié du x^e siècle (2). En parcourant la contrée, Brunon aurait, paraît-il, reconnu l'importance d'un noyau d'habitations à Gognies et y aurait élevé, en 958, un établissement quelconque, et cela, dit l'auteur des *Annales du Hainaut*, pour la commodité de la ville voisine (3).

Divers documents et plusieurs titres des xiv^e, xv^e et xv^e siècles, font mention de Gognies-Chaussée.

En 1195, le comte Baudouin V, étant sur le point de mourir, et voulant mettre sa conscience en repos, restitua aux églises Saint-Pierre et Saint-Quentin, de Maubeuge, outre un bois, des terres labourables situées dans les villages d'Ihy, d'Havay et de Gognies, que les chanoines de ces églises avaient réclamées en vain de ses prédécesseurs, à condition que lesdits chanoines s'engageraient à célébrer tous les jours une messe au Saint-Esprit, laquelle devait se changer, à sa mort, en un service avec oraisons particulières pour le repos de son âme, et puis en un anniversaire qui devait être solennel (4).

En 1274, dans un bail très intéressant à étudier au point de vue financier et économique du temps, la comtesse Marguerite de Hainaut donna à Mainfroid Gareit et autres Lombards de Mons la ferme de ses revenus, tonlieux et autres droits régaux sur diverses communes parmi lesquelles Gognies figure pour 5 bouniers de terre (5).

En 1560, il y eut un accord au sujet d'une rente

sur Maubeuge entre messire Jean de Ligne, d'une part, et Otte de Gognies, prévôt de Bavai. En 1572, le prévôt de Mons était un Antoine de Gognies, chevalier.

Lorsque les Espagnols s'en virent pour reprendre cette ville sur les protestants, qui s'en étaient emparés, Antoine de Gognies fut envoyé par ces derniers au duc d'Albe afin de proposer la capitulation de la ville sous des conditions honorables. On trouve aussi dans les *Monuments anciens* de Saint-Genois un Jean de Gognies, écuyer, fondeur à Onnezies et à Sotteville des pairies de Barbençon et de Chièvres. Toutefois, il est difficile de dire si ces personnages ne furent pas plutôt les seigneurs de Gognies-lez-Houdeng, et nous n'osons trancher la difficulté, par crainte de tomber dans la même erreur que l'*Annuaire statistique du département du Nord*, qui place au territoire de Gognies-Chaussée les terres que Clémence de Houdeng donna en 1303 à l'abbaye de Saint-Denis en Brokeroie, et qui fait de ce village un apanage d'un puiné de la maison de Boussois-sur-Sambre, tandis qu'il s'agit ici de Gognies-lez-Houdeng et de Boussois-sur-Hayne, situés l'un et l'autre à proximité de celui de Houdeng (1).

Au xv^e siècle, il y avait à Gognies-Chaussée un fief relevant de la pairie de La Longueville, tenu par messire Jean de Kiévrain, seigneur de Monchaux (2).

Ce fief cependant ne doit pas être confondu avec la seigneurie du lieu. Cette dernière formait un autre fief qui, pendant plusieurs siècles, fit partie de l'importante terre d'Havrez, que possédèrent successivement les puissantes maisons d'Enghein, de Dunois-Longueville et de Croy. La seigneurie de Gognies consistait en droits de haute, moyenne et basse justice (3), en cens et en rentes, en une redevance appelée *tiercheal*, le tout non seulement sur le territoire de Gognies, mais sur celui d'Havay, sur une partie du Petit-Quévy, et sur la mairie

(1) Les mots latins *braium*, *bratioium*, en italien *brago*, ont tout à fait la même signification.

(2) *Annales du Hainaut*, t. III, p. 339.

(3) Par ce mot *villa* il faut sans doute entendre un château ou *villa* romaine, une agglomération d'habitations, peut-être le poste de Rogeries, qui, comme on le verra plus loin, paraît remonter à la période romaine.

(4) Gisclberti, *Chron. Hann.* — Jacques de Guyse, t. XIII, p. 207. — Delewarde, t. III, p. 300.

(5) Saint-Genois, *Monuments anciens*.

(1) Saint-Genois. — Histoire du Hainaut. — *Statistique du département*, année 1836.

(2) Saint-Genois, t. I, *Dénombrement des pairies du Hainaut*.

(3) Le pilori et le gibet de la haute justice de Gognies se trouvaient au milieu d'un carrefour qu'on aperçoit encore dans la direction du village de Bétiégnies. La grosse pierre qui servait de base à ce gibet, devenue sans emploi depuis la révolution, sert aujourd'hui de support à une passerelle jetée sur le ruisseau voisin.

héréditaire d'Ihy. Cinq arrière-fiefs, consistant en pièces de terre diverses, étaient en outre tenues de ladite seigneurie par plusieurs particuliers (1).

Outre la terre de Gognies, il y avait autrefois ce village deux fiefs seigneuriaux très anciens, ceux de Gontreuil et de Rogeries.

Il est fait mention de la seigneurie de Gontreuil dans l'*Histoire du Cambrésis* de Carpentier. Il y est dit, p. 837, t. II, que Jean de Nouvelles épousa Agnès de *Gondereul*, fille du seigneur de ce lieu en Hainaut. Ce Jean de Nouvelles était le troisième fils d'Étienne, seigneur de Nouvelles, qui vivait vers l'an 1250. On trouve aussi dans le même auteur un Wattier de Caudry, écuyer, qui épousa, l'an 1352, Gillotte de *Gondereul*; puis un Jehan de *Gontreul*, écuyer, lequel vivait en 1379 (2).

La terre de Gontreuil passa des seigneurs de ce nom dans une branche cadette de la famille noble de Hennequin, du pays d'Artois, puis dans la maison des Robert, dit de Rohersart, seigneurs de Beauchamps, Orpignies et Quiévelon (Voyez ce village), et enfin dans celle des Vinchant par Marie-Magdelaine de Robert, qui épousa en 1721 Charles-Joseph de Vinchant, écuyer, seigneur de Morvul, Fannuelz, Papignies, bisaiècle de Constance-Eugénie-Louise de Vinchant, laquelle se maria avec le chevalier de Kniff, mort en 1847, père de quatre enfants.

La famille des Vinchant est très connue dans l'histoire de la ville de Mons, où plusieurs de ses membres exercèrent les fonctions d'échevins à partir du XIV^e siècle. Toute dévouée aux souverains du pays, qu'elle servit courageusement par les armes, cette famille en obtint souvent d'honorables récompenses. L'un de ses membres, Charles-Antoine-Joseph de Vinchant, fut l'objet de la sollicitude toute particulière de l'impératrice Marie-Thérèse, qui le créa comte en 1753 et voulut être la mar-

rainé d'une de ses petites-filles, Marie-Thérèse de Vinchant, née à Vienne en 1752. François Vinchant, l'auteur des *Annales du Hainaut*, ouvrage que nous aurons souvent l'occasion de citer dans nos *Recherches*, appartenait à cette famille. Il était fils de Gilles de Vinchant, seigneur de La Haye, Milfort, l'un des plus fidèles sujets de Sa Majesté Philippe II, auquel il rendit de grands services dans les troubles des Pays-Bas, à la tête d'une compagnie d'infanterie wallonne.

La terre de Gontreuil formait autrefois dans le territoire de Gognies une enclave de la paroisse de Grand-Quévy, comme le font voir des cartes des XVIII^e et XIX^e siècles, et surtout une sentence de 1470 par laquelle le receveur des mortemains du Hainaut adjuge à la dame de *Gontreuil de Grand-Quévy* le meilleur cattel de tous ceux qui mourront dans sa haute justice (1). En 1779, cette terre fut cédée à la France par Marie-Thérèse en vertu des articles 22, 24, 25, d'un traité conclu cette année même à Bruxelles.

Pendant le blocus de Maubeuge, en 1793, le prince d'Orange, plus tard roi des Pays-Bas, séjourna au château de Gontreuil, dont il avait fait son quartier-général. Cette habitation, alors, n'avait rien de remarquable; mais depuis une quarantaine d'années, elle a beaucoup gagné par les embellissements que ses propriétaires y ont fait effectuer. Tous les ans, depuis ce temps, ils y ont consacré une grande partie de leurs revenus, trouvant avec raison que l'argent dépensé de cette manière pouvait être d'une grande utilité aux pauvres travailleurs de leur localité. On remarque avec plaisir l'aspect riant et varié du vaste parc qui l'entoure, et surtout une orangerie qui ne laisse rien à envier aux plus belles serres de la Belgique.

La terre de Rogeries est à l'opposite de celle de Gontreuil, c'est-à-dire à l'ouest de Gognies, le long de la chaussée Brunehaut, à gauche. Le lieu dans lequel elle se trouve est un des plus anciennement habités du canton de Maubeuge. Ses abords renferment une foule de vieux débris de la période romaine, que des excavations faites dans le sol ont souvent fait rencontrer. M. De Bast, savant antiquaire belge, rapporte qu'un siècle dernier on y a trouvé un magnifique tombeau en pierre de taille

(1) Les droits de haute, moyenne et basse justice, avec ceux de mortemain, de bâtardise et d'aulainc, procuraient au XV^e siècle, chaque année, un revenu de 500 livres tournois. La redevance du *tiercheval*, espèce de droit de terrage composé du tiers des produits d'une terre labourée par un cheval, valait 27 muids de blé et autant d'avoine. Les cens et rentes consistaient en 106 livres 2 sols 4 deniers d'argent, en 45 muids 5 rasieres 3 quarterons d'avoine, 52 chappons, enfin en un quart du revenu du moulin ou vivier de Gognies. (*Dénombrement des fiefs et arrière-fiefs du Hainaut*, à la chambre des Comptes de Bruxelles, n. 1122.)

(2) Carpentier, t. I, p. 386; t. II, p. 92 des Preuves.

(1) Saint-Genois, *Monuments anciens*.

et un grand nombre de médailles anciennes (1). A cette découverte il faut ajouter des traces d'habitations et de puits, des débris de poteries et de tuiles romaines recueillies à différentes époques.

Ces trouvailles, d'accord avec une tradition populaire, ont fait croire que Rogeries fut primitivement un établissement romain, un avant-poste, et même, prétend-on, un faubourg de l'antique Bavai. Nous présumons plutôt que ce fut un de ces *mansiones* ou lieux de relais qui, de distance en distance, s'élevaient le long des voies romaines. (Voyez Botssois.)

La présence dans cet endroit d'un grand nombre d'urnes, de lacrymatoires et de pièces de monnaies, fait aussi supposer qu'il aurait pu être en même temps un lieu où les dépouilles des morts, après avoir été brûlées, selon l'usage des anciens, étaient inhumées. De là le nom de Rogeries, qui semble venir des mots *rogi*, *rius*, ruisseau du bûcher.

S'il en faut croire un manuscrit retrouvé dans une vieille bibliothèque allemande par un membre de la Société des sciences du Hainaut (2), Guy, fils d'un roi de Danemarck, étant venu au VIII^e siècle, à la tête d'une colonie, pour se fixer dans les Gaules, Charlemagne lui concéda, au sein des forêts de la Belgique, un terrain dans lequel se trouvait Rogeries. La portion de territoire occupée alors par ces colons aura-t-elle pris de leur langue le nom si usité de *gau*, *gow*, signifiant *canton*, et donné naissance, un siècle plus tard, au mot *Gaugnies*? C'est ce qu'il est permis de conjecturer. Cette étymologie offre autant de vraisemblance que celles que nous avons précédemment expliquées.

Il est question de Rogeries dans la chronique de Gilbert, chancelier du comte Baudouin V. En 1195, ce prince, en même temps qu'il restituait aux églises Saint-Pierre et Saint-Quentin, de Maubeuge, les biens dont nous avons parlé plus haut, remettait à celle de Mons certaines terres situées près de Rogeries et dépendantes du territoire de Quévy, dont il s'était servi pour creuser un vivier, indemnisant ladite église par l'exemption des tailles et autres exactions qu'elle lui devait pour ces mêmes terres (3). Ce vivier, que le comte avait fait éta-

blir, pour son usage, à environ deux cents pas de la chaussée, en face de l'enclos de Rogeries, est encore un petit marais appartenant à la section belge du village de Gognies, et sur lequel on a fait de nombreuses plantations.

La terre de Rogeries était un fief rural de la mouvance du duché d'Hayvez, comme la plupart des domaines du territoire de Gognies-Chaussée. Elle appartenait depuis l'an 1300 à la maison de Gottignies (1), lorsqu'en 1714 elle fut acquise par M. Le Mayeur, gentilhomme originaire du Cambrésis, qui, par son mariage avec la dame Vandendorpe, s'était précédemment allié aux chevaliers de cette maison. L'arrière-petit-fils de ce personnage, M. Le Mayeur de Merprès, secrétaire de la Faculté de droit de Bruxelles au temps de l'empire (2), vendit sous la restauration son domaine de Rogeries à la famille Reeq de Malzine, qui en est encore propriétaire. Alors il ne restait plus de la terre qu'une ferme avec ses dépendances. Les nouveaux possesseurs y ont fait construire, sur l'emplacement de l'ancien château, une maison de campagne d'apparence toute moderne.

L'abbaye d'Hautmont possédait autrefois, près de l'enclos de Rogeries, un fief composé d'un bois et de terres aujourd'hui connues sous le nom de *Grande-Campagne*. En 1626, les religieux de ce monastère en firent l'amortissement au profit de l'église du Val-des-Ecoliers, de Mons, à charge

toire du Haynaut, t. xii, p. 204; Delewarde, id., t. iii, p. 510.

(1) Suite du supplément au nobiliaire des Pays-Bas, année 1725.

(2) M. Le Mayeur de Merprès cultiva les lettres avec ferveur, et pulchra, entre autres ouvrages, la *Gloire Belgique*, poème enrichi de notes curieuses.

Voici en quels termes il s'exprime dans cet ouvrage sur Gognies, Rogeries et lieux circonvoisins :

Sors de ce clos. Vois-tu cette antique chaussée?
Sais-tu quels pieds marquants cent fois l'ont traversée?
Là passaient les vainqueurs, habitants de Bavai,
A qui des arts brillants ton pays doit l'essai.
Là, bondit par torrents le délugé Vandale,
Qui courut renverser leur force colossale;
Là, vers Lesine allant au palais de César,
Charlemagne guida son majestueux char.
Ici près, Malplaqueit, dans sa sanglante plaine,
Conserve empreints les pas de Villars et d'Égène.
Voici le vivier du comte Baudouin
Porté par la croisade au trône Lyzantin,
Avant que, cheminant au cri de: *Gottignies!*
Deux braves comme lui, seigneurs de Rogeries,
Dans ce vicieux château fort, décoré de la croix,

(1) De Bast, *Recueil d'antiquités romaines et gasloises*.

(2) M. Delmotte, ancien bibliothécaire de Mons. Voir à ce sujet un manuscrit que possède M. Rousselle, avocat à Mons.

(3) Gisleberti, *Chron. Hann.*, p. 277; Jacques de Guyse, *His-*

B E L G I Q U E



Circons de Pécresfontaine

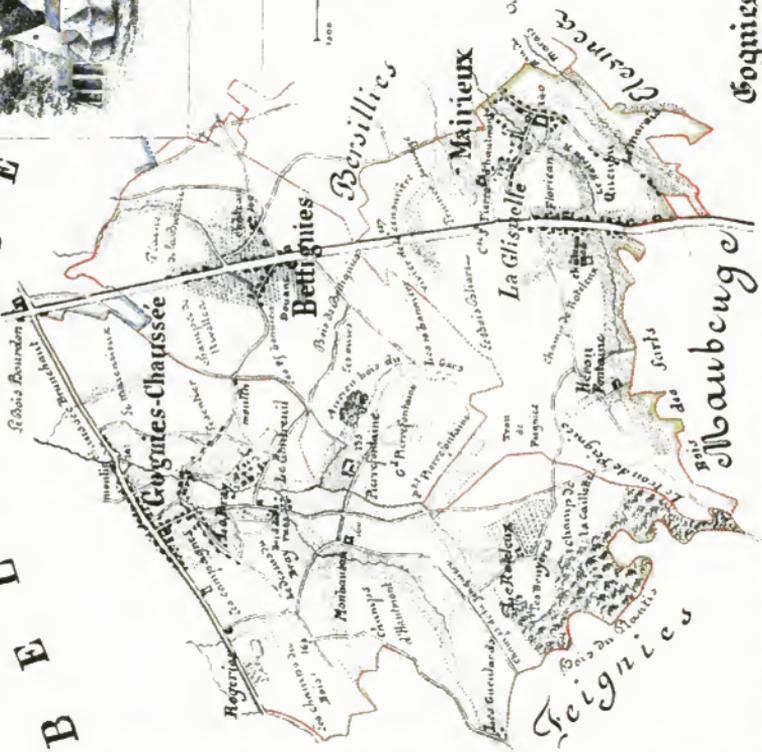
Échelle de 3000 Mètres.



Nord



Play dea
Communes de
Cognies Chaussée Bellignies et
Mairieux.



Carte de la Région de Pécresfontaine.

d'en percevoir chaque année deux chapons, et d'en faire représentation, quand il échérât, à raison de 28 livres tournois par chaque homme vivant ou mourant (1).

Indépendamment de ce fief et d'un alleu légué en 1155 par un certain Almanus d'Eslemmies (Elesmes), l'abbaye d'Hautmont possédait aussi à Gognies-Chaussée le fief de Monbanson. Ce fief consistait en une ferme et seigneurie avec toutes ses dépendances. Il avait été acheté par les religieux dudit monastère, en 1620, d'un sieur Etienne Couturier (2). La ferme existe encore; elle a été restaurée et augmentée de nouveaux bâtiments d'exploitation par ses propriétaires actuels, qui en ont fait un des plus beaux établissements agricoles du canton.

A quelque distance de Monbanson, à l'extrémité sud-ouest de Gognies, se trouve une autre ferme isolée, très ancienne, appelée ferme du Roteleux. Cette ferme, qui, avec ses dépendances, faisait autrefois partie du territoire de Bersillies, a de tout temps appartenu au chapitre de Sainte-Aldegonde, de Maubeuge, qui y possédait dime, terrage, haute, moyenne et basse justice. Elle existe depuis la fin du XI^e siècle. A son origine se rattache un des faits les plus intéressants que le moyen âge ait vu s'accomplir dans le canton de Maubeuge. Nous ne pouvons nous empêcher de le raconter (3).

En 1190, le comte de Hainaut avait pour homme

N'allassent en Syrie imiter ses exploits.

Salut, bois, prés, jardins, labyrinthes champêtres,

Qui conservez empreints les pas de mes ancêtres,

Où de touchants récits me montrent mon aïeul

Plantant dans cet endroit le frêne, le tilleul;

Où sous des ifs arqués je crois encore voir,

En vrai juge de paix, mon père aller s'asseoir,

Et, calme, dissiper, par un doux arbitrage,

Les débats discordants élevés au village.

Pour comprendre ces quatre derniers vers, il faut savoir que le père de notre poète, avocat au parlement de Mons, se faisait un plaisir, pendant les journées qu'il allait fréquemment passer dans sa terre de Rogeries, d'éclairer gratuitement de ses conseils et de ses lumières judiciaires ceux des habitants du village que des affaires litigieuses embarrassaient, ce qui lui fit donner l'épithète de *patronus gratuitus* dans l'épitaphe de famille qu'on lui érigea au sein de l'ancienne église de Gognies.

(1) Archives de l'abbaye d'Hautmont.

(2) Id.

(3) Archives du chapitre; nécrologe compris dans les archives du royaume de Belgique.

de fief en sa terre de Feignies un seigneur vaillant appelé Foulques du Mesnil. Foulques était père de trois fils aussi valeureux que lui, et qu'il avait façonnés de bonne heure aux rudes fatigues de la guerre et de la chasse. Parmi ces fils, le plus jeune, Arnould, fidèle chevalier du comte Baudouin, s'était surtout fait remarquer dans maints tournois par sa bonne mine et sa rare intrépidité. C'était un de ces hommes à la poitrine large, au corps robuste, une de ces natures pleines de sève et de vie, une de ces physionomies sur lesquelles se peignent la franchise des sentiments et l'élevation du caractère. Nul, disait-on, ne sait mieux braver un danger et se servir de l'épée que le plus jeune des fils de Foulques du Mesnil. C'était plaisir de le voir, soit en champ clos, soit dans une expédition guerrière, quand le noble et tout-puissant comte de Hainaut conduisait devers le seigneur d'Avesnes ou tout autre grand-vassal rebelle *l'ost et chevauché* des terres de sa mouvance. De plus, Arnould avait un cœur sensible, et depuis long-temps une passion profonde était venue adoucir en lui l'âpreté de l'homme de guerre, et en faire un des chevaliers les plus courtois de la contrée.

Parmi les demoiselles au noble lignage qui habitait les environs du lieu de sa résidence, il avait de bonne heure distingué la fille du sire Guillaume, seigneur de Pierre-Fontaine et d'Aliénor de Maubeuge, la jeune et tendre Aliénor. Belle, grande, à la taille gracieuse et bien prise, à la peau blanche et aux grands yeux bleus, comme toutes les blondes filles de race franke, Aliénor n'avait pas manqué d'adorateurs depuis l'époque où on l'avait vue paraître pour la première fois avec son père on son frère aux tournois, aux banquets féodaux, ou dans les fêtes du pays. Mais Arnould du Mesnil, seul, avait pu s'en faire aimer, et, lorsque celui-ci s'était adressé à elle, elle n'avait pas fait difficulté d'accueillir l'aveu de sa flamme et de lui promettre son cœur à toujours.

Malheureusement une barrière infranchissable séparait les deux amants. Le père d'Aliénor était animé contre le seigneur de Feignies par le souvenir d'anciens affronts et par l'aiguillon de la plus envieuse rivalité. Tout récemment, la perte d'un procès qu'il avait soutenu contre lui devant le comte Baudouin, leur suzerain à tous deux, en la cour plénière d'Hornu, avait envenimé plus que jamais sa haine, et il avait juré que désormais ni lui ni ses

hoirs n'auraient la moindre relation avec Foulques du Mesnil, ainsi qu'avec tous ceux qui lui appartenaient. En apprenant l'amour de sa fille pour le fils de son rival abhorré, il l'avait menacée de l'enterrer vivante au fond des noirs caveaux de son castel, si jamais elle osait songer à lui.

Être doué d'un cœur sensible, d'une âme ardente et d'une nature krölante, s'adorer et ne jamais se voir, est un tourment bien cruel pour deux pauvres amants. Du moins c'est ce qu'éprouvèrent Arnould du Mesnil et sa bien-aimée. Ils se le dirent un jour que le hasard les avait fait se rencontrer sans témoins ; et, pour mettre fin à leur supplice, ils convinrent de se voir quelquefois secrètement, et de se dédommager dans de doux entretiens de la tristesse, de l'impatience inquiète et des ennuis mortels auxquels les condamnaient une inimitié de famille qu'ils étaient loin de partager. Tous les huit jours, après l'heure du couvre-feu, tandis que tout reposait au château de Pierre-Fontaine, Aliénor s'en échappait par la porte d'un souterrain dont elle s'était procuré la clef, et se rendait, accompagnée d'une fille de chambre, sur le chemin qui longe les bois qui sont au sud du territoire de Gognies. Là, derrière un épais buisson, elle rencontrait son amant, et tous deux, au milieu des plus tendres caresses, des plus douces confidences, se renouvelaient l'un à l'autre des serments d'amour mille fois répétés, et ne se quittaient qu'après avoir savouré pendant de longues heures tout l'attrait ineffable qu'ont pour les amants contrariés des entrevues mystérieuses et défendues.

Un jour, l'amant d'Aliénor se rendit au lieu du rendez-vous, ayant, contre l'habitude, le cœur triste et agité de sombres pressentiments. C'était par une froide soirée de décembre. La neige couvrait la terre d'un blanc linéal, et la bise soufflait avec force à travers les rameaux couverts de givre de la sombre forêt. Pour la première fois, il ne vit point venir à lui son amante. Il l'attendit longtemps en vain et frappa plus d'une fois impatiemment la terre du pied, les yeux fixés vers la plaine, dans l'espoir d'y voir paraître une clarté qui lui était bien chère. Mais cette clarté ne parut pas, et notre amant désappointé résolut de retourner sur ses pas. Déjà, le cœur agité des plus cruels regrets, il se tournait pour aller rejoindre le sentier par où il était venu, lorsqu'il sentit tout à coup frémir la terre, et, soudain, du sein d'un tourbil-

lon de neige, une bande de loups s'élança sur lui.

Ces loups, rendus redoutables et audacieux par les rigueurs de la saison, avaient senti au sein de la forêt la trace des pas du chevalier et s'étaient mis sur sa piste.

Arnould, avons-nous dit, était brave et robuste. Il avait une épée, il s'en servit. Mais que pouvait-il faire contre les assauts simultanés de plusieurs loups affamés ? Toutefois il vendit chèrement sa vie : il tua trois des terribles bêtes, et ce ne fut que quand il fut accablé par le nombre et tout à fait terrassé qu'il se sentit dévorer. Il rendit l'âme en prononçant un dernier mot d'adieu à sa bien-aimée.

A peine son corps, horriblement déchiré, était-il partagé en lambeaux, qu'une lumière apparut tout à coup sur le bord du chemin où cette scène effroyable avait lieu. Les horribles quadrupèdes, effrayés, comme le sont tous ceux de leur race par l'apparition d'une clarté inattendue, s'enfuirent vers la forêt en poussant les hurlements les plus lugubres et les plus effrayants. Alors Aliénor put contempler les restes de son amant étendus sur la neige ensanglantée, à côté de son épée, de lambeaux de vêtements déchirés et des cadavres des trois animaux qu'il avait immolés. Pousser un cri perçant de désespoir, se jeter la face contre terre en étreignant les restes sanglants qui s'y trouvaient, furent pour l'infortunée des actes plus prompts que l'éclair. Pendant quelques moments, elle demeura ainsi couchée, sans mouvement, comme collée à la terre. Puis, succombant sous le poids de ses émotions, elle s'évanouit.

Vous peindre l'anxiété, la terreur, de la pauvre compagne d'Aliénor en voyant ainsi sa maîtresse étendue sur la terre dans un lieu et dans une circonstance si dangereuse, serait chose impossible. La malheureuse s'efforça d'abord de la rappeler à elle ; mais, voyant ses efforts inutiles, elle la transporta sur le bord du fossé voisin, puis, tremblante, elle s'assit à ses côtés, incertaine si elle courrait aussitôt chercher du secours au château de Pierre-Fontaine, ou si elle veillerait plutôt sur celle qu'elle craignait d'abandonner à la dent vorace des loups. A la fin elle s'arrêta à ce dernier parti, déposa sa lanterne sur le bord supérieur du chemin, afin que son aspect tint éloignés les terribles animaux, puis, immobile de frayeur, elle attendit, les yeux tournés vers le lieu par où ils s'étaient enfuis, que sa

maîtresse revint de son évanouissement. Celle-ci respira enfin, retrouva le mouvement, et, se levant, elle regagna, traînée sur l'épaule de sa suivante, le castel de son père.

Peu de jours après, en même temps qu'on apprît la triste fin du vaillant fils de Foulques du Mesnil, on eut connaissance que la fille du seigneur de Pierre-Fontaine était au lit, malade, anéantie. Ceci ne surprit personne; le bruit de la liaison des deux amants avait transpiré, et on fut encore moins étonné quand, trois mois après, la vierge infortunée se retira au monastère de Maubeuge, afin d'y oublier ses malheurs. Mais les souvenirs les plus douloureux ne cessèrent de la poursuivre, et, quoiqu'elle fit tous ses efforts pour rejeter loin d'elle l'affreux tableau de son amant dévoré, elle vit cette image fatale se reproduire à chaque instant devant ses yeux, venant ainsi remuer la plus grande douleur que puisse éprouver une jeune femme aimante et sensible. A la fin, elle en fut accablée, et, au bout de quelques années, elle mourut, après avoir légué à sa communauté les biens qu'elle tenait de son père au jurement de Pierre-Fontaine. Parmi ces biens se trouvait le lieu où son amant avait péri. Elle ordonna qu'on y élevât une chapelle et une métairie. Cette métairie, depuis, a toujours appartenu aux dames chanoinesses de Maubeuge : c'est la *cense du Roteleur*, c'est-à-dire la ferme du chemin des loups, nom qui vient du roman *rote*, route, chemin, et de *leur*, loups, et qui fut employé pour rappeler le souvenir des terribles animaux qui avaient dévoré le fils du seigneur de Feignies (1).

La chaussée Bruchaut, qui passe à Gognies, l partage ce village en deux portions, dont l'une, au nord, est située sur la Belgique, et forme, depuis le traité de Nimègue, en 1678, une commune à part, relevant toutefois de la paroisse de Gognies (France). La plus grande partie des habitations de l'une et de l'autre portions s'étalent sur les deux côtés de la chaussée. Pour la plupart neuves et bien bâties, elles offrent à l'étranger un aspect riant et animé. Aussi Gognies est-il le but fréquent des promeneurs de Maubeuge, qui s'y rendent pour

goûter les bières excellentes de la Belgique et pour y faire leur provision de cigares.

Gognies, quoique autrefois compris dans le prévôté et dans le décanat de Maubeuge, relevait pour sa cure de l'abbaye de Liessies. A cette cure était annexée la paroisse d'Havay et deux chapelles, dont l'une, dédiée à saint Nicolas, avait pour colporteur le seigneur féodal. Un vicaire était attaché au service des deux succursales. Les revenus de la dime au moyen âge s'élevaient à 46 livres 1 sou. Au xviii^e siècle, les émoluments du pasteur étaient assez considérables. Ils consistaient, pour Gognies, en 190 florins, revenus de 21 bonniers de terre, et en 37 florins 10 patars, montant de la dime. Pour Havay, la dime s'élevait à 67 florins et 7 rasières de blé, et la dotation des chapelles à la valeur de 9 bonniers de bonne terre (1).

En 1469, lorsque les deux sections du village, qui sont aujourd'hui disjointes, étaient réunies, Gognies renfermait 50 feux (2). Au xviii^e siècle, il y en avait 66 (3). Le nombre des habitants, en 1709, était de 146 pour la section française. Aujourd'hui l'on compte 429 individus dans la commune belge, et 792 dans l'autre. Les habitants de cette dernière sont répartis dans 196 maisons. Parmi eux se trouvent 270 indigents recevant des secours du bureau de bienfaisance, dont les revenus, provenant en partie d'un legs ancien de 50 hectares demeuré indivis entre les deux communes, s'élevaient chaque année à une somme de 2,982 francs. La superficie du territoire de la commune française est de 783 hectares, dont 553 en terres labourables, 121 en prés, 17 en terrains plantés, et 27 en bois; le reste est en landes, marais, maisons, routes, chemins et ruisseaux. Une carrière de marbre y occupe 20 ouvriers. Il y a en outre un moulin à vent et un à eau. Le revenu imposable s'y élève chaque année autour de 43,657 francs, et le total des contributions, qui en 1827 était de 5,781 francs 83 centi-

(1) Pouillé du 15^e siècle, intitulé : *Taxationes beneficiorum diocesis Cameracensis*, aux archives du Hainaut, à Mons. — *Status generalis diocesis Cameracensis*, anno 1710. (Manuscrit communiqué.)

(2) Dénombrement à la chambre des Comptes de Lille, intitulé : *Déclaration es ville et pois*, année 1469.

(3) *Mémoires sur le Haynaut, contenant l'état ancien et moderne de cette province*, etc., etc. Manuscrit in-fol. à la bibliothèque de Mons.

(1) Ce nom de *chemin du leu*, des *leus* ou des *lous*, se retrouve dans un grand nombre d'endroits. Le *Roteleur* est aussi le nom d'une ferme que le chapitre de Maubeuge possédait à Houdain, près Bavai.

mes, fut porté en 1847 à 8,322 francs 21 centimes (1).

**NOTE SUR LES VILLAGES
DE GRAND-QUÉRY ET DE PETIT-QUÉRY.**

Le Petit-Quéry, désigné d'abord simplement sous le nom de *Kéry*, ou *Rery*, fut celui des deux villages qui exista en premier lieu. Il en est déjà question au *xiii^e* siècle. Il fut un de ceux que sainte Waudru légua à son église. Outre la collation de la cure et le droit d'y nommer le mayeur héréditaire, le chapitre de Mons y posséda longtemps des biens importants que la révolution respecta, et qui depuis sont demeurés même dans la famille de ceux des chanoines de Sainte-Waudru qui, après l'abolition des maisons religieuses en Belgique, survécurent à leurs compagnons.

Le Petit-Quéry était le siège de l'une des douze pairies du Hainaut. Cette pairie, par lettres du 17 juillet 1627, fut confondue dans celle que l'on forma avec la terre et seigneurie d'Enghein en faveur de la maison de Lalaing. Depuis, les seigneurs du Petit-Quéry ont été les sieurs de Lattre, de Mons, puis, par acquisition, M. Aubert, conseiller aux Etats de Hainaut.

La résidence de la famille de Lattre, connue sous le nom de *château du Bosquiau*, s'éleva avec grâce sur un riant coteau que contourne l'un des principaux affluents de la *Trouille*. Un peu plus haut, ce cours d'eau traverse un hameau nommé le *Bommeteau*, et vulgairement le *Blametau*. Les maisons de Bommeteau entouraient autrefois une résidence seigneuriale dite le *Petit-Cambrai*, remplacée aujourd'hui par une maison de campagne du même nom. Le tout formait un allon qui appartenait longtemps aux sires de Franeau, comme en fait preuve la pierre sépulcrale d'un de ces personnages, qui fut retrouvée sous les débris de l'ancienne chapelle castrale du Petit-Cambrai.

Au *xv^e* siècle, le Petit-Quéry renfermait 46 feux. Aujourd'hui il y a 1,000 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à 1677 pour les naissances, à 1680 pour les mariages, et à 1707 pour les décès.

Pour plus amples détails touchant cette commune, voir Jacques de Gaysse, t. I, p. 36; t. vii, p. 445 et 449; t. xi, p. 165; t. xii, p. 201; — Vinchant, t. ii, p. 194; — Delcuarde, t. ii, p. 57, 65, 67; t. iii, p. 500; — et Hossart, t. I, p. 304.

Le Grand-Quéry ne fut longtemps qu'une agglomération dépendante de la commune et de la paroisse de Petit-Quéry. Plus tard, cette agglomération étant devenue plus peuplée que son chef-lieu, on en forma, sous le nom de Grand-Quéry, une commune indépendante, que l'on voit figurer pour la première fois dans des titres du *xv^e* siècle. Cette commune, comme celle de Petit-Quéry, fut toujours dans le ressort de la prévôté de Mons, mais forma longtemps avec sa voisine une même paroisse, comprise dans le décret de Maubeuge. Selon toute probabilité, le Grand-Quéry n'est une paroisse indépendante que depuis l'érection de son église, en 1780.

Au nord de la commune, au fond d'une vallée pittoresque que traverse la route de Mons à Maubeuge, se trouve le château de M. de

Warelles, agréable résidence d'une illustre et ancienne famille qui a fourni à la province de Hainaut de vaillants chevaliers, et au chapitre de Maubeuge plusieurs chanoines. S'il en faut croire des tombes d'origine romaine et d'autres débris qui y ont été retrouvés, Warelles fut un des lieux les plus anciennement habités du pays. Pendant longtemps il forma une petite commune qu'on appelait *Warelles et son clocher*. Séparé du Petit-Quéry en 1816, Warelles a continué à en faire partie pour le service du culte. Aussi trouve-t-on dans l'église de ce dernier village les tombes des seigneurs successifs de Warelles depuis plusieurs siècles jusqu'à nos jours.

Il existait autrefois dans la commune de Quéry-le-Grand un couvent de sœurs dites *quotidiennes*. Si l'on en croit la tradition, le seigneur du village, qui fonda ce couvent, avait aussi jeté les fondements d'un gigantesque château sur un monticule qui s'élevait en face du monastère. Ses affaires l'ayant contraint de se rendre en Espagne, la bâtisse fut suspendue, et, à la place du château, s'éleva une métairie connue aujourd'hui sous le nom de *ferme Duquesne*, ou des *Quatre-Cheminis*, métairie dont l'exploitation fut prise sur la culture de deux autres fermes du village, celles de Névèrgies et de Lombray, et cela à la suite d'une décision qui interdit, dit-on, aux derniers d'abbayes et de fiefs du pays, de cultiver plus de 60 bonniers de terre.

Indépendamment de ces fermes se trouvent aussi à Quéry-le-Grand la ferme d'Épinieuc, autrefois dépendance de l'abbaye de ce nom, et celle de la Ferrerie, ainsi appelée des mines de fer autrefois exploitées qui parsèment le territoire avoisinant. Près de cette dernière sont les traces d'un ruisseau souterrain qui, après un parcours d'environ 1500 mètres, va jaillir dans l'enclos du château de Warelles.

En 1469, le village de Grand-Quéry renfermait 35 feux. Aujourd'hui il s'y trouve 785 habitants, dont 25 familles indigentes. Les actes de l'état civil y remontent à 1715 pour les baptêmes, et à 1719 pour les mariages et les décès.

II. Bettignies.

Assertion sur l'origine du nom de ce village. — Bettignies paroisse de la collation du chapitre Saint-Germain, de Mons, citée dans l'histoire du Hainaut. — Fief de Pierre Fontaine; ses possesseurs à différentes époques. — Terre et château de Bettignies. — Passage des armées. — Eglise de Bettignies. — Renseignements statistiques. — Fait curieux. — NOTE SUR LES VILLAGES D'HAYAT ET D'INTY.

En quittant Gognies dans la direction du château de Gontreuil, on arrive, après deux kilomètres de marche, à Bettignies, petit village formé en partie par un noyau de maisons agglomérées autour du bureau des douanes où s'arrêtent les voyageurs venant de Mons. Cet endroit, au *xiv^e* siècle, s'écrivait *Bethignies, Betegnies, Betenies*, et même *Biéthignies*. Il tire peut-être son nom de *beten*, faire des prières, ou de *béthaus*, maison de prières, mots tudes-

(1) Statistiques et dénombrements divers.

ques qui, avec la terminaison *gnies*, dont nous avons parlé dans la notice précédente, signifiaient alors *lieu du temple ou maison pour faire des prières*. Il est possible que dans les premiers siècles de l'invasion franke Bettignies fut le rendez-vous où se portaient pour prier et faire des sacrifices en commun les populations environnantes (1). Quoi qu'il en soit, au *xii^e* siècle, ce village possédait déjà une église. Cet établissement, dédié à saint Nicolas, relevait du chapitre Saint-Germain, de Mons, lequel avait sur le territoire de Maïricux des dîmes dont le montant, au commencement du *xv^e* siècle, était de 15 livres. Ces dîmes, perçues dans la proportion des deux tiers, contre le seigneur du village l'autre tiers, avec certains biens, affectées à l'entretien d'un prêtre.

Il est fait mention de Bettignies dans une bulle du pape Lucius III en date de février 1181. Par cette bulle le souverain pontife accorde aux chanoines de Saint-Germain, à Mons, entre autres avantages, sa protection pour les biens qu'ils possédaient à Château-Lien, à *Bethignies*, à Cuesmes et à Jemmapes (2). Dans un jugement rendu à Bavaï en 1181 par le comte de Hainaut, on voit figurer comme témoin un Jean de *Belegnies*. Dans le même acte se trouve aussi cité Guillaume de *Parfontaine* (Pierre-Fontaine), homme du comte de Hainaut, qui, ainsi que Nicaise de Pierre-Fontaine, apparaît dans plusieurs autres titres de la même époque. Ces seigneurs étaient les feudataires de la terre de Pierre-Fontaine, dont nous avons parlé déjà, laquelle était située dans une plaine fertile à l'extrémité sud-ouest du territoire de Bettignies. Carpentier, dans son *Histoire du Cambresis* parle d'un moussigneur Baulouin de *Parfontaine*, chevalier du Hainaut en 1288. Cette famille portait d'azur billeté d'argent

au lion de même. Comme nous le verrons au sujet de Maïricux, dès le *xiii^e* siècle, les seigneurs de Pierre-Fontaine étaient aussi seigneurs de La Gilsuelle, etc. Ces deux fiefs, toutefois, paraissoient avoir été depuis séparés en des mains différentes et n'avoient que rarement été possédés par un même feudataire. Il y a un acte passé pardevant le bailli de Hainaut et plusieurs hommes de fiefs importants de la province en 1331, par lequel Gilles de *Perfontaine*, chevalier, et son fils Jean de *Perfontaine*, se déshéritent de la terre de Saint-Sauve, tenue en fief du comte de Hainaut, laquelle ils avaient vendue à ce comte, et de l'adhérentement fait de cette terre au profit dudit comte et de ses successeurs (1). En 1345, Jean de *Perfontaine*, seigneur de Beuvrage, était grand-bailli du Hainaut. Cette circonstance, ainsi que les titres nombreux où des personnages de ce nom paraissent comme témoins, prouvent l'importance que cette maison eut pendant long-temps (2). L'ancien château de Pierre-Fontaine a disparu. Il n'en reste plus que la ferme, laquelle appartient au marquis d'Acoust, et a pour locataire un des membres les plus zélés de la société d'agriculture de l'arrondissement, M. Pierre Lemaire.

Après de la ferme de Pierre-Fontaine se trouvait un bois, aujourd'hui presque entièrement défriché, appelé *bois du Gars*. Ce bois est cité dans la chronique de Gilbert, chancelier du comte Baulouin V. C'est près de là, dit-il, que le comte de Flandre, lors de l'invasion du Hainaut en 1184, s'arrêta, venant de Bavaï, avant de faire sa jonction avec ses alliés, le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne. Le bois du Gars était alors rempli de daims et de buffles sauvages, dont l'armée du comte, qui manquait de vivres, fit la chasse, ce qui lui servit de provisions lorsque, quelques jours après, elle assit son camp au territoire de *Kéci* (3).

La pairie du Petit-Quévy a pendant long-temps été suzeraine du fief seigneurial de Bettignies (4). Ce fief consistait en plusieurs bois, en droits de haute, moyenne et basse justice, et en un château situé à peu de distance, à l'est de l'église actuelle du village. Ruiné lors des guerres de

(1) Nous nous gardons bien de présenter cette étymologie comme certaine. Il en est de même de la plupart de celles que nous donnons dans le cours de notre ouvrage, étymologies sur lesquelles nous émettons toujours notre avis d'une manière dubitative. L'origine des noms de lieux est un champ fécond en conjectures souvent dépourvues d'autorités positives. *Beth*, radical de *Bethignies*, par exemple, signifie *boulouen* en celtique.

(2) Jacques de Guyse, t. xii, p. 530. — Delewarde, t. ii, p. 5. — On voit dans la *Chronique de Saint-Ghislain* qu'une donation de biens situés à Bettignies, etc., avait été confirmée à ce monastère en 856 par l'empereur Othon. Depuis, ces biens ont été aliénés ou ne soit quand et comment. — *Chronique de Saint-Ghislain*, n. 294.

(1) Saint-Genois, *Monuments anciens*.

(2) Id.

(3) Gilbert, chronique, p. 23.

(4) Saint-Genois, *Dénombrement des pairies du Hainaut*.

Louis XIV, ce château, depuis, ne s'est plus jamais relevé. Les biens qui en dépendaient appartiennent au comte de Vanderburch, propriétaire du château d'Ecaussinnes-Lalaing, descendant d'illustres seigneurs qui se distinguèrent au service des comtes de Flandre et des souverains successifs des Pays-Bas, et qui comptent parmi eux un archevêque de Cambrai, des hommes d'état, un historien, et plusieurs chevaliers de Malte. Nous reparlerons plus loin de cette famille, et nous dirons comment elle entra en possession de la terre de Bettignies.

Au village de Bettignies se rattache un fait, le plus remarquable peut-être de tous ceux qu'on a pu insérer dans les annales de la race canine, et qui, rapporté par Vinchant, écrivain contemporain, ne laisse aucun doute sur sa véracité. En 1582, un habitant de ce village fut assassiné dans un champ par un déserteur hollandais, qui le laissa étendu par terre après lui avoir barbaquement coupé la tête. Le chien du malheureux paysan veilla assidûment auprès du cadavre pendant trois jours. Au bout de ce temps, pressé par la faim, il dut quitter ce poste, où semblait l'avoir attaché le plus saint des devoirs; mais il ne partit qu'en emportant la tête de son maître, laquelle il tint par les cheveux jusqu'à ce qu'il l'eût déposée sur le lit où elle avait l'habitude de reposer, et cela en présence de la femme et des enfants de la victime, qui l'avaient vainement cherchée partout, et qui alors s'empressèrent, guidés par le chien, d'aller relever son corps (1).

Situé sur la frontière et le long d'une grande route, Bettignies, comme tant d'autres villages du pays, a eu souvent à souffrir du passage des armées. En 1694, lors des tentatives du roi Guillaume, prince d'Orange, contre le maréchal de Luxembourg et la place de Maubeuge, il fut complètement ruiné. En 1792, l'avant-garde du général La Fayette vint y camper jusqu'au jour où se livra le fameux combat de La Glisuelle. (Voyez Mairieux.) Alors il fut abandonné par ses habitants et sacagé par les Autrichiens. Ces derniers, repoussés jusque sur les frontières de la Hollande à la suite de la bataille de Jemmapes, reparurent à Bettignies l'année sui-

vante, après le désastre de Neerwinden et la défection de Dumouriez. Ils formèrent alors différents camps sur la plaine de ce village et sur celles de Grand-Reng et de Villers-sire-Nicole. Ces camps, renforcés au commencement de 1794, furent levés dans le mois de mai de la même année par suite des sanglantes attaques qui eurent pour but le passage de la Sambre par les Français. Pendant une de ces tentatives, le général Kleber, par une marche de flanc, favorisa le mouvement que fit notre gauche à travers la campagne qui sépare Bettignies de La Glisuelle, afin de déloger l'ennemi de la position qu'il occupait, ce qui fut couronné de succès (1).

Bettignies, vu son peu d'importance, n'a ni instituteur ni curé. Il s'adjoint, pour l'exercice du premier de ces fonctionnaires, à la commune de Gognies, et le service du culte y est exercé par le pasteur de Mairieux, qui, chaque dimanche, y va chanter la messe dans une église tellement petite, qu'elle fut souvent prise pour une cabane, lorsque autrefois elle était couverte en chaume (2). Cette église, toutefois, est suffisante pour le petit nombre des habitants, qui est de 200 seulement, répartis dans 32 maisons. Dans les xv^e et xvii^e siècles, il n'y avait à Bettignies que 6 feux (3), et en 1789 le nombre des habitants n'allait pas au-delà de 45. Il crût assez bien depuis cette époque, comme on le voit par la population actuelle et par celle de 1835, représentées par le chiffre 147. La superficie du territoire est de 154 hectares, dont la majeure partie est en terres arables de première qualité; 52 hectares sont en prés, 18 en bois, et le reste en terrains plantés, en propriétés bâties, en routes et en chemins. Le sol y est fertile, et, outre tous les genres de céréales, il produit du lin, du colza. Les actes de l'état civil, brûlés en 1792, n'y remontent pas au-delà de cette année (4). Il y a une genèverie; le revenu imposable est d'environ 27,440 francs, et le total des contributions, qui en 1827 était de 3,320 francs 57 centimes, fut porté en 1847 à 4,198 francs 06 centimes (5).

(1) *Moniteur* de 1794.

(2) Ce n'est que depuis quelques années que cette toiture a totalement disparu.

(3-5) Pouillé, météor., dénombrements et statistiques déjà cités.

(1) Vinchant, *Annales du Hainaut*, partie inédite du manuscrit, année 1582.

NOTE SUR LES VILLAGES D'HAVAY ET D'ÉRY.

A deux kilomètres nord-ouest de Bettignies, non loin de la chaussée Brunchaut, qui passe à Gognies, se trouvent les petits villages d'Havay et d'Éry, dont nous avons déjà parlé, et que nous serons encore à l'occasion de citer plus tard. Ces villages sont très anciens; ils existaient déjà au ^{vi}^e siècle, car on voit dans le testament de saint Aldegonde qu'ils furent donnés, avec leurs églises et dépendances et les serfs qui s'y trouvaient, au chapitre des chanoines de Saint-Quentin, de Maubeuge. Ils sont désignés dans ce testament sous les noms de *Havacum* et *Athiarum*. C'est au village d'Havay que la légende place la résidence d'Adelme, personnage de race franke, qui, en 955, reçut la mission d'aller réclamer aux habitants de Maubeuge les reliques du bienheureux saint Ghislain. (Voyez Maubeuge.)

Au ^{xii}^e siècle, Havay et Éry formaient une paroisse comprise dans le décanat de Mons. Plus tard cette paroisse fut annexée à celle de Gognies-Chaussée. Aujourd'hui elle se trouve dans la même circonscription qu'au ^{xii}^e siècle.

L'église d'Havay est dédiée à saint Jean-Baptiste. Pendant longtemps elle fut de la collation du chapitre de Cambrai. Plus tard ce bénéfice passa au chapitre des chanoines de Maubeuge, qui était chargé de l'entretien du vicaire qui y chantait la messe. Il y avait une chapelle très ancienne dédiée à saint Quentin, patron dudit chapitre, lequel passait pour exercer de grands miracles à l'égard des fidèles qui s'y rendaient de toutes parts pour prier au pied de son image. Depuis, cette chapelle a été consacrée à sainte Marie-Madeleine.

Havay et Éry étaient deux des sept villages qui composaient autrefois la terre et seigneurie d'Havres. (Voyez Gognies.) Ils ressortissaient à la prévôté de Mons. Au ^{xii}^e siècle, il s'y trouvait 36 feux. Il y a aujourd'hui 887 habitants. Le comte de Hainaut y avait la mouvance directe de plusieurs fiefs, entre autres de celui d'*Obechiez* à Havay. L'abbaye d'Hautmont possédait aussi dans cette dernière localité une ferme, des rentes et des dîmes.

Non loin d'Havay, sur le chemin de Maubeuge, se trouvait autrefois le hameau de *Haut-Bourdon*, que sa proximité d'un petit bois aujourd'hui défriché a fait surnommer depuis Bois-Bourdon. Là se trouve le bureau de la douane belge et une ferme très ancienne dans laquelle est né *Franchois d'Erpion*, savant recteur du collège de Binche, de qui il nous est demeuré une baraque faite en 1600 à l'occasion de l'entrée des archiducs Albert et Isabelle dans cette ville. L'une des fermes les plus importantes et les plus anciennes de la commune d'Havay est aussi celle de Beauvoir. Sur la fin du siècle dernier, cette habitation, située à l'écart, le long de la chaussée Brunchaut, fut le théâtre d'une des scènes les plus affreuses auxquelles les désordres du temps laissaient exposés les pauvres habitants des campagnes isolées. Une bande de chaulleurs, dirigée par le fameux Moneuse, l'un des plus audacieux bandits qu'aient vus les environs de Mons, s'introduisit un soir dans ladite ferme pour la piller. Profitant de l'absence du propriétaire, M. d'Herbaix, ces misérables garrotèrent ses demoiselles et les soumirent à l'affreuse torture qu'ils avaient coutume d'employer. Les courageuses jeunes filles résistèrent d'abord avec une constance héroïque aux plus atroces souffrances;

mais enfin, rendues, s'en pouvant plus, elles indiquèrent la place où l'argent de leur père était caché, et les bandits, s'en étant emparés, les quittèrent pour se retirer dans leurs repaires, en attendant de renouveler ailleurs leurs criminelles entreprises.

Mairieux.

Situation topographique de ce village; origines de son nom. — Mairieux déjà connu au temps de sainte Aldegonde. — Fief de Héron-Fontaine; ses possesseurs; son château. — Fief de La Glinelle; son ancienneté; ses seigneurs; détails. — Autres fiefs à Mairieux; seigneurs de ce village. — Bénéfices et possessions de l'abbaye d'Hautmont à Mairieux; dîmes. — Chapelle de La Glinelle. — Remarques statistiques. — Fait relatif à la construction de la route nationale de Maubeuge à Mons. — Récit du célèbre combat livré à La Glinelle en 1792.

Le village de Mairieux se trouve à environ une demi-heure de marche au sud de celui de Bettignies. Il se divise en deux parties détachées. La première, portant le nom du village même, est composée d'habitations rassemblées à peu de distance de l'église, tandis que l'autre, appelée La Glinelle, s'étend tout le long de la grande route de Mons. Mairieux, qu'on a souvent écrit *Mairieu*, paraît tirer son nom du celtique *mein*, *men*, pierre, mot qui, avec *rieu* (1), ruisseau, aurait été employé pour désigner le ruisseau le *Hairon* à partir du centre de la commune, endroit où il roule sur un lit très caillouteux, principalement composé de silex.

Cette commune existait déjà au ^{vii}^e siècle, car l'on voit dans la *Vie de sainte Aldegonde* que cette pieuse fondatrice du chapitre de Maubeuge y eut une entrevue, en 680, avec sa sœur, sainte Waudru, et le bienheureux saint Ghislain. Il en est aussi souvent question dans le recueil des titres féodaux de Hainaut. Ces titres sont relatifs pour la plupart aux différentes dîmes et droits seigneuriaux qui s'y trouvaient établis, ainsi qu'aux reliefs de certains fiefs situés sur son territoire, notamment ceux de La Glinelle et de Héron-Fontaine.

(1) Voyez, au sujet de ce mot, Latour-d'Auvergne, *Origines gauloises*, p. 272.

Héron-Fontaine est une ferme importante située à l'écart, dans la partie occidentale du territoire. Le ruisseau le *Hairon* y prend sa source, et de là le mot *Fontaine*, qui a été ajouté à ce nom, lequel sera sans doute venu lui-même de la prédilection qu'avait pour les marécages du lieu cet échassier ichtyophage que notre grand fabuliste appelle *l'oiseau au long bec emmanché d'un long cou*. La ferme de Héron-Fontaine, qui autrefois était annexée à un château (1), fut pendant long-temps entourée de fossés qui en défendaient l'approche. Du milieu des bâtiments qui la composaient s'élevait une chapelle où l'on chantait la messe. Cette chapelle relevait de l'abbaye d'Hautmont et avait été dotée de quelques revenus dont une partie fut affectée, en 1613, aux cures de Semousies, Saint-Aubin et Dourlers. Au xiii^e siècle, le fief de Héron-Fontaine appartenait à Jean, dit *Békillon de Lousnay*, qui le tenait du comte de Hainaut. En 1297, ce feudataire, plus connu sous le nom de seigneur de Héron-Fontaine, fut l'un des signataires de l'acte par lequel Jean, sire de Lens, se déposséda du fief de Kénast en faveur de Jean Sausses de Boussoit. En 1367, Mahius de Soumoy succéda à son père, Jean de Békillon, dans la possession du fief de Héron-Fontaine, moyennant le paiement d'une rente annuelle. Plusieurs titres font mention de ce Mahius de Soumoy. Il y a, entre autres, une déclaration de la même année, par laquelle il reconnaît avoir rendu au comte de Namur une rente de 60 chapons qu'il tenait en fief dudit comte, et qu'il avait droit de prendre sur la terre de Triviers (2). Plus tard, la terre de Héron-Fontaine fut possédée par les seigneurs de Pottes, puis par la puissante famille de Vanderburch, dont un des membres épousa Yolande de Pottes, dame de Héron-Fontaine, inhumée en

1630 au château d'Ecaussinnes, que son mari avait acheté en 1625 au comte de Lalaing.

Le fief de La Glisuelle, situé entre celui de Héron-Fontaine et le village, formait une seigneurie importante relevant du chapitre de Maubeuge. Il y a dans l'inventaire des archives de ce chapitre plusieurs mentions de reliefs qui furent faits de ladite seigneurie par devant le bailli des chanoinesses. Le fief de La Glisuelle, dans les derniers temps, se comprenait encore : en toutes justices, haute, moyenne et basse; en prés, terres labourables, rentes d'argent, d'avoine et de chapons; en droits de mortemain, d'afforage, de terrage, de tailles et services d'héritages lorsqu'ils allaient de main à autre; enfin en plusieurs anciens fiefs qui en étaient tenus (1). La famille qui, de temps immémorial, en fut investie, est une des plus anciennes du Hainaut. Par un acte des roi et héraut d'armes, rendu à Bruxelles en 1747, en faveur d'une demoiselle de Vanderburch de La Glisuelle, qui, voulant être reçue chanoinesse à Maubeuge, fut obligée de justifier de ses quartiers de noblesse, il est prouvé que Jean de La Glisuelle, chevalier, un des aïeux maternels de cette dame, existait déjà en 766 comme seigneur de Pierre-Fontaine et de La Glisuelle. Les descendants de ce chevalier, est-il dit dans l'acte, ayant de tout temps porté pour cimier un buste de Sarrasin labellé de sinople au turban d'argent, tortillé de gueules, tenant une flèche d'or de la main droite, et, de l'autre, un bouclier d'argent à la bordure d'or, il ressort de ce, qu'ils étaient d'une grande ancienneté de noblesse, parce que de tout temps les nobles ont seuls porté des cimiers, lesquels ils étaient obligés de présenter quand ils voulaient être admis aux tournois (2).

Jean, prévôt de Beaumont, homme de fief du comte de Hainaut, et l'un des seigneurs de La Glisuelle, fut présent à l'acte de dotation qui accompagna le mariage de Jeanne de Beaumont avec

(1) Philippe de Moukès, dans sa Chronique, en parlant de l'impudence du fameux aventurier qui, en 1225, essaya de se faire passer pour Baudouin VI, empereur de Constantinople, parle de Héron-Fontaine et de Villers comme étant des postes dont le faux Baudouin s'empara.

Hairon-Fontaine dérouta.
Sa Viler abattu et pris :
N'en fut la nouvelle en grant pais.
Gros fit porter devant sa face,
Pour çou com plus d'honneur li facee.
Chronique de Moukès, n. 24820.)

(2) Saint-Genois, *Monuments anciens*.

(1) Dénombrement de la pairie de Barbençon, manuscrit sur parchemin à la chambre des Comptes, à Lille. — Outre la seigneurie de La Glisuelle, le chapitre avait dans le voisinage un franc alleu composé de viviers et d'un bois de 18 bonniers actuellement détruit, dit bois *Bliart*, lequel fut transporté dans le xv^e siècle au profit de Henri Gauthier, prévôt de l'église de Saint-Quentin, de Maubeuge. (*Archives du chapitre*.)

(2) Maloteau de Villcrode, *Renseignements historiques sur les chapitres nobles*, manuscrit in-folio, Bibliothèque de Douai.

Louis de Châtillon, de la maison d'Avesnes. (Voyez Rousies, Ferrière, Beaufort.) Ce même Jean de La Glisuelle fut également témoin dans un acte d'adhérentement par lequel Guillaume, comte de Namur, constitua le douaire de sa femme, la comtesse de Blois. Plus tard, en 1367, on le voit acquitter, conjointement avec Guy de Blois, seigneur de Beaumont, et Hugues de Villers, une somme due, pour objet de luxe, à un marchand italien. Après lui viennent Huart de La Glisuelle, qui fut présent à l'acte de dépossession fait par Guy de Blois, seigneur de Beaumont et de Chimay, au profit du comte de Namur; puis Tristan, chevalier, qui fut un des bienfaiteurs de l'hôpital fondé à Mons par Nicolas de Houdain, sire d'Espinoit. Cet hôpital, en vertu des dotations du sire de La Glisuelle, commença dès lors à tenir des *kanquennes*, c'est-à-dire des vieilles femmes indigentes (1). Vers le milieu du xv^e siècle, le titre de seigneur de La Glisuelle passa par alliance dans la maison des sires de Montigny, et, dans le xv^e, dans celle des sires de Saint-Marceau, Saint-Martin et Francheville. Charles de La Glisuelle, seigneur du Campeau, Saint-Marceau, Bettignies, et de la Francheville, ayant épousé en quatrième nocces Marie de Gherbode, héritière de Bailleul-aux-Cornilles, en eut Charlotte-Coraëlie de La Glisuelle, morte en 1661, épouse de Séverin de Vanderburch, au château d'Ecaussinnes-Lalaing (2).

Le fief de La Glisuelle sortit, dans le xv^e siècle, de la famille des seigneurs qui en portaient le nom pour passer aux mains de différents feudataires, dont le plus connu, Jean Bureau, inhumé à l'église de Mairieux, a laissé des descendants qui possédèrent aussi, entre autres fiefs, ceux d'Obrechies, à Hayay, et du Fagnet, à Boussois-sur-Sambre. En 1709, Amalberthe Bureau, fille du précédent, vendit son fief au sire d'Esclatière, qui s'engagea à liquider les charges qui le grevaient. Des sires d'Esclatière il échet, sur la fin du xviii^e siècle, aux seigneurs de Mairieux. Alors il était passé, nous ne savons comment, sous la mouvance de la

pairie de Barbençon. Les biens qui le composaient appartiennent aujourd'hui en partie à madame la baronne Delwof de Moorsel.

L'ancien château de La Glisuelle n'existe plus. Selon toute apparence, il fut démoli dans le xv^e siècle, en même temps que ceux de Héron-Fontaine, de Bettignies et de Pierre-Fontaine. Un champ, situé sur la rive gauche du ruisseau le *Hairon*, à l'ouest de la grande route, laisse encore voir l'emplacement de l'enceinte qui l'entourait. Sans le nom de château que l'on donne à ce champ, on ne pourrait supposer qu'il s'y élevait jadis l'une des plus anciennes résidences féodales du Hainaut (1).

Indépendamment des terres de Héron-Fontaine et de La Glisuelle, le village de Mairieux renfermait deux autres fiefs amples, relevant directement de la cour féodale de Mons. *Le premier se comprenait en un vivier nommé le vivier Huon, en terres labourables, en un tiers de terrage sur toute la commune, contre les chanoinesses les deux autres tiers; en rentes d'argent et services de serfs, quand ils allaient de main à autre; en toute justice et seigneurie, haute, moyenne et basse; en droit de chasse, colerie et planty; en la taille de querquerage et le droit de soignies, qui était de trois sols par ménage. Le deuxième se comprenait en droit de forage et tonlieu sur toute marchandise dans la commune et paroisse, en vins, cervoises, brebis, pourceaux, toiles et autres choses (2).* Ces deux fiefs constituaient la seigneurie de Mairieux. Séparés quelquefois, et le plus souvent réunis dans une seule main, ils furent aussi plusieurs fois possédés conjointement avec celui de La Glisuelle. Au xv^e siècle vivait Jean Fourneau, seigneur de Baginrieu, Mairieux, et de La Glisuelle, auquel succédèrent les sires de La Croix, seigneurs d'Aspremont, dont une descendante, Jeanne de La Croix, dame de Mairieux et Boussois, épousa, au commencement du xvii^e siècle, Robert Duchâtel d'Engleghem. La terre de Mairieux, quoique engagée en partie au prix de 35,000 francs, du vivant de ce seigneur, appartenait, peu de temps

(1) On pourrait même ajouter que, probablement, c'est de cette résidence, aussi jolie qu'ancienne, qu'est venu le nom de Glisuelle, qu'un écrivain autrefois *Glisuelle*, sans doute des mots *glyr*, beau, et *uel*, *uella*, habitation. Voyez, au sujet de ces mots, Boillet, *Mémoires sur la langue celtique*.

(2) *Greffes féodales du Hayn*, t. xiv, reliés de l'année 1628. — *Monuments anciens*, t. 1. — *Mémoires sur la prov. du Hayn*.

(1) Saint-Genois, *Monum. anc.* — Delewarde, *Hist. du Hayn*. — Vinclant, *id.*

(2) *Collection de généalogies de la plupart des maisons et familles de la province de Hayn*, par J.-B.-J. Laineé. (Manuscrit de la bibliothèque de Mons.)

avant la révolution, à son arrière-petite-fille, Jeanne-Marie Duchâtel de La Howarderie, qualifiée de dame de Espienne, Mairieux et La Glisuelle (1). La plupart des biens qui la composaient sont aujourd'hui la propriété d'un habitant de la commune.

Mairieux, comme nous l'avons dit plus haut, est un village très ancien. Au XVIII^e siècle, il comptait déjà parmi les paroisses du diocèse de Cambrai. Sa cure fut, dit-on, érigée en 784 par le pape Léon III, en même temps que la chapelle de Bersillies, lorsque ce pontife, passant par le Hainaut, visita l'abbaye d'Hautmont et en fit la dédicace (2). Les religieux de ce monastère furent alors institués colatéraux de la cure de Mairieux. Mais, quelque temps après, ce bénéfice passa au pouvoir de l'abbaye Saint-André, du Cateau. Ce n'est qu'en 1183 qu'il revint à celle d'Hautmont, par suite de la cession faite par cette dernière du village de Basuel (3). Depuis cette époque jusqu'en 1789, les moines d'Hautmont, outre la collation de la cure et plusieurs droits seigneuriaux, ont toujours possédé à Mairieux des biens importants, et la cense *Saint-Pierre-d'Hautmont*, qui se trouve au nord du village, rappellera long-temps, par son nom, lesdites possessions.

Au XIV^e siècle, les revenus nets de la dime de Mairieux se montaient à une valeur de 26 livres, monnaie du temps (4). En 1496, la cure fut largement dotée par ses décimateurs. Elle jouit désormais de tous les produits de la menue dime. Ceux de la grosse dime étaient cédés pour un tiers au curé, que celui-ci partageait avec les seigneurs de Mairieux et de La Glisuelle. Quant aux deux autres tiers, ils revenaient à l'abbaye, et leur jouissance engageait les bénéficiaires à pourvoir aux besoins et réparations du presbytère (5).

L'église de Mairieux n'était pas le seul établissement religieux de la commune auquel des bénéfices avaient été affectés. Une chapelle, située à La Glisuelle, avait aussi eu sa part de liberté. Cette chapelle, qui existe encore aujourd'hui, a été fort en réputation par les vertus miraculeuses qu'on attribuait à la *Notre-Dame de Bon-Secours* qui s'y trouve. Elle fut fondée en 1498. Les curés de Boussières et de Mairieux s'en partageaient les bénéfices, et parfois il y eut des difficultés pour la part que chacun devait s'attribuer (1).

En 1469, le village de Mairieux ne renfermait que 12 feux. 150 ans plus tard, il en comprenait une vingtaine. En 1709, la population y était descendue à 82 habitants seulement. Au moment de la première révolution, il y en avait 110. Aujourd'hui il s'y trouve 499 individus, répartis dans 92 maisons. Le territoire comprend 500 hectares en terres labourables, 31 en prés, 87 en pâtures, 7 en bois. Le revenu annuel s'y monte autour de 510,565 francs, et le total des contributions, qui, en 1837, était de 5,333 francs, s'élevait, en 1847, à la somme de 5,947 francs (2).

Le hameau de La Glisuelle, aussi important que le chef-lieu même de la commune, est traversé, comme nous l'avons dit plus haut, par la grande route de Maubeuge à Mons. Cette route fut construite dans la première moitié du XVII^e siècle, et les habitants de Mairieux intervinrent alors pour leur part, dans les frais de sa construction, au moyen d'un emprunt de 1,200 livres et d'impositions qui se prelevaient sur leurs objets de consommation. Pour les indemniser de ces charges, il leur fut accordé un droit de passage sur tous les voyageurs fréquentant cette route, droit qui fut renouvelé en 1701 et en 1760 et se maintint jusqu'à la révolution française (3).

C'est sur cette route, au sein même de La Glisuelle, qu'eut lieu l'un des combats les plus héroïques où les armes françaises se soient illustrées. Nous ne pouvons résister au désir d'en faire la relation.

(1) *Monna. anc.* — Généalogie déjà citée. — Greffe fiodal du Hain. — Dénombrement de la pairie de Barbençon. — Reconnaissances pris sur les lieux.

(2) Voyez la notice sur Hautmont.

(3) Archives de l'abbaye d'Hautmont.

(4) Pouille du XI^e siècle, déjà citée.

(5) Archives de l'abbaye d'Hautmont. — La menue et la grosse dime étaient perçues à Mairieux, Bersillies, Glisuelle, Héron-Fontaine, et ailenours, excepté au Roteleux, et sur 10 bonniers près de Héron-Fontaine, en la vallée du bois de l'Aumône (bois défriché), biens sur lesquels le chapitre avait réservé sa pitance, à condition d'une indemnité de deux muids de blé, 2 d'avoine, et 40 sols d'argent pris sur le pré à *Vayoul*, que les chanoines possédaient à Bersillies.

(1) Archives de l'abbaye d'Hautmont.

(2) Chambre des Comptes. — Statistiques diverses.

(3) Archives multi-imp.

RELATION

DU COMBAT DE LA GLISUELLE,

EN JUIN 1792.

En 1792, le général La Fayette, comme on sait, avait été envoyé sur la frontière, à la tête d'un corps nombreux formant l'aile droite des troupes qui devaient envahir la Belgique. En attendant le signal de l'agression, l'illustre général avait cantonné ses troupes dans la place forte de Maubeuge et dans le camp retranché qui l'avoisine, ainsi que dans les lieux environnants situés sur la rive droite de la *Sambre*, tandis qu'une colonne d'environ 3,000 hommes, aux ordres du général Gouvion, était détachée en avant-garde sur la route de Mons, en partie au hameau de La Glisuelle, en partie dans le village de Bettignies. Pendant plusieurs jours, cette avant-garde, de même que le reste de l'armée, demeura dans une inaction complète. Elle attendait avec impatience l'ordre du départ, et se berçait par avance de l'honneur qui lui était dévolu de fouler la première le sol étranger, lorsque, le 11 juin, l'ennemi, se présentant lui-même, vint donner une première satisfaction à son bouillant désir de combattre.

C'était une colonne de quelques mille Autrichiens, envoyée pour faire replier l'avant-garde de Gouvion et reconnaître la position et les forces de La Fayette. Arrivant à l'improviste, cette colonne fit reculer nos soldats et s'empara d'une pièce de canon. Mais bientôt, grâce à l'énergie promptitude de Gouvion, et de l'intrépide Cazotte, lieutenant-colonel du 1^{er} bataillon de la Côte-d'Or (1), elle fut forcée de reculer, en abandonnant son trophée, édifiée sur les bonnes dispositions des Français.

Pendant cette escarmouche n'était que le prélude d'une attaque plus suivie. Le surlendemain, un corps d'environ 33,000 Autrichiens, sous la conduite du général Clerfayt, sortit de Mons dans la matinée, franchit tout à coup la frontière sur

trois colonnes, avec l'intention de forcer La Fayette et son armée à se tenir entièrement derrière la *Sambre*, et de lui donner le change sur les véritables dispositions d'attaque que la coalition avait conçues.

Prise au dépourvu par cette brusque apparition de l'ennemi, la brigade du général Gouvion eut la plus grande peine à se rassembler pour se former en bataille. Les avant-postes de Bettignies et de la ferme du Sart furent chassés après une sanglante canonnade, puis des charges de cavalerie, balayant la route et la campagne de tous les trainards qui s'y trouvaient, finirent par pénétrer au sein des clôtures de La Glisuelle. Ce ne fut qu'avec des peines inouïes que les détachements français parvinrent à les repousser en se massant sur la route et dans le fourré de maisons et de haies vives qui la bordent. Grâce à l'attitude résolue du général Gouvion, ainsi qu'au feu des tirailleurs qu'il fit embusquer derrière les arbres qui bordaient la plaine, les Autrichiens s'arrêtèrent.

Dès les premiers moments de l'action, un violent orage avait éclaté non loin du théâtre où elle avait lieu, et les éclats de la foudre, se mêlant à ceux du canon, empêchèrent, dit-on, avec les vents contraires, que le bruit du combat fût entendu de la garnison de Maubeuge. Soit qu'il ait ignoré l'engagement de son avant-garde, soit par suite d'une irrésolution ou d'une négligence coupable, La Fayette n'envoya à son secours que long-temps après, seulement quand il vit arriver ses bagages dans la place.

La colonne du général Gouvion, s'attendant toutefois à être secourue, s'obstina à se défendre. Pendant quelque temps elle tint bon dans les haies du hameau, soutenue qu'elle était par quatre pièces d'artillerie aux ordres du capitaine Barrois, puis par les 3^e et 11^e régiments de chasseurs, et les husards du 2^e, lesquels maltraitèrent considérablement un détachement de hulans qui s'était trop aventuré. Mais à la fin cette valeureuse colonne, ne voyant rien arriver sur ses derrières, rétrograda à la voix de son chef, et se replia sur la ville.

Cette retraite, toutefois, ne fut point générale. Un bataillon de la Côte-d'Or, celui même dont nous avons déjà parlé, se trouvant plus engagé que les autres, demeura sur le champ de bataille, résolu de soutenir à lui seul le combat. Voici les motifs qui inspirèrent une résolution à la fois si témé-

(1) Cazotte était un des plus respectables officiers de l'armée. Il comptait cinquante années de services distingués dans l'artillerie, et, malgré ses soixante-quinze ans, il possédait encore tout le feu, toute l'énergie de la jeunesse.

raire et si héroïque : Depuis les déroutes de Marquain et de Quiévrain, dont l'armée du Nord avait été témoin lors des premiers débuts de la guerre, une indignation belliqueuse, que fortifiaient le désir d'une éclatante revanche et l'impatience de se signaler, aimait au plus haut degré nos soldats. Au commencement d'une guerre, la première qui eut lieu entre la France révolutionnaire et les souverains de l'Europe, ils n'avaient pas vu sans une vive douleur et des sentiments du plus profond dépit que la part la moins glorieuse avait été du côté des défenseurs de la liberté. Il leur tardait de réparer ces premiers affronts, et, pleins de défiance à l'égard de leurs chefs, dont ils suspectaient le patriotisme, ils avaient résolu de ne plus prendre conseil désormais que d'eux-mêmes lorsqu'ils seraient en face de l'ennemi. Telles étaient les dispositions qui animaient surtout les volontaires du bataillon de la Côte-d'Or au combat de La Gisuëlle. Enthousiasmés de voir qu'en cette circonstance l'occasion leur était offerte d'avoir de nouveau les premiers affaire à l'ennemi, ces braves voulaient en profiter. Bien qu'ils eussent la certitude d'être écrasés, bien qu'il leur eût été enjoint de se replier au plus vite, ils demeurèrent à leur poste, résolus d'y mourir les armes à la main, afin de montrer par là qu'à l'avenir, il ne fallait plus que l'ennemi se berçât de voir se reproduire les honteuses journées de Quiévrain et de Marquain.

Le général Gouvion, s'apercevant que ses ordres ne sont pas complètement effectués, revient au galop les réitérer aux volontaires obstinés. Ceux-ci n'en tiennent compte et continuent leur fusillade avec la même tenacité. Gouvion, quittant la route et montant dans la plaine, leur répète son commandement; mais, soudain, un boulet, l'atteignant par le milieu du corps, le renverse de cheval, raide mort sur la place (1). Sa mort est bientôt suivie de

celles du vénérable Cazotte et de l'autre lieutenant-colonel qui partageait avec lui le commandement du bataillon. Les braves qui voient ainsi tomber leurs chefs, coup sur coup, jurent de les venger. Un long frémissement de rage se répand parmi eux, et, voyant l'ennemi s'avancer en masse par la route, ils y descendent tous, reculent pour former leurs rangs, puis se précipitent en avant, tête baissée, la bayonnette au bout du fusil, au cri de *Vive la nation!* En vain la mitraille, se démasquant au sein des bataillons de Clerfayt, fait-elle des brèches effroyables dans leurs rangs; en vain la cavalerie cherche-t-elle à les entamer; ceux d'entre eux qui demeurent debout remplissent, en se resserrant, les vides que la mort a causés, et présentent un front toujours inabordable. Étonnés par tant d'héroïsme, les soldats de la coalition leur crient de se rendre. Mais, à chaque fois, cette sommation est accueillie par de nouveaux cris de *Vive la nation!* Nous avons juré tous de mourir pour elle. Et les décharges ennemies recommencent, et les braves de répéter les mêmes cris et de continuer à s'avancer toujours.

Alors les Autrichiens, remplis d'hésitation, cessent leur feu. Une défense aussi désespérée au sein des clôtures et des habitations qui les empêchent de faire une attaque de flanc leur fait croire qu'ils ont devant eux plus de monde qu'il ne le leur avait semblé d'abord, ou bien que tant de tenacité n'a lieu que pour déguiser un mouvement projeté sur un autre point par l'armée française. Ils s'arrêtent donc interdits, cherchant à pénétrer le mystère. Mais, après avoir fait exécuter plusieurs charges au sein du hameau, ils acquièrent la certitude qu'ils n'ont affaire qu'à une poignée de combattants isolés (1). Alors ils recommencent leurs décharges.

(1) Le général Gouvion était l'un des plus braves et des plus généreux officiers de l'armée française. « Il fut pleuré, dit La Fayette dans son rapport au ministre de la guerre, par toute l'armée et par tous ceux qui sentent le prix d'un civisme pur, d'une loyauté inaltérable, et de la réunion du courage au talent. » Le général Gouvion, député à l'Assemblée législative, s'y était fait remarquer par le courage et la chaleur qu'il avait mis à s'opposer à l'ovation que l'on proposa de faire aux Suisses de Châteaueux, meurtriers de son frère lors de leur retour de Brast, où ils avaient été emprisonnés. N'ayant pu l'emporter en cette circonstance, il avait quitté l'Assemblée en disant qu'il ne lui restait

plus qu'à aller mourir aux armées, et, comme on le voit, il tint parole. Un service funèbre fut célébré à Paris à son honneur, ainsi que pour les braves qui étaient morts avec lui, et la garde nationale de cette ville, dont il avait été major, convint en cette circonstance de porter le deuil pendant quinze jours. L'Assemblée nationale accorda, de son côté, de solennels regrets aux victimes du combat de La Gisuëlle, et fit exprimer les sentiments qu'elle éprouvait à la famille de M. Gouvion, et surtout à son père, qui, en quelques mois, avait vu périr ses deux fils, l'un en combattant pour les lois, l'autre pour l'indépendance nationale.

(1) À la suite de ces charges furent commis, par des chasseurs brabançons sur de pauvres volontaires lézards, des actes de cruauté tels

Cette fois leurs bouches à feu, dominant toutes à la fois et convergeant sur un même point, vomissent à coups redoublés leurs terribles projectiles ; pendant quelques minutes ce n'est plus qu'une effroyable tuerie, et les malheureux volontaires, horriblement décimés, sont obligés de se replier, ce qu'ils font toutefois avec ordre.

Cependant l'orage qui, depuis les premiers moments de l'action, n'avait cessé de gronder dans le voisinage, vint faire explosion sur la tête même des combattants. Une pluie torrentielle s'abattit sur eux, les inonda d'un déluge d'eau qui, obscurcissant l'air, les déroba quelques instants les uns aux autres. Forcé fut à l'artillerie de s'arrêter.

Quand, au bout d'un quart d'heure, les éclats du tonnerre se perdirent dans le lointain, et que l'air fut redevenu calme et serein, la cavalerie autrichienne, impatiente d'en finir, résolut de porter le coup de grâce aux volontaires, dans le cas où ils ne se seraient point retirés. Elle s'avança donc vers l'invincible hameau.

Comme elle s'apprêtait à charger, elle fut surprise de ne plus être accueillie par la fusillade. S'étant portée plus avant, elle s'arrêta, frappée du silence qui régnait partout. Alors un spectacle de nature à causer la plus grande impression frappa ses regards.

La route était toute comble de cadavres mutilés par la mitraille. A côté de ces cadavres, le long des fossés qui longent la route, se trouvaient assis ou couchés des braves tout couverts du sang de leurs blessures, et qui s'y étaient traînés avec peine. Tous, morts et blessés, avaient la face tournée vers l'ennemi, et, la main sur leurs armes, ils paraissaient l'envisager dans une attitude encore terrible. Plus loin, quinze des héroïques volontaires, les seuls qui n'eussent point succombé ou que leurs blessures n'empêchaient pas tout à fait de se mouvoir, s'étaient groupés derrière les arbres d'un vergier, au pied de leur drapeau (1). Etreignant con-

tre leur poitrine ce signe précieux de ralliement, que le gouvernement de la révolution leur avait confié, ils se préparaient à se faire hacher, plutôt que de le laisser prendre par l'ennemi. Mais ils ne furent point obligés d'en venir à cette extrémité, car tout à coup les Autrichiens, entendant battre le tambour dans la direction de Maubeuge, se mirent en retraite.

Les tambours qui faisaient ainsi fuir les soldats de Clerfayt étaient ceux qui marchaient à la tête d'un corps d'armée commandé par M. Maubourg, que M. Narbonne, lieutenant de La Fayette, conduisait enfin au secours des volontaires, tandis que sur la droite une colonne d'infanterie commandée par le général Ligneville, et une de cavalerie aux ordres de M. Tracy, s'avançaient dans l'intention de tourner le général ennemi. Mais celui-ci n'eut pas plutôt aperçu les éclaireurs de ces colonnes, qui se répandaient sur sa gauche dans la plaine de Mairieux, que, prenant l'épouvante, il donna aussitôt l'ordre de se replier sur la frontière.

Arrivés sur le lieu du combat, les Français, qui s'attendaient à dégager leurs frères de la Côte-d'Or, furent tout stupéfaits de n'y plus rencontrer que leurs cadavres. Comme, le cœur serré de tristesse, ils contemplaient le spectacle d'une telle désolation et déploraient la malheureuse issue d'un combat si glorieusement soutenu, ils virent soudain s'élever du sein des morts quelques uns des braves qui s'y étaient couchés vivants. Ne pouvant plus, à cause de la gravité de leurs blessures, se retirer sur les côtés de la route, comme l'avaient fait quelques uns de leurs camarades, ces malheureux étaient parvenus à sauver leur vie en simulant la mort. Ces blessés furent donc relevés et recueillis avec soin sur des brancards. Auprès d'eux accoururent se ranger ceux des combattants valides qui s'étaient groupés près de là, autour de leur drapeau, pour le défendre jusqu'à leur dernier soupir. Tous furent entourés avec empressement par leurs

que la plume se refuse à les décrire. Ces soldats belges, dont la conduite alors faisait généralement contraste avec celle des autres troupes autrichiennes, montrèrent en cette circonstance qu'ils n'avaient pas perdu la tradition des lâches excès dont ils devaient l'exemple aux bandes espagnoles qui avaient autrefois ensanglanté leur pays.

(1) Parmi ces quinze braves se trouvait le caporal d'artillerie Bouchut, l'un des plus beaux hommes de l'armée française, soldat intré-

pide, qui, plus tard, gagna sur les champs de bataille les épaulettes de général. En 1851, Bouchut, étant venu à Maubeuge en qualité d'inspecteur général des manufactures d'armes, ne put résister au désir d'aller visiter les lieux où il avait fait ses premières armes, et prit plaisir à contempler pendant long-temps, le cœur ému des plus touchants souvenirs, la place où étaient tombés ses malheureux compagnons de la Côte-d'Or.

frères, qui, les enlevant de terre avec transport, les rapportèrent en triomphe à Maubeuge, eux et leur drapeau, aux acclamations de l'armée et de la population, que la nouvelle de leur dévouement avait électrisées.

C'est ainsi qu'au début de cette lutte gigantesque que la révolution française soutint, il y a passé cinquante ans, contre toute l'Europe, quelques braves accomplirent un acte de dévouement peut-être unique dans l'histoire : car bien moins héroïque sans doute fut le combat des Thermopyles, où les Spartiates, abordés dans un étroit défilé, à nombre égal, n'eurent point le désavantage écrasant d'une arme terrible inconnue alors, l'artillerie. Le combat de La Glisuelle montra à la coalition comment sauraient combattre désormais les soldats de la liberté. Animées par un si grand exemple, les légions de la République se crurent, peu après, tenues à l'imiter ; elles se piquèrent d'une sainte émulation, et se montrèrent toutes disposées à se sacrifier entièrement pour le service de la patrie. Alors commença cette succession non interrompue de traits d'intrépidité, de prodiges de valeur, qui émerveillèrent pendant vingt ans le monde entier.

Si le hasard vous conduisait quelquefois du côté du lieu où ce combat célèbre s'est livré, ne croyez pas toutefois le reconnaître à quelque signe commémoratif de l'événement qui l'a immortalisé. Comme à Wattignies, aucun monument, pas même une simple pierre, n'a été consacrée aux mânes des braves qui y trouvèrent la mort. Soit que la France ait eu depuis trop de hauts faits à rappeler, soit que, indifférente au noble entraînement qui échauf-

fait jadis ses enfants, elle n'ait plus songé depuis à rendre hommage à leurs exploits, il s'est trouvé que le célèbre combat du 13 juin 1792 est demeuré sans aucun autre témoignage qu'un passage obscur dans l'histoire. Sans les souvenirs que se transmettent précieusement à ce sujet les habitants de La Glisuelle, l'étranger qui parcourt ces lieux ignorerait qu'ils furent autrefois le théâtre d'un des plus glorieux combats où s'immortalisa la valeur française (1).

(1) La Fayette, soit qu'il ait été mal renseigné, soit qu'il ait voulu déguiser l'issue sanglante d'une affaire qu'il avait laissée se prolonger, peut-être par manque d'agilité, ne fit mention que de la première partie du combat, et passa sous silence le dévouement des volontaires. Il ajouta que le nombre des morts était considérable. Il était justement occupé ce jour-là à écrire cette fameuse lettre, datée du camp de Maubeuge, dont la lecture souleva un si grand orage à l'Assemblée. Il n'aurait sans doute point voulu, par l'annonce d'un échec, diminuer le crédit dont il avait tant besoin pour faire accueillir ses remontrances. Toutefois, soit que la vérité ait transpiré indirectement, soit qu'un rapport plus exact lui ait été demandé, dans une lettre datée du camp de Taisnières, le 20 juin, il crut devoir écrire les lignes suivantes : « Les renseignements que j'ai pris sur l'affaire dans laquelle a péri le général Gouvon m'apprennent qu'il y a eu plus de tués que nous l'avions cru d'abord. La raison en est que les détachements s'étaient faulxés à travers les haies, et dans le premier moment on n'avait pu calculer l'effet de leur feu. Trente-six blessés ont été portés à l'hôpital. Le bataillon de la Côte-d'Or est celui qui a le plus souffert. Mais la perte de l'ennemi est beaucoup plus considérable que la nôtre. » Cette lettre, comme on le voit, laissait encore bien à désirer sous le rapport de la franchise. La Fayette, en cette circonstance, ne sut point s'exécuter ouvertement, et l'histoire doit lui en être sévère. Pour les habitants du pays, ils l'en ont puni en s'obstinant invinciblement à croire que *déjà alors il trahissait*. Telle est du moins l'opinion demeurée dans leur esprit depuis ce temps, opinion erronée sans doute, mais qu'aucune raison n'a pu dissiper encore.





ELESMES, BERSILLIES, VILLERS-SIRE-NICOLE.



I. Elesmes.

Ancienneté et importance du village d'Elesmes; sa destruction. — Deux fiefs seigneuriaux à Elesmes; détails sur le premier; ses mouvances et possesseurs successifs jusqu'à la révolution. — Deuxième seigneurie d'Elesmes. — Faits intéressants touchant François de Garges, possesseur de ladite seigneurie au seizième siècle. — Seigneurs d'Elesmes dans les siècles suivants. — Dîmes, fondations pieuses et renseignements divers.



Le village d'Elesmes est arrosé par un ravin fangeux qui prend sa source à l'ouest de la commune et la partage en deux parties distinctes, savoir : le corps principal du village sur la gauche, et une autre fraction à droite, appelée la *Haute-Rue*.

Elesmes existait déjà comme paroisse au *xii^e* siècle. Alors il était désigné sous le nom d'*Ellenies*, *Elesmies*. D'où vient ce nom (1)? Nous ne savons. Ce qui est certain, c'est que la localité qu'il désignait paraît avoir une origine très reculée. Des dé-

dailles aux effigies d'Auguste et de Tibère, qu'on y a retrouvées à différentes époques, des ruines nombreuses, des fondements de maçonnerie cimentée qu'on y rencontre çà et là dans les champs et les vergers, ne laissent aucun doute à cet égard. Aussi nous croyons qu'Elesmes a été autrefois une bourgade assez importante, et ce qui le prouve, c'est le nom de *Vieux-Marché* donné à un point de son territoire. Quand et par suite de quel désastre cette bourgade s'est-elle vue ruinée, amoindrie? Nous présumons qu'il faut rapporter ce fait à la fin du *xii^e* siècle. Nous voyons effectivement dans l'*Histoire du Hainaut* qu'en 1185 les campagnes qui s'étendent au nord-est de Maubeuge eurent considérablement à souffrir des hostilités qui furent faites au comte de Hainaut par le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne réunis. Gilbert, dans sa chronique, et après lui Vinchant, rapportent que dans leur marche ces derniers brûlèrent et ruinèrent impitoyablement tous les endroits qu'ils rencontrèrent depuis Binche et le Rœulx jusque sous les murs de Maubeuge. Haulchin, Rouvroi, Grand-Reng, Vieux-Reng, furent de ce nombre (1).

(1) Peut-être, de même qu'Elène, village de Flandre, veut-il dire demeure d'Eloï, de Elene, Ellen, et de inn, innny, demeure. Voir les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. *xiv*.

(1) Vinchant, *Ann. du Hayn*, n, 270.

Elesmes, qui se trouvait sur la route des ravageurs, dut sans doute à sa proximité de la ville de souffrir plus que les autres, et c'est pour cela que des décombres et des fondations s'y font remarquer en très grand nombre.

Il est question d'Elesmes dans divers titres des *xiv^e*, *xiii^e*, *xiv^e* et *xv^e* siècles. Ces titres, pour la plupart, sont relatifs aux deux seigneuries qui, de temps immémorial, ont existé dans cette commune.

Au *xiv^e* siècle, la première de ces seigneuries appartenait à Wautier de Husten, qualifié de seigneur d'*Hélemmes* dans un acte de 1346. Cet acte est un accord passé entre ledit Wautier et les habitants du village, par lequel ces derniers reconnaissent qu'ils doivent à leur seigneur : pour chacun bonnier de terre, chacun trois sols d'assise par an, à la Saint-Rémi; pour les services des terres qu'on tient de lui, quand elles vont de main à autre, trois sols pour livre; pour chacun feu, trois sols, à l'exception des laungers; pour ceux tenant chevaux de labour et manouvriers, trois corvées par an, vers le mois d'août ou tel autre mois à volonté; enfin, en cas de vente de biens ou défaut de prochain retrayant, ledit seigneur doit avoir l'offre d'iceux biens. Par cet accord les manants s'obligeaient en outre à payer 12 deniers d'amende chaque fois qu'il leur arriverait de faire résistance auxdites clauses.

Pendant long-temps ladite seigneurie forma un arrière-fief relevant des sires de Quiévrain. Mais Marie de Lalaing, dame de ce lieu, ayant, par son mariage avec Jean de Croi, grand-bailli du Hainaut, transporté ses terres dans la maison de Chimai, elle releva de cette maison jusqu'à l'époque du mariage d'Anne de Croi avec son cousin, Philippe de Croi, duc d'Arslot, comte de Beaumont, etc. Alors cette seigneurie devint fief mouvant de la terre de Beaumont, et c'est comme tel que le sieur de Mastaing, qui la possédait, en fit relief, le 21 juillet 1617, par devant le gouverneur de ladite ville. En 1691, la terre et seigneurie d'Elesmes fut transportée par la dame de Mastaing au profit du chapitre de Maubeuge, pour la somme de 12,000 florins, par acte enregistré au parlement de Tournai le 19 juillet. Cette seigneurie, outre une ferme importante et plusieurs fiefs qui en dépendaient, consistait alors : 1^o en droits de haute, moyenne et basse justice, de bâtardise, d'ambain, de mortemains, en amendes de tonlieu, en un

droit de perception de 4 sols à la livre sur les ventes, donations, mainfermes, échanges ou successions; 2^o en la pêche de la rivière de Rousies, depuis les ventilles dudit Rousies jusqu'à la Sambre; 3^o en droits de terrage sur toutes les déponilles, dans la proportion de 8 jarbes sur cent. Un an après la vente du fief, le relief en fut fait à la cour féodale de Beaumont par le chapitre qui désormais le posséda jusqu'à la révolution française (1). Aujourd'hui les biens qui le composaient appartiennent à M. Ducort, ancien avocat à la cour royale de Paris, et propriétaire à Ghlin, près de Mous.

La seconde seigneurie d'Elesmes n'était pas moins importante que la première. Pendant longtemps elle appartenit aux seigneurs de Mortagne, Potelles, Romeries, etc., puis aux sires de Glarges, branche cadette de la maison de Montigny-Saint-Christophe (2). Au *xv^e* siècle vivait Gilles de Glarges, seigneur d'Elesmes, qui fut enterré dans ce village avec Jeanne de Montigny, son épouse. L'un de ses successeurs au *xvi^e* siècle fut François de Glarges, personnage dont les aventures malheureuses méritent d'être rapportées ici.

François de Glarges fut du petit nombre des seigneurs du Hainaut qui prirent parti pour la réforme religieuse et protestèrent contre les actes tyranniques de l'administration espagnole aux Pays-Bas. Arrêté pour ce fait, il fut condamné à l'exil et envoyé à Rome pour y faire pénitence pendant six années, au bout desquelles l'absolution du pape lui était promise. N'ayant point eu la constance d'attendre cette grâce, il s'échappa du couvent où on l'avait renfermé, et se rendit en Angleterre, d'où il ne tarda pas à passer en France. En 1572, il se trouvait à Paris. Ayant appris qu'une entreprise allait être dirigée contre la ville de Mous par le comte Louis de Nassau, de concert avec un corps de protestants français, il s'empressa de participer à cette expédition, qui devait le ramener dans son pays et lui promettait de revoir une ville où se trouvaient son beau-frère et une sœur bien-aimée. Ayant pénétré dans Mous, il y séjourna jusqu'à ce que, craignant d'y être cerné par les Espa-

(1) Archives du chapitre de Maubeuge.

(2) Voyez Wallignies.

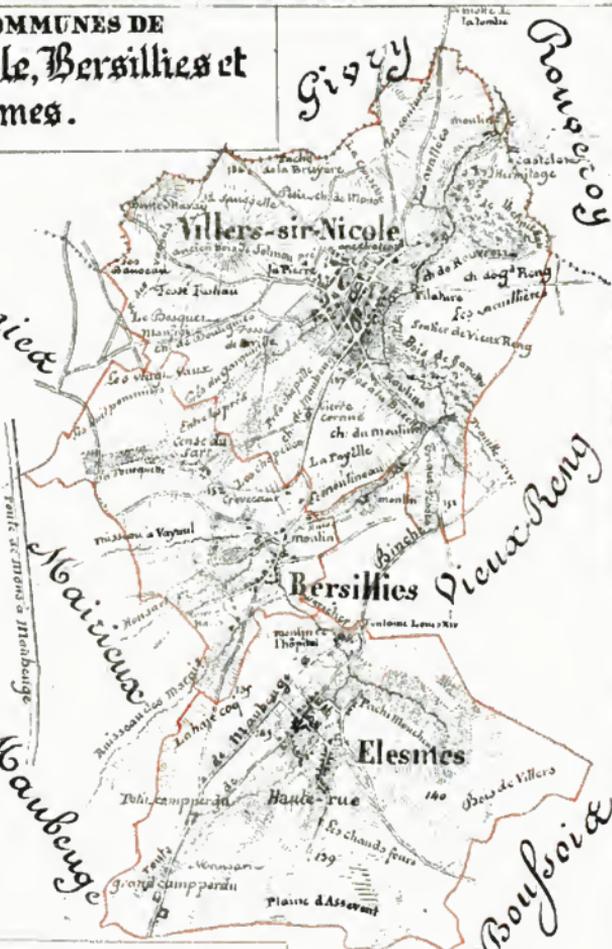
PLAN DES COMMUNES DE Villers sir Nicole, Bersillies et Elesmes.



Bellignied

Givry

Roubaix
Roubaix



Filature de Villers-sir-Nicole

nois, dont il redoutait les vengeances implacables, il résolut d'en sortir pour se réfugier sur les frontières de France. Poursuivi au-delà de ces frontières par un détachement d'hommes armés, il y fut saisi au mépris du droit des gens, chargé de fers et ramené à Mons, qui, reprise par le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, devint le théâtre d'une foule d'exécutions odieuses. François de Glarges fut compris dans ces exécutions et eut la tête tranchée sur la place publique de Mons le 24 février 1573.

Ce supplice fut dû surtout aux instances barbares du comte de Sainte-Aldegonde, grand-bailli du Hainaut. Ce lâche suppôt de la tyrannie du duc d'Albe convoitait les biens du malheureux de Glarges, et, renouvelant la conduite qu'il avait tenue précédemment à l'égard des riches bourgeois de Valenciennes impliqués dans la rébellion de cette ville, il poussa à la condamnation du pauvre seigneur d'Eslesmes, afin de donner lieu à la confiscation de son héritage. Mises en vente, les terres de Glarges et d'Eslesmes furent achetées à vil prix par le secrétaire du grand-bailli *baulissant* pour son maître : celui-ci ayant eu soin d'étouffer la publicité de la mise en adjudication, afin d'écartier les enchères, manœuvre employée deux cent vingt ans plus tard par de prétendus républicains, et qui nous fit voir alors, par un rapprochement curieux, certains administrateurs de districts prenant aux Sainte-Aldegonde de leur temps autant que le Sainte-Aldegonde du xvi^e siècle avait pris aux malheureux proscrits de Valenciennes et de Mons (1). Heureux les ayant-droit de ces derniers s'ils avaient pu être aussi dédommagés plus tard par un petit milliard d'indemnité quelconque.

La maison de Sainte-Aldegonde ne paraît pas avoir long-temps possédé les domaines enlevés au malheureux de Glarges. Du moins l'on voit comme seigneur d'Eslesmes, au commencement du xvii^e

siècle, un Thierry de Martigny. En 1619, Claude Daieu, veuve de ce dernier, ayant fait attacher à son pilori Bayart, sergent du sieur de Mastaing, pour avoir exercé ses fonctions sur les *près* et *warisseaux* de la commune, fut traduite devant le conseil de Mons par suite du *despect* et de la *vilipendance* que cet attentat avait porté à la cour d'Eslesmes. Le conseil, se référant aux plaintes du requérant, lequel prétendait avoir exclusivement toute justice sur lesdits *près* et *warisseaux*, condamna l'inculpée à faire remettre en liberté le sieur Bayart au lieu et place où il avait été saisi, avec toutes réparations voulues par son honneur et la justice offensée, le tout sans préjudice des frais occasionnés par cette affaire (1).

Des Martigny, la terre d'Eslesmes passa successivement par alliance dans la famille des Lewaitte et dans celle des comtes de Gommegnies. Il y a une vingtaine d'années, elle a été achetée à l'un des héritiers desdits comtes, M. de Mortagne, par les membres de la famille Ghovert, famille dont les aînés furent pendant long-temps, de père en fils, les baillis de ladite terre.

La demeure des seigneurs d'Eslesmes existe encore aujourd'hui. Elle fut construite en 1595, sans doute sur les débris d'un château plus ancien. Cette habitation n'offre aucun des agréments qui caractérisent une habitation seigneuriale. C'est un simple corps de logis flanqué de deux tourelles, et autour duquel serpente un fossé alimenté par les eaux du ruisseau qui traverse le village. Une ferme, dont l'origine remonte à l'année 1775, lui est annexée.

L'abbaye de Bonne-Espérance possédait autrefois à Eslesmes un *manoir* avec ses dépendances, qu'elle avait acquis en 1268 de Rogiers, frère de Gérard, sire de Potelles et seigneur d'Eslesmes. Ces biens, ainsi que ceux qui dépendaient de la Salmagne, ferme voisine, avaient fait accorder à ladite abbaye à Eslesmes, outre des droits de terrage, un tiers de la grosse dime du lieu (2). Un autre tiers appartenait à l'abbaye d'Hautmont, qui percevait la plupart des menues dimes, y compris celles de la cure, dont elle avait la collation. Long-temps le produit de cette dime n'alla pas au-delà de 20 livres 10 sous; mais le

(1) *Généalogie de la plupart des familles nobles du Hainaut*, manuscrit précité. — Archives judiciaires de Mons, faite retrouvée en 1817 lors des démolitions de la tour de l'ancien hôtel de Naat.

François de Glarges laissait une nombreuse famille. L'un de ses descendants fut Cornille de Glarges, seigneur titulaire d'Eslesmes, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, agent pour les provinces réunies à la France, et qui, de résidence à Galais en 1633, y épousa une Anglaise des illustres maisons d'Essex et de Northampton.

(1-2) Arch. du chap. — Arch. de l'abb. de Bonne-Espérance.

curé, qui, en même temps, desservait la paroisse de Vieux-Reng, trouvait dans les bénéfices provenant de cette annexe, ainsi que dans les biens de cure que les collateurs possédaient à Elesmes, un supplément qui, joint à son casuel, suffisait largement à son existence. Par suite de l'érection de la cure de Vieux-Reng en 1605, les curés d'Elesmes virent diminuer leurs revenus. En 1717, l'un d'eux, M. Boulanger, éleva des prétentions sur le produit de 11 journées de terre que les moines avaient dans la commune, alléguant qu'ils devaient faire partie des revenus de la cure. Mais une sentence rendue à Valenciennes le débouta des fins de sa requête (1). Au commencement du XVIII^e siècle, les revenus de la cure d'Elesmes s'augmentèrent de la somme de 60 florins, montant de la dotation d'une chapelle construite en l'honneur de saint Nicolas par la veuve d'un sir Lewaitte, sur un terrain aujourd'hui nommé, à cause de cela, *courtif Chapelle*.

La commune d'Elesmes comprend 499 hectares en labour, 89 en prés, 5 en vergers, 2 en bois, 1 en étang, 3 en fonds de bâtiments, 2 en cours d'eau, et 13 en routes et chemins. Outre tous les genres de céréales, on y cultive le lin et le colza. Le sol y est très fertile. Le revenu imposable y monte à 42,135 francs, et le total des contributions, qui en 1827 était de 6,269 francs 60 centimes, a été porté en 1837 à 6,721 francs 54 centimes.

Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1714, sans lacunes.

Vers le milieu du XV^e siècle, ce village renfermait 21 feux, et, deux cent huit ans plus tard, 36. En 1709, sa population se montait à 131 habitants. Quatre-vingt-dix ans après, il y en avait 496, et, en 1834, 453. Aujourd'hui il s'y trouve 489 individus, répartis dans 96 maisons. Une centaine de ces individus sont à la charge du bureau de bienfaisance, lequel jouit des revenus de 14 hectares 21 ares 80 centiares de bonne terre en labour et en gazon, et de ceux d'un moulin à farine dit *moulin de l'Hôpital*. Ce moulin est appelé ainsi de ce que autrefois on lui avait annexé un asile charitable déjà existant au XIII^e siècle, et dont les biens, par la suite, furent affectés à l'entretien

des pauvres sous l'administration des échevins et du pasteur de la commune. Une partie des biens actuels fut léguée par un nommé Jean Derbaix, en 1649 (1).

Le moulin de l'Hôpital est alimenté par les eaux du ruisseau d'Elesmes : de là le nom de *ruisseau de l'Hôpital*, que prend ce cours d'eau dans tout le reste de son parcours. La route de Maubeuge à Binche traverse en ce lieu ledit ravin, et s'avance dans la plaine à travers un terrain parsemé d'une grande quantité de sources qui jaillissent à la surface du sol. L'une de ces sources est appelée *fontaine de Louis XIV*, de ce qu'elle servit autrefois, dit-on, à désaltérer ce souverain, lorsque, probablement, il se rendit, en 1692, de Maubeuge au camp de Givry.

II. Bersillies.

Conjectures sur l'étymologie du nom de ce village. — Bersillies presque entièrement possédé par le chapitre de Maubeuge. — Ses nombreuses enclaves dans les communes voisines. — Cense du Sart. — Faits relatifs à Mairieux, fermier de ladite cense. Droits respectifs du comte de Hainaut et du chapitre à Bersillies. — Nomination des échevins et du mayeur héréditaire. — Bersillies-les-Mairieux souvent confondu avec Bersillies-l'Abbaye. — Un franc allou à Bersillies, épisode curieux. — Eglise et dîmes : faits à cet égard. — Renseignements statistiques. —
NOTE SUR BERSILLIES-L'ABBAYE.

Après avoir fait tourner le moulin de l'Hôpital, le ruisseau d'Elesmes va se rencontrer avec les cours d'eau que nous avons désignés en parlant de Mairieux. C'est au point de rencontre de ces trois ruisseaux qu'est situé le petit village de Bersillies. Ses habitations s'étalent le long du chemin de Maubeuge à Villers-sire-Nicole, autour de l'église, et d'un terre tout verdoyant de gazon, qui est la place du village. Au moyen âge, le nom de cette commune s'écrivait indifféremment *Bersillies*, *Berschillies*, *Bersillies*, et *Bersely*. Son nom vient peut-être de *bersée*, enclos, et de *ly*, champ. *Champ de l'Enclos*, telle aurait été la désignation primitive du lieu où s'est élevé Bersillies (2).

(1) Statistiques, dénombremens, statuts et matricules précités.

(1) Archives du chapitre et de l'abbaye d'Hautmont. Pouillé précité.

(2) On pourrait aussi avancer, mais peut-être avec moins de probabilité, que Bersillies veut dire *champ du malheur des seigneurs*.

Le village de Bersillies est très ancien. Il appartient de tout temps, avec ses dépendances, au chapitre de Maubeuge, qui y possédait des rentes, des revenus, et la plupart des droits seigneuriaux. Les principales dépendances de Bersillies étaient presque toutes enclavées dans les communes voisines. Ces enclaves étaient le hameau des Mottes, près de La Longueville; le bois et la ferme de dessus les Sars, au nord de Maubeuge; les fermes du Rotelens et de Héron-Fontaine. Le chapitre de Maubeuge, avec une autre portion attenante de la ville, était aussi compris dans la même commune, et constituait ce que l'on appelait la seigneurie de *Bersillies-en-Maubeuge*. Aujourd'hui ces enclaves font partie des territoires au sein desquels elles se trouvaient, et de toutes les anciennes possessions du monastère de Maubeuge il ne reste plus à Bersillies que la ferme du Sart.

La ferme du Sart est située à l'écart, vers la limite du territoire de Bettignies. Son nom donne à croire qu'elle fut bâtie sur un terrain défriché postérieurement au reste du village. Au xvi^e siècle elle était possédée par un bourgeois de Mons nommé Jean Helduvier, comme en fait foi un relief que nous avons extrait des *Archives du Hainaut*. Par ce relief, Philippotte Le Brun, dame du Sart, et veuve dudit Jean Helduvier, *fait acte d'aveu de tenir en foi et hommage de Sa Majesté un fief ample comprenant justice et seigneurie haute, moyenne et basse, maison, chambre, grange, étable, jardin, entrepresure, avec environ quatorze à quinze bonniers de terres labourables gisantes lez Perfontaine, appelé la seigneurie du Sart, prévosté de Maubeuge* (1). Au xvii^e siècle, la ferme du Sart fut acquise par le chapitre de Sainte-Aldegonde, qui joignit ce fief important à tous ceux qu'il possédait déjà dans la commune. Il le garda jusqu'à la révolution française, époque où il fut vendu comme bien national. C'est près de cette ferme que commença le fameux combat qui, le 13 juin 1792, se termina au hameau de La Glisuelle. Alors il y avait pour fermier

à la cense du Sart un nommé Mairiaux, homme à la trempe énergique, au caractère enthousiaste et aventureux. Mairiaux avait chaleureusement pris parti pour la révolution dès son début. Les Autrichiens, s'étant emparés de Bersillies, lors de leur attaque sur La Glisuelle, brûlèrent sa maison patrimoniale, la ferme de Crèveceur, en représailles de ses opinions démocratiques. Réfugié sur la rive droite de la *Sambre*, Mairiaux, exaspéré par ce fait, y organisa une compagnie franche de cavalerie, avec une foule de paysans de sa connaissance, de Belges, et de déserteurs autrichiens. Cette compagnie devint, à l'instar d'un régiment autrichien, une troupe de hussards célèbres, connus sous le nom de *hussards de la Mort*. Ce fut à la tête de cette troupe que l'ancien fermier du Sart se montra dans les premières rencontres que l'armée du Nord eut avec les soldats de la coalition. Il se distingua sur les remparts de Lille, lors du fameux bombardement, puis au siège du Quesnoy, où il vit avec le stoïcisme d'un Brutus périr son fils, capitaine dans le régiment qu'il avait formé. Mairiaux se retira du service avec la retraite d'un général de brigade, et mourut dans ses foyers, à Valenciennes, au commencement de ce siècle. Son régiment est devenu, sous l'empire, le 10^e de hussards.

De même qu'à Elesmes et à Villers-sire-Nicole, les comtes de Hainaut avaient conservé à Bersillies l'issue de *Lestynes*, l'issue du *Ploïch*, les cens *Saint-Jean* et *Saint-Sauve*, et le droit de meilleur *cattel* (1). Ils avaient aussi le tiers du terrage, qui était de 8 gerbes au 100, mais sous l'obligation de faire transporter les deux autres tiers dans les granges du chapitre, à qui ils appartenaient, comme aussi sous celle de livrer le *tergeur* à leurs dépens. D'un autre côté, le chapitre, outre les cens et revenus divers dont il a été question plus haut, avait le droit de mortemain et celui de nommer le premier et le troisième échevin de la commune; le deuxième et le quatrième étaient à la nomination des seigneurs de Héron-Fontaine. Les quatre échevins réunis devaient, d'un commun accord, s'en adjoindre quatre autres, et l'abbesse de Maubeuge choisissait

de *ter*, mot celtique et tulesque qui se traduit par *homme éminent*, et d'où l'on a fait *baron*, et de *illies*, composé dont on retrouve le préfixe en saxon : de là le mot anglais *til*, employé comme synonyme de *malheur*, *catastrophe*.

(1) Greffe féodal du Hainaut, registre des reliés de fiefs de 1535 à 1609.

(1) Registre des revenus du comte de Hainaut en 1565. Bruxelles, chambre des Comptes. — Voyez, pour ces droits, le Glossaire qui est à la fin de l'ouvrage.

dans les huit membres le *mayeur* de la commune, lequel exerçait sa charge comme fief héréditaire.

L'*Annuaire statistique du Nord*, année 1836, rapporte que c'est à Bersillies que fut d'abord fondé le monastère dû à la pieuse libéralité de saint Aldebert, comte d'Ostrevent, monastère qu'il transféra en 760 à Denain, où il devint, depuis, un chapitre de chanoinesses très important. Cette assertion est erronée. Il y a ici confusion de lieux, et le village dont il s'agit est celui de *Bersillies-lez-Bois*, commune qui sans doute doit à cette circonstance d'avoir été souvent aussi appelée *Bersillies-l'Abbaye*. L'ouvrage précité n'est pas plus heureux quand il applique à Bersillies-lez-Mairieux l'un des plus anciens titres que renferme le *Trésor des chartes du Hainaut*, titre par lequel le roi Lothaire I^{er} donna, en 936, à Hansart, son médecin, pour en jouir toute sa vie, plusieurs manoirs à Bersillies, avec tous les serfs mâles et femelles qui s'y trouvaient, à condition que ce bénéfice retournerait, à la mort du donataire, aux moines de l'abbaye de Maroilles. Ici encore il faut entendre Bersillies-lez-Bois, village où l'abbaye de Maroilles a toujours eu la dime, la collation de la cure et d'autres bénéfices.

De temps immémorial, il y eut à Bersillies, près d'un lieu appelé *les Placettes du Warisseau*, un franc alleu consistant en droit de terrage, reutes, droits seigneuriaux, haute, moyenne et basse justice. Les possesseurs de cet alleu eurent souvent fort à faire pour maintenir leurs privilèges contre l'abbesse de Maubeuge, souveraine féodale du lieu. Au commencement du xvii^e siècle, l'un d'eux, Martin Halet, montra à cet égard une énergie courageuse. Voici le fait :

En 1619, une jeune fille nommée Marie-Françoise, appartenant à une pauvre, mais honnête famille du village, fut séduite par un riche cultivateur de son voisinage, qui l'abandonna lâchement après qu'il l'eut déshonorée. Cette jeune fille fut accablée de désespoir de la situation dans laquelle la laissait son séducteur, situation qui, vu l'état des mœurs à cette époque dans nos campagnes, était la plus accablante dans laquelle une femme pût se trouver. Toutefois, à force d'artifices, elle parvint à cacher les suites de sa faute ; et, quand elle sentit approcher le moment marqué par la nature, elle se rendit dans un bois situé entre Feignies et Gognies, nommé le bois du Planty, et là elle mit au monde un enfant qui fut abandonné au pied d'un chêne.

Cet enfant ne tarda pas à être découvert, et le bailli du chapitre, en sa qualité de haut-justicier de l'endroit, ayant fait des recherches après le coupable, celle-ci se trahit elle-même en venant, les larmes aux yeux, réclamer son enfant. Traduite devant la justice des dames chanoinesses, la pauvre mère fut condamnée à faire dix ans de réclusion dans les prisons du chapitre.

En apprenant cette sentence, le frère de l'infortunée résolut de la venger, et roula des projets de mort contre son séducteur ; il les eût, certes, effectués, si celui-ci ne s'était dérobé par la fuite au sort qui l'attendait. Il alla se fixer quelque temps au dehors, et ne revint que lorsqu'il crut que tout était oublié ; mais mal lui en prit. Il ne fut pas rentré d'un jour dans sa maison natale, que son dangereux adversaire chercha à le rencontrer. Il l'atteignit un soir sur le franc alleu de Martin Halet, se jeta sur lui, et le laissa roué de coups sur la place. La justice du chapitre se saisit de cette affaire comme de la première, et fit arrêter l'agresseur. Halet, regardant cette arrestation comme attentatoire à ses droits, et d'ailleurs ému d'une juste compassion pour la famille du prisonnier, s'en fut le réclamer à ses geôliers. Sur le refus qu'on lui fit, il porta ses réclamations devant la cour suprême du Hainaut, qui, après de longs débats, rendit une sentence portant que lui seul avait le droit de connaître d'abord d'une querelle passée sur son franc alleu, et que nulle autre autorité n'avait le pouvoir de s'en mêler sans son autorisation. Fort de cette sentence, Halet réclama de nouveau l'élargissement du captif, qui enfin fut mis en liberté, à la grande satisfaction des habitans, qui avaient épousé sa cause. Quelques années plus tard, la liberté fut également rendue à sa pauvre sœur, qui désormais prit le plus grand soin de son enfant (1).

L'église de Bersillies relevait de l'abbaye d'Hautmont et faisait partie de la paroisse de Mairieux. Pendant long-temps cette église ne fut guère qu'une chapelle dédiée à sainte Aldegonde. Cette chapelle avait été fondée au temps de Charlemagne, et consacrée, en même temps que l'autel de Mairieux, par le pape Léon III, quand il passa par le

(1) Archives du chapitre.

Hainaut en 783 (1). En 1554, au mois de juin, elle fut détruite par les Français, qui, conduits par Henri II, ravagèrent alors tout le pays dans leur marche de Binche à Maubeuge. Les manants de Bersillies, ruinés dans cette circonstance, adressèrent le mois suivant une requête au grand-bailli du Hainaut, afin d'être confirmés pour vingt-sept ans dans la possession d'un marais de 30 bonniers situé entre leur village et celui de Mairieux. À l'aide des produits de ce marais et des autres secours qui leur furent accordés, ils parvinrent à reconstruire leur église.

Détachée de la paroisse de Mairieux à la révolution, l'église de Bersillies fit partie de celle de Villers jusqu'en 1843, époque où elle est devenue une annexe de celle d'Eslesmes. Le produit de la dime y montait autrefois à 20 livres. Le curé qui la desservait recevait en outre du chapitre, pour aller y chanter les offices des dimanches et des fêtes, le produit de 7 quarterons de terre gisant à Maubeuge, en la fache de *la Saussesuyère*. Il jouissait aussi des revenus de plusieurs pièces de terre qui avaient été cédées par les habitants, au VIII^e siècle, en présence du pape Léon III, lors de la fondation de leur église. Ils devaient enfin fournir par chaque feu à leur auel, tous les ans à la Saint-André, un *vasseau* de méteil et un d'avoine, entretenir l'église et fournir les ornements, les pains et le vin nécessaires à la célébration des offices (2).

La population de Bersillies n'est que de 192 habitants, répartis dans 42 maisons. En 1469, il y avait une vingtaine de feux, et le nombre des habitants, qui, en 1709, était de 108, montait à 207 à l'époque de la révolution française; mais alors, comme nous l'avons dit plus haut, ce village possédait dans les communes voisines une foule d'enclaves que depuis elle a perdues. Sur 283 hectares de superficie, il y en a 217 en labour, 52 en prés, 3 en terrains plantés, et le reste en fonds de bâtiments, en chemins et en ruisseaux. Il n'y a pour tout établissement industriel qu'un moulin à farine. 60 indigents y sont secourus par le bureau de bienfaisance, dont les revenus se montent à 800 francs. Les actes de l'état civil n'y existent qu'à partir de

1792. Le total des contributions, qui en 1827 était de 2,259 francs 83 centimes, a été porté en 1847 à 2,748 francs 55 centimes, sur un revenu imposable de 17,930 francs (1).

NOTE SUR LE VILLAGE DE BERSILLIES-L'ABBAYE.

Le village de Bersillies-l'Abbaye (*Bersilia abbatia*), aussi appelé *Bersillies-au-Bois*, à cause de sa position dans une vallée que couronnait autrefois une grande étendue de bois, paraît être aussi ancien que celui de Bersillies-lez-Mairieux. S'il en faut croire le père Potier, auteur de la *Vie de saint Walbert* (édition Hoyois, p. 74), ce puissant leude austroisien, étant en son palais de *Courtoisre*, aurait fait construire à Bersillies une chapelle consacrée à Jésus crucifié, objet particulier de son culte; puis, à côté de cette chapelle, une demeure pour quelques uns des religieux de Saint-Antoine qu'il avait fixés autour de lui dans ses différentes terres de Colletet, Grand-Rieu, Marcigny, Reugnies et Bouaignies. C'est sans doute de cet établissement primitif, restauré et agrandi, que saint Aldebert, comte d'Ostrevent, et son épouse, sainte Reine, forcèrent le monastère qui précéda l'érection de celui de Denain. Philippe Brasseur, dans son *Origines omnium Hannoniae comitiorum*, est le premier qui parle de cette fondation. Il assure en tenir la preuve d'anciens manuscrits qu'il a recueillis, et d'une tradition encore vivante de son temps à Bersillies. L'emplacement du monastère était, prétend-on, près de l'église paroissiale, dans un terrain qui a toujours porté le nom de sainte Rainfroic, fille aînée du comte Aldebert, et première abbesse de Denain.

L'abbaye de Marolles, à laquelle revinrent, après la mort d'Hansart, médecin de Lothaire, les manoirs et serfs de Bersillies, dont nous avons parlé plus haut, posséda depuis dans ce village plusieurs bénéfices, au nombre desquels se trouvait la dime et la collation de la cure. En 1716, les religieux de ce monastère, à la suite d'un procès par lequel maître Cambier, pasteur du lieu, voulait les contraindre à la réparation du chœur de l'église, renoncèrent à leur droit de collation, afin d'être désormais exempts de toute réparation de ce genre, et depuis cette époque jusqu'à la révolution française, les desservants de la paroisse de Bersillies furent choisis par le vicariat de Cambrai parmi les gradués de l'Université de Louvain. (Archives de l'abbaye de Marolles.)

Bersillies-l'Abbaye était compris autrefois dans la prévôté et le decanat de Maubeuge. Les comtes de Barbençon y avaient la mouvance de plusieurs fiefs. Indépendamment de ces fiefs, il s'y trouvait une seigneurie dont les possesseurs sont désignés dans plusieurs titres de la période féodale, témoin, entre autres, Philippe de Bersillies, chevalier, qui fit don, en 1210, à l'église de Jemont, d'une rente de 3

(1) Archives de l'abbaye d'Hautmont. — Voyez chap. ix.

(2) Archives de l'abb. d'Hautmont.

(1) Statistiques et dénombremens déjà cités. — Renseignemens divers.

solides banes. (Archives de l'abbaye de Lisieux.) Dans les *xv^e* et *xvii^e* siècles, les princes de Chimai étaient seigneurs de Bersillies. Ce village, qui au *x^e* siècle possédait 24 feux, renferme aujourd'hui 454 habitants.

III. Villers-sire-Nicole.

Situation topographique du village; son ancienneté, et origine de la première partie de son nom. — Nicolas de Barbençon, seigneur de cette commune, est celui de qui lui vient la seconde partie de son nom. — Possesseurs successifs de la terre de Villers; leur château. — Dîmes, église, cure, renseignements divers. — Anciens usages. — La famine, la peste et la guerre à Villers. — Renseignements statistiques. — Établissements industriels. — L'hermitage de Villers; sa fondation. — Englebert de Grez, vicomte de Rouvray, s'y retire; existence qu'il y mène. — Scènes intéressantes. — Destinée de l'hermitage.

Au-delà de Bersillies, après deux kilomètres de marche à travers une plaine qui domine tous les environs, et de laquelle on aperçoit la ville de Mons, on arrive à Villers-sire-Nicole. Ce village occupe l'un des côtés de cette plaine et couronne le sommet de la rive gauche de la *Trouille*, rivière qui prend sa source à une lieue au-delà, vers le sud-est, et va se jeter dans la *Hayne*, à Mons. Ses habitations sont agglomérées principalement le long de deux rues parallèles, dont l'une, plus voisine de la rivière, se termine dans la direction du sud-est, tandis que l'autre s'élargit autour de l'église pour former d'autres petites rues adjacentes. Autour de ces habitations se font remarquer de nombreux plants de houblon, dont la culture est une des principales ressources du lieu, et qui, par leur aspect, donnent aux abords du village une physiologie particulière.

Ce village existait déjà au *vii^e* siècle, comme on peut le voir par le testament de sainte Aldegonde, qui le céda avec d'autres lieux au chapitre de chanoines qu'elle avait annexé à son monastère de Maubeuge. Son origine tonte romaine se prouve assez par la première partie de son nom, qui, sans doute, vient de *villa*, maison de plaisance, château, ou de *villare*, agglomération rurale, mots d'où l'on a fait, depuis, *village*, et même la terminaison *ville*, qui est celle d'un grand nombre de communes, en Normandie notamment.

Au *xiii^e* siècle, Villers-sire-Nicole faisait partie des possessions des seigneurs de Barbençon, et

c'est même de l'un d'eux que le village a pris la deuxième partie de son nom. Ce seigneur, appelé Nicole ou Nicholas, fit de Villers sa résidence de prédilection, et paraît avoir restauré le vieux château qui s'y trouvait.

Nicolas de Barbençon, seigneur de Villers, mourut en 1313, laissant d'Alexandrine de Boussois, sa femme, une fille, Ide de Barbençon, laquelle fut mariée à Gérard d'Enghein, d'Havrez et de Fagneulles, châtelain de Mons. Ce seigneur est celui qui fonda le célèbre prieuré de Barbefosse, à Havrez. Il fut enterré à Mons, dans l'église des Ecoliers, et ne mourut pas à Milan, au retour de l'expédition de Tunis, comme l'ont prétendu quelques généalogistes, ainsi que Vinchant.

De la maison d'Enghein, la terre de Villers revint dans celle de Jeumont-Verchin, issue des sires de Barbençon, comme le prouve un relief de ladite terre, fait en 1417, par Jacqueline de Mouy, dame de Jemmont, épouse de Jacques, seigneur de Verchin et sénéchal de Hainaut. Par ce relief, Jacqueline de Mouy reconnaît tenir en fief et hommage de Monseigneur le duc de Bourgogne la terre et seigneurie de messire Nicole. Villers, avec Jeumont et le titre de sénéchal de Hainaut, passa ensuite par alliance aux sires de Melun, Espinoit, etc., puis enfin dans la maison de Ligue, par le mariage de Lamoral, gouverneur d'Artois, etc., avec Marie de Melun, fille de Hugues, prince d'Espinoit, marquis de Roubaix. En 1618, Ernestine de Ligue, fille de Lamoral, héritière de sa sœur Lambertine, apporta la terre de Villers en mariage à Jean, comte de Nassau-Siegen, de la famille duquel elle fut acquise vers la fin du *xviii^e* siècle par M. de Crousier de Beuvrages, qui l'a laissée à ses héritiers (1).

La demeure des seigneurs de Villers était sans doute située à la place de l'ancien château fort dont on retrouve encore aujourd'hui les fondements à deux pas de la partie nord du village. Les murs de ce château étaient d'une très grande épaisseur. Pour la plupart démolis en 1808, ils sont entrés comme matériaux dans la bâtisse de plusieurs habitations de la commune. Avec les parties qui restent aujourd'hui debout on a formé un hangar

(1) Archives communales. — Généalogies et renseignements divers.

et une écurie à l'usage d'un cultivateur. Une voûte obscure se montre au milieu de ces fragments, et passe pour être l'entrée d'un souterrain qui, d'après la tradition, faisait communiquer le château avec la campagne. Plus bas, existe un fossé rempli d'eau, appelé *fossé del Ville*, qui contourne le village du sud-ouest au nord-est, et paraît indiquer le développement d'une enceinte qui gardait autrefois les abords du château. Les champs qui avoisinent ce fossé sont d'une fertilité peu commune ; aussi formaient-ils autrefois la portion la plus importante des domaines du seigneur de Villers. Ils s'étendent en amphithéâtre jusqu'à la frontière belge, et se terminent sur la gauche par deux éminences isolées, appelées, par les paysans, *tierues*, ou *termes* (1). Ces éminences dominent tous les environs, et, au temps où les blés jaunissent la terre, leur surface onduleuse offre un coup d'œil tout à fait pittoresque. L'une d'elles se trouve sur l'emplacement du bois défriché de *Solmon*.

Villers-sire-Nicole existait déjà comme paroisse au XII^e siècle. En 1165, Nicolas, évêque de Cambrai, donna la collation de sa cure à l'abbaye d'Hautmont, à charge de lui dire un obit chaque année, et cette donation fut confirmée en 1185 par le successeur de ce prélat, l'archevêque Roger (2). L'église d'Hautmont, toutefois, ne fut pas l'unique dédicataire du village. En vertu d'un acte de Nicolas de Barbençon, fondateur de l'abbaye de la Thure, les religieuses de ce monastère obtinrent en 1244, outre plusieurs bénéfices à Solre-sur-Sambre, une partie de la dime de Villers, qu'elles reçurent jusqu'au moment de la révolution de 89 (3). Au moyen âge, les revenus nets de la cure de Villers s'élevaient à 30 livres, monnaie du temps. En 1679, l'évêque Vanderburch annexa à ces revenus ceux d'une chapelle dédiée à saint Nicolas, qu'il avait fondée dans l'église de l'endroit, et dont le montant fut depuis partagé avec la cure du Monceau-Saint-Waast. L'église de Villers, bâtie dans le XV^e siècle, a été restaurée plusieurs fois depuis quarante ans. Elle est surmontée d'un clocher qui s'é-

lançe gracieusement dans les airs, ayant à sa base quatre petites aiguilles qui lui donnent un aspect tout particulier. L'une des cloches a été baptisée en 1619, et porte les noms de Christophe, comte d'Ost-Frise, et de Ramps, baron de Spotin, etc., et de Lambertine de Ligne, dame de Villers, son épouse, qui en furent les parrains (1).

Il y avait dans les archives de l'église de Villers un titre provenant du cartulaire de la seigneurie du lieu, lequel faisait mention de certains revenus légués par monseigneur Nicole aux pauvres de la commune en 1342. L'un des articles de cette donation est ainsi conçu : « *Doient les dits poves à toujours livrer à l'église, au terme de Pasques, un chierge de neuf livz de noeve chire, ke dame Ghiebierde y laissa et ordonna.* » L'original de ce titre, ayant été envoyé à la préfecture au temps de la restauration, n'a jamais pu être retrouvé, et ce n'est qu'en vertu d'un ancien chassereau que possède le bureau de bienfaisance que les pauvres continuent à toucher leurs revenus, sans toutefois payer la redevance à laquelle ces revenus étaient subordonnés, le chassereau ne faisant pas mention de cette redevance, et toute action lui ayant été enlevée par prescription (2).

Villers est un village où se sont long-temps maintenues quelques unes des coutumes bizarres dont on trouve encore des exemples dans certains villages. La procession des *Durs-Menés*, les charivaris pratiqués pour châtier les liaisons adultères ou illécites et l'infidélité des veufs à la mémoire de leurs épouses, y ont long-temps régné. Mais une coutume tout à fait curieuse est celle par laquelle un bélier, bouc émissaire des péchés de la population, y était solennellement promené par toutes les rues, un couteau pendu au cou, et de là envoyé au seigneur de Recquignies, pour être immolé (3).

Le village de Villers, à différentes époques, fut en proie à trois grands fléaux : la famine, la peste et la guerre. En 1586 et en 1587, par suite d'une sécheresse excessive, les blés y devinrent tellement rares, que 53 litres de froment s'y vendirent

(1) Ce nom est donné dans plusieurs autres communes du pays à toutes les hauteurs culminantes.

(2) Archives de l'abbaye d'Hautmont.

(3) Hossart, *Histoire du Haynaut*, t. 1, p. 412. — Delcruet, t. III, p. 2.

(1) Archives de l'abbaye d'Hautmont. — Pouille déjà cité. — Recensements pris sur les lieux.

(2) Archives municipales.

(3) Id.

jusqu'à 53 francs. En 1793 et 94, la peste y régna pendant treize mois et enleva plus de cent individus. Cette peste provenait du campement prolongé que firent alors en ce lieu les soldats autrichiens. (Voyez Bettignies et Bersillies.) Ces troupes, comme on le verra plus loin, furent chassées de leurs positions par l'armée française, lors de l'investissement de Charleroy et de la bataille de Fleurus, en juin 1794. Alors un combat sanglant eut lieu dans la plaine de Grand-Reng, et c'est pendant cette action qu'un bussard, pénétrant pour piller dans Villers, y tua cinq habitants tout à fait inoffensifs. Le 3 mars 1814, le village de Villers vit passer une colonne de cavalerie prussienne, artillerie comprise, qui, évitant Maubeuge, se dirigea en hâte sur Soissons. En 1815, le lendemain de la bataille de Waterloo, un corps d'armée de la même nation, commandé par le prince Auguste, vint bivouaquer dans le village et sur les campagnes avoisinantes, où il demeura jusqu'à la reddition de Maubeuge. Dans les *xv^e* et *xvii^e* siècles, Villers souffrit également de la présence des armées. En 1683, le nommé Antoine Delplanque, *mayeur* de l'endroit, fut tué d'un coup de mousquet lors d'un combat livré au nord du village, dans le lieu dit la *Motte de la Tombe*, commune de Givry (1). En 1709, lors de la guerre contre le prince Eugène, presque tous les habitants se réfugièrent à Maubeuge, fuyant l'approche d'une compagnie franche qui pilla et incendia la commune (2).

Les actes de l'état civil de la commune de Villers remontent à l'année 1518. Par ces actes on voit que la population du lieu, long-temps stationnaire, a toujours été en augmentant depuis la révolution de 89. Cette population, de 283 individus en 1709, et de 265 quatre-vingt-dix ans après, en comprenait 876 en 1803, et 1329 en 1835. Aujourd'hui il y a à Villers 1363 habitants, et le nombre de feux, qui, en 1469, n'était que de 70, y est actuellement de 279. Parmi ces habitants, 300 sont à la charge du bureau de bienfaisance, dont les revenus, terme moyen, montent à 4,500 francs. La superficie

du territoire est de 859 hectares, dont 712 en labour, 32 en prés, 54 en vergers et houblonnières, 32 en bois, 9 en terrains incultes, et le reste en fonds de bâtiments, en chemins et en rivières. Le sol, surtout celui qui se trouve au nord du village, y est très fertile. On y cultive tous les genres de céréales, le lin, le colza; aussi le revenu impossible y est-il élevé. Il se monte annuellement autour de 70,000 francs.

Outre une scierie de marbre, deux brasseries, une fabrique à tisser, deux moulins à farine et un à l'huile, il y a à Villers deux grosses forges et une enclumerie. Tous ces établissements sont alimentés par les eaux de la *Trouille*. Ce cours d'eau, qui, à deux pas de sa source, a déjà pris l'importance d'une rivière, semble racheter la lenteur que ses eaux ont à couler à trois kilomètres en amont, en précipitant sa course sur une pente tellement inclinée, que, sur le territoire de Villers seulement, on a pu ménager des chutes pour plus de huit tournants. Indépendamment de ces établissements, il y a à Villers, au pied du village, sur les eaux de la *Trouille*, une filature avec toutes ses annexes, telles que gazomètre, atelier de peignage de laine et coton, laquelle occupe autour de 300 ouvriers (1).

En 1818, le feu prit à cet établissement. Un incendie effroyable s'y développa au milieu de la nuit, alimenté qu'il était par le coton qui s'y trouvait accumulé. Des flocons enflammés, chassés par le vent, sillonnaient les champs de l'air comme autant de gerbes de feu. Les flammes s'élevèrent à une hauteur considérable, et toute la contrée en fut illuminée à plusieurs lieues de distance. Les désastres furent incalculables. Tout fut réduit en cendres. Au milieu des débris fumants on retrouva les os calcinés d'un malheureux enfant qu'on n'avait pu dérober aux étreintes de l'élément destructeur.

Un peu en dessous de la filature de Villers se trouve un bois qui couronne d'une manière pittoresque les pentes de la rive droite de la *Trouille*. Ce bois est appelé *bois de l'Hermitage*, à cause d'un ancien asile solitaire qui se trouve à côté, et

(1) Ce lieu tire son nom d'une lutte artificielle qui, selon nous, n'est rien autre qu'un *tumulus gaulois*. — Voyez ce que nous en disons dans le chapitre suivant.

(2) Archives municipales.

(1) Renseignements pris sur les lieux. — Statistiques et dénominations précises.

dans la chapelle duquel on disait autrefois la messe. L'hermitage de Villers fut fondé en 1367 par un habitant de ce village, appelé Jacques Rouillis.

Cet homme, dans un moment de colère, avait eu le malheur de tuer son fils. Accablé de désespoir, il avait fait, en expiation de ce meurtre, le voyage de la terre sainte, et, à son retour, non content d'un tel pèlerinage, il avait voulu vivre retiré du monde, afin de pouvoir mieux accomplir les actes de pénitence auxquels il croyait nécessaire de consacrer désormais son existence.

Il se fit donc construire, sur la rive droite de la *Trouille*, au milieu d'un terrain qui lui appartenait, l'habitation dont nous venons de parler, et s'y retira absolument seul, n'ayant pour y vivre que les provisions que lui envoyaient des membres de sa famille par un serviteur dévoué. Il passa le reste de sa vie dans cette retraite, se condamnant aux austérités et aux privations les plus grandes.

Il y avait trois ans que Jacques Rouillis vivait ainsi séparé de toute société humaine dans son asile, lorsqu'il fut visité par un personnage qui s'y fixa et devint le compagnon de ses derniers jours.

Ce personnage était un seigneur du voisinage, Englebert de Grez, vicomte de Rouveroy, gentilhomme dont les aventures pleines d'intérêt ont fourni le sujet du récit qui va suivre.

Englebert de Grez, cadet d'une nombreuse famille, avait été destiné par son père à exercer un emploi. Poussé par goût vers la carrière médicale, et jeune encore, il s'était rendu à l'Université de Paris et s'y était fait remarquer par son aptitude et ses progrès étonnants dans les connaissances qui se rattachaient alors à l'art de guérir.

Cependant il n'embrassa point la carrière à laquelle ses études l'avaient préparé. La mort de ses frères l'ayant rendu unique possesseur du vicomté de Rouveroy, il avait dû sacrifier ses goûts à des nécessités de famille, de convenance, de position, et il était revenu dans la terre de ses pères mener la vie de seigneur féodal.

De retour dans ses foyers, il s'éprit d'amour pour la fille d'un puissant seigneur de la contrée, et la rechercha en mariage. Cette noble demoiselle, toutefois, dit la légende, était d'un rang beaucoup plus élevé que le sien, et, quoiqu'il fût parvenu à s'en faire aimer, il éprouva mille obstacles lorsqu'il s'agit d'obtenir sa main. Pendant plusieurs années ce fut de sa part une lutte pénible où, ballotté en-

tre sa passion et son amour-propre, entre son cœur et le sentiment de sa dignité, il s'abreuva de toutes les amertumes, de toutes les agitations qui sont l'apanage des inclinations contrariées. Enfin il employa le grand remède qui, en pareille circonstance, tranche le nœud gordien de toutes les luttes de ce genre : il se décida à enlever sa belle, et, devant cet acte d'énergie, le père de cette dernière, autant de lassitude que par crainte de scandale, fut obligé de céder.

Le vicomte de Rouveroy ne jouit toutefois pas long-temps des douceurs de son hymen. Deux ans après son mariage, il fut attaché à sa femme et à ses foyers par une entreprise qui devait le jeter dans les aventures les plus inattendues.

En 1363, le cardinal Ambroise Piculula vint prêcher la croisade dans le Hainaut. Cette croisade avait pour but d'aider les chevaliers de l'ordre Teutonique à dompter les infidèles des bords de la mer Baltique et des contrées qu'arrosent le Niémen et le Dniéper. Un grand nombre de seigneurs du Hainaut, Gérard et Georges d'Esclabes, Othon de Lalaing, Gérard de Hémin, Louis de Châtillon, comte de Soissons et seigneur d'Avesnes, entre autres, en firent partie. Englebert de Grez, dont l'âme bouillante, le caractère actif, aventureux, s'accommodait peu d'une vie de fainéantise et d'obscurité, céda à l'entraînement général, honteux de se montrer plus tiède que ses rivaux. Il s'arracha aux caresses d'une épouse qu'il idolâtrait, et partit après avoir reçu d'elle, au milieu des pleurs et des baisers, un serment de fidélité à sa mémoire si jamais il arrivait à périr dans l'expédition.

La campagne fut glorieuse et rapide, et le seigneur de Rouveroy se distingua dans plusieurs rencontres. Après s'être couvert de gloire, il se préparait à retourner dans sa patrie, lorsqu'un incident fâcheux vint l'en éloigner pour long-temps. Ayant eu, dans un tournoi, un grave démêlé avec le fils d'un seigneur allemand, il fut forcé de se mesurer avec lui en champ clos et le tua.

Comme il s'en revenait vers le Rhin, le père de sa victime, inconsolable de la mort de son fils, envoya sur ses traces des cavaliers qui le cerchèrent dans une forêt de la Thuringe et le ramenèrent à leur maître, qui l'enferma dans une des tours du sombre manoir qu'il habitait sur les bords de la *Saale*.

Englebert de Grez languit près de six ans dans

cette prison, ignoré de sa famille et de ses compatriotes.

À la fin, étant venu à bout de vaincre, par sa résignation et la magnanimité de son âme, les ressentiments de son implacable geôlier, celui-ci lui accorda sa liberté, et l'infortuné captif s'achemina vers son pays, où il arriva accablé de fatigue, dans un accoutrement sordide qui, avec la barbe et les cheveux qu'il avait laissés croître, le rendait tout à fait méconnaissable.

Déjà il avait franchi la plaine qui s'étend du village des Estines à celui de Croix ; déjà, le cœur plein d'une joie palpitante, il avait salué de loin le toit de son château, comptant le nombre des minutes qui le séparaient encore de sa chère épouse, lorsqu'il entendit un bruit de cloches auquel se mêlaient le son de plusieurs instruments et les vivats bruyants d'une foule en réjouissance. Il s'informa au premier habitant qu'il rencontra d'où venaient ces bruits inaccoutumés, et bientôt une nouvelle foudroyante vint dissiper les images de félicité sans pareille qui agitaient son cœur. La vicomtesse de Rouveroy, son épouse, s'était lassée d'attendre son retour. Ayant vu revenir tous les seigneurs de la contrée sans que son mari fût du nombre, elle avait renoncé à l'espoir de le revoir. Après cinq ans d'attente, n'en ayant aucune nouvelle, elle le crut mort, et, fatiguée de son isolement, avide d'attachement, et pleine de cette ardeur, de ce sentiment général d'inconstance qui, tôt ou tard, envahit toujours le cœur de la plupart des femmes, elle avait cédé aux sollicitations pressantes d'un gentilhomme du voisinage, le seigneur d'Harmignies, et s'était mariée avec lui. Un an s'était écoulé depuis son mariage, et les bruits de réjouissances que le vicomte avait entendus à son arrivée étaient ceux par lesquels on célébrait la naissance toute récente du premier-né que ce mariage avait produit.

Dépeindre l'accablement, la stupeur, dans lesquels cette nouvelle jeta le pauvre voyageur, serait une tâche impossible. Pendant plusieurs heures il courut, triste, égaré, la tête baissée, dans les rues du village, allant, venant, revenant sur ses pas, et se frappant la tête de désespoir. Enfin il s'élança dans l'avenue qui conduisait à la grande porte de son manoir, et ne s'arrêta qu'au pied de l'édifice. Les ombres de la nuit commençaient à couvrir la terre. Voyant toutes les clartés qui brillaient aux croisées du château, il s'avança vers celle de ces

croisées qui donnait ouverture à l'appartement de son épouse, et la contempla long-temps en silence. Ensuite il s'assit sur le bord du fossé dont le mur d'enceinte était entouré, et, cachant sa tête dans ses mains, il se mit à sangloter, maudissant le sort, maudissant l'inconstance d'une épouse si volage, si oublieuse de ses serments.

Après avoir donné ainsi un libre cours à sa douleur, il songea à ce qu'il allait faire. Long-temps il fut en suspens. Plusieurs fois il se demanda s'il irait se présenter à sa femme et revendiquer les droits qu'une union antérieure lui donnait sur son rival ; mais il avait le cœur trop brisé pour tenter une telle démarche. D'ailleurs il était retenu par une antipathie invincible pour les débats dans lesquels une telle affaire allait l'entraîner, et un dégoût soudain des choses de la vie était venu paralyser ses résolutions. En voyant combien peu étaient durables au cœur des femmes les affections les plus profondes, les souvenirs les plus sacrés, la pitié et l'indifférence avaient pris dans son âme la place des sentiments qui l'agitaient précédemment. Il résolut de laisser uni, au milieu de la sérénité la plus complète, savourant les douceurs de la paternité, le nouveau couple qui s'était formé au château de Rouveroy. Il pria donc pour qu'une heureuse destinée vint le favoriser ; puis, étendant la main vers l'antique manoir, en signe de bénédiction, il partit comme un trait, sans savoir où il allait.

Il descendit ainsi à l'occident de ses domaines, vers les rives bocageuses de *la Trouille*. Comme il longeait la pente du coteau que baigne cette rivière, il vit de loin une clarté qui brillait à l'horizon.

Il se dirigea vers cette lumière, et bientôt il arriva auprès d'une habitation isolée, construite depuis qu'il avait quitté la contrée. Il frappa à la porte de cette habitation. Un homme vint lui ouvrir : c'était Jacques Rouillis, l'hermite de Villers. Il demanda l'hospitalité à ce vieillard, apprit qui il était, s'en fit connaître à son tour, lui raconta son histoire, et le supplia de lui accorder, au moins pour quelque temps, un asile dans sa retraite.

Pendant quelques jours, le vicomte de Rouveroy partagea la couche et les aliments de l'hermite, incertain sur le genre d'existence à laquelle il allait se résigner.

Après de longues indécisions, il prit enfin son parti.

Sa captivité en Allemagne l'avait accoutumé aux rigueurs, aux ennuis et aux privations d'une vie solitaire et retirée. Le malheur qu'il venait d'éprouver, le dégoût des hommes et des choses de la vie, lui faisaient plus que jamais aspirer au repos d'une telle existence. Il avait l'imagination vive, tendre, et les goûts simples : les beautés de la nature, la vue des parures que la terre revêt à travers la succession des saisons, les scènes de la vie champêtre, le spectacle des merveilles de la création, avaient toujours eu pour lui beaucoup d'attraits. D'un autre côté, il avait gardé de sa jeunesse studieuse, de ses travaux à l'Université de Paris, des dispositions invincibles pour toute occupation demandant une constante application intellectuelle. La pensée de profiter des loisirs, du recueillement profond d'une existence d'hermite, pour retremper sa science et ajouter de nouvelles lumières à celles qu'il possédait déjà, lui sourit. Il résolut, en conséquence, de se fixer à l'hermitage de Villers. Là il n'était pas éloigné des lieux qui l'avaient vu naître; chaque jour il pouvait contempler la demeure où son ingrate épouse voyait couler sa vie dans les nœuds d'un nouvel hymen; il pouvait veiller sur sa destinée, et assister incognito aux phases diverses de la bonne ou mauvaise fortune que son second mari lui réservait.

Pour faciliter l'accomplissement de ses desseins, il se rendit chez quelques uns de ses anciens amis de la contrée, s'en fit reconnaître, réclama d'eux une entière discrétion, et en obtint tous les objets, tant en meubles qu'en livres, nécessaires à la vie qu'il allait mener. Ces préparatifs faits, il se fixa à l'hermitage de Villers, où la mort de Jacques Rouillis le laissa bientôt seul.

Ce n'était pas la première fois dans le Hainaut que de nobles personnages, dégoûtés du monde, épris des charmes de la solitude, avaient abandonné leur rang et leur famille pour se faire hermites. Outre Soyer de Silly, Jean de Tricht, Gaultier de Rosoy, Josselain de Walhain, Bandoniu de Neuf-Ville, Guillaume de La Porquerie, Jean de Hoves, personnages du xiii^e siècle dont l'histoire a conservé le souvenir, il s'en était déjà trouvé un grand nombre d'autres qui, au retour de la croisade ou de toute autre expédition, trouvant tout échangé chez eux, n'avaient plus eu le cœur de se dire du monde des vivants, d'où on les avait cru disparus, et s'étaient retirés dans quelque hermitage ou mo-

nastère jusqu'à la fin de leurs jours. Eglebert de Grez, en agissant de même, ne faisait qu'obéir à un entraînement, à une disposition générale des esprits, très explicable chez lui, qui avait éprouvé des vicissitudes et des sensations analogues à celles des hommes qu'il prenait pour modèles.

Quoi qu'il en soit, la présence, dans l'hermitage de Jacques Rouillis, d'un nouveau solitaire dont l'origine et le passé étaient totalement inconnus, fixa d'abord vivement l'intérêt de tous les habitants du voisinage. Il reçut force visites, dans lesquelles, sous prétexte d'obtenir la bénédiction du bon hermite, ainsi que des conseils utiles, chacun était bien aise de satisfaire sa curiosité. Parmi les visiteurs il s'en trouva plusieurs qui l'avaient connu autrefois; mais, sous le costume tout austère dont il s'était affublé, sous sa longue barbe, son ondoyante chevelure, et sous ses traits amaigris, nul ne put le reconnaître. Ce qui fut généralement constaté, ce furent les bonnes manières, l'air de distinction, la profonde sagesse et la grande science du solitaire. A de nombreux visiteurs il donna sur leur santé des avis très salutaires, que ses études dans l'art médical lui rendaient faciles, et ces avis, religieusement observés, eurent le plus grand succès. Cela eut du retentissement. Bientôt, à plus de quinze lieues à la ronde, il ne fut plus question que de l'hermite de Villers, et sa réputation amena chez lui une foule de malades auxquels il administrait les simples qu'il allait cueillir dans les bois et les campagnes, ainsi que sur les coteaux environnants. Ces simples, avec les prescriptions qu'il y ajoutait, obtinrent des guérisons qui mirent le sceau à sa célébrité.

Les hommes adonnés à la vie solitaire ont toujours exercé sur l'esprit du peuple un grand ascendant. Il semble au vulgaire que, pour vivre d'une existence si pleine d'abnégation et de volonté forte, en dehors de tous les besoins et de toutes les faiblesses ordinaires à la nature humaine, il faut être pétri d'une autre pâte, avoir quelque chose de privilégié que n'ont point d'habitude les enfants des hommes. D'autre part, quand des solitaires paraissent voués aux pratiques d'une dévotion ardente, mais éclairée, et se rendent utiles par des services éminents, comme de guérir des malades, il s'attache à eux une idée de vénération telle, qu'il n'est pas rare de voir s'accréditer la croyance qu'ils sont les favoris du Ciel, et que leur nom mériterait d'être

inscrit parmi les bienheureux qui figurent au calendrier : c'est ce qui arriva à Englebert de Grez. Bientôt ce ne furent plus seulement chez lui des visites commandées par la curiosité, le besoin d'avis utiles ou de prescriptions médicales. Des pêcheurs de haute condition, des femmes surtout, s'en vinrent en foule le trouver pour lui découvrir les plaies de leur cœur, épancher leurs peines, lui demander des consolations, et implorer même des miséricordes. Parmi ces nobles visiteuses il faut compter les épouses des sires d'Havrez, de Peissant, de Montignies, d'Ellesmes, de Villers, de La-laing, de Ville, du Rœulx, et de Barbençon. Cette dernière, connue sous le nom d'Iolende de Gavre, dite de Lens, avait eu une vie pleine d'agitations et d'écarts. Elle vint, après la mort de son mari, se jeter aux pieds de l'hermite de Villers pour lui confesser ses fautes, et ce fut d'après ses avis qu'elle alla se renfermer au monastère de la Thure, où elle fut enterrée.

Un jour que l'hermite de Villers était occupé à découper, pour les mettre dans des bocaux, les simples qu'il administrait aux malades qui venaient ou qui le faisaient consulter, une autre grande dame se présenta à lui. Cette femme, voilée, élégante, mais les vêtements en désordre et l'air effaré, vint se jeter à ses pieds en versant un torrent de larmes.

C'était la vicomtesse de Rouveroy, autrefois sa compagne, et alors celle du seigneur d'Harmignies.

La vicomtesse de Rouveroy n'avait guère trouvé de bonheur dans la seconde union qu'elle avait contractée. Son mari, désordonné, brutal, colérique, lui avait fait passer de bien dures journées. Les regrets et la tristesse s'étaient emparés d'elle, et son caractère, autrefois si gai, était devenu tout à fait mélancolique. Cette mélancolie lui fut imputée à crime par son époux, qui, croyant, avec un sentiment de jalousie, que le souvenir de son premier mari en était la cause, lui en fit d'amers reproches. Bientôt le sire d'Harmignies, qui, entre autres défauts, avait celui de s'enivrer fréquemment, mit le comble à son infamie. Il eut le cynisme d'introduire dans le domicile conjugal une courtisane qu'il avait aimée éperdument avant son mariage, et de l'y entretenir secrètement. La vicomtesse de Rouveroy soupçonnait depuis long-temps l'existence de ces relations criminelles, mais n'avait encore pu en avoir des preuves, quand un jour le hasard

lui fit rencontrer, dans un des corridors de son château, la femme que son mari y avait introduite. Ne pouvant maîtriser les émotions qu'une telle rencontre lui causa, elle s'emporta envers cette étrangère en cris et en reproches qui furent entendus de son mari, qui, aussitôt, quitta son appartement pour courir jusque là. S'élançant sur sa femme, la rouer de coups, l'accabler d'outrages, furent pour lui des actes aussi prompts que la foudre. La malheureuse, effrayée des transports de fureur auxquels son mari se livrait, s'enfuit épouvantée du château. Un moment après, elle courait dans la campagne, navrée, égarée de douleur. Elle arriva ainsi jusqu'auprès de l'hermitage des rives de la *Trouille*. La vue de cet asile lui inspira la pensée d'y chercher un refuge, d'aller confier ses peines au solitaire qui l'habitait, et de lui demander les consolations et les conseils dont elle avait tant besoin dans l'accablante position où elle se trouvait.

C'est alors que celui-ci l'avait vue entrer chez lui, les larmes aux yeux, pour l'entendre faire le récit sommaire de ses infortunes.

De Grez, qui n'avait point permis que la malheureuse vicomtesse demeurât agenouillée devant lui, et qui l'avait fait assoir pour l'écouter, la consola le mieux qu'il put lorsqu'elle eut terminé son récit. La voyant suffisamment apaisée, il lui parla doucement en ces termes :

« Nul autre que moi, madame, ne peut mieux comprendre vos maux. Aussi en ai-je la plus vive compassion. Devant des infortunes analogues à celles qu'on a essayées soi-même, on ne peut demeurer insensible ; on en écoute le récit avec le plus tendre intérêt, tant il est vrai qu'on compatit toujours irrésistiblement au malheur qu'on éprouve.

» J'appartiens à une noble famille de ce pays. Mon existence, comme la vôtre, promettait d'être heureuse. J'avais épousé une femme adorable que j'avais long-temps aimée contre les vœux de son père, et que j'avais fini par enlever. Je comptais goûter auprès d'elle des jours d'une félicité inaltérable, quand, cédant à un fatal entraînement, à une passion funeste des aventures et des expéditions lointaines, je la quittai pour suivre à la croisade de Prusse une foule de chevaliers de ce pays. Mais cette absence, qui, pour tous mes compagnons, ne devait point excéder la durée de six mois, fut pour moi sans fin. Ayant eu le malheur de tuer en duel le fils d'un puissant seigneur allemand, j'eus

à souffrir des vengeances de son père irrité. Saisi par ses ordres au sein d'une forêt profonde lorsque je revenais vers le Rhin, je fus enfermé dans un manoir, où je languis six ans. Pendant les longues heures de cette dure captivité, mon épouse crut que j'étais mort, et, oubliant ses serments, elle contracta une nouvelle alliance avec un homme bien peu fait pour la rendre heureuse. Et moi, lorsqu'au sortir de ma prison je rejoignis des foyers où tant de choses me rappelaient, j'eus la douleur d'apprendre qu'il était trop tard, et que déjà un premier-né était venu prendre au berceau la place que devait occuper l'héritier des vicomtes de....»

«....De Rouveroy ! s'écria aussitôt la vicomtesse en l'interrompant. De Rouveroy ! Ah ! Dieu ! »

Elle avait reconnu, au son de voix, à des traits du visage, et surtout à une bague donnée autrefois par elle, et que portait au doigt celui qui lui parlait, qu'elle était en présence de son premier mari.

Aussi, depuis le milieu du récit que celui-ci lui faisait, les émotions les plus fortes la secouaient dans tout son être. Son interruption fut suivie d'un mouvement rapide par lequel elle se jeta au cou du solitaire. Elle l'étreignit de toutes ses forces, lui prodigua les plus ardentes caresses, et l'inonda de larmes de bonheur, d'attendrissement, entremêlées d'ardentes supplications, supplications par lesquelles elle espérait obtenir le pardon d'un époux à la mémoire duquel elle s'était montrée si infidèle.

Dire les émotions diverses, les élancements, les caresses, les confidences, auxquels ces deux époux, ainsi retrouvés, s'abandonnèrent, serait au-dessus de nos forces. Qu'il suffise de savoir que, pendant plus d'une heure, ils demeurèrent suspendus au cou l'un de l'autre, s'inondant de larmes mutuelles.

Ils étaient encore dans cet état, lorsque, soudain, ils entendirent à l'entrée de l'hermitage un bruit qui fut suivi d'une forte secousse imprimée à la porte de la chambre où ils se trouvaient. Aussitôt cette porte s'ouvrit toute grande, et un homme s'élança sur eux, l'air terrible et menaçant.

Cet homme était le second mari de la vicomtesse de Rouveroy. Il avait suivi à travers la campagne la trace des pas de sa femme, et, la sachant dans l'hermitage, il l'avait guettée un moment par la croisée. Lorsqu'il l'eut vue au cou de l'hermite, étreignant celui-ci avec force, il crut que c'était un amant, que sa femme le trahissait depuis longtemps pour un vil aventurier. Ne se possédant

plus, il s'était précipité comme un furieux, en ouvrant brusquement les portes.

Aussitôt qu'il fut près de la malheureuse vicomtesse, il la saisit violemment, l'arracha des mains de l'hermite, et, l'entraînant dans un coin de la chambre, il lui dit d'une voix sèche, saccadée et ironique, où se peignait la colère la plus effrayante :

« Ah ! femme perfide et criminelle, vertu de parade, qui vous scandalisiez si hautement tout à l'heure, voilà donc le secret de votre mélancolie habituelle?... Un homme, venu ou ne sait d'où, un solitaire atteint de démence, était devenu l'objet de vos eaprices, celui pour lequel vous vous étiez passionnée au point de forcer un mari rebuté de vos froideurs à chercher auprès d'une autre femme le bonheur qui lui manquait?... Ah ! que le Ciel vous confonde, créature abominable ! » Et disant ces mots, il se mit à souffleter sa femme à coups précipités.

« Sire d'Harmignies, lui cria aussitôt l'hermite d'une voix formidable, en le saisissant au collet, je te défends de toucher encore à cette infortunée ! »

Cette injonction fut accueillie par un nouveau soufflet appliqué sur la nuque de la malheureuse ; puis le furieux seigneur, se tournant aussitôt vers l'hermite, lui cracha au visage.

Celui-ci, plus prompt que l'éclair, saute à l'instant sur l'épée qu'il tenait suspendue au-dessus de son lit et revient vers son adversaire en lui disant :

« Homme vil et lâche, tu vas me rendre compte de tes outrages, et me montrer si tu sais faire autre chose que frapper des femmes et craher au visage des hommes désarmés. Apprends que je suis Englebert de Grez, le premier mari de cette malheureuse, et tu vas reconnaître à mes coups si la triste existence, qu'après six ans de captivité chez l'étranger, je suis venu mener en ce lieu, a ôté au vicomte de Rouveroy la force de châtier les plus monstrueuses insolences. » En disant ces mots, il pousse hors de sa chambre son rival, qui l'a reconnu ; ensuite il l'entraîne au dehors, le soufflette, et le force, de colère et de nécessité, à se mesurer avec lui.

Pendant quelque temps on entend le bruit sec, le grincement des fers qui se croisent. Un cliquetis non interrompu, le trépigement incessant des pieds qui battent le sol et se répète coup sur coup, remplissent de terreurs mortelles le cœur de la

malheureuse vicomtesse, qui, l'oreille appuyée sur la tablette intérieure de la croisée, calcula avec une anxiété indicible les péripéties d'un combat qu'elle n'ose entrevoir des yeux.

Tout à coup, un homme tombe en poussant un grand gémissement, et aussitôt l'hermite reparait en criant : « Madame, vous voilà vengée ! je l'ai touché au cœur, et plaise à Dieu qu'il ne s'en relève jamais ! »

Disant ces mots, il jette au milieu de la salle son épée toute fumante, et court à sa femme, que tant de secousses ont fait enfin tomber évanouie.

Revenue à elle au bout de quelques instants, la vicomtesse se mit à pleurer à chaudes larmes sur les suites d'une scène aussi terrible, et, priant son libérateur de l'éloigner aussitôt du théâtre où elle avait eu lieu, elle s'achemina, appuyée sur lui, vers le château de Rouveroy.

De Grez revint quelques moments après, avec les serviteurs de la vicomtesse, relever le cadavre du seigneur d'Harmignies, auquel il fit faire des funérailles dignes de son rang.

Peu après, toute la contrée était informée que le fameux hermite des bords de *la Trouille* n'était autre qu'Englebert de Grez, vicomte de Rouveroy, l'un des héros de la croisade de Prusse ; qu'il avait tué en duel le second époux de sa femme, le brutal et méprisable seigneur d'Harmignies, et que désormais la vicomtesse de Rouveroy avait retrouvé l'époux à la mémoire duquel elle aurait toujours dû être fidèle.

En souvenir de son séjour à l'hermitage de Vil-

lers et de la rencontre meurtrière qui avait mis fin à ce séjour, Englebert de Grez fit don à cet asile de quelques pièces de terre situées dans le voisinage. Le produit de ces biens fut destiné à l'entretien d'un chapelain chargé d'y célébrer l'office divin, et d'un écolâtre qui devait consacrer son temps à l'instruction des enfants du voisinage. Le digne vicomte voulait, par là, appeler les grâces du Ciel sur l'âme du seigneur d'Harmignies, remercier Dieu de lui avoir rendu son épouse, et rappeler en même temps à la postérité l'existence austère et studieuse qu'il avait menée en ce lieu sous l'habit d'un hermite.

L'hermitage de Villers conserva sa pieuse destination jusqu'à la révolution française. Toutefois alors le chapelain qui devait y chanter la messe n'y résidait plus. Un ecclésiastique de Maubeuge s'y rendait toutes les semaines pour remplir ce devoir. Cet ecclésiastique était, en outre, chargé de l'administration de l'établissement et de la surveillance du pensionnat que quelques pieux hermites y tenaient encore, pensionnat assez fréquenté, et où plusieurs vieillards de la contrée disent avoir été puiser les connaissances qui constituaient toute l'instruction primaire de l'époque.

Au fort de la tourmente révolutionnaire, les biens de l'hermitage furent sécularisés et vendus comme propriétés nationales. Depuis, on n'y a plus jamais revu de pieux solitaire, et aujourd'hui il est la demeure d'un particulier qui y vend à boire. Singulier contraste, nouvel exemple de l'instabilité des institutions humaines.





LES BORDS DE LA TROUILLE, ROUVEROY ET CROIX, VIEUX-RENG ET GRAND-RENG.



I. Les bords de la Trouille.

Vieux débris et traces de combat. — UN CAMP ROMAÏN. — Conjectures diverses. — Origine du mot Trouille. — Assertion sur l'emplacement probable du camp de Quintus Cicéron, lieutenant de César. — Description topographique. — Réflexions. — GIVRY, village très ancien. — Biens que l'abbaye d'Hautmont y possédait. — Procès et condamnations. — Mouvances féodales. — Faits divers et renseignements statistiques. — Ferme du Squerbon. — La motte de la Tombe, tumulus gaulois; sa description.



Pour l'amateur qui a visité les bords de la Trouille au territoire de Villers-sire-Nicole, qui s'est enquis des différentes dénominations topographiques qui y règnent, des traces de travaux anciens qu'on y rencontre, et qui, surtout, a fait attention à la première partie du nom de ce village, il est évident que non seulement son origine remonte à la période romaine, mais encore qu'il est impossible que cette localité n'ait pas été visitée par quelque légion du peuple-roi, ou même le théâtre d'une rencontre armée à une époque très reculée. Chaque

jour on y recueille des objets qui ne laissent aucun doute à cet égard.

Ces objets, pour la plupart, sont des fondements en maçonnerie cimentée, des fragments de tuiles et de tuyaux, des débris d'armes, et quantité de monnaies anciennes. Les uns se rencontrent dans le village et dans la plaine qui l'environne au nord, d'autres aux abords des rives de la Trouille. Les pièces de monnaie, en cet endroit surtout, sont abondantes. Là, dans le gravier de la rivière, au bas d'une colline escarpée qu'on appelle le *terme Massart*, apparaissent fréquemment de nombreuses pièces en or, en argent et en bronze, que les eaux amènent de la plaine voisine à la suite de pluies d'orage. Nous avons examiné quelques unes de ces pièces. Plusieurs sont d'origine romaine. Un grand nombre, de forme grossière et bombée, portant pour types des signes d'astronomie, des figures d'animaux, et d'autres symboles divers, appartiennent à l'espèce que les numismates appellent vulgairement gauloises.

A un kilomètre plus bas que le lieu dont nous venons de parler se trouve un témoignage bien plus

manifeste encore à l'appui de ce que nous avançons sur l'ancienneté de Villers et les événements qui ont dû s'y accomplir : c'est un camp, de nom, de forme et d'assiette toute romaine. Ce camp est peu connu; nous l'avons visité, et nous en avons dressé le plan (1). Qu'on nous permette de le décrire.

Il est situé sur la Belgique, à l'extrémité occidentale du territoire de Rouveroy, entre la *Trouille* et deux ravins profonds qui vont se jeter dans cette rivière, parallèlement l'un à l'autre. Les habitants du pays le désignent généralement sous le nom de *Castelet*, nom qui, du reste, est donné aux camps romains dans toutes les parties de la France, et qui vient, à coup sûr, de *castellum*, petit château, petit fort, petit camp. Ses abords sont très escarpés, surtout en face de la rivière. Son parapet extérieur (*agger*) se développe sur un périmètre d'environ 1,200 mètres, et forme dans son contour une sorte de trapèze irrégulier mesurant près de 23 hectares. Il est partagé en deux parties inégales par un parapet intérieur que longe à l'est un fossé peu profond. Deux ouvertures pratiquées par le milieu de ce dernier parapet font communiquer entre elles les deux parties du camp, et semblent devoir leur origine à l'existence des deux couloirs ou rues de circulation intérieure qui, sous les noms de *via Dextra* et de *via Sinistra*, étaient, d'après Végèse, Polybe et Hygin, pratiquées dans tous les camps romains. Quatre ouvertures, situées chacune sur l'un des côtés du camp, le font communiquer avec le dehors. Selon toute probabilité, à celles de ces ouvertures qui sont à l'est ou à l'ouest, on peut rattacher les portes Prétorienne et Décumane. Les deux autres marqueraient la place des portes de droite et de gauche, qu'on appelait *principalis Dextra*, *principalis Sinistra*.

Çà et là, sur la superficie du vieux camp, se font remarquer plusieurs enfoncements. L'un d'eux paraît provenir d'un puits que le temps aura entièrement comblé; un autre semble annoncer, sous lui, l'existence d'une cave, et peut-être même les fondements d'une tour. Lorsqu'on frappe du pied

en ce lieu, la terre y rend un bruit sourd. On a essayé d'y fouiller, et, à la profondeur d'un mètre, on a découvert des débris d'armes et de vases romains.

Ces objets, toutefois, ne sont pas les seuls de ce genre qu'on ait recueillis. Deux casques en fer battu ont été retrouvés dans les broussailles qui garnissent les abords du parapet occidental, et l'on peut encore voir l'un d'eux dans le cabinet du vicomte de Rouveroy, propriétaire du bois qui masque le camp dans toute sa partie septentrionale. Ce bois, appelé *bois d'Aveau*, couronne les coteaux des deux rives de la *Trouille*. Au lieu où cette rivière en débouche se trouvent les traces d'une ancienne digue, et tout porte à croire que ce travail fut construit dans le but de pouvoir inonder les abords du camp et d'ajouter ainsi un nouvel avantage à sa défense.

À quelle époque de la domination romaine remonte l'érection du *castelet* de Rouveroy? Est-ce un de ces camps à demeure (*castra stativa*) dans lesquels séjournaient les légions romaines commises à la surveillance des frontières? Vainchant, d'après le *Re gallica* de Robertus et Jacques de Guyse, veut qu'un capitaine romain, nommé Trullus, soit venu camper, au temps d'Auguste, sur les bords de la *Trouille*, pour réprimer une insurrection de Gaulois-Belges, et il ajoute que cette rivière a même pris de ce chef le nom qu'elle porte (1). Le camp de Rouveroy serait-il la position alors occupée par le général romain? Nous en doutons.

(1) Voyez la nouvelle édition de Vainchant, t. 1, p. 22. — Ce nom de *Trouille* vient, sans doute, plutôt, de *trullus*, expression employée chez les latins pour désigner une aiguière, un réclaud, une chaudière, un pot, un bassin, une coupe, et généralement tout vase de forme ronde. Par extension, on l'aura affecté aux édifices, aux constructions qui, soit dans leur entier, soit dans une de leurs parties, avaient une forme analogue : de là le *Trullus* de Constantinople, salle de forme ronde où se tint le sixième concile général, autrement dit *concilium in Trullo*; de là le temple circulaire de Mercure, appelé *Truglio*, dans le golfe de Pouzzoles, en Italie; de là enfin le palais de Constantin, dit palais de la *Trouille*, à Arles, ainsi appelé d'une tour ronde qui flanque la pièce principale de cet édifice. Peut-être qu'une tour analogue aura fait donner son nom à la petite rivière qui passe à l'extrémité du canton de Maubeuge, à moins que ce nom ne soit venu des lignes de circonvallation, des camps de forme ronde, d'où, selon nous, sont issues les dénominations de *Grand-Reng*, *Vieux-Reng* (Voyez ces villages), ou bien du repli circulaire que forme, dans un ravin profond, le cours de la *Trouille*, à peu de distance de sa source.

(1) Ce plan, que nous joignons ici, a été reproduit, avec une petite notice descriptive, en 1848, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XLIII des Mémoires couronnés.

La nature de ce poste, son peu d'étendue, font plutôt conjecturer qu'il a été un camp passager (*multuaria castra, castra hyberna ou ostiva*), élevé pour servir de refuge momentané à quelque légion ou fraction de légion, à quelque petit corps d'armée détaché au milieu des barbares. Peut-être est-ce dans ce camp que Quintus Cicéron, lieutenant de César, fut bloqué par les Nerviens. Sa situation au centre du pays habité par ce peuple, le voisinage d'un bois, les débris, les pièces de monnaie dont nous avons parlé plus haut, tout semble venir à l'appui de cette dernière opinion (1). Toutefois nous ne déciderons point ici la question; nous laisserons ce soin à des anti-ques plus expérimentés que nous. En attendant, émettons le vœu que des fouilles soient faites en ces lieux. Ce serait, certes, pour un archéologue, pour un amateur d'histoire locale, une mine féconde à exploiter.

Une chose qu'on est porté à se demander en explorant le *castelet* des rives de la *Trouille*, ce sont les raisons qui l'ont fait conserver intact à travers tant de siècles, tandis qu'une foule d'autres ouvrages plus solides ou plus importants, élevés par les Romains, ont disparu en tout ou en partie. Pourquoi, de tant de camps construits par ces vainqueurs du monde, celui de Rouveroy est-il du petit nombre de ceux qui se montrent encore dans tout

leur entier? Est-ce au patronage bienveillant de plusieurs générations de propriétaires éclairés qu'il faut attribuer ce résultat, ou bien à un respect religieux des souvenirs du passé, traditionnellement perpétué dans les populations voisines? Sans porter préjudice à l'influence que ces circonstances ont pu exercer, nous dirons que le terrain où se trouve le *castelet* est aride et éloigné de tout centre d'habitation. Long-temps on aura dédaigné de porter la bêche et la charrue sur ce coin de terre ignoré, et plus tard il sera devenu un terrain communal laissé inculte par les mêmes motifs que la plupart des bruyères où va paître le bétail du pauvre, dans les villages de notre contrée. Le *castelet* de Rouveroy est en effet un bien communal fréquenté par les pâtres de l'endroit pendant une grande partie de l'année.

Indépendamment de l'intérêt tout archéologique qu'il présente aux amateurs, le camp des bords de la *Trouille* offre un paysage plein d'attraits par la variété des sites et la succession pittoresque des accidents de terrain. Les vallons, les bois et les bruyères qui l'avoisinent, sont tapissés d'une foule de plantes qui, pour le botaniste, seraient l'objet d'une agréable récréation. Là, dans les endroits secs, à côté de nombreux buissons d'aliziers, de genévriers, que garnit le *ruscus aculeatus* (houx frêlon), se trouvent plusieurs espèces de fougères, de cariophyllées, l'aigremoine et la tormentille aux corolles dorées, tandis que les lieux humides sont couverts de majestueux *epilobium silvestris* au pied desquels l'arum ou pied de veau laisse çà et là apparaître ses volumineux stygmènes écarlates. Dans les bois, à côté de touffes nombreuses de valériane, de galeopsis tétrahit, d'euphorbes, se montrent les baies du *ribes rubrum* et du *rubus idaeus* (groseiller et framboisier vulgaires), dont la couleur purpurine, se détachant agréablement sur la verdure des feuillages, vient réjouir le cœur du promeneur altéré. Le minéralogiste peut aussi trouver de quoi exercer sa curiosité en ces lieux. Outre le pséphite (grès rouge) et différentes sortes de pierres calcaires, il y trouvera une espèce d'argile oerense assez semblable à la terre d'Arménie, et, sous cette argile, de nombreux rognons de cuivre. Ce métal, long-temps dédaigné, a fini par être l'objet d'un grand nombre de fouilles, et, depuis peu, une société s'est formée pour l'exploiter.

Comme on le voit, les rives de la *Trouille* ne

(1) Plusieurs auteurs, et de ce nombre est le savant et judicieux Baron de Briffenberg, ont prétendu récemment que le camp de Quintus Cicéron était celui dont on a découvert les traces au village d'Asche, en Brabant. Mais il résulte de la description même de ce camp qu'il n'a pu être celui où le général romain se retrancha momentanément. Le camp d'Asche, par son importance, les constructions et les travaux considérables qu'on y a constatés, fut un camp à demeure fixe (*castra stativa*), et non le poste momentané où dut se retrancher à la hâte une simple légion comme celle qui commandait Quintus Cicéron. En calculant d'ailleurs les distances qui séparaient cette légion des autres légions romaines, d'après les données les plus probables, il est impossible d'admettre que le camp du lieutenant de César ait été situé sur un point aussi septentrional que l'est la commanderie d'Asche. Tout doit faire supposer qu'au lieu de se trouver au sein des tribus agrieles et vasales de la nation nervienne, qu'on place généralement dans le bassin de l'Escaut et autres contrées fertiles de la Belgique centrale, il était fixé au sud-est, au milieu de la population dominatrice et virile, afin de contenir ces clans indomptables que combattit César, et qui, probablement, avaient dû se fier de préférence dans le bassin de la Sambre, pour s'ajouter à la chasse et à l'élevage du bétail dans les nombreuses forêts dont cette contrée était alors toute couverte.

sont pas sans intérêt. Les souvenirs qu'éveillent surtout les retranchements qui s'y trouvent, la pensée qu'une colonie militaire du peuple-roi est venue s'y fixer, ou peut-être même s'y illustrer, joints à la vue si pittoresque des sites, ne peuvent manquer de faire impression. En contemplant ces lieux et en se laissant aller aux rêveries que leur vue fait naître, vous oubliez volontiers les choses de ce monde, pour ne plus songer qu'à celles du passé, si vous n'étiez rappelé à vous-même par le tic-tac d'un magnifique moulin à eau qui est placé là, sur l'extrême frontière, comme pour braver les lois qui concernent l'exportation des céréales et pour dérouter la surveillance active de la douane.

Un peu en dessous du *castelet* de Rouveroy, le long de la *Trouille*, se trouve la commune de Givry. Ce village est situé à deux kilomètres de la frontière, au point de rencontre de la rivière avec l'ancienne chaussée Brunchaut, ou voie romaine, qui allait de Bavai à Cologne par Binche, Tongres et Mâstricht. Son nom, d'apparence celtique, qu'on écrivait en latin *Givrygio*, semble lui faire attribuer une origine très reculée (1). Il existait déjà au *viii*^e siècle et fut l'un des plus importants villages qui furent donnés à l'abbaye d'Hautmont par son fondateur, le comte Mallegaire ou saint Vincent (2). Par la suite cette abbaye demeura constamment en possession de ses biens de Givry, et même les augmenta. Ces biens consistaient principalement en trois fermes avec leurs dépendances, savoir : la *court* Saint-Pierre, les censes de l'Écartélage et du Squerhion, et un moulin, le

même qui existe encore aujourd'hui. Ce moulin, toutefois, n'était pas d'aussi ancienne possession que les autres biens; il fut acquis en 1179, avec les prés et terres qui en dépendaient, aux frères du Temple de Jérusalem, moyennant une redevance annuelle de 6 marcs d'argent du poids de 10 escalins. En 1540, ces 6 marcs de redevance furent changés en 75 livres par l'intermédiaire de l'évêque de Liège, agissant au nom de l'abbaye de Florennes, héritière desdits frères du Temple (1).

Pendant long-temps Givry fit partie de la terre et pairie d'Avesnes, et fut soumis à la juridiction de ses grands-haillis. Ce ne fut que lors du traité de Biswick qu'il passa dans le gouvernement de Mons (2).

Toutefois l'abbaye d'Hautmont y posséda toujours, entre autres privilèges, les droits de haute justice, ceux de déposer comme de créer mayeurs et échevins, d'y percevoir 4 sols à la livre sur les biens qui passaient de main à autre, puis enfin la seigneurie foncière du lieu, à laquelle le droit de terrage était attaché. Les comtes de Hainaut n'y conservèrent que *l'ost* et *chevauchie*, le droit de *mortemain*, quelques rentes, et la mouvance directe sur un fief de 19 bonniers de terre labourable en plusieurs pièces (3).

Au *xiii*^e siècle, le feudataire le plus important des seigneurs d'Avesnes à Givry était un nommé Jean de La Truie, chevalier. Ce personnage est cité dans *l'Histoire du Hainaut* de Hossart, t. 1, p. 371, à propos d'un procès qu'il eut avec l'abbaye de Nivelles, pour quelques biens que celle-ci possédait à Givry, procès dans lequel Bandonin IV, comte de Hainaut, intervint comme arbitre.

Le même Jean de La Truie eut avec les religieux d'Hautmont un second procès, dont les débats durèrent plusieurs années. Les religieux étaient propriétaires, à Givry, d'un alleu appelé *Harbecuns* (4). Gautier II d'Avesnes, en qualité d'avoué du monastère, possédait quelques droits sur cet

(1) Ce nom de Givry est celui de sept communes de France. De même que ceux de *Gevrey*, *Gerey*, *Gieray*, *Gieria*, *Gicron*, *Givrecourt*, autres localités du même pays, il paraît venir du celtique *givre*, *giore*, couleur. Avec les terminaisons *ry*, *ey*, *ay*, *on*, *court*, ces mots, dans cette hypothèse, signifieraient *ruissaux*, *lieu*, *habitation des couleurs*. — Il serait aussi possible que Givry vint de *gese*, chemin, et de *ry*, ruissau, rivière, mots celtiques qui, réunis, signifieraient *chemin de la rivière*, ou *ruissaux de la chaussée*. Plusieurs courants d'eau viennent, en effet, s'y rencontrer non loin de la chaussée Brunchaut. — Bulletin, dans ses *Mémoires sur la langue celtique*, prétend que le village de Givry, en France-Comté, tire son nom du *Doubs*, qui le traverse, et d'une mare qui se trouve dans le village, des mots *giel*, et par syncope *gi*, rivière, et de *br* ou *br*, mare. Le Givry des lords de la *Trouille* tirerait-il son nom des mêmes circonstances? Nous laissons à l'amateur la liberté de choisir entre cette étymologie et celles qui précèdent.

(2) Ch. de l'abb. de Saint-Ghislain, p. 352.

(1) Arch. de l'abb. d'Hautmont.

(2) Etat fourni en 1705 par l'intendant du Hainaut.

(3) Arch. de l'abb. d'Hautmont.

(4) Cet endroit est sans doute le même que celui qui est désigné sous le nom d'*Harbençon* dans l'inventaire des biens que possédait l'abbaye d'Hautmont. Nous n'avons pu toutefois encore savoir où et dans quelle commune il est maintenant situé.

alleu. Les ayant cédés féodalement à Jean de La Truie, celui-ci en usa de telle sorte, que les moines ne pouvaient plus en tirer parti. Ce à quoi remédia une sentence rendue en 1186, à laquelle Gautier d'Avesnes souscrivit (1).

D'autres contestations non moins graves avaient eu lieu également, un demi-siècle auparavant, entre les mêmes religieux et Gautier d'Avesnes, premier du nom. Voici comment :

Parmi ses biens de Givry, l'abbaye d'Hautmont possédait dix-sept *courtils* sur lesquels le seigneur d'Avesnes avait eu des droits, mais dont il s'était départi. Celui-ci néanmoins prétendait encore, comme avoué du monastère, l'assujettir à une redevance du quart. Il inquiéta beaucoup et long-temps à ce sujet l'abbé Walbert, qui lui résista avec fermeté. Les choses en vinrent au point que Gautier fut excommunié avec tous les siens, et l'interdit jeté sur sa terre, où l'on cessa de célébrer les offices. Pendant quelque temps il méprisa les fondres de l'église, mais il finit par fléchir. Amené par le repentir à Cambrai, il confessa, en présence de l'évêque diocésain, de celui d'Arras, des abbés d'Hautmont, de Liesses, de Celles, de Tournaï, du Saint-Sépulchre, de Saint-Aubert, et d'un grand nombre de chevaliers, qu'il avait violé les lois de l'église, demanda pardon de sa faute, et subit une correction. Il s'engagea alors à ne jamais renouveler ses prétentions sur le domaine en question et tint parole (2).

Les mêmes prétentions, renouvelées en 1147 par Nicolas, fils de Gautier I^{er}, amenèrent les mêmes résistances de la part des religieux. La cour suprême de Mons, cette fois, à la requête des moines, condamna aussi à son tour le seigneur d'Avesnes (3).

Givry, pas plus que les autres communes du pays, ne fut exempt du ravage des armées. Comme tous les villages qui s'étendent du Rulx et de Binche à Maubuge, il fut brûlé en 1185 par les troupes de l'archevêque de Cologne et du duc de Brabant. (Voyez Elessmes, Vieux-Reng, Jenmont, etc.) Situé le long de la ligne de retranchements qui, dans le

xvii^e siècle, fut élevée de Mons à la Sambre, le long de la vallée de la Trouille, il fut le théâtre de plusieurs rencontres entre les Français et les Impériaux. Le 21 mai 1692, Louis XIV y passa la revue de l'armée que commandait le maréchal de Luxembourg, armée qui, momentanément, bivouaqua dans un camp élevé autour de la commune, à l'ouest.

Jusqu'à l'époque où elle fut séparée de la France, la paroisse de Givry fut constamment partie du décanat de Maubuge. Sa cure était une des mieux dotées du Hainaut. Outre une taxe de 25 livres et un supplément de 100 florins, elle jouissait du produit de 5 arpents de terre, de neuf parts dans la grosse dime, de trois dans celle des agneaux et dans celle des laines, à l'exception de trois toisons pour les collateurs; de toute la dime de volaille, de neuf parts dans celles des fruits et du foin, enfin de 4 rasières et demie de froment, de 3 et demie de méteil, d'autant d'orge et d'épeautre, et d'une rasière d'avoine (1).

Au xv^e siècle, Givry comprenait 59 feux. Il s'y trouve aujourd'hui 1,630 habitants. Cette commune, située dans un sol fertile, varié, où se trouvent de la chaux carbonatée laminaire, de l'arragonite aciculaire radié, et du fer subaïssé et amorphe, possède en outre plusieurs établissements industriels, comme brasseries, moulins, etc. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1638 pour les naissances, à 1683 pour les mariages, avec une lacune de 1787 à 1796, et à 1692 pour les décès, avec une interruption de 1790 à 1796.

Nous ne pouvons quitter Givry sans revenir sur la ferme du Squerbion, l'une des principales propriétés que l'abbaye d'Hautmont possédait dans ce village. Cette ferme, très ancienne, située près de la chaussée Brunelant, au bas de la hauteur culminante dite le *Terne*, dont nous parlons au sujet de Villers-sire-Nicole, tire sans doute son nom des mots celtiques *esker*, circuit, tournant d'eau, et de *bion*, vieux mot français qui, de même que *rien*, vient de *via*, chaussée, chemin. *Circuit du ruisseau de la chaussée*, ou *tournant d'eau de la chaussée*, telles paraissent être les significations du mot *squerbion*, significations justifiées, du reste, par le

(1) Arch. de l'abb. d'Hautmont.

(2) Michaux, *Histoire des seigneurs d'Avesnes*, p. 27.

(3) Id.

(1) *Status generalis diocesis Cameracensis.*

détour que fait en cet endroit un ravin venant de France, non loin du lieu où passe la chaussée Brunchaut (1). Autour de cette ferme ont été retrouvés, à différentes époques, de nombreux débris se rattachant à la période romaine. Des décombres, les traces d'un étang, font, de plus, supposer que ce lieu aurait été habité très anciennement, ce qui ne paraît nullement invraisemblable, vu sa proximité de la chaussée Brunchaut (2).

C'est à l'est de la ferme du Squerbion que se trouve la *motte de la Tombe*, tumulus dont nous avons parlé au sujet de Villers-sire-Nicole. Cette butte artificielle est de forme ronde, semblable à celles que les Anglais appellent *bowl-barrow*, et les Ecossais *moat-motte*. Elle est située sur la rive gauche de la *Trouille*, le long du chemin qui va de Villers à Givry, sur la pente d'un champ circonscrit entre ce chemin, la rivière et la chaussée Brunchaut. Ses dimensions actuelles, en hauteur comme en largeur, ne vont guère au delà de 6 mètres; mais, des terres en ayant été enlevées à différentes époques, on doit penser qu'autrefois elle était plus considérable. Des fouilles opérées dernièrement au pourtour de sa base y ont seulement fait découvrir une maçonnerie grossière, et on ignore si, anciennement, quelques vestiges, quelques objets curieux, y ont été retrouvés. Quand et pourquoi fut élevée cette éminence? La présence dans le voisinage d'élévations naturelles bien plus considérables doit faire écarter la pensée qu'elle a été un point d'observation ou signal pour les environs. On ne doit pas non plus supposer qu'elle ait servi soit de fort, soit de base à une tour. On n'y remarque pas plus de trace de fossé, ou *vallum* circulaire, au pied, que de dépression ou excavation au sommet. La dénomination de *tombe*, que la tradition a conservée à cette butte,

doit faire supposer, plutôt, qu'elle eut la même destination que tous les tumulus de même nom qui existent en France, lesquels furent élevés à une époque antérieure à la domination romaine pour honorer les mémoires des morts qu'on avait enterrés à leur base. Peut-être y a-t-il corrélation entre la *motte* de Givry, le camp de Rouveroy, et les médailles romaines et gauloises retrouvées en si grand nombre à Villers-sire-Nicole. Les habitants du pays, en combattant contre les Romains en ces lieux, y auront peut-être perdu un de leurs chefs, sur les restes duquel ils auront, selon leur habitude, amoncelé la terre en souvenir commémoratif. Des fouilles faites au centre de la *motte* de Givry feraient peut-être découvrir quelques vestiges de ces restes, à moins que le temps ne les ait entièrement pulvérisés, ou que, selon une coutume des anciens souvent usitée par les Gaulois, ils n'aient été réduits en cendres avant d'être inhumés.

II. Rouveroy et Croix.

Origine du nom de Rouveroy: son ancienneté. — Anciens wig-neux de Croix. — Terre et vicomté de Rouveroy; ses différents possesseurs. — Renseignements sur la famille des sires de Bouvies, à laquelle appartient le vicomté actuel de Rouveroy. — Détails sur ce dernier et sa résidence. — Titres anciens sur les fermes du Grand-Rigneux et du Petit-Rigneux. — Eglise de Croix. — Rouveroy en partie possédé par les chanoines de Moulbray. — Renseignements statistiques. — NOTE SUR LE VILLAGE DE PEISSANT.

En quittant Givry par la grande route qui conduit de Mons à Beaumont, on rencontre, au sommet d'une plaine fertile et riante, cachée au milieu d'un bouquet de grands arbres, la petite commune de Rouveroy.

Ce village, qui, dans différents titres, s'orthographe indifféremment *Rouvroit*, *Rouvrois*, *Rouveroy*, *Rouvroix*, *Rouvroi*, *Rovereur* et *Rouvereur*, tire, selon toute apparence, son nom du latin *robur*, *roburis*, mot d'où l'on a fait *rouvre* (petit chêne), et qui, avec la terminaison *utum*, signifie, selon nous, *lieu des rouvres*. Dans le bois d'Aveux, dont nous avons précédemment parlé, croissent un grand nombre de ces chênes. Il n'est pas impossible que

(1) On pourrait aussi, de même que pour l'Écraibieux, ruisseau des environs de Bouai, faire venir ce mot de *scirpus*, jonc.

(2) La ferme du Squerbion fut, au XVI^e siècle, le principal théâtre d'un des plus intéressants épisodes qui se soient passés dans les guerres de religion aux Pays-Bas. Le défaut d'espace nous empêche de reproduire ici cette histoire; elle figurera dans un ouvrage intitulé : *Promenade archéologique, historique et épiodique, sur les bords de la Trouille, aux Estinnes, à Dinche, aux abbayes de Bonne-Espérance et de Lobbes*, ouvrage que nous nous proposons de publier prochainement, et que nous enverrons gratuitement à tous ceux de nos souscripteurs de Givry qui en feront la demande.

l'espèce à laquelle ils appartiennent ait été autrefois répandue sur tout le territoire de Rouveroy (1).

Ce qui milite, du reste, en faveur de l'étymologie latine du nom de Rouveroy, c'est l'ancienneté de ce village. Il existait déjà au *xiv^e* siècle, comme on peut le voir par le testament de sainte Aldegonde, qui, en faisant don aux chanoines de Saint-Quentin, de Maubeuge, du hameau de Lameris (Vieux-Reng), ajoute qu'il est compris dans le village de Rouveroy.

Au *xiv^e* siècle, Rouveroy formait, comme aujourd'hui, une paroisse du décanat de Binche. Cette paroisse était toutefois distincte de celle de Croix, lieu voisin, qui a toujours aussi formé une commune à part.

Croix et Rouveroy ont été tous les deux le siège d'une seigneurie.

Il est souvent question de Croix dans les *Annales du Hainaut*. L'abbaye de Bonne-Espérance, située à 4 kilomètres à l'est du premier de ces villages, doit son origine à l'un d'eux, Regnier de Croix, qui la fonda, en 1125, pour des disciples de saint Norbert, en reconnaissance de ce que ce pieux confesseur avait retiré son fils de la secte de l'hérésiarque Tankhelin (2). Quelques seigneurs de Croix se croisèrent pour la Palestine. Hugues de Croix est cité au nombre des compagnons et frères d'armes du comte de Hainaut, Baulouin V (3). En 1187, celui-ci le nomma arbitre, avec plusieurs autres seigneurs de son comté, pour juger, à l'encontre de l'empereur et du roi de France, des différents cas d'hostilité et de trouble agités dans la conférence de Virton (4). En 1200, Charles de Croix, successeur dudit Hugues, fut présent à la rédaction des chartes du comté de Hainaut.

La seigneurie de Rouveroy formait un fief ample relevant de la cour féodale de Mons. Ce fief consistait, au *xv^e* siècle : 1^o en une maison avec grange, étage, pourpris, entreprenure de 2 bonniers environ, tenant par deux côtés au grand *veuisseau* du lieu ; 2^o en 9 bonniers de prés et pâtures, et en 72 de terres labourables en plusieurs pièces, et en

un bois de 62 bonniers, nommé *bois d'Aveau* (1) ; 3^o en droit de terrage, haute, moyenne et basse justice, fourfaitures, amendes et autres droits seigneuriaux ; 4^o en rentes d'argent et chapons (2). A ce fief en était joint un autre, dit le *fief vicomte de Rouvroit*, auquel dépendaient une foule d'arrière-fiefs situés tant dans cette commune que dans celle de Croix, entre autres ceux de Fayon et Laubaume. Ces fiefs consistaient en maisons et dépendances, en pièces de terre, en rentes diverses, et en droits de mortemain, etc.

La seigneurie de Rouveroy est très ancienne. Au *xiv^e* siècle existait Jean de *Rouvroit*, chevalier, qui, en 1304, fut témoin avec Nicolas de *Rain* dans le testament de Jean, comte de Hainaut. Le fils de ce seigneur, Guillaume de *Rouvroit*, céda au sire de Fagneulles différents hommages féodaux qui, plus tard, furent acquis par le comte de Hainaut, lequel en *adhérita* son grand-bailli. En 1362 vivait à *Rouvroit* Englebert de Grées ou de Grez, écuyer, personnage dont les aventures curieuses, quoique peu connues, ont fait précédemment le sujet d'un de nos épisodes.

La famille des sires de Bryart succéda, au *xv^e* siècle, aux de Grez dans la terre de Rouveroy, et c'est d'elle que cette terre passa à la maison de Bousies par le mariage d'Isambart de Bousies avec Marguerite, héritière d'Anthoine de Bryart, chevalier et vicomte de Rouveroy, mort et inhumé à Avesnes le 13 juin 1543.

Cette maison de Bousies est très ancienne et très illustre. En 1007, Jean, seigneur de Bousies, pair du Cambresis, prêta, comme tel, serment de fidélité à l'évêque Herluin, son suzerain. L'un de ses successeurs est connu par le fatal amour qu'il conçut pour la fille du seigneur d'Oisy, et par la fin tragique que cet amour occasionna. Un autre fut à la croisade avec Godefroy de Bouillon, en 1096. Wautier III de Bousies, qualifié de baron dans la chartre de Nicolas de Chièvres, se croisa en 1145.

(1) C'est le même que celui que nous avons déjà eu l'occasion de désigner.

(2) Les produits de ces différentes possessions étaient évalués au *xiv^e* siècle, savoir : la maison, avec les prés, pâtures et terres labourables, à 24 muids de méteil et 12 de froment ; le bois, à 404 livres tournois ; les rentes d'argent et de chapons, à 25 livres. Le tout enfin se montait à 427 livres 16 s.

(1) Voyez à ce sujet la notice concernant Louvroil, près Maubeuge.

(2) Leliong, *Histoire du diocèse de Laon*, p. 257, 258, 259. — Housart, t. 1, p. 258, 259, 260. — Delewarde, t. xi, p. 450 à 458.

(3) Housart, t. 1, p. 295.

(4) Vinchant, t. xi, p. 276.

En 1185, Wautier de Bousies, pair du Hainaut, fut nommé avoué de l'abbaye Saint-Michel-en-Thiérache, monastère avec lequel un de ses descendants eut, en 1288, un conflit on ne peut plus tragique et intéressant (1). Au XIV^e siècle existait un autre Wautier de Bousies, personnage puissant, qui eut l'honneur d'être caution dans l'acte de mariage de Guillaume, comte de Hainaut, avec Jeanne de Valois, fille du roi de France Philippe VI (2). En 1424, un Pierre de Bousies, seigneur de Vertaing, Feluy, Romeries, était grand-bailli du Hainaut. En 1420, un Louis, sire de Bousies et pair du Cambésis, épousait Marie de Rouveroy de Saint-Simon.

Vers l'an 1450, la terre de Bousies sortit de l'ancienne famille de ce nom par le mariage de Jeanne de Bousies avec Jean-Nicolas de La Pierre. Cette union donna naissance à une branche qui, plus tard, s'allia aussi par les femmes avec la maison de Rouveroy, comme on le voit par le mariage de Maximilien-François, baron de *Rouvroit*, qui épousa Françoise-Claude de La Pierre-Bousies. Les différentes branches de La Pierre-Bousies sont éteintes, ainsi que trois autres qui, comme elles, remontaient à Wautier I^{er}, pair du Hainaut. Les personnages du nom de Bousies encore existants, et au nombre desquels figure le propriétaire actuel de la terre de Rouveroy, descendant d'Isambart de Bousies, seigneur d'Escarmaing, qui, comme nous l'avons dit, épousa, sur la fin du XVI^e siècle, Marguerite de Bryart, héritière du vicomté de Rouveroy (3).

Les sires de Bousies portaient *d'azur à la croix d'argent*, et criaient : *Bousies au bon fier ! c'est-à-dire qui frappe fort, qui fert bien*, et non pas :

Bousies au bon fi : comme on l'a imprimé dans les *Archives du Nord* (1), ni : *Bousies au bon chequier !* comme le prétend le père Méneestrier (2). Leur écusson se trouve au palais de Versailles, deuxième salle des croisades; il est surmonté du nom de l'un d'eux, Gautier de Bousies, qui, suivant la chronique de Villehardouin, partit avec le comte de Flandre pour la conquête de Constantinople, en 1202. D'autres seigneurs de Bousies sont cités dans les annales diverses des provinces Belges, où ils exercèrent de hautes charges et contractèrent des alliances illustres. Il est demeuré sur plusieurs d'entre eux des épitaphes curieuses, dont la plus connue est celle que Carpentier a recueillie dans la vieille église de Saint-Aubert, de Cambrai, et qu'il a insérée dans son *Histoire du Cambésis*, t. 1, p. 316. Nous reproduisons ci-dessous cette épitaphe, comme un monument de vieux langage plein d'originalité (3).

Le vicomte actuel de Rouveroy, Charles-Alexandre de Bousies, né en 1789, fut, dès son jeune âge, nommé chevalier de Malte. En 1810, se destinant à la carrière administrative, il entra comme auditeur au conseil d'état. Après avoir passé une année dans cette pépinière féconde d'où Napoléon tirait de si habiles administrateurs, il fut mis à la tête de la sous-préfecture de Liège, qu'il dirigea avec zèle et fidélité jusqu'au milieu des grands événements de 1814. Depuis il fut nommé président du corps équestre ou de noblesse de la province de Hainaut, et en 1830, lors de la révolution qui sépara la Belgique d'avec la Hollande, son caractère et ses capacités administratives lui valurent d'être appelé par ses concitoyens à siéger au congrès national qui donna une existence politique et une constitution à sa patrie. En 1831, il fut élu sénateur, et pendant dix-huit ans consécutifs il eut

(1) Lelong, *Histoire du diocèse de Laon*, p. 148.

(2) Vuchant, t. II, p. 37.

(3) Voir, pour les sires de Bousies, les quartiers généalogiques recopiés au château de Rouveroy, lesquels ont été certifiés en 1701 par les conseillers de Sa Majesté l'empereur, faisant les fonctions de *premiers rois d'armes*. — Voir aussi Franquien, *Recueil historique, généalogique et chronologique*, et Saint-Genois, n. 37. — Carpentier, n. 882, 884, cite aussi un grand nombre de personnages de cette famille, et conduit leur nomenclature jusqu'à Jeanne de Bousies, qui porta la terre de Vertaing dans la maison de Rubempré. — Le *Supplément au nobiliaire des Pays-Bas*, de son côté, continue la généalogie depuis Leon-Claude de Bousies, vicomte de Rouveroy en 1701, jusqu'à l'année 1775.

(1) Nouv. série, t. IV, p. 8.

(2) *Recherches du blason*, p. 52; t. V des *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*.

(3)	En chîl lu gosis	Avorék sen piqvois
	Gossavin de Bousis,	Avorék sen taavelas
	Mar de grand lus	Et sen hericolas,
	Preux, nient dorélos	Ni chîl nost en perdis
	En guerre nient cagnard	Onk kievalliers in puis
	En cort nient calard	Honanna in exvelas.
	Chîl fit molt d'espois	(Carp.)

floucur de voir son mandat constamment renouvelé (1).

L'ancien château des vicomtes de *Rouvroit* n'existe plus; il a été remplacé par une maison de campagne qui est une des plus belles résidences de la contrée. Cette résidence a été embellie avec soin. Elle est environnée d'un parc magnifique, où se fait remarquer une très riche variété d'arbres, de plantes et de promenades. Des serres s'élèvent dans un coin de ce parc et servent de refuge, pendant l'hiver, à une fort belle collection d'orangers. A cette habitation se trouvent annexés plusieurs établissements agricoles. L'un de ces établissements est dirigé par le fils aîné même de M. de Rouvroi, M. Gustave, qui a en le bon esprit de croire que les occupations de l'agriculture n'étaient nullement inconciliables avec le titre de vicomte, et qu'un lieu de dégoûter, un fils de famille noble qui se livre au perfectionnement de l'art agricole prouve en faveur du bon esprit qu'il anime, tout en donnant un exemple que tant d'autres feraient, certes, bien d'imiter. M. Gustave de Rouvroi a surtout porté sa sollicitude sur l'élevé des chevaux et s'est comme imposé la mission de faire connaître dans le pays l'excellente race percheronne. Nous avons vu chez lui quelques produits qui pourraient le disputer à ceux de la plupart des bars de France.

Au sud-ouest de Rouvroi, vers la frontière de France, se trouvent deux fermes isolées, que leur situation sur les hauteurs de la rive droite de la *Trouille* a fait appeler le Grand Rigneux et le Petit Rigneux (2). Ces deux fermes, nommées autrefois les *Rignaux*, sont souvent citées dans les différents cartulaires des comtes de Hainaut. Lesdits comtes, d'après un registre des revenus de 1265, y avaient: *fast et chevauchie, festale, fissue de l'Estées, de Bray et du Plôir, les cens Saint-Sauve, Saint-Jean, plus le poursuite des serfs et serres*; d'un autre côté, la généralité des mertenains qui es dis lius escheaient appartenait au seigneur de Beaumont, qui inques en prenoit cognaissance (3).

L'église de Croix fut une de celles dont Bur-

chard, évêque de Cambrai, fit don à l'abbaye de Saint-Favillan-lez-Rouëly, fondée en 1125. Celle de Rouvroi dépendait du chapitre Sainte-Aldegonde, de Maulenge, qui avait la collation de la cure et y percevait, outre certains revenus seigneuriaux, la dime de l'endroit, à charge de payer au pasteur une portion congrue de 284 florins. Les chanoinesses de ce chapitre avaient aussi des biens considérables dans la commune, et c'est avec le produit de ces biens, ainsi qu'avec celui qu'elles tiraient des autres villages qu'elles possédaient en Belgique, qu'elles vécurent pendant quelque temps, lorsqu'en 1792 la tourmente révolutionnaire les força de chercher un refuge à Mons.

En 1469, la commune de *Rouvroi* comprenait 30 feux, et celle de Croix 16. Au xvii^e siècle, il y en avait dans la première 60, et dans la seconde 34. Aujourd'hui, le premier village possède une population de 581 individus, et le second 361 habitants. Les actes de l'état civil de Rouvroi remontent à 1741, et ceux de Croix à 1660 pour les naissances, et à 1723 pour les mariages.

NOTE SUR LE VILLAGE DE PEISSANT.

Ce village est situé à environ 5 kilomètres au sud-est de celui de Rouvroi, dans une vallée marécageuse qui sillonnait plusieurs cours d'eau presque dormante. Son nom, qui, au x^e siècle, s'écrivait *Peasant*, et aujourd'hui vulgairement *Pichant*, paraît venir du celtique. Il est formé, selon nous, de *pech*, poisson, et de *ant*, vallée, et peut être traduit par *val des poissons*. Le terrain sur lequel il se trouve, terrain autrefois plein d'eau, donne toute probabilité à cette assertion. (Voir, au sujet de ces mots, Bullet, et Du-Laux, *Légende de Saint-Malo*.)

Peissant faisait partie du patrimoine de Gérard, évêque de Cambrai, et ce prélat le donna en 1180, avec les serfs des deux sexes qui s'y trouvaient, aux frères de l'église Notre-Dame de Cambrai, édifice qu'il avait fait établir: *Villam Peasant de parentem hereditate, cum familia intrinseque sexus stipendia eorum contradidit*. (Bull., p. 555; Mirus, t. 4, p. 75.) Les revenus de cette terre, dit l'acte de donation, furent partagés en deux parties par l'évêque. L'une devait se percevoir le jour de la dédicace de l'église, et l'autre le jour anniversaire de la consécration. A la mort du donateur, ce dernier jour devait être remplacé par celui où devait se célébrer l'anniversaire de sa mort.

Au xiii^e siècle, la terre de Peissant appartenait à Hugues de Rumigny, personnage important qu'on voit être dans plusieurs actes de cette époque. Plus tard Nicolas de *Rain* (Grand-Reng), grand-bailli du Hainaut en 1507, fut la tige des seigneurs de Peissant. De cette

(1) *Galerie de la noblesse contemporaine*.

(2) *Rigneux*, *rygn*, signifient terre, élévation, en celtique. (Bullet, *Mém. sur la langue celtique*.)

(3) Chambre des Comptes de Bruxelles, n^o 1507.

tige firent sans doute partie Pierre de Peissant, écuyer, seigneur de Rensay; Vinchant de Peissant, codécimateur de la dime de Bersillies; Lancelot de Peissant, écuyer, seigneur de La Haye au xiv^e siècle. Les derniers seigneurs de Peissant ont été, depuis plusieurs siècles, les aînés de Cornet, comtes de Grez. Cette famille est très ancienne. Comme nous l'avons dit précédemment, en 1362 vivait à Rouveroy Englebert de Grez, écuyer. En 1415 périt à la bataille d'Azincourt Jean de Grez, vaillant chevalier du Hainaut. Dans l'église Sainte-Vaudra de Mons se trouve un mausolée élevé en l'honneur d'une personne de cette famille. Plusieurs monuments de ce genre existent aussi dans l'église et dans le cimetière de Peissant. L'un d'eux rappelle la mémoire de Joseph Cornet, comte d'Élais, seigneur de Peissant et de Salliermont, mort en 1722. En 1714, ce personnage acheta à l'abbaye de Saint-Ghislain un superbe autel qu'avait fait construire l'abbé Moulart en 1367, et qui, dès lors, alla orner l'église paroissiale de Peissant. (Chronique de Saint-Ghislain.) L'héritier actuel de cette famille est Ferdinand, comte de Cornet de Grez, propriétaire du château de Semp, près de Vilvorde. La terre de Peissant, toutefois, ne lui appartient plus. Elle est échue il y a deux ans, avec le vieux château qui en fait partie, en partage à M. le marquis d'Ives de Barai, de Lessines, l'un de ses beaux-frères.

L'église de Peissant relevait de l'abbaye de Lobbes, qui possédait dans le village, avec des biens considérables, une ferme importante qu'on voit encore aujourd'hui, embellie et restaurée, à côté de l'église.

En 1469, Peissant renfermait 37 feux. Il s'en trouvait 52 au xv^e siècle. Le nombre actuel des habitants y est de 742. Les actes de l'état civil n'y remontent qu'à l'année 1719. Ceux qui étaient antérieurs à cette époque ont disparu en 1794, lors des hostilités dont le village fut le théâtre, hostilités qui eurent lieu entre les troupes de l'empereur d'Autriche et celles de la République française. Peissant fut alors pris et repris trois fois, et entièrement saccagé. Nous reparlerons plus en détail de ces circonstances dans un chapitre subséquent.

III. Vieux-Reng et Grand-Reng.

Avertissement sur l'origine curieuse du nom de ces villages. — Découvertes archéologiques. — Débris de combat. — Suppositions diverses. — Conjectures sur l'origine des communes de Solre-sur-Sambre, Coursolre, Solre-le-Château et Solre-Saint-Géry. — Vieux-Reng fief de la terre d'Avornes. — Biens et privilèges que l'abbaye d'Hautmont y possédait. — Difficultés et contestations de celle-ci avec les possesseurs de ladite terre. — Érection de la cure. — Dîmes. — Ferme de la Salmagne; origine de son nom; sa destination probable dans les premiers siècles qui suivirent l'invasion franke; son état au troisième siècle; biens qui en dépendaient, et donation de ces biens à l'abbaye de Bonne-Espérance. — Renseignements statistiques et topographiques. — Hameau de Lameris; ses destinées. — Grand-Reng. — Circonscription dans laquelle ce village se trouvait

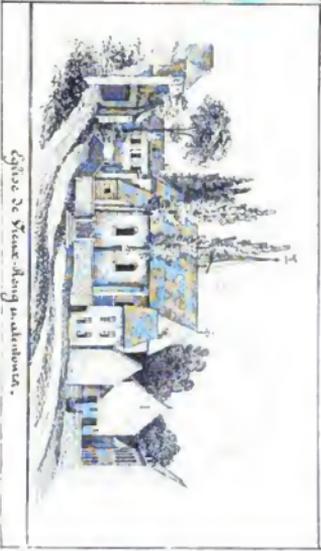
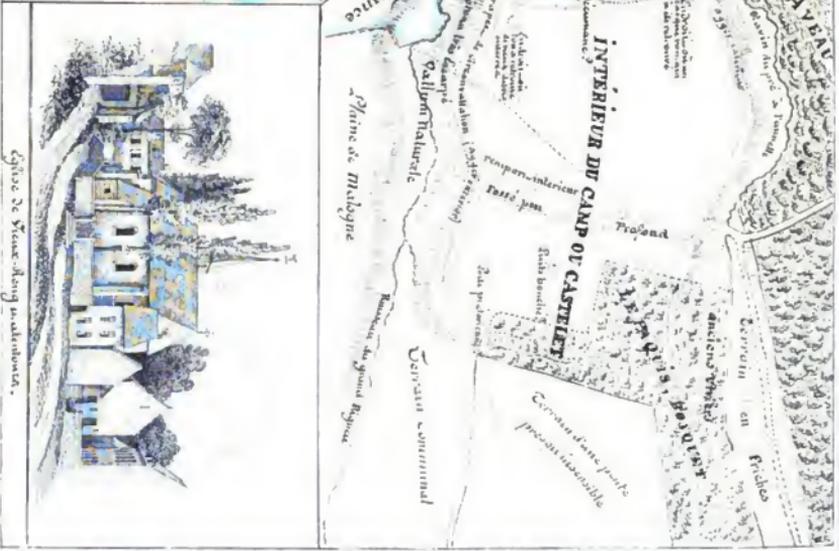
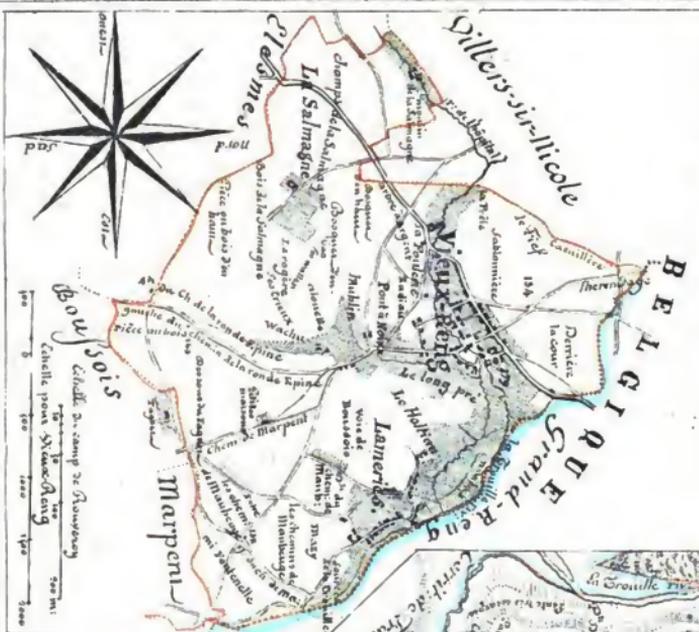
autrefois compris. — Biens que le chapitre d'Aix-la-Chapelle et l'abbaye d'Hautmont y possédaient. — Fiefs mouvants du comte de Hainaut. — Terre de Grand-Reng; ses possesseurs, ses destinées. — Renseignements statistiques.

Vieux-Reng se trouve plus bas que le village de Rouveroy, vers le sud-est, à l'endroit où la Trouille sort du terrain fangeux où elle a sa source pour s'enfoncer dans un vallon plus profond et plus étroit. Ce village ne paraît pas avoir été primitivement situé sur l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui. S'il en faut croire un dire traditionnel, il aurait existé d'abord sur les pentes de la rive gauche de la Trouille, dans un lieu où il n'est pas rare de rencontrer souvent une foule de décombres. Quand s'est-il plus particulièrement développé dans le fond du vallon de la Trouille? C'est, selon toute probabilité, sur la fin du xiv^e siècle, alors que le village primitif aura été détruit. En 1185, dit l'auteur des *Annales du Hainaut*, lors de l'invasion de l'archevêque de Cologne et du duc de Brabant, coalisés avec le comte de Flandre et Jacques d'Avènes contre Baudouin V, comte de Hainaut, les villages situés entre Binche et Maubeuge, Rouveroy, Givry, Hayay, Villers et Vieux-Reng, entre autres, furent brûlés et ruinés de fond en comble (1).

Dans un grand nombre de titres anciens, Vieux-Reng est appelé *Vies-Rain*, mais cette orthographe n'est pas constante; elle varie quelquefois, et il est plusieurs actes où ce village est désigné par le mot *Vies-Reng*. D'après la première orthographe, *Vieux-Rain* signifierait *vieille rivière*, *vieux cours d'eau*, du tudesque *rin*, *rain*, couler, rivière. Mais il est plus probable que cette dénomination est moins exacte que l'autre, laquelle fait supposer au village la signification de *vieux camp*, de *ring*, circonvallation. De cette manière, on pourrait expliquer l'étymologie de *Grand-Reng*, qui, alors, signifierait *grand camp*, plutôt que *grande rivière*, chose inacceptable, vu le peu d'importance que la Trouille a dans cet endroit. Des traces d'ouvrages se font remarquer sur le territoire des deux villages. Les uns appartiennent à la ligne de retranchements qui fut construite dans le xv^e siècle, tout le long de la Trouille jusqu'à Mons, et qui fi-

(1) Vinchant, II, 170. — V. Elesmes et Jeumont.

PLAN DE LA COMMUNE DE Aieur-Reng et du camp romain de Nouvoitoy



Eglise de Nouvoitoy en altitude.

gure dans un grand nombre de plans gravés lors de la paix de Riswick. Quant aux autres, elles paraissent plus anciennes, car au-delà de la direction de la première ligne, à l'est du village de Grand-Reng, sont des endroits désignés sous le nom de *champs de la Vieille-Ligne, de la Grosse-Ligne*, endroits qui, selon une tradition locale, tirent leur nom d'ouvrages bien plus anciens que ceux dont nous venons de parler. Sur l'un de ces champs se trouve une terre appelée *terre à Argent*, de ce que souvent on y a retrouvé des monnaies romaines et gauloises. Ces diverses circonstances feraient donc remonter une partie des retranchements dont les traces se montrent sur les territoires de Grand-Reng et de Vieux-Reng à une époque très reculée, sans doute au temps de la domination romaine. Il est à présumer qu'à l'époque de l'invasion de barbares, des troupes furent placées en observation derrière *la Trouille*, comme garde avancée de la ville de Bavai, entre les deux grandes chaussées qui, de Tongres et de Trèves, aboutissaient à cette capitale de la Nervie (1). Le camp romain de Rouveroy, que nous avons décrit en tête de ce chapitre, s'il n'est pas celui de Quintus Cicéron, se rattachait peut-être à ce système de retranchements, qui paraît s'être étendu jusqu'à *la Sambre* pour se continuer au-delà, le long des rives de *la Thure* (2).

Quelle que soit, toutefois, la valeur de ces suppositions, une chose certaine, c'est que les champs qui, dans ces lieux, sont sur la rive droite de *la Trouille*, ont été, comme ceux de Villers-sire-Nicole, au temps de la période romaine, le théâtre de combats acharnés. Souvent on retrouve dans ces champs des débris d'armes anciennes et des tombeaux remplis d'ossements humains. Le bois de

Salliermont, à Peissant, les plaines de Rouveroy, renferment aussi un grand nombre de ces vestiges. Mais le plus curieux de tous est celui qui a été retrouvé dans la partie nord de la commune de Grand-Reng : c'était un tombeau renfermant trois squelettes, dont l'un, couché sur toute sa longueur à côté de quelques armes, avait les deux autres placés aux pieds et à la tête, comme si on les eût écrasés dans une position verticale. Cette manière d'inlumer rappelle les peuples de race franke, lunnique ou gothique, et semble indiquer qu'un chef de ces nations aura été tué sur les lieux. Des hordes quelconques ont donc combattu au temps des Romains sur les plaines de Grand-Reng et de Vieux-Reng, et cette opinion ne laisse plus de doute depuis la découverte importante qui a été faite près du dernier de ces villages en 1845.

Dans le courant du mois de mai de cette année, des ouvriers, travaillant au terrassement de la nouvelle route de Maubeuge à Binche, trouvèrent, à quatre pas du village, tout à fait sur la limite du territoire français, et environ à 2 mètres de profondeur à partir des terres voisines, une grande quantité de vieux ossements. Cette découverte ayant vivement piqué leur curiosité, ils poussèrent plus loin leurs excavations et ne tardèrent pas à déterrer les restes de plus de deux cents squelettes humains. Au milieu de ces ossements se trouvaient plusieurs débris d'armes, que leur état complet d'oxydation avait rendus informes, et, de plus, deux fers de hache, un fer de lance, les tronçons d'une épée à deux tranchants, des morceaux de bronze et de cuivre qui paraissaient avoir servi de garniture à un ceinturon, et enfin deux vases en terre cuite, vernissés de noir, ayant le ventre renflé et près de 85

(1) Voyez, à l'égard de ces deux chaussées, Gognies, Givry, et Bousois.

(2) Les débris nombreux retrouvés à Jeumont (Voyez ce village) et le long de *la Thure*, dont le nom semble venir d'une tour qui en défendait le cours, le font du moins supposer. Dans cette hypothèse, il faut admettre que les troupes destinées à défendre les susdites lignes de retranchements furent, tout à la fois ou successivement, composées de Romains et de Germains mercenaires, comme l'étaient les légions de l'empire dans les IV^e et V^e siècles. Le campement des Romains aurait donc naissance au *castelot* de Rouveroy, celui des Germains au *ring* ou *ring* qui, avons-nous dit, signifié en tolesque *circonvallation*. Quant aux lieux qui, comme Solre-sur-Sambre, Coursolre, Solre-Saint-Gez et Solre-le-Château, sont situés le long

de *la Thure* et de ses affluents, ils tireraient leurs noms des troupes mercenaires qui y auraient établi leurs principaux postes. Coursolre, appelé dans les anciennes légendes *castra Salduriorum*, cour de solduriers ou soudoyers, semble du moins l'indiquer. Il en serait de même de Solre-le-Château, *castra Salduriorum*, c'est-à-dire château des solduriers; de Solre-sur-Sambre, *Saldurii Sambreica*, c'est-à-dire les solduriers sur Sambre. Cette assertion paraît plus probable que celle de Vinchant (t. I, p. 276), qui, d'après Jacques de Guyse et Richard de Wassebourg, prétend que ces deux localités doivent leur origine à des châteaux qu'un certain Sorricus, duc des Alamans, y aurait construits, lorsqu'en 182, chassant devant lui les légions romaines des bords du Rhin et de la Moselle, il vint, de concert avec Verrius, duc de Trèves, s'établir sur les rives de *Sambre* et de *Hague*.

millimètres de diamètre à l'orifice. L'un des squelettes se trouvait au milieu d'une maçonnerie d'environ 1 mètre de hauteur, et, de même que tous les autres, il avait la face tournée contre terre. A côté de lui, entre les jambes, se trouvait l'un des deux vases, le fer de lance, l'un des deux fers de hache, et les tronçons d'épée dont nous avons parlé. Le vase renfermait les vestiges de deux petits disques en cuivre, et une petite verge de même métal de 16 centimètres de longueur. Ces objets, avec des morceaux de bronze et de cuivre travaillés, qu'on avait aussi ramassés autour du squelette, excitèrent la curiosité des amateurs du voisinage, et donnèrent lieu à une foule d'assertions. Les uns voulaient que ce fussent des débris de médailles, d'autres des charnières et des garnitures de loïtes; mais un moment d'examen n'a pas tardé à démontrer que ce ne pouvait être, d'une part, que la garniture de quelque baudrier, ceinturon ou bouchier; et, de l'autre, que les plateaux et le fléau d'une petite balance pareille à celles avec lesquelles on pesait autrefois les écus de 6 francs; et, ce qui dissipa tout doute à ce sujet, ce fut la présence, sur les bords des disques, de petits trous ayant servi à fixer les cordons de la balance.

Les vases en terre cuite, la forme des armes retrouvées en cet endroit, rappellent une époque au moins contemporaine de l'empire romain. Toutefois il serait difficile de préciser à quelle sorte d'expédition, à quel genre de rencontre, se rattachent ces vestiges. Si ce n'est à l'époque de l'invasion des barbares, c'est peut-être, comme nous l'avons dit, à l'attaque du camp de Cicéron par les Nerviens. Mais alors il resterait à prouver que ce peuple avait l'habitude d'enterrer ses morts la face contre terre, à moins que ce ne soit là une circonstance fortuite, qu'un plus minutieux examen, que des fouilles plus prolongées, auraient pu démontrer. Quant à la balance, cet objet d'un usage tout pacifique et sédentaire, sa présence au milieu des dépouilles d'un combat semble assez étonnante. Le cadavre à côté duquel elle fut retrouvée fut peut-être celui d'un magistrat militaire qu'on aura voulu enterrer avec les emblèmes de sa profession, ou bien celui d'un collecteur d'impôts, d'un payeur d'armée, chargé de constater la valeur des monnaies payées comme contributions de guerre ou comme rançons par les peuples vaincus. Nous laissons aux amateurs d'ar-

rhéologie le soin de donner à cet égard une explication suffisante. Pour nous, quittons ces plaines où notre érudition fait défaut devant tant de traces confuses, devant tant de témoignages incertains d'histoire ancienne. Redescendons dans Vieux-Reng, et visitons les rives de *la Trouille* jusqu'à sa source. Là nous trouverons des lieux sur lesquels la période du moyen âge nous a laissés des renseignements plus positifs.

Au XII^e siècle, Vieux-Reng comptait déjà comme paroisse. Son église relevait de l'abbaye d'Hautmont, qui, outre le moulin et une ferme appelée *court Saint-Pierre*, y possédait un grand nombre de biens. Parmi ces biens se trouvait un fief appelé *le Holtiau*, que ladite abbaye avait acheté en 1162 des chanoines de Manleuge, à charge d'une redevance annuelle de 2 escelins; puis un champ considérable désigné sous le nom de *sactani Jacobi* (sart de Jacques ou Jakemon), que Gauthier d'Avesnes, seigneur du lieu (1), avait cédé en 1197, à charge d'entretenir un prêtre à perpétuité pour chanter la messe à l'église d'Hautmont, comme en font foi ces mots, extraits de la charte de donation : *Sacerdotem in ecclesia Altimontensi in perpetuum constitui divina celebrantem.*

Le sart de Jacques était situé à l'ouest du village, au sein d'une étendue de bruyères. Son nom lui venait de ce qu'il avait été mis en culture depuis peu, probablement par les ordres de Jacques d'Avesnes, prédécesseur de Gauthier II. En 1205, les moines, se refusant à payer au desservant de Vieux-Reng la dime de *Novales*, qu'ils devaient pour ce champ, y furent contraints par l'archevêque de Cambrai, à raison de 25 escelins, monnaie de Valenciennes.

Plusieurs difficultés existèrent souvent entre les seigneurs d'Avesnes et l'abbaye d'Hautmont, concernant leurs attributions et leurs privilèges respectifs à Vieux-Reng. L'une de ces difficultés fut vidée en 1385 par un jugement du grand-laïellé de Hainaut contre le seigneur d'Avesnes, qui voulait empêcher les moines de créer *mayeur* et *échevins*.

(1) Bien que Vieux-Reng relevât de la pairie d'Avesnes, dans le gouvernement de laquelle il fut long-temps compris, les comtes de Hainaut y avaient cependant un fief comprenant deux tiers de poursoings, *fontaine*, forages, qui, pendant long-temps, fut tenu par les Malapert, de Mons. *Greffre fodal du Hainaut*, vol. 6 de 1545.)

comme de les remplacer ou déposer selon leur bon plaisir, ainsi que de constituer un *terger* pour la partie du terrage qu'ils y possédaient. Quelques mois après, ce jugement fut suivi d'un autre, émané du même pouvoir, et d'après le témoignage de plusieurs hommes de fiefs, par lequel les manants de Vieux-Reng furent tenus de payer à l'église d'Hautmont, seule, tous les droits seigneuriaux affectés aux ventes et transports d'héritages.

Pendant long-temps Vieux-Reng fut *secours* d'Éllesmes. Les biens des deux églises étaient indivis, et le curé de cette dernière paroisse était chargé du service religieux de l'une comme de l'autre. Il en fut ainsi jusqu'en 1605. Alors eut lieu l'érection de la cure de Vieux-Reng par Guillaume, archevêque de Cambrai, avec annexion d'une chapelle dédiée à saint Nicolas, et obligation, du côté des *manants*, de donner, chaque année, 106 livres pour la portion congrue du curé, de réédifier tout le cheur de l'église, et de pourvoir aux frais de construction du presbytère. Outre le montant de la dime de l'antel, évaluée à 30 livres, les pasteurs de Vieux-Reng jouissaient aussi d'un revenu de 16 livres, dotation d'une chapelle appelée, dans un poillé du xv^e siècle, *chapelle du Château*, ce qui fait supposer qu'alors les seigneurs d'Avesnes avaient à Vieux-Reng une demeure on pied-à-terre dont les traces ont aujourd'hui disparu (1).

An sud-ouest de Vieux-Reng, au milieu de la campagne, se trouve une ferme isolée assez importante, appelée *la Salmagne*, autrefois *Salmaigne*. Cette ferme est très ancienne. De même que le village de Salmagne, département de la Meuse, elle paraît tirer son nom du tudesque *sal*, habitation, et de *mann*, homme, mot d'où l'on a fait depuis *maigne*, *maignir*, *manage*, *ménage* (2). Ce nom, à coup sûr, a la même signification que celui de *manse*, issu du latin *mansus*, *mansio*, employé pour désigner, dans les premiers siècles de notre histoire, les exploitations agricoles isolées, de douze hommes ou de douze arpents, selon que l'exploitation était d'origine germanique ou celtique. La *salmann* (maison d'un homme), comme le *manse*, fut, sous

les rois de la dynastie mérovingienne, la récompense ordinaire accordée au soldat franck. C'était une ferme composée d'un corps de bâtiment de forme ronde, au toit de chaume très élevé, renfermant, outre le logis du maître, une grange, des écuries et remises. Autour de la ferme s'étendaient, circonscrites par des haies et des fossés, les douze mesures de terre, superficie jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. Ces sortes de bénéfices avaient été concédés sans aucune autre charge que celle du service militaire, et ils conservèrent ce privilège jusque vers le milieu du ix^e siècle, qu'ils rentrèrent par les lois féodales et la violence dans la catégorie des fiefs ordinaires (1).

La Salmagne formait autrefois une enclave de la commune de Vellecroix-lez-Brayeux, prévôté de Binche, et relevait de l'abbaye de Bonne-Espérance. Elle paraît avoir été donnée à ce monastère lors de sa fondation, en 1125, en même temps que le village dont elle dépendait. C'était alors une ferme importante. D'après un titre que nous avons trouvé dans les archives de l'abbaye de Bonne-Espérance (2), elle se composait alors d'une maison *maunule* avec *salle basse*, *chambres*, *cuisine*, *laiterie* et *barrier*, *loge*, *greniers*, *forge*, *carlerie* et *prison*. Un vivier rempli de poissons l'avoisina. A la Salmagne se rattachaient des biens considérables avec tous les droits féodaux de l'époque. Ces biens, outre les champs et les bois qui environnaient la ferme, outre un fief de 9 bonniers acquis en 1244 d'*Ermou de Grant-Reng*, comprenaient tout le terrain qui s'étendait du moulin de Bersillies à *la Trouille*, entre le ruisseau de *l'Hôpital*, le territoire de Vieux-Reng, le sart Jacques et le bois de la

(1) Voyez à ce sujet l'excellent mémoire de M. Guilmot, ancien bibliothécaire de la ville de Douai, inséré, sous le titre de *Recherches sur les habitations rurales du département*, dans les *Archives du Nord*.

(2) Les archives de l'abbaye de Bonne-Espérance, depuis sa fondation jusqu'à la fin du xiv^e siècle, ont été mises en ordre et transcrites dans 48 gros volumes in-folio par les soins de l'abbé Englebert Maghe, en 1778. C'est l'un des recueils les plus complets et les plus précieux que nous possédions sur les monastères du Hainaut. Ce recueil, dont l'authenticité a été legalisée, repose dans la bibliothèque actuelle de l'abbaye. En le mentionnant ici, nous croyons être utile aux personnes qui, par besoin ou par curiosité, voudraient s'emparer d'une foule d'anciens titres relatifs à plusieurs villages situés entre Maubeuge et Binche, sur les rives de la *Hogue* et de la *Sambre*.

(1) Arch. de l'abbaye d'Hautmont.

(2) On pourrait aussi donner au mot *Salmagne* la signification de *maison de justice*, de *mansus*, habitation, et de *salle*, justice.

Salmagne (1). Par le milieu de la limite septentrionale se trouvait un toirdoir, et un moulin alors appelé *moulin de Mairieu*, et connu aujourd'hui sous le nom de *moulin de la Salmagne*, de ce que pendant long-temps il fut compris dans la juridiction de cette ferme, et servit à ses besoins. L'étendue de biens comprise entre le ruisseau de l'*Hôpital*, Vieux-Reng et les champs de la Salmagne, avait été cédée avec tous les droits seigneuriaux, en 1246, par Nicolas de Barbençon, seigneur de Villers-sire-Nicole, en échange de plusieurs alleux, courtils et serfs, terres, prés, reutes, dimes, droits de terrage et autres, que l'abbaye de Bonne-Espérance possédait à Merbes-Château, à Erquelinnes et à Bersillies-lez-Mairieux. Dans ce dernier village, toutefois, les moines s'étaient réservé le moulin et ses dépendances, lequel était une des donations primitives faites à leur établissement, plus la dime sur les terres qu'ils cédaient audit seigneur entre la commune et la ferme du Sart, dime qui fut échangée sept ans plus tard contre celle que les moines d'Hautmont possédaient sur les champs de la Salmagne (2).

Le village de Vieux-Reng, en 1449, ne renfermait encore que 24 feux. Il en comprenait 31 au xv^e siècle. En 1709, le nombre des habitants était de 164. Quatre-vingts ans plus tard, il n'allait guère encore au-delà de 200. Mais, depuis, la population a toujours été en augmentant. En 1829, elle était de 641 individus, et de 912 en 1835. Aujourd'hui il y a 942 habitants, répartis dans 191 maisons. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1617 pour les baptêmes et les mariages, et à 1707 pour les décès. Il s'y trouve une brasserie et quatre moulins à eau. Le revenu annuel de la commune s'élève autour de 75,472 francs, et, sur 1,157 hectares de superficie, il s'en trouve 952 en labour, 61 en prés, 105 en pâtures, 2 en oseraies, et 1 hectare 26 ares en landes.

(1) C'est-à-dire, pour parler comme dans l'acte de donation, *tout cum i parte li avue ki ea de Berchilliers à Villers, et tot le cors de l'avue si cum elle est delle avueire dou moulin de Berchillies; de chi adonc quelle chiet en Truille; de chi à bas delle Sallemagne; de chi à sart Jakemon, et de chi à terroir de Visereng, et li ménage, et tote li entrepreuere delle cort.* (Arch. de l'abbaye de Bonne-Espérance, t. III, p. 321.)

(2) Arch. des abbayes d'Hautmont et de Bonne-Espérance.

Dans ces évaluations il faut au moins compter pour un quart le hameau de Lameries, qu'on rencontre à 1 kilomètre plus loin, en remontant les eaux de la *Trouille*. Comme nous l'avons vu au sujet de Rouveroy, au vi^e siècle, Lameries formait un hameau compris dans le territoire de cette commune, et appartenait aux chanoines de Saint-Quentin, de Maubeuge. Plus tard, il forma une commune à part, comprise dans la prévôté de Maubeuge et la paroisse de Grand-Reng. Au xv^e siècle, Lameries renfermait 4 feux, et 13 au xviii^e. Cet endroit tire-t-il son nom de *lanme*, agneau, et de *rie*, rieu, rin, ruisseau, et veut-il signifier ruisseau des agneaux, de ce que ces enfants de la race ovine avaient autrefois l'habitude de se désalterer dans les eaux de la *Trouille*, ou de paître les gazons humides qui l'avoisient? Nous en doutons. Si l'on considère plutôt l'orthographe ancienne de son nom, qui s'écrivait *La Mayrie*, on doit préféablement supposer qu'il a été ainsi appelé des marécages au sein desquels il se trouve.

Ces marécages sont dus aux eaux de la *Trouille*, qui, rencontrant un terrain d'une pente presque nulle, s'infiltrant dans les prairies avoisinantes et en rendent la surface mouvante et aquatique. Ces prairies sont entrecoupées de haies nombreuses d'aulnes (*alnus betula*) au feuillage touffu, que surmontent des lignes continues de peupliers du Canada, dont l'ombrage malencontreux se projette sur un gazon humide, émaillé de joncées, de colchicacées, de menthes de différentes espèces, de renoucalacées parmi lesquelles domine le majestueux *caltha palustris* (populage des marais) aux larges corolles dorées. Outre quelques métairies, apparaît derrière cette verdure un moulin autrefois compris dans la commune de Grand-Reng, et qui est le premier auquel la *Trouille* accorde le tribut de ses eaux. En traversant le pont de ce moulin, on sort de la France, et l'on se trouve au milieu du village populeux de Grand-Reng, de qui Lameries a pris son nom de *Lameries-lez-Grand-Reng*, qui lui était autrefois donné.

Dès le xi^e siècle, Grand-Reng formait une paroisse du décanat de Maubeuge. Plus tard on le voit compris mi-partie dans la prévôté de Bièche, mi-partie dans celle de Beaumont. Le chapitre d'Aix-la-Chapelle y possédait des biens à une époque très reculée. En 1174, ces biens furent donnés à l'abbaye d'Hautmont, à charge d'une rede-

vance annuelle de 10 mares d'argent monnayé. Cette donation fut confirmée par l'empereur Frédéric, et approuvée par une bulle du pape, ainsi que par un diplôme de l'archevêque de Reims, intitulé : *Recognito abbatii Altimontensi de bonis in Reng*, etc. En 1702, la rente de 10 marcs fut rachetée au chapitre d'Aix-la-Chapelle pour la somme de 3,000 écus, à 48 patars pièce. Auxdits biens les religieux d'Hautmont en joignirent d'autres qui leur furent légués à différentes époques, notamment quelques terres appelées *Sainte-Marie*, ainsi que quatre journaux et une maison désignée sous le nom d'*hôtel de Grand-Reng*, biens dont l'acquisition remonte aux années 1178 et 1179. La ferme destinée à l'exploitation des propriétés que l'abbaye d'Hautmont possédait à Grand-Reng existe encore aujourd'hui. On la désignait sous le nom de *cense de la Dime*.

Outre les biens de l'abbaye d'Hautmont, il y avait à Grand-Reng plusieurs fiefs de diverses mouvances. Trois de ces fiefs, celui qui constituait la seigneurie du lieu, un second appelé les *six beaux Bonniers*, et un troisième dit le *fief d'Ognies*, relevaient directement des comtes de Hainaut.

La seigneurie de Grand-Reng consistait en droit de haute, moyenne et basse justice; en bois, en amendes et droits de confiscation, de chasse, pêche, volerie, mortemain et autres menus privilèges seigneuriaux; en rentes d'argent, d'avoine, de chapons, d'oisons; en droits de tonlieu, de halage, de pesage et de *poursings*; enfin dans l'arrentement de 17 bonniers de terre labourable avec terrage. Sur la fin du xiii^e siècle, cette seigneurie était possédée par Alard de *Grand-Rain*, chevalier, qui, en l'an 1200, fut présent, avec les autres seigneurs du pays, à l'assemblée des Etats du Hai-

naut, où furent rédigées les lois et coutumes de ce comté. Alard eut un fils, Cèdes de *Rain*, qui, en 1202, partit pour la croisade. Après lui vint Nicolas de *Rain*, qu'on voit cité dans un grand nombre de titres du xiii^e siècle, et qui fonda, au nord du village, l'établissement qui, plus tard, fut connu sous le nom de *Maladrerie de Grand-Reng*. Au xiv^e siècle vivait Huon de *Rain*, qui fit hommage de sa terre au comte de Hainaut, sur la renonciation qui en fut faite par Gérard de Jauche et le seigneur du Rœulx, qui en avaient eu jusque là la suzeraineté. Possédée momentanément par Jean, sire de Beaumont, cette terre fut récupérée en 1334 par son frère, le comte de Hainaut, comme on peut le voir par un acte compris dans le premier cartulaire de la province, acte qui spécifie les différentes parties et mouvances de ladite terre. Acquisée, au xv^e siècle, par les seigneurs de Solre-sur-Sambre, la terre de Grand-Reng appartenait, au xvii^e siècle, à messire Herman Camusel, qui l'hypothéqua au profit du prince de Chimai. Ses revenus se montaient alors à 400 livres. Les descendants dudit Herman continuèrent néanmoins à la garder jusqu'en 1707, époque où Albert Camusel la céda à François de Donmon. Depuis la révolution, elle a passé de la famille de ce dernier dans celle de Miraumont, qui possède actuellement la plupart des biens qui en faisaient partie.

Au xv^e siècle, Grand-Reng renfermait 52 feux, et 88 au xvii^e. Il s'y trouve aujourd'hui 1402 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1643, avec des lacunes. Il y a dans cette commune deux moulins à vent, une brasserie, une distillerie, une savonnerie, et une fabrique de carreaux exploitant avec avantage l'argile figuline que renferme le territoire.





JEUMONT, MARPENT, BOUSSOIS.



I. Jeumont.

Origine du nom de ce village. — Vieux débris, curieux par leur nature et le lieu où ils ont été retrouvés. — Ancien Jeumont. — Le château de Jeumont, berceau probable du village actuel; sa description. — Seigneurs de Jeumont; faits qui leur sont relatifs. — Traces de combat. — Renseignements statistiques. — Jurisdiction civile et ecclésiastique. — Dites. — NOTE SUR LE VILLAGE D'ENQUELINES.



Ce village semble tirer son nom de *Jovis mons*, mont de Jupiter (1); et, ce qui vient appuyer cette étymologie, c'est la présence sur son territoire de vieux débris qui rappellent d'une manière non équivoque la période romaine. En 1820, on découvrit, à l'est de la commune, sur la rive droite de la Sambre, au

sein d'une carrière, quantité de ces vieux débris. C'étaient des tronçons d'épée, des fers de lance et de hache, des fragments de casque, et plusieurs petites urnes en terre brune vernissée, renflées par le milieu. Des ossements humains étaient répandus en grand nombre à côté de ces objets. L'endroit où ils furent retrouvés s'appelle *Preusies*, nom qui lui aura été donné par la suite, et dont la signification, si l'on s'en rapporte au mot celtique *sy*, terre, région, coteau, peut se traduire par *coteau des preux* (1).

D'après un dire traditionnel, répandu chez les habitants de la commune, l'ancien Jeumont était situé sur la colline élevée qui domine la rive gauche de la Sambre, au-delà du hameau de Juneteau.

(1) Ces débris ne sont pas les seuls qui aient été mis au jour sur le territoire de Jeumont. En 1824, un laboureur trouva dans son champ des tuiles, un carottage entier, et un puits dans lequel se trouvaient quelques objets de prix, entre autres une pièce de monnaie espagnole. Un grès de forme triangulaire fut rencontré au fond de ce puits. Ce grès, qui paraît avoir servi à garnir la partie supérieure d'une porte, est revêtu d'une inscription dont les caractères n'ont encore pu être déchiffrés, ce qui a fait émettre bien des conjectures sur l'origine des bâtiments dont le puits dépendait, ainsi que sur l'ancienneté du village.

(1) La hauteur de Montjeu, *mons Jovis*, qu'on trouve dans les environs d'Aulun, doit ce nom à un temple de Jupiter que, suivant Fumée, l'empereur Maximin y fit élever.

On trouve encore aujourd'hui dans ce lieu les fondements d'un grand nombre d'habitations, qui sont un témoignage à l'appui de cette tradition. Quand ce village primitif fut-il détruit ? Il serait difficile de le dire d'une manière précise. Peut-être ce fut-il à la même date que les communes de Vieux-Reng et d'Eslesmes, c'est-à-dire en 1184, lors de la guerre terrible dont le Hainaut eut à souffrir de la part des ennemis du comte Baudouin V (1).

Le village actuel, selon toute apparence, est pour berceau le vieux château féodal dont les ruines se voient encore au sud de la commune. Si l'on en juge par les vieilles maçonneries qui existent encore, ce château remonte aux premiers temps de la féodalité. Il fut sans doute construit à cette époque néfaste des *x^e*, *xi^e* et *xii^e* siècles, où les féodaux, s'affranchissant de plus en plus de l'autorité de leurs suzerains, se construisirent en des lieux inaccessibles de nombreuses retraites fortifiées, vrais repaires où ils s'enfermaient pour pouvoir receler impunément les fruits de leurs rapines, reponser les vengeances de leurs adversaires, opprimer les pauvres campagnards et résister aux magistrats royaux qui essayaient de maintenir l'ordre dans le pays.

Comme tous les châteaux de cette époque, celui de Jeumont était une masse compacte et resserrée s'allongeant autant au-dessous du sol qu'à la surface. Au-dessous étaient les caves, les prisons, les magasins, puis l'entrée d'un vaste souterrain qui se dirigeait vers la *Sambre*. Au-dessus, à l'entour d'une cour carrée, étroite et obscure, apparaissaient des bâtiments aux murs élevés, sans doute garnis extérieurement de créneaux et de tourelles. Le manoir s'élevait sur une saillie formée au milieu de la pente d'un ravin venant de la plaine. Il était entouré d'un fossé profond que ce ravin alimentait de ses eaux. On y pénétrait par un pont-levis qui défendait, de chaque côté, deux énormes tours faisant corps avec le reste de l'édifice. L'une de ces tours, celle de gauche, était ronde et très élevée; l'autre, plus basse, était carrée. Comme les autres bâtiments, les murs de ces tours avaient une épaisseur de plus de 2 mètres, et étaient

parsemés de longues ouvertures qui, excessivement étroites à l'extérieur, s'élargissaient considérablement à l'intérieur. La plus élevée des deux tours existe encore en partie. En l'examinant, on voit qu'elle se composait à chaque étage d'une suite de pièces dont le diamètre était celui de la tour même. Nulle trace de style ogival ne se fait remarquer dans ces pièces. Elles ont des voites à plein cintre, ce qui prouve que le château remonte à une époque antérieure au *xiii^e* siècle. Une plate-forme, garnie d'une balustrade en bois, surmontait sans doute les deux tours, car on ne doit pas supposer qu'elles fussent garnies de mâchecoulis, accessoires qu'on ne retrouve que dans les forteresses des siècles suivants.

Il ne reste plus aujourd'hui du château de Jeumont, outre la tour dont nous venons de parler, que des décombres, des fondements de murailles, et un puits creusé au pied des bâtiments de la cour, et dont les eaux servent aujourd'hui aux besoins de la ferme qui, de temps immémorial, paraît avoir été annexée à la forteresse. Quant aux souterrains et aux caveaux, ils sont demeurés obstrués depuis 1794, époque où leurs parois servirent à l'exploitation du salpêtre qui entra dans la poudre qu'on fabriquait alors sur les ruines mêmes du manoir. Des peupliers, s'élevant çà et là au milieu des décombres, ombragent la tour et les débris qui gisent à ses pieds. Sur ces débris, dans les fossés et aux abords de la ferme, se montrent un grand nombre de plantes parasites ou saxatiles, parmi lesquelles dominent plusieurs touffes de *sambucus ebulus* (yèble), et de *stivica stramonium* (pomme épineuse).

Au *xiii^e* siècle, le château de Jeumont, avec la terre qui en dépendait, appartenait aux seigneurs de Barbençon. Ces seigneurs, qui descendaient par les femmes de Baudouin le Jérusalemite, figurèrent, comme on sait, au nombre des douze pairs du Hainaut. Indépendamment des terres de Barbençon et de Jeumont, ils possédaient aussi celles de La Buissière, d'Erquelinnes, de Solre-le-Château, de Villers-sire-Nicole, etc., etc. Ceu des membres de cette puissante famille qui portèrent plus particulièrement le titre de seigneurs de Jeumont furent Gérard de Jeumont, et Jean, son fils. Le premier est cité dans le roman de Gillou de Trazegnies comme l'un des personnages qui assistèrent au fameux tournoi que les fils de ce pala-

(1) Voyez ci-dessus les notices relatives aux villages d'Eslesmes, de Givry, Vieux-Reng, etc.

din passent pour avoir donné dans leur château au duc de Brabant, au comte de La Marche, ainsi qu'à d'autres personnages importants. D'après le même roman, il aurait suivi l'illustre Gillon lorsque celui-ci, de retour en Europe, fut rappelé en terre sainte par le soudan d'Égypte. Son fils Jean fit partie de la quatrième croisade. Cette expédition, comme on sait, eut pour résultat la prise de Constantinople et la fondation de l'empire des Latins par Baudouin, comte de Flandre. Jean de Jeumont avait un frère nommé Eustache, qui, comme lui, fit partie de la croisade (1). Ce frère ayant été tué dans la bataille malheureuse où Baudouin fut fait prisonnier par les Bulgares, Jean de Jeumont revint dans sa patrie, où, pour récompense de ses services, il obtint la charge de grand-bailli de Hainaut (2). Jean de Jeumont eut un fils du même nom que lui, lequel fut seigneur de Verchin, La Longueville, Valincourt, et sénéchal héréditaire de Hainaut, du chef de sa mère (3). Il existe dans le *Trésor des chartes du Hainaut* un grand nombre de titres faisant mention de ce seigneur (4). Il était l'un des personnages les plus accrédités auprès du comte de Hainaut, Albert de Bavière. En 1390, ce souverain l'envoya en France avec le sire de Ligne pour demander à Charles V des secours dont le comte avait besoin contre les Frisons. Cinq ans après, lorsque la guerre fut déclarée à ce peuple, Jean II de Jeumont dirigea une partie des troupes. En 1408, il alla, avec ledit Albert, au secours de l'évêque de Liège, que ses sujets révoltés assiégeaient dans Maastricht, et lorsque, après la victoire d'Othey, le comte de Hainaut entra victorieux dans la ville des rebelles, ce fut le seigneur de Jeumont qui fut chargé d'ordonner au peuple et au clergé liégeois de venir, deux à deux, pieds nus, les mains jointes, implorer la miséricorde du vainqueur. Jean II de Jeumont périt dans les rangs de l'armée française, à la bataille d'Azincourt, en 1415 (5). Il s'était marié à Jeanne, héritière de

Canny, Fagnenelles, et Villers-sire-Nicole, dont il eut cinq fils. L'aîné de ces fils, d'abord connu sous le nom de Jean III, seigneur de Jeumont, quitta ce titre en 1444, par ordre du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, pour prendre le nom et les armes de la maison de Verchin, dont il avait épousé l'héritière, Philippe, dame de Verchin, La Longueville et Valincourt. Son frère, Jacques VII, qui, à défaut de postérité de la part de son aîné, fut son successeur, porta également pour titre principal celui de seigneur de Verchin, et il en fut ainsi de tous ses descendants jusqu'à l'époque du mariage de Yolande, dame héritière de Valincourt, etc., avec Hugues de Melun, prince d'Épinoy (1). Marie de Melun, issue de cette alliance, ayant épousé Lamoral, prince de Ligne, Jeumont passa dans la maison puissante à laquelle appartenait ce personnage (2). Depuis, jusqu'à la révolution française, cette terre, dont faisait partie Hestrud, village alors désigné comme hameau de Jeumont, est constamment pour seigneurs les princes de Ligne.

Au-delà de Jeumont, sur la rive gauche de la Sambre, se montrent des traces d'ouvrages militaires. Ces ouvrages, vulgairement connus sous le nom de *ligne du prince Eugène*, ne sont rien autre que les terrassements qui furent construits par les Français au temps de Louis XIV, depuis la Sambre jusqu'à Mons, le long de la vallée de la Trouille (3). On a découvert près de ces retranchements des ossements et des débris d'équipement militaire, mais ces vestiges appartiennent à des guerres beaucoup plus modernes qu'on ne l'a pensé. Au temps de la première révolution, Jeumont, comme beaucoup de lieux voisins, fut le théâtre d'une partie des mouvements stratégiques qui eurent lieu dans l'intervalle des batailles de Wattignies et de Fleurus. Sur la fin de l'année 1793, le général Desjardins occupa ce village avec 8,000 hommes du camp

(1) Généalogie manuscrite de la Bibliothèque de Mons, déjà citée.

(2) Vinchant, Delewarde et Bossart.

(3) La charge de sénéchal de Hainaut, par suite du bénéfice d'hérédité qui lui était attaché, demeura désormais dans la postérité des seigneurs de Jeumont.

(4) Saint-Genois, *Monuments anciens*.

(5) Vinchant, Delewarde, Bossart.

(1) Les seigneurs de Verchin, sénéchaux du Hainaut, sont célèbres à cause de la part glorieuse qu'ils prirent successivement dans différents tournois et joutes du xv^e siècle, et par l'arbitrage plein de courtoisie qu'ils apportèrent plusieurs fois dans les questions amoureuses qui se soulevaient à la cour galante et poétique des comtes de Hainaut. (Voir Christine de Fisan, 29^e *Ballade*, et le *Dictionnaire des Trois-Jugements*.)

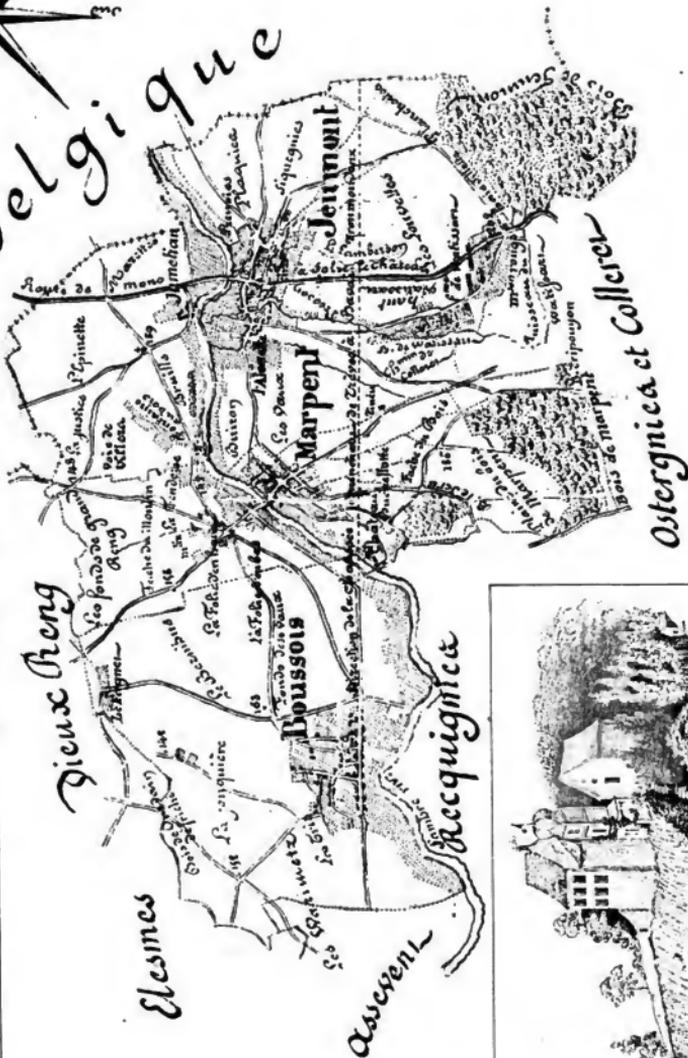
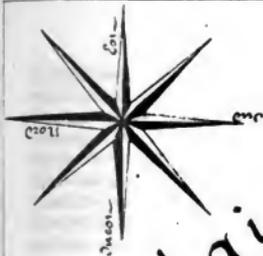
(2) Généalogie précitée.

(3) Voyez Vieux-Reng et Givry.

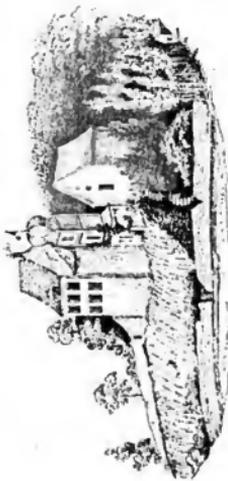
PLAN DES COMMUNES DE

Jeumont Marpent et Boussois

Belgique



Echelle de 5000 Mètres



Château de Marpent

de Maubeuge. Il était chargé de protéger les corps d'armée qui, à sa droite, étaient appelés à forcer le passage de la *Sambre*. En mai 1794, lorsque le passage de cette rivière fut de nouveau tenté, le village de Jeumont fut en proie à une grêle de balles, d'obus et de boulets. Les Français s'y battirent avec acharnement, et, repoussés avec perte sur la rive droite de la *Sambre*, ils vinrent s'abriter derrière les habitations du village, dans l'église duquel se trouvait une ambulance.

Jeumont était autrefois de la prévôté et du doyenné de Maubeuge. Sa cure, toutefois, relevait de l'abbaye de Liessies, et il est fait mention, dans les archives de cette abbaye, de titres aux dates de 1210 et de 1211 qui sont relatifs à plusieurs bénéfices et à la dime de Jeumont, que certains personnages avaient concédés à l'abbé Gunterus (1). Au *xiv^e* siècle, le produit de cette dime s'élevait à 30 livres, y compris celle de Marpent, dont l'église était alors déjà une annexe de celle de Jeumont. Le pasteur jouissait en outre d'une portion congrue de 350 florins, et d'une rente de 80 pièces de la même monnaie affectée par les seigneurs du village à la célébration de trois messes par semaine, soit dans la chapelle de leur château, soit dans une chapelle de l'église dédiée à saint Nicolas. Un vicaire était entretenu aux frais du presbytère.

Les actes de l'état civil de Jeumont remontent à l'année 1635. Il s'y trouve une lacune de dix ans pour les baptêmes à partir de 1685, et une autre pour les mariages de 1686 à 1692. Les registres de l'an 2, de l'an 7 et de l'an 8 de la République, y manquent également. La population de ce village, qui n'était que de 145 habitants en 1709, en renferme aujourd'hui 902, et le nombre de feux, qui, en 1469, était de 58, se monte aujourd'hui à 208. La superficie de son territoire est de 1018 hectares, dont 570 en labour, 51 en prés, 40 en vergers, 148 en bois, 4 en fondes de bâtiments, 21 en routes et chemins, et 6 en rivières et ruisseaux. De 80 hectares en terrains incultes qui s'y trouvaient il y a quinze ans, il n'en restera plus que 8 et demi dans quelques années, la plupart ayant été vendus pour les besoins de la commune. Le bureau de

bienfaisance y a 2,460 francs de revenus, et les indigents y sont au nombre de 90. L'industrie y est habituellement florissante. On y trouve, outre un moulin à farine et une brasserie, 3 carrières de sable et 3 de moellons bruts, occupant 25 ouvriers; 2 scieries et 2 ateliers de marbrerie dans lesquels travaillent 150 ouvriers, terme moyen. Les produits agricoles principaux sont le lin et le froment.

En 1836, Jeumont payait 7,025 francs de contributions. En 1847, il fut imposé à la somme de 9,212 francs sur un revenu imposable de 54,468 francs (1).

NOTES SUR LE VILLAGE D'ERQUELINNES.

Erquelinnes est situé sur la Belgique, au nord de la *Sambre*, environ à 1 kilomètre en aval de Jeumont. Ce village existait déjà au *vii^e* siècle, et il fut un de ceux que sainte Aldegonde légua à son monastère en 661.

Pendant long-temps la seigneurie d'Erquelinnes appartenait à la puissante maison de Barbençon. Ses seigneurs les plus anciennement connus furent Jehan, sire de Barbençon, chevalier en 1270, et Michiel de Barbençon, qui, en 1347, fut chargé par le comte de Hainaut, ainsi que plusieurs autres seigneurs, d'aller réclamer au clergé, prévôts, mayeurs et communes du pays, des subsides dont ce souverain avait besoin. (Saint-Genois.) Michel de Barbençon fut enterré en 1357 à Erquelinnes, dans la chapelle castrale qu'il avait fait bâtir. Plus tard, sa terre passa dans la seigneurie et tenance de Senzelles. En 1723, elle fut érigée en comté en faveur de François-Léonard de La Barre, seigneur d'Erquelinnes, de Mourage et de Quevaucamp. (Voir, pour cette famille, notre notice sur Watignies. Voir aussi le *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. II, p. 694.)

Erquelinnes, quoique compris dans la prévôté de Binche, relevait du décaant de Maubeuge, comme paroisse. Sa cure était de la collation de l'abbaye de Bonne-Espérance, à qui elle avait été cédée en 1173 par Alard, évêque de Cambrai. (*Chron. Bonar-Spei*, an. 1175.) Ainsi cette abbaye y possédait des biens importants et plusieurs droits seigneuriaux. Comme nous l'avons dit plus haut, elle céda une partie de ces bénéfices, en 1234, à Nicolas de Barbençon, seigneur de Villers-sire-Nicole, en échange de terres considérables situées entre Bessilles-les-Mairieux et Vieux-Reng. (V. p. 48.) Les plus anciens actes que renferment les archives de l'abbaye de Bonne-Espérance touchant le village d'Erquelinnes sont relatifs aux dîmes de l'endroit. Par l'un de ces actes, *Gobiers de Noeville reporta, en 1270, aux châtellains de Bruxelles, la tierce part de la dime d'Er-*

(1) Chron. de l'abb. de Liessies, invent. des archives.

(1) Statistiques, matrices et décombréments précités.

helines, qu'il tenait en fief de l'église de Bonne-Espérance. Par un autre de la même année, les religieux décimateurs absteignent aux mayeur et échevins de la ville d'Erhelines trois pieds de searriaux pour agrandir leur grange decimale. (Arch. de l'abb. de Bonne-Espérance, t. xii.)

L'ancien château d'Erquelinnes s'élevait au midi du village, sur la rive gauche de la Sambre. Il a été démoli en 1816, et il ne reste plus de cette résidence qu'une fort jolie ferme qui a conservé un caractère tout seigneurial.

En 1794, lors du passage de la Sambre par les Français, ce château, ainsi que le reste du village, fut le théâtre de combats acharnés entre les Autrichiens et les soldats de la République. Nous reparlerons plus en détail de ces faits dans un chapitre subséquent.

En 1469, Erquelinnes renfermait 27 feux. En 1833, il y en avait 112. Il s'y trouve aujourd'hui 542 habitants. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1622. Le territoire de ce village, dont l'argile, le sable et la rocaille, composent les couches supérieures, et une argile friable la couche arable, est assez productif. Il renferme de la chaux carbonatée compacte et laminaire, du calcaire compacte autrefois exploité, et une espèce de quartz arénacé que l'on emploie avec succès dans les scieries de marbre.

II. Marpent.

Description topographique et assertion étymologique. — Ancienneté de ce village. — Citation qui en est faite dans Baldéric et dans la chronique de Lobbes. — Fondation d'un couvent de femmes à Marpent, puis sur les bords de la Thure. — Fête et pèlerinage de la Trinité à Marpent, aujourd'hui et autrefois. — Bulle du pape. — Détails sur l'ancien château de Marpent et sur ses dépendances. — Indications géologiques et botaniques. — Église et dîme. — Renseignements statistiques. — NOTE SUR LE VILLAGE DE SOLRE-SUR-SAMBRE ET L'ANSAÏE DE LA THURE.

De Jeumont à Marpent, il n'y a que 2 kilomètres de marche. Ce dernier village, comme le précédent, est ramassé au pied de la Sambre, sur la rive droite, ayant, comme lui, un pont qui donne accès sur la rive gauche, dans un petit groupe de maisons qui est à Marpent ce que Jumeteau est à Jeumont.

Marpent, dont le nom s'écrivait autrefois *Marpent*, de même que le village de Marpain, arrondissement de Dôle, en Franche-Comté, signifie, selon nous, *penle du marbre*, ou en *bas d'un coteau de roc*; de *mar*, roc, et de *pen*, élévation, en celtique. Les deux coteaux de la Sambre, notamment celui de la rive droite, sont effectivement, dans cet endroit, composés de bancs considérables de calcaire, qui,

mis depuis long-temps en exploitation, et convertis en marbre et en chaux, sont une des principales ressources de la commune (1).

L'origine celtique du nom de Marpent fait supposer que ce village est d'une très grande ancienneté; du moins il existait déjà au viii^e siècle, car nous voyons dans la chronique de Lobbes qu'alors il s'y trouvait un château dans lequel le corps de saint Emebert, évêque de Cambrai, fut déposé venant de Ham, en Brabant, jusqu'au temps où il fut transporté à Maubeuge pour y être inhumé (2). Ce château, appelé château de *Marpynus* dans la chronique, est sans doute celui où, d'après Delewarde, se retira sainte Amalherge, mère dudit Emebert, lorsqu'elle se sépara de son mari, le comte Witger, pour vivre dans la retraite en une *résidence qui était à elle sur les bords de la Sambre*. Baldéric, dans sa chronique, ch. xvi, parle de la translation du corps de saint Emebert à Marpent (3), et il ajoute que ce village, abondant en serfs et en produits de tout genre, fut donné par le saint évêque à l'église Notre-Dame, de Cambrai, qui, plus tard, en fut dépouillée on ne sait comment. De cette donation est venue la consécration de l'église de Marpent à la Sainte-Vierge, et le culte dont elle y a été de tout temps l'objet. C'est pour accroître ce culte qu'au xiii^e siècle Nicolas II de Barbençon, seigneur du lieu, fonda dans le village, sous l'invocation de Notre-Dame, un établissement religieux qu'il dota d'abord de 11 bonniers de terre pour l'entretien de quatre religieuses qu'il fit venir de l'abbaye de Prémy. A ces quatre religieuses il adjoignit ses deux filles. Guy de Laon, archevêque de Cambrai, confirma la fondation et soumit les religieuses à la règle de l'ordre Saint-Augustin. Toutefois, elles ne restèrent pas long-temps à Marpent. Leur résidence, ayant été trouvée malsaine et trop peu importante, fut transférée par ses fondateurs, douze ans après, à une lieue de là, à Solre-sur-Sambre.

(1) Voyez, sur le mot *Marpain*, Bullet, *Mémoires sur la langue celtique*, t. 1, p. 369.

(2) *Chronique de Lobbes*, par Gilles de Waulde, t. viii, p. 286.

(3) Baldéric désigne Marpent sous le nom de *Merchten*, et de là aussi l'orthographe *Martynus*, rapportée par Gilles de Waulde, et qui, selon lui, provient d'un copiste qui, par inadvertance, aura écrit un *t* pour un *p*. *Merchten*, dans cette supposition, doit se rendre par *Merchen*. De là à *Marpent*, orthographe employée au moyen âge, la différence n'est pas très grande.

sur les rives de la *Thure*. En jetant les fondements de ce second établissement, Nicolas de Barbençon lui affecta une partie de la dime de Villers-sire-Nicole, 10 arpents de terre et 20 de bois situés dans ses domaines de Solre-sur-Sambre; plus les revenus d'une chapelle fondée autrefois dans cette paroisse, et les produits des droits de pêche, de pâturage, de moulture et de four banal de la commune, comme il appert d'une lettre patente de Gny, évêque de Cambrai, de l'an 1244. Telle fut l'origine de l'abbaye de la *Thure*, ainsi désignée du nom de la rivière qui en baigne le pied (1).

L'église dans laquelle la Vierge fut primitivement honorée à Marpent n'existe plus. L'édifice qui l'a remplacée fut construit en 1442, comme en fait foi une pierre retrouvée au milieu des débris du clocher, qu'un ouragan renversa en 1800 (2). Dans cette église se trouve une chapelle qui a constamment été affectée au culte de la bienheureuse et toute-puissante patronne du lieu. Autrefois cette chapelle était décorée d'une foule d'objets précieux provenant des nombreux *ex-voto* que la piété des fidèles y avait laissés en mémoire de l'intercession miraculeuse de la Mère de Dieu, intercession qui, souvent, assure-t-on, alla jusqu'à accorder à ceux qui étaient allés l'implorer à Marpent la résurrection d'enfants nouveau-nés pour leur conférer la grâce du baptême. Ces *ex-voto*, pour la plupart, consistaient en candélabres, en luminaires d'argent massif et en calices richement ciselés. Dans la tourmente des années 1793 et 1794, toutes ces richesses disparurent, avec les archives qui en constataient l'origine, et aujourd'hui la vénérable chapelle, dépouillée de tout ce qui l'embellissait, n'offre plus d'autre objet précieux qu'une image de la Vierge, curieuse non par la délicatesse de sa sculpture, mais par les souvenirs qui s'y rattachent et la vénération non interrompue de quatre siècles.

Le pèlerinage à Notre-Dame-de-Marpent a particulièrement lieu le dimanche de la Trinité, jour

de la fête patronale de l'endroit. L'affluence des fidèles, toutefois, est quelquefois aussi grande le jeudi suivant, jour du Saint-Sacrement, et le dimanche de l'octave dudit jour. Avant la révolution, deux religieuses de la *Thure* étaient envoyées pendant toute la durée du pèlerinage à la chapelle sainte, pour recevoir l'offrande des fidèles et remplir l'office de sacristines. Une procession extraordinaire avait lieu le premier jour du pèlerinage. Le curé de Jeumont, comme desservant de la paroisse de Marpent, se rendait dans ce dernier endroit, suivi d'une foule innombrable de fidèles. A son entrée dans le village, il était reçu par les membres d'une confrérie que le pape avait instituée par une bulle en date de l'année 1684 (1), et qui, sous le nom de *confrérie de Notre-Dame-de-Marpent*, existe encore. L'office fini, le pasteur continuait sa procession par la rive gauche de la *Sambre* et rentrait à Jeumont par le hameau de *Jumeteau*.

Le village de Marpent est cité dans un acte important qui se trouve dans le *Trésor des chartes du Hainaut*, sous la date de 1340. Par cet acte, Henri d'Anchoing, sire de Bughenot, féal et dévoué chevalier du comte de Hainaut, ayant perdu en France, au service de son souverain, des biens d'une valeur de 150 livrées, celui-ci lui donna pour le dédommager les maisons et terres de *Roke* et *Marpent*, qui appartenaient au comte de *Chau-mont* (2). Les maisons et terres dont il est question dans cet acte étaient sans doute le château de *Marpent* et ses dépendances. Ce château est situé à l'extrémité ouest du territoire de la commune, au sein d'un ancien domaine seigneurial qui s'étendait autant sur le territoire de *Rocq* que sur celui de *Marpent*. Selon toute apparence, il servit d'habitation à Henri d'Anchoing et à tous ceux qui, après lui, possédèrent les terres qui en dépendaient.

(1) Bossart, t. 1, p. 412. — *Status generalis diocesis Cameracensis*. — Manuscrit précité.

(2) L'église de Marpent, comme celle de Jeumont, relevait de l'abbaye de *Liesiesis*, qui en percevait la dime. Cette dime avait été concédée en 1229 par Alard, sire de *Bourghelles*. (Inventaire des archives de l'abbaye de *Liesiesis*, ch. m.)

(1) Cette bulle, dont nous possédons une copie, promet diverses indulgences aux confrères et censeurs de ladite confrérie, qui, confondus et communis, visiteront l'église de Marpent les jours consacrés à la Sainte-Vierge, y prieront pour les fins ordinaires de l'église et acquitteront des différents devoirs de piété et de charité que la bulle spécifie. Elle stipule en outre que tout l'argent reçu doit être affecté à la célébration de messes à la mémoire des confrères et censeurs.

(2) Saint-Genois, *Movments anciens*, p. 342.

Le château de Marpent fut pendant long-temps la résidence de prédilection de la comtesse de Lannoy, dernière abbesse de Maubeuge. Aujourd'hui il appartient, avec les bois qui l'avoisinent au sud, au baron Desmanest de Boutonville, pour qui il n'est, du reste, qu'un pied-à-terre momentané quand ses intérêts l'appellent dans la contrée. Les bâtiments qui le composent, restes d'un édifice autrefois très important, sont recouverts de lierre. Ils surmontent un rocher très escarpé dont les flancs, tapissés de mousse et de broussailles, serpentent en replis inégaux jusqu'au bord de la rivière. Autour, s'étend, vers l'est, un clos emmurillé et boisé dont le sol, excessivement inégal, laisse voir, à côté d'une foule de décombres, d'énormes quartiers de roches calcaires mises à jour. Autour de ces roches se trouvent une foule de plantes dont l'étude serait à même d'exercer amplement la curiosité du botaniste. Au milieu de ces plantes, à côté d'un grand nombre de solanées, de crassulées, de labiées, de légumineuses, de caprifoliacées et de cariophyllées, apparaissent différentes sortes de borraginées assez rares, entre autres la belladone et le *lythospermum* (grémil officinal), plante peu répandue dans le canton de Maubeuge, et dont nous avons recueilli avec plaisir les graines pierreuses, en tout semblables à des perles. Au sud-ouest du château, au bas d'une colline boisée d'un aspect enchanteur, apparaît le petit village de Rocq avec ses habitations agrestes, son petit clocher et ses charmants vergers. Autrefois, un drève magnifique, dont on voit encore aujourd'hui les traces, faisait communiquer en ligne directe le château avec l'église de Marpent.

En 1469, Marpent renfermait 28 feux, et 48 au xvii^e siècle. Sa population, qui, en 1709, était de 159 individus, en renfermait 252 au moment de la révolution de 1789. En 1830, il y avait 494 habitants, et aujourd'hui 593, répartis dans 131 maisons. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1693, sans lacunes. Le territoire y comprend 482 hectares, dont 316 en labour, 27 en prés, 26 en pâtures, 83 en bois, 5 en landes, et le reste en fonds de bâtiments, en routes, chemins et rivières. On y récolte, outre tous les genres de céréales, le colza et le lin, dont les habitants font un assez grand commerce. Le sol y est assez varié. Argileux et glaiseux en certains endroits, il est pierrenx, graveleux et sablonneux en d'autres. Le total

des contributions, de 3,391 francs qu'il était en 1827, a été porté à 4,588 francs en 1847. Il se trouve dans ce village une fabrique de chicorée, une scierie de marbre très importante, et plusieurs carrières consacrées à l'exploitation de ce calcaire. Le marbre qu'on en extrait renferme plusieurs variétés assez recherchées. Parmi ces variétés se trouvent le *poiet*, marbre gris; le *banc de 16 pouces*, remplaçant le *petit antique*; le *noble*, ayant un fond noir parsemé de mouches blanches; enfin la *boule de neige*, marbre analogue à celui de *Sainte-Anne*, et qui s'exporte beaucoup à Paris pour les hôtels et les cafés.

**NOTE SUR LE VILLAGE DE SOLRE-SUR-SAMBRE
ET SUR L'ABBAYE DE LA THURE.**

Nous avons émis précédemment notre opinion sur l'origine probable de ce village et sur celle de son nom, qui, selon nous, se rattache à la période romaine. (V. la note de la page 45.)

Au moyen âge, Solre-sur-Sambre formait une seigneurie comprise dans les nombreux domaines de la maison de Barbençon. On a vu, p. 54, comment l'un des seigneurs de cette maison, Nicolas de Barbençon, y fonda, en 1256, l'abbaye de la Thure, qu'il dota de lieux et bénéfices situés sur les lieux Le dernier personnage du nom de Barbençon qui fut seigneur de Solre-sur-Sambre est Arould de Barbençon, chevalier, seigneur de Haussy, mort en 1405 au château de Solre-sur-Sambre. Arould laissa une fille, Catherine de Barbençon, qui apporta en mariage la terre de Solre-sur-Sambre au sire de Mortagne. L'aîné de ses enfants, Gilles de Mortagne, dit de Potelles, seigneur de Solre-sur-Sambre, Potelles, Elswes et Bomerics, fut élevé à la cour de Hainaut, et devint l'un des amis les plus dévoués de la malheureuse et célèbre comtesse Jacqueline. Accusé de tramer la mort de Philippe le Bon, ennemi de sa souveraineté, lorsque ce puissant prince chassait dans la forêt de Moraat, il fut arrêté par les ordres du grand-bailli de Hainaut, et écartelé sur le marché de Mons, en mai 1435. (Monstrelet, ch. 142.) Ses terres, alors confisquées par le grand-bailli, furent achetées par Antoine de Croi, qui les revendit deux ans après à Jean, Rolland et Jeanne de Mortagne, ses frères et sœur. En 1490, Antoine de Mortagne, héritier de ces derniers, vendit la terre de Solre-sur-Sambre à Jean de Carondelet, chancelier de Flandre et de Bourgogne.

Ce Jean de Carondelet fut un des personnages les plus éminents des Pays-Bas au xv^e siècle. Il est cité dans Velly, dans Pontius Heuterus, dans Delewarde, et dans une foule de chroniqueurs de l'époque, à cause du rôle important qu'il joua au milieu des débats que les princes de la maison de Bourgogne et Maximilien d'Autriche eurent soit avec les rois de France, soit avec leurs sujets révoltés. Chargé de plusieurs missions délicates, il s'en acquitta toujours avec succès, et conserva son crédit et ses dignités jusqu'à sa mort. Il fut

inhumé, en 1501, dans l'église de Dôle, où l'on voit encore son tombeau. Son éloge, mis en concours en 1785 par l'Académie de Bruxelles, a été imprimé avec des pièces justificatives curieuses. Ceux de ses descendants qui, après lui, furent seigneurs de Solre-sur-Sambre, jouirent aussi d'un grand crédit auprès des différents souverains des Pays-Bas. Le dernier d'eux fut Guillaume de Carondelet, vicomte de Wauvremont, seigneur d'Illereing, Neuville, Bocquignies, etc., qui, étant en Bulagne en 1620 au service de l'empereur, en qualité de capitaine-colonel de cavalerie, reçut dans un combat deux blessures dont il mourut. Il laissa de son épouse, Hélène de La Pierre-Bousies, une fille qui épousa, en 1629, Maximilien-Antoine, baron de Mérode, seigneur d'entre Sambre et Meuse. C'est depuis ce temps que la terre de Solre-sur-Sambre appartient à l'illustre et puissante maison de Mérode. (*Prixia généalogique et historique de la maison de Carondelet, manuscrit reposant au château de Potelles, près de Quenoy.*)

Le château de Solre-sur-Sambre existe encore dans tout son entier. Il est situé au bas du village, en face d'une large et riante pelouse servant de place publique, et à côté de la *Thure*, rivière qui, quatre pas plus loin, se décharge dans la *Sambre*. Ce château a conservé le caractère tout féodal d'un manoir du moyen âge. Il est entouré de fossés profonds toujours remplis d'eau, et de murs épais flanqués de quatre tours rondes. Celles de ces tours qui occupent le devant du château sont encore dans tout leur entier. Au milieu des bâtiments qui les séparent s'élève un massif et large donjon de forme rectangulaire, au pied duquel se trouve la porte d'entrée. Une quantité innombrable de fers de flèches, retrouvés dans les interstices des pierres de ce donjon, montre qu'il a été, à une époque très reculée, l'objet des plus furieuses attaques. A quelle époque remonte l'erection du château de Solre-sur-Sambre ? L'absence de tout écusson sur le fronton des portes et des cheminées du donjon et des tours, la forme purement cintrée des toitures et de la plupart des fenêtres de chaque pièce de celles-ci, font supposer une origine antérieure aux croisades, époque d'où datent seulement les armoiries et le cintre ogival. Cependant on remarque des mâchecoulis aux tours, et elles sont surmontées d'un toit conique, accessoires qu'on ne trouve guère que dans les châteaux dont la construction est postérieure au xiii^e siècle. De plus, les bâtiments intermédiaires ont de larges croisées divisées en quatre parties par des traverses en pierres, sortes d'ouvertures qu'on ne commença à percer que sur la fin du moyen âge. Aussi tout fait supposer que le château de Solre-sur-Sambre, tel qu'il apparaît aujourd'hui, est le résultat de plusieurs changements ou additions faits à différentes époques. On doit attribuer aux plus récents de ces changements les ouvertures larges du bas des tours, qui n'existaient nullement dans les anciens châteaux forts, et les bâtiments de la cour, dont les portes sont surmontées d'écussons aux armes des Carondelet.

La commune de Solre-sur-Sambre s'étend en amphithéâtre au sud-ouest du château, sur un coteau très élevé. Rien de plus pittoresque que le tableau offert par l'ensemble de ses habitations, du sein desquelles s'élèvent quelques résidences nouvellement construites, fort jolies. En 1469, cette commune renfermait 81 feux. Il s'y trouve actuellement 1405 individus. Les actes de l'état civil, anciens dans un

incendie en 1754, s'y succèdent depuis cette année jusqu'à nos jours sans interruption. Le territoire, quoique fort montagneux et rempli de calcaire compacte et de pierres bleues, est assez fertile en différents endroits. Autrefois il s'étendait vers le sud-est jusqu'au-delà de la *Hante*, et renfermait dans ses limites le petit village de Wiberies, qui, quoique de la commune et de la paroisse de Solre, était néanmoins administré par un mayeur et des échevins à part, ayant exclusivement la gérance de leurs propres liens communaux. Les dépendances actuelles de Solre-sur-Sambre sont : la platinerie, la ferme de la *Thure*, et le hameau de Neuville. Ce hameau était, au moyen âge, un fief féodal possédant, à l'égard de Solre, les mêmes prérogatives municipales que Wiberies. Ce fief a donné son nom à plusieurs personnages qu'on voit cités dans différentes chroniques et recueils généalogiques ou diplomatiques. Il existe dans le premier cartulaire du Hainaut, n^o 74, fol. 272, v^o, le procès-verbal d'une enquête très curieuse, faite en 1295, pour terminer les débats qui s'étaient élevés entre le seigneur de Solre-sur-Sambre et Othon de Beaumont, touchant les droits de haute et basse justice que celui-ci prétendait exclusivement exercer dans sa seigneurie de Neuville. Dans cet acte se trouvent les dépositions d'une foule de témoins dont les noms font voir quelles étaient alors les principales familles des villages d'Erquelines, de Merbes et de Solre-sur-Sambre.

L'abbaye de la *Thure* était située à 1 kilomètre environ au sud du village. Cette abbaye, de même que l'établissement de Marpent, qui l'avait précédée, était consacrée à la Sainte-Yierge. L'abbé qui la dirigeait était régulier, ainsi que ses religieux. Leur règle, qui était celle de saint Augustin, ne fut pas toujours observée avec la plus grande exactitude. Elles étaient depuis longtemps tombées dans le plus grand relâchement, quand, en 1507, elles furent réformées par les soins de Jacques de Croi, archevêque de Cambrai, qui, entre autres obligations, leur prescrivit pour habillement une sorte d'aube. (Vinchant, t. 89 ; LeLONG, *Histoire du diocèse de Laon*, p. 298.)

L'abbaye de la *Thure* fut, à différentes époques, dotée d'importants revenus de la part de divers seigneurs du pays, entre autres par l'épouse d'un seigneur d'Almerics, qui, au xvi^e siècle, fit reconstruire son église sur une plus grande échelle. En 1590, le chœur de cette église ayant été achevé et embelli par l'abbesse Catherine de Ligne, Louis de Berlaymont, son neveu, archevêque de Cambrai, y consacra trois autels. (Vinchant, ibid., p. 95.) Un grand nombre de seigneurs de la maison de Barbençon, Jean II de Jeumont, entre autres, y furent inhumés. Il en fut de même de beaucoup d'autres personnes de qualité, dont on voyait encore les pierres sépulcrales au moment de la révolution. Alors le monastère fut ruiné par les armées, et, depuis, rasé de fond en comble. On ne retrouve plus aujourd'hui debout sur son emplacement que les bâtiments de la ferme et les murs de l'enclos qui s'étend agréablement sur les pentes pittoresques des deux coteaux de la *Thure*.

III. Bousois.

Étymologie latine du nom de Bousois. — Origine du nom du village. — Voie romaine qui le traversait. — Pièces de monnaie et débris de la même origine. — Anciens seigneurs de Bousois. — Acquisition de leur terre par le chapitre de Moulvaux. — Droits féodaux qui faisaient partie de cette terre. — Fiefs divers à Bousois; leur mouvance. — Seigneurie du Fognet. — Remaniements statistiques. — Passage et ravages des armées. — Réflexions rétrospectives.

Le village de Bousois s'élève en amphithéâtre sur la rive gauche de la Sambre, à 2 kilomètres de Marpent. Au ^x siècle, cette commune s'appelait *Buxzeide*. Ce nom, comme ceux de Boussières, La Buissière, Buzignies et Boussu, vient du latin *buxretum*, lieu du buis. Cet arbrisseau croît en effet sur le territoire des quatre villages que nous venons de citer; et si, à Bousois, on n'en trouve plus aujourd'hui, c'est que la culture l'aura fait disparaître; mais sur les friches qui se trouvent à l'est du village, au-dessus de Marpent, on trouve encore çà et là de nombreux buissons de cette plante.

Par son nom, Bousois annonce une origine romaine. Cette origine se justifie du reste d'une manière irréfragable par la présence sur son territoire d'une foule d'objets de la plus haute antiquité. La voie romaine ou chaussée Brunehaut de Trèves à Bavi y passait (1), et sans doute que là était un de ces postes qui, sous le nom de stations, *mansiones* ou *mutationes*, se trouvaient disposés de distance en distance le long des grands chemins de l'empire, pour servir d'abri, de lieu de relai ou de gîte, lors du passage des troupes, des souverains, des gouverneurs de province, ou lors de celui des courriers ou messagers publics (2). Souvent on a

(1) La voie romaine qui passait à Bousois était vulgairement appelée la *Hovette*. Elle est citée dans Vinchant, t. 4, p. 184. Elle arrivait de Bavi par La Longueville, Feignies, le bois et le *Isaloung* des Sars au nord de Moulvaux, traversait la Sambre à côté du château de Marpent, et se dirigeait, à travers la plaine qui est au sud de Jemona, vers l'abbaye de la Thure, qu'elle laissait au nord. De là elle s'avancit sur Trèves dans la direction de Philippeville, Charlemont et Epernach. C'est celle des chaussées Brunehaut dont les traces sont le plus effacées en beaucoup d'endroits.

(2) Plusieurs localités de l'arrondissement d'Avoves doivent leur origine à ces stations. Outre Rogeries, dont nous avons parlé à l'article *Gognies*, on peut ranger parmi ces localités Etrœungt et les lambeaux de Fissiau et de Quartes, désignés sous les noms de *Duronum*,

retrouvé sur la chaussée de Bousois des objets, des débris de la période romaine. Il y a quelques années, on retira du sein de fondements en maçonnerie cimentée une statue grossièrement taillée en pierre du pays. La tête de cette statue, conservée avec soin, sert aujourd'hui d'enseigne à un cabaret du village. Des médailles et des pièces de monnaie romaine ont été retrouvées également à différentes époques sur le territoire de Bousois. En 1846, un ouvrier, en extrayant du minerai de fer sur l'emplacement de la chaussée Brunehaut, trouva, sous une pierre, dans un petit vase brun renflé par le ventre, une grande quantité de ces pièces, les unes en argent, les autres en bronze. La plupart étaient à l'effigie des empereurs romains de la période des Césars et de celle des Antonins.

Les auteurs de l'*Annuaire statistique du département du Nord* ont confondu mal à propos le village de Bousois-sur-Sambre avec celui de Bousoit-sur-Hayne, où se sont exclusivement accomplis les faits qu'ils rapportent. Ils citent aussi un grand nombre de titres où le nom de ce village se trouve indiqué; mais il est plus que probable que ces titres se rapportent à la localité qu'arrose la *Hayne*. Le sire de Bousois, Jean Sausses, qui intervint comme témoin dans une foule d'actes importants de la dernière moitié du ^{xiii} siècle, et qui, en 1327, reçut du comte de Hainaut, à titre de bénéfices, la terre de Feignies, était-il de Bousois-sur-Sambre? Nous croyons qu'il serait hasardeux de répondre par l'affirmative.

Le chapitre Sainte-Aldegonde eut, de temps immémorial, de grands biens à Bousois, et, en outre, des droits seigneuriaux. Parmi ces droits se trouvait une partie du terrage du lieu, que l'abbesse Béatrix avait acquise en 1304 d'un sieur Colart de Rosteret. Ce terrage se percevait à raison de 8 gerbes du 100, avec obligation pour les manants de les conduire eux-mêmes dans les granges du chapitre.

La seigneurie de Bousois au ^{xiii} siècle appartenait à Gérard de Jauche, seigneur de Gomme-

de *Fissiacum*, de *locus Quartensis*, dans les documents topographiques et statistiques qui nous sont demeurés du temps de l'empire romain. (Voyez notre Introduction. Voyez aussi la carte de Peutinger, l'*Itinéraire d'Antonin*, et la *Notice de l'empire*.)

guies, personnage très puissant, qui intervint dans un grand nombre d'actes importants de son époque. Au *xvii^e* siècle, la même seigneurie appartenait aux sires de Sivry de Buath, seigneurs de Pottes, Méricourt, etc., dont l'un fut prévôt de Maubeuge en 1577. Les marquis de Wagnies succédèrent aux sires de Sivry dans la possession de la terre de Bousois. En 1688, l'un d'eux, afin d'acquitter les legs pieux de son frère, baron de Crèvecœur et chanoine à Cambrai, vendit cette terre au chapitre de Maubeuge. Outre les droits de haute, moyenne et basse justice, et celui de mortemain, la seigneurie de Bousois avait sous sa dépendance deux fiefs importants, relevant, l'un de la terre d'Aimeries, le second de celle de Gommegnies. Le premier, nommé fief de *La Motte*, du nom d'un de ses anciens possesseurs, consistait en un château avec exploitation agricole ; l'autre en biens importants, parmi lesquels se trouvaient plusieurs fermes.

En dehors de cette seigneurie existaient aussi à Bousois trois autres fiefs importants. Le premier, consistant en une plaine dite la *couture Maille*, relevait de la pairie de Barbençon ; le second, comprenant diverses pièces de terre, avait pour suzerain le comte de Hainaut ; le troisième, composé d'une résidence enclose de fossés avec tourelles, 4 bonniers de prés, 6 journaux de terre et diverses rentes, était de la mouvance de la cour d'Ellesmes. En outre, à l'extrémité septentrionale du territoire, à droite d'un bois aujourd'hui défriché, dit bois de *Ourdain*, se trouvait la seigneurie du Fagnet. Cette seigneurie, composée d'un château avec ses dépendances, était située dans un lieu en partie marécageux, d'où lui est venu son nom de Fagnet, de *fanié*, *fagne*, bourbier, marécage, en celtique (1). Pendant long-temps la seigneurie du Fagnet appartenait aux sires d'Esclatière, famille dont nous parlons en différents endroits de nos *Recherches*.

L'église de Bousois relevait du chapitre de Maubeuge. Elle lui avait été concédée par Nicolas, évêque de Cambrai, dans un acte que le pape Alexandre III confirma en 1171. Le curé qui la desservait était celui de Recquignies. Aujourd'hui

elle possède un pasteur à résidence qui va biner à Assevent.

Le village de Bousois, qui n'avait que 90 habitants au commencement du *xviii^e* siècle, en renfermait 158 en 1789, et 309 en 1830. Aujourd'hui il y a 407 individus, et le nombre de feux, qui, en 1469, était de 28, y est de 95. Sur 636 hectares, il s'en trouve 495 en terres labourables, 35 en prés, 3 en pâtures, 6 en landes. On y extrait du minerai de fer en abondance, et beaucoup de pierres bleues. Le total des contributions, qui, en 1827, fut de 4,907 francs, fut porté en 1847 à 5,873. Les actes de l'état civil y remontent à 1660 sans lacunes.

Bousois, à différentes époques, fut en proie aux ravages des armées. En 1677, lors de la prise de Valenciennes par Louis XIV, son église ayant été incendiée par les Impériaux, les habitants s'adressèrent aux chanoinesses de Maubeuge pour qu'elles les aidassent à la réparer. En 1793 et 94, de même que Marpent et Jeumont, ce village eut à souffrir des hostilités qui marquèrent les premiers passages de la *Sambre* par l'armée républicaine. Le 24 mai 1794, les Français, cantonnés à Recquignies, y jetèrent, par l'ordre du représentant du peuple Laurent, quelques obus qui l'incendièrent, ce qui força les Autrichiens, qui s'y trouvaient, de l'abandonner. Nous reparlerons plus en détail de ces faits au sujet de Maubeuge.

Au nord-ouest de Bousois s'élève une vaste plaine qui domine ce village, ainsi que celui d'Assevent, et qu'on appelle le *Warimetz*. Ce nom vient à coup sûr du celtique *war*, qui signifie sur, au-dessus, autour, et plus littéralement *surtour*, et de *metz*, *manoir* ou *manage*, nom donné, au moyen âge, à certaines exploitations agricoles, et dont sont issues une foule de localités, comme Hérimet, Grand-Metz, Metz-en-Couture, Metz en Lorraine. La position du Warimetz de Bousois, sur le surtour des habitations agricoles de ce village, ainsi que de celles d'Assevent, donne toute vraisemblance à l'opinion que nous émettons ici.

Du haut du Warimetz, l'œil s'étend sur l'un des plus jolis panoramas qu'offre la vallée de la *Sambre*. À droite, apparaît, dans un horizon obscur, la ville de Maubeuge, qui se perd au milieu d'un massif formé par les arbres de ses remparts, ceux du bois du Tilleul et des vergers de Louvroil. Devant vous s'élèvent gracieusement le bois de Bonpère et celui de Recquignies, couronnant les

(1) Voyez, au sujet de ce mot, la savante et longue dissertation de M. Grandgagnage, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*.

prairies riantes et les campagnes variées qui couvrent les pentes de la rive droite de la *Sambre*. À gauche, on voit cette rivière s'enfuir en serpentant à travers une large vallée, baignant le pied des villages de Roëq, de Marpent, de Jeumont, d'Erquelines et de Solre-sur-Sambre, dont les clochers et les champs montueux se montrent successivement aux différents plans d'un tableau magnifique et grandiose. Saluons une dernière fois ces lieux, ainsi que leurs vieux châteaux, dont les débris ont éveillé dans notre esprit mille images et mille souvenirs divers. Reportons-nous au moyen âge, qui vit construire ces antiques demeures, et retraçons quelques uns des traits qui peignent cette époque toute de chaos et d'ignorance, de brutalités et de passions coupables, de misères et de troubles, mais aussi, féconde en grandes vertus et en convictions fortes, en sentiments tendres et en dévouements sublimes, en nobles caractères et en individualités puissantes. Alors existait dans toute sa force et sa splendeur cette noble et illustre maison de Barbençon, suzeraine de tant de fiefs, souche de tant de seigneurs puissants qui existèrent en la prévôté de Maubeuge. Ils sont bien loin de nous les temps où vivaient les sires de Solre-sur-Sambre, d'Erquelines et de Jeumont. Cependant ne vous semble-t-il pas encore les voir se rendre à la chasse dans la forêt, l'épieu en main, suivis de leurs veneurs et varlets, ou bien parcourant les champs et les bruyères de leurs vastes domaines, le faucon sur le poing et les lévriers en laisse, tandis qu'à côté d'eux leurs hommes de *poeste* ou serfs, courbés sur les durs travaux de la glèbe par le fouet du majordome, arrachent d'une terre ingrate les produits nécessaires à la subsistance commune? Parfois le sombre manoir retentit des sons du cor et du buccin, du cliquetis des armes et des hennissements des chevaux. C'est un des nobles seigneurs qui s'apprête à partir dans la tenue des combats. Bientôt la herse et le pont-levis s'abaissent, et vous le voyez sortir sur son vigoureux destrier tout bardé de fer. Il est revêtu d'une lourde armure, de brassarts, de cuissarts, d'une cuirasse et d'un heaume, ou bien du haubert et du casque sans visière au cimier duquel flotte un ondoyeux panache. Il est accompagné de ses écuyers et serviteurs fidèles, couverts des mêmes armures que leur maître, et portant, comme lui, d'une main la lance des combats, et de l'autre un écu brillant où l'on voit sur un fond d'ar-

gent trois lions de gueules, couronnés et armés d'or, armes que l'on retrouve sur le pennon ou bannière qui est en tête de la chevauchée, et qui sont celles de l'illustre maison de Barbençon. Il s'avance résolument dans la plaine, le courageux seigneur. Où se rend-il dans cet appareil? Va-t-il remplir auprès du comte de Hainaut ses devoirs de vassal fidèle, ou plutôt châtier dans son repaire les attentats de quelque chevalier félon et discourtois? Non. Il va plus loin; il part pour la croisade, où l'appelle la voix de l'honneur et de la religion; il va au-delà des vastes mers braver des fatigues et des dangers sans nombre, afin de coopérer à la délivrance des saints lieux, que souille la présence des infidèles. Pour une aussi glorieuse entreprise, il s'est arraché aux douceurs du foyer féodal, aux caresses de son épouse chérie. Celle-ci l'accompagne jusqu'au haut de la colline qui domine le vieux manoir, pour lui prodiguer encore de nouvelles marques de tendresse, et lui donner en pleurant le baiser d'adieu, déjà mille fois répété. Lorsque le groupe de cavaliers se perd dans le lointain, au milieu d'un tourbillon de poussière, la noble châtelaine demeure long-temps à la même place, regardant d'un œil fixe la trace des pas de son époux, comme plus tard elle ira chaque jour, du haut de son donjon, guetter l'annonce de son retour.

Ils ne revenaient cependant pas tous de leur route lointaine, les valeureux chevaliers. Les uns, comme Eustache de Jeumont, mouraient sous les coups des infidèles, et il n'y avait plus, pour venir raconter leur destinée, qu'un serviteur fidèle, échappé seul à la mort, ou un frère inconsolable devenu l'unique héritier des héros qu'il avait laissés au champ d'honneur. Désormais le noble seigneur, mûri, éclairé par le voyage, le contact de tant d'hommes divers, d'idées contraires, devenu plus humain, plus pieux, par le souvenir des périls et des maux qu'il a essuyés, adoucira la rude existence de ses serfs, léguera à l'église de sa paroisse, à telle maladrerie ou hospice de la contrée, d'importants domaines. Il hâta dans la campagne de nombreux oratoires, lieux de stations et de prières pour les pèlerins qui viendront, selon l'usage, attirés par les vertus miraculeuses de la madone de Marpent. Enfin s'élèvera, au fond d'un vallon jusque là sauvage et désert, l'abbaye de la Thure, où de jeunes et pieuses vierges feront entendre jour et nuit le chant des psaumes et les louanges du

Seigneur, répétés par les échos des bocages environnants. Cette fois, le sombre manoir ne sera plus un repaire affreux, objet des malédictions du pauvre peuple, où semblaient se faire entendre les gémissements des victimes que le barbare châtelain y avait renfermées, soit que ces gémissements sortissent par les soupiraux des noirs caveaux, soit qu'ils partissent des remparts, quand, à la sombre clarté de la lune, on croyait y voir se promener des spectres couverts de linceuls et secouant leurs chaînes de fer, dont le bruit lugubre se mêlait au sifflement des vents et aux cris aigus de l'oiseau de nuit. Désormais, dans la demeure féodale, à la place de banquet tumultueux souvent mêlés de propos grossiers ou obscènes, et suivis de rixes sanglantes, auront lieu des repas calmes et bien ordonnés. Tandis qu'en ces repas le seigneur et ses convives s'abreuvèrent tour à tour dans leurs hampes ou dans la coupe de la table ronde, quelque ménestrel fera retentir, en s'accompagnant du rebec ou de la vielle, les joyeux chants de geste, les hal-lades plaintives de nos trouvères wallons. Puis, dans les longues veillées d'hiver, quand châtelain et châtelaine, pages et varlets, damoiseaux et damoiselles, se trouveront rangés autour de la grande cheminée, devant la flamme pétillante d'un grand feu de bois, quelque vieil écuyer disert, quelque clerc ou chapelain, racontera les légendes pieuses du pays, les épopées carolingiennes de l'archevêque Turpin, les épisodes touchants de Gabrielle de Vergy, du sire de Créquy et de sa dame, les prouesses de Gillion de Traseguines et de Jacques d'Avesnes en terre sainte, enfin celles du chevalier Gilles de Chin, seigneur de Berlainont, qui tua le dragon aux marais de Wasmes, près de Mons. A ces récits, les jeunes fils du châtelain, qui, dès le berceau, apprenaient le déduit de la chasse et d'amour, les règles de la chevalerie, s'exaltent. Ils veulent à leur tour tenter la fortune et marcher dans la car-

rière des nobles faits d'armes. Ils se font armer chevaliers et courent aux tournois soutenir la réputation de leurs pères, les sires de Jeumont. Ils fournissent enfin cette suite non interrompue de seigneurs de Verchin, sénéchaux du Hainaut, les plus illustres jouteurs de leur temps, et que leur courtoisie fit choisir pour principaux arbitres dans les cours d'amour du pays.

Tels sont quelques uns des traits que présente çà et là la vie féodale au moyen âge, et tels furent les personnages qui nous la rappellent aux bords de la *Sambre*. Aujourd'hui les temps sont bien changés. Au lieu d'une époque où les institutions étaient mauvaises, mais où les hommes, à part quelques mauvais côtés, valaient beaucoup, nous avons un siècle où les lois passent pour meilleures, mais où les hommes, en compensation, valent bien peu. A la générosité des actions, à la franchise du cœur, à la spontanéité des sentiments, a succédé l'égoïsme et le calcul des intérêts, l'hypocrisie des relations et la bassesse des caractères. De toute cette période des temps chevaleresques, si animée, si émouvante, si romanesque, il ne nous est resté que quelques vieilles ruines et les noms de quelques nobles personnages appartenant au petit nombre d'anciennes familles qu'ont épargnées les ravages des guerres et des révolutions, personnages qu'on reconnaît à l'urbanité de leurs manières, à la délicatesse de leurs procédés, à l'équité de leurs principes, à leur amour des arts et des lettres, qu'ils savent encourager, et surtout à la fidélité qu'ils ont conservée à la cause du malheur, aux souvenirs du passé; bien différents en cela de certains bourgeois parvenus, d'une foule de fonctionnaires qui n'ont eu rien de plus pressé, en ces derniers temps, que de renier leur origine et leurs antécédents, de salir leur berceau, leurs nids de 1793, de 1830 et de 1848, d'où ils étaient tous sortis pour prendre leur essor.





REQUIGNIES ET ROCQ, OSTERGNIES ET COLLERET, QUIÉVELON, CERFONTAINE.



I. Recquignies et Rocq.

Le nom de Recquignies écrit de différentes manières; son étymologie. — Fiefs de la pairie de Barbençon à Recquignies. — Seigneurie et château de La Carnière. — Marguerite Massot, dame de Recquignies, consacre sa vie à l'instruction des enfants pauvres. — Possesseurs de la terre de Recquignies jusqu'à nos jours. — Cure et dime de Recquignies avant la révolution. — Rocq, sa seigneurie, son église. — Renseignements statistiques.



De Boussois, en traversant la Sambre sur une barque, on descend à Recquignies. Ce petit village est assis sur la rive droite de la rivière, au milieu de nombreuses prairies ombragées d'arbres.

Au ^{xiii} siècle, Recquignies formait déjà une paroisse. Alors son nom s'écrivait *Règhignies*, *Righégnies*, *Erquignies*, et le plus souvent *Rèchignies*. Ce nom veut peut-être dire : *habitation de la limite*, de

rech, *recht*, limite, démarcation, en tudesque (1), et de *inny*, *ignies*, terminaison qu'on retrouve dans le nom de beaucoup d'autres villages du pays, et que nous avons déjà traduite par *habitation*, *de-meure*.

Le territoire de Recquignies renfermait autrefois cinq fiefs relevant de la pairie de Barbençon. Le plus important de ces fiefs était la seigneurie du lieu, autrement dite seigneurie de La Carnière. Cette seigneurie consistait en une maison avec jardin de 2 bonniers environ; en diverses pièces de terre, de prés et de pâtures; en un bois de 4 bonniers et demi, dit *bois de La Carnière*; enfin, en rentes d'argent, d'avoine, de chapons, et en services d'héritage, le tout indépendamment des droits de moyenne et basse justice (2). Au ^{xiii} siècle, la seigneurie de Recquignies était possédée par mes-

(1) Voyez Colleret.

(2) Dénouement de la terre et pairie de Barbençon, déjà cité.

sire *Wakiers de Rechignies*, personnage qui, en 1257, intervint dans l'acte par lequel Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, ratifia la donation du grand bois d'Hestrud, faite par son châtelain à Philippe d'Ostergnies, son frère (1). Au commencement du *xvii*^e siècle, Marguerite Masselot était dame de Recquignies. Cette dame, animée des sentiments les plus chrétiens, résolut de garder le célibat et de consacrer son existence à des œuvres de charité. En 1608, elle acheta à Mons l'hôtel de Saint-Symphorien, appela auprès d'elle neuf demoiselles comme elle, avec lesquelles elle fonda, pour l'instruction gratuite des enfants pauvres, une communauté connue sous le nom de congrégation de Notre-Dame (2). Après sa mort, sa terre appartint successivement aux sires d'Écaussinnes et à la famille Galand. Depuis la révolution, elle a été acquise par M. Deroisin, de Doullers. Celui-ci d'abord, et son fils ensuite, en ont fait successivement leur demeure et l'ont embellie et restaurée. En 1814 et en 1815, elle servit de quartier-général aux Prussiens lorsque, la première fois sous les ordres du général Lecocq, et la seconde sous ceux du prince Auguste de Prusse, ils vinrent assiéger Maubeuge.

La cure de Recquignies était de la collation du chapitre de Maubeuge. Au moyen âge, la dime de cette cure montait à 30 livres. A ces revenus les collateurs ajoutèrent, depuis, 6 florins de pension; 100 florins, valeur de la grosse dime, toute la dime de foin, celle des fruits et des bois, etc., trois parts dans la dime des agneaux, des poulains et des canards, etc., 25 florins de cens et le produit de 9 journaux de terre; enfin, la dime que le curé prélevait pour deux tiers, avec un chapelain de l'église de Maubeuge, sur 22 journaux de terre au territoire de Rocq, comme indemnité des peines qu'il se donnait en passant la *Sambre* pour aller desservir l'église de Boussois (3).

En 1469, Recquignies ne renfermait que 12 feux. En 1709, il y avait 55 habitants, et 86 au moment de la révolution. Alors il fut réuni au village de Rocq, avec lequel il ne forme plus aujourd'hui qu'une seule commune.

Le village de Rocq est formé par un petit noyau de maisons groupées autour d'une église, et situées sur un terrain pierreux dont le village a pris son nom. De temps immémorial, cet endroit a renfermé une seigneurie relevant de la terre de Beaumont. On a peu de renseignements sur cette seigneurie. Au *xvii*^e siècle, elle appartenait au Du Brasseur, de Mons, famille dont quelques membres ont encore leurs tombes dans l'église paroissiale. De cette famille elle passa aux dues d'Arshot, puis au marquis d'Aoust. Aujourd'hui la plupart des biens qui la composaient appartiennent à madame de Sigaldi. La demeure seigneuriale de Rocq était confondue avec les bâtiments d'une ferme encore existante aujourd'hui. Dans ses dépendances se trouvait un moulin où les habitants de Rocq, de Boussois et de Recquignies, étaient tenus de faire moudre leurs grains au droit accoutumé du Hainaut, c'est-à-dire au vingtième. Originellement, il n'y avait que les habitants de Rocq qui fussent soumis à cette banalité; mais, par suite d'une cession féodale faite par le comte de Hainaut à Gérard de Virue, chevalier, seigneur de *Roke*, et que celui-ci reconnut par lettre du *mardi devant le carême*, année 1301, les *mousnans* que le comte avait à Boussois et à Recquignies y furent aussi assujettis, sous la condition, toutefois, que, si Gérard mourait sans postérité, les *mousnans* retourneraient au comte (1).

L'église de Rocq relevait du chapitre de Maubeuge. Elle avait pour succursale celle d'Ostergnies. Ses revenus ne furent jamais considérables. Outre la dime, qui, au *xv*^e siècle, s'élevait à 25 livres, les chanoinesses y ajoutèrent un supplément pris en partie sur les biens qu'elles possédaient dans le voisinage.

Les villages de Rocq et de Recquignies réunis ne comptent guère que 380 habitants, répartis dans 86 maisons. De ce nombre sont 49 indigents non mendians, à la charge du bureau de bienfaisance, dont les revenus s'élevaient à la somme de 600 francs. Le territoire communal renferme 356 hectares en labour, 78 en prés, 5 en pâtures, 144 en bois, 2 en terrains incultes et étangs, 2 en fouds de bâtiments, 15 en chemins, et 6 en rivières et ruis-

(1) Cartulaire de l'abbaye d'Alme, manuscrit du *xiv*^e siècle déposé à la Bibliothèque de Mons.

(2) Vinchant, partie inédite du manuscrit.

(3) Archives du chapitre Sainte-Aldegonde.

(1) Saint-Genès, *Monuments anciens*, p. 355.

seaux. Le terrain y est argileux, schisteux, et classé généralement, pour la fertilité, sous les numéros 2 et 3. Il renferme des pierres à bâtir et des mines de fer qu'on extrait en différents endroits. Le revenu total imposable y est d'environ 23,990 francs.

II. Ostergnies et Colletet.

Description topographique et assertion étymologique. — Seigneurs d'Ostergnies; leur château. — Ostergnies commune indépendante soumise à la paroisse de Rocq; son église. — Colletet; sa situation, son ancienneté. — Sainte Aldegonde le donne à son monastère. — Court des dames chanoinesses à Colletet. — Église primitive, église actuelle. — Colletet pillé et ravagé à différentes époques par les armées. — Détails sur l'origine du nom de la commune tel qu'il s'écrivait autrefois. — Considération d'utilité communale. — Dîme, biens féodaux et droits seigneuriaux à Colletet. — Renseignements statistiques. — Renseignements sur le Veau, lieu ancien situé à l'ouest du village.

Le territoire de Recquignies est partagé en deux par un courant d'eau assez important qui se jette dans la *Sambre*, en face de Bouissois. Ce courant s'appelle ruisseau de l'*Escrière*. Il prend sa source au pied d'un grand bois situé à l'extrémité ouest du canton de Maubeuge, et qu'on appelle le bois de *Branleux*. De là il se dirige vers la commune de Colletet, qu'il traverse par le milieu, et va ensuite, tout en serpentant, au nord-ouest, arroser le village d'Ostergnies. Remontons son cours, et visitons les deux localités dont il vient d'être parlé.

Les habitations d'Ostergnies sont agglomérées et peu nombreuses. D'où ce village tire-t-il son nom? Sans doute du tudesque *oster*, est, levant, et de *ignes*, habitation. *Demeure de l'est*, telle paraît être la signification du mot *Ostergnies*. Il est possible que cette dénomination doit son origine à la situation de cet endroit relativement à la ville de Maubeuge, où le tudesque a dû régner, comme dans tout le reste du pays, pendant les VII^e, VIII^e, IX^e et X^e siècles. Le chapitre de Sainte-Aldegonde aura peut-être eu primitivement de ce côté une maison de campagne, un pied-à-terre, qu'on aura désigné par sa situation dans la direction d'un des quatre points cardinaux.

Comme nous l'avons vu en parlant de Recquignies, au XIII^e siècle Ostergnies avait pour sei-

gneur un frère à Baudouin, châtelain de Beaumont : Philippon d'Ostergnies. Ce personnage y avait peut-être sa demeure, et cette demeure, selon toute apparence, dut exister sur l'emplacement de la maison de campagne que possède en cet endroit le comte de Robiano. Cette maison, appelée vulgairement *château d'Ostergnies*, avec les biens qui en dépendent, fut long-temps l'une des propriétés des vicomtes de Rouveroy. Sur la fin du dernier siècle, elle a passé à M. de Miraumont, beau-père du propriétaire actuel.

Ostergnies, avons-nous dit, était autrefois une annexe de la paroisse de Rocq. Pendant long-temps, toutefois, il forma une commune à part, qui cependant ne fut jamais bien populeuse, puisqu'au XV^e siècle elle ne renfermait que 3 feux, et 8 au XVII^e. En 1825, cette commune fut réunie à celle de Colletet, et n'a conservé de son ancien état qu'un bureau de bienfaisance tout à fait distinct, et une église. L'église d'Ostergnies, par un tableau de l'*Assomption* qu'elle possède, lequel a été peint en 1636, annonce une existence de quelques siècles. A l'entrée de cet édifice, sur les murs du cimetière, se trouve une pierre terminée par deux cônes parallèles, de la hauteur d'environ 1 mètre, au haut desquels étaient autrefois fixés deux objets d'un travail particulier, symbolisant les deux feux qu'il y avait dans la localité. L'un de ces feux relevait de la pairie de Barbençon. On le voit cité par Saint-Genois dans un dénombrement de 1443. L'autre avait été fondé par Marie de Lalaing au XV^e siècle, et dépendait de la terre de Solre-le-Château.

Le village de Colletet est beaucoup plus important que celui d'Ostergnies. Il se trouve plus à l'est et est traversé, comme nous l'avons dit, par le ruisseau de l'*Escrière*. Là, ce courant, désigné sous le nom de *ruisseau de la Dagnies*, reçoit sur sa rive gauche un petit affluent appelé le *Lutiau*. Sur le flanc de chacun des coteaux qui longent ces cours d'eau, ainsi que sur le bord de la route de Philippeville à Maubeuge, se trouvent disséminées les habitations du village.

S'il en faut croire un ouvrage écrit en 1636 par le Père Pottier, prêtre montois, et intitulé : *La noble sainte et royale de saint Walbert et de sainte Bertille*, Colletet existait déjà au VI^e siècle, et faisait partie du domaine particulier de ce puissant seigneur d'Osterrike. En 663, ce village fut un des premiers que par son testament sainte Aldegonde

légué à son monastère. Aussi le chapitre de Manbeuge en eut de tout temps la seigneurie féodale. Une ferme, autour de laquelle se font remarquer des débris de maçonnerie et de clôtures emmurillées, est tout ce qui reste de l'ancienne habitation où descendaient fréquemment les dames chanoinesses quand elles visitaient le village. Cet établissement, connu sous le nom de *court Sainte-Aldegonde* ou des *chanoinesses*, existait déjà, si l'on s'en rapporte au livre de Pottier précité, au temps de saint Walbert, lequel y aurait placé des religieux de saint Antoine en même temps qu'à Bersillies, à Marcignies, à Grand-Rieu, à Reugnies et à Bon-signies, endroits dont il avait, comme à Coursolre, la souveraineté pleine et directe. A côté de l'établissement de Colleter, devenu plus tard le *court Sainte-Aldegonde*, Walbert aurait fait bâtir une église en l'honneur de saint Amand, évêque, puis une chapelle dédiée à la sainte croix, objet tout particulier de sa vénération (1).

Nous ne savons jusqu'à quelle époque dura l'église bâtie à Colleter par saint Walbert. Quant à celle qui existe encore aujourd'hui, elle a été construite en 1500, du moins si l'on s'en rapporte à la tradition. Le millésime 1614, que portait la tour avant qu'on l'eût restaurée, il y a deux ans, est celui de l'année où fut rétabli le corps entier de l'édifice, qu'un incendie détruisit complètement lors des guerres de religion, à l'exception de la sacristie, dont la maçonnerie accuse évidemment une construction plus ancienne (2). Cette sacristie, qui a des murs crénelés très épais, paraît avoir été surmontée d'une tour. Elle communiquait avec la ferme du chapitre par le cimetière, et l'ouverture qui y

donne accès par le chœur possède encore aujourd'hui une porte très ancienne, toute garnie de ferrures, que les pillards des premières guerres de la révolution essayèrent vainement de forcer. Les pierres sépulcrales que l'on trouve dans l'église sont assez nombreuses, mais les plus anciennes ne remontent guère au-delà de 1687. L'une d'elles recouvre les cendres de dom Maure Sénépart, dernier abbé de Maroilles, né à Colleter, en 1734, d'une des plus anciennes familles du lieu, et mort en 1808 à Boussois-sur-Sambre.

Il y avait autrefois dans l'église de Colleter un coffre-fort dit le *ferme-communal*, où étaient renfermés plusieurs manuscrits et registres d'un certain intérêt pour l'histoire de la commune; mais ces écrits ont été égarés, à l'exception d'un registre de l'état civil remontant à 1640, par suite du pillage dont la commune eut à souffrir, le 20 juin 1815, de la part d'un corps de l'armée prussienne victorieuse à Waterloo. La fureur déployée en cette circonstance par les soldats de Blucker fut si grande, que tous les habitants quittèrent leurs foyers pour se cacher dans les bois, où ils restèrent pendant plusieurs jours. En 1793, lors du blocus de Manbeuge, des violences eurent également lieu à Colleter, de la part des Autrichiens, et l'un d'eux, soldat dans les dragons de La Tour, alla jusqu'à tuer un habitant du village qui voulait s'opposer au pillage de sa maison. En 1814, les Russes, lors de leur passage, se conduisirent comme les forenés de Waterloo, et l'on cite la vengeance qu'un courageux citoyen de l'endroit tira d'un groupe de cosaques qui pillaient jusque dans les cachettes de sa maison abandonnée. Reparaissant soudain avec son domestique au milieu de ces étrangers, il les immola les uns après les autres, et leurs cadavres, immédiatement enterrés dans sa cour, n'ont jamais pu déceler, depuis, cet acte d'audacieuse vengeance.

En 1816, Colleter, qui, l'année précédente, avait vu le prince Auguste de Prusse former sur son territoire un parc d'artillerie, reçut en cantonnement un détachement d'infanterie russe qui y résida jusqu'au départ des alliés, en 1818.

Colleter est désigné dans Jacques de Guyse (1)

(1) Le Père Pottier rapporte qu'en 1652, un éléphant, dont le feuillage ombrageait ladite chapelle, ayant été abattu, on essaya vainement de le fendre du côté qu'il semblerait le plus propre pour être mis en pièces, mais qu'ayant été tourné de l'autre côté, il s'ouvrit aux premiers coups de cognée qu'on lui donna, et que de la fente sortit une croix, qui, transportée au chapitre de Manbeuge, fut précieusement conservée depuis par les dames chanoinesses. (*Vie de saint Walbert*, p. 74, édition Hoyois.) — Le temps où vivait le Père Pottier était encore, à ce qu'il paraît, le temps des miracles. Nous sommes trop incrédules, nous, pour mériter de voir aujourd'hui de tels prodiges.

(2) En considération des dégâts causés par cet incendie, le bailli du Hainaut octroya aux habitants de Colleter le droit de vendre la *razpe* des loix blancs de la Francelle et 15 journées de terre d'aisements. (Arch. du chapitre.)

(1) *Annales du Hainaut*, t. XI, p. 328, édition du marquis de Fortia.

et dans une foule de titres du moyen âge sous le nom de *Colwrech*. Le comte de Saint-Genois écrit ce nom de la même manière en faisant mention de l'arrière-fief que la pairie de Barbençon y possédait encore au xv^e siècle (1). En décomposant ce mot, on peut lui trouver pour signification : ou *coteau rapide*, de *col*, qui, dans toutes les langues primitives, signifie *hauteur*, *sommet*, et de *reke*, qui, en tudesque, veut dire *droit*; ou *contrée du col*, de *reich*, *rike*, pays, contrée; ou bien encore *col de la limite*, de *recht*, mot tudesque qui se traduit par *démarcation*, *frontière*. Cette dernière signification nous paraît la plus exacte. Sans doute que le ruisseau de l'*Escrière* forma, dès les premiers siècles de l'invasion franke, la ligne de séparation de deux provinces : peut-être du Hainaut proprement dit d'avec le comté de Lobbes, dont saint Idulphe, contemporain et parent de saint Walbert, fut le souverain. Alors s'explique l'étymologie que nous avons donnée au nom du village de Requignies, que le même ruisseau de l'*Escrière* coupe par le milieu.

Quoi qu'il en soit, le vallon dans lequel coule ce ruisseau est, à Colletet, très rapide et très étroit, et la profondeur où l'eau s'y trouve relativement à la crête des coteaux sur lesquels la plupart des maisons ont été construites fait qu'on s'y est toujours procuré de l'eau de source avec peine. Parfois on a été forcé de forer des puits d'une profondeur de 40 mètres pour en trouver. Un aquéduc qui alimenterait toutes les parties du village serait un grand bienfait pour les habitants.

La dotation de la cure de Colletet consistait en 4 bonniers de terre, 9 parties de la grosse dime et 3 de la menue (2), et en un supplément de 192 florins. La dime des grains s'y prélevait à raison de 9 gerbes pour 100, celle des foins à raison du quatrième meulon. La cure était à la collation du chapitre ou à celle du pape, selon les mois où elle venait à vaquer. De là venait que les chanoinesses

prélevaient les deux tiers du produit de l'autel, et le desservant l'autre tiers. Les revenus de la dime, au moyen âge, s'élevaient à 30 livres, terme moyen.

Outre le *court Sainte-Aldegonde*, les dames chanoinesses avaient à Colletet la ferme de Fauquemont (juridiction de Coursolre), le moulin, et la majeure partie du territoire. Aussi y exerçaient-elles dans toute leur plénitude les droits seigneuriaux. Ces droits consistaient : 1^o en haute, moyenne et basse justice; 2^o en mortemain (1), aubaine et hâtardise; 3^o en droit de pêche au-dessus et en dessous du moulin; 4^o en droit de déchargeage sur le vin et autres breuvages (2); 5^o en corvées diverses, telles que celles de fenaison et de labourage. Le droit de fenaison était exigé *des manants non héritiers faisant feu*, et était représenté par une redevance de 4 sols 10 deniers tournois payable à la Saint-Denis; et celui de labourage, de ceux qui avaient *chevaux menant charree*, à raison de 7 sols 3 deniers tournois. Les comtes de Hainaut ne s'étaient réservé à Colletet que *l'estaplerie*, *les cens Saint-Jean et Saint-Sauve*, *l'issue de Lestynes et du Ploich*, et *le snelleur cattel sur ceux de leur mouvance qui y mouraient*.

Colletet, qui, au xv^e siècle, renfermait 34 feux, possédait 700 habitants en 1600. En 1789, il n'y en avait plus que 250. Quarante ans plus tard, il en comprenait 911; mais il faut dire qu'alors on lui avait adjoint la commune d'Osterguines. Aujourd'hui les deux villages réunis offrent une population de 1091 habitants, répartis en 240 maisons. Parmi ces habitants, 97 appartiennent à des familles secourues par le bureau de bienfaisance, dont les revenus montent annuellement à la somme de 1,033 francs 24 centimes. Le territoire y est argileux et graveleux, et, en certains endroits, parsemé de schistes pleureurs et de pierres dites *canastines*. Outre les céréales, il produit du lin et du colza. Sa superficie totale est de 1856 hectares, dont 1170 en terres arables, 63 en prés, 87 en pâ-

(1) *Monuments anciens*, t. 1.

(2) Il n'y avait aucun produit, même ceux d'importation récente, que le clergé ne soumett à la dime. A Colletet, on alla jusqu'à y soumettre la récolte des pommes de terre l'année même où on commença à l'y planter, comme le prouvent plusieurs requêtes de 1770, portées par le bailli du chapitre de Maulbeug contre les sieurs Masin, Nokinens et Noé, qui se refusaient à payer cette dime, sous prétexte qu'elle était nouvelle. (Arch. du chapitre.)

(1) Le droit de mortemain s'y percevait sur chaque femme, sur chaque homme marié, et sur le dernier enfant majeur vivant avec ses frères, lorsqu'il venait à mourir.

(2) Ce droit était perçu pour du vin, cidres et liqueurs, à raison de 4 sols par chaque chariot, ou de 2 pour chaque charrette, et, pour chaque brassin de bière, à raison de 4 sols par voiture. Il faisait partie des revenus de la ferme de Sainte-Aldegonde. (Arch. du chapitre.)

tures. 434 en bois, 33 en landes. Le revenu total imposable monte annuellement à environ 82,846 francs.

Il y existe deux moulins à farine, dont l'un est mù par le vent; une brasserie, trois tisserands, une fabrique de sabots, et une carrière de marbre Sainte-Anne. Cette carrière, située sur le territoire d'Ostergny, est maintenant abandonnée. Il y a aussi des mines de fer très abondantes, dont l'extraction occupe, en temps ordinaire, près d'une centaine d'ouvriers.

À l'ouest de la partie centrale du village de Colletet se trouve un endroit composé de quelques maisons isolées, appelé *le Vau*. L'une de ces maisons paraît très ancienne. À l'entour, le terrain semble avoir été profondément remué, et accuse indubitablement la présence de levées de terres qu'on y aura pratiquées. *Le Vau*, tel était le nom donné, au moyen âge, à des espèces de forts, de citadelles rurales, où les paysans se retiraient avec leurs troupeaux et leurs meubles à l'approche des armées ennemies, des compagnies franches, ou des bandes de routiers qui alors ravageaient sans pitié les campagnes. Les traces d'un grand nombre de ces fortresses existent encore en France, et *le Vau* de Colletet, avec celui qu'on trouve aussi à Feignies, sont celles que nous avons rencontrées dans les environs de Maubeuge.

III. Quiévelon.

Situation topographique de ce village; son ancienneté; ses premiers seigneurs connus. — Seigneurs de Quiévelon aux dix-septième et dix-huitième siècles. — Description de l'ancien château de cette commune. — Quiévelon autrefois succursale de la paroisse d'Aibes. — Détails sur la dime et l'église. — Description du territoire. — Fait historique. — Renseignements statistiques.

Le village de Quiévelon est situé à l'extrémité sud-est du canton de Maubeuge, au milieu d'une vaste plaine froide et peu fertile, et à l'origine d'un des principaux affluents de la rive droite de la *Solre*. Il existait déjà au XI^e siècle, et paraît avoir été le siège d'une seigneurie dans les premiers temps de

la féodalité. Sur un état des hommages dus au roi de Bohême, dans le comté de Hainaut, pour l'année 1334, figure *Wuillaume de Kévelon* (1). En 1339, Rasse de Montigny de *Kévelon* fut nommé arbitre pour régler un différend survenu entre le comte de Beaumont et l'évêque de Liège (2). Un autre Rasse de Montigny, seigneur de *Kévelon*, intervint dans divers actes de 1397, 1401 et 1402 (3). On cite, notamment, une commission donnée en 1397 par Guillaume de Bavière, régnant du Hainaut, à ce seigneur et à plusieurs autres gentils-hommes du comté, pour terminer à l'amiable des difficultés pour des entreprises injustes faites au nom du duc de Bourgogne par un de ses baillis, celui d'Alost, sur les terres de Flobecq et de Lestines. Ce titre prouve qu'alors les seigneurs de *Kévelon* étaient en faveur à la cour de Hainaut.

La seigneurie de Quiévelon relevait directement du comté de Hainaut. Au XVII^e siècle, elle appartenait à Charles-Robert, écuyer, conseiller du roi à Mons. Ce Charles-Robert épousa Maximilienne de Deker, dame de Choisies, village de la mouvance d'Avesnes, et, dès lors, les seigneuries de Quiévelon et de Choisies se trouvèrent réunies dans les mêmes mains. En 1778, Charles-Simon-Joseph-Robert, petit-fils du précédent, fut créé comte, avec le droit de s'appeler *Robersart*, nom primitif de ses aïeux (4). Les comtes de Robersart furent seigneurs de Quiévelon jusqu'à la révolution française. Aujourd'hui, les biens provenant de leur terre appartiennent à M. Brabant-Hurée.

Le château des comtes de Robersart se voyait encore à la fin du dernier siècle, au centre du village de Quiévelon. Vendu pendant la révolution, il fut démolí en 1802. Ses murs, construits en pierres blanches et en moellons, avaient 3 mètres d'épaisseur, sur environ 20 mètres de hauteur. Un vaste souterrain était situé sous les bâtiments, qui, indépendamment du rez-de-chaussée, comprenaient trois étages. Le rez-de-chaussée et le premier étage n'étaient éclairés que par des créneaux.

(1) *Annuaire du département du Nord*, année 1847.

(2) Saint-Genois, *Monuments anciens*, p. 102.

(3) *Id.*, p. 298, 304, 347 et 395.

(4) Voyez le Supplément au n^o volume des *Monuments anciens*, de Saint-Genois.

La seule porte d'entrée qui s'y trouvait était en fer et large de 70 centimètres.

Au ^{xiii} siècle, Quiévelon était déjà pourvu d'une église. Mais, nonobstant cet avantage, les habitants, pendant long-temps, furent obligés de se rendre aux offices à Aibes, le curé de cette résidence se refusant d'aller chanter la messe à Quiévelon. En 1243, l'évêque de Cambrai, cédant à leurs réclamations, ordonna, de concert avec le seigneur d'Aibes, au curé de cet endroit, d'aller, à l'avenir, officier à Quiévelon; et pour cela, on ajouta aux 7 livres blanches qu'il percevait sur les revenus de ce village 60 autres livres, au paiement desquelles devait contribuer chaque habitant proportionnellement à ses ressources. Indépendamment de ces revenus, le curé leva pendant long-temps à Quiévelon, comme à Aibes, la menne dime à raison du onzième. Le chapitre de Sainte-Aldegonde, qui avait déjà 2 gerbes du 100 de terrage, s'appropriait les deux tiers de cette dime. La dime ordinaire se prélevait à raison de 8 gerbes du 100. Dans ces 8 gerbes, il y en avait 2 pour le chapitre, et 4 pour l'abbaye de Lobbes. Les 2 autres étaient partagées entre le curé et un chapelain de l'église de Maubeuge. En 1687, les chanoinesses cédèrent au desservant la part qu'elles avaient dans ces dimes, à condition qu'il ne leur réclamerait plus désormais de portion congrue (1). Alors le desservant de Quiévelon était encore le pasteur d'Aibes, et il en fut ainsi jusqu'au milieu du ^{xviii} siècle, comme on peut le voir par les actes de l'état civil de cette commune, où les naissances, les mariages et les décès relatifs à Quiévelon, sont inscrits jusqu'en 1755, époque où cet endroit commença à posséder un pasteur à résidence.

L'église de Quiévelon est très ancienne, et sur une pierre sépulcrale placée dans le chœur on trouve l'inscription suivante : *Chi gist demisell Marie de Chévelons, qui fut fême Baudoin Despotes, qui trépassa l'an M CCC XXVII, au mois de décembre. Priis pour sarme.*

Au nord du village s'élèvent deux buttes considérables couvertes de bruyères, d'un aspect pittoresque, et dont le sol, jusqu'ici sans rapport, pour-

rait avantageusement recevoir des plantations d'arbres. Dans la direction opposée, vers le sud, se trouve une vaste plaine découverte qui, en 1793, fut le théâtre d'une rencontre entre les Français et les Autrichiens. Dans cette rencontre, le neveu du prince de Cobourg, généralissime de la coalition, fut relevé mourant et transporté à Avesnes, où il mourut des suites de ses blessures.

Quiévelon renfermait 10 feux au ^{xv} siècle. En 1709, il y avait 122 habitants. Quarante-vingt-dix ans après, ce nombre n'était augmenté que de 13; mais en 1830, il s'était accru presque du double. Aujourd'hui, d'après le nouveau recensement, il s'y trouve 301 habitants répartis en 68 maisons. Dans ce nombre, on ne compte que 3 indigents; ce qui est d'autant plus avantageux, que le bureau de bienfaisance n'y a nul revenu. Le territoire renferme 427 hectares, dont 305 en terres labourables, 22 en prés, 33 en pâtures, 48 en bois, 9 en landes, et le reste en fonds de bâtiments, chemins et ruisseaux. Sur les 9 hectares de landes, il y en a une partie appartenant à M. Brabant-Hurée; le reste est à la commune. On ne récolte guère, dans ce village, que du méteil et de l'épeautre, et la seule industrie des habitants consiste à écorcer le chêne dans la bonne saison. Le revenu impossible se monte autour de 9,633 francs.

IV. Cerfontaine.

Assertion étymologique. — Cerfontaine terre de l'église de Cambrai. — Baudouin, Nicaise et Huon de Sierrefontaine, cités dans plusieurs titres du quatorzième siècle. — Épitaphes des seigneurs de Cerfontaine, à partir du sixième siècle, dans l'église paroissiale. — Etablissement charitable fondé par l'un d'eux. — Château de Cerfontaine. — Passage de troupes dans la commune. — Remarques statistiques.

Cerfontaine, appelé autrefois *Serfontaine*, et aussi très souvent *Sierrefontaine*, *Serrefontaine*, est situé sur la partie la plus culminante d'un vaste plateau compris entre la *Solre*, la *Sambre*, les ruisseaux de l'*Escrière* et de Quiévelon. Son nom paraît provenir de la source qu'y prend un des petits affluents de la rive droite de la *Solre*. *Serre*, en celtique, signifie *hauteur*, et *Serfontaine*, selon

(1) Archives du chapitre.

toute apparence, veut dire *fontaine d'en haut, source sur une hauteur*.

Il y eut à Cerfontaine, de temps immémorial, une terre féodale. Les revenus de cette terre paraissent avoir primitivement appartenu à l'évêché de Cambrai, comme on le voit dans un acte du mois d'août 1291, qui trancha les difficultés qui s'étaient levées entre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et le chapitre de Cambrai, à l'occasion de la jouissance des revenus de ladite terre, revenus que le comte, en qualité de souverain temporel, prétendait lui appartenir pendant la vacance du siège épiscopal (1). Au xiv^e siècle, la terre de Cerfontaine appartenait à des seigneurs qui en portaient le nom. Il est fait mention d'un Baudouin et d'un Nicolaïse de Cerfontaine dans plusieurs titres de cette époque. Ce dernier fut long-temps prévôt de Bavai. En 1334, il fut présent à un acte par lequel Hue de *Sierrefontaine*, écuyer, son parent selon toute probabilité, se désérita d'une maison et iestre qu'il avait à fief en franc alevu lez le Moustier, et de cinq quartrons de prés et un verger sis audit lieu, entre le bois l'Abbé d'Omont et la rivière de Solre, lesquelles maison et prairies le comte rend audit Huon de *Sierrefontaine* pour les tenir de lui en fief et hommage, avec une maison dit le Burget, à Maubeuge, séant en face l'hôtel des sires de Beaumont, près la halle aux grains (2).

On voit par divers titres et par plusieurs épitaphes existant dans l'église du village, et dont la plus ancienne est de 1596, que la seigneurie de Cerfontaine appartenait, en 1528, à Nicolas de Bousois, seigneur de Longneval; que ce seigneur la vendit à Jean de La Biche, écuyer; qu'au xv^e siècle, Marie-Catherine-Emmanuelle, fille unique et héritière d'Emmanuel de La Biche, la transporta dans la famille de Haynin par son mariage avec messire Ernest de Haynin, chevalier, seigneur de Cornet, Bluo, capitaine d'un régiment d'infanterie au service de Sa Majesté catholique. On voit aussi, d'après ces tombes, que, par la suite, la susdite terre passa dans la famille de Maulde par le mariage de Thérèse-Aldegonde de Haynin; et enfin,

dans le xviii^e siècle, au baron de Bergues-Saint-Winock, par celui de Marie-Alexandrine de Maulde. En 1789, la seigneurie de Cerfontaine était possédée par Cécile-Agnès-Josèphe de Maulde, alors épouse de messire Charles-François-Joseph Vanderstraten-Vaillet, chevalier, seigneur de Mont-Vaillet.

On doit à l'un des seigneurs de Cerfontaine, Nicolas de La Biche, la fondation en ce lieu d'un hospice pour les six plus pauvres habitants du village, sous l'administration du curé de la paroisse. La maison hospitalière, bâtie en 1614, comme l'indique le millésime placé au-dessus de la porte d'entrée, et devenue sans objet, a été vendue, il y a quelques années, par le bureau de bienfaisance, qui, depuis la révolution, est chargé de faire valoir les biens provenant de la dotation. Ces biens, qui autrefois avaient un rapport de 445 florins, composent aujourd'hui la portion la plus notable du patrimoine des pauvres, dont les revenus se montent à 1,200 francs.

L'ancien château féodal de Cerfontaine existe encore presque dans tout son entier. Ce château, bâti en 1400, fut restauré au xv^e siècle, comme semble l'annoncer le millésime 1576 que l'on voit au-dessus de la grande porte extérieure. Il possédait autrefois dans sa cour un bassin superbe avec jet d'eau. Un pont-levis était jeté sur des fossés larges de 10 à 12 pieds, qui existent encore en partie. Des tourelles en briques, garnies de créneaux, flanquaient les divers bâtiments de ce château, dont l'architecture ne manquait ni de grâce ni de solidité. L'une de ces tourelles, celle du sud-est, a été parfaitement conservée. Elle occupe le sommet de l'angle formé par les différentes pièces du corps de logis, bâtiment dont les dispositions ont été, en partie, changées par le propriétaire actuel.

Lors du siège de Maubeuge par le duc de Saxe-Weimar, en 1814, les Prussiens établirent leur quartier-général à Cerfontaine. Le canon de Maubeuge ne laissa pas que de les incommoder considérablement dans cette position, et l'on voit encore sur la façade de l'église la trace d'un des boulets de 16 qui furent alors lancés contre eux. En 1815, les soldats de la même nation revinrent dans le village, le pillèrent, et en détruisirent les archives.

Au xv^e siècle, Cerfontaine ne renfermait pas au-delà de 12 feux. En 1789, il ne comptait guère

(1) Saint-Genois, *Monuments anciens*.

(2) Id.

encore que 93 habitants. Quarante ans après, ce nombre s'était élevé à 238. Aujourd'hui, d'après le nouveau recensement, il y a 376 habitants, répartis dans 80 maisons. 18 de ces habitants sont à la charge du bureau de bienfaisance. La superficie du territoire y est de 358 hectares, savoir : 260 en terres labourables, 42 en pâtures et prés, 3 en ver-

gers, 40 en bois, 2 en propriétés bâties, et 11 en routes et chemins. Outre tous les genres de céréales, on y récolte du lin. Il s'y trouve un moulin à farine mû par le vent. Beaucoup d'ouvriers de la commune vont travailler aux carrières dans les villages environnants. Le revenu imposable y est d'environ 16,100 francs.





ROUSIES, ASSEVENT, FERRIÈRE-LA-GRANDE, FERRIÈRE-LA-PETITE.



I. Rousies.

Topographie du village. — Origine de son nom. — Rousies, de la terre de Beaumont, apporté en dot, en 1336, par Jeanne de Hainaut, à son époux, Louis de Châtillon. — Plateau et bois de La Falize. — Titre important qui s'y rattache. — Détails topographiques. — Terras, maisons, moulin et tardoir situés à Rousies, cités dans des actes du treizième siècle; ce qu'ils sont devenus par la suite. — Église et dîme. — Reliques de saint Wast. — Renseignements statistiques. — Prés de la Vacquerie.



Un peu au-dessus de l'embouchure de la Sotre dans la Sambre, sur les versants de deux monticules élevés, se trouve le petit village de Rousies.

Ce village s'appelait autrefois *Rosies*, et pendant longtemps cette orthographe s'est maintenue sans altération. Ce n'est qu'au siècle dernier que la dénomination actuelle a prévalu. Le mot *Rosies* signifie sans doute *coteau des roses*. Il

sera venu des roses d'églantier qui croissaient sur le territoire où les habitations du village se sont élevées. L'affixe *si*, d'où l'on a fait *site* et *sies*, terminaison commune à une foule d'endroits, et dont la signification paraît constante dans presque tous les cas où elle se présente, peut convenir à la traduction de *coteau*, que nous lui donnons ici. Quant au préfixe du mot, il ne paraît guère contestable, puisque les expressions *rose* en français, *rosa* en latin, et *roze* en tudesque, ont la même signification (1).

Au *xiv^e* siècle, *Rousies* appartenait au seigneur de Beaumont, et nous verrons, en parlant de Ferrière, de Beaufort et de *Roblechies*, qu'il fit partie de la dot que Jeanne, fille dudit seigneur, apporta, en 1336, en mariage à son époux, Louis de Châtillon, seigneur d'Avesnes. Une portion du bois de Bon-Père, qui couvre à l'est l'un des deux

(1) *Rosies*, en celtique, selon Ballet, veut dire : au bord d'une rivière, de *ro*, *rou*, rivière. Dans cette hypothèse, le village ainsi nommé, qui est au canton de Maubeuge, tirerait son nom de sa position sur les rives de la Sotre.

mamelons dont nous avons parlé, fit aussi partie de cette dot. Cette portion comprenait un tiers du bois. Les deux autres tiers appartenaient aux chanoinesses de Maubeuge.

Le second des mamelons qui dominent le village de Rousies s'appelle *hauteur de la Falize*. Il était autrefois entièrement boisé. En 1194, le comte Baudouin V, se sentant sur le point de mourir, confirma la cession qu'il avait faite sept ans auparavant, aux chanoinesses de Maubeuge, de la part qu'il avait eue de bois de la Falize, ainsi que dans celui du Tilleul, les exemptant de tout droit d'avouerie et les rendant libres de toute servitude. Des formalités particulières avaient accompagné cette donation. Le comte, mettant sur le grand autel de l'église Sainte-Aldegonde un gazon et un rameau, les avait fait toucher par sa femme et par son fils, en leur faisant jurer sur les saints évangiles qu'ils consentaient à cette donation et la ratifiaient (1). L'abbesse, avec son couvent, s'était engagée, en retour, à faire dire un anniversaire honorable en reconnaissance des bienfaits de l'illustre comte (2).

Le plateau de la Falize s'élève à une assez grande hauteur sur la rive droite de la Sambre. De là le nom qui lui a été donné, nom qui a la même origine que celui de *falaise*, employé pour désigner tous les terrains élevés en face des eaux de la mer ou d'une rivière. Les pentes du plateau qui regardent la Sambre sont couvertes de broussailles au sein desquelles plusieurs tiges de digitale pourprée apparaissent à côté de nombreux buissons de genêt et d'une foule de touffes principalement composées de millepertuis, de véroniques, de germandrées, de caille-lait jaunes et blancs, de tormentilles, de stellaires et d'autres cariophyllées. Des terres labourables et quelques portions incultes recouvrent aujourd'hui le plateau de la Falize. Sur ces friches campèrent, en 1815 et 1817, plusieurs régiments russes. Aujourd'hui elles servent de champ de manœuvres à la garnison de Maubeuge.

Le prolongement de l'ancien camp retranché dont nous parlerons au sujet de Louvroil s'étend aussi jusque sur le plateau de la Falize, où il se termine par quelques travaux importants. C'est là qu'eut lieu, en 1814, la catastrophe essayée par le corps d'armée prussienne qui était venu assiéger Maubeuge. Un obus parti des remparts de cette ville, ayant mis le feu à un caisson, celui-ci sauta en l'air avec tout le parc d'artillerie et les troupes qui l'entouraient, ce qui fit lever le siège de la place (1). Depuis long-temps il est question de bâtir en ce lieu une citadelle ou fort assez important pour recevoir une garnison. Si ce projet recevait enfin son exécution, la place de Maubeuge, jusqu'ici découverte de ce côté, acquerrait désormais un degré d'importance et de force qui lui a toujours manqué.

Plusieurs actes des XI^e et XIV^e siècles font mention de Rousies. Il en existe deux de Marguerite, comtesse de Hainaut. Par le premier, cette souveraine donna à toujours : 1° à *Henri de Rosies*, en 1278, cinq journaux de terre situés sous le vivier du lieu, tenant à la Solre, à charge de 45 sols blancs par an, dont les deux tiers devaient toutefois être perçus à Maubeuge; 2° à *Henri Loucet* une maison et un jardin sis également à Rousies, qui étaient échus à la comtesse, d'un *Mathieu Leclercq*, par droit de bâtardise. Le second titre est un *vidimus* de 1340 faisant mention d'un jugement rendu par le bailli de Hainaut, lequel ordonne que la rente de 60 livres due sur un tordoir à Rozies-lez-Maubeuge près le moulin de la comtesse de Hainaut se paie au profit de ladite comtesse, en monnaie blanche courante (2).

Le moulin et le tordoir signalés dans cet acte formaient, avec une prairie avoisinante, deux fiefs qui, avec la portion du bois de Bon-Père mentionnée ci-dessus, relevèrent long-temps de la terre et pairie d'Avesnes. En 1776, le duc d'Orléans, alors possesseur de cette pairie, en ayant mis certains domaines en vente, ceux de Rousies furent acquis par le propriétaire de la manufacture d'armes de Maubeuge, qui convertit le moulin et le tordoir en

(1) Cette formule de donation, *per ramum et cepitem*, par le rameau et le gazon, était d'origine tudesque. On la trouve dans la loi salique. Elle fut long-temps en usage dans le Hainaut. (Chesnan, *Essai sur la symbolique du droit*. Paris, 1847, in-8°, p. 75, 80.)

(2) Gistelert, 202. — Delewarde, t. II, p. 296.

(1) Voyez à l'article Maubeuge ce que nous disons de ce siège.

(2) Saint-Genois, p. 606 et 580.



PLAN DES COMMUNES DE
 Assavent, Rousies, Ferrière-
 la-grande et Ferrière la pe^{te},



usines. Depuis la suppression de cette manufacture, ces usines ont été vendues, l'une à M. Dumont, de Ferrière, l'autre aux propriétaires de la quincaillerie de Maubeuge, qui chacun y font fabriquer des objets relatifs à leur industrie.

L'église de Rousies, située sur un tertre au centre de la commune, se montre de loiu parmi les toits de chaume et les arbres qui l'entourent. Elle n'offre rien de remarquable que les boiseries et les sculptures du maître-autel, provenant de l'abbaye de Liessies. Elle est dédiée à saint Waast, patron du lieu, pour lequel les habitants ont toujours eu beaucoup de vénération. Au siècle dernier, cette vénération les porta à solliciter du chapitre d'Arras un fragment des reliques de ce saint. Ces reliques, transportées avec pompe à l'église de Rousies, le 5 février 1736, sont encore aujourd'hui conservées avec soin dans une chasse en bois (1).

Au xiv^e siècle, les revenus de la cure de Rousies s'élevaient à une valeur de 20 livres environ, provenant de 3 parts dans la grosse dime, des produits de la menue dime, de 2 journaux et demi de prés, de 7 journaux et demi de terre. La cure, à laquelle la paroisse de Cerfontaine a toujours été annexée, relevait du chapitre de Sainte-Aldegonde, de Maubeuge, qui en avait la collation. Outre ce bénéfice, les dames chanoinesses possédaient dans la commune un grand nombre de biens. Elles y percevaient aussi le droit de terrage à raison de 8 gerbes du 100, et le produit des rentes seigneuriales leur appartenait dans la proportion de deux tiers sur les seigneurs d'Avesnes, qui bénéficiaient du reste. Toutefois le soulagement des pauvres et l'entretien de l'église étaient à la charge des chanoinesses (2).

La population de Rousies est de 391 habitants. Elle n'était que de 236 en 1709, et de 261 en 1789. En 1835, on y comptait 439 individus; mais, la suppression de la manufacture d'armes de Maubeuge ayant amené le départ d'un grand nombre d'ouvriers qui y résidaient, la population s'en est amoindrie. Parmi les habitants actuels, on compte une vingtaine d'indigents à la charge du bureau de bienfaisance, qui n'a que 13 francs de revenus. En

1469, il n'y avait que 12 feux. Aujourd'hui il s'en trouve 88. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1734. Outre les deux usines dont nous avons parlé plus haut, lesquelles occupent 70 à 80 ouvriers en temps ordinaire, il existe à Rousies une scierie de marbre qui en emploie 30. Le total des contributions, qui, en 1827, s'élevait à 5,752 francs 99 centimes, se monte aujourd'hui à 6,180 francs 99 centimes, perçus sur un revenu imposable de 37,053 francs. Le territoire comprend 573 hectares, dont 266 en terres labourables, 88 en bois, 18 en terrains incultes, 21 en routes, chemins et rivières, et 172 en prairies. Celles de ces prairies qui sont désignées sous le nom de *Vacqueresse* sont d'un rapport très avantageux. Elles sont situées à la rencontre du vallon de la *Solre* avec celui de la *Sambre*. Au xv^e siècle, la plupart de ces prairies appartenaient à Jehan Lambert, dit le *Roux*, qui s'en désista en 1530 en faveur de Jeanne de Liedekerke, chanoinesse à Maubeuge. Le chapitre Sainte-Aldegonde possédait quelques parties de la *Vacqueresse* (1).

II. Assevent.

Assertion sur l'étymologie du nom de ce village. — Assevent peu cité dans les recueils de titres du moyen âge. — La seigneurie d'Assevent fief de la pairie de Barbençon. — Seigneurs successifs d'Assevent. — Château. — Droit de terrage encore prélevé dans ce village. — Traces de constructions romaines. — Eglise et dime. — Renseignements statistiques.

Des hauteurs de Rousies, on découvre, en face du confluent de la *Solre* et de la *Sambre*, le petit village d'Assevent, dont le nom n'est peut-être qu'un corrompu de *est-vent*, mot par lequel on aura désigné ce lieu, à cause de sa situation dans la direction du vent d'est par rapport à Maubeuge.

Ce village n'a rien de remarquable. Le comte de Saint-Genois, dans ses *Monuments anciens*, ne cite aucun titre qui s'y rattache. Il n'est pas plus cité dans les différents cartulaires des monastères de la

(1) Actes de l'état civil de la commune.

(2) Archives du chapitre Sainte-Aldegonde.

(1) Archives du chapitre.

contrée. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il renfermait, avant la révolution, un fief-lige relevant de la pairie de Barbençon. Ce fief consistait : 1° en la terre et seigneurie du lieu, avec haute, moyenne et basse justice; 2° en un vieux château fort, entouré de fossés, de bâtiments divers et de jardins, avec prés, pâtures, terres labourables, et 5 à 6 bonniers de bois dans le voisinage; 3° en cens et reutes d'argent, pains, chapons, poules et avoine, en droits de mortemain, de terrage, tonlieu, d'afforage, de corvées et service d'héritages, lois, fourfaillures, amendes et autres menus droits seigneuriaux (1). Au xv^e siècle, ce fief était possédé par la maison des sires d'Esclatière. Ces seigneurs eurent parfois des débats avec d'autres feudataires touchant les droits de haute, moyenne et basse justice qu'ils prétendaient exercer, même en dehors des limites de leur juridiction. En 1510, l'un d'eux ayant planté un pilori à carcan avec ses armoiries près d'une de ses propriétés, la cense du Fagnet, à Boussois, les seigneurs de cet endroit lui intentèrent un procès dont l'issue fut, pour le sire d'Esclatière, de s'abstenir à l'avenir d'empiéter sur les attributions de ses voisins (2). Au commencement du xviii^e siècle, la terre d'Assevent était en la possession de la maison de Croi. Messire Guillaume-François, duc de Croi, marquis de Molembaix, en fit alors le relief au greffe de la pairie de Barbençon. Depuis, cette terre a passé à une famille dont le nom n'est pas sans célébrité dans l'histoire des Pays-Bas, la famille des comtes d'Espienne. Louis-Procope d'Espienne, possesseur actuel des biens qui composaient la seigneurie d'Assevent, a fait élever sur les ruines de l'ancien château une belle maison de campagne qui, vue de la rive droite de la Sambre, offre un coup d'œil admirable (3).

La voie romaine qui allait de Bavai à Trèves passait à peu de distance de ce village, sur une plaine qu'on y rencontre au nord. On peut encore

aujourd'hui en reconnaître la direction quand les récoltes ont acquis une certaine hauteur. La végétation s'y trouve moins forte et produit des tiges moins élevées qu'ailleurs, ce qui est dû à un fond pierreux que la culture n'a pu encore entièrement améliorer. Au commencement de ce siècle, on a découvert en cet endroit les fondations d'une ancienne maison et d'un puits à côté desquels se trouvaient répandus des fragments de carreaux et de tuiles romaines.

L'église d'Assevent, avec son imperceptible clocher, semble comme effacée au milieu des arbres et des habitations qui l'environnent, tant elle est petite. On ignore quand elle a été construite et à quelle époque remonte l'érection de la paroisse. Tout ce qu'on sait, c'est que les chanoines du chapitre Saint-Quentin, de Maubeuge, avaient ci-devant la dime de cette paroisse; que le vicaire qui la desservait recevait d'eux une portion congrue de 120 florins, et des habitants un supplément de 36 pièces de la même monnaie (1). Aujourd'hui l'église d'Assevent est desservie par le curé de Boussois.

En 1469, le village d'Assevent ne renfermait que 8 feux. En 1709, il n'y avait encore que 76 habitants, et pendant plus d'un siècle ce chiffre est presque demeuré le même. En 1830, le nombre des habitants s'élevait à 147. Il est aujourd'hui de 198, répartis en 32 maisons. Les actes de l'état civil y remontent jusqu'en 1684, sans lacunes. La superficie du territoire n'est que de 187 hectares, dont 140 en terres labourables, 36 en prés et pâtures, 6 en bois, 4 en terrains plantés, et le reste en bâtiments, chemins et cours d'eau. Le revenu imposable est de 14,004 francs, et le total des contributions, qui, en 1827, était de 1,964 francs 62 centimes, a été porté en 1847 à 2,471 francs 48 centimes (2).

(1) Dénombrement de la terre et pairie de Barbençon.

(2) Archives du chapitre. — Pour les droits du comte de Hainaut à Assevent, voyez Colleret.

(3) Le droit de terrage, généralement aboli en France à la révolution, s'est maintenu à Assevent sous forme de reute rachetable au gré des propriétaires. Ce village, ainsi que celui de Bachant, est le seul du pays où les habitants, que nous sachions, soient encore soumis à cette redevance féodale.

(1) *Status generalis diocesis Cameracensis*, année 1716.

(2) Dénombrements et matricules déjà cités. — Remerciements divers.

III. Ferrière-la-Grande.

Description topographique. — La Machine, établissement principal de l'ancienne manufacture d'armes, aujourd'hui le centre de plusieurs établissements métallurgiques. — Ancienneté de la commune de Ferrière-la-Grande. — Son importance au moyen âge. — Ferrière-la-Grande, de la terre de Beaumont, puis de celle d'Avesnes, en partie possédée par l'abbaye d'Hautmont. — Église et dîme. — Description de différents endroits de la commune. — Découverte de vieux débris. — Traces de combat. — Renseignements statistiques. — Cense de Raimont.

Le long de la Solre, à 1,200 mètres en amont de Rousies, après avoir traversé une suite de prairies bocageuses, on arrive à Ferrière-la-Grande. Ce village se partage en deux parties, dont l'une, composant le chef-lieu, environne l'église à l'angle formé par la rencontre d'un ravin dit *ruisseau des Besaces* avec la Solre, tandis que l'autre, pittoresque et agréable, est rassemblée sur la route de Maubeuge à Philippeville, autour d'un établissement appelé *la Machine*. Cet établissement, construit en 1715 par M. Darët, directeur de la fabrique d'armes de Maubeuge, a été ainsi nommé parce qu'il renfermait l'une des principales mécaniques de cette manufacture. Il possédait, outre de nombreux ateliers, un corps de logis qui fut la maison de campagne de M. Darët et de ses différents successeurs. Aujourd'hui les ateliers servent pour la fabrication de la quincaillerie. Quant au corps de logis, agrandi et embelli, il est devenu une charmante habitation où réside M. Dumont, ex député de Valenciennes, et l'un des principaux métallurgistes du département du Nord.

Lors de la suppression de la manufacture d'armes de Maubeuge, Ferrière-la-Grande, qui devait toute sa prospérité à la présence de cet établissement, aurait considérablement souffert sans l'arrivée de M. Dumont, qui en fit le centre de ses entreprises industrielles. Des usines, mues par les eaux de la Solre, et dont les marteaux retentissent continuellement ; un laminoir et un haut-fourneau, du sein desquels s'échappent nuit et jour des colonnes de fumée et de vapeur qui vont se perdre, en tourbillonnant, dans les nues ; le bruit de l'air que les fourneaux aspirent, celui que font les cylindres en broyant sous leurs étreintes les barres de fer qu'ils découpent et qu'ils laminent ; le chant des ouvriers qui se rendent à leurs travaux et qui en reviennent, tout présente aujourd'hui en ces lieux un spectacle vivant

et animé qui ne laisse rien désirer de celui qu'ils offraient autrefois. Aussi, par suite de cette grande exploitation du fer, le village de Ferrière justifie plus que jamais le nom qui lui a été donné, probablement, du temps des Romains, qui paraissent aussi avoir extrait et exploité en cet endroit le minerai qui est aujourd'hui la source de sa prospérité (1).

Il est question de Ferrière dans la chronique de Baldéric, 2^e partie, ch. 43. On y voit qu'en 1039, l'évêque Gérard donna à Notre-Dame de Cambrai l'église de ce village, qu'il tenait par échange des frères de Sainte-Marie : *...mediatum ecclesiamque de Ferrierias concambiatam à fratribus Sanctæ-Mariæ* (2).

Pendant plusieurs siècles, l'église de Ferrière fut le chef-lieu d'une vaste paroisse dont faisaient partie le hameau de Ropsies, aujourd'hui dépendance de Beaufort, et Ferrière-la-Petite. Plus tard, ce dernier village fut séparé comme paroisse, mais il continua à être administré par un pasteur commun aux deux localités, et dont la résidence était à Ferrière-la-Grande. La paroisse de Ferrière-la-Grande existait déjà au XI^e siècle. Alors cette commune relevait de la terre de Beaumont, et nous avons vu au sujet de Rousies qu'elle fit, en 1336, partie de la dot que Jeanne de Hainaut apporta à son époux, Louis de Châtillon, fils du seigneur d'Avesnes. Comme nous l'expliquerons en parlant de Beaufort, Ferrière suivit, depuis, les destinées de la terre de Beaumont, dont il fit long-temps partie. Au XVII^e siècle, il était encore compris dans le ressort de la prévôté de cette ville. En 1699, en vertu d'un traité conclu à Lille, il fut, ainsi que Rousies et Beaufort, cédé à la France et soumis à la juridiction du prévôt de Maubeuge (3).

(1) Bullot, dans ses *Mémoires sur la langue celtique*, prétend que toutes les communes de France du nom de Ferrière sont situées près d'un étang ou d'un terrain fangeux, et de là il infère que leur nom vient de *fer*, étang ou confluent, en celtique, et de *ar*, en composition *er*, près. La situation de la partie centrale de Ferrière-la-Grande au confluent du ruisseau des Besaces et de la Solre, à côté d'un lieu dit *le Marais*, qui sans doute fut autrefois fangeux, rend applicable au nom de ce village l'étymologie donnée par Bullot.

(2) Cette donation fut faite en même temps que celle dont nous avons parlé au sujet de Peissant, et que celle dont il sera question à l'article *Wattignies*.

(3) Voyez Rousies, Beaufort, et Ferrière-la-Petite.

Quoique compris dans le ressort de la terre de Beaumont, Ferrière-la-Grande renfermait autrefois trois fiefs relevant de la terre et pairie d'Avesnes. L'un de ces fiefs fut pendant longtemps tenu par les sires de Neille, qui, outre divers droits seigneuriaux, possédaient ceux de *créer mayeurs fonciers* et de percevoir le terrage.

En 1468, ces droits furent vendus à l'abbaye d'Hautmont par Godefroy de Neille, et les religieux de ce monastère, qui déjà étaient collateurs et décimateurs de l'église de Ferrière, et possédaient les fermes du Surjeon (1) et de Raimont, avec les bois et biens en dépendant, outre les droits de chasse et de glandée, purent dès lors se regarder comme les principaux seigneurs du village (2). Au XVII^e siècle, cependant, les habitants leur contestèrent quelques uns de leurs droits, ce qui amena plusieurs procès qui furent portés devant la cour de Mons. Deux de ces procès furent occasionnés par les difficultés apportées par plusieurs personnes au paiement du terrage et de certaines reutes seigneuriales. Un autre eut lieu à l'effet de contraindre les Pères de l'Oratoire de Maubeuge à s'acquitter des droits seigneuriaux qu'ils devaient sur la ferme du Surjeon. Enfin, dans une dernière affaire soutenue en 1700, les mayeur et échevins de la commune furent obligés de passer leurs actes de loi, tant pour déshéritances que pour adhéritances, par devant le mayeur foncier du monastère (3).

L'église de Ferrière-la-Grande, à en juger par les pierres sépulcrales de la nef et la disposition du cheur et des collatéraux, dont les fenêtres affectent la forme ogivale, paraît être construite depuis assez long-temps. Toutefois, on ne connaît point la date de son érection. L'ancienne cloche, qui a été refondue en 1834, portait la date de 1635; mais cette date ne prouve aucunement que l'église n'existât pas auparavant. Peut-être cette construction remonte-t-elle à la même année que celle du

presbytère, que le curé Jean Depret fit construire à ses frais en 1524 (1). La paroisse de Ferrière était de la collation du monastère d'Hautmont. Au moyen âge, le produit de la dime s'élevait à 26 livres 10 sous. Le pasteur profitait en outre du produit de 14 rasières de terres et d'un supplément que lui accordait l'abbaye décimatrice.

La Solre passe peu loin du centre de la commune de Ferrière. Arrivée à égale distance de la route et de l'église, elle se partage en deux parties, qui, après avoir alimenté les usines de *la Machine*, vont se rejoindre au-delà du parc de M. Dumont, l'une des plus délicieuses promenades, l'un des plus beaux paysages que la main de l'homme ait su tirer d'un terrain avantageusement varié. Dans toute cette étendue, de riches prairies longent la rivière, et des allées d'arbres magnifiques ombragent ses eaux, qui, perdant leur rapidité primitive, paraissent s'endormir dans leur lit, retenues, dirait-on, autant par les attraits du lieu que par les digues de chaque usine.

Au-delà de *la Solre*, à l'orient du village, le terrain est sec et rocailleux : aussi la enture n'y a jamais été fort avantageuse ; mais, en compensation, on y a creusé de nombreuses carrières qui procurent à la commune et aux lieux environnants toute la chaux et les pierres qui leur sont nécessaires. A peu de distance de ces carrières, sur la droite, se trouve le haut-fourneau de M. Dumont. En 1835, non loin de cet établissement, des ouvriers, en démolissant une maison, trouvèrent trois squelettes humains d'une stature peu ordinaire. Deux de ces squelettes étaient rapprochés l'un de l'autre, de manière à former un angle droit ; le troisième était isolé, à deux pas plus loin. Près de l'un d'eux, et parallèlement à la cuisse, se trouvait une espèce d'épée romaine à deux tranchants, fort épaisse, autour de laquelle étaient rassemblés différents petits objets en cuivre, qui paraissaient avoir appartenu au ceinturon de l'épée. On découvrit en outre deux petits pots en terre cuite vernissée, ayant environ 10 centimètres à l'orifice, mais renflés par le milieu. A côté de ces pots étaient un fer de hache, les tronçons d'une espèce de coutelas, et une dague à fer triangulaire et étroit. Tous ces

(1) Cette ferme n'existe plus aujourd'hui. On ne connaît plus sous ce nom qu'un petit espace de terrain voisin du village.

(2) Les comtes de Hainaut avaient toutefois conservé à Ferrière-la-Grande, comme à Raimont et à Ferrière-la-Petite, le droit de meilleur cattel, ceux d'aubaine et de bâtardise ; et, sur les biens que l'abbaye de Lobbes et le chapitre Sainte-Aldegonde y possédaient, un tiers du mortemain. (Voyez Ferrière-la-Petite.)

(3) Arch. de l'abb. d'Hautmont.

(1) Arch. de l'abb. d'Hautmont.

objets, excepté ceux en cuivre, étaient dans un complet état d'oxydation.

D'autres objets du même genre furent découverts en 1840, le long du chemin qui fait communiquer la route avec la place du village. Ces débris étaient aussi à côté d'ossements humains. Ils consistaient en larges coutelas à deux tranchants, surmontés d'une poignée de bois; en fers de hache et en poignards. Des bracelets et des colliers, dont les grains consistaient en petites pierres grossières ou en morceaux d'ambre jaune, garnissaient les poignets et la poitrine de plusieurs squelettes. Il y avait aussi de petites urnes comme celles que nous avons décrites plus haut, et quelques autres objets dont on n'a pu deviner l'usage.

Les débris trouvés lors de la première de ces découvertes ont été recueillis par M. Bernadou, régisseur des établissements de M. Dumont, et ceux de la seconde, par feu M. Lejeune-Halgrin, de Maubeuge. On les a précieusement conservés. Peut-être que, par leur inspection, quelque antiquaire habile pourrait reconnaître à quelle époque ils remontent et à quelle nation on doit les attribuer. Nous présumons qu'ils sont d'une origine romaine, de même que les médailles, les armes et les autres objets qui ont été retrouvés à peu de distance de là, au commencement du dernier siècle, sur les hauteurs de Louvroil. César, avec ses légions, aurait-il combattu les Nerviens en ces lieux, ou bien, plus tard, ont-ils été le théâtre de quelque rencontre sanglante entre les barbares et les vainqueurs du monde? Nous laissons aux hommes compétents, au temps et à des découvertes nouvelles, le soin d'éclaircir ces faits.

Le territoire de Ferrière ne fut pas seulement témoin des horreurs de la guerre dans les temps anciens. A une époque plus rapprochée de nous, plusieurs événements militaires importants s'y sont accomplis. Lorsqu'il s'agira de Maubeuge, nous donnerons quelques détails sur ces événements. Nous dirons seulement ici qu'ils se rattachent au blocus que cette ville essaya au mois d'octobre 1793. Le village de Ferrière fut alors le théâtre de plusieurs rencontres acharnées entre les Français et les Autrichiens. A la suite d'une de ces rencontres, les derniers s'emparèrent du village, y mirent le feu, et causèrent d'autres dommages non moins préjudiciables.

Pendant long-temps la trace des désastres de

1793 se fit remarquer à Ferrière, et aujourd'hui l'on retrouve encore parfois des balles et des boulets provenant des combats de cette époque. En 1836, un obus qui avait été ramassé sur le territoire fut la cause d'un bien déplorable accident. Des forgerons, s'étant avisés de convertir ce projectile en ferraille, mirent le feu à la mèche, qui était demeurée intacte, et aussitôt l'obus, faisant explosion, brisa la jambe à deux d'entre eux, le père et le fils. Le premier en est demeuré estropié, et le gouvernement lui a accordé comme secours une somme de 200 francs.

En 1469, Ferrière-la-Grande seul, sans les endroits qui lui étaient annexés, comprenait 36 feux. Au XVII^e siècle, il y en avait 56. En 1789, le nombre des habitants était de 493. En 1822, il avait été jusqu'à 903. En 1828, il était de 1,014, et de 1161 en 1835. Aujourd'hui, d'après le nouveau recensement, il y a 1,357 habitants, répartis dans 288 maisons. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1691.

Le territoire, assez fertile en certains endroits, est très aride sur quelques points. Il comprend 702 hectares de terres labourables, 51 en prés, 100 en pâtures, 53 en bois, et 45 en landes et marais. La culture principale est la pomme de terre, le blé blanc et l'avoine. Le total des contributions, qui, en 1827, était de 8,323 francs 29 centimes, y a été porté en 1847 à 13,998 francs, d'après un revenu d'environ 64,412 francs. Outre le haut-fourneau, le laminoir, les ateliers de ferronnerie, de quincaillerie et les carrières dont nous avons parlé, il s'y trouve un moulin à blé mû par le vent, 3 fours à chaux, et 2 brasseries.

Au-delà des habitations de Ferrière-la-Grande, la Solre coule dans un vallon étroit que domine, sur la gauche, un bois magnifique divisé en deux portions principales, dont la plus méridionale s'appelle *bois de Maubeuge*, tandis que l'autre, au nord, est désigné sous le nom de *bois du Séra*. Sur la droite, la rivière se rencontre avec un ruisseau qui prend sa source à l'extrémité sud-est du territoire de Ferrière-la-Grande. Ce ruisseau arrose un vallon bocageux que la route départementale de Maubeuge à Solre traverse, et qui, en ce lieu, présente un coup d'œil ou ne peut plus riant. Sur le versant oriental de ce vallon se trouve la cense de *Remont* ou *Raimont*. Cette ferme, qui sans doute doit son origine au celtique *reu*, *ru*, ruisseau, et à *mons*,

mont, élévation, est très ancienne. Comme on l'a vu plus haut, elle appartenait autrefois à l'abbaye d'Hautmont. Selon la tradition, elle fut le foyer d'une colonie agricole détachée de ce monastère, dans les premiers temps de sa fondation, pour le défrichement des terres voisines. Au XIII^e siècle, les religieux possesseurs de cette ferme en créèrent une partie viagèrement à des particuliers. Mais en 1377, cette portion leur fut rendue par un gentilhomme appelé Louis Turch, avec la dime et les revenus qu'il possédait à Ferrière-la-Grande. Depuis, la ferme de Raimont continua à être possédée dans tout son entier par les moines d'Hautmont, qui en faisaient exploiter les biens par des fermiers. C'est dans cette ferme qu'en 1790, lors des appréhensions que leur donnaient les dispositions de l'Assemblée constituante et du peuple à l'égard des communautés religieuses, ils cachèrent momentanément leurs archives et leurs objets les plus précieux, et c'est aussi là qu'au retour de l'émigration, le dernier abbé d'Hautmont passa une partie de ses dernières années. Aujourd'hui la ferme de Raimont, ainsi que la charmante maison de campagne d'origine toute moderne qui a été construite à côté, appartient à M. Bully, ancien avocat du barreau de Valenciennes.

IV. Ferrière-la-Petite.

Situation topographique de ce village. — Circonscriptions dans lesquelles il s'est trouvé compris au moyen âge. — Anciens seigneurs de Ferrière-la-Petite. — Actes passés entre eux et les moines d'Hautmont touchant diverses parties du territoire. — Droits et privilèges de ceux-ci. — Seigneurs de Ferrière-la-Petite depuis le quinzième siècle. — Faïencerie, fabriques de poteries. — Faits relatifs aux Gossein, parents du propriétaire actuel du château de Ferrière-la-Petite. — Renseignements statistiques. — Église.

Non loin de la ferme de Raimont, la route départementale de Maubeuge à Solre-le-Château se croise avec un chemin venant de Beaufort, que longe une superbe allée d'arbres. C'est au point de rencontre de ce chemin avec la Solre et le ruisseau dit de Quiélon que se trouve Ferrière-la-Petite. Ce village est caché dans une vallée pro-

fondée que dominent des hauteurs pittoresques. Trois points culminants de ces hauteurs, le *Cononçon* et la *Daunée* au sud, et les *Gravelles* au nord, s'étalent aux yeux avec une riche variété de vergers, de bocages et de champs cultivés, et complètent les agréments d'un des plus jolis paysages de la contrée.

Ferrière-la-Petite paraît être aussi ancien que Ferrière-la-Grande, et tire, à coup sûr, son nom des mêmes circonstances, soit qu'on attribue ce nom à l'exploitation du fer, soit qu'on le fasse venir de la rencontre du ruisseau de Quiélon avec la Solre dans un terrain autrefois marécageux. (Voyez ci-dessus la note de la page 75.) Au XIII^e siècle, ce village fit partie, avec la portion de bois dite du *Séru*, de la dot de Jeanne de Hainaut, épouse de Louis de Châtillon, fils du seigneur d'Avesnes (1). Depuis, il paraît avoir formé une seigneurie particulière relevant des comtes de Hainaut (2); et, tandis que Ferrière-la-Grande, avec les autres villages mentionnés dans l'acte de donation dont nous venons de parler, demeurait dans la terre de Beaumont, Ferrière-la-Petite passait en partie dans le ressort de la prévôté de Maubeuge, où on le trouve déjà compris au XV^e siècle.

L'un des plus anciens seigneurs de Ferrière-la-Petite est Balderise de Roisin. Ce Balderise vendit en 1224 à l'abbaye d'Hautmont les possessions qu'il tenait en fief de Wautier d'Avesnes, comte de Blois. Ces possessions consistaient en droits de haute justice, en biens divers sis à Ferrière-la-Petite, entre autres en 50 ares environ de bois enclavés dans le bois de Maubeuge déjà cité, lesquels ont pris le nom de *bois Saint-Pierre-d'Onont*. Les

(1) Voyez les deux notices relatives à Roussies et à Ferrière-la-Grande.

(2) Les droits et privilèges exercés à Ferrière-la-Petite au nom des comtes de Hainaut sont ainsi désignés dans un cartulaire des mortuaires du comté de l'année 1458 :

« En cette ville, mondit seigneur le comte a les meilleurs catifs de tous ceux et celles qui vont de vie à trépas, aussi bien des femmes que des hommes.

» Item à Sainte-Médegonde, audit lieu de ses sainteurs, les d'unt tiens du catell, et M. le comte l'autre tiens; et parcellément à Saint-Pierre de Lolbes, à de ses sainteurs, la moitié, et moinsieur l'autre.

» Item les successions de tous lastars et aulbains, à cause de sa haute justice. »

(Registre n° 4311, p. 12, verso, aux Archives du royaume de Belgique.)

religieux dudit monastère, qui, en 1208, avaient déjà acquis d'une dame Ermengarde d'autres biens et droits à Ferrière-la-Petite, se trouverent ainsi seigneurs d'une partie du village, et ne manquèrent pas d'user intégralement de leur autorité par la suite. Leurs droits, outre la dime et une partie du terrage, consistaient en *droits de poursouings, cens, rentes diverses, issues d'héritages, etc., etc.* En 1394, les habitants du village, se fondant sur une coutume de plus de cent années d'existence, ayant voulu s'approprier, à l'encontre de l'abbaye, le droit de coupe d'une portion des arbres de haute et petite futaie du bois Saint-Pierre-d'Hautmont, furent contraints, par une sentence du bailli du Hainaut, à se désister de cette prétention (1).

Au xv^e siècle, la seigneurie de Ferrière-la-Petite appartenait à la marquise de Berghes. Il est plusieurs fois question de cette dame dans l'inventaire des archives du monastère d'Hautmont. En 1473, elle accéda à l'arrentement qui lui fut fait, par le monastère, du moulin de Ferrière, à raison d'un revenu de 145 livres; et, l'année suivante, elle passa avec l'abbé Nicolas Fournier un accord qui réglait leurs droits respectifs sur le bois Saint-Pierre, mentionné plus haut. De la maison de Berghes, la seigneurie de Ferrière-la-Petite passa aux sieurs de La Vigne, qui la possédèrent pendant assez longtemps, comme en font foi les pierres tumulaires qu'on voit encore aujourd'hui dans le pavé de l'église. L'un de ces seigneurs, Lehru de La Vigne, est cité comme possesseur du bois qu'on rencontre le long du ruisseau de Quiévelon, et qu'on appelle encore parfois *bois du Seigneur* (2). A sa mort, sa terre échet à Léon-Claude de Bousies, vicomte de Rouveroy, qui avait épousé en 1701 Marie-Anne Lehru, fille et héritière de François Lamoral, écuyer, seigneur de La Vigne et Ferrière-la-Petite (3). Les sires de Bousies annexèrent au vieux château de Ferrière-la-Petite une fabrique de faïences qui devint pour le village une source de prospérités. Mais, l'un d'eux ayant fait faillite en 1806, la fabrique fut acquise par le propriétaire du châ-

teau de Vengilles (Damousies), M. Delanoy, qui n'y fit pas de meilleures affaires, et les habitants de Ferrière-la-Petite eussent été privés de cette ressource de travail et de consommation, sans le dévouement d'un riche propriétaire de l'endroit, M. Gossuin, qui a acheté l'établissement, et qui ne recule devant aucun sacrifice pour assurer du travail à une foule d'ouvriers de sa commune.

Outre la faïencerie, qui occupe 30 à 34 ouvriers, il y a à Ferrière-la-Petite une douzaine de fabriques de poteries en grès et en terre, qui rapportent chaque année, en moyenne, environ 65,000 francs. Chaque fabrique occupe 3 ou 4 ouvriers et fait 7 fournées par an. Les potiers bouchent l'entrée de leur four avec des pierres qui se calcinent et se réduisent en chaux. Cette chaux est très recherchée, et on en tire 16 hectolitres par fournée (1).

M. Gossuin a à Ferrière-la-Petite, au centre du village, une jolie maison de campagne où il réside pendant une partie de l'année. Les agréments de cette résidence sont augmentés par la possession des propriétés diverses qui s'y rattachent, lesquelles se composent de bois, de prairies et de campagnes entremêlées d'allées d'arbres. Ces biens ont été embellis et augmentés de valeur par M. Gossuin lui-même, qui les tient pour la plupart de son père, receveur-général du Nord au temps de l'empire, député aux états-généraux de 89 pour le bailliage d'Avesnes, ville dans laquelle il était né. M. Gossuin le fonctionnaire de l'empire avait un frère qui, comme lui, fut honoré par ses compatriotes du mandat de représentant. Il fut successivement député de son arrondissement à l'Assemblée législative, à la Convention, aux Cinq-Cents et au Corps législatif, puis administrateur-général des forêts jusqu'en 1818, époque où il mourut. Au milieu des plus grands dangers de la révolution, les Gossuin se firent remarquer par leur civisme et leur fermeté. Le plus jeune des deux, étant à la Convention nationale, y rendit les plus grands services, soit comme

(1) Arch. de l'abb. d'Hautmont.

(2) Id.

(3) Voyez le chapitre où il est parlé de la *Trouille*, Givry, Rouveroy, etc.

(1) D'après un dire traditionnel, la fabrication des poteries à Ferrière-la-Petite remonte au xv^e siècle, époque où cette industrie y fut apportée par des étrangers venus des Pays-Bas, les frères Gibon de Bouilloux. C'est depuis ce temps que la population a commencé à s'accroître dans le village.

président du comité de la guerre, soit comme commissaire près l'armée du Nord. Aux rapports qu'il fit alors sur la manufacture d'armes de Maubeuge, sur les indemnités à accorder aux villages de son arrondissement qui avaient été ravagés par l'ennemi, il faut ajouter celui qui est demeuré au *Moniteur* à la date du 5 floréal an 2. C'est une réclamation éloquentة en faveur d'une jeune fille des environs de Fontainebleau, dite *la citoyenne Quatre-Sous*, qui, à l'aide d'un déguisement, parvint à s'enrôler, à l'âge de treize ans, dans un régiment d'artillerie. Cette jeune fille avait montré, dans les privations et les dangers de différents sièges, ainsi qu'à la bataille d'Hondschoote, où elle eut deux chevaux tués sous elle, un courage et une force d'âme extraordinaire. Elle n'avait quitté l'armée que par suite d'une circonstance imprévue qui avait trahi son sexe, et en récompense de son dévouement et de sa conduite irréprochable, Gossuin lui fit obtenir de la Convention une pension de 600 livres à jouir pendant toute sa vie.

En 1469, Ferrière-la-Petite ne renfermait que 22 feux. Sa population, qui, vers le milieu du xviii^e siècle, n'était que de 160 habitants, en comprenait 335 à l'époque de la révolution de 89. En 1830, il y en avait 516, et aujourd'hui on y compte 755 individus, répartis dans 175 maisons. Dans ce nombre se trouvent 80 indigents à la charge du bureau de bienfaisance, dont les revenus s'élèvent chaque année à 556 francs. Les registres de l'état civil y comptent à partir de 1600, avec plusieurs

lacunes pour quelques années du milieu du xvii^e siècle. Le territoire, naturellement pierreux, renferme cependant çà et là des portions sablonneuses et argileuses, et peut être classé, pour la fertilité, sous les n^{os} 2 et 3. Il comprend 532 hectares, ainsi divisés : 294 en terres labourables, 99 en prés et pâtures, 4 en terrains plantés, 105 en bois, 7 en landes et marais, 5 en fonds de bâtiments, et le reste en routes, chemins et rivières. Indépendamment de la faïencerie et des poteries dont nous avons parlé, il se trouve à Ferrière-la-Petite deux moulins à eau, une brasserie et une fabrique de sabots. Le revenu imposable y est, en moyenne, de 27,174 francs, et le total des contributions, qui, en 1827, était de 4,906 francs 80 centimes, fut porté à 6,494 francs 05 centimes en 1827, sur un revenu de 27,174 francs.

Comme nous l'avons dit en parlant de Ferrière-la-Grande, les mayeur et échevins de ce dernier endroit furent pendant long-temps communs au village de Ferrière-la-Petite. Les deux paroisses étaient également administrées par le même curé. A certaines époques, toutefois, celle de Ferrière fut desservie par un vicaire subordonné au curé de la paroisse principale. Cet état de choses durait encore au xviii^e siècle, comme on le voit par une requête qui fut présentée à l'évêché par les habitants de Ferrière-la-Petite, afin d'obtenir un prêtre à résidence, ce qui n'eut aucun succès. Ce n'est que lors du concordat de 1802 que ce village fut érigé en paroisse indépendante.





OBRECHIES, DAMOUSIES, WATTIGNIES.



I. Obrechies.

Origine du mot Obrechies. — Obrechies, primitivement de la collation de l'abbaye de Liessies et de la souveraineté des comtes de Hainaut, cédé, avec tous ses droits et bénéfices, à l'abbaye de Saint-Denis en Brokeriois. — Difficultés entre l'abbaye de Saint-Denis en Brokeriois et les comtes de Hainaut touchant les droits de haute, moyenne et basse justice à Obrechies. — Information curieuse faite à ce sujet au commencement du quatorzième siècle; accord qui s'ensuivit. — Énumération des droits que le comte de Hainaut et l'abbaye de Saint-Denis conviennent d'exercer respectivement à Obrechies. — Privilèges des habitants. — Droit de luvée au territoire de Fumont, ancienne enclave d'Obrechies à Chalais. — Note sur ce territoire. — Nouvelles difficultés sur les droits de haute, moyenne et basse justice d'Obrechies. — Détails sur l'église du lieu. — Ravages dont le village eut à souffrir en 1637. — Dîme et revenus de la cure d'Obrechies. — Maisons diverses à Obrechies; cure Saint-Denis; moulin. — Passage des armées. — Renseignements statistiques et topographiques.



Le village d'Obrechies paraît être d'une origine postérieure à l'invasion des Franks, si l'on en croit du moins l'étymologie probable de son nom. La terminaison *chies*, selon nous, n'est qu'une variation des terminaisons *cham*, *ghem*, *ghien*, *ghain*, communes à une foule d'endroits, et

qui toutes signifient *demeure*, *habitation*. Ajoutée au mot tudesque *ober* (prononcez *obre*), qui se traduit par *sur*, *élevé*, cette terminaison fait conjecturer que le mot *Obrechies* a été employé pour désigner une ou plusieurs habitations situées sur une éminence, ce qui se justifie, du reste, par la position du village sur un des coteaux les plus élevés de la vallée de la Solre (1).

A quelle époque du moyen âge le plateau sur lequel Obrechies est assis a-t-il commencé à se couronner d'un noyau de maisons assez important pour en faire une paroisse? C'est ce que nous ne saurions dire; mais ce qui est certain, c'est qu'au commencement du XII^e siècle ce village avait déjà un prêtre à résidence, et que la collation de sa cure, avec tous les avantages qui s'y rattachaient, appartenait à l'abbaye de Liessies. Les comtes de Hainaut possédaient tous les autres droits et privilèges, comme souverains temporels de la province.

En 1117, Obrechies, avec ses dépendances et tous les serfs qui s'y trouvaient, passa au pouvoir des religieux de l'abbaye de Saint-Denis en Broke-

(1) Peut-être que le mot *Obrechies* vient plutôt de *oberrech*, mot qui, formé du préfixe *ober* et de l'affixe *rech*, *recht*, limite, en tudesque, a pu signifier primitivement *hauteur de la limite*.

roie (1) par donation de Baudouin III, petit-fils de la comtesse Richilde, fondatrice dudit monastère. Cette donation fut confirmée par Burchard, évêque de Cambrai, à la prière d'Héribert, deuxième abbé de Saint-Denis, et approuvée par le pape Calixte III en même temps que la possession de toutes les terres, bois, revenus, que l'abbaye de Saint-Denis avait obtenus depuis sa fondation. En 1183, le pape Lucius III renouvela cette confirmation, à la sollicitation de Gervais, alors abbé de Saint-Denis. Gervais, zélé pour tout ce qui pouvait étendre les droits de son monastère, obtint en outre, peu de temps après, d'Helgot, abbé de Liessies, le privilège que ses prédécesseurs avaient en jusque là de conférer la cure d'Obrechies et d'en percevoir la dime. Cette concession fut faite moyennant une rente annuelle d'un marc d'argent de 34 livres 3 deniers, que les religieux de Liessies ont, depuis, toujours perçue.

En 1230, Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, et Jeanne, son épouse, en reconnaissance des bons services que l'abbé de Saint-Denis leur avait rendus comme conseiller de leurs Etats, cédèrent à son monastère le droit de lever tailles et assiettes dans le terroir et jugement d'Obrechies, avantages que les comtes de Hainaut avaient conservés lors de la donation de Baudouin III, et dont ils se départirent complètement, ne se réservant que le droit d'intervention judiciaire en cas de sang, d'homicide et de larcin.

Guillaume I^{er}, souverain de la province, mal informé par ses ministres, suscita de grandes difficultés aux moines de Saint-Denis relativement aux droits et privilèges qu'ils possédaient dans leur domaine d'Obrechies, prétendant avoir pour lui seul, et sans partage, la haute et basse justice en ce lieu. Ses prétentions amenèrent dans le village, de la part de différents prévôts de Maubeuge, des actes d'autorité contre lesquels les abbés de Saint-

Denis protestèrent. A la suite de ces actes, il y eut des réclamations chaleureuses et des débats qui durèrent jusqu'en 1332. Au milieu de ces débats, plusieurs enquêtes furent faites, afin de rechercher, d'abord, jusqu'à quel point il y avait eu abus, et de prouver quels étaient enfin les droits et privilèges que chacun des réclamants possédait, pour qu'on lui en restituât le libre exercice. La première de ces enquêtes fut faite en 1306 par Sandras, prévôt de Maubeuge, pour le comte de Hainaut; la deuxième, par l'abbé de Saint-Denis lui-même, assisté des mayeur et échevins d'Obrechies; et, en 1329, eut enfin lieu, de la part de Baudouin de La Motte, successeur de Sandras, une troisième et dernière information.

Par cette enquête, qui eut lieu à Obrechies même, le dimanche d'avant la Saint-Jean-Colasse, en présence de Gillion le Ramoneur, prévôt de Mons, et de Mathien de Villers, receveur des mortemains du Hainaut, il demeura prouvé que le comte de Hainaut n'avait que trois choses en son pouvoir à Obrechies, savoir : *l'ost, ou droit de réclamer service de guerre; une amende de 60 sols pour les cas de querelle avec effusion de sang; enfin le droit de faire exécuter à leurs frais les criminels que les échevins auraient condamnés comme coupables d'homicide, et qu'à ces trois choses les comtes de Hainaut se devaient tenir.* A cela, les témoins, tous hommes de l'endroit, ajoutèrent : qu'ils avaient vu, de leur temps, le prévôt de Maubeuge percevoir des amendes pour méfaits commis la nuit, pour emploi de fausses mesures et port d'armes défendues, pour abattage d'arbres le long des chemins, etc., délits pour lesquels la juridiction des échevins n'était point intervenue, mais qu'ils ne pouvaient dire si cette action du prévôt était légitime ou non.

Le résultat de l'enquête fut d'amener, en 1332, entre Guillaume, comte de Hainaut, et Arnould, abbé de Saint-Denis, assisté de son collègue, un accord solennel qui détermina définitivement d'une manière précise les droits que chacun devait exercer au territoire d'Obrechies (1). Par cet accord,

(1) Cette abbaye était située à une petite lieue et demie au nord de Mons, entre deux montagnes, et tout près d'un bois dit de *Brokeriois*. Une des trois anciennes forêts franchises du Hainaut. Elle possédait des revenus considérables dans cette province, quelques biens et rentes dans le Brabant, et même dans le pays de Liège. Seize villages lui appartenaient presque entièrement. Vendu et dissous à la révolution de 85, ce monastère appartient aujourd'hui à un industriel qui y a établi une filature.

(1) Le titre relatif à cet accord est un des documents les plus précieux que nous possédions sur les communes rurales de l'arrondissement d'Avesnes. Aussi le reproduisons-nous dans nos pièces justificatives. Il a été inventorié dans les *Monuments anciens de Saint-Genois*, t. 1, p. 322. Il s'en trouve une copie dans les *Chartes du Hai-*

en vertu des précédents que l'enquête avait établis, le comte de Hainaut conserva à Obrechies le droit de brûler les fausses mesures, de percevoir des amendes pour port d'armes défendues, enlèvement de bornes dans les champs, abattage de chênes le long des chemins, etc., *lost et chevauchie*, l'amende de 60 sols pour blessures faites à l'occasion de rixes, enfin le droit de confisquer les meubles et catiels des habitants reconnus coupables d'homicide par la juridiction échevinale, de brûler leurs maisons et de les faire exécuter par le prévôt de Maubeuge. L'abbé de Saint-Denis, de son côté, demeura en possession de tous les autres privilèges seigneuriaux. Ces privilèges étaient de pouvoir créer mayeurs et échevins; de percevoir les droits de servitude, d'issue et entrée d'héritage, ceux de mortemain, d'afforage, de tonlieu, de batardeise, de moûture, de terrage et de four banal, des redevances sur les manants à la Saint-Rémy, proportionnées à l'importance de leurs maisons et courtils, à celle de leur culture, au nombre de leurs chevaux, charrués et chariots; enfin d'imposer des amendes pour les dégâts commis par les animaux domestiques, le passage des chevaux et voitures et autres petits cas de police rurale soumis à la juridiction échevinale. A ces droits étaient ajoutés, comme on l'a vu, celui de conférer la cure paroissiale, et, comme conséquence, celui de lever les grosses et menues dimes du lieu.

Quoiqu'il ne soit fait mention dans cet acte que du droit qu'avaient les habitants d'Obrechies d'extraire sur le territoire toute l'argile nécessaire à leurs besoins, il est constant que, de temps immémorial, et en vertu de la coutume, ils possédaient plusieurs privilèges qu'ils conservèrent jusqu'en 1789. Ces privilèges, toutefois, n'existaient qu'en faveur de ceux d'entre eux qui étaient *masuriers* ou *masuyers*, c'est-à-dire possédant une maison en propre dans la commune, et y résidant. Ils consistaient dans la liberté : 1^o de ne payer aucun droit d'issue ou service d'entrée lorsqu'ils vendaient ou achetaient des immeubles situés sur le territoire de

la commune, ce à quoi, pourtant, les étrangers étaient tenus; 2^o d'user du droit de *furcée* (affouage), qui consistait à aller couper, pour leur chauffage, leur charge d'homme de petite futaie dans les bois d'Obrechies, en exceptant toutefois la raspe des chênes, hêtres, pommiers et nœffiers; 3^o de pouvoir faire paître leurs bestiaux et leurs porcs dans les bois de la Carnoye, du Quesnoy et de Dom-Jean. A ces avantages était joint le droit de *prompt* ou *retraite*. Par ce droit, quand un étranger ou aubain achetait au territoire d'Obrechies, ou à celui de Fumont, qui était une de ses dépendances (1), un héritage ou des récoltes, le vendeur, s'il était *masuyer*, pouvait reprendre l'objet vendu, en donnant seulement 12 deniers de plus que l'acheteur.

En 1352, dix ans après l'accord conclu entre le comte de Hainaut et l'abbé de Saint-Denis, touchant les droits de haute, moyenne et basse justice à Obrechies, Jean de La Motte, successeur de ce dernier, ayant entrepris de grands travaux pour l'embellissement de son monastère, résolut, pour en couvrir les dépenses, de mettre en vente le domaine d'Obrechies. Mais il ne trouva point d'acheteur. Il offrit ensuite de l'échanger contre d'autres propriétés plus rapprochées du monastère, mais il ne fut pas plus heureux, et, en définitive, malgré des tentatives de cession renouvelées à différentes époques, le village continua d'appartenir à l'abbaye de Saint-Denis.

(1) Le territoire de Fumont fait aujourd'hui partie de Choisis. Il est situé sur la rive droite de la *Safré*, au-dessus du lieu où cette rivière se joint avec le ruisseau du *Stordoir*. Il avait été cédé à l'abbaye de Saint-Denis en même temps que le village d'Obrechies, en 1117. Outre un tournant dont on fit successivement un tordoir et une foulerie au moyen âge, et qui, avec des prairies et des bruyères avoisinantes, formait un fief long-temps possédé par les seigneurs de Choisis, le territoire de Fumont comprenait un bois de 2 bonniers et 2 journaux, encore aujourd'hui debout. Les *masuyers* d'Obrechies avaient aussi le droit de *furcée* dans ce bois. Mais en 1596, se trouvant en grand besoin d'argent, ils le vendirent à l'abbaye de Saint-Denis. Cependant ils le récupérèrent, mais long-temps après, comme le prouve un procès qui eut lieu sous l'empire. Alors, l'État, qui, en 1791, s'était approprié tous les biens du clergé, voulut empêcher les villageois d'Obrechies de jouir des droits qu'ils avaient sur Fumont. Il fallut faire intervenir le témoignage d'un ancien moine de l'abbaye de Saint-Denis, qui attesta que depuis 1596 ils étaient rentrés en possession du droit de *furcée* qu'ils avaient autrefois en ce lieu, et une sentence toute favorable donna gain de cause aux villageois, qui, aujourd'hui encore, vont couper la raspe du bois de Fumont, aussi bien que celle des bois d'Obrechies.

anot, n^o 487. Quant à l'original, il a été retrouvé, en 1846, par M. Pinchart, second commis aux archives royales de Belgique, dans une liasse perdue au milieu des archives judiciaires de la province de Hainaut, qu'il était chargé de classer. Les différentes pièces de cette liasse, ainsi que deux chroniques de l'abbaye de Saint-Denis, sont les documents qui nous ont aidé à écrire la présente notice.

En 1610, les différends qui, au commencement du *xiv^e* siècle, avaient eu lieu touchant l'exercice des droits de haute, moyenne et basse justice à Obrechies, reparurent de nouveau. Voici eu quelle occasion. Melchior Poehet, bailli de la commune, ayant fait arrêter un certain Jean Lebrun, pour cause de querelle avec effusion de sang, M. d'Assignies, gouverneur et prévôt de Maubeuge, fit défense au bailli, par un sergent, de procéder à l'instruction de l'affaire. Le prévôt prétendait que l'autorité séculière, qu'il représentait, avait exclusivement le droit de haute justice à Obrechies, et que l'abbé de Saint-Denis ne pouvait exercer à cet égard qu'un pouvoir fort restreint. Les moines produisirent leurs titres, des avocats et conseillers furent appelés comme arbitres, et le débat fut enfin vidé à Mons par une sentence toute favorable aux droits du monastère.

L'église d'Obrechies est située au milieu du village, dont elle occupe la partie culminante. Aussi l'aperçoit-on de loin dans les directions où le sol est découvert. Elle a été bâtie par les soins de l'abbé de Saint-Denis, et consacrée à Dieu, et à saint Martin, patron de la paroisse. La construction du chœur actuel remonte à l'an 1599. Il a coûté une somme de 1,650 livres par contrat passé entre dom Pierre Rollier, abbé, et les maçons qui fournirent les matériaux. Cette partie de l'église fut d'abord très bien décorée ; mais, à la suite des ravages dont le village a eu à souffrir en 1637, lors des courses qui précédèrent la prise de Landrecies par les Français, elle fut entièrement ruinée : les autels furent profanés, les images détruites, les vitres brisées, les fers et les plombs enlevés, tous les lambris, bancs, sièges ou pupitres emportés ou brûlés. Le *ferme*, ou coffre-fort dans lequel étaient enfermées les archives communales, et qui se trouvait, comme de coutume, dans l'église, fut forcé, et les parchemins et papiers qu'il contenait, jetés pêle-mêle au dehors, ne tardèrent pas à être détériorés par l'humidité. L'une des deux cloches du beffroi fut aussi enlevée ; mais l'autre, qu'on parvint à soustraire à la rapacité des pillards, fut transportée à Saint-Denis. Elle ne fut rapportée dans la commune que quand la population, y reparaissant, nécessita la reprise de l'office divin. Cette cloche, qui avait été fondue en 1598, est la seule que renferme aujourd'hui le clocher. Pendant tout l'intervalle qui sépara les ravages de 1637 de l'année où les habitants revinrent

habiter Obrechies, l'église fut complètement abandonnée, et depuis, si, comme tant d'autres, elle n'a pas été convertie en écurie, elle fut néanmoins le seul local qu'on trouva pendant quelques années pour engranger les récoltes.

Au *xv^e* siècle, les revenus de la dime d'Obrechies s'élevaient à la somme de 55 livres. L'église, d'autre part, possédait dans le village plusieurs héritages, entre autres le *pré du Bruite*, situé en dessous du moulin. Le pasteur, pendant long-temps, jouit aussi, par la grâce des abbés de Saint-Denis, d'une rente annuelle qui n'était d'abord que de 15 livres, mais qui fut, par la suite, élevée à 200 livres, imputables sur les revenus d'une chapelle existante en l'église de Nast. Ces ressources n'étaient pas les seules que possédait l'église d'Obrechies. Elle percevait aussi des frais de sépulture sur les habitants de Choisies, qui, bien qu'ils fussent paroissiens de Ferrière-la-Petite, étaient enterrés à Obrechies ; et l'on voit encore le long de la nef de l'église plusieurs tombes en pierre des anciens seigneurs de Choisies. Ces pierres sont des *xiv^e*, *xv^e* et *xvi^e* siècles. Malheureusement, la plupart des caractères et sculptures dont elles étaient couvertes sont presque entièrement effacés.

Pendant plusieurs siècles, l'église d'Obrechies fut masquée par plusieurs maisons importantes qui s'élevaient à côté du clocher. Une de ces maisons avait un pignon donnant sur le chemin qui longe le cimetière, et à ce pignon était annexé un grand colombier, rendez-vous de tous les pigeons du voisinage. Sous ce colombier existait une porte en forme d'arche, fort jolie, qui embrassait toute la largeur du chemin, et sous laquelle les villageois passaient avec leurs chariots quand ils allaient aux champs. En 1613, un vieillard du lieu, nommé Jean Lecot, âgé de quatre-vingts ans, témoignait encore avoir vu cette fausse-porte debout dans sa jeunesse, et la citait comme preuve des soins tout particuliers qu'on avait apportés autrefois à l'embellissement du village.

De temps immémorial, il y eut à Obrechies, dans le fond de la vallée de la *Solre*, pour l'exploitation du bien des moines, une ferme importante. Cette ferme s'appela la *court ou cense Saint-Denis*. Elle comprenait, outre l'habitation du fermier, un logement destiné à servir de pied-à-terre soit aux religieux de Saint-Denis, soit à leurs commis, quand ils se rendaient au village. Réparée en 1493 par

les soins de l'abbé dom Jean Lefort, elle fut ruinée, comme les autres habitations de la commune, dans la guerre de 1637. Rétablie à la suite de ce désastre, elle fut, en 1658, la proie d'un incendie terrible qui en détruisit la grange et les écuries. Dix ans après, dans l'intérêt de l'amélioration de leurs biens, les moines de Saint-Denis reconnurent la nécessité de posséder une autre ferme à Obrechies. Ils achetèrent donc dans le haut du village quelques parties d'héritage, sur l'emplacement desquelles s'éleva la *nouvelle cense Saint-Denis*, laquelle se voit encore aujourd'hui dans un état de parfaite conservation. Un moulin était annexé à la *vieille cense Saint-Denis*. Séparé de la ferme et bâti à neuf en 1553, ce moulin fut, dix ans plus tard, doté d'un héritage et d'un corps d'habitation. Il était banal pour tous les habitants de la commune, et le meunier y percevait pour droit de mouture une boîte sur une mesure qui en contenait 18. En 1598, ce moulin fut saecagé par le passage de bandes armées. En 1620, il eut à souffrir d'un autre contre-temps qui n'était pas moindre : la concurrence du moulin que le prince de Chimay fit alors bâtir à Choisies, et, lors des ravages qui eurent lieu dix-sept ans après, sa ruine fut complète. Dévasté de fond en comble, ayant perdu ses meules, qui furent transportées à Solre-le-Château, il ne se releva que long-temps après, lorsque la population revint au village.

Comme on le voit, Obrechies a eu souvent à souffrir, dans les siècles passés, des maux de la guerre. A l'époque de la révolution, il y fut de nouveau exposé. Lors du déblocus de Maubeuge, en 1793, quelques unes des opérations qui signalèrent cet événement mémorable se passèrent sur son territoire. Les Français, dans l'intention de déloger les Autrichiens, qui s'y étaient postés, firent pleuvoir sur le village une grêle d'obus qui occasionnèrent un effroyable incendie. Plus tard, les Russes, lors du camp de Dimechaux, et les Français, à la suite des deux expéditions de 1831 et de 1832 en Belgique, furent cantonnés tour à tour à Obrechies. La plaine qui contourne le village du nord à l'est devint alors pour ces derniers un lieu de grandes manœuvres.

Les actes de l'état civil de la commune d'Obrechies ne remontent pas au-delà de l'année 1719. En les examinant, on voit que la population ne s'y est guère accrue pendant le xvii^e siècle. Cette po-

pulation, qui, en 1709, était représentée par le chiffre 153, était descendue, quatre-vingt-onze ans plus tard, à celui de 117. Aujourd'hui il s'y trouve 192 individus, et le nombre de feux, qui était de 19 en 1469, de 44 au commencement du xvii^e siècle, est depuis monté à 70. Les revenus du bureau de bienfaisance sont seulement de 283 fraucs, mais il n'y a que 16 indigents qui soient à sa charge. La superficie totale du territoire est de 335 hectares, dont 331 en terres arables, 82 en prés, 2 en jardins, 5 en bois, le reste en laudes, marais, fonds de bâtiments, chemins, rivières et ruisseaux. D'une terre glaiseuse, graveleuse et schisteuse en beaucoup d'endroits, ce territoire est peu fertile, et sa culture principale ne consiste guère qu'en méteil, avoine, épeautre et orge. Quelques portions, toutefois, figurent au rang des terres de première et de deuxième classe, grâce aux efforts des habitants, qui, depuis quelque temps, montrent un zèle tout à fait éclairé pour l'agriculture. Un nombre des plaines les moins stériles se trouve la *couture Sarrazin*. Cette plaine est située sur la rive gauche de la *Solre*, au bas de la pente septentrionale du plateau de Souvergeaux. La première partie de son nom lui vient de ce qu'elle fut d'abord du petit nombre des bruyères d'Obrechies qui reçurent une culture, et la seconde lui a été donnée en mémoire d'un nommé Fusart Sarrazin, qui, selon d'anciens écrits, vivait en 1380 et avait beaucoup de biens en ce lieu.

II. Damousies.

Étymologie du mot Damousies. — Damousies domaine des seigneurs d'Éclaires. — Possessions et droits de la pairie d'Avennes à Damousies. — Fiefs du comte de Hainaut. — Etablissement religieux et agricole très ancien situé sur le territoire de ce village. — Eglise de Damousies. — Revenus de la dime. — Renversements statistiques. — Description des landes de Souvergeaux et souvenirs historiques. — Détails topographiques.

Au pied du village d'Obrechies, sur la rive gauche de la *Solre*, et à côté d'un de ses affluents appelé le *ruisseau de Glarges*, se trouve la commune de Damousies. Cet endroit paraît tirer son nom de

damm, damme, mot qui, en tudesque, signifie *digue*, chaussée pour empêcher l'eau de passer, et d'une terminaison qui entre dans le nom de beaucoup d'autres endroits (dans ceux de Semousies, Ramousies, par exemple), laquelle vient sans doute du celtique *oisy*, colline, côte élevée. *Coteau de la digue*, telle serait, d'après notre hypothèse, la signification de *Damousies*, nom qu'on a souvent écrit ou prononcé *Damoisy*. Une écluse destinée à tenir les eaux pour un usage quelconque aura été, selon toute apparence, construite en cet endroit à une époque reculée, et aura donné naissance au nom dont nous hasardons ici l'étymologie (1).

Au XI^e siècle, *Damousies* faisait partie du domaine des seigneurs d'Éclaiibes, en même temps qu'Obrechies et *Roblechies* (Ropsics), et parait être sorti de cette maison le siècle suivant, par le mariage de Béatrix d'Éclaiibes, dame de *Damousies*, avec le seigneur d'Aulnoy-lez-Valenciennes. Toutefois ce village relevait de la pairie d'Avesnes, dont il a toujours suivi les destinées; et, lors de la réunion de la partie méridionale du Hainaut par Louis XIV, il payait encore une redevance résultant du rachat du guet que les habitants devaient aller faire à Avesnes (2).

Les seigneurs d'Avesnes avaient à *Damousies* la directe seigneurie, plus la possession d'un fief qui fut aliéné par le duc d'Orléans sur la fin du XVIII^e siècle. Ce fief constitue aujourd'hui la propriété connue sous le nom de *Château et ferme de Vengilles*, située au nord du village, le long de la route départementale de Solre à Maubeuge, dans un riant vallon (3).

On trouve dans les archives du greffe féodal du Hainaut les reliefs de deux fiefs également situés à *Damousies*. Par le premier, *Colart de La Carnoye*, demeurant audit lieu, déclare, en 1501, tenir en foi et hommage un fief-lige lui échu par succession de Henri de La Carnoye, son père, gisant à *Damousies, Wattignies et alentours, comprenant ter-*

res labourables, prés, rentes d'argent, d'avoine et de chapons, services d'héritages, dîmes, terrages et seigneurie foncière. Le second relief est de 1560. Il fut fait par Jean de La Carnoye, petit-fils du précédent. Il est relatif à un fief consistant en maison, grange, jardin, pré, etc., etc. (1).

Il y a au nord de *Damousies*, sur les pentes qui longent la rive gauche de la *Solre*, un terrain inculte, nommé le vieux *Moustier*. Ce nom vient d'une ancienne chapelle dont on voyait encore les traces à la fin du dernier siècle. *Moustier* est un vieux mot français qui signifiait *église* ou *monastère*. S'il en faut croire les récits traditionnels répandus dans les villages environnants, cet établissement religieux aurait été fondé par des moines de l'abbaye d'Hautmont, détachés en 646 pour défricher les terrains qui couronnent le plateau de Raimont. Les habitants de ces villages se seraient, pendant longtemps, rendus depuis un moultier de *Damousies* pour y entendre la messe. Toutefois, s'il en a été ainsi, ce n'est du moins qu'antérieurement au XI^e siècle, car l'on sait par Jacques de Guyse qu'à lors les villages de Ferrière-la-Grande, de *Damousies* et d'Obrechies, étaient déjà érigés en paroisses, et par conséquent devaient avoir, avec un prêtre, une église pour la célébration de l'office divin. Quant à *Damousies*, il est certain qu'il possédait une église dans la seconde moitié du moyen âge, puisque l'on trouve dans celle qui existe actuellement, et qui sans doute est la même qu'alors, deux pierres sépulcrales remontant aux premières années du XIV^e siècle. L'une d'elles fait mention de *Gohiers de Damousies, décédé en 1315*, et l'autre de *Jehan Louviel, métayer de Glarges, mort en 1328*. Cette dernière pierre fait supposer que la ferme de Glarges, aujourd'hui comprise dans la commune et dans la paroisse de Wattignies, dépendait autrefois de la cure de *Damousies*. L'église de *Damousies* relevait des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui en avaient acquis autrefois la collation, par échange, du chapitre Saint-Géry, de Bruxelles. Elle avait pour succursale celle de Wattignies. Le revenu net de la dime, au XIV^e siècle,

(1) S'il en faut croire un renseignement local, les restes d'une digue se font encore en effet reconnaître à *Damousies*, parmi des dicombres qui garnissent les bords du ruisseau de Glarges, près d'un lieu où l'on assure qu'un vivier existait autrefois.

(2) Leleu, *Histoire d'Avesnes*, p. 129.

(3) Voyez Beaulort et Eclisles.

(1) Recueil de reliefs de fiefs de la cour de Mons et du comté de Hainaut, n. 4.

n'allait pas au-delà de 20 livres, monnaie du temps. Le pasteur jouissait en outre du revenu de 7 rasières de terre, d'une rasière de pré, et du produit d'un cantuaire dont il sera parlé à l'article *Wattignies*.

En 1469, la commune de Damousies ne comprenait encore que 14 feux. Au XVIII^e siècle, selon un dire traditionnel, il ne s'y trouvait pas plus de 100 habitants. Il y en a aujourd'hui 282, répartis en 68 maisons. Dans ce nombre il faut compter 18 indigents à la charge du bureau de bienfaisance, lequel n'a que 325 francs de revenu par an. Les actes de l'état civil de cette commune furent, paraît-il, tenus à partir de 1616, mais ceux qui comprenaient de cette année à celle de 1742 ont disparu. On n'a plus que les registres remontant à cette dernière date, lesquels ont été tenus jusqu'à nos jours sans interruption.

Le territoire de ce village est argileux et graveleux en certains endroits, schisteux en beaucoup d'autres; aussi sa fertilité n'est pas très grande, et les terres y sont généralement classées, quant à leurs produits, sous le n^o 3. On n'y cultive guère que de l'épeautre, du méteil, du seigle, de l'avoine, et des plantes fourragères. Son revenu imposable s'élève annuellement autour de la somme de 13,746 francs, et le total des contributions directes, qui, en 1827, était de 2,583 francs 30 centimes, fut élevé à 2,973 francs 46 centimes. Sur 497 hectares de superficie, 373 sont en labour, 35 en prés, 26 en vergers et pâtures, 12 en bois, 12 en propriétés bâties, en chemins et ruisseaux, 36 en landes.

La plupart des landes de Damousies sont situées sur le plateau de Souvergeaux, plaine inculée qu'on voit au sud du village, entre le vallon de *la Solre* et un bois nommé le *bois de Wattignies*. Le plateau de Souvergeaux a toujours été couvert de bruyères, et ce n'est que depuis peu de temps qu'on a mis en culture quelques unes de ses parties. Autrefois les habitants de Damousies, d'Obrechies et de Choisies, pouvaient, par privilège, y faire paître leurs bestiaux, à l'exclusion de ceux des villages environnants, moyennant la redevance annuelle d'une poule par famille, perçue au profit du comte de Solre. En 1789, cette redevance fut abolie, et, depuis, les habitants des trois villages susnommés n'eu ont pas moins continué à profiter du gazon de Souvergeaux, les limites de

leurs territoires respectifs s'étendant jusque là.

Les landes de Souvergeaux, comme tous les lieux environnants, furent, depuis soixante ans, à différentes époques, le rendez-vous de divers corps d'armée, les uns pour y combattre, les autres pour y camper ou y exécuter des manœuvres. On sait que là se trouvait le point le plus fort de la gauche autrichienne, lors de la bataille de Wattignies, et que cette position, après plusieurs attaques obstinées faites dans la direction de Choisies et de Dimechaux, par la division du général Duquesnoy, fut enfin emportée par la colonne que ce général fit déboucher de ce dernier village, colonne qui mérita, dès lors, par sa bravoure, le surnom de *colonne infernale* (1).

En 1816, pendant l'occupation des alliés, le corps d'armée russe du général Woronow ayant élevé un camp à quelque distance de là, sur le territoire de Dimechaux, le plateau de Souvergeaux servit de champ de manœuvres aux troupes de ce camp, ainsi qu'à toutes celles qui se trouvaient cantonnées dans tous les villages du pays. Une redoute, que l'on voit encore sur la droite du ruisseau le *Stordoir*, fut construite en cette circonstance pour servir de but, dans les différentes évolutions d'attaque, aux fantassins du corps d'armée.

En 1818, le roi de Prusse, l'empereur Alexandre, les grands-ducs Constantin, Michaëls et Nicolas, ses frères, le prince royal des Pays-Bas, les princes russes Wolkonski, Menzikoff, Ouwaroff, Czernikoff, lord Wellington, le duc de Devonshire, le duc de Kent, le général Congrève, et un grand nombre d'autres personnages de la coalition, assistèrent, sur les landes de Souvergeaux, à une revue qui fut suivie de plusieurs manœuvres effectuées par l'armée russe. Après ces manœuvres, une vaste tente ayant été dressée sur la lisière du bois de Wattignies, tous ces personnages s'y réinnèrent pour dîner. Ce fut un jour de fête que termina un splendide feu d'artifice, accompagné des chants, des hurrahs et des vivats de ces ennemis de la France, dont les réjouissances en ces lieux étaient bien faites, certes, pour attrister les mânes des braves qui, vingt-cinq ans auparavant, y étaient morts

(1) Voyez Wattignies et Maubeuge.

pour défendre leur patrie contre la domination étrangère.

Dans les premiers jours de juin 1818, le grand-duc Michel passa, sur les mêmes lieux, une autre revue presque aussi solennelle que la précédente. Des acteurs de la capitale, le célèbre Pothier et mademoiselle Déjazet, entre autres, quittèrent Maubenge, dont ils faisaient depuis quelque temps les délices, pour venir jouer, sous la tente, une pièce de circonstance due à la plume des vaudevillistes Chatelein et Naraisse. Cette pièce, intitulée : *le Camp de Dimechaux, ou le double mariage*, a été imprimée à Maubeuge, chez J. Leveque. C'est un impromptu en un acte, mêlé de couplets, dans lequel sont mis en scène, mais avec une couleur locale qui est loin d'être fidèle, les paysans des villages environnants.

En 1831 et 1832, la souillure imprimée sur les landes de Souvergeaux par le passage des hordes russes fut effacée par l'arrivée sur les mêmes lieux des soldats de la révolution de juillet, cette énergique réaction de la France contre les humiliations de 1815 et la dynastie imposée par l'étranger. La division du général Sébastiani, d'abord, celle du général Achard, ensuite, au retour des deux campagnes de la Belgique, vinrent camper en ces lieux, dans des baraques qui restèrent plusieurs années debout. Les ducs d'Orléans et de Nemours visitèrent alors plusieurs fois ces troupes, et, le 16 octobre 1833, quarante ans après la bataille de Wattignies, eut lieu une fête commémorative de cette journée mémorable, à l'occasion de laquelle nos soldats avaient élevé au milieu du camp, comme trophée, une énorme pyramide en terre.

Aujourd'hui les traces de ces derniers campements ont disparu, et l'on parle de défricher le terrain qu'ils occupaient, afin de lui donner un rapport beaucoup plus avantageux que celui qu'il a eu jusqu'ici. On pourrait y établir une petite colonie agricole, et ce ne serait peut-être pas la moins productive des entreprises qui ont été proposées de nos jours pour occuper les ouvriers à qui le travail manque dans les temps de crise et de chômage prolongé.

Le plateau de Souvergeaux est à 182 mètres au-dessus du niveau de la mer. Moins élevé que les hauteurs de Garges à Wattignies, du Paradis à Quiévelon, qui ont 223 et 219 mètres de haut, il domine celle d'Obrechies, qui n'en a que 160. La

vue dont on jouit lorsqu'on est sur ce plateau est de toute beauté. On peut y contempler une grande étendue de pays, dont les nombreux accidents sont excessivement pittoresques. Sur la gauche, on voit s'enfuir au loin, encaissée dans une étroite vallée, la rivière de *Solre*, avec les coteaux culminants qui la longent. Au pied ou sur la pente de ces coteaux apparaissent, dans l'intervalle des bois, les maisons et les clochers de Damousies et de Ferrière-la-Petite. Près de soi, le village d'Obrechies s'élève majestueusement en amphithéâtre sur la crête d'un mamelon qui, au-delà, se montre couvert de récoltes et va toujours en se redressant dans la direction du nord-est. Plus à l'ouest se montre, au sein d'une colline bocageuse et pittoresque, le charmant petit village de Choisis, qui limitent à gauche et à droite les paysages gracieusement accidentés des vallons de La Carnoye et de *la Solre*, qui, grossie d'une foule de petits affluents dans les bois d'Eccles et de Bérelles, sort de cet horizon obscur pour se creuser une route étroite et profonde au milieu des terres arides et schisteuses de Solrinnes, d'où elle descend pour venir se rencontrer, au pied de Souvergeaux même, avec le ruisseau du Stordoir, issu de Sars-Poteries. Là deux ponts se montrent, dans un lieu enchanteur, sur chacun des deux cours d'eau, au moment où ils vont se joindre. Sur l'un de ces ponts passe la nouvelle route de Maubeuge à Solre-le-Château, qui serpente agréablement sur les flancs de la colline opposée et va de là se perdre au milieu des mille undulations d'un terrain couvert des paysages les plus variés.

Arrachons-nous de ces lieux et de leurs souvenirs historiques, et pénétrons dans Wattignies, où nous retrouverons le sujet d'autres contemplations, et surtout de quelques pages d'histoire nationale, qui, cette fois, seront sans mélange pour notre gloire.

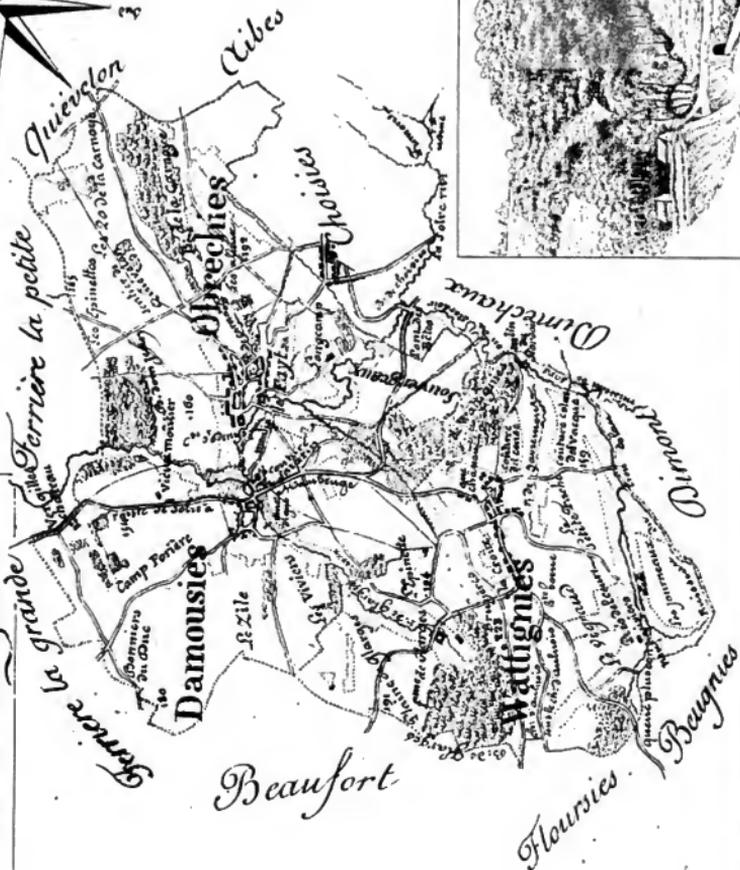
III. Wattignies.

*Wattignies ainsi appelé de sa position dans un terrain singulier.
— Il est donné par Gérard, évêque de Cambrai, à l'église met-*

PLAN DES COMMUNES
l'Obrechies de Damousies
et de Catignies.



Echelle de 2000 mètres



Le pont des bêtes en la vallée de la Sambre.
 par M. de la Motte, N. 1860.

Dressé, d'après un anastigmatique par Coustaut.

ropolitaine de cette ville. — Seigneurs de Wattignies; leur demeure. — Cours d'eau arrosant le territoire de Wattignies. — Le Vignaud, lieu anciennement désigné. — Terre de Garges à Wattignies, apanage des cadets de la maison de Montigny. — Renseignements sur ces arigneurs. — Le try de Garges, lieu où s'est décidée la victoire de Wattignies. — Détails sur cet événement mémorable. — Renseignements statistiques. — NOTE SUR LES COMMUNES DE DIMORT ET DIEZELCHAU.

Wattignies est situé dans un terrain humide et fangeux, et la première partie de son nom vient sans doute de *watten*, qui signifie *bourbier*, *endroit fangeux*. Plusieurs localités de ce nom dans certains pays, notamment en Flandre, se trouvent placées dans un terrain analogue. Quant à la terminaison *gnies*, comme celle de tant d'autres villages du pays, elle veut dire *demeure*, *habitation*.

Wattignies paraît être très ancien (1). Par un diplôme de 1030, on voit que Gérard, évêque de Cambrai, le donna à la nouvelle cathédrale qu'il avait fait bâtir dans cette ville. Baldéric, qui, dans sa *Chronique*, mentionne cette donation, parle de Wattignies en ces termes : *...et Wattinies quam de suo jure Herardus jam dictus possidebat* (2).

Au *xv^e* siècle, la terre de Wattignies appartenait à Gilles, dit Louppers de Wattignies, écuyer. Il existe dans le *Trésor des chartes du Hainaut* un titre constatant que ce seigneur, conjointement avec un autre homme de fief du comte de Hainaut, accompagna Jean, dit Sausses de Mauraige, prévôt de Maubeuge, dans une opération par laquelle ce dernier s'en fut confisquer au château de Fumay des ustensiles propres à battre de la fausse monnaie, qui s'y trouvaient (3).

Marie de La Barre, dite de Mauraige, dame de Wattignies en 1682, laissa cette terre à messire Philippe-Ignace de La Barre, seigneur d'Erquelines. C'est de ce personnage que descendait Char-

les-François-Albert-Joseph de La Barre, comte d'Erquelines, seigneur de Mauraige, de Fayt, de Saint-Martin et Bermerain et de Wattignies, en 1789.

La terre de Wattignies se composait d'une demeure aujourd'hui rasée, appelée *Château*, et du moulin à eau le Stordoir, avec les dépendances. Dans ces dépendances se trouvait un bois voisin, dit *bois de Wattignies*, dont la superficie était et est encore de 50 hectares.

Indépendamment de cette terre, il y avait dans la commune trois fiefs, dont deux relevaient de la pairie de Chièvres, et un autre de celle d'Avesnes. Ce dernier, possédé au *xv^e* siècle par les sires de Marquette, s'étendait sur une superficie de 18 hectares, qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Fief*.

Au sud de Wattignies se trouvent deux ruisseaux, le *Savremont* et le *Trou-Colau*, qui vont se jeter dans la petite rivière du *Stordoir*. Ce dernier prend sa source dans le bois qui borne la limite du territoire de la commune à l'ouest. Comme on peut le voir par des cartes du *xv^e* et du *xvii^e* siècle, le vallon dans lequel il coule était rempli d'eau et portait le nom de *Vivier-Grand*, à cause d'un étang aujourd'hui desséché : de là le nom de *Vignaud* qui est aujourd'hui vulgairement donné à une partie du vallon qu'il arrose. Souvent on a retrouvé en ce lieu des décombres et divers débris. Ils proviennent des habitations qui autrefois couvraient cette partie du territoire, et que les guerres des *xvii^e* et *xviii^e* siècles auront fait disparaître. Au nord du village on rencontre un autre ruisseau dont nous avons parlé au sujet de Damousies. Ce ruisseau a pris le nom d'une ferme qui se trouve à côté de l'étang où il a son point de départ : la ferme de Garges. Il est question de Garges dans plusieurs anciens titres. Nous en avons parlé déjà ; nous en reparlerons encore à l'article *Beaufort*, et alors nous verrons qu'en 1283 Jean d'Avesnes avait pour sergent un nommé Colart de Garges. Selon toute apparence, le fief de Garges forma longtemps un apanage des cadets de la maison de Montigny-Saint-Christophe (1). Du moins il est fait

(1) L'*Annuaire statistique du Nord* est dans l'erreur quand il place dans le village dont il est ici question les biens qui furent apportés en douaire à sainte Irmine, fille de Dugobert II, roi d'Austrasie, par le comte Herman, son époux, biens qu'elle légua plus tard à un monastère de Tréves. Le Wattignies du canton de Maubeuge n'est nullement dans la Thiérache; il s'agit d'une autre commune de ce nom située sur les confins du département des Ardennes. — (Voyez Lelong, *Hist. du diocèse de Laon*, p. 92 et 251.)

(2) Baldéric, *Chron.*, lib. II, cap. 49, p. 334.

(3) Saint-Genois, *Monuments anciens*.

(1) *Généalogie manuscrite des Montigny de Garges*. — Carpentier, *Histoire du Cambésis*, fol. 612.

mention d'un Gilles de Montigny, dit de Garges, qui figura en 1096 au tournoi d'Anchin. Jean de Montigny de Garges, chevalier, seigneur d'Elesmes et de Roblechies (Ropsies), et son fils Jean de Garges, écuyer, vivaient, l'un sur la fin du xiv^e siècle, l'autre au commencement du xv^e. Le premier fut bailli du chapitre de Maubeuge; le second, maître d'hôtel du comte de Hainaut. Après eux vécurent Gilles de Garges, seigneur d'Elesmes, qui fut enterré dans ce dernier village avec son épouse, Jeanne de Montigny; puis François de Garges, qui, ainsi qu'on l'a vu dans notre notice sur Elesmes, périt tragiquement à Mons en 1572, victime de la tyrannie du duc d'Albe.

Un bois nouvellement planté s'étend sur toute la colline méridionale du vallon de Garges. Ce bois recouvre un grand espace de terrain autrefois couvert de bruyères, et vulgairement désigné sous le nom de *try de Garges* (1). C'est là que, le 16 octobre 1793, se décida la glorieuse victoire de Wattignies. Une redoute, située dans le voisinage, est encore aujourd'hui le témoignage des mesures que prirent alors les Autrichiens pour se fortifier dans leur position. On sait que l'aile gauche de l'armée avait été postée à Wattignies par le prince de Cobourg, sous les ordres du général Terzy. Ce corps d'armée se composait, entre autres troupes, des régiments de Klebeck, de Stein et de Hohenlohe, des dragons de Cobourg, et de plusieurs bataillons de Croates. Les Croates, troupe sale et méchante, disent les habitants du pays, se signalèrent à Wattignies en tuant un jeune homme inoffensif et en menaçant de mort le maire du lieu. Ce fonctionnaire fut forcé de se cacher, dans cette circonstance, pour échapper aux Autrichiens, qui l'appelaient *caragnole*, *jacobin*, *assassin de roi*, à cause de son obéissance au gouvernement républicain. Les Croates, du reste, ne furent pas les seuls qui se signalèrent à Wattignies par leur fureur. Il s'y trouvait en même temps un régiment français,

émigré, celui de royal-Bourbon, dont les passions contre-révolutionnaires se montrèrent encore plus ardentes que celles des soldats de la coalition. Dans la journée du 16 octobre, ce régiment combattit avec acharnement ses compatriotes de la République, et, dans une rencontre sanglante où les combattants étaient excités de part et d'autre par leurs rancunes politiques, on vit périr les soldats émigrés, tous, jusqu'au dernier, au cri de : *Vive le roi !*

On sait jusqu'à quel point la bataille de Wattignies fut acharnée. Retranchés derrière les coteaux du *Trou-Colau* et de *Savremont*, les Autrichiens ne quittèrent ces positions que pour défendre les hauteurs qui sont derrière avec une tenacité désespérée. Attaqués une première fois le 15 par le général Duquesnoy, ils s'étaient maintenus avec honneur. Attaqués une seconde fois le 16, ils avaient d'abord repoussé le choc des colonnes que conduisaient à l'attaque les généraux Jourdan et Duquesnoy et le conventionnel Carnot; mais, assaillis de nouveau par ces colonnes, qui s'ouvraient devant eux pour vomir des nuées de mitraille, ils furent obligés de céder, poursuivis qu'ils étaient par nos bataillons, qui, partis de points différents, finirent par se rencontrer vainqueurs au centre du village.

On trouve encore aujourd'hui à Wattignies une foule de débris qui rappellent le combat terrible qui s'y livra il y a 58 ans. Des tronçons d'armes blanches, des boutous d'habits, mis au jour par la charrue, viennent parfois faire connaître les différents corps qui s'y trouvèrent engagés. Ce qu'on retrouve surtout le plus fréquemment, ce sont des boulets et des éclats d'obus que le temps a oxydés. Pendant deux jours les habitations de la commune furent en proie à une pluie incessante de ces projectiles, mais, chose toute particulière, il n'y eut aucune qui fut incendiée. Les habitants du lieu ont depuis attribué ce bonheur unique à leur patron, saint Ghislain.

En 1469, Wattignies renfermait 12 feux; au commencement du xvii^e siècle, il s'en trouvait le double, et le nombre des habitants, qui était de 145 en 1709, alla depuis en diminuant, à tel point, qu'en 1803, il n'y avait encore que 136 individus. En 1835, ce nombre s'était relevé à 230. Il s'y trouve aujourd'hui 211 personnes, réparties dans 46 maisons, parmi lesquelles on compte 15 indi-

(1) Ce mot *try*, qui s'écrivit aussi *trieu*, signifie *jachère*, en flamand. Quand l'on veut désigner un gazon banal, un terrain communal servant à la vaine pâture, on le traduit par *drieschen* dans la même langue. Il paraît, selon toute probabilité, venir aussi bien du tudesque que du celtique.

gents à la charge du bureau de bienfaisance. Les ressources de ce bureau ne sont que de 39 francs par an ; mais il y a une donation désignée sous le nom de *cantuaire*, qui produit un revenu de 298 francs 75 centimes. Ce cantuaire a été créé par mailemoiselle de Mauraige, dame du lieu. La fondation avait pour but principal l'instruction des indigents. Cependant, suivant les titres, la portion des produits restant après avoir assuré le service de l'instruction devait être distribuée aux pauvres.

La superficie totale du village de Wattignies est de 626 hectares, dont 343 en terres labourables, 180 en prairies et vergers, 52 environ en bois, 3 en landes, et le reste en cours d'eau, fonds de bâtiments, routes et chemins. Le revenu imposable s'y élève à 14,603 francs. Le total des diverses contributions, qui, en 1827, était de 2,888 francs 64 centimes, fut porté en 1847 à la somme de 2,846 francs 50 centimes.

NOTES SUR LES VILLAGES DE DIMONT ET DIMECHAUX.

Ces villages faisaient tous deux autrefois partie de la terre d'Avesnes. Aussi ce n'est que parce qu'ils sont limitrophes du canton de Maubeuge, et que nous n'aurons nullement lieu d'en parler plus loin, que nous nous en occupons ici.

Dimont est cité sous le nom de *Grand-Mont* dans la charte par laquelle Charles, roi de France, donna, en 921, à l'abbaye de Marolles, le village de Taisnières, plusieurs biens et privilèges situés dans différents lieux, à Fayt et à Flauiont entre autres. A Dimont, *in loco qui fertur Magnus-Mons*, ces lieux furent un manse et ses dépendances : *manus unus et ibi aspicientia*. (*Rac. des hist. de la France*, 321 ; — Jacques de Goyse, *Ann. du Hayn*, t. 15, p. 310.)

Le nom de Grand-Mont, primitivement donné au village de Dimont, vient sans doute de la hauteur culminante sur laquelle se dressent exclusivement élevées les premières habitations de cet endroit. Plus tard ces habitations, en s'étendant sur la hauteur opposée, auront fait donner au village le nom de Dimont, qui, selon nous, vient de *dis*, deux, et de *mons*, mont, et veut dire deux monts. On ne sait à quelle époque *Dimont* quitta sa dénomination primitive. Ce que nous savons, c'est qu'au *xiv^e* siècle, il s'appelait déjà de même qu'aujourd'hui, comme le prouve un titre de l'an 1177 inscrit dans les archives du chapitre de Maubeuge. Par ce titre les enfants d'Hersendes, de Dimont, reconnaissent devoir payer audit chapitre, les milles 2 casuals de cens, et les filles 12 deniers.

Les seigneurs d'Avesnes avaient dans ce village, outre la directe seigneurie, un moulin à eau avec d'autres biens et des rentes. La

commanderie du Piéron possédait aussi quelques biens, et, de plus, la collation de la cure. A cette cure a toujours été annexé le petit village d'Offies, qui, tout-à-fait, forma pendant longtemps une commune à part, qui n'a été englobée dans le territoire de Dimont que depuis la révolution française. Au *xiv^e* siècle, Offies, avec tout ce qui en dépendait, formait un fief appartenant à Henri, châtelain de Mons. Ce fief fut donné par lui en 1198 au chapitre de Sainte-Waudru, qui, peu après, en fit cession au profit de la religion du Piéron, à charge de deux messes par semaine à la chapelle d'Offies. La chapelle d'Offies existe encore, et c'est dans ses murs que le curé de Dimont va célébrer l'office divin certains jours de l'année. Cette chapelle a été de tout temps consacrée à saint Jean, patron de l'ordre dont elle relevait. Tous les ans, le 24 de juin, jour de la fête d'Offies, elle se trouve le théâtre d'une solennité inaccoutumée, et le rendez-vous d'une foule de personnes accourues de tous les points de la contrée. Ces personnes sont, les unes, de bonnes femmes qui viennent prier le saint du lieu, afin qu'il préserve leurs enfants de la peur et d'autres maux, et qui font, à cet effet, lire l'Evangile saint Jean avec les cérémonies accoutumées ; les autres, des bergers qui viennent invoquer les bénédictions du bienheureux Jean, autrefois père comme eux, et qui ensuite se réunissent dans un cabaret voisin pour y prendre en commun leur réfection, espèce d'agape fraternelle dont l'usage, très ancien, s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Dimont, avec Offies, renferme actuellement une population de 406 habitants. En 1469, il y avait dans le premier de ces villages 36 feux, et dans le second 7. Le moulin à eau dont nous avons parlé, un moulin à vent et quatre fabriques d'étoffes, sont les seuls établissements industriels qui s'y trouvent. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1600, avec des lacunes, de 1695 à 1700 pour les naissances, de 1695 à 1720 pour les mariages, et de 1685 à 1719, de 1731 à 1755, pour les sépultures.

La commune de Dimechaux est située à peu de distance au nord-est de Dimont, sur un petit affluent de la rive droite du ruisseau de Sars-Poteries, qui, quatre pas plus loin, va se joindre, comme nous l'avons dit, avec la *Solre*, au piél des bruyères de Souvergeux. Son nom, qu'on écrivait autrefois *Dimecel*, *Dimechiel*, *Dumercial* et *Dimeceux*, est cité sous celui de *Didimeicas* dans le diplôme par lequel Charles, roi de France, fit, en 921, don de grands biens à l'abbaye de Marolles. « Dans le voisinage de Grand-Mont, à Dimechaux, dit cet acte, le roi Charles légua aux frères duditt monastère un manse et ses appendices. » *Justa hunc quoque locellum in Didimeicas est manus unus omneque illuc aspicientis*. (Voyez Dimont.)

Au *xiv^e* siècle, Dimechaux formait une paroisse du décanat de Maubeuge. Cette paroisse fut rattachée depuis à celle de Dimont, comme on le voit par un pouillé du *xiv^e* siècle. Ce village, où les seigneurs d'Avesnes avaient la directe seigneurie, possédait quelques biens appartenant à l'abbaye d'Alne, qui y avait, en outre, le droit de mortemain.

Dimechaux, qui, au *xv^e* siècle, renfermait 12 feux, et 118 habitants en 1775, en renferme aujourd'hui 273. Les actes de l'état civil y remontent à 1659, mais avec de nombreuses lacunes jusqu'en 1719, année à partir de laquelle ils sont tout à fait complets. Il s'y trouve une scierie de marbre et une brasserie.

En 1795, les 15 et 16 octobre, le territoire de Dimechaux fut en partie le théâtre des attaques terribles qui signalèrent la bataille de Wattignies. C'est de ce village que sortit, dans la seconde journée, la colonne du général Duquesnoy, qui, comme nous l'avons dit en parlant de Damousies, gravit avec autant d'impétuosité que de courage les escarpements inabornables de Souvergeaux. Un vieillard de Dimechaux, qui, dans sa jeunesse, avait été témoin de cette attaque, nous en a parlé, il y a vingt ans, en des termes qui sont encore gravés dans notre esprit. Les Français, dit-il, qui s'avaient fait qu'occuper Dimechaux le 15 octobre, pour, de là, canonner les hauteurs de Souvergeaux, y apparurent le lendemain, 16, comme un déluge. Rien de plus curieux que l'aspect offert par leurs bataillons. La plupart étaient sans uniforme ou vêtus d'habits disparates, et le plus souvent nu-pieds. Ils portaient au bout de leurs balonnettes de grands pains à moitié entamés, qu'ils apportaient de leur pays. Tous étaient pleins d'enthousiasme, quoique très fatigués d'une longue marche. Aussi, dans l'intervalle des attaques, ils s'étendaient par terre, et toutes les prairies et les vergers en étaient couverts. Quand le signal du combat fut donné, vers le milieu de la journée, tous coururent gaiement se ranger sous leurs drapeaux. Notre villageois, curieux comme le sont tous les jeunes gens de son âge (il avait alors quinze ans), s'était placé sur le haut d'un chêne qui dominait les territoires de Dimechaux, de Wattignies et de Dimont. Jamais, dit-il, spectacle plus imposant ne fut offert aux regards de l'homme. Il vit, lorsque le soleil chassa devant lui le brouillard épais qui l'avait jusque là voilé, scintiller les armes de plus de 20,000 hommes, groupés par bataillons sur les différents replis des coteaux si accidentés qui se trouvent en ces lieux. Un même cri, celui de : *En avant ! en avant !* proféré

par nos jeunes volontaires, impatients de combattre, retentissait à chaque instant sur toute la ligne. Bientôt cette masse s'ébranla, au chant de *la Marseillaise* et du *Ça ira*, les musiques et les tambours formant l'accompagnement, et le canou marquant la mesure. Le général Jourdan et le représentant du peuple Carnot, à gauche, et ainsi que le brave Duquesnoy, à droite, s'avançaient à cheval en tête des colonnes, leurs chapeaux au bout de leurs épées. Trois fois l'aggression recommença avec des circonstances on ne peut plus meurtrières, et notre campagnard, dans son ignorance des choses, ne comprenait pas comment des hommes eussent pu montrer tant d'audace et de mépris de la mort. Il ne savait pas, ce bon vieillard, que ces hommes composaient une armée de fanatiques, qui se regardaient comme les instruments du Ciel dans le grand œuvre moderne de la régénération humaine, comme les missionnaires sacrés, les champions prédestinés d'une vaste évolution sociale, appelés non seulement à défendre la liberté d'une patrie menacée, mais encore à porter la lumière, la foi et l'espérance aux nations de la terre !

Elles furent bien sublimes ces premières batailles de la République, où l'on vainquit en chantant ! Combien leur récit ne doit-il pas nous émouvoir, nous surtout qui avons hérité de la gloire et des droits conquis par tant de cœurs généreux ! C'est ce que nous avons éprouvé en écoutant le bon vieillard de Dimechaux et en parcourant les champs de Wattignies. Champs à jamais célèbres, et qui pourtant attendent encore un trophée, un monument commémoratif que la France, trop longtemps oubliée, ne tardera pas, sans doute, à y élever, comme un juste tribut payé par notre jeune République de 1848 aux défenseurs de sa sœur aînée, la République de 92 !





Chapitre Quatrième.

BEAUFORT, ÉCLAIBES, LIMONT-FONTAINE, SAINT-RÉMY-MAL-BATI.



I. Beaufort.

Description topographique. — Nom primitif de Beaufort. — Origine du nom actuel. — Fait historique extrait de la Chronique de Haynaut. — Description des ruines de la tour de Beaufort. — Titres où il est fait mention de ce village. — Hameau de Ropies; son ancienneté. — L'abbaye d'Hautmont en achète la terre. — Titres qui s'y rattachaient. — La terre de Beaufort passe de la pairie d'Avoyens dans la châtellenie de Beaumont; ses destinées jusqu'en 1789. — Ferme de l'hôpital à Beaufort. — Eglise et bénéfices ecclésiastiques. — Renseignements statistiques.



A l'extrémité des bois et des bruyères qui sont au nord-ouest du territoire de Wattignies, on débouche sur une vaste plaine ondulée couronnée çà et là par quelques bouquets d'arbres. Cette plaine s'étend au nord et à l'ouest jusqu'à la vallée de la Sambre, et couvre

une partie des cantons de Berlaumont et de Maubeuge. Dans ce dernier canton, un cours d'eau, sous les noms successifs de rieu d'Offignies et de ruisseau des Cligneux, la parcourt de l'est au couchant, arrosant avec quelques légers affluents une suite non interrompue de prairies resserrées dans une étroite vallée. Au sein de ces prairies, et sur le penchant des coteaux qui longent cette vallée, se trouvent les villages de Beaufort, d'Éclaihes, de Limont-Fontaine, et de Saint-Rémy-mal-Bâti.

Beaufort est le plus important de ces villages. Il apparaît sur la droite, montrant ses nombreux toits de chaume dans les intervalles des arbres qui l'environnent. Il forme une agglomération d'habitations ramassées les unes à côté des autres, comme celles d'une populeuse bourgade de Flandre. Comme c'est le plus rapproché du point de vue où nous nous sommes placé, hâtons-nous d'en donner l'histoire.

Dans les premiers temps du moyen âge, ce vil-

lage s'appelait *Bovinius* (1). Cette dénomination, qui, sans doute, vient du latin *bores*, *bovinus*, et qui, comme Bouvines, Bonvignes, doit signifier *lieu des bœufs* (2), semble faire supposer à l'endroit qui la portait une origine toute romaine; et cette supposition paraît surtout probable depuis qu'on a retrouvé en différents endroits, sur le territoire de la commune, plusieurs pièces de monnaie ancienne, entre autres une de l'empereur Valérien. Dans le *xiii^e* siècle, le nom de Beaufort fut généralement donné au village de Bovinius, par suite de la construction d'une tour que Baudouin V, comte de Hainaut, y fit élever en 1173.

Gilbert, de Mons, secrétaire de ce prince, raconte dans sa *Chronique* que Jacques d'Avesnes, ayant pris ombrage de la construction de cette tour, s'en plaignit à la comtesse Marguerite, qui administrait le Hainaut en l'absence de son époux, parti pour une expédition en Picardie contre le roi de France, de concert avec Henri II d'Angleterre, son allié. La comtesse fit répondre que Baudouin avait ordonné la construction de cette tour pour sa sûreté et parce qu'il en avait le plein droit. Jacques d'Avesnes s'en irrita et fit porter à Mons le défi d'en continuer les travaux. Marguerite ne tint compte de cette bravade, et vint à Maubeuge, à la tête d'un corps de troupes qu'elle envoya en partie sur les lieux pour soutenir les travailleurs. Bientôt après elle fut rejointe par son mari, et Jacques d'Avesnes, intimidé, se retira, après avoir fait acte de soumission. En 1184, lors de la guerre terrible que le même Baudouin eut à soutenir contre le comte de Flandre, le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne, Jacques d'Avesnes, allié de ces derniers, voulut s'emparer de la tour de Beaufort; mais, aussi malheureux que devant celle du Monceau, qu'il avait vainement aussi attaquée, il échoua et fut repoussé avec perte (3).

La tour de Beaufort est située au nord-est du village, en face d'un coule formé par le détour du vieux *grand chemin* d'Avesnes à Manbeuge, la seule route qui joignait autrefois ces deux villes. Elle était de forme carrée; toutefois, ses angles étaient un peu arrondis; ses murs étaient d'une épaisseur considérable; elle occupait un terrain légèrement exhaussé, autour duquel s'élevait une ligne de terrassements qui en défendaient l'approche. Il ne reste plus aujourd'hui de cette tour que des murs délabrés d'une hauteur d'environ 6 mètres. Une foule de plantes parasites croissent au milieu de ses décombres et dans les lézardes qui sillonnent les murs du bâtiment. A une distance de quelques mètres, dans la prairie qui l'entoure, on voit la cavité d'un ancien puits, et la place où, dans le siècle dernier, ont été retrouvés les ustensiles d'un atelier de forgeron qui, vraisemblablement, avait été établi en cet endroit pour les besoins des hommes d'armes préposés à la garde du fort.

L'existence d'une forteresse à Beaufort dut donner, en peu de temps, une certaine importance à cet endroit, et y attirer un grand nombre d'habitants par l'appât de la protection et de la sécurité qu'on pouvait y trouver sous la garde des défenseurs de la tour. Aussi cette commune était-elle déjà importante dans les *xiii^e* et *xiv^e* siècles. Quelques actes de cette époque portent les noms de plusieurs personnages qui, selon toute apparence, étaient originaires de Beaufort ou y avaient des biens. C'est ainsi que plusieurs titres compris dans le *Recueil des chartes du Hainaut* font mention d'un Baudouin; d'un Watier de Beaufort, frère mineur à Valenciennes; d'un Jean de Beaufort, trésorier de Sainte-Croix, à Cambrai, comme ayant assisté à différents actes passés dans les *xiii^e* et *xiv^e* siècles. Ce dernier, notamment, figure dans un titre du 6 mars 1302 comme acquéreur de plusieurs pièces de terre au nom du comte de Hainaut. Il existe aussi dans le même recueil un acte daté à Beaufort même, par lequel Jean d'Avesnes céda, en 1283, à Colart de Garges, son sergent, et à ses hoirs, une pièce de terre dite le *sart Bernard*.

(1) Delewarde et Houtart écrivent *Bovinius*, mais on lit *Kivinius* dans la *Chronique* de Gilbert, publiée par le marquis du Chasteler. Cette édition ne passe pas pour très correcte, et nous aimons mieux nous conformer à l'opinion des historiens du Hainaut.

(2) Peut-être aussi pourrait-on tirer l'étymologie de Bovinius du mot flamand *bouwinghe*, qui répond au vieux mot *coulture* ou *culture*, employé pour désigner les champs les plus anciennement cultivés de nos contrées.

(3) Voyez la *Chronique du Hainaut et de Mons*, par Gilbert,

p. 42, 45, 138, 140; *l'Histoire du Hainaut*, par Delewarde, p. 21, 22, 115, 116, t. m; Jacques de Guyse, t. 1, p. 506, 507, 510.

située entre la ville et le roys de Beaufort (1).

A l'est de Beaufort, sur le chemin de Damousies, se trouve un hameau appelé *Ropsies*, en partie peuplé d'ouvriers et d'indigents. Cet endroit, comme on l'a pu voir déjà, était désigné généralement autrefois sous le nom de *Roblechies*. Il renfermait, au *xii^e* siècle, une seigneurie ou fief compris dans le territoire de Ferrière-la-Grande, et que les seigneurs d'Eclaibes possédèrent momentanément (2). En 1663, l'abbaye d'Hautmont acheta le droit de terrage dans ce hameau, d'un sieur Alexandre Depret, à la famille duquel ce droit appartenait depuis long-temps, et les archives du monastère, à la suite de cette acquisition, furent augmentées de plusieurs titres très anciens concernant Roblechies. Parmi ces pièces, il y avait un dénombrement des terres dudit fief, en 1497, et plusieurs autres écrits assez curieux pour l'histoire de la localité (3).

Dans le *xiii^e* siècle, la terre de Beaufort, de même que celle de Roblechies, faisait partie de la parairie d'Avesnes. Elle en sortit en 1272, quand Jean de Hainaut, fils aîné de Jean d'Avesnes, mit à exécution le traité par lequel celui-ci céda à son frère Baudouin, outre Dourlers et une foule d'autres lieux, la châtellenie de Beaumont, dont dépendait Beaufort (4). Depuis, Beaufort fit constamment partie de la terre de Beaumont, soit lorsque celle-ci forma l'apanage des eadets de la maison de Hainaut, soit lorsque Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'eut vendue à l'illustre Antoine de Croi. En 1336, il fut compris, ainsi que Roblechies, Rousies et Ferrière-la-Grande, dans la dot de Jeanne de Beaumont, épouse de Louis de Châtillon, seigneur d'Avesnes (5). Au *xvii^e* siècle, ces localités dépendaient encore de la terre de Beaumont et se trouvaient dans le ressort de la prévôté de cette ville. Alors elles furent cédées à la France

en échange de cinq autres villages, et soumises à la juridiction du prévôt de Maubeuge. Quant à leurs fiefs seigneuriaux, ils passèrent, avec la terre de Beaumont et celle d'Avesnes, dans les mains du duc d'Orléans, en vertu d'un arrêt du parlement de Paris du 31 juillet 1706. On verra, à propos de la terre d'Eclaibes, ce que devint, depuis, cette portion des innombrables domaines de la maison d'Orléans (1).

Il y a à Beaufort, à l'est du village, une ferme dite *cense de l'Hôpital*, formant aujourd'hui la propriété d'un particulier, mais dont les revenus paraissent avoir autrefois servi à l'entretien d'une maison de refuge pour les vieillards, les infirmes et les voyageurs. Cette maison de refuge, suivant un dire traditionnel, était située dans la rue qui avoisine la tour, et l'habitation qui l'a remplacée sert encore aujourd'hui de station aux convois funèbres venant du hameau de Ropsies. C'est là que le prêtre se rend pour conduire à l'église les corps morts qu'on apporte de cet endroit.

On ne sait pas bien la date de la construction de l'église de Beaufort. Le millésime 1440, qui se trouve sur un des vitraux, donne à penser qu'elle existait déjà au *xv^e* siècle. Toutefois, on pense qu'elle fut restanrée en 1500. En 1760, son clocher et le corps principal de l'édifice furent remis à neuf. Cette église dépendait de l'abbaye d'Hautmont, qui avait la collation de la cure, dont la dîme, au moyen âge, produisait 32 livres. Outre ces avantages, les religieux d'Hautmont possédaient dans la commune un grand nombre de biens qui leur avaient été donnés par plusieurs habitants à différentes époques, et sur lesquels ils percevaient la dîme et le terrage. Le curé recevait d'eux, pour son entretien, le produit de 34 rasières de terre, de 6 de prés, enfin de toute la menue dîme.

En 1469, Beaufort comprenait 61 feux. Au *xvii^e* siècle, il y en avait 110. En 1709, sa population se montait à 337 habitants, et cette population, qui était de 724 habitants en 1780, de 801 en 1834, est aujourd'hui de 1160 individus, répar-

(1) Saint-Genois, *Monuments anciens*. — Le roys de Beaufort dont il est ici question était sans doute le bois connu aujourd'hui sous le nom de *petit bois Leroy*.

(2) Généalogie manuscrite des seigneurs d'Eclaibes. — Saint-Genois, *Monuments anciens*. — Arch. de l'abb. d'Hautmont.

(3) Id.

(4) Voyez Dourlers et Aimerica dans les notes qui sont à la fin de cet ouvrage.

(5) Voyez ces villages.

(1) *Annales du Haynaut*. — Généalogies manuscrites des seigneurs d'Eclaibes, de Croi, de Ligne-Arenberg, et de Bossu. — *Histoire d'Avesnes*, par M. Lebeau. — *Annuaire statistique du Nord*, année 1856.

tis dans 244 maisons. Il s'y trouve environ 150 indigents à la charge du bureau de bienfaisance, dont le revenu annuel est de 860 francs 64 centimes. Le territoire, sur 1257 hectares, en comprend 963 en terres labourables, 47 en bois, 160 en pâtures. 16 hectares sont tout ce qui reste de l'ancien bois dit de *Beaufort*, qui, défriché en 1792, a été, depuis, converti en pâtures. Le revenu annuellement imposable de cette commune est d'environ 60,000 francs. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1622.

II. Éclaihes.

Conjectures sur l'origine du mot Esclaihes. — Ancienneté du village. — Ses premiers seigneurs connus. — Principaux personnages de la maison de Chièvres jusqu'à Philippe de Gavre, qui épousa Ide, dame d'Éclaihes vers la fin du douzième siècle. — Seigneurs d'Éclaihes dans les douzième, treizième et quatorzième siècles. — De qui descendent les personnages du nom d'Éclaihes encore existant aujourd'hui. — Aventures de Jeanne d'Éclaihes et de Michel Brougnart, époux du quinzième siècle. — Seigneurs d'Éclaihes dans les quinzième et seizième siècles. — Jean III d'Éclaihes, chambellan de Charles-Quint, se rend à l'expédition de Tunis, enlève la fille du bey Muley-Asan, et fait construire en son honneur le nouveau château d'Éclaihes. — Derniers seigneurs d'Éclaihes de la famille de ce nom. — La seigneurie d'Éclaihes réunie à la terre d'Avesnes par retrait féodal, en 1591, et possédée directement par les seigneurs successeurs de cette terre jusqu'à la révolution. — Description des ruines du château d'Éclaihes. — Détails topographiques et statistiques. — Dumées, jurisconsulte, né au château d'Éclaihes; ses ouvrages.

Le nom de cette commune, qu'on a quelquefois rendu par *Esclabes*, *Esclébs*, *Esclèbs*, et le plus souvent par *Esclaihes*, paraît être formé de la réunion de ceux de deux villages de l'arrondissement d'Avesnes, Eccles et Aibes. Mais que peut-il signifier? Viendrait-il du tudesque, *essehe*, *aske*, frêne, et de *ambla*, aulne, ou de *alba*, *album*, d'où l'on a fait *aibes*, *able*? Alors *Esclaihes* signifierait : lieu planté de frênes et d'aulnes. ou : blancs frênes, et aurait pris son nom de la prédisposition que les arbres de cette espèce avaient à croître sur son territoire, ou d'un frêne qui, primitivement, aura servi

à désigner ce lieu. D'un autre côté, la signification celtique de *esclés*, qui se rend par *bord*, *rive*, et celle de *aive*, eau, peuvent faire conjecturer que le village tire son nom de sa proximité des cours d'eau qui le baignent.

Éclaihes existait déjà au XI^e siècle, et formait alors une paroisse faisant partie du décaanat d'Avesnes. La terre et pairie de cette ville comprenait également ce village dans sa juridiction, et les seigneurs d'Éclaihes ont toujours été considérés comme les premiers feudataires de la maison d'Avesnes.

Vers l'an 1200, la terre d'*Esclaihes* était tenue par Raoul, seigneur de Saultain, à qui elle avait été apportée par sa femme, Marie, dame d'Éclaihes et d'Épinoit. Ce seigneur eut une fille, Ide, dame d'*Esclaihes*, Saultain, Épinoit, Damousies, Obrechies, et Roblechies (Ropsies), laquelle épousa Philippe de Gavre, cadet de la puissante maison de Chièvres, dont les seigneurs d'Éclaihes adoptèrent depuis les armes et le cri (1).

Philippe de Gavre eut de sa femme Ide deux fils : Philippe d'Éclaihes, seigneur de Saultain, chevalier de Jérusalem, mort en Palestine en combattant contre les infidèles; puis Raoul I^{er}, seigneur d'Éclaihes, Épinoit, Damousies et Obrechies, qui périt en 1253 à la bataille de West-Capelle, où il avait suivi le parti de Jean d'Avesnes, insurgé contre sa mère, la comtesse Marguerite (2).

(1) Ces armes étaient de gueules à trois lions d'argent. Le cri était : *Chièvres*.

Les généalogistes romanciers font sortir les seigneurs de Chièvres de Gérard de Roussillon, duc de Bourgogne, contemporain de Charles le Chauve, personnage célèbre dans les légendes des troubadours.

Le plus ancien seigneur de cette illustre famille dont l'histoire fasse mention fut Basse, premier du nom de Gavre, ancien banneret du pays d'Alost, échanson-bouteiller héréditaire de Flandre, qui vendit au comte de Hainaut la seigneurie d'Atu, qu'il avait reçue en dot, et cela pour sulvenir aux frais du voyage qu'il fit en terre sainte dans l'armée de Godefroi de Bouillon. Ses principaux descendants jusqu'à Philippe de Gavre, seigneur d'Éclaihes, furent : Basse III, qui assista avec le comte de Flandre à l'assemblée de Mayence, tenue en 1185 par l'empereur Frédéric; Basse IV, qui fit partie de l'expédition dans laquelle Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, s'empara de Constantinople; et enfin Basse V, dit le glorieux chevalier, qui fut fait prisonnier par les Français à la bataille de Bouvines. (Carpentier, *Histoire du Cambésis. — Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut et de Namur*, recueilli par la commission d'histoire de Belgique, t. vi. — Maloteau de Villeroide, *Généalogie manuscrite de la bibliothèque de Douai*.)

(2) Maloteau de Villeroide, manuscrit cité.

Les fils de Raoul I^{er} furent Gilles d'Esclaiques, sire de Berlainmont, mort en terre sainte; et Gérard I^{er}, sire de La Flamengrie, et seigneur d'Esclaiques à la mort de son père.

Gérard I^{er} fut un des seigneurs les plus considérés du Hainaut. Son nom se retrouve dans une foule de titres du XIII^e siècle (1). Plusieurs de ces titres sont relatifs à des actes importants pour lesquels son intervention fut réclamée. L'un d'eux surtout mérite d'être cité. C'est un traité conclu entre Pierre de France, seigneur d'Avesnes, et le comte de Hainaut, touchant une arrestation que ce dernier avait faite au château d'Esclaiques. Les parties convinrent que cette arrestation ne tirerait pas à conséquence et ne pourrait préjudicier aux droits des seigneurs d'Esclaiques (2).

Les principaux descendants de Gérard d'Esclaiques furent : Raoul, son fils aîné; Jean, et Gérard III. Le premier fut grand-veneur du roi de France en 1290, et les deux autres successivement baillis du Hainaut (3). Gérard III fit partie, avec Jean de Châtillon, seigneur d'Avesnes, de la croisade qui fut prêchée dans les provinces belges, en 1363, contre les infidèles de Prusse. Trois ans après cette expédition, dans laquelle il avait eu la douleur de perdre son frère, il devint, on ne sait trop par quelle aven-

ture, prisonnier d'Iolende de Flandre, dame de Cassel et comtesse de Bar, qui le fit retenir dans son château de Clermont en Argonne. Sa rançon lui coûta 2,500 livres en bon or; et, pour sûreté du paiement de cette somme, il donna en otage deux de ses enfants et un chevalier nommé Ferry de Han (1).

Gérard III eut de Jeanne de Berlainmont trois fils : Gérard, Jean et Fastret, et de Catherine de Briffœil, sa seconde femme, un quatrième fils, nommé aussi Gérard. L'aîné mourut sans avoir contracté d'alliance; Jean ne laissa pas de postérité d'Ide de Bergues, dame de Glageon; Fastret continua la filiation des seigneurs d'Esclaiques. Quant au cadet, Gérard, il alla s'établir en Cambrésis, et devint la tige des seigneurs de Perewez, comtes de Clairmont, d'Hust et du saint empire romain, de laquelle sont descendus les seuls personnages du nom d'Esclaiques qui existent encore aujourd'hui (2).

Fastret d'Esclaiques, l'aîné des fils de Gérard III, lui succéda dans la seigneurie d'Esclaiques et d'Épinoit. Il fut, sur la fin de sa vie, prévôt du Quésnoy, se distingua à la bataille de Stavoren, où Albert de Bavière défait les Frisons, et fut l'un des seigneurs présents à la rédaction des chartes du Hainaut, ordonnée par ce souverain en 1410. Il avait épousé en premières nocces Jeanne de Semousses, dame dudit lieu, et en secondes nocces Jeanne de Quaroube.

Du premier mariage naquit Jeanne d'Esclaiques, dame de Semousses, dont elle fit relief en 1405, après le décès de sa mère. L'existence de cette noble demoiselle est liée à une suite de vicissitudes on ne peut plus touchantes, auxquelles nous sommes obligé de nous arrêter.

Étant sur le point d'épouser sa seconde femme, Fastret d'Esclaiques, par suite de calculs dont les motifs sont faciles à deviner, avait fait enfermer sa

(1) *Archives du Nord*, t. v, p. 12, nouv. série. — Saint-Genois, *Monuments anetois*, p. 563, 331, 334, 608, 386.

(2) Voici la copie de ce traité, tel que nous l'avons trouvé dans le premier cartulaire du comté de Hainaut, n° 71, fol. 26700 :

« Pierres, fils au roy de France, cuens d'Alençon et de Blois et sire d'Avesnes, et Jehanne d'Avesnes, sa feme, comtesse et dame de ces mêmes lieux, à tous ciaux qui ens lettres veront et oront, salut entre Nostre-Signeur. Saccet tout que, com les gens de noble homme Jehan, comte de Haynau, eussent fait une prise en la maison Gérard d'Esclaiques, chevalier, nostre homme en nostre lie, et li devant dis cuens vistot maintenant qu'il le peust faire par l'usage de Haynau, et nous desuissions le contraire, à le par fin nos sous accordé, pour bien de pais, dou consentement des parties, que li devant dis filz soit resains par les gens li devant dis comte de Haynau, en tel manière que la prise ne la resaisie ne porte préjudice à nous ne au comte devant dis, ne en saizine, ne en propriété, ainçois soient ancenties et la prise et la resaisie. Quant à la pourris de parties et soit la rose ensi com n'uy onques, rien pris ne resaii. Et pour çou que ce soit ferme et estant, nous avons sceyllées ces présentes lettres pendant de nos saials. Ce fu doné l'an de l'incarnation de Nostre-Signeur M CC LXXXII, au mois de may, le jour de la Pentecouste. »

(3) Carpentier, *Histoire du Cambrésis*, t. II, p. 557. — Vinclant, p. 557. — De Boussu, p. 98. — Delewarde, t. v, p. 85. — *Archives du Nord*, t. v, p. 12, nouv. série.

(1) *Archives du Nord*, t. v, p. 13, nouv. série.

(2) Ces personnages sont : M. Emmanuel d'Esclaiques de Clairmont, domicilié au château de Chalency (Haute-Marne); puis MM. Léon et Edouard d'Esclaiques, tous deux avocats, l'un à Douai, l'autre à Cambrai, lesquels sont les cousins issus de germain du premier.

L'un des ancêtres de ces messieurs, Robert d'Esclaiques, comte de Clairmont, mort en 1064, a laissé des mémoires curieux publiés par M. Leglay dans les *Archives du Nord*, t. v, p. 9, nouv. série.

filles au chapitre de Maubeuge, avec l'intention de l'y laisser confinée le reste de ses jours. Mais là cette noble demoiselle trompa tous les projets de son père. Elle s'éprit d'amour pour Michel de Haynin, dit Brougnart, receveur de la ville, qui, admis dans les réunions du chapitre (1), avait su y plaire par sa bonne mine, son caractère agréable et son esprit. Cette passion, long-temps couvée en silence, se trahit à la fin chez la jeune chanoinesse par de tendres regards, de doux propos, que comprit l'heureux Michel Brougnart, et qui finirent par l'enflammer au dernier point. Une correspondance pleine de mystérieux artifices s'établit entre les deux amants, qui savourèrent pendant quelque temps, en silence, sans que nul ne le sût, les ineffables sensations, les doux élancements, que fait naître le commerce des cœurs. Mais bientôt cet innocent bonheur ne suffit plus : Michel Brougnart songea à posséder l'objet de sa flamme et fut demander Jeanne en mariage à son père. Aux yeux de celui-ci, le mariage de sa fille avec un simple cadet de la maison de Haynin était une mésalliance. Ce mariage dérangeait, d'ailleurs, tous les plans égoïstes qu'il avait basés sur le célibat perpétuel de sa fille. En conséquence il crut devoir la refuser net, et ce refus lui coûta d'autant moins, que depuis long-temps il existait entre sa famille et celle du jeune Michel une inimitié profonde qui avait pris sa source dans des affronts réciproques, et surtout dans une circonstance toute récente, où le frère de Michel Brougnart avait supplanté le seigneur d'Éclaires dans les prétentions qu'il avait touchant la charge de grand-bailli du Hainaut. Michel Brougnart renouvela plusieurs fois ses sollicitations et ses prières; mais tout vint échouer aux pieds de ce père impitoyable et tenace, qui, fatigué des obsessions du jeune homme, finit par lui fermer au nez la porte de son château.

(1) Pour expliquer ce passage, ainsi que quelques autres compris dans cet épisode, il est bon de savoir que les chanoines de Maubeuge, ainsi que la plupart de celles des chapitres nobles, n'étaient point assujéties à la règle et aux vœux monastiques, et qu'elles jouissaient, en grande partie, des agréments et des libertés de la vie séculière. (Voyez à ce sujet le Père Deleward, t. II et III, p. 17 et 398; et Malouet de Villeroche, dans son manuscrit déjà cité plus haut. — Voir surtout ce que nous disons des chanoines à l'article *Maubeuge*.)

Ainsi rebuté, celui-ci roula dans sa tête les projets les plus désespérés. Long-temps il hésita sur le choix de ces projets, et fut en proie à la plus cruelle incertitude. Enlever sa bien-aimée ou mourir avec elle furent enfin ceux auxquels il s'arrêta.

Toutefois, l'exécution de tels desseins n'était pas chose facile. Depuis que le secret de son amour avait été révélé, sa personne était devenue l'objet d'une surveillance étroite, et son amante, rigoureusement séquestrée au fond du chapitre, avait été rendue inabordable pour tout le monde, si ce n'est pour l'abbesse du couvent et une de ses servantes.

Mais il est un dien pour les amants : du moins le hasard leur vient parfois si heureusement en aide, qu'on inclinera à supposer en leur faveur quelque intervention surnaturelle. Un jour Michel Brougnart, s'étant rendu chez un relieur de la ville pour indiquer le genre de couvertures qu'il voulait qu'on donnât à des registres dont il se servait pour sa recette, fut agréablement surpris de rencontrer chez ce relieur un missel portant le nom de Jeanne d'Éclaires. C'était le livre dans lequel la jeune chanoinesse faisait quotidiennement ses lectures pieuses. Le relieur avait été chargé d'en renouveler l'enveloppe et la dorure. Ce travail était achevé, et le missel n'attendait plus qu'un commissionnaire pour être renvoyé à sa destination. Michel Brougnart palpita de joie en apprenant cette circonstance. Aussitôt il résolut d'en profiter, et, se retirant dans un coin de l'atelier, il se mit à écrire quelques mots à son amante. Glisser la lettre dans le missel sans être vu, le refermer et le replacer dans son étui, fut pour lui l'affaire d'une seconde. Le livre fut emporté au chapitre un moment après sans éveiller le moindre soupçon. La pauvre recluse ne tarda pas à trouver la lettre qu'il renfermait, et la lut avec une émotion et un intérêt indicibles. Cette lettre lui conseillait de lâcher, à un jour donné, une tourterelle qu'elle tenait renfermée dans une cage, après lui avoir attaché au pied un mot de réponse.

Au jour et à l'heure fixés, le cher oiseau fut lâché, prit son essor, et, après quelques circuits dans l'air, vint se reposer dans un colombier du voisinage, que l'ingénieux Michel avait eu le soin de peupler tout exprès de jeunes tourteraux.

Nos amants correspondirent ainsi, au moyen de cet innocent intermédiaire, l'espace de quelques

mois. Pendant ce temps, Michel parvint à faire goûter ses projets à la tendre Jeanne, et à la déterminer à toute entreprise. Quand le moment fut favorable, celle-ci donna elle-même le signal, et le jeune homme s'empressa d'agir.

C'était par une brumeuse nuit d'avril, tandis que les habitants du chapitre étaient à l'église pour la célébration des cérémonies du jeudi saint. Michel Brougnart franchit, à l'aide d'une échelle, l'enceinte du monastère, se rendit sous la fenêtre de sa bien-aimée, qui bientôt se laissa glisser dans ses bras au moyen des draps de son lit, qu'elle avait noués ensemble.

Les premiers transports d'allégresse passés, les deux amants s'évadèrent par l'endroit qui avait donné accès au ravisseur, et se jetèrent dans une barque préparée à l'avance sur la rive gauche de la Sambre, évitant ainsi soit une rencontre indiscreète, soit les difficultés que le concierge de la ville eût mises à leur sortie. Une heure après, ils chevauchaient dans la direction de Mons, à l'aide de montures qu'ils avaient trouvées prêtes en sortant de la barque, et, le lendemain matin, ils descendirent dans une résidence que Michel Brougnart possédait sur les bords de la Hayne.

Nos deux fugitifs ne jouiront toutefois pas longtemps d'une réunion qu'ils avaient en tant de peine à effectuer. Trente-cinq jours après, au moment où ils se disposaient à recevoir la bénédiction nuptiale des mains du chapelain du voisinage, la maison qu'ils habitaient fut tout à coup cernée par une troupe de cavaliers armés : c'étaient les hommes d'armes du seigneur d'Éclaiibes et les sergents du chapitre de Sainte-Aldegonde, qui, dirigés par le père de la malheureuse Jeanne, avaient fini, après de minutieuses recherches, par découvrir le lieu où elle s'était réfugiée. Ils firent soudain irruption dans l'appartement qu'elle occupait, s'emparèrent de sa personne et l'emportèrent évanouie dans leurs bras, malgré les efforts héroïques de son amant, qui tomba percé de coups en cherchant vainement à la défendre.

Rétabli de ses blessures, Michel Brougnart s'en fut réclamer son amante au sire d'Éclaiibes, qui, pour toute réponse, lui fit proposer un cartel par un de ses hommes de fief. Le jeune chevalier accepta le combat et blessa son adversaire, ce qui ne fit qu'augmenter l'inimitié du châtelain et sa ténacité à refuser la main de sa fille, comme à taire le

lieu où il l'avait fait enfermer. Le malheureux jeune homme eut beau réclamer son amante et la chercher partout : ses recherches furent inutiles, et, à bout de perquisitions, las et découragé, il quitta la contrée et alla voyager en Allemagne.

Plus tard, il revint se fixer à Mons, auprès de son frère. Là, il connut une noble demoiselle du voisinage, Aliénor, fille du seigneur de Haulchin. C'était la plus jolie personne qu'on eût jamais vue. Michel crut que ses attraits lui feraient oublier son fatal amour. Il la vit assidûment, prit du goût pour elle, et l'épousa.

Le mariage de Michel Brougnart ne répondit pas, malheureusement, à l'attente qu'il s'en était promise. Son épouse fut loin de combler chez lui le vide que l'éloignement de Jeanne avait causé. Aliénor de Haulchin avait un cœur banal, des sentiments vulgaires, une certaine sécheresse de caractère, une âme hautaine, acariâtre, qui firent le supplice de son époux, et celui-ci, ne pouvant plus à la fin y tenir, se sépara d'elle après trois mois de mariage.

Redevenu maître de ses actions, Michel retrouva cette anxiété, cette solitude de cœur, si à charge aux natures sensibles en l'absence de toute liaison tendre et sérieuse. Plein de regrets et d'ennuis, il se remit à soupirer après sa Jeanne bien-aimée. Il la chercha de nouveau partout, et, sur un bruit vague que son père l'avait rappelée d'une résidence lointaine au château d'Éclaiibes, il s'achemina vers cette demeure féodale.

Il y arriva par une belle nuit de printemps, déguisé en pèlerin, y obtint l'hospitalité, fit jaser les domestiques, et acquit la certitude que celle qu'il cherchait était enfermée dans une cellule du donjon, dont les croisées s'ouvraient sur la campagne. Le lendemain, au milieu de la nuit, tandis que la lune brillait à l'horizon, il se rendit au pied de la partie extérieure dudit donjon, déguisé cette fois en ménestrel. Il tenait à la main un rebec, espèce de guitare de l'époque, dont les sons harmonieux retentirent bientôt dans le vallon. Ces sons inaccoutumés à pareille heure et dans de telles circonstances attirèrent l'infortunée à sa croisée. Le ménestrel déguisé se mit à chanter d'une voix douce une ballade alors fort en vogue dans les Pays-Bas, et qu'il avait plusieurs fois chantée avec Jeanne, lorsqu'il la voyait à Maubeuge, dans les réunions du chapitre. Cette ballade était relative aux aven-

tures de l'illustre Gillion de Trazegnies à la terre sainte, et le sujet en avait été tiré d'un roman du XIII^e siècle qui est demeuré dans les monuments de notre langue romane du nord.

La pauvre captive n'eut pas plutôt entendu ce chant, que son attention en fut vivement piquée. Bientôt à cette ballade en succéda une autre, due à la composition de Michel Brougnart lui-même, et dans laquelle il avait résumé, d'une façon émouvante, les vicissitudes diverses de son malheureux amour. Pour le coup, Jeanne d'Éclaiibes reconnut son amant et l'appela par son nom. Celui-ci, craignant d'attirer la surveillance des gardes du château, que ses chants avaient pu réveiller, se borna, pour toute réponse, à lui lancer au bout d'un bâton une lettre qu'il avait écrite d'avance, et disparut, annonçant qu'il reviendrait le surlendemain, à la même heure.

Il revint effectivement au jour prescrit, et depuis il ne manqua jamais à ces mystérieux rendez-vous, jusqu'à ce qu'enfin, à l'aide d'une échelle de soie, il pût pénétrer dans le donjon et se jeter au cou de sa tendre et fidèle amie.

Après les doux épanchements, les chaleureuses étreintes, auxquels une première entrevue devait naturellement donner lieu, les amants abordèrent le chapitre des confidences. Alors Jeanne fit un aveu auquel ne s'attendait pas son amant, mais qui toutefois le surprit bien agréablement : quelques jours après avoir été séparée de celui qui allait devenir son époux, son père l'avait enfermée au château d'Épinoit, l'un des anciens domaines de la maison d'Éclaiibes, et là elle était devenue mère d'un enfant auquel elle avait voulu donner le nom de son père, mais que le barbare châtelain lui avait ravi pour le confier à de pauvres paysans, qui l'avaient appelé Jacob. Cet enfant, elle ne l'avait vu qu'une fois, lorsque, quittant le lieu où elle avait fait ses couches, elle avait été ramenée au château d'Éclaiibes.

Michel Brougnart fut attendri jusqu'aux larmes au récit de ces infortunées, dont la connaissance ne fit qu'accroître sa passion. Il se mit à témoigner à son amante une tendresse des plus vives, au point qu'il ne put s'empêcher de la voir tous les jours. Bientôt leurs entrevues, ainsi fréquemment répétées, amenèrent un oubli complet de leur malheur et de leur situation. Quelque temps après, la malheureuse Jeanne devint de nouveau enceinte.

Cependant le secret des entrevues du sire de Haynin avec la fille du seigneur d'Éclaiibes avait été découvert. Un des serviteurs du château s'en était aperçu, et le bruit n'avait pas tardé à en venir aux oreilles du redoutable châtelain. Celui-ci, par une belle nuit, envoya des hommes dans la cellule de Jeanne, qui saisirent son amant, le garrottèrent et le portèrent aux pieds de leur maître, qui, après l'avoir outragé indignement, le fit conduire sous bonne escorte au vieux château où il avait précédemment enfermé sa fille.

Michel Brougnart languit deux ans dans cette sombre retraite, relégué dans une chambre étroite, et n'ayant d'autres visites que celles d'un dur géôlier placé là tout exprès pour le garder à vue. Plein de tristesse et d'ennui, miné par les effets meurtriers d'une vie de réclusion, il était tombé dans un sombre désespoir et ne s'attendait plus qu'à mourir, quand, la porte de sa prison s'ouvrant soudain devant lui, un jeune enfant vint sauter à son cou en lui criant qu'il était libre.

Ce jeune enfant était le premier-né que son amante avait eu de lui. Le seigneur d'Éclaiibes venait de mourir; sa fille avait recouvré la liberté avec ses biens, et, tenant par la main la petite fille qu'elle avait eue en secondes couches, elle venait annoncer la bonne nouvelle à son amant, auprès de qui, par son ordre, le petit Jacob l'avait devancée. Quelques instants après, père, mère et enfants étaient dans les bras l'un de l'autre, sous les yeux du géôlier, qui, tout impitoyable qu'il était, ne put s'empêcher de verser des larmes.

Quelques jours plus tard, Michel Brougnart apprit la mort de sa femme, Aliénor de Haulehin. Il était donc libre, et pouvait, cette fois, sans obstacle, se marier avec celle qu'il aimait et donner un nom à ses enfants. Ces enfants furent légitimés en 1427 par un acte du 5 septembre émané du duc de Bourgogne, alors souverain du Hainaut (1).

Des enfants du second mariage de Fastré, seigneur d'Éclaiibes, un seul continua la filiation : ce fut Jean II, sire d'Esclaiibes et d'Épinoit, qui périt

(1) Cet acte, daté de Bruxelles, figure dans le *Trésor des chartes de la province du Hainaut*. Il a été analysé par Saint-Genois, t. 1, p. 364.

avec son fils aîné à la bataille d'Azincourt (1). Son second fils, Gilles II, hérita de ses titres et fut nommé prévôt de Maubeuge en 1491. Il laissa de Cécile de La Rivière, fille du seigneur du Grand-Wargnies, trois enfants, dont l'un, Fastret II, mort jeune, fut prévôt de Maubeuge en 1498, et dont l'autre, Gilles III, fut seigneur d'Esclaiques, Epinoit, Leval, Mont-Sainte-Aldegonde, et épousa Marie de Gognies, dite de Bousoit, dame de Neuville-lez-Salesches.

Gilles IV, fils aîné de Gilles III, devint le favori de l'empereur Charles-Quint, qu'il suivit en Autriche, où il épousa la fille du puissant comte de Hornberg. Ayant été tué en combattant contre les Turcs en 1532 (2), il laissa à son frère, Jean III, les seigneuries d'Esclaiques, Epinoit et Mont-Sainte-Aldegonde, ce qui rendit celui-ci l'un des premiers feudataires du Hainaut. Bientôt Jean III vit augmenter ses titres et ses honneurs. Il fut nommé chevalier, chambellan et gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles-Quint. En 1535, il accompagna ce prince en Afrique, lors de l'expédition qu'il entreprit dans le but de rétablir sur le trône de Tunis Muley-Assan, qui en avait été chassé par le fameux Barberousse. Jean d'Esclaiques était l'un des chevaliers les plus distingués de l'armée impériale. Après la réintégration de Muley-Assan, admis, à la suite de Charles-Quint, dans le palais du bey, sa bonne mine, son caractère, les attraits de toute sa personne, le firent bientôt remarquer. Il plut à l'une des filles du prince musulman, laquelle, ayant appris l'italien à Florence pendant l'exil de son père, se plut à s'entretenir dans cette langue avec le séduisant chevalier. Celui-ci conçut bientôt pour la jolie princesse une vive passion, et la demanda en mariage à son père. Muley-Assan faillit faire jeter par la fenêtre le présomptueux et malencontreux chrétien, qui osa porter les yeux sur une fille du sang royal. Jean d'Esclaiques ne perdit pas courage. Il demeura sur les lieux après le départ de Charles-Quint, revêtit le costume arabe, laissa croître sa barbe à la mode musulmane, et, à l'aide des intelligences qu'il avait avec son amante, il obtint l'entrée du palais du bey, sous prétexte

d'enseigner la musique à sa fille. Là, par ses supplications ardentès, il déterminà celle-ci à s'enfuir. Il lui procura, à cet effet, une fausse clef qu'il avait fait fabriquer au moyen d'une empreinte prise sur la serrure de la porte de sortie du palais. Par une nuit obscure, la fille de Muley-Assan s'échappa de son appartement, sortit du palais sans obstacles, rejoignit son amant dans la rue, et gagna avec lui les bords de la mer. Une chaloupe, préparée par les soins de Jean d'Esclaiques, reçut les fugitifs et les transporta en Sicile, d'où ils gagnèrent Marseille sur un vaisseau vénitien. En mettant le pied sur la terre de France, la première pensée qui vint à l'heureux chevalier fut d'aller se prosterner au pied des autels, pour rendre grâce au Ciel et demander le baptême de sa chère musulmane, qui devint aussitôt sa femme, sous le nom de Catherine de Gaussey.

La cérémonie nuptiale terminée, Jean d'Esclaiques se remit en route à travers la France, et gagna le Hainaut, où tout le monde le croyait mort ou esclave sur la terre d'Afrique. Quelle ne fut pas la surprise de Marie de Gognies, sa mère, lorsqu'un soir elle vit entrer dans son château d'Esclaiques ce fils chéri, sur le sort duquel elle avait tant pleuré depuis plusieurs années. La joie la plus grande prit désormais la place de la tristesse qui s'était répandue parmi tous les habitants du manoir, et cette joie, par suite des largesses de Jean III, s'étendit chez tous les vassaux de sa terre. Tous voulurent revoir leur bien-aimé maître et contempler les traits de sa belle épouse. Dans toute la contrée il ne fut bientôt plus question que de cette jolie musulmane, qui avait quitté patrie, religion, parents et grandeurs, pour suivre dans une contrée lointaine un modeste chevalier chrétien qui, en échange de tant de sacrifices, n'avait à lui donner, avec son cœur, que la monotone existence de châteline.

Jean III ne cessa d'aimer son épouse, et cet amour fut si grand, dit une vieille généalogie de famille, que, pour son respect, il fit changer la forme du château d'Esclaiques et bastir à la turquesque, comme on peut le voir encore à présent.

Les enfants de Jean d'Esclaiques et de Catherine de Gaussey furent : Charles, seigneur d'Esclaiques et de Neuville-lez-Salesches; Jacques d'Esclaiques, capitaine de cavalerie, mort au siège d'Ostende, en 1601; enfin Élie d'Esclaiques, seigneur de Bynhoult.

(1) Chronique de Ruiseauville, citée dans Roger, p. 173.

(2) Roger, p. 173.

Ce dernier fut fait chevalier par Philippe II, roi d'Espagne (1), et se maria à Hélène de Solbreucq. Il fut la tige de cette maison d'*Esclaiques* qui, après avoir eu pour principaux représentants Jean d'*Esclaiques*, seigneur d'Hélesmes, mestre de camp, du conseil de guerre de Sa Majesté catholique, gouverneur de Courtrai; Charles-Ernest d'*Esclaiques*, baron du Fay, seigneur de Dourlers, général de bataille et gouverneur de Bruxelles en 1725, et François-Dominique, vicomte de Sebourg, etc., colonel du régiment des Hauts-Allemands, s'éteignit dans la personne de Marie-Françoise-Ernestine d'*Esclaiques*, dame d'Hélesmes, décédée sans enfants à Paris, en 1794.

Le fils aîné de Jean d'*Esclaiques* et de Catherine de Gaussey, Charles, seigneur d'*Esclaiques* et de Neuville-lez-Salesches, mourut célibataire. S'étant ruiné à la guerre, il vendit, en 1591, la terre d'*Esclaiques* à Pierre de Zuenne, seigneur du Fosteau. Mais Charles de Croi, duc d'Arshot, prince de Chimay, alors seigneur d'Avesnes, exerça le retrait féodal de cette terre, en vertu du droit que lui donnait l'article 1^{er} du chapitre 95 des chartes du Hainaut, touchant la transmission des fiefs, et la réunit à la terre d'Avesnes (2).

Charles de Croi, devenu seigneur d'*Esclaiques*, embellit et répara le château de cet endroit, qui devint une de ses résidences de prédilection (3).

Après lui, ce fief, avec toutes ses dépendances, passa successivement à son neveu Alexandre, prince d'Artemberg et de Chimay, seigneur d'Avesnes,

et aux descendants de celui-ci, Philippe et Ernest-Dominique d'Artemberg; puis, à la mort de ce dernier, à son cousin Philippe-Louis de Hennin d'Alsace, comte de Boussu (1).

Philippe d'Alsace laissa trois fils. L'aîné, Charles-Louis-Antoine, comte de Boussu, prince de Chimay, chevalier de la Toison-d'Or, puis prince du saint empire et lieutenant-général au service de France, fut celui à qui la terre d'Avesnes échut en partage; de là le nom de baron d'*Esclaiques* qui lui fut donné (2) à cause de la dépendance où ce dernier village était toujours à l'égard de la terre d'Avesnes. Il mourut en 1740, sans laisser de postérité de Diane-Gabrielle-Victoire de Mancini, son épouse.

Quelques mois avant sa mort, il avait cédé les terres d'Avesnes et d'*Esclaiques* au duc d'Orléans. Les descendants de ce dernier les conservèrent jusqu'à l'époque où les biens du prince Louis-Philippe-Joseph Égalité furent vendus par ses créanciers (3).

Au duc d'Orléans s'arrêta la nomenclature des anciens possesseurs de la terre d'*Esclaiques*.

La demeure des seigneurs d'*Esclaiques* est presque le seul des châteaux forts de la contrée qui n'ait pas été entièrement rasé. Par ce qu'il en reste aujourd'hui, on peut voir qu'il était composé de nombreux bâtiments que flanquaient quatre tours de forme ronde, surmontées, comme toutes les tours arabes, d'une plate-forme avec embrasures. Sur les côtés ouest et est de ces bâtiments se trouvaient deux espaces vides, servant, l'un de jardin, l'autre de verger. Au nord étaient situés la basse-cour et les bâtiments de la ferme. Le tout était enfermé dans une enceinte murailleée épaisse, très élevée, garnie en partie de créneaux. Des fossés profonds, dont la moitié était remplie d'eau, défendaient l'approche de cette enceinte, dans laquelle on pénétrait par des ponts-levis. Aujourd'hui les bâtiments du manoir ont disparu, et il

(1) Ses lettres de chevalerie, délivrées le 26 juillet 1596, portent : qu'il s'était distingué à la bataille de Saint-Quentin, au combat de vant La Capelle, à Ham, Oty et Oisy; qu'étant commandant du château de Lallaing, il avait protégé le pays d'alentour contre les incursions de la garnison de Cambrai;... « qu'enfin, par renseignements établis, il est apparu de son ancienne noblesse qu'il est fils de messire Jean d'Esclébes, chef du nom et armes de la très illustre maison d'Esclébes, qui fut chevalier, chambellan et gentilhomme de la chambre de feu, de très haute mémoire, l'empereur Charles-Quint, monseigneur et père (que Dieu absolve), et de dame Catherine de Gaussey, laquelle aurait été fille du roy de Thunis et de la sultane Agala, qui ledit messire Jean aurait enlevée en suivant et servant ledit empereur quand il fit la conquête du royaume dudit Thunis. »

(2) Cet article était conçu en ces termes : « Il sera permis, comme de tout temps aux seigneurs de reprendre les fiefs vendus pour les appliquer au gros de leur fief, en rendant aux acheteurs les deniers principaux, avec tous dépens raisonnables, etc. »

(3) Les armes des seigneurs de Croi étaient d'argent à trois fasces de gueules. Aussi retrouve-t-on encore aujourd'hui, au-dessus de l'entrée principale du château d'*Esclaiques*, un écusson que Charles de

Croi y fit poser en 1608, et qui est chargé de trois faces et entouré du cordon de la Toison-d'Or.

(1) Lelong, *Hist. du diocèse de Laon*, p. 222. — *Nobiliaire des Pays-Bas*, p. 50.

(2) Il est ainsi qualifié dans Anselme, *Histoire de la maison de France*, t. 1, p. 257.

(3) A la mort du duc d'Orléans, sa succession, qui était fort obérée, fut républiée par ses enfants, et il s'ensuivit une liquidation qui dura plusieurs années. Ce ne fut qu'en 1810 que la terre d'*Esclaiques*, ainsi que celle d'Avesnes, fut décidément vendue.

ne reste plus que ceux de la ferme, qui n'ont jamais cessé d'être occupés. Des quatre tours, celle du nord-ouest est la seule qui ait été à demi conservée. On ne voit plus que les rudiments des trois autres. Les murs d'enceinte, à moitié démolis, sont sillonnés de nombreuses lézardes que tapissent une foule de plantes parasites. Les corps de garde ont disparu, et il ne reste plus des pont-levis que les poulies qui servaient à les lever.

Sur une large pierre qui surmontait l'une des portes d'entrée, et qui git aujourd'hui dans les décombres, on lit ces mots : *Jean d'Esclaibes, chevalier de Jérusalem et du mont Sinaï*. Cette inscription est accompagnée du millésime 1349. De l'autre côté de la pierre on voit une autre date, celle de 1556, et au-dessus les mots suivants : *A moi ne tien Esclaibes*, qui, sans doute, étaient la devise adoptée par les seigneurs du lieu.

Ces dates remontent à l'époque de la construction du château, qui, comme nous l'avons dit, fut rebâti vers le milieu du xv^e siècle par Jean III d'Esclaibes, en l'honneur de Catherine de Gaussey, son épouse.

Au temps de Henri II, de Louis XIII et de Louis XIV, le château d'Esclaibes fut plusieurs fois assiégé et pris. Les Français, chaque fois qu'ils investissaient Maubeuge, en faisaient leur quartier-général, et plusieurs pièces des archives de cette ville font foi de l'inquiétude que le voisinage du château féodal causa souvent à la place forte. Ce qui montre, du reste, l'importance qui fut attachée alors à la possession du manoir d'Esclaibes, c'est la présence d'un fauconneau retrouvé, au commencement de ce siècle, dans l'une de ses quatre tours. Ce fauconneau était sans doute l'une des pièces d'artillerie destinées à battre les environs, et c'est pour dominer cette artillerie que fut élevé dans un bois voisin (le bois du Temple) un fort dont on voit encore aujourd'hui les traces.

La tour où se trouvait le fauconneau s'appelait *tour de la Sorcière*, et paraît avoir été la plus importante des quatre. Elle était située au nord-ouest. Celle du sud-ouest s'appelait *tour de la Prison*, de ce qu'elle renfermait à sa base une cachette obscure et profonde qui servit long-temps de prison seigneuriale et communale.

Les eaux qui alimentaient les fossés du château d'Esclaibes provenaient d'un ruisseau qui, à quatre pas de là, va se joindre avec celui de Beaufort,

pour former la petite rivière *des Cligneux*. Il vient d'un bois situé au sud du village et traverse un vaste étang rempli de poissons. Le terrain qui avoisine cet étang est en friches. Il forme des pentes très escarpées, couvertes de buissons d'aliziers, de bruyères, de fougères, d'ellébores, et qui vont se perdre dans les eaux de l'étang, au milieu d'une multitude de prêles, de nénuphars, et de quelques tiges d'*eupatorium cannabinum*, qui s'élèvent çà et là sur les bords. Des haies épaisses et le feuillage du bois voisin couronnent ces pentes et servent comme d'encadrement au riant paysage qu'elles présentent. Aussi, quand on est dans ces lieux, on ne peut s'empêcher d'être ravi de leur aspect à la fois pittoresque et sauvage.

L'église d'Esclaibes est petite et n'offre rien de remarquable. Elle dépendait autrefois de l'abbaye de Liessies et était administrée par le curé de Floursies. Plus tard, elle fut desservie par le pasteur de Limont-Fontaine. Depuis quelques années il s'y trouve un curé qui réside dans la commune et qui va biner à Écuelin.

Le village d'Esclaibes, qui, en 1469, ne renfermait que 7 feux, et 13 au commencement du xv^e siècle, en comprend aujourd'hui 75. En 1709, il y avait 122 habitants. Au moment de la première révolution, ce nombre était augmenté de 50. En 1829, la population y était de 286 individus. Aujourd'hui il y a 417 âmes, parmi lesquelles on compte 45 indigents à la charge du bureau de bienfaisance, dont le revenu total ne s'élève pas au-delà de 137 francs par an. Le territoire, généralement argileux et calcaire, n'offre qu'une fertilité de second ordre. Il renferme 485 hectares, dont 255 en terres labourables, 18 en prés, 46 en pâtures, 117 en bois, 2 en fonds de bâtiments, 16 en routes et chemins, 1 en cours d'eau. 5 hectares 49 ares en friches sont tout ce qui reste des biens communaux, autrefois très considérables en cet endroit. Il y existe 2 moulins à farine, une briqueterie, une carrière de pierres bleues, et un four à chaux.

Le revenu imposable s'y élève annuellement à 18,141 francs, et le total de ses contributions, qui était de 5,187 francs en 1827, a été porté, en 1847, à 4,118 francs.

Dumées, jurisconsulte distingué, naquit en 1722 au château d'Esclaibes, où son père exerçait la charge de bailli pour le prince de Chimay. D'abord pro-

curer du roi à Avesnes, Dumées fut ensuite nommé avocat au parlement de Douai, et mourut en 1765, à l'âge de quarante-trois ans. Il est auteur : 1° de la *Jurisprudence du Hainaut français*, 1 vol. in-4°; 2° de l'*Histoire du droit français, principalement pour ce qui concerne les provinces de l'ancien parlement de Flandre*; 3° des *Annales belgiques, contenant les principaux éléments de notre histoire depuis la mort de Charles le Téméraire jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle*, 1 vol. in-12; enfin de deux Traités, l'un sur la juridiction et l'ordre judiciaire de la Flandre et du Hainaut, et l'autre sur les droits féodaux et seigneuriaux de ces deux provinces, et notamment du Hainaut.

III. Limont-Fontaine.

Circonscriptions dans lesquelles furent compris les deux villages comme paroisses et comme commune; origine de leur nom. — Biens, dîmes et bénéfices de l'abbaye d'Hautmont à Limont-Fontaine. — Tradition locale : désastre éprouvé par les habitants de ce village au dix-septième siècle. — Épisode contemporain. Églises de Limont et de Fontaine. — Renseignements statistiques. — Réflexions à propos des nombreux terrains incultes qui sont situés sur le territoire de cette commune.

La commune de Limont-Fontaine se compose de deux villages qui, au XII^e siècle, formaient deux paroisses distinctes, dépendantes, l'une du décanat d'Avesnes, l'autre de celui de Maubeuge. Aujourd'hui ces villages, qui, du reste, n'ont jamais été qu'une même commune, se trouvent réunis en une seule paroisse du décanat et du canton de Maubeuge.

L'étymologie du mot *Fontaine* est vulgaire et facile à expliquer : c'est au ruisseau sourcilieux qui le traverse qu'il faut l'attribuer. Quant à celle de *Limont*, qu'on écrivait autrefois *Lismont*, elle semble dériver du latin *lis*, *litis*, *procès*, et de *mons*, *mont*, *hauteur*, et veut sans doute dire : *mont de la contestation*.

Pendant une suite de siècles, Limont-Fontaine fit partie de la terre et pairie d'Avesnes. En 1686, il dépendait encore du gouvernement de cette ville.

Par une ordonnance royale de cette même année, il passa dans celui de Maubeuge avec Dimont, Di-mechaux et Saint-Rémy-mal-Bâti, en échange des communes de Glageon, Ploy, Quécerolles, et Dom-pierre (1).

Quoique faisant partie de la terre d'Avesnes, la commune de Limont-Fontaine relevait de l'abbaye d'Hautmont pour la plus grande partie du sol. Ce monastère, outre plusieurs fiefs, y possédait trois fermes avec des biens considérables. L'une d'elles, appelée *cense de Limont*, avait été achetée par les religieux, en 1504, d'un nommé Jean Carton, à la famille duquel elle appartenait déjà au XIV^e siècle (2). Les deux autres étaient la *court Saint-Pierre*, de Fontaine, et la *petite cense* du même lieu. La *court Saint-Pierre* avait une grande importance. En 1182, on y ajouta une jolie chapelle (3) qui subsista jusqu'au XVIII^e siècle, et dont on retrouve encore les fondements dans le verger qui avoisine la ferme. Long-temps après, en 1508, on rattacha à la même ferme des terres qui avaient fait partie de l'exploitation de la ferme de Forest (4).

Outre les biens que nous venons de citer, l'abbaye d'Hautmont possédait aussi à Limont-Fontaine la dime et le terrage, avec obligation pour les manans d'en voiturer eux-mêmes les produits, plus la taille Saint-Rémy (5), la pêcherie du vivier de Limont, et enfin la nomination des mayens et échevins de ce dernier endroit.

La collation de la cure appartenait également aux religieux d'Hautmont, qui devaient pourvoir à l'entretien du desservant (6). Ce desservant, outre la dime de son autel, dont le revenu au XV^e siècle s'élevait à 30 livres 5 sous, percevait d'autres dîmes sur divers biens du territoire. En 1622, par accord

(1) Lebeau, *Histoire d'Avesnes*, p. 156.

(2) Archives de l'abbaye d'Hautmont.

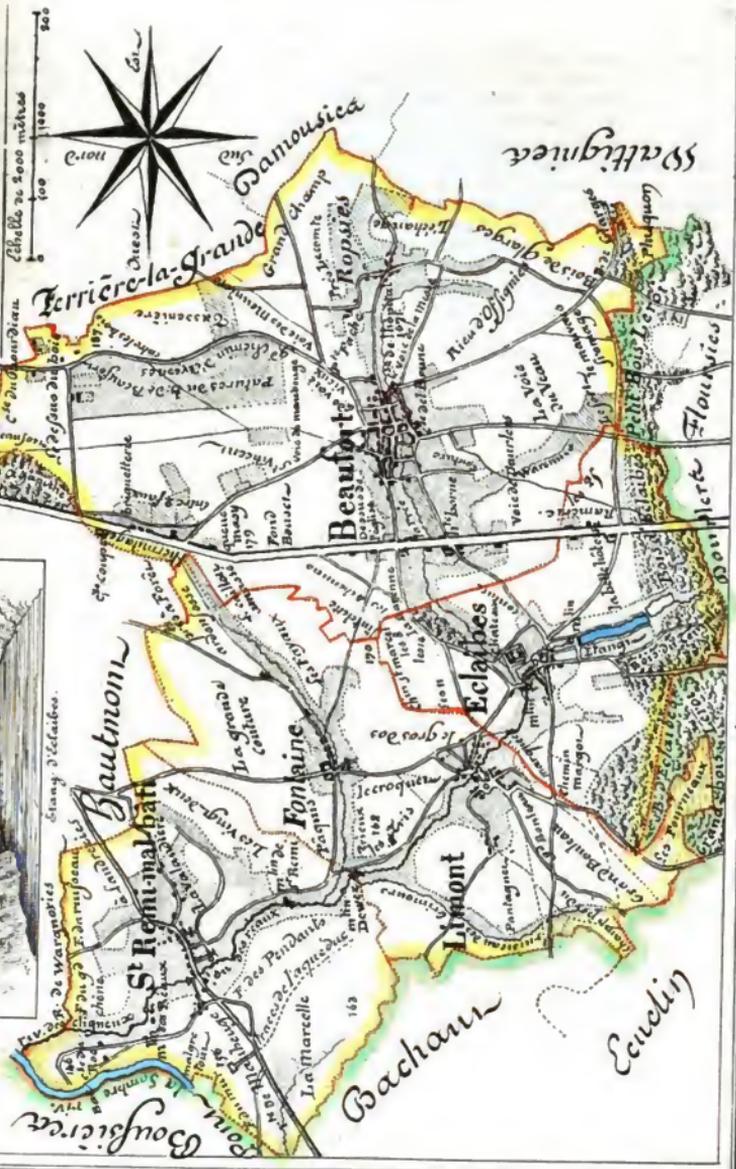
(3) La fondation de cette chapelle fut autorisée par l'abbé Clarc-maud et approuvée par l'évêque de Cambrai. Dans l'acte de fondation il était stipulé qu'elle ne porterait aucun préjudice à l'égise du lieu.

(4) Archives de l'abbaye d'Hautmont.

(5) Id.

(6) Ce droit de collation avait sans doute été obtenu de l'abbaye de Saint-Ghislain, car l'on voit par un diplôme des empereurs Henri II et Othon que ce monastère avait la cure de Limont : in *Lismonie ecclesiam unam*. (Voyez Deleuwardt, t. 1, p. 264, et la *Chronique de Saint-Ghislain*, par Baudri, de Mons, p. 294.)

PLAN DES COMMUNES
de Beaufort, Limout-fon-
taine, Claibes et Saint-
Remi-mal-bâti.



Dressé, d'après et photographié par Coultier

passé entre l'évêque Vanderburch et l'abbaye, ces dîmes furent converties en une rente annuelle de 100 livres, et soixante-cinq ans après, à la suite d'un procès soutenu devant le parlement de Flandre par Martin Lebeau, curé, ce prêtre obtint une portion congrue de 600 livres dont ses successeurs jouirent jusqu'à la révolution française (1).

Les titres divers que possédaient les religieux d'Hautmont au sujet de leurs possessions de Limont-Fontaine sont les seuls documents que nous ayons pu trouver pour l'histoire de cet endroit. Il n'y a guère de renseignements sur les événements dont il a pu être le théâtre. Toutefois, les habitants, s'appuyant sur la dénomination de *Gris-Mors* (en patois *Gris-Mours*), donnée au ruisseau qui traverse son territoire à l'ouest, prétendent qu'un combat y fut livré autrefois. Y eut-il, en effet, un combat en cet endroit? Quand et comment fut-il livré? Il n'existe aucune preuve à l'appui de ce fait, à moins qu'il n'ait eu lieu lors du pillage que la commune essaya en 1654 de la part de la garnison de Guise (2). Les soldats de cette garnison, étant alors venus exercer des ravages dans le Hainaut, en représailles de ceux qu'avaient commis les Espagnols autour de la ville qu'ils occupaient, s'arrêtèrent à Limont, qu'ils frappèrent d'une contribution de guerre. Les habitants de la commune, ne pouvant satisfaire à cette réquisition, se réfugièrent dans les bois, abandonnant leurs foyers à la fureur des Français. Les dégâts furent si grands, que la population ne reparut que quelques années après, comme le prouvent, du reste, les actes de l'état civil, qu'on avait commencé à tenir en 1647, et qui présentent une lacune de quatre ans à partir de l'année où le village fut dévasté (3).

Au mois de décembre 1835, un assassinat, dont

les circonstances occupèrent douloureusement la curiosité publique, eut lieu sur un coin du territoire de Limont-Fontaine. Un marchand de moutons de Rousies, nommé Ursmer Dumont, qui s'était rendu à Dompierre pour y recevoir de l'argent, fut la victime de cet assassinat. Ne reparaissant point le soir chez lui, sa femme, inquiète, le fit chercher partout. Son chien, comme celui de Montargis, aida à le retrouver, en allant gratter la terre au lieu où son cadavre avait été enterré. L'habitant de Dompierre où Dumont avait été toucher son argent fut grandement soupçonné d'être l'auteur de ce crime. Il avait été vu dans un cabaret du Monceau, s'efforçant de retenir le malheureux Dumont et de l'enivrer. Il se trahit bientôt lui-même, en se dérobant par la fuite aux recherches de la justice. Il erra dans les bois et dans les hameaux qui sont aux environs de Limont, village d'où il était natif et où on le connaissait depuis long-temps sous le nom de *petit Berger*. Pendant plusieurs mois, échappant à toutes les poursuites, il tint le pays dans la plus grande inquiétude. Puis, tout à coup, on n'entendit plus parler de lui. On ne savait ce qu'il était devenu, lorsque, ayant été arrêté pour vol dans le duché de Deux-Ponts, on apprit que la gendarmerie belge le ramenait sur la frontière. Traduit à la cour d'assises de Douai, il n'évita la peine de mort que par un silence obstiné et par défaut de témoignages suffisants. Il fut condamné à vingt ans de travaux forcés. Exposé à la honte sur la place d'Avesnes, il indigna tout le monde par ses menaces et son cynisme révoltant.

L'église de Limont est bâtie sur un coteau qui domine tous les environs, et qui, vraisemblablement, est la hauteur dont la désignation est entrée comme affixe dans le nom du village. Elle n'offre rien de remarquable. Il n'en est pas de même de celle de Fontaine. Cette dernière possède des marques de la sollicitude toute particulière des moines qui, selon toute apparence, l'ont fait construire. Dans le chœur, au-dessus du maître-autel, se trouvent des panneaux en bois sur lesquels ont été sculptées une série de figures artistement travaillées, représentant différents sujets d'histoire sainte. Ces panneaux ont plusieurs fois fixé l'attention des amateurs. Quelques unes de ces sculptures ont été malencontreusement mutilées; mais ce qu'il en reste donne une idée de l'ensemble gracieux que le tout devait offrir.

(1) Ce desservant est sans doute le même que celui dont parle M. Lejay dans la 3^e livraison du 1. v des *Archives du Nord*, nouvelle série, comme s'appliquant un jour ces paroles du psalmiste : *In Azus tom in Limo-Profundi, et non est substantia*. Traduction libre : *Je suis à Limont-Fontaine, et je n'ai pas de quoi vivre*. (Psalm., 138, 5.)

(2) Ce fait eut lieu au temps de la période française de la guerre de trente ans, lors des entreprises de Torcane sur les frontières des Pays-Bas.

(3) Archives municipales.

Limont-Fontaine renfermait 36 feux au xv^e siècle, et près du double au xvii^e. En 1709, la population y était de 222 habitants. Elle s'était augmentée de 168 individus en 1789. En 1836, il y en avait 180. Aujourd'hui il y en a 533, répartis en 130 maisons. Il s'y trouve deux moulins à farine, dont un à vent, une brasserie, une carrière, et un four à chaux. Le revenu imposable s'y monte chaque année à 28,000 francs environ, et le total des contributions, qui, en 1827, allait à 4,598 francs, a été porté en 1847 à la somme de 4,812 francs 29 centimes. Le territoire comprend 668 hectares, généralement classés pour la fertilité sous les n^{os} 2 et 4, à l'exception de quelques houblonnières qui sont de 1^{re} et de 2^e classe. 487 hectares sont en terres labourables, 25 en prés, 74 en pâtures. Il y a un hectare 7 ares en bois, et 53 en landes.

Ces landes recouvrent, pour la plupart, un mauvais terrain calcaire et schisteux, sur lequel croissent de nombreux buissons de genévriers, de genêts, d'aliziers, différentes espèces de carduacées, et des touffes d'omonis. Il s'y trouve aussi beaucoup de buis, notamment sur les landes de Fontaine, que, pour cette raison, on a surnommées *Pâquis*, de pâques, nom donné dans nos campagnes au buis, parce que ses rameaux sont bénis dans les cérémonies du jour des Rameaux, autrement dit dimanche de *Pâques-Fleuries*.

Au sud du village, au sein du bois dit *grand bois Leroy*, se trouve une vaste clairière également en friches, appelée les *Fourneaux*. Le sol des Fourneaux est d'une argile franche, de bonne qualité, et serait d'un bon rapport s'il était mis en culture. Mais les pauvres de la commune, qui y mènent paître leurs bestiaux comme sur les autres biens communaux, se sont toujours vivement émus chaque fois qu'il s'est agi de la vendre ou de le louer. Plusieurs fois même ils firent à ce sujet des démonstrations énergiques. On a beau, encore aujourd'hui, leur démontrer que les revenus qu'ils retireraient d'une mise en culture seraient beaucoup plus grands pour eux que les maigres avantages de la vaine pâture, ils s'indignent de ces raisons. Le produit d'une mise en vente ou en location de ce terrain serait affecté, disent-ils, aux besoins de la commune, et seulement profitable aux contribuables, tandis que, dans l'état actuel des choses, les familles indigentes y conduisent presque exclusivement paître leurs bestiaux. Aussi

cette jouissance directe de vaine pâture, avec les 493 francs de revenus du bureau de bienfaisance, semblent assez suffisants aux vingt-deux familles indigentes de l'endroit pour qu'aucune d'elles n'ait encore songé à désirer un changement quelconque dans la manière d'exploiter qui a toujours existé.

IV. Saint-Rémy-mal-Bâti.

Détails topographiques et statistiques. — Biens et bénéfices de l'abbaye d'Hautmont à Saint-Rémy-mal-Bâti. — Assertion étymologique et archéologique au sujet de l'ancien nom du village et des vœux débris qui y ont été retrouvés. — Aquéduc romain de Flouries à Bavi. — Contemplation rétrospective sur les Nerviens, les barbares, le christianisme et les traditions du moyen âge dans la contrée qu'arrose la Sambre. — DISERTATION SUR L'EMPLACEMENT PROBABLE DE LA BATAILLE LIVRÉE PAR CÉSAR AUX NERVIENS SUR LES BORDS DE LA SAMBRE 47 ANS AVANT J.-C.

A quelque distance du lieu où la petite rivière des *Cligneux* se jette dans la *Sambre*, les coteaux rocaillieux et arides qui longent ce cours d'eau sont couverts d'un grand nombre de maisons qui constituent le village de Saint-Rémy-mal-Bâti. Ce village ne paraît pas avoir été important pendant plusieurs siècles. Au moyen âge, il formait une petite agglomération annexée à la paroisse de Boussières. Les moines de l'abbaye d'Hautmont y avaient beaucoup de biens, notamment une ferme qu'ils possédèrent jusqu'en 1789. Il est à présumer qu'une chapelle dédiée à saint Rémy aura été construite à côté de cette ferme, sur l'emplacement de l'église actuelle. Des habitations, au fur et à mesure que la culture se sera étendue sur les friches du voisinage, seront venues se grouper autour de ces établissements primitifs : de là la naissance du village, qu'on aura baptisé du nom du saint auquel l'église avait été consacrée.

Saint-Rémy-mal-Bâti, pendant long-temps, fit partie de la terre d'Avesnes. En 1686, il passa du gouvernement de cette ville dans la prévôté de

Maubeuge (1). En 1469, il renfermait 18 feux. 160 ans après, il en comprenait le double. Sa population, de 146 individus en 1709, s'élevait à 246 au commencement de notre première révolution, et à 342 en 1830. Aujourd'hui il y a à Saint-Rémy-mal-Bâti 407 individus, répartis dans 86 maisons. 62 de ces habitants sont à la charge du bureau de bienfaisance, dont les revenus, tant en fermages de biens ruraux qu'en rentes sur l'Etat, s'élèvent à 598 francs 50 centimes par an. Le territoire comprend 431 hectares en terres labourables. Son revenu imposable s'élève annuellement à 25,380 francs environ.

Le sol de cette commune, fertile dans certains endroits, est aride en beaucoup d'autres. Il est généralement argileux et calcaire. On y extrait du fer et des pierres à bâtir. Une scierie de marbre y occupe habituellement vingt-quatre ouvriers. Il y a un moulin à farine mû par l'eau.

Le plus ancien titre où il soit fait mention de Saint-Rémy-mal-Bâti est une confirmation, avec garantie, émanée en 1188 de Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, au sujet d'une donation de 6 muids de terre sis audit lieu, faite à l'abbaye d'Hautmont par un Jean de Saint-Rémy (2).

En 1189, Regnier d'Artra, seigneur d'Hargnies, céda au même monastère la moitié du moulin de Saint-Rémy, avec terres et viviers. Jacques d'Avesnes, en qualité d'avoué de l'église d'Hautmont, confirma cette donation, laquelle fut suivie, la même année, d'une autre donation consistant en biens divers dus à la libéralité d'un nommé Jean Ghéus. Jacques d'Avesnes étant parti, peu de temps auparavant, pour la croisade, ce fut son épouse, Adeleuyne, avec son fils Gauthier, qui confirma la dernière de ces donations (3).

Indépendamment des biens dont nous venons de parler, les moines d'Hautmont possédèrent aussi à Saint-Rémy plusieurs fiefs dont le principal, longtemps tenu par les seigneurs de Ferrière-la-Petite, fut relevé, dans le XVIII^e siècle, par le marquis de Gages, propriétaire du château de la Puissance, à Bachant. Quelques titres très anciens

existaient aussi dans les archives de l'abbaye d'Hautmont, relativement à la possession de ces fiefs et à des difficultés suscitées à différentes époques par les habitants du lieu, qui se refusaient de payer les rentes seigneuriales, le terrage et la dime. D'après un vieux cartulaire, le terrage et la dime étaient partagés dans la proportion de deux tiers pour le monastère, et de l'autre tiers pour le seigneur du Vieux-Mesnil.

Dans la plupart des titres désignés ci-dessus, Saint-Rémy est appelé *Mal-Battu* ou le *Mal-Battuth*. Ce nom ne serait-il qu'une des variations de l'épithète *mal-bâti*, donnée primitivement au groupe de masures mal situées qui s'y trouvaient, ou bien voudrait-il indiquer qu'en ce lieu aurait été livrée une bataille meurtrière qu'on aura appelée la *mala bataille* (de *mala batalia*)? Nous opinons de préférence pour la dernière supposition, et même nous prétendons que c'est à Saint-Rémy-mal-Bâti, en face de Boussières, qu'eut lieu la sanglante bataille dans laquelle, lors de la conquête des Gaules, César défit les Nerviens (1). Cette conjecture, indépendamment d'une foule de raisons que nous expliquons à la fin de ce chapitre, peut paraître fondée quand on sait que des débris d'armes et de vases d'origine romaine ont été retrouvés à différentes époques sur le territoire de cet endroit, et que des lignes considérables de tombeaux ont été découvertes au nord de ce territoire dans un bois appelé *bois du Quesnoy* (2).

Ces vestiges d'anciens combats ne sont pas les seuls qui témoignent des ravages de la guerre en

(1) Le mot *battre*, *battu*, dont on ne voit aucune trace dans les anciennes langues du nord et dans les auteurs latins antérieurs à la complète possession des Gaules par les Romains, paraît, en effet, venir du celtique. Ce mot, que les Grecs rendaient par *baktron*, et qu'on trouve exprimé par *batture*, remplaçant *pygnare*, scèlement dans Saëtone et dans Plaute, fut sans doute généralement employé par les Gaulois, qui durent le créer par onomatopée. Tout porte à croire qu'ajouté au mot *mal*, usité chez le même peuple pour signifier un malheur, une catastrophe, il ait littéralement la signification que nous lui donnons ici. Dans cette hypothèse, le *Mal-Battuth* aurait été, avant la naissance du village de Saint-Rémy, le nom par lequel on aurait désigné le terrain où se serait livrée une bataille sanglante dans laquelle les habitants du pays auraient été *meurtrièrement battus*.

(2) Ces tombeaux sont accumulés principalement dans la partie occidentale du bois, au sein d'un terrain schisteux, très sec. Ils sont, les uns en maçonnerie grossière, sans autre ciment que du sable, les autres en grandes dalles de pierres calcaires posées sur champ. Le fond est pavé de

(1) Lebeau, *Histoire d'Avesnes*, p. 156.

(2) Archives de l'abbaye d'Hautmont.

(3) *Ibidem*.

ces lieux : une redoute formidable, dont l'existence se rattache aux mouvements militaires des temps modernes, s'y trouve encore sur un des points les plus élevés des coteaux de la *Sambre*. Cette redoute, construite par les soldats du général Lemaire, dans l'hiver qui suivit la bataille de Wattignies, servit à tenir en respect pendant plusieurs mois les troupes autrichiennes qui occupaient la rive gauche de la rivière.

A peu de distance à l'ouest de cette redoute, on rencontre des débris assez importants du fameux aquéduc romain qui conduisait l'eau de la fontaine de Flouris sur la place de Bavai. Ce conduit d'eau, qu'on retrouve ailleurs, et dont les ruines s'appellent en certains lieux murs d'*ay dû* (1), est connu en d'autres sous le nom de *mur des Sarrasins*. Après avoir parcouru les campagnes de Dourlers, Ecuélin et Limont, il arrive, par de nombreux détours, sur la plaine qui domine Saint-Rémy à l'ouest. A l'endroit où le terrain s'affaisse en pente rapide pour se confondre avec la vallée de la *Sambre*, l'aqueduc s'arrête, s'élargit en forme de bassin, et disparaît. Là, sans doute, il prenait une direction souterraine pour s'enfoncer sous le lit de la *Sambre* et rejaillir au-delà (2). Des tuyaux en plomb, qui, selon toute apparence, avaient été disposés pour occuper en cet endroit l'intérieur du conduit et lui donner les moyens de résister contre l'humidité du terrain, ont été retrouvés à différentes époques au fond de la vallée, et d'énormes pierres, ayant

évidemment appartenu au travail des Romains, s'y font encore remarquer au milieu des terrassements qui, lors des travaux de canalisation, ont bouleversé tous les abords de la *Sambre*. La différence du niveau de cette rivière avec celui de la hauteur qui l'avoisine est d'environ 16 à 20 mètres, et l'on est frappé d'étonnement en se figurant les travaux gigantesques qu'il aura fallu effectuer pour conduire les eaux de l'aqueduc d'une rive à l'autre, à travers un tunnel que le voisinage d'un cours d'eau considérable devait rendre très difficile à construire. Mais rien n'était impossible aux Romains, et ils donnaient à tous leurs travaux une solidité remarquable. Dans la construction d'un aqueduc, il faut surtout garantir les parois latérales contre l'humidité du dehors et contre le travail rougeur des eaux du dedans. Ils y avaient obvié par l'emploi d'un ciment inconnu de nos jours, et de beaucoup supérieur à tous nos mortiers hydrauliques. A Saint-Rémy, autour du bassin sous lequel l'aqueduc s'enfonce, les maçonneries devaient, plus que partout ailleurs, présenter de la résistance à la pression considérable que les eaux y exerçaient avant de s'engouffrer sous terre. Aussi les soins du maçon n'y ont pas fait défaut, et, malgré le temps, malgré les efforts de la pioche et de la mine à différentes époques, on n'a pu parvenir encore à arracher ni à pulvériser les matériaux qui composent le bassin. Aujourd'hui ils forment encore une masse compacte, inébranlable, qui bravera sans doute éternellement les attaques du temps. Une foule de plantes ligneuses, sous-ligneuses et herbacées, tapissent la surface comblée du bassin et les parois environnantes. Là, le feuillage touffu du coudrier entoure les tiges ligneuses et grimpantes de la clématite *italba*, ou *herbe aux yeux*, dont les fruits, garnis d'arêtes soyeuses, paraissent à distance, avec les ombelles du *cornus sanguinea* et les corymbes du *sambucus laciniata*, ou sureau des haies, comme autant de flocons de laine dérobés à la toison des brebis. Au pied s'entremêlent le lotier et d'autres papilionacées, l'origan, le millepertuis, l'*achillé millefolium*, la scabiense, la campanule, et quelques ombellifères ou flosculeuses qu'on retrouve partout au pied des vieux débris.

Quand, assis à côté de ce buisson de verdure, on examine ces productions de la nature ; quand, portant au loin la vue, on contemple la riche végétation qui garnit et les campagnes environnantes et

carreaux triangulaires, autrement dits tuiles romaines. Ces tombeaux se trouvent à une profondeur d'environ 80 centimètres, jetés en lignes droites sur les flancs du mamelon qui est compris entre la *Sambre* et le ruisseau de Wargories. Le bois qui les recouvre semble avoir été planté postérieurement à l'époque où ils furent creusés ; du moins ils sont parfois entièrement cachés sous les racines des chênes. S'ils se rattachent, comme nous le croyons, à la bataille dans laquelle César défit les Nerviens, ils furent sans doute construits en l'honneur des chefs de ce peuple ou des centurions romains qui périrent en si grand nombre dans la bataille, et qu'on aura inhumés avec plus de soin que le commun des guerriers. Les squelettes de ceux-ci, enterrés en pleine terre, dans de grands saïlers, sont sans doute à une plus grande profondeur dans le voisinage, si toutefois le temps et l'humidité ne les ont pas entièrement pulvérisés.

(1) Voyez Vinchant, *Histoire complète du Hainaut*, publiée récemment par la Société des bibliophiles de Mons, t. 1.

(2) Voyez, pour la description complète de cet aqueduc depuis son point de départ jusqu'à Bavai, notre *Notice sur les villages de Flouris, Semousies, Saint-Aubin et Dourlers*.

toute la vallée de la *Sambre*, on ne peut maîtriser en soi des impressions indéfinissables. Mais si, transportant sa pensée à travers les siècles, on songe aux différents peuples qui ont dû visiter ces lieux, l'esprit ne peut s'empêcher de s'exalter devant la poésie des souvenirs et des contrastes que lui présentent tant de changements.

D'abord, dans les temps les plus reculés, la contrée tout entière vous apparaît déserte et sauvage : de nombreuses forêts obscurcissent l'horizon des plaines que vous entrevoiez ; autour de vous, s'allonge une vaste étendue de bruyères et de landes, que parcourent en tous sens des animaux sauvages, objets de la chasse des rares habitants de la contrée. Quelquefois, l'un de ces habitants vous apparaît, vêtu, comme les Gaulois-Belges, d'une tunique grossière que serre une courroie par le milieu du corps : c'est là le robuste et farouche Nervien, habitant de la contrée ; il se rend peut-être sur la piste de quelque sanglier ou de quelque cerf, ou à quelque sacrifice druidique dans la forêt, ou bien encore au *mhat* ou assemblée publique des hommes de sa tribu. Plus tard, vous vous représentez ces mêmes hommes, parcourant, éperdus, ayant l'air agité, les solitudes de leur pays, s'appelant du signe et de la voix, s'armant de leurs javelots, de leurs longues épées, de leurs boucliers de bois : c'est qu'un ennemi puissant menace leur indépendance et vient troubler la paix de leur séjour ; c'est que César, enfin, s'avance avec ses légions, qui, la serpe et la hache à la main, se fraient un passage à travers les broussailles et les clôtures épaisses qui s'étendent partout (1). Le conquérant arrive sur les bords de la *Sambre*, et, tandis qu'il se prépare à camper, les hommes que vous avez vus s'appeler et se réunir dans les forêts quelques jours auparavant, maintenant rassemblés en corps d'armée, passent héroïquement la *Sambre* en face de lui, et viennent l'attaquer dans son camp. Vous entendez les cris sauvages et terribles de ces hommes redoutables ; vous voyez la détresse des Romains, qu'ils ont cernés, l'anxiété de leurs chefs, surtout de César, qui, au galop de son cheval, court sur tous les points, s'efforçant de rallier ses cohortes

épouventées ; vous entendez le bruit de la mêlée, les menaces et les défis que se font les combattants, leurs cris de désespoir ou leurs trépignements de joie, selon qu'ils sont vainqueurs ou vaincus ; enfin, vous voyez les Romains ressaisir l'avantage, pousser, entre eux et la rivière, les valeureux Nerviens, qui, après un dernier et terrible effort, succombent presque tous, plutôt que de se rendre ou de repasser sur l'autre rive. Vos regards ensuite se promènent sur toute l'étendue de la vallée, afin de discerner la place probable où s'est livré ce combat de géants, le plus périlleux où se soit trouvé le conquérant des Gaules, et vous êtes prêt à vous rendre sur cette place présumée du combat, pour y chercher quelques vieux débris, ou bien, la bêche à la main, pour mettre au jour les ossements poudreux qui gisent depuis si longtemps sur les bords de la rivière.

Transportant toujours votre esprit à travers les champs de l'histoire, vous voyez, quand les soldats romains ont pris définitivement possession des Gaules, le pays se sillonner de routes, se couvrir çà et là de postes militaires, de temples et de villas élégantes, et, tandis que vers le nord-ouest des tourbillons de fumée s'élèvent du sein des murs de Bavaï, transformée nouvellement de bourgade en cité, des cohortes d'ouvriers couronnent le flanc des coteaux pour faire arriver dans cette ville des routes magnifiques, qui la mettent en rapport avec tous les points de la Gaule, et pour la doter de cet aqueduc dont vous foulez aux pieds les ruines.

Après, quatre siècles se passent. Des nuées innombrables de barbares viennent s'abattre sur la contrée pour la ravager et renverser ces œuvres de la civilisation, si péniblement élevées. Alors les centres habités disparaissent sous leurs ruines fumantes, les ponts et les aqueducs sont coupés, les routes, négligées, se dégradent et se défont. Tout n'est, pendant quelques siècles, que désastres, guerres sanglantes, destruction. Mais quand la nouvelle société a commencé à s'asseoir, quand les saint Piat, les Superior, les Victrix, les Nazaire, les Chrysolite, les saint Waast, les saint Amand, les saint Ghislain, etc., etc., ces courageux missionnaires de la foi chrétienne dans la Gaule Belgique, sont venus apprivoiser ses farouches dominateurs, alors le calme et la prospérité renaissent ; des monastères s'élèvent en différents endroits, et l'on peut voir des moines détachés de l'abbaye

(1) Voyez notre Introduction, p. v.

d'Hautmont venir essarter les coteaux où se sont illustrés César et les Nerviens.

Tandis que ces dignes pionniers de la civilisation chrétienne arrosent ainsi la terre de leurs sueurs, de temps en temps, dans la durée du jour, vous entendez, au milieu du silence des bois, le tintement d'une cloche venant d'une chapelle ou d'un prieuré voisin. C'est l'heure de la prière que soume un des moines préposés à la garde du modeste sanctuaire, et à cet appel pieux, vous voyez ceux de ses frères qui travaillent dans la campagne se retourner vers la maison de Dieu et s'agenouiller pour prier. C'est ainsi que, dans ces temps de ferveur, la religion préside à tous les travaux de l'activité humaine. Quelques siècles après, les guerres, les ravages, reparaissent dans ces lieux, où les biens de la terre commençaient à surgir sous la houe et la charrue des monastères. Les Northmans et les bandes hongroises viennent tout ravager et renouvellent les ruines et les déserts de la grande invasion des barbares. Il faut long-temps pour cicatriser ces plaies nouvelles et attendre que des villages s'élèvent aux endroits conquis sur une terre jusque là aride et sauvage. Ensuite arrive la période mémorable des croisades, dont les événements lointains, le grand ébranlement moral, ont de l'écho jusqu'au fond des campagnes les plus isolées. La crainte, l'horreur que causent les Sarrasins, les Turcs, ennemis de la foi chrétienne, jointe aux querelles, aux préoccupations d'un nouveau monde, le monde féodal, obscurcissent toutes les traditions et accréditent les légendes les plus fabuleuses. Sous l'impression exclusive que cause le nom musulman, l'on va jusqu'à attribuer aux sectateurs de Mahomet la construction de tous les monuments d'origine romaine qu'on rencontre épars dans la contrée. *Château des Sarrasins, mur et aqueduc des Sarrasins*, tel est le nom donné aux ruines qui rappellent les Romains, long-temps infi-

dèles sans doute aussi à la vraie religion, mais sous un autre nom et d'après d'autres doctrines (1).

Mais enfin les siècles se succèdent, le chaos du moyen âge se débrouille, les ténèbres intellectuelles disparaissent devant le flambeau allumé par les progrès de l'esprit humain, de nouvelles découvertes et la résurrection des lettres anciennes.

Les traditions s'éclaircissent, les assertions sont plus raisonnées, et l'on restitue à chaque ruine sa date, son origine et son nom. Désormais, en racontant les scènes du passé, en rassemblant les éléments de l'histoire locale, l'amateur ne commettra plus de grossiers anachronismes; il n'attribuera plus à des peuples qui n'ont jamais visité les lieux qu'il décrit, des choses qui appartiennent à des populations tout à fait différentes; il n'attribuera pas au moyen âge ce qui appartient aux Romains, comme de même il ne regardera pas ces derniers comme auteurs des retranchements élevés dans ces temps modernes par les défenseurs de la France, qui, au chant des hymnes guerriers, vinrent aussi mourir, comme les Nerviens, sur les rives de la *Sambre*, pour la défense de la liberté et de l'indépendance nationales!

(1) Cette erreur, qui faisait généralement appeler Sarrasins les peuples étrangers à la foi chrétienne, quelle que fût leur origine ou la nature de leurs croyances, n'était pas seulement, au moyen âge, partagée par les hommes du peuple, mais était aussi admise par des lettrés de l'époque, comme on peut le voir par ce paragraphe de Jacques de Guyse :

« Es temps de Loys roy de France, fils de Charles le Chauve, en l'an second de son aage, en laquelle il vint au regne de son père, vindrent (vinrent) en France les Sarrasins nommés Normans et Danois, à une tres grande compagnie de combattants contre les chrestiens, desquels les fils du roy appelé Bauger Coste-Ferrée estoit roy et dacteur esleu de par eult. » (*Illustrations de la Gaule Belgique*, etc., traduites en 1532 par Lessabé, feuillet 65 du 1^{er} volume.)

DISSERTATION

SUR L'EMPLACEMENT PROBABLE DE LA BATAILLE LIVRÉE PAR CÉSAR AUX NERVIENS
SUR LES BORDS DE LA SAMBRE, 47 ANS AVANT J.-C.

Une foule d'opinions diverses ont été émises à propos de l'emplacement de la bataille dans laquelle César vainquit les Nerviens. Ponthus

Heuterus le place à Maubeuge ou à Thuin, le Père Boucher à Berclairmont, Lelong à Preux-au-Bois, d'autres à Walcourt, à Beaumont, à Valenciennes,

et dans le Cambrésis. De toutes ces opinions, les premières nous paraissent peu probables, n'ayant rien qui puisse les appuyer. Quant aux autres, il est inutile de les réfuter, surtout depuis qu'il est prouvé que c'est de la *Sambre*, mais non de l'*Escout* ou de toute autre rivière, dont César a voulu parler dans ses *Commentaires*. L'auteur anonyme d'un mémoire publié il y a une quinzaine d'années en Belgique fixe le lieu de ce combat à La Buisserie, village situé sur la *Sambre*, à deux lieues en amont de Thuin, et il donne pour preuve de son opinion la dénomination de *château de César*, que portent les ruines d'un ancien édifice existant en ce lieu, et celle de *chêne des batailles*, donnée à un arbre du territoire; enfin, la profondeur que la *Sambre* possède en cet endroit. Cette opinion nous semble au moins hasardée, attendu qu'il n'y a guère d'apparence que César ait eu la pensée et le loisir de construire un château, lorsqu'il était en présence de l'armée nerveienne, et qu'un chêne, témoin de son triomphe, soit encore aujourd'hui debout. La première de ces dénominations aura été donnée à un château construit au temps des empereurs romains, qui, comme on sait, portèrent généralement le nom de *Césars*, et la seconde sera venue sans doute des combats qui se sont livrés sur les bords de la *Sambre*, de Maubeuge à Charleroi, à différentes époques, particulièrement dans le xvii^e siècle et en 1794. Quant à ce qui est relatif à la profondeur de la *Sambre*, César dit formellement qu'au lieu où il combattit, cette rivière n'avait que 3 pieds de profondeur.

L'opinion la plus généralement accréditée est celle du marquis de Chasteler, de Desroches et de Dewez, et que le savant Schayes, ainsi que plusieurs historiens belges, ont acceptée en ces derniers temps. Ces auteurs s'accordent à désigner le village de Presles, entre Namur et Charleroi, comme étant le lieu où César vainquit les Nerviens. Ils fondent leur opinion : 1^o sur les vieux débris qui ont été retrouvés en cet endroit; 2^o sur la signification du mot *Presles*, qu'ils prétendent issu du latin *prælium*, combat; 3^o sur celle de Vitrival et de Fosses, noms de deux localités voisines qui, selon eux, viennent, l'un de *victoria vallis*, et l'autre des fosses où les combattants furent enterrés.

Malgré tout le respect que des autorités aussi recommandables nous inspirent, nous déclarons ici ne point partager le même avis. Qu'on nous permette d'en déduire les motifs.

D'abord, nous croyons qu'il est par trop absolu de faire dériver le mot *Presles* du latin *prælium*. Ce nom, qui est celui d'une foule de communes, de hameaux et de campagnes, en France comme en Belgique, vient généralement de *pratellis*, en roman *prèlle*, *prèe*, prairie, ou d'une plante qui

croît dans les terrains glaiseux et humides, la *prèle*, que de cheval (*equisetum arvense*). Après cela, serait-il vrai que ce nom, ainsi que celui de Vitrival et de Fosses, vinssent du latin, qu'il resterait à prouver que la rencontre armée à laquelle se rattachent ces noms, ainsi que les débris retrouvés à Presles, a eu lieu avant l'établissement de la langue latine dans la Gaule Belgique, plutôt que postérieurement à César, époque où tant de combats ont été livrés sur les bords de la *Sambre*, entre les légions de l'empire et les barbares. D'un autre côté, nous objecterons que les localités que nous venons de citer ne sont nullement dans les conditions topographiques que décrit l'auteur des *Commentaires*. Premièrement, elles occupent, sur la distance qui les sépare, une étendue de terrain que n'a certainement pu couvrir la ligne des combattants, et sont, à l'égard l'une de l'autre, dans une situation toute autre que celle que le récit de la bataille fait supposer. Deuxièmement, elles se trouvent toutes trois trop éloignées de la *Sambre*, et en sont séparées par des hauteurs qui ne permettent pas de découvrir, à cette distance, le cours de la rivière. Troisièmement, la *Sambre* possède, dans le pays où ces localités se trouvent, une profondeur tout à fait contraire aux dimensions indiquées par César. Quatrièmement, Presles, Vitrival et Fosses, sont en dehors, ou du moins sur l'extrême frontière du pays qu'avaient à défendre les Nerviens, du moins si l'on s'en rapporte aux documents les plus véridiques et aux auteurs les plus judicieux, qui placent la frontière orientale de ce peuple le long d'une ligne qui, partant des sources de la *Dyle*, passerait par Charleroi et Chimay.

Au sujet de la première et de la deuxième objections, nous dirons que le camp romain, s'étant trouvé sur le sommet de la colline dont la *Sambre* haigne le pied, à 200 pas des hauteurs opposées (1), n'a pu être situé ni à Presles, ni à Vitrival, ni à Fosses, qui sont en partie dans des vallées, et à 5, 6, 7 et 8 kilomètres des différents replis de la rivière; que le combat principal, et, pour ainsi dire, unique, ayant eu lieu à la droite de l'armée romaine, il n'a pu se livrer à Presles, qui est à gauche des trois localités précitées; et que, dans la supposition où il ait eu lieu à Vitrival ou à Fosses, tandis que Presles n'était que le théâtre des escarmouches de la gauche, il est impossible, à cause de la distance, que cette partie de l'armée romaine ait pu apercevoir, comme le dit César, le danger que courait son aile droite lorsqu'elle se trouva cernée par les Nerviens. Si, à cause des débris retrouvés, on vent

(1) Environ à 500 mètres, le pas romain faisant 2 enjambées.

absolument qu'une bataille se soit livrée, au temps des Romains, dans ces localités, il faut la placer à une époque et dans des circonstances toutes différentes de celles qui se rattachent à la défaite de la nation nervienne, circonstances dans lesquelles la ligne de bataille forma potence avec la *Sambre*, au lieu de lui être parallèle. Un camp romain, en effet, semble avoir existé à Châtelet, village situé à une lieue au nord-ouest de Presles. Une armée de barbares sera venue pour forcer ce camp. Attaquée par les légions qui le défendaient, cette armée aura combattu à Presles, été vaincue et mise en déroute à Vitrvail, et anéantie à Fosses, lieu où l'on prétend que les morts furent enterrés.

La quatrième objection, à savoir que Presles, Vitrvail et Fosses, étaient situés sur l'extrême limite, et même en dehors de la Nervie, est non moins péremptoire. Où donc se trouvaient les territoires que recouvrent aujourd'hui ces localités? Apparemment dans le pays des Atuatiques, qui, selon Dewez, Desroches et Schayes, avaient leur capitale ou *oppidum* principal sur la hauteur d'Hastedon, près de Namur. Cela étant, on ne comprend pas comment les Nerviens, qui avaient à défendre leur indépendance territoriale menacée, aient abandonné leur pays et aient reculé pour cela jusque sur son extrême frontière ou jusque dans un pays voisin. La chose paraîtrait aussi étrange si les Français, dans le cas d'une invasion des peuples d'entre-Rhin, allaient se retrancher aux Pyrénées. Les Atréates et les Véromandiens (habitants de l'Artois et du Vermandois) avaient pu, dit César, venir à temps au secours des Nerviens, mais les Atuatiques n'avaient pu le faire; ce qui semble bien inexplicable si l'on place la bataille au sein de ce peuple, à 3 lieues de leur *oppidum*, dans le comté de Namur, quand, du haut de leur rocher, ils pouvaient apercevoir les éclaireurs des deux armées.

Ces dernières raisons, avec l'éloignement de Presles de la *Sambre* et sa position sur la gauche de la ligne de bataille occupée par les légions romaines, si toutefois bataille il y a eu, doivent nous faire rejeter l'opinion généralement admise aujourd'hui en Belgique, touchant le lieu où César défait les Nerviens. Maintenant, nous irons plus loin : nous dirons que cet emplacement est situé le long de la haute *Sambre*, et qu'il ne faut pas l'aller chercher en dehors des limites de l'arrondissement d'Avranches, au territoire de Saint-Rémy-mal-Bâti.

Pour cela, racontons en quelques mots la marche du conquérant à travers le pays des Nerviens, et faisons connaître les circonstances de la bataille. Par ce récit, il demeurera prouvé que le lieu que nous venons d'indiquer est véritablement celui où s'est accompli le grand événement qui nous occupe.

Entré dans le pays des Nerviens dans la direc-

tion de Péronne, César demeura trois jours à se frayer un passage à travers les bois, les marécages et les haies impénétrables dont ce pays était entrecoupé; puis il arriva sur les bords de la *Sambre*. Ici deux questions se présentent : César s'est-il dirigé de l'ouest à l'est, c'est-à-dire vers la contrée où Presles se trouve, se contentant de traverser, après y avoir à peine paru, et dans le sens de sa moindre étendue, un pays qu'il devait chercher à soumettre, ou bien s'est-il avancé au cœur de ce pays même, cherchant à rencontrer la nation redoutable qu'il lui importait de dompter avant tout? Nous opinons pour la dernière alternative, et, cela admis, nous prétendons que Saint-Rémy-mal-Bâti est bien le lieu où, après trois jours de marche, il dut s'arrêter. On ne fait pas grand chemin quand on s'avance avec tous ses bagages dans un pays inconnu, où des obstacles tels que ceux que nous avons signalés vous arrêtent à chaque pas, où on a à redouter de continuelles embuscades, et où il faut se retrancher à la fin de chaque journée. César vint sans doute par le sud du Cambrésis, où les localités désignées par les noms de Castelet, Castillon, semblent indiquer ses lieux de campement. Ayant passé la *Sambre* dans ce dernier endroit, il dut s'avancer sur sa rive droite, à travers les vallées plantureuses de la *Petite-Helpe* et de la *Grande-Helpe*, et du *Tarsy*, et asséoir son camp à Saint-Rémy-mal-Bâti, sur la hauteur que bordent les ruisseaux de Wagnories et des *Cligneux*, position parfaitement identique à toutes celles que choisissaient préférablement les Romains, et la seule en ce genre qui se soit offerte à eux depuis qu'ils avaient franchi la *Sambre* (1). Les Nerviens, après leur jonction probable avec les Atréates et les Véromandiens dans la vallée de la *Selle*, suivirent certainement la marche du conquérant de l'autre côté de la rivière, en s'avancant par une direction parallèle à la sienne. De ce côté, à la faveur du feuillage touffu que présentent les hauteurs de la forêt de Mormal, ils pouvaient aisément épier les pas de leurs ennemis, et guetter, sans en être aperçus, l'occasion propice de les attaquer. Arrivés à l'endroit où la rivière fait un coude pour serpenter de l'ouest à l'est et quitter la direction septentrionale qu'elle a eue jusque là, c'est-à-dire en face de Saint-Rémy, cette occasion dut se présenter. Ils avaient cinq raisons pour en venir aux mains en ce lieu. La première, indiquée par César lui-même, c'est qu'ils croyaient surprendre dans leur isolement et écraser l'une après l'autre les légions de celui-ci, qu'ils avaient vues marcher séparées l'une

(1) Voyez ci-contre le plan des lieux.

de l'autre par leurs bagages respectifs. La seconde, c'est qu'ils craignaient de lui donner le temps d'élever dans une position formidable un camp, lieu de refuge et de défense assuré. La troisième, c'est qu'ils avaient à couvrir derrière eux *Bagac* (Bavai), la plus importante de leurs *oppida*, selon toute apparence, et le lieu où devaient se trouver leurs prêtres, leurs dieux, et peut-être même le *mhal*, ou point central de réunion de leurs différentes tribus (1). La quatrième, c'est qu'à 4 lieues au nord du campement romain, au sein de vastes marécages ou *rennes* des bords de la *Hayne*, était bien sûr le lieu où ils avaient abrité leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards et leurs richesses, refuge dont parle César, et dont il fallait défendre l'approche à tout prix. La cinquième raison, enfin, c'est qu'il était temps pour eux de défendre leur territoire envahi, s'ils ne voulaient point tout à l'heure le voir complètement occupé.

Les Nerviens durent donc sortir de la forêt de Normal au nord de Pont, passer la *Sambre* au territoire de Saint-Rémy-mal-Bâti, et y combattre les Romains. Disons maintenant, avant de conclure, un mot de ce qui s'y passa.

Tandis que les Romains étaient occupés à se retrancher en haut d'un colline dont la déclivité s'allongeait en pente douce jusqu'à la rivière, à un signal donné, dit César, trois colonnes formées par les guerriers des trois nations barbares quittèrent les bois qui couronnaient les hauteurs de la colline opposée, traversèrent la *Sambre*, qui en ce lieu n'avait que 3 pieds de profondeur, et abordèrent l'armée romaine, leur droite marchant la première en avant. De ce côté se trouvaient les Atrebates,

qui, dès le premier choc, lâchèrent pied pour fuir au-delà de la *Sambre*, y attirant après eux, sur les hauteurs qui s'y trouvaient, les deux légions qu'ils avaient en présence. Les Véromandéens, qui occupaient le centre, en firent autant, attirant également à eux deux autres légions, qui s'arrêtèrent dans la vallée pour les combattre. A la suite de ces mouvements, qui paraissent avoir été concertés par les barbares, le camp romain, où se trouvait César avec les deux légions de droite, se trouva dégarui et isolé. Les Nerviens, jusque là immobiles, en profitèrent, et, s'avancant en phalange serrée toute hérissée de longues piques, à la manière des Germains, dont ils descendaient, ils enveloppèrent leurs ennemis et les écrasèrent. Sans l'arrivée de l'arrière-garde et d'une légion de l'aile gauche, qui, des hauteurs où elle était parvenue, vit la détresse de son général, c'en était fait des Romains, et c'est grâce à ce secours inespéré que le combat se rétablit et que la victoire se rangea sous leurs enseignes.

Or nous dirons que, pour qu'il fût possible à un corps venant de la gauche d'apercevoir ainsi la détresse des combattants de l'aile droite, et d'accourir rapidement à son secours, il fallait que la colline donnât de plusieurs côtés sur la *Sambre*, de telle manière que le centre de l'armée ne se trouvât point entre les deux ailes, mais en avant. Eh bien, c'est ce qui existe près de Saint-Rémy-mal-Bâti. La *Sambre*, en effet, avant de passer en face de ce village, fait, en sortant de celui de Bachant, un détour considérable. Elle s'avance au nord pour revenir ensuite vers le sud-est. Nous plaçons les deux légions de l'aile gauche à Bachant, le centre dans la plaine qui est à l'orient de ce village, et la droite sur le plateau de la Valaudière, à Saint-Rémy-mal-Bâti (1). Tandis que les légions du centre, en repoussant les Véromandéens, s'avancèrent dans le terrain qu'environnent les repis de la *Sambre* en face du ruisseau de Vieux-Mesnil, et s'arrêtaient dans la vallée pour y combattre, les légions de gauche traversaient la rivière et allaient se porter sur les hauteurs qui sont autour de Pont, notamment aux lieux dits de *Marrière* et de la *Justice*. De là elles pouvaient voir, mieux que les légions du centre, le danger qui menaçait l'aile droite sur le plateau de Saint-Rémy. Repasser la *Sambre* au lieu dit la *Puissance*, traverser la plaine au pas de course derrière le centre de l'armée, et tomber dans le valon de Saint-Rémy, devait être pour l'une d'elles l'affaire d'une demi-heure, et l'on con-

(1) Le nom tout gaulois de Bavai, *Bagac*, dont les Romains ont fait *Bagarum*, *Bagaco*, annonce assez une origine antérieure à la domination romaine. *Bagac* signifie troupe, en celtique, et de là les mots *bagouades*, *baguerre*, *bagasse*, *ac*, terminaison dont les Romains ont fait *acum* dans tous les cas où elle s'est présentée, signifie *bourgade* et à la même sens que *vicus*, employé longtemps pour désigner une population agglomérée. De là tous les noms de lieux qui, dans le midi, le centre et l'ouest de la France, ont cette terminaison, comme *Aurillac*, *Mauriac*, *Bergerac*, *Riberac*, *Cognac*, *Armaillac*, *Jarnac*, *Boussac*, *Jonsac*, *Loudac*, *Salignac*, *Montignac*, *Campagnac*, *Fronsac*, *Tintillac*, *Martignac*, *Polignac*, etc., etc. Bavai, comme l'annonce du reste, la pierre druidique de Bellignac, les scoterrains d'origine gauloise qu'on retrouve dans cette commune, ainsi qu'à Noullain, localité limitrophe (Voyez les notes du chap. x, par. II), doit donc sa naissance à une population purement celtique. Les Nerviens, peuple de race germanique, trouvant, à leur arrivée, cette localité dépeuplée, en auront fait une de leurs principales *oppida*. Plus tard, sa présence au centre de leur pays et son importance l'auront fait choisir par les Romains pour capitale, et alors seulement s'y seront élevés ces remparts, ce forum, ces thermes, ce cirque, dont l'archéologie moderne a constaté l'existence, et qui d'une agglomération rurale ont fait une cité dans l'acception propre du mot.

(1) Voyez ci-contre le plan des lieux.

çoit qu'elle ait pu exécuter ces choses assez à temps pour rétablir un combat que l'arrivée de l'arrière-garde devait bientôt changer en victoire.

Ainsi, les *Commentaires* de César et le plan des lieux à la main, et d'après toutes les raisons que nous avons expliquées, il demeure démontré que Saint-Rémy-mal-Bâti et les villages voisins à l'ouest sont nécessairement les localités où César combattit les Nerviens. Tous les accidents topographiques voulus s'y retrouvent : bois couronnant les hauteurs de la rive gauche, et d'où sortirent les barbares ; colline élevée, au haut de laquelle se retrancha le conquérant, et dont la déclivité s'allongeait en pente douce jusqu'à la rivière (1) ; profonde

considérable de celle-ci, rien n'y manque (1). Oui Saint-Rémy-mal-Bâti fut le théâtre du plus grand événement historique qui se soit accompli dans le nord des Gaules il y a dix-huit cents ans, et l'on n'en doit plus douter après ce que nous avons dit plus haut de l'ancien nom de *Mal-Battu* qui était donné à ce village, des vieux débris qui sont enfouis sur son territoire, et des innombrables tombeaux qu'on découvre chaque jour dans un bois voisin, celui du Quesnoy. Ce bois recouvre un terrain qui dut certainement être celui par où les Nerviens reculèrent pour combattre avec plus d'avantage, dès qu'on les eut forcés d'abandonner le camp romain.

(1) Le plateau de la *Valaudière* s'allonge effectivement en pente douce entre le ruisseau des *Clignaux* et celui de *Wagnories*, à la rencontre desquels la pente se termine. Bien que ces deux ruisseaux ainsi joints ne se jettent pas immédiatement à la rivière, le terrain qu'ils arrosent, après du haut de la *Valaudière*, ne semble pas moins se confondre avec la vallée de la *Sambre*, et c'est comme tel qu'il dut apparaître à César lorsque, les yeux tournés vers l'occident, il examina

du haut de la colline l'inclinaison du terrain. Cette inclinaison n'était guère plus rapide sur la rive gauche, et, si le contraire semblait aujourd'hui s'offrir aux regards, cela est dû aux maisons et aux plantations du village de *Boussières*, qui couronnent le sommet de la colline.

(1) La *Sambre*, effectivement, avant qu'on l'eût canalisée, était guéable dans presque tout son parcours de Pont à Saint-Rémy.





HAUTMONT ET SON ABBAYE, LOUVROIL.



I. Hautmont et son Abbaye.

L'abbaye d'Hautmont, berceau du village de ce nom. — Fondation de l'abbaye par le comte Maldegair; ses commencements. — Saint Vulner et saint Ansbert, Ades de l'abbaye d'Hautmont. — Passage du pape Léon III à Hautmont. — Ravages causés par les Northmans. — Triste état du monastère; sa réforme et sa prospérité sous les abbés Folcuin, Poppon et Ursion. — Détails sur la conservation des restes de saint Marcel. — Les seigneurs d'Avences, avoués de l'abbaye d'Hautmont; procès, donations et privilèges divers. — Dissensions intestines dans la communauté; réforme du seizième siècle. — Réparation du monastère sous les abbés Gaspard Honot et Pierre Lejeune. — Avantages accordés à ce dernier. — Liste des abbés depuis Ursion, en 1054, jusqu'à la révolution française. — Ecrits de Hubert d'Assonneville et de Philippe Fromont, religieux du monastère. — Appauvrissement de l'abbaye; ses privilèges et ses liens à Hautmont. — Sa suppression en 1790. — Détails archéologiques et statistiques. — Réflexions.



Hautmont paraît avoir eu pour berceau la célèbre abbaye que construisit dans ce lieu le comte Maldegair, ou saint Vincent, vers le milieu de vir siècle (1).

(1) Voir, pour la vie de saint Vincent Maldegair, Aubert Le Mire, *Fastes Belges*, jour du 5 décembre, et Smet, *Act. SS Belg.*, t. 17, p. 6.

Maldegair, que certains légendaires font originaire de l'Aquitaine, et d'autres du village de Strépy, près de Binche (1), par son mariage avec Waltrude (sainte Waudru), fille de Walbert, gouverneur de plusieurs provinces austrasiennes, était devenu l'un des plus puissants seigneurs du royaume des Francs. Long-temps il avait fréquenté la cour du roi Dagobert et occupé des charges importantes. D'abord idolâtre, il s'était converti à la foi de son épouse, catholique fervente, et ce fut sur la fin de sa carrière que, cédant à l'entraînement qui pousait tous les personnages éminents de son siècle aux fondations pieuses, il jeta sur les rives de la Sambre les fondements de l'abbaye d'Hautmont.

Le lieu et la forme de ce monastère, disent les légendaires (2), lui furent indiqués dans une vision semblable à celle qu'on prétend être arrivée au sénateur Jean Patrice, fondateur de Sainte-Marie-

(1) Il y avait au xviii^e siècle, audit village, un fonds de terre franc et libre, appelé *le fief Saint-Vincent*. Aujourd'hui encore la ferme de Sotteville, à Strépy, recouvre trois caves superposées qu'on prétend, d'après la tradition, avoir fait partie du château de Maldegair.

(2) Beldric, *Chroniq. Cam.*, ch. 35, lib. 11, et la *Chronique* de Ph. de Harverg, abbé de Bonne-Espérance. — Pierre Simon, *Vie de sainte Waudru*.

Majeure, à Rome. Un ange apparut en songe à Maldegair, lui ordonna, de la part de Dieu, d'aller construire un monastère à Hautmont, et lui en indiqua la structure et la forme avec un roseau. Maldegair, s'étant rendu sur les lieux, trouva toute la terre recouverte d'une épaisse couche de givre, excepté sur un petit espace en forme de croix, qu'il considéra comme étant celui où, selon la volonté du Ciel, l'établissement religieux devait être élevé.

La construction de l'abbaye d'Hautmont dura plusieurs années. Pendant ce temps, le comte Maldegair, qui s'était fixé dans le voisinage pour en surveiller les travaux, construisit à côté de sa résidence, pour ses propres besoins spirituels, un petit oratoire ou chapelle. Cette chapelle, dédiée à saint Waast, illustre apôtre de la foi dans la Gaule Belgique, subsista long-temps. Elle était située à l'extrémité d'un mamelon dont la pointe s'élevait en forme de petit monticule sur la rive droite de la *Sambre*, et c'est de ce monticule, appelé *Mont-Aigu*, que le village d'Hautmont, paraît avoir, depuis, pris son nom (1).

L'oratoire du Mont-Aigu, avec la demeure particulière de Maldegair, constituait ce qu'on appela depuis l'*Ermitage de saint Vincent*. Ce fut là que ce pieux personnage reçut, en 634, la visite de saint Aubert et de saint Amand, évêques, puis celle de la bienheureuse Aldegonde, patronne de Maubeuge, sœur unique de son épouse. Aldegonde, qui avait résolu de se vouer à Dieu, reçut alors, dans la chapelle du Mont-Aigu, le voile des mains des hôtes illustres de Maldegair (2).

L'abbaye d'Hautmont, entièrement construite en 646, fut consacrée par l'un des deux prélats que nous venons de citer, saint Aubert, évêque de Cambrai, sous l'invocation des apôtres Pierre et Paul. Aux cérémonies de la dédicace se trouvèrent présents tous les personnages éminents par leur rang ou leur sainteté qui existaient alors dans le nord des Gaules. Parmi ces personnages on distinguait Gometrude, veuve du roi Dagobert; Pépin de Landen, duc de Brabant; sainte Idulberge, sa femme,

et leur fille, sainte Gertrude, première abbesse de Nivelles; saint Clodulphe, duc de Mosellane, et depuis évêque de Metz; saint Hydulphe, comte de Lobbes, et son épouse, sainte Aye; saint Adalhart, duc de Douai, et sainte Rictude, son épouse; saint Onen et saint Éloi, anciens ministres du roi de France; saint Amand, alors évêque de Maestricht; saint Achaire, évêque de Noyon et de Tournai; saint Omer, évêque de Thérouanne; saint Modoald, frère de Pépin de Landen, et depuis archevêque de Trèves; saint Ghislain, premier abbé de Celle; saint Humbert, fondateur de l'abbaye de Maroilles; sainte Aldegonde; sainte Waudru, avec ses trois enfants; saint Landry, sainte Aldetrude et sainte Madelberte; enfin les bienheureux Etton, Ultan et Éloque (1). Ces trois derniers étaient originaires de l'Irlande, contrée où le flambeau du christianisme brillait alors de tout son éclat, et qui avait eu la gloire de fournir depuis peu au continent un grand nombre de missionnaires et de réformateurs, entre autres le fameux Columban, abbé de Luxeuil, en Bourgogne, puis de Robiétto, en Italie. Maldegair, au retour de l'Aquitaine, où Dagobert lui avait confié le gouvernement d'une province, était repassé par l'Irlande, qui, ajoutait-on, était la patrie de son père, y avait retrempe sa foi au contact de ses pieux solitaires, et en avait ramené les trois personnages que nous venons de nommer (2).

Saint Vincent soumit son abbaye à la règle de saint Benoît, la plus florissante de toutes. Il la dota de grands biens et l'enrichit de plusieurs reliques, entre autres de celles de saint Marcel, pape et martyr, qu'il alla, dit-on, solliciter lui-même à Rome du souverain pontife Martin I^{er} (3). Les restes de saint Marcel, les plus illustres qu'ait possédés le Hainaut, ayant été déposés dans l'église du monastère d'Hautmont, y attirèrent par la suite un grand concours de pèlerins. On leur attribuait surtout de grandes vertus contre la peste. En 1056,

(1) Manuscrit de Damp-Doulié, prieur de l'abb. d'Hautmont. — Pierre Simon, *Vie de sainte Waudru*, p. 80. — Vinchant, p. 55, 54.

(2) Baronius, ann. 654. — Hieronim Platus, *De bonis status religionis*, lib. II, ch. 26.

(3) D'autres disent qu'il tenait ces reliques de la libéralité du roi Dagobert.

(1) Vinchant, *Annales du Hainaut*, édition de 1850, t. II, p. 48.

(2) Idem, t. II, p. 48, 49, 50.

lors de l'épidémie affreuse qui ravagea Mons et Valenciennes, ils furent visités par une foule de fidèles, dont les offrandes nombreuses, désignées sous le nom de *bien de guérison*, accrurent considérablement les revenus du monastère (1).

Par suite des avantages qui favorisèrent son érection, l'abbaye d'Hautmont ne tarda pas à prospérer et à acquérir la plus grande renommée. Une foule d'étrangers de distinction vinrent la visiter (2), et plusieurs même s'y fixèrent, après lui avoir fait don de leurs biens. Aussi le nombre de religieux y alla toujours en augmentant. Au bout de quelques années il était de 300 (3).

Parmi ces religieux se trouva l'illustre saint Vulmer. L'histoire de ce saint étant une des plus intéressantes de l'époque, nous ne pouvons nous empêcher d'en faire connaître les principaux traits.

Vulmer, fils aîné du seigneur de Wièrre-au-Bois, dans le Boulonnais, avait recherché en mariage une demoiselle de qualité. Comme elle avait été fiancée à un autre sans qu'il en eût connaissance, elle refusa Vulmer et épousa son rival. Il en conçut un tel chagrin qu'il quitta son pays, décidé à renoncer à tous les avantages que sa naissance lui assurait. Admis dans l'abbaye d'Hautmont, il s'appliqua à déguiser sa noble origine et y vécut dans les rangs les plus infimes. Son humilité excessive, ses macérations peu communes et les progrès qu'il fit dans l'étude des lettres, le firent bientôt remarquer. On lui donna d'abord la tonsure cléricale et monastique, et ensuite il fut envoyé par ses frères à l'évêque de Cambrai pour être ordonné prêtre. Cette nouvelle dignité, loin de l'arracher à ses humbles pratiques, ne fit au contraire que l'y attacher davantage. Bientôt, afin que les honneurs dont il était l'objet ne vinssent pas le distraire, il résolut de s'éloigner et d'aller vivre dans une retraite inconnue, à l'imitation des Pères du désert. Il s'arrêta dans une forêt profonde située entre Cassel et

Saint-Omer, et là, sans autre outil qu'une hache, il se construisit une cellule au pied d'un chêne, et y vécut de légumes, de racines et de fruits, pendant plusieurs années (1). Plus tard, il alla se fixer au milieu des grands bois qui se trouvaient près de son lieu natal. Ces bois faisaient partie des domaines de son père. La légende rapporte qu'un jour, Vamer, son frère, étant à chasser dans ces lieux, le rencontra sans le reconnaître et lui demanda durement de quel droit il habitait sur ses terres. Vulmer lui répondit par des paroles pleines d'abnégation et de grandeur d'âme. Bientôt cependant les deux frères se reconnurent, et Vulmer, arraché à sa retraite, vint embrasser sa mère, puis il s'éloigna de nouveau pour aller bâtir, sur une montagne voisine, quelques cellules qui, bientôt agrandies et richement dotées, formèrent une abbaye qui devint le berceau de la petite ville de Samer, arrondissement de Boulogne (2).

Saint Vincent ne mourut point à l'abbaye d'Hautmont. Dans les dernières années de sa vie, importuné, dit-on, des fréquentes visites que sa réputation lui attirait, visites qui l'arrachaient à ses contemplations pieuses, il résolut d'aller se fixer ailleurs. Il fit bâtir sur les limites septentrionales du Hainaut un autre monastère, dans l'église duquel il fut enterré en 675. Ce monastère a donné naissance à la ville de Soignies. Le voyageur qui se rend de France à Bruxelles peut encore aujourd'hui, en courant sur le chemin de fer, apercevoir, dans la petite ville, l'église et les nombreuses cellules qui ont remplacé les constructions primitives du second monastère fondé par saint Vincent (3).

Les premiers abbés d'Hautmont qui succédèrent à saint Vincent furent, en 660, saint Landry, son fils, auparavant évêque de Meaux; puis, en 675, Halidulphe.

(1) Le village de Becke, près de Cassel, dont le nom signifie *chêne en flamand*, doit, dit-on, son origine à la retraite que s'y bâtit alors saint Vulmer. (Voyez *Act. SS Bel.*, t. v, p. 378, 375, et *Fland. illust.*, t. II, p. 400.)

(2) Malillon, p. 235. — *Les Boll.*, 90 juillet. — Delewarde, t. I, p. 158. — Dom Ducrocq, Chron. de l'abb. de Samer, manuscrit infol. de l'année 1700.

(3) Les reliques de Maldegnaire existent encore aujourd'hui à Soignies. Pour ce qui concerne la fondation du monastère de cette ville, les miracles curieux attribués aux mérites de saint Vincent, les offices et les fêtes qui lui ont été consacrés, voyez Vinchant, p. 102, et le manuscrit de Henri de Verguies, doyen de la collégiale de Soignies.

(1) Manuscrit d'Hautmont. — Vinchant, t. II, p. 393.

(2) Au nombre de ces personnages on doit compter saint Wasnon, ou Wasnolphe, évêque irlandais qui, afin de pouvoir plus fréquemment visiter saint Vincent, auquel l'unissaient les liens de l'amitié la plus étroite, quitta les solitudes de la Thébaïque pour venir se fixer à Conde, dont il fut le patron et le bienfaiteur.

(3) *Chron. d'Hautmont*, par Unson. — Manuscrit de Dom Libert, religieux du monastère en 1573. — Baldéric, *Chron.* — Diplôme de Pierre, évêque de Cambrai, de l'année 1325.

Ce dernier rendit toutes sortes de bons offices à saint Ansbert, évêque de Rouen, qui avait été exilé à l'abbaye d'Hautmont par Pépin d'Héristall. Ansbert édifia ses compagnons d'exil par ses vertus et ses lumières, stimula par ses conseils et son exemple leur ferveur monacale, et contribua à l'accroissement de la célébrité dont leur asile commençait à jouir. Il composa même pour eux des traités religieux qui, malheureusement, ont disparu. En l'an 695, croyant que les calomnies qui l'avaient fait disgracier de Pépin étaient détruites, il députa vers ce prince l'abbé Halidulphe, qui revint avec une autorisation qui permettait à l'illustre exilé de rentrer dans son diocèse. Mais au moment où il allait quitter ses hôtes, saint Ansbert mourut. Son corps fut transporté dans son diocèse et enterré à l'abbaye de Fontenelle, qu'il avait habitée autrefois (1). Le passage de ses restes opéra, dit-on, sur la route, de nombreux miracles, entre autres la guérison d'une femme paralytique à Solesmes. Ces prodiges ajoutèrent encore à la haute vénération dont il avait déjà joui de son vivant. Aussi les religieux d'Hautmont se sont toujours fait, depuis, une gloire de donner son nom à un des leurs, et, pour perpétuer le souvenir de son séjour parmi eux, ils lui élevèrent, sur les hauteurs de la rive gauche de la *Sambre*, en face de leur monastère, une chapelle qui a donné son nom à une agglomération dépendante du village. Cette chapelle, à laquelle les personnes atteintes de la fièvre se sont de tout temps rendues pour implorer l'assistance du bienheureux Ansbert, fut reconstruite en 1325, et dotée de 33 rasières et demie de terre, et de 6 rasières et demie de pâtures, par un nommé Nicolas Mies, en reconnaissance de la guérison miraculeuse qu'il avait obtenue (2). Au xv^e siècle, l'abbé

Gaspard Hanot la rétablit de nouveau, et elle s'est conservée jusqu'à la révolution (1).

S'il en faut croire différents titres des archives de l'abbaye d'Hautmont, le pape Léon III étant venu en 803 bénir, à la demande de l'empereur Charlemagne, la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, passa, accompagné du prince, à travers le Hainaut, et se détourna pour visiter l'abbaye d'Hautmont, à la tête de plus de 330 évêques, attiré qu'il était par la réputation dont elle jouissait. Il en consacra de nouveau l'église en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, y confirma différentes donations de biens et bénéfices, et érigea plusieurs cures de la collation du monastère. Ces circonstances furent depuis rappelées à la suite d'un inventaire des biens mêmes dont le pontife confirma la possession, inventaire qui existait encore au xviii^e siècle dans les archives du couvent (2). Cette assertion n'a rien d'in vraisemblable, si, avec quelques historiens, on admet la venue en France, à cette époque, du pape Léon III, et son séjour pendant les fêtes de Noël au palais de Crécy-sur-Oise, auprès de l'empereur franck. En se rendant de cet endroit à Aix-la-Chapelle, et passant à portée de l'abbaye d'Hautmont, le pontife n'aura sans doute pu résister au désir de visiter un monastère qui avait été établi sous l'invocation de saint Pierre, le premier de tous les pontifes, et qui renfermait les dépouilles d'un de ses prédécesseurs, celles de Marcel, pape et martyr.

Les Northmans, et après eux les bandes hongroises, en 954, ruinèrent Hautmont et y massacrèrent plusieurs religieux (3). Le monastère, entièrement dévasté, ne servit plus, après ces ravages, qu'à un petit nombre de religieux. Par suite d'un abus que les désastres du temps favorisèrent

(1) On garda long-temps à l'abbaye de Fontenelle souvenir de la bienveillante hospitalité que saint Ansbert avait trouvée à Hautmont. En 855, un des abbés de Fontenelle, saint Ansgise, étant sur le point de mourir, se rappela des moines d'Hautmont et leur fit don, en l'honneur de saint Ansbert, de 15 sols en même temps qu'il accordait aux chapitres de Maubeuge et de Mons une livre d'argent valant 12 onces, et du poids de 20 sous 1/2 chaque. (Delewarde, t. II, p. 57.)

(2) Ces biens, au milieu desquels la chapelle était construite, constituèrent ce qu'on appelle encore aujourd'hui le *champ de Saint-Ansbert*.

(1) A la sollicitation du curé actuel d'Hautmont, et par la libéralité d'un de ses paroissiens, la chapelle de Saint-Ansbert a été reconstruite en 1849 au bas de la colline au sommet de laquelle elle était autrefois, et ce, en vertu d'une autorisation épiscopale du 27 septembre de la même année.

(2) *Vie de sainte Hiltrude*, par le Père Simon, p. 82. — Archiv. de l'abb. — Delewarde, t. I, p. 383. — Jacques de Guyse, t. II, p. 55.

(3) La date du sac de l'abbaye d'Hautmont par les Northmans est incertaine. Une inscription placée sur la voûte de l'église de ce monastère par les soins de l'abbé Lejeune, en 1625, le portait à l'an 900. Mais tout porte à croire que, comme tous les autres lieux des bords de la *Sambre*, ce monastère fut saigné en l'an 880.

presque partout, les comtes de Hainaut sécularisèrent les biens du monastère et réduisirent les religieux à l'état de vassalage. Bientôt ils finirent par se disperser, ne pouvant plus supporter leur pauvreté, et on mit à leur place des clercs pour les besoins du culte (1).

En 1029, le monastère d'Hautmont passa au pouvoir du comte Herman, mari de Richilde, héritière du Hainaut, puis il fut engagé par ce prince, à titre de bénéfice, à Arnould de Rumigny, seigneur de Florennes. Godefroi, fils de ce dernier, qui l'avait reçu en patrimoine de son père, cédant aux instances de son frère Gérard, évêque de Cambrai, en chassa les clercs qui s'y trouvaient, et mit à leur place quelques religieux, dont il confia la direction à Richard, abbé du cloître de Saint-Vannes, à Verdun. Richard, qui avait déjà la commende, c'est-à-dire la direction générale, temporelle et médiatrice, de vingt-deux autres monastères, résigna en 1025 celui d'Hautmont à Folcuin, avec l'agrément de l'empereur. Folcuin, secondé activement par l'évêque Gérard, obtint de Godefroi la restitution d'une partie des biens de l'ancienne communauté, en répara les bâtiments, et y rétablit la règle de saint Benoît, qui avait fait précédemment sa prospérité.

Les successeurs de Folcuin furent : saint Poppon, Encichelme, son neveu, et Ursion, qui re trouva, en 1054, le corps de saint Marcel, qui, depuis le passage des Northmans, en 880, était resté caché au pied d'un autel de l'église du monastère (2).

Ursion écrivit, outre la *Vie de saint Marcel*, une *Chronique* qui a été souvent consultée depuis par divers annalistes. Quant à Encichelme, il composa, conjointement avec le moine Onulphe, la *Vie* de son oncle, Poppon. Cet ouvrage, compris dans la *Vie des saints de l'ordre Saint-Benoît*, 1^{re} partie, p. 569, 585, 590, est aussi inséré dans les *Bollandistes*, janvier, t. II, p. 9 et 14.

Pendant long-temps les comtes de Hainaut eurent l'avouerie de l'abbaye d'Hautmont, et en cette qualité lui accordèrent souvent des avantages particuliers. Au XI^e siècle, cette charge passa dans la maison d'Avesnes, qui avait déjà l'avouerie de Tournai et de l'abbaye de Liessies. Gautier I^{er}, chef de la branche aînée de cette illustre maison, est le premier qu'on voit figurer comme avoué d'Hautmont. Ses actes, ainsi que ceux de son fils Nicolas, dit Lebeau, répondirent toutefois peu à la conduite

Louis de Berlaumont, lors de son passage à Hautmont. Ce prélat en constata l'identité par un procès-verbal sur parchemin signé et scellé de sa main et qu'il déposa avec des précieuses reliques dans la chaise dont l'ouverture reçut aussi l'empreinte de son sceau.

En 1615, François Vanderburgh, successeur de Louis de Berlaumont, étant venu à son tour à l'abbaye d'Hautmont, y accompagna les mêmes formalités que son prédécesseur, après avoir exposé à la vénération des fidèles un des ossements les plus importants contenus dans la chaise.

Lors de la suppression du monastère, en 1795, les reliques de saint Marcel furent transportées dans l'église paroissiale, puis, pendant la tourmente révolutionnaire, cachées dans le grenier de ladite église par les soins d'un pieux fidèle de l'endroit. Quelques années après, lors de la rentrée des émigrés, elles furent restituées à Dom Pourrez, dernier abbé du monastère, qui, après en avoir constaté l'authenticité, de concert avec plusieurs religieux retenus, comme lui, de l'exil, les garda précieusement dans l'humble demeure qu'il était revenu habiter au sein du village d'Hautmont. A l'époque du concordat, lorsque l'exercice public du culte fut repris dans toute la France, Dom Pourrez les transporta solennellement à l'église, au milieu d'un concours immense de fidèles accourus de toutes parts.

Toutefois on négligea dans cette circonstance de faire constater l'authenticité des reliques par l'autorité diocésaine, et nul procès-verbal ne fut dressé. Il en fut ainsi jusqu'en 1846. Alors arriva à Hautmont un pasteur plein de zèle, M. Blanchart, le même qui administre aujourd'hui la paroisse. Ce desservant, surpris de l'abandon dans lequel d'aussi antiques et d'aussi illustres restes étaient tombés, et craignant d'ailleurs qu'ils ne perdissent tout caractère d'authenticité, vu la rupture du sceau de la chaise, les transporta à Cambrai et les soumit à l'examen de Pierre Girard, archevêque. Celui-ci, après avoir bien considéré le tout, dressa sur le vieux parchemin dont il a été parlé plus haut un nouveau procès-verbal, à la suite de ceux de ses prédécesseurs, y apposa son sceau, et, pour récompenser le zèle du pasteur, il lui accorda, outre une parcelle d'ossement, la permission d'élever dans son église un autel privilégié en l'honneur du saint.

(1) Delev., t. II, p. 234. — Housart, t. I, p. 102. — Jacques Simon, 89. — Vinchant, t. I, p. 61. — *Chronique d'Ursion*. — Manuscrit de la bibliothèque de Douai par Fr. de Bar, prieur de l'abbaye d'Anchin au XVI^e siècle, intitulé : *Historia archiepiscopatus Cambracensis et cornobriensium*, 2 vol. in-fol., p. 345.

(2) S'il faut en croire un manuscrit anonyme dont plusieurs copies se trouvent encore aujourd'hui à Hautmont, l'abbé Ursion lit chercher long-temps en vain après les restes de saint Marcel, qu'on avait déposés dans un lieu ignoré à la suite du sac de l'abbaye par les Northmans. Au moment où la communauté, découragée, allait renoncer à ses recherches, une lumière miraculeuse, ajoute l'auteur dudit manuscrit, sortant tout à coup de terre aux yeux d'un religieux en prières, révéla soudain la place où le précieux dépôt se trouvait caché.

Lors des guerres dont le Hainaut eut à souffrir dans le XVI^e siècle, les restes de saint Marcel furent de nouveau soustraits aux profanateurs. Remis au jour par les soins de l'abbé Gaspar Hanot, ils furent scrupuleusement examinés en 1689 par l'archevêque de Cambrai,

qu'on était alors en droit d'attendre d'un avoué. Tous deux élevèrent successivement des prétentions sur les privilèges des moines, et leurs usurpations obligèrent ceux-ci à réclamer contre eux les censures ecclésiastiques et la protection du comte de Hainaut (1).

Jacques d'Avesnes est le premier pour qui la qualité d'avoué ne fut pas un vain titre. Par un acte de l'année 1187, il fit don aux moines d'Hautmont du bois du Quesnoy, situé non loin de leur demeure, et les exempta, pour l'avenir, des droits de péage et de vinage sur les vins qu'ils faisaient venir de France à travers sa terre, et ce, à condition d'entretenir dans leur monastère un maître de grammaire (professeur de langue latine) capable d'instruire les jeunes élèves du cloître, afin, dit l'acte, que la science et la probité continuent de régner dans leur asile (2).

Gautier d'Avesnes, deuxième de nom, se montra aussi bienveillant et libéral envers l'abbaye d'Hautmont. En 1197, il rétablit un prêtre pour célébrer l'office divin à perpétuité, et c'est à cette fondation qu'il affecta la propriété dont nous avons parlé au sujet de Vieux-Reng. En 1199, il fit abandon aux moines du tiers du droit de mortemain, droit qu'il possédait avec eux sur les serfs de leur église, et, en 1217, il leur céda le même droit sur les hommes et les femmes de sa mouvance qui étaient domiciliés à Hautmont et à Boussières, ne se réservant que le meilleur cattel. Enfin, en 1241, moyennant une rente de 20 muids de blé et 20 muids d'avoine, il augmenta les propriétés du monastère de la cense dite de *Forest*, avec le rief ou trieu avoisinant, ne s'y réservant que la justice et les droits seigneuriaux, tels qu'il les possédait à Hautmont même (3).

Les seigneurs d'Avesnes ne conservèrent pas long-temps les droits de haute justice qu'ils s'étaient réservés sur la ferme de *Forest*. Au commencement du XIV^e siècle ces droits étaient revenus aux

moines, non seulement sur cette ferme, mais encore sur Hautmont, Boussières, Saint-Rémy-mal-Bâti et Flaumont, comme en font foi plusieurs jugements des grands-baillis du Hainaut. L'un de ces jugements eut lieu en 1330 au sujet d'une femme arrêtée à Boussières par les officiers du seigneur d'Avesnes, et que les mayeur et échevins d'Hautmont réclamaient en vertu d'une décision du prévôt de Maubeuge, qui leur attribuait le droit de connaître exclusivement de tous les genres de *fourfaitures* commises audit lieu. Un autre jugement fut provoqué quatre ans après par quelques exploits judiciaires faits au nom du seigneur d'Avesnes à Forest, Hautmont et Boussières. Un troisième, enfin, fut rendu en 1341 contre Pierre de Septenay, bailli d'Avesnes, qui avait forcé les prisons d'Hautmont pour en retirer deux prisonniers. Depuis, malgré de nouvelles prétentions réitérées en différentes circonstances, les religieux d'Hautmont demeurèrent pleinement possesseurs des droits de haute justice dont il est question, comme on peut le voir, d'ailleurs, par plusieurs procès importants, entre autres par ceux de trois femmes qui furent brûlées, pour cause de sortilèges, dans les années 1389, 1590 et 1610, au lieu dit *Champ de la Justice*, situé à l'extrémité orientale du territoire de la commune.

L'abbaye d'Hautmont, comme toutes les autres communautés religieuses, ne fut point exempte de dissensions intérieures ou de scandales causés par le relâchement de la discipline ou des intrusions illégitimes. L'un de ces incidents arriva en 1288, sous l'avouerie de Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois et dame d'Avesnes. Un abbé, le vénérable Gossuin, venait de mourir. Il s'agissait de le remplacer. Un certain religieux, nommé Guy, soutenu de la comtesse de Blois, s'empara par surprise de la charge vacante (1). « Mais les religieux lui firent tant de moleste et lui portèrent si peu de respect », dit Vinchant (2), qu'il fut contraint de sortir de l'abbaye. Il s'en alla se plaindre à sa protectrice, qui lui donna 120 hommes d'armes avec lesquels il entra de force, la nuit, dans le monastère, où il surprit au lit 27 religieux.

(1) Voyez Louvroil et Givry. — Voir également l'*Histoire des seigneurs d'Avesnes*, par Michaux aîné, p. 26, 37.

(2) Archives de l'abb. — Michaux, *Etat des seigneurs d'Avesnes*, p. 64.

(3) Cette ferme existe encore sous ce nom au sud-est du village d'Hautmont. — Voyez au Glossaire la signification du mot *rief*.

(1) Archives de l'abb. d'Hautmont.

(2) Vinchant, t. III, p. 22.

Ayant fait garrotter ces pauvres moines, il les emmena à Guise, ville dépendante des seigneurs d'Avesnes, et les enferma dans une tour où ils demeurèrent prisonniers pendant vingt-trois semaines. Au bout de ce temps, une bulle d'excommunication ayant été lancée contre l'abbé intrus, force lui fut de délivrer ceux qu'il tenait sous le verrou et de renoncer à ses prétentions. La comtesse de Blois le dédommagea par une pension avec laquelle il vécut depuis dans l'obscurité.

L'abbaye d'Hautmont subit plusieurs réformes à différentes époques. L'une des plus importantes, après celle de Foleuin, au *xr* siècle, eut lieu en 1525, sous l'administration de Charles de Croi, depuis évêque de Tournai. Ce prélat, touché du relâchement dans lequel la règle de Saint-Benoît était tombée à Hautmont, s'adressa à l'abbé de Saint-Ghislain, Dom Quentin Benoit, qui déjà avait introduit dans son monastère, ainsi que dans ceux de Saint-Denis en Brokerioie et de Saint-André du Cateau, la florissante réforme de Bursfeld. L'abbé de Saint-Ghislain envoya à Charles de Croi le plus éminent des religieux de sa communauté, le pieux Nicaise Leclercq (1). Leclercq,

aussi zélé qu'éloquent, parla avec tant de force des maux qu'entraînent la vie irrégulière et la décadence de la discipline monastique, que les religieux, édifiés par son exemple non moins que par ses exhortations, conçurent une horreur extrême des abus qui s'étaient introduits chez eux et acceptèrent, au bout de quelque temps, la réforme de Bursfeld. Après cela le réformateur, croyant que sa présence n'était plus nécessaire à Hautmont, voulut retourner à Saint-Ghislain; mais les religieux, ne se croyant pas encore assez exercés et affermis dans les nouvelles pratiques qu'il leur avait enseignées, ne négligèrent rien pour le retenir, et, pour y réussir, ils lui assurèrent une pension annuelle de 100 florins de 40 gros chacun, monnaie de Flandre, par un acte capitulaire daté du 6 avril 1525, et passé en présence de deux témoins, parmi lesquels se trouvait le vénérable Jean Gyppus, chanoine de Saint-Quentin, à Maubenge. Ils s'obligèrent même à lui payer cette pension toute sa vie, s'il était obligé de s'en retourner à Saint-Ghislain. Dom Nicaise, loin de quitter un monastère où il avait opéré une si heureuse conversion, s'y fixa définitivement, et en 1530, Charles de Croi, voulant, de son côté, récompenser son zèle, lui régna la crosse abbatiale, qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1542.

Les principaux successeurs de Dom Leclercq furent Léon Pronier, en 1542; Fournier, en 1586; Gaspard Hanot, dont il a été question au sujet de la chapelle Saint-Ansbert et des reliques de saint Marcel; puis Pierre Lejeune. Ces deux derniers s'appliquèrent l'un après l'autre à restaurer et à embellir le monastère (1). Pierre Lejeune était natif de Maubeuge. Il fut un des abbés d'Hautmont les plus distingués par ses mérites. Par une bulle de 1640, le pape Urbain XIII lui accorda le droit, pour lui et ses successeurs, de porter la mitre et les ornements pontificaux. Cette bulle fut suivie, un an après, de la permission accordée par l'ar-

(1) *Chronique de l'abbaye de Saint-Ghislain*, par Baudry de Mons.

Charles de Croi avait succédé à Guillaume II de Croi, depuis évêque de Toleda et de Cambrai. Le prédécesseur de ce dernier à l'abbaye d'Hautmont fut l'illustre Jean Brisetot, docteur de la Faculté de Paris, confesseur, aumônier et conseiller de l'empereur Charles-Quint, qui le fit nommer titulaire de l'archevêché de Cagliari. Depuis l'abbé Ursion jusqu'à Jean Brisetot en 1506, il y eut à l'abbaye d'Hautmont vingt-huit abbés. En voici la liste avec l'indication des années où ils exerçaient leur ministère : Wedric, en 1079; Walbert, en 1120; Mainard, en 1140; Henri 1^{er}, en 1150; Clerebaud, en 1155 : c'était en son temps le personnage le plus érudit du Hainaut; Robert, en 1185; Raoul, en 1202; Mathieu, en 1212; Arnould, en 1226; Gualbert, en 1226; Gosvin, en 1240; Watier, en 1245; Henri II, en 1258; Gui, en 1284; Pierre 1^{er}, en 1291; Hugues 1^{er}, en 1298; Etienne, en 1305; Watier II, en 1316; Hugues II, en 1320; Jacques de Beugnies, en 1357; Nicolas de Musie de Golleret, en 1357; Baudouin de Maulde, en 1381; Nicolas II, Gilles de Montigny, en 1425; Thierri du Château, en 1447; Hugues III, en 1458. En 1466, Enguerran Signart, depuis évêque d'Auxerre; Guillaume Bailliet, docteur en théologie, abbé en 1478; enfin Jean Brisetot. Ces abbés, avec ceux qui sont cités dans le corps de notre notice, puis avec Pierre III, successeur de Pierre Lejeune, en 1657; Quentin Golezt, en 1670; Pierre V, Cantineau, en 1670; Ansbert Petit, en 1710; Agapithe Talou, en 1753, et Walmar Pourret, composent toute la nomenclature des abbés d'Hautmont jusqu'à la suppression du monastère en 1790. En tout, cinquante-quatre abbés en remontant à l'époque de la fondation.

(1) Gaspard Hanot fit reconstruire, entre autres bâtiments, l'écrêtement et la chapelle du Mont-Aigu, comme le prouve une pierre qui était au fronton de cette chapelle, et laquelle git aujourd'hui sur le pavé d'une chambre d'habitation du village. Sur cette pierre on lit ces mots : *R. P. D. Jaspas Hanot et ficit bastir ceste chapelle à l'honneur de Dieu et de Notre-Dame de Mont-Agu. 1606.*

chevêque de Cambrai aux dits abbés, d'officier pontificalement, même dans les églises qui n'étaient point de leur patronat, comme de bénir ornements, calices, cloches, etc. Sous l'administration de Pierre Lejeune, il y avait à l'abbaye d'Hautmont deux moines remarquables par leurs talents et leur érudition : Hubert d'Assonneville, prieur, et Dom Philippe Fromont. Le premier a laissé deux ouvrages latins intitulés, l'un : *Promptuarium curiositatis*, etc.; l'autre : *Parænesis ad errantes in fide*; le second est auteur des *Annales* du monastère.

Les richesses de l'abbaye d'Hautmont éprouvèrent, selon les temps, de notables variations. Considérables dans les premiers temps, elles souffrirent beaucoup de l'invasion des Northmans et des Hongres, des différentes guerres du moyen âge, ainsi que des contributions ou dons extraordinaires qu'elle eut à supporter. Parmi ces dons il faut compter ceux qui lui furent demandés lors des guerres de 1631 à 1693 contre la Hollande. En 1587, Philippe II, roi d'Espagne, défendit à cette abbaye, ainsi qu'aux autres monastères de mainmorte, d'acheter aucun immeuble. Nous ne savons si ce décret fut long-temps observé, mais un fait qu'on ne peut révoquer en doute, c'est qu'au moment de la révolution, les revenus de l'église d'Hautmont suffisaient à peine à l'entretien de vingt-quatre religieux. Il y a de la différence, comme on le voit, de ce nombre à celui que nous avons indiqué en parlant de saint Vincent.

Indépendamment des droits de haute justice, de mortemain ou de meilleur cattel, dont il a été question dans le cours de notre récit, les religieux d'Hautmont possédaient dans ce village ceux de bâtardise, d'aubaine et de parchons, droits dont un tiers fut cédé au seigneur d'Avesnes, en 1373. Ils avaient aussi la pêche jusqu'au ruisseau des *Grattières*, affluent de la rive gauche de la *Sambre*; la banalité pour les moulins d'Hautmont et de Wargnories, le droit de parcours dans le bois du Fayt, excepté sur un tiers appartenant au seigneur d'Avesnes; enfin, outre le petit tonlieu, ils percevaient le grand tonlieu, à raison de 4 deniers à la livre sur les étalages des deux foires qui avaient lieu tous les ans aux jours de Saint-Pierre, sur un trieu situé près du village. Ces foires avaient été instituées en même temps que celles de Maubeuge et de Saint-Ghislain par Brunon, archevêque de Cologne et gouverneur des provinces Belges,

lorsqu'au milieu du x^e siècle il restaura les monastères du Hainaut (1).

Les paysans étaient aussi assujettis à prendre les armes quand les moines ou leur avoué les en requéraient; à procurer chacun un cheval pour labourer les terres de l'abbaye; à consacrer deux jours de corvée par an, soit pour faner les herbes d'un pré dit *pré l'Abbé*, soit pour travailler au pont de la *Sambre*, quand les eaux l'avaient dégradé, ou que les nécessités de la guerre l'avaient fait détruire. Le droit de vinage sur ce pont fut plusieurs fois concédé aux moines par les souverains de la province, entre autres par le roi d'Espagne, en 1623 (2).

Les moines avaient à Hautmont des biens considérables. Outre la cense de Forest, les bois du Quesnoy et du Fayt, outre les deux moulins dont nous avons parlé, ils possédaient encore une ferme annexée au monastère, les censes du Bois et de Wargnories, toutes très anciennes, de nombreuses pièces de terre, plusieurs prairies et vergers, entre autres un enclou qui existe encore, dit *l'enclou de l'Abbaye*. Tous ces biens ont été acquis par différentes personnes au temps de la révolution. L'enclou appartient aujourd'hui à madame de Rigny, veuve de l'amiral de ce nom.

L'époque de la révolution, si fatale en France à toutes les communautés religieuses, n'épargna pas, comme on le voit, l'antique monastère d'Hautmont. En 1790, ses biens, mis sous le séquestre, furent déclarés nationaux, et ses objets mobiliers transportés au district d'Avesnes. Dans la maison, que les religieux, en fuyant à l'étranger, avaient laissée déserte, on vit une foule avide répandre la dévastation et le pillage. Alors furent éparpillés les ouvrages de la bibliothèque et les archives que tant d'années avaient vu s'y accumuler (3); alors furent brisés ou égarés des objets d'art et des meu-

(1) Archives du monastère. — Jacques de Guyse, t. ix, p. 381.

(2) Archives du monastère.

(3) On ne connaît plus aujourd'hui de ces archives qu'un cartulaire possédé par M. Michaux, d'Avesnes; un inventaire détaillé de tous les titres que l'abbaye possédait, dressé dans le xviii^e siècle, inventaire qui a été transporté au dépôt des archives départementales, à Lille, avec un cartulaire ou dénombrement des biens que les moines possédaient à Limont-Fontaine.

bles précieux que les amateurs ont depuis vivement regrettés (1). Il n'y eut pas jusqu'aux pierres tumulaires que les Vandales de l'époque profanèrent dans leur rage de destruction. L'église de l'abbaye, si riche et si belle, fut rasée avec sa tour, et, si le monastère n'a pas éprouvé le même sort, du moins ses bâtiments ont été mutilés, dégradés ou changés de manière à perdre le caractère d'ensemble qui en relevait tout le mérite. Le corps principal de logis fut d'abord converti en usine de la manufacture d'armes de Maubeuge, puis en verrerie, tandis que les parties accessoires, considérablement modifiées, furent affectées aux besoins de deux exploitations agricoles, d'un brasseur et d'un meunier.

L'abbaye d'Hautmont avait des biens et des bénéfices dans plus de 32 villages du Hainaut. Ces villages, outre celui d'Hautmont, étaient : Athis, Boussières, Choisies, Elouge, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Fontaine, Givry, Gognies-Chaussée, Grand-Reng, Hargnies, Harbignies, Hayay, Leval, Limont, Louvignies-lez-Bavai, Louvroil, Mairieux, Maurage, Monceau-Saint-Waast, Pont-sur-Sambre, Saint-Aubin, Saint-Rémy-Chaussée, Saint-Rémy-mal-Bâti, Strépy, Thieu, Verchin, Vieux-Mesnil avec Manissart, Vieux-Reng et Villersire-Nicole. Nous avons déjà parlé de ceux de ces villages qui sont actuellement compris dans le canton de Maubeuge, ou qui se trouvent dans la partie de la Belgique limitrophe de ce canton. A la fin de ce chapitre nous donnerons sur les autres des notes historiques dans lesquelles nous résumerons tout ce qui a rapport à leur origine ou à leurs destinées.

La population du village d'Hautmont n'a jamais été bien nombreuse. En 1409, il renfermait avec Boussières, qui alors en dépendait, 49 feux. En 1709, il s'y trouvait 474 individus. En 1773, époque où Boussières formait une commune à part, il

ne se trouvait plus à Hautmont que 363 habitants. En 1789, il y en avait 352, et ce nombre, augmenté de 246 en 1829, s'est trouvé porté à 934 lors du recensement de 1842. Aujourd'hui il y a à Hautmont 1034 habitants répartis dans 203 maisons.

Le territoire renferme 600 hectares de terres labourables, 75 de prés, 219 en pâtures, 247 en bois, et 4 en landes. Son revenu imposable est de 67,012 francs, et le total de ses contributions se monte chaque année à près de 1,620 francs. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1626. On y trouve, outre la verrerie dont nous avons parlé, deux brasseries, deux moulins, dont l'un à vent; une scierie de marbre et un grand établissement métallurgique désigné sous le nom de *laminoir de la Providence*. C'est la succursale d'un autre établissement du même genre existant à Marchiennes-au-Pont, près de Charleroi.

Le laminoir d'Hautmont fut fondé par la société anonyme belge dite *la Providence* en 1843, lors de la construction des grandes lignes de chemin de fer en France. Depuis ce temps, il a été sensiblement agrandi. On lui a adjoint un second laminoir et un fourneau au coke. Il est assis au bas de l'ancienne abbaye, sur la rive gauche de la *Sambre*, et ses bâtiments, avec les gigantesques cheminées qui les surmontent, la flamme et la fumée qui s'en échappent nuit et jour, ne contribuent pas peu à donner aux abords de la rivière, en cet endroit, un aspect on ne peut plus pittoresque et imposant.

L'existence de l'abbaye d'Hautmont, dont les habitants, au moyen âge, défrichèrent avec tant de succès les landes du pays; la présence du laminoir avoisinant, qui chaque jour produit si facilement pour les besoins du commerce et de l'industrie tant d'objets qui, autrefois, auraient demandé le travail d'une année entière; l'exemple de ces établissements, disons-nous, montre ce que peuvent les entreprises communes, le principe d'association, appliqués aux faits de l'activité humaine. Créations de la propriété collective ou actionnaire, sans doute bien imparfaites, et d'une combinaison peu savante, ils n'en sont pas moins un enseignement de plus contre les négations d'un siècle sceptique, antichrétien, qui, possédé par la maxime impie du *chacun pour soi, du chacun chez soi*, semble avoir pris à tâche de parquer les hommes dans un indi-

(1) Il n'est resté de ces objets qu'un dais acquis par l'église d'Avesnes, une chape en velours cramoisi, une autre chape, une chemise, une tunique et une dalmatique de couleur blanche. Ces derniers objets, brochés en or fin, et portant l'image des saints les plus célèbres du pays, sont l'objet de l'admiration des amateurs qui se rendent à Hautmont, par la richesse et le fini du travail.

vidualisme aveugle et stérile. Il y a deux ans, les bâtiments de l'antique abbaye faillirent devenir la succursale d'une association ouvrière des environs de Douai, celle des verreries d'Aniche. Cette succursale, fidèle à l'esprit et aux idées de l'établissement-mère, n'aurait sans doute pas tardé d'établir dans son sein une crèche, une salle d'asile, une caisse de secours mutuels, et d'autres créations de la vie sociétaire, et serait ainsi devenue une abbaye de nouvelle espèce, une de ces communautés industrielles et laïques, de ces cités ouvrières, telles qu'il conviendrait peut-être d'en établir çà et là, de notre temps. Alors l'on aurait pu voir à Hautmont, par les témoignages du présent comme par ceux du passé, de combien de choses sont capables les hommes quand, animés par l'esprit de fraternité et les principes de l'économie sociale, ils sortent de l'isolement et de l'antagonisme des intérêts pour unir chacun leurs diverses ressources, pour grouper leurs lumières et leurs efforts respectifs, en vue d'une entreprise d'intérêt commun. Oh ! que ne pourrait-on pas faire avec moins de routine, de préventions et d'ignorance, pour dompter les obstacles de la nature et centupler ses produits !

II. Louvroil.

Origine du nom de ce village. — Diplômes des neuvième, douzième et treizième siècles, faisant mention de Louvroil. — Fermes de la Basse et de la Haute-Louvroil. — Procs occasionnés par les intérêts de l'abbaye d'Hautmont à Louvroil. — Camp retranché, redoute du Loup, Sablonnières, découvertes archéologiques. — Châteaux et bosquet de Louvroil. — Renarignements statistiques. — Le comte de Provence, depuis Louis XVIII, conduit à la frontière par un habitant de Louvroil.

Le nom de cette commune vient-il de *low*, lion, et de *all*, élévation, et signifie-t-il, d'après ces mots celtiques, *hauteur du lion* ? ou bien doit-on le traduire par *val des rouvres* (Rouvreval), d'où l'on aurait fait Louvroil par corruption ? Ce qui est certain, c'est que le sol qui s'y trouve est en partie aride ou rocailleux et a fort bien pu y favoriser la pousse de ces petits chênes au bois dur et noueux

qu'on appelle rouvres (1), et qu'on rencontre encore croissant çà et là, dans la partie occidentale du territoire.

Ce village est cité dans un diplôme de Lothaire de l'an 884 par cette phrase : *In predicta pago Hainionensi Loveruva* (2). Après ce diplôme, le titre le plus ancien où il en soit fait mention est un acte de 1112 par lequel Odon, évêque de Cambrai, fit abandon de l'autel du lieu aux chanoines et chanoinesses de Nivelles, qui étaient alors possesseurs de la plus grande partie du territoire (3). En 1158, les deux chapitres réunis firent don de leur alleu de Louvroil, consistant en prés, terres, bois et eaux, à l'abbaye d'Hautmont, à charge de leur payer, chaque année, 6 livres, monnaie de Valenciennes (4). Cette donation, souscrite par l'abbesse Oda et par l'abbé Clerembaud (5), fut confirmée en présence d'Amalricq, archidiacre de Liège, par l'empereur Frédéric en 1164, et ratifiée dix-neuf ans après par une bulle du pape Lucius III, qui mentionne, entre autres choses, le refuge et l'église de Louvroil. Comme on le voit, Louvroil, qui est aujourd'hui dépourvu d'église, en possédait une au XI^e siècle. Doit-on inférer de là que cet endroit était alors érigé en paroisse et renfermait une population assez considérable pour exiger une telle institution ? Non. L'autel et le refuge dont il est question dans le titre que nous venons de citer n'étaient sans doute qu'une dépendance de l'église d'Hautmont, une succursale établie pour satisfaire aux besoins religieux du petit nombre de familles qui habitaient alors Louvroil.

Les principales habitations de ce lieu étaient alors, selon toute apparence, les fermes de la haute et de la Basse-Louvroil, plus connues sous le nom de *cense del Haute* et de *cense del Basse*, si-

(1) Le village de Rouvroil (Belgique) tire, avons-nous dit, son nom de la même circonstance. Il en est probablement de même de celui de Rouvral, près de Charleroi, et même du palais de nos anciens rois (le Louvre), qui, selon la plupart des auteurs, a été ainsi appelé des chênes ou rouveres qui se trouvaient autrefois sur le terrain où il a été bâti.

(2) *Notitia eeccl. Belg.*, cap. 53, p. 55.

(3) Archives de l'abb. d'Hautmont. — Doulietremas, *Histoire de Valenciennes*.

(4) Archives de l'abbaye d'Hautmont.

(5) L'acte désigne le village sous le nom de *Lovrottes*.

tuées à l'ouest du village actuel, et que le ruisseau dit du *Paradis* séparait un peu au-dessus du lieu où il se jette dans la *Sambre*. La première de ces fermes n'existe plus aujourd'hui. Comme nous le verrons plus loin, elle a été entièrement rasée en 1793. Quant à la seconde, restaurée dans le XVIII^e siècle, elle est encore dans tout son entier.

La ferme *del Basse*, ainsi désignée à cause de sa position en bas du coteau que couronnait l'autre ferme, a été, jusqu'à la révolution française, possédée par les religieux de l'abbaye d'Hautmont. Son exploitation comprenait, outre des terres arables, un moulin et 11 journaux et demi de prairies, situés dans son voisinage. Ces prairies, sur lesquelles les manants d'Hautmont ont toujours eu le droit de faire pâturer leurs bestiaux, ont continué à faire partie de la ferme (1). Quant au moulin, passé, depuis la révolution, en différentes mains, il est aujourd'hui destiné à moudre des écorces.

L'abbaye d'Hautmont eut souvent des contestations pour les biens et droits seigneuriaux qu'elle possédait à Louvroil. La première difficulté fut suscitée, en 1166, par Gossuin d'Avesnes, et par sa mère, Béatrix, qui, en leur qualité d'avoués du monastère, tentèrent d'usurper les biens qui venaient d'être donnés aux moines par les chapitres de Nivelles; mais ils se désistèrent de leurs prétentions à la suite d'un accord dans lequel Baudouin, comte de Hainaut, et Nicolas d'Avesnes intervinrent (2). La seconde eut lieu vingt-six ans plus tard, par l'opposition que firent les *ladres* de Maubeuge de payer aux moines d'Hautmont la dime et le terrage des terres sises à *Louvroil* qu'ils avaient acquises de l'abbesse de Maubeuge, droits qu'ils furent condamnés à acquitter suivant lettres de Baudouin, comte de Flandre (3). La troisième et la dernière de toutes les contestations eut lieu en 1682 à l'occasion du refus fait, par les mayeur et échevins de Maubeuge, de venir, comme d'habitude, rendre hommage à l'abbaye d'Hautmont pour le droit de champiage qu'elle avait accordé d'an-

cienneté sur ses terres de Louvroil au bétail et aux troupeaux de la ville. Cette cérémonie, depuis un temps immémorial, avait lieu à la Saint-Jean d'été, à la mairie héréditaire, appartenant à la ferme de la Haute-Louvroil. Là, en plein air, à côté du grand chemin et devant le peuple assemblé, les délégués du monastère se faisaient cérémonieusement présenter par le massart ou un valet de la ville de Maubeuge une bourse contenant or, argent et maille (1). A la date que nous avons citée, les échevins et consaux de Maubeuge négligèrent de rendre l'hommage accoutumé. Un procès s'ensuivit, mais ils furent condamnés. Pendant quatre-vingt-sept ans, ils se soumirent au jugement. Au bout de ce temps, soit qu'ils aient compté sur la bienveillance de la justice ou sur l'indulgence des moines, ils firent tout à coup défaut, sans en donner avis, au grand désappointement du couvent d'Hautmont et des manants de Louvroil. Le prévôt de Maubeuge, à la requête des moines, fut saisi de l'affaire. Mais les révérends Pères, n'ayant pu produire d'autres titres que le jugement de 1682, furent cette fois déboutés de leur plainte. Ils interjetèrent appel au parlement de Flandre, qui cassa l'arrêt du prévôt et ordonna l'accomplissement futur de la cérémonie en litige. L'affaire ayant été portée devant le conseil d'état, un arrêt du 13 avril 1773 maintint la sentence du premier juge. L'hommage cessa ainsi d'être rendu, à la grande satisfaction de la municipalité de Maubeuge, qui s'y était toujours soumise avec répugnance (2).

Lors des guerres de la succession d'Espagne, le gouvernement français, que les importantes fortifications de Vauban ne rassuraient pas sur le sort de la place de Maubeuge, ordonna, pour la couvrir au midi, la construction d'un camp retranché qui s'étendit sur une partie de la commune de Louvroil. Ce camp, rasé en 1742, fut relevé en 1791 à l'aide d'ouvriers mis en réquisition dans les arrondisse-

(1) Le délégué de la commune de Maubeuge, parait-il, monta, cette bourse à la main, sur un cheval de pierre qui se trouvait à côté de la porte de la mairie, et c'était dans cette position qu'il remettait aux moines le montant de la redevance. Le cheval de pierre, après la démolition de la ferme de la *Haute-Louvroil* et des bâtiments y attenant, demeura long-temps géant au milieu des décombres.
(Communiq. j.)

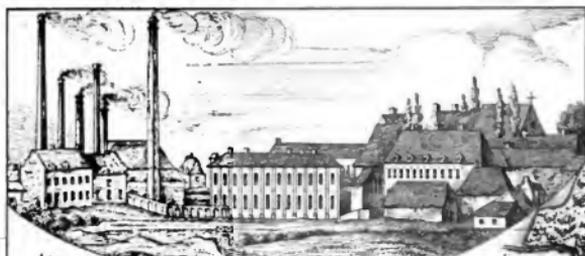
(2) Archives de l'abb. — *Archives du Nord*.

(1) Archives de l'abb. — Renseignements particuliers.

(2) Archives de l'abb. — Niciasus, *Histoire des seigneurs d'Avesnes*, p. 52.

(3) Archives de l'abb. d'Hautmont et du chapitre Sainte-Aldegonde.

Echelle de 2000 mètres
2000 1000 1000



Vue du Laminoir et de l'Abbaye d'Hautmont.



ments d'Avesnes et de Vervins. En 1793, lors du blocus de Maubeuge par les Autrichiens, il servit avantageusement à la défense de la ville. Comme nous le verrons lorsqu'il s'agira de Maubeuge, la ferme de la Haute-Louvroil fut alors l'objet de tentatives acharnées de la part des Français et des soldats de la coalition. Les premiers voulaient la détruire, afin d'empêcher que les seconds ne s'y logeassent. Après avoir été prise et reprise plusieurs fois, elle devint la proie des flammes et n'offrit plus qu'un monceau de décombres qui, depuis, ont totalement disparu.

Deux redoutes importantes défendaient le camp retranché de Maubeuge dans le village de Louvroil. La première, que sa situation sur l'extrémité du coteau baigné par la *Sambre* avait fait surnommer *redoute de la Sambre*, a presque entièrement été détruite. Un chemin convert la reliait à la seconde, qui existe encore sous le nom de *redoute du Loup*. Cette dernière redoute a été ainsi appelée de l'enseigne d'une auberge qui, avant sa construction, se trouvait sur son emplacement même, à l'embranchement de la route d'Avesnes et du chemin de Landrecies. Outre cette auberge, il existait en ce lieu une brasserie et une maison de plaisance, pied-à-terre des seigneurs de Louvroil. En 1784, l'un de ces seigneurs, M. Dubelloi d'Hecq, qui possédait le moulin à vent que l'on voit encore aujourd'hui à côté de la redoute, s'opposa judiciairement à la reconstruction de celui de la *Basse-Louvroil*, prétendant au droit exclusif de monture; mais il perdit son procès, et la chambre des finances de Lille permit à l'abbaye d'Hautmont de rétablir ce dernier moulin, à condition de payer au domaine du roi une rente annuelle de 13 florins.

Au pied du moulin à vent de Louvroil, on voit une sorte d'étang appelé la *Sablonnère*. C'est de là que fut extrait tout le sable dont on eut besoin, du temps de Vauban, pour les fortifications de Maubeuge. Différents débris d'armes anciennes ont été ramassés en ce lieu lors des premières excavations qu'on y fit. Ces débris ne sont pas les seuls, du reste, qui aient été retrouvés sur le territoire de Louvroil. Lors des travaux du premier camp retranché, en 1709, on recueillit sur différents points plusieurs objets d'origine romaine. Parmi ces objets, outre plusieurs médailles, il y avait une petite statuette en bronze représentant le dieu Mercure. Elle fut envoyée au révérend Père Chamillard, antiquaire

érudit de la congrégation de Saint-Maur, qui rendit compte des découvertes faites à Louvroil dans le *Mercure de France*, journal de l'époque. Ces débris, et ceux qui furent retrouvés sur le territoire de Ferrière-la-Grande (Voyez ce village), viennent confirmer l'opinion d'une rencontre armée au temps des Romains sur les coteaux qui s'élevaient sur la droite de la *Sambre*, en face de Maubeuge. Peut-être est-ce là, si ce n'est à Saint-Rémy-mal-Bâti, que César défit les Nerviens (1), et alors les fables de Jacques de Guyse à l'égard du siège et de la bataille de *Malbode* par les Romains auraient un fond de vérité (2).

Sous le chemin qu'on rencontre aujourd'hui entre la *Sablonnère* et la redoute se trouvent les traces d'une route parfaitement pavée. Tout porte à croire que cette route donnait jadis accès au château de Louvroil, résidence féodale qu'a remplacée la maison de campagne qui, dans une situation riante, occupe aujourd'hui le sommet de la colline septentrionale du Paradis. Cette maison de campagne, d'où la ferme de la *Haute* a pris le nom de *cense du Château*, qu'on lui a quelquefois donné, appartenait, avant la révolution, à une dame du chapitre de Maubeuge. La vue dont on jouit lorsqu'on est dans le voisinage de cette habitation est une des plus pittoresques de la contrée.

Presque en face du château de Louvroil, il existait autrefois un bosquet, en partie couvert de chênes, desquels le village, selon toute probabilité, a dû prendre son nom. Ce bosquet, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une très faible portion, fut donné à l'abbaye d'Hautmont par les dames de Nivelles, en 1181. Il existe un titre de la même année, par lequel Baudouin, comte de Hainaut, déclare prendre la garde de cette propriété en sa qualité d'avoué de l'abbaye d'Hautmont. En 1220, Gauthier d'Avesnes, qui alors exerçait les mêmes fonctions, voulut usurper la possession du bosquet de Louvroil; mais une sentence arbitrale rendue contre lui mit

(1) La partie de la rive droite de la *Sambre* qui s'étend entre Louvroil et Maubeuge est une de celles qui, dans le pays, présentent cette pente insensible, cette douce déclivité dont parle le conquérant des Gaules en décrivant le lieu où il fut attaqué par les Nerviens. (Voyez les *Comm. de César*, liv. 2.)

(2) Jacques de Guyse, *Histoire du Hainaut*, traduction du marquis de Fortia.

obstacle à ses prétentions, et, depuis, il est toujours demeuré la propriété des moines (1).

Autrefois, comme aujourd'hui, Louvroil faisait partie de la paroisse d'Hautmont, et c'est dans les registres de l'état civil de cette commune qu'il faut aller chercher les actes qui concernent les naissances, les mariages et les décès arrivés à Louvroil jusque'en l'an 2 de la République. Pendant une longue suite de siècles, la population de cet endroit fut bien peu importante. Dans les *xv^e* et *xv^e* siècles, on n'y comptait encore que 3 et 5 feux (2). Au *xvii^e* siècle, il n'y en avait que 6.

En 1789, le nombre des habitants, qui, quarantevingt-dix ans auparavant, n'était guère que de 60, s'élevait déjà à 356, et cette augmentation a toujours été en croissant de manière à donner un total de 617 et 812 âmes, lors des recensements de 1828 et de 1846. Le nombre des ménages, depuis dix ans, s'y est élevé de 100 à 165. Le territoire comprend 405 hectares de terres labourables, 54 en prés, 164 en pâtures et en landes. Le revenu imposable y monte annuellement à 37,500 francs environ. Outre les moulins à farine et à tan dont nous avons parlé, il s'y trouve une fabrique de quincaillerie, des ateliers de ferronnerie et de carrosserie, une briqueterie, des pépinières magnifiques exploitées par M. Adolphe Fiévet, et des plantes d'agrément fort recherchées, cultivées par M. C. Payen (3). La majeure partie des habitants se trouve composée d'artisans. Cette population s'y est développée à la suite de la création de la manufacture d'armes de Maubeuge. En 1710, elle était assez importante pour que Gobaut, seigneur de Louvroil, fit à l'intendant de la province du Hainaut la demande d'y ériger mayeur et échevins (4). De nos jours, sous l'empire de la prospérité que l'industrie métallurgique a prise dans les environs de Maubeuge, le nombre des ouvriers s'est encore accru dans la commune.

En 1790, le comte de Provence, depuis Louis XVIII, accompagné de son ami, le marquis d'Avary, descendit, pendant une journée du mois de

juin, au pied d'une des modestes demeures de ce village. Il fuyait sur la terre étrangère les fureurs révolutionnaires, et cherchait un guide qui, lui faisant éviter Maubeuge, voudrait bien le conduire à la frontière par des sentiers détournés. L'habitant de la chaumière devant laquelle il s'était arrêté, le sieur Nicolas Plus, lui rendit, en cette circonstance, le service qu'il réclamait. Il conduisit les fugitifs au-delà de la *Sambre* par le passage du Pont-Rouge, et ne les quitta que lorsqu'ils eurent gagné la Belgique. En 1814, lorsque le prince exilé monta sur le trône de ses pères, il se souvint de celui qui alors lui avait servi de guide, et il le récompensa généreusement (1).

NOTES SUR LES VILLAGES OU L'ABBAYE D'HAUTMONT POSSÉDAIT DES BIENS ET DES DROITS DIVERS et qui n'ont pas encore été décrits ou qui ne le seront point au chapitre des communes de la prévôté de Maubeuge.

ATHES. Il y a sept villages de ce nom en France. Celui dont il est question ici est situé arrondissement de Mons, canton de Dour, sur un ruisseau : de là son nom, qui sans doute vient du celtique *at*, près, et de *th*, eau. L'abbaye d'Hautmont y possédait une ferme, des rentes et des dîmes. Il s'y trouve autour de 250 habitants.

BRUWIERES. Village du canton-nord d'Avesnes et compris autrefois dans la pairie de cette ville. Il s'y trouvait 13 feux en 1469; aujourd'hui il y a 520 habitants. L'abbaye d'Hautmont y avait quelques biens, la dime et le terrage, conjointement avec les religieux d'Alcè et de Liessies. Le nom de ce village paraît signifier *habitation dans les boulaux*, de *beth*, *bou*, qui signifie bouleau en celtique.

BOUSSIERES. Village de l'arrondissement d'Avesnes, canton de Berlaimont, et de même que Bousois, Bousignies, Bouso, La Buisserie, tirant son nom du buis qui s'y trouve. A fait jusque dans le *xviii^e* siècle partie de la commune d'Hautmont, terre d'Avesnes, et a toujours été une succursale de la paroisse de Saint-Rémy-mal-Râti. L'abbaye d'Hautmont y avait dime, terrage, rentes seigneuriales, trois fermiers et la plupart des droits féodaux. Il y eut souvent des difficultés entre elle et les habitants, notamment à propos de la liberté que ceux-ci prenaient, parfois, de couper les saules des *Wareschaix*, de faire paître sur les *péquis*, ainsi que dans une prairie dite la *pé-*

(1) Archives de l'abb. d'Hautmont.

(2) Dénombrement de la chambre des comptes, de Lille.

(3) Statistiques diverses.

(4) Archives de l'abb. d'Hautmont.

(1) Relation d'un voyage à Bruxelles et Coblenz, par M. le comte de Provence, depuis Louis XVIII, sous le pseudonyme du marquis d'Avary.

ture Haant, immédiatement après la Saint-Jean. Bousières renferme aujourd'hui 250 habitants.

ÉLOUGES. Village de l'arrondissement de Mons, canton de Dour. On remarque sur une hauteur voisine de ce village les traces d'une ancienne construction romaine. Lambiez, dans son *Histoire monumentaire des Gaules*, prétend qu'en cet endroit se trouvait un temple consacré au culte d'Éleusis, et que c'est de là que la commune d'Élouges tire son nom. Cette opinion, comme tant d'autres du même auteur, ne s'appuyant sur aucune autorité, doit être révoquée en doute. Il y a peu d'apparence que les mystères d'Éleusis, circonscrits à une petite localité de la Grèce, aient eu un sanctuaire de même nom dans un obscur village de la Gaule Belgique. Peut-être plutôt que la commune d'Élouges, de même que l'ancienne ville gauloise d'Elusa, en Languedoc, tire son nom de sa position à la rencontre de deux cours d'eau, comme semble l'indiquer la réunion des mots celtiques *ell*, choc, et *lug* (prononces *lowg*), rivière. Élouges fut pendant long-temps le siège d'un prévôt dont la juridiction s'étendait sur 27 communes environnantes. Ce prévôt exerçait, au nom du comte de Hainaut, la justice civile et criminelle, sans préjudice toutefois des droits des seigneurs pour les criminels saisis en des lieux soumis à leur suzeraineté. Le souverain de la province, en qualité de haut justicier d'Élouges, y percevait, lors de l'ouverture de toute nouvelle fosse au charbon, une somme de six florins, plus le droit d'*entre-ome*, qui était le onzième ou le douzième panier de bouille qu'on extrayait. Élouges était autrefois de la collation de Saint-Crépin et du décanat de Bavai. Au *x^e* siècle, il renfermait, avec le hameau du Monceau, alors succursale de la paroisse de Dour, environ 70 feux. Il s'y trouve aujourd'hui 1,429 habitants. L'abbaye d'Hautmont y avait un moulin, une ferme, des biens considérables, divers droits seigneuriaux et la dime, conjointement avec les moines de Saint-Ghislain. On y remarque les ruines d'un vieux château dont il est question dans les *Annales du Hainaut*.

FLAUMONT. Village formant actuellement, avec celui de Waudrechies, une commune du canton-nord d'Atenes. Il est cité, sous le nom de *Flodobomonte*, en même temps que Dimont et Dimerhaux (Voyez ch. vi), dans le diplôme par lequel Charles, roi de France, concéda en 921 à l'abbaye de Maroilles divers domaines situés sur les bords de la grande et de la petite *Helpe* et lieux environnants. Pendant long-temps Flaumont fut une succursale de l'église de Sémur. En 1664 il fut érigé en paroisse indépendante, sous l'obligation pour les manants de subvenir à l'existence du pasteur et d'entretenir désormais le chœur de l'église. L'abbaye d'Hautmont possédait à Flaumont, outre le moulin et des biens importants, la dime et le terrage, qu'elle partageait avec l'abbaye de Liesies. À Waudrechies ces droits étaient prélevés conjointement avec les chanoines de Saint-Quentin de Maubeuge, qui, comme on le verra plus loin, tenaient ce village de la libéralité de sainte Aldegonde. (Voyez le testament de cette sainte, ch. x, parag. n.) Flaumont, avec Waudrechies, renferme une population de 430 habitants.

HARIGNIES. Nous avons parlé de ce village dans notre Introduction, et alors nous avons dit qu'il existait déjà au temps de l'empire romain. Au moyen âge il y avait dans cette commune deux seigneuries; la première de ces seigneuries fut annexée, au *xiv^e* siècle, à celle d'Al-

meries et Dourlers. Nous en parlerons quand il s'agira de ces localités. Quant à la seconde, elle fut cédée par Amalric, seigneur d'Harignies, en 1166, à l'abbaye d'Hautmont. En 1178 ce monastère y acquit également par donation un alleu et d'autres biens importants d'une dame Maisendis, et en 1202, un nommé Baudouin de Saint-Remy lui abandonna la dime du lieu, ainsi que celle de Saint-Rémy-Chaussée. Ces différentes donations rendirent les religieux d'Hautmont tout-puissants à Harignies. Ils y avaient une partie du terrage et la mouvance d'un grand nombre de biens, comme on le voit, du reste, par un acte d'amortissement du *xv^e* siècle, souscrit par eux en faveur des légataires du vénérable Gypus, doyen des chanoines de Maubeuge, tourbant des terres sises à Harignies, et faisant partie de sa succession, amortissement qui fut accordé à charge d'une rente de deux rasiers d'avoine et de deux chapons. La commune d'Harignies, succursale de la paroisse de Vieux-Mesnil, était du décanat et de la prévôté de Bavai. Les habitants y avaient l'usage des bois et forêts du territoire, en vertu d'un droit qui leur avait été concédé en 1314 par Jean de Los, sire d'Agimont et de Wallehain, et Mahaut, sa femme. Au *xv^e* siècle il y avait 25 feux. Il s'y trouve aujourd'hui 525 habitants.

HARIGNIES. Hameau de la commune de Villereux, canton du Quesnoy, arrondissement d'Atenes. Formait un franc-alleu se composant de terres, ferme et rentes, le tout appartenant à l'abbaye d'Hautmont. En 1576 l'arrentement de cet alleu fut fait à M. de Marigny, seigneur de Preux-au-Bois. Le censier d'Harignies était tenu de payer annuellement pour les taxes, à la ville du Quesnoy, 44 livres 12 deniers, monnaie du Hainaut. Harignies fut, en 1559, le théâtre d'un combat acharné. (V. Vinchant, t. II.)

LOUVIGNIES. Autrefois dit *Louvignies-Frart*, ou Louvignies-Bavai. Village autrefois de la collation de Saint-Ghislain, renfermant 42 feux au *x^e* siècle et aujourd'hui 656 habitants. Son nom vient de *lul*, *louh*, marais, de *vin*, rivière, et de *i*, pré, étymologie que justifie du reste le ruisseau marécageux qui le traverse. L'abbaye d'Hautmont y avait des droits et des dîmes et contribuait à la réparation du chœur conjointement avec le chapitre de Maubeuge.

LESBOURG. Village de l'arrondissement de Valenciennes, ancienne prévôté de cette ville, bien connu par les seigneurs de sa terre et vicomté, dont Simon Lebourg nous a laissé l'histoire, et par le pèlerinage à saint Druon, qui y fut enterré. L'abbaye d'Hautmont y avait un fermier, des rentes, des dîmes et la tierce part des revenus d'un four banal. Ce village, qui a aujourd'hui 1791 habitants, renfermait 122 feux au *xv^e* siècle.

VERCHIN. Village de l'arrondissement de Valenciennes, anciennement prévôté de cette ville, décanat d'Ilapres et collation de l'abbaye de Saint-Waast. L'abbaye de Maroilles y possédait des biens. Celle d'Hautmont y avait une ferme dite la court Saint-Pierre et des terres qui lui furent données, pour une partie, et engagées, pour l'autre, en 1190, par Golert, seigneur du lieu. Elle était obligée de payer aux descendants de ce seigneur le droit dit de *requais* et de leur représenter chaque année tout homme vivant ou mourant sur ses terres de Verchin, et, à chaque décès, de payer un gros florin du Hainaut pour tout menue-dîme soumis audit droit. Les seigneurs de Verchin sont célèbres dans l'histoire du Hainaut; nous en avons parlé

dans notre notice sur Jeumont. (Voy. ch. iv.) Verchin renfermait 43 feux au *xv^e* siècle; il y a aujourd'hui 1,258 habitants.

MAURAGE, autrement dit *Maurage*, et en latin *Murages*. Village du canton du Rocult, arrondissement de Mons, anciennement de la prévôté et du décanat de Binche, et de la collation de Saint-Denys en Brokeroie. Il y avait 41 feux au *xv^e* siècle; aujourd'hui la population y est de 550 habitants.

STRÉPY. Village situé à côté d'un détour de la *Hayne*, circonstance d'où lui vient son nom, lequel sans doute est formé de *ster*, *stèr*, rivière, et de *py*, en composition *py*, courbure (Voyez Bullet, t. 326). Ce village, comme nous l'avons dit en note au commencement du chapitre ix, passa pour avoir donné naissance à saint Vincent, fondateur de l'abbaye d'Haumont. Il se trouve peu éloigné de celui de Maurage, et comme lui dans le canton du Rocult. Il renferme avec

le hameau de Braquegnies, qui lui a toujours été annexé, près de 1,570 habitants. Autrefois il était de la prévôté et du décanat de Binche, de la collation de Saint-Faillan, et renfermait près de 50 feux. Les seigneurs de Strépy et de Maurage sont connus dans les annales du Hainaut. Wautier de Strépy et Hoste de *Maurage* figurent au nombre des signataires de la charte de Trazegnies, octroyée en 1280.

THIEU. Même juridiction ecclésiastique que Maurage, autrefois comme aujourd'hui canton du Rocult, et anciennement prévôté de Mons. Renfermait 25 feux en 1469, et compte actuellement 781 habitants.

Maurage, Strépy et Thieu, furent donnés en même temps que Givry à l'abbaye d'Haumont par saint Vincent. Ce monastère y avait des domaines, cens, rentes, terrage et seigneurie foncière.



MAUBEUGE.

PRÉAMBULE.



Un monastère de femmes richement doté ; des habitations qui, en se groupant autour de cet établissement primitif, finirent par former une cité que le commerce et l'industrie rendent assez florissante ; quelques récits de légendes, des vicissitudes diverses auxquelles le monastère, ses reliques et ses biens, furent soumis ; la description de quelques fondations charitables ; plusieurs faits d'agitation communale, et surtout de nombreux épisodes militaires, tels sont les principaux éléments des chapitres qui vont suivre.

Ces chapitres étaient difficiles à écrire. Ici les documents manquaient généralement. Nous n'avions point à raconter les destinées d'une terre féodale ayant une histoire inséparablement liée à celle des maisons auxquelles elle fut successivement soumise ; nous n'avions point la ressource de généalogies, de mémoires ou de cartulaires conservés dans des intérêts de famille, ou par des motifs de vanité nobiliaire ; nous n'avions pas non plus, enfin, à feuilleter des histoires générales ou de provinces, les annales de quelque grande expédition, afin d'y trouver çà et là les exploits de quelques seigneurs qui ont illustré le nom de leur ville natale. Notre champ était moins fécond. La vie toute pacifique de quelques religieuses séculières qui, toujours, se sont fait une loi de refuser l'examen des archives de leur monastère aux chroniqueurs et aux annalistes de différentes époques ; l'existence d'une cité long-temps étrangère à tout mouvement politique et social, et que l'avantage d'un noble et saint patronage fit long-temps respecter contre les entreprises des princes ou des chefs de guerre, de tels éléments devaient offrir peu d'aliments à nos investigations. Ajoutons à cela que la présence de cette cité dans un pays frontière et sa qualité de place forte l'ont livrée en ces derniers temps à des désastres déplorables. Ces désastres, avec quelques incendies arrivés au moyen âge et la rage destructive des Vandales de 93, ont concouru à la dispersion des archives qui auraient pu nous servir. Ce n'est qu'à grand-peine que nous avons pu rassembler çà et là quelques matériaux d'une certaine utilité (1). Ces matériaux, avec les renseignements que nous avons puisés dans différentes publications, formeront le fond des récits qu'il nous reste à faire.

(1) Quelques uns de ces documents nous ont été communiqués par un vieillard estimable de la ville de Maubeuge, M. Estienne. Pendant un demi-siècle M. Estienne a eu l'heureuse pensée de recueillir, toutes les fois que l'occasion s'est présentée, une foule de manuscrits en tous genres, issus en partie des archives de l'ancien monastère de Sainte-Aldgonde et de quelques maisons particulières.

En 1837, M. Esienne a fait réimprimer la *Vie de sainte Aldgonde* du Père Triquet, avec des notes nombreuses où il a consigné des renseignements qui nous ont été fort utiles. Nous prenons l'occasion d'en exprimer ici notre reconnaissance au zélé collectionneur qui a rassemblé avec un soin religieux des documents qui, sans lui, seraient maintenant disparus.





VOCATION RELIGIEUSE DE SAINTE ALDEGONDE, INSTITUTION DU MONASTÈRE DE MAUBEUGE, CHANOINES ET CHANOINESSES.



I. Vocation religieuse de sainte Aldegonde.

Aspect primitif du terrain sur lequel s'est élevée la ville de Maubeuge. — Etymologie du nom de cette ville. — Naissance et enfance de sainte Aldegonde. — Elle forme la résolution de se consacrer à Dieu et refuse d'épouser un puissant prince d'Angleterre. — Tentatives de celui-ci auprès de la jeune vierge. — Elle se dérobe par la fuite à ses poursuites. — Situation cruelle dans laquelle elle se trouve en fuyant. — Elle se rend à l'abbaye d'Hautmont et y reçoit le voile des mains de saint Aubert, évêque de Cambrai. — Elle fonde un monastère qui devient le berceau de la ville de Maubeuge. — Réflexions sur la légende de sainte Aldegonde. — Procession commémorative.



nature calcaire ou schisteuse. Ce terrain, prétend-

on, portait le nom de *Malbode*, mot qui, en langage de l'époque, signifiait *mauvais bois* (1). Le coteau de *Malbode*, jusque là, avait été inculte et désert, quand, en l'année 657, on vit s'y élever un établissement religieux auquel la ville actuelle doit son origine.

Cet établissement fut fondé par Aldegonde, se-

(1) Le nom de *Maubeuge*, qu'on a quelquefois écrit en latin *Malbodiens*, *Malbodium*, *Melbarium*, et en wallon *Malboege*, *Maubeuge*, *Maluge*, signifie, selon la plupart des auteurs, *mauvais bois*. Bullet, dans ses *Recherches sur la langue celtique*, le fait venir de *mal*, marais, et de *bod*, buisson. Il y a des conjectures à faire pour l'une ou pour l'autre de ces étymologies. Cependant, nous inclinons pour la dernière. Comme on le sait, le monastère, berceau primitif de Maubeuge, était situé dans le vallon marécageux du ruisseau dit de la *Pisnelotte*, un peu au-dessus du lieu où il se décharge dans la *Sambre*. Sur les deux côtés de ce ruisseau devaient s'élever des broussailles semblables à celles qui croissent encore naturellement sur les glacis de la ville, notamment à l'est, dans un lieu dit *les Bruisles*. Ce nom de *bruisles*, qui en roman se rendait par *bruitil*, *bruisle*, *brugle*, ayant la même signification que celui de *bode*, on conçoit qu'ajouté au mot *mal*, marais, il ait pu donner naissance à la dénomination de *Malbode*.

conde fille d'un puissant seigneur frank, Walbert IV, gouverneur des provinces austrasiennes de Sambret-Meuse.

Aldegonde était née douze ans auparavant en la villa ou burg de Court-Solre, espèce de palais rural, comme l'étaient les demeures des seigneurs franks, que son père habitait au centre du pays qui lui était soumis. Elle avait été élevée par les soins d'un religieux d'origine irlandaise, le docte et pieux Sobin. Sobin était un de ces habiles missionnaires qui, alors, travaillèrent à gagner au catholicisme le dévouement et la protection des nouveaux dominateurs de la Gaule. Il éleva la jeune fille du comte Walbert dans des sentiments d'une ferveur religieuse peu commune. Cette jeune vierge, à l'exemple de plusieurs personnages de sa race, des bienheureuses Radegonde, Gertrude et Begghe, entre autres, préféra de bonne heure la solitude et le commerce attrayant des ministres de l'église, les seuls hommes lettrés de l'époque, à celui des guerriers ignorants et grossiers à qui la force des armes avait livré les différentes provinces du vaste empire romain. Fortifiée par cette exaltation religieuse qui, chez les âmes d'élite, porte aux grands sacrifices, elle résolut, au sortir de l'enfance, de quitter les délices de la vie mondaine pour se vouer à Dieu, et cela, malgré le riant avenir que lui promettaient et sa haute origine et une beauté qui, dit-on, fut sans pareille. Malgré les sollicitations de ses parents, qui voulaient lui faire contracter une riche alliance, semblable à celle de sa sœur Waldetrude, qui avait épousé l'un des principaux *leudes* de la cour de Dagobert, le comte Maldegair, elle demeura fidèle à ses premières résolutions. Le fiancé d'Aldegonde, appelé Eudon, était le fils d'un des rois de l'heptarchie saxonne, en Angleterre. La jeune fille refusa de s'unir à ce personnage étranger, avec une obstination qui, dans un âge aussi tendre, annonçait une force de caractère peu commune. On rapporte que ses parents, déterminés à la marier malgré elle, avaient acheté de riches étoffes dont elle devait se faire elle-même des vêtements pour le jour solennel; mais que la vierge, se retirant dans une petite maison du voisinage, fit avec ces étoffes des robes de baptême pour les enfants des serfs de son père, et demeura inflexible devant toutes les exhortations de celui-ci. Econdit contre son attente, le prince Eudon persista dans ses desseins, et lorsque, quelque temps après, les parents d'Aldegonde mou-

rent, il crut triompher définitivement d'une jeune femme que l'abandon ou l'éloignement de toute protection semblait livrer sans défense à ses tentatives. Il franchit de nouveau le détroit qui le séparait des provinces Belges et se dirigea vers le palais de Court-Solre, dans l'intention d'enlever Aldegonde. Celle-ci, prévenue de l'arrivée d'Eudon, n'eut que le temps de s'enfuir à la hâte à travers les bruyères et les bocages qui se trouvaient au nord-ouest de sa demeure. Au bout de quelques heures elle arrivait sur les bords de la *Sambre* et se reposait au bas d'un coteau boisé, appelé aujourd'hui *hauteur de la Falize*. (Voyez *Rousies*.)

Les légendaires, dans leur foi aux prodiges et leur amour pour le merveilleux, assurent qu'Aldegonde passa miraculeusement la *Sambre* en cette occasion. Nous ne révoquerons point en doute leurs récits, et nous en reproduirons la substance, persuadé qu'en écrivant l'histoire, il faut faire parler les siècles avec leurs croyances, leur esprit et leurs illusions. La jeune fugitive, rapporte donc les légendaires, se reposait au pied du coteau où elle s'était arrêtée, quand, en cet endroit même, dévorée par une soif ardente, elle vit jaillir une fontaine à côté d'elle. A peine achevait-elle de se désaltérer dans cette source miraculeuse, qu'elle entendit à travers le bois un bruit causé par une troupe de cavaliers qui semblaient suivre ses traces. L'idée du prince Eudon vint soudain à sa pensée et la fit courir vers la rivière, dans les roseaux de laquelle elle se cacha. Malheureusement, dans la précipitation de sa course, elle laissa un de ses souliers derrière elle : cette chaussure, retrouvée et reconnue par le chef des cavaliers, qui n'était autre que le prince Eudon lui-même, lui fit redoubler ses recherches. Bientôt, reconnaissant sur la verdure l'empreinte des pas de celle qu'il poursuivait, le ravisseur s'élança vers la rivière, certain de la cerner. Il serait venu à bout de son dessein, ajoute la légende, sans l'assistance de deux anges qui, accourant aux prières de la jeune vierge, l'enlevèrent de terre, et, la soutenant de chaque côté, la transportèrent à pied sec sur l'autre bord.

Délivrée ainsi du danger, Aldegonde pénétra dans l'épaisseur des buissons de Malbode, afin de se dérober aux nouvelles recherches auxquelles elle pouvait être encore en butte, et s'y abrita avec des branchages qu'elle disposa en forme de cabane. Là, elle vécut pendant quelques jours des fruits

spontanés de la terre. Bientôt, ayant reconnu qu'elle se trouvait à proximité d'Hautmont, où le mari de sa sœur, le comte Maldegaire, venait d'élever un monastère, elle s'y rendit nu-pieds, semblable à une biche innocente qui, parmi les bois et les taillis, est poursuivie par les chasseurs et court se mettre sous la protection de l'hermite de la forêt. Tombant aux genoux du saint personnage, elle le supplia, les larmes aux yeux, de la protéger dans sa détresse. Maldegaire avait alors pour hôtes à Hautmont les bienheureux Aubert et Amand, évêques. Ceux-ci, touchés des rares vertus et de la conduite toute héroïque de la jeune vierge, la consolèrent et la raffermirent dans ses résolutions. Ils lui conseillèrent de se vouer à Dieu par des vœux solennels et de se retirer dans un cloître. Aldegonde accueillit ces exhortations avec joie, suivit les vénérables prélats dans l'oratoire que Maldegaire avait élevé sur le Mont-Aigu en l'honneur de l'apôtre saint Waast (Voyez *Hautmont*), et y prononça les vœux sacramentels, tandis que le Saint-Esprit, assure encore la légende, descendait sous la forme d'une colombe pour la couvrir d'un voile miraculeux.

Ensuite, elle retourna aux lieux où elle avait trouvé un abri contre les poursuites de ses ravisseurs. Ces lieux, par une circonstance toute particulière, faisaient partie des domaines que sa mère avait, peu de temps auparavant, acquis de sainte Gertrude, sa parente (1). Là, elle fit construire un monastère, où elle appela pour vivre avec elle un grand nombre de serviteurs et de servantes du Christ, partageant entre eux et les pauvres les vastes richesses que son père et sa mère lui avaient laissées.

Tel est le récit merveilleux que les légendaires font de la vocation cénobitique de sainte Aldegonde. Quelle que soit la vérité des faits qu'ils rapportent, il n'en est pas moins vrai que ces faits ont été pendant une suite de siècles l'objet de la plus entière créance. Dans leur admiration pour les hautes vertus d'Aldegonde, les habitants du nord de la France et des Pays-Bas n'ont cessé de la considérer comme une des vierges les plus admirables que l'assistance

miraculeuse du Ciel ait signalées à la vénération des habitants de la terre (1). Pendant long-temps il n'est jamais venu à l'esprit de personne de mettre en doute l'authenticité du soulier et du voile de sainte Aldegonde, que l'on a montrés jusqu'à présent dans l'église de Maubeuge (2). Aujourd'hui encore de bonnes âmes pieuses de la contrée, des vieilles femmes, surtout, vous raconteront d'un air convaincu la légende de cette illustre sainte, d'après diverses variantes. Elles vous parleront avec ferveur de la fontaine où elle se désaltéra, ainsi que de la chapelle qui s'élève à côté (3). Ecoutez-les : les enfants dont les membres sont paralysés sont certains de pouvoir marcher dans les mois qui suivent, quand leurs mères leur ont fait faire trois fois le tour de la chapelle ; et, quant à l'eau de la fontaine, non seulement elle a la vertu de guérir les maux d'yeux de ceux qui en vont puiser avec con-

(1) Cette vénération fut si grande, qu'on trouve trente-sept localités, grandes et petites, où une ou plusieurs églises lui ont été consacrées. Il y avait aussi sous son invocation seize chapelles en différents lieux, dix autels et diverses confréries. Deux villages, trois montages, une vallée, des prairies, plusieurs fontaines, des étangs et viviers, et une famille noble, portent son nom. Dans beaucoup de couvents, de chapitres et d'églises, son bréviaire était adopté. Enfin son nom et son image ont été en très grand honneur à Rome et à Tok-de.

On venait de très loin à Maubeuge pour implorer l'assistance de sainte Aldegonde contre différents maux, entre autres contre les fièvres, les maladies de peau, et notamment la grattelle, contre les chancres et douleurs au sein, contre les maux de tête, et surtout contre la mort subite. Comme on le voit, ces messieurs de la Faculté de médecine ne devaient pas être en fort bons termes, autrefois, avec la patronne de Maubeuge.

(2) Le voile qu'on prétend avoir appartenu à sainte Aldegonde a été conservé, de même que son soulier, avec soin par les sœurs de sa communauté. En 1469, les abbés de Liesies et de Marolles, ainsi que le doyen de chrétienté de Maubeuge, furent délégués par l'évêque de Cambrai pour le transférer de la caisse d'argent où il se trouvait dans un reliquaire d'argent doré. Soustrait au vandalisme révolutionnaire par la princesse de Ghistelle, l'une des *dames aimées* du chapitre, et emporté en Allemagne par les bénédictins de Saint-Trond, ce voile fut rapporté à Maubeuge en 1821 par le baron Blondel de Beauregard, et exposé l'année suivante par le doyen de la paroisse à la vénération des habitants de Maubeuge, plus ou moins persuadés, toutefois alors, qu'il provenait du Saint-Esprit. On le peut voir encore aujourd'hui dans son reliquaire, curieux ouvrage d'orfèvrerie du x^e siècle. En même temps que ce voile, on montre aussi à l'église de Maubeuge une chausse qu'on prétend avoir été travaillée des mains mêmes de la sainte, et que le doyen de Maubeuge revêt tous les ans, le 30 janvier, pour célébrer l'office de Sainte-Aldegonde.

(3) Cette chapelle a été construite en 1808 par les habitants du faubourg avoisinant, sur les ruines d'une autre beaucoup plus ancienne et gracieuse qui fut détruite à la révolution.

(1) Cette circonstance, citée par Jacques de Guyse, explique comment le chapitre de Nivelles posséda long-temps dans les environs de Maubeuge, notamment à Louvroil, des biens considérables. (Voyez *Louvroil*.)

fiance, mais encore, il n'est pas rare de la voir bouillonner quand, le dimanche qui suit la Pentecôte, le clergé de Maubeuge s'achemine processionnellement avec la châsse de la sainte pour stationner au pied de la chapelle (1).

Pour l'étranger qui n'est point initié aux traditions religieuses du pays, c'est quelquefois un spectacle touchant que de voir alors à l'aube du jour, tandis que la plupart des habitants de la ville sont encore livrés au sommeil, une foule, surtout composée de femmes, d'enfants et de campagnards, accourus quelquefois de fort loin, prendre part à cette procession. Il constate avec intérêt combien

a dû être grande une vénération qui s'est maintenue à travers les siècles et que les temps de révolution, que l'avènement d'un nouveau monde, certes bien étranger à l'esprit, aux croyances et aux préoccupations du passé, n'ont pu voir entièrement s'éteindre.

II. Institution du monastère de Maubeuge.

En quoi consistait l'établissement fondé à Maubeuge par sainte Aldegonde. — Deux cloîtres avec chacun une église, l'un pour deux religieux Bénédictins, l'autre pour une communauté de religieuses Augustines. — Consécration des deux églises. — Testament de sainte Aldegonde. — Notes relatives à la conservation de ce testament, à son authenticité et à ceux des villages qui y sont cités et qui n'étaient point compris dans la prévôté de Maubeuge. — Splendeur primitive du monastère de Maubeuge et personnes de qualité qui s'y retirèrent. — Dernières années de sainte Aldegonde et principaux prodiges qu'on lui attribue. — Sa mort. — Note sur les différentes relations de sa vie.

(1) La procession de Sainte-Aldegonde existe de temps immémorial à Maubeuge. Elle avait lieu primitivement le 6 du mois de juin. Depuis, elle a été transférée au mercredi, puis au mardi de la Pentecôte. Interrompue à la révolution, elle fut rétablie en 1808 par Louis Belmas, évêque de Cambrai, et fixée au dimanche d'après la Pentecôte. Une indulgence de cent jours avait été accordée par le pape à tous ceux qui y assistaient. Ainsi avait-elle lieu au milieu d'un concours extraordinaire de monde accouru de tous les points de la France et de la Belgique. La châsse de la sainte était portée à cette procession sur un char magnifique dit le *car d'or*, par les échevins, qui l'accompagnaient jusque hors la porte de France. Là elle était confiée à la garde du prévôt, qui, au retour, la remettait en la même place aux mains de ceux de qui il la tenait. Elle s'avançait au milieu de la fumée des encensoirs, traitée par six chevaux sortis des trois principales fermes que le chapitre possédait dans les environs de Maubeuge. Des piquets de troupe d'écluse à pied et à cheval, ainsi que les différentes confréries de la ville, l'escortaient, et autour d'elle les chanoinesses et les chanoines mêlaient leurs voix au son des instruments et aux psalmodies de la foule. Arrivée au pied de l'antique chapelle et de la fontaine miraculeuse, la châsse était déposée sous une tente. Dans une autre tente contiguë les chanoines célébraient l'office divin avec sermon et rémission des péchés. On retraits dans la ville après avoir fait au pied de ses murs une nouvelle station accompagnée de la récitation d'un évangile approprié à la circonstance, et le reste de la journée se passait au milieu des feux, des sonnettes et des rejoissances. La révolution ravit à la procession de Sainte-Aldegonde une partie de sa pompe. Dans les années qui séparèrent 89 de 95 elle n'eut plus pour escorte qu'une compagnie volontaire de gardes à cheval qu'on appela, par dérision, les *dragons de la Pentecôte*. Sous l'empire et la restauration, ce fut la troupe qui lui servait de cortège. Depuis 1831, où une partie de la garde nationale avec la musique l'accompagna, cette procession n'a plus été suivie que des fidèles seuls. Aujourd'hui, à défaut des nobles chanoinesses, de pauvres, mais honnêtes jeunes filles, moins oubliées en cela que les grandes dames d'une classe autrefois exclusivement favorisée par sainte Aldegonde, s'empressent de porter sur leurs épaules son image vénérée, qu'elles ont en outre soin d'entretenir et d'habiller aux jours solennels. Cette procession, qui, avant les fustigations de Vaubao, sortait par la porte de la Maladrerie (ou de France), pour rentrer par celle de la Croix, a depuis long-temps changé d'itinéraire. Sa sortie a lieu maintenant par la porte de Moss.

L'établissement religieux de sainte Aldegonde à *Malbode*, outre le petit oratoire qu'elle érigea d'abord en l'honneur des apôtres Pierre et Paul au lieu où elle s'était abritée lorsqu'elle fuyait devant le prince Eudon, se composa de deux cloîtres, l'un pour ses compagnes, et l'autre pour douze religieux de l'ordre des Bénédictins, qu'elle fit venir de l'abbaye de Vermand, aujourd'hui Saint-Quentin. A ces bâtiments elle ajouta deux églises, l'une pour les besoins exclusifs de sa communauté, l'autre pour les douze religieux appelés à être desservants tant de cette communauté que des habitants qui devaient bientôt en peupler les abords. La première de ces églises fut dédiée à la sainte Vierge; la seconde, au patron même des religieux auxquels elle était destinée: saint Quentin, martyr. Toutes deux furent consacrées le 10 juillet 661 par les évêques saint Aubert, saint Amand, saint Ouen et saint Ursmer, en présence de plusieurs personnages considérables du nord des Gaules et d'un grand nombre d'habitants de la contrée. Les cérémonies de la dédicace accomplies, l'illustre fondatrice souscrivit un testament en la présence des évêques et autres saints personnages pour doter les établissements qu'elle venait de fonder, en assurer la conservation et la prospérité. Voici une traduction de

ce testament tel qu'il nous est parvenu (1). En le lisant on verra en quoi consistait l'établissement fondé par sainte Aldegonde à Maubeuge, quels étaient les immenses domaines qui lui furent concédés et les précautions qui furent prises pour assurer l'amortissement de ces domaines et leur agrandissement.

« Au nom de la Très Sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il. Quel conseil plus prudent que celui-ci, que l'homme mortel, par le moyen des choses terrestres, ou de substance périssable, doive se procurer des récompenses éternelles? Moi donc, Aldegonde, avertie par vocation divine et fortifiée par la voix évangélique, qui nous invite en cette sorte aux biens éternels : « Quiconque abandonnera père et mère, femme ou enfants, ou héri-

(1) Cette traduction a été faite sur une copie authentique issue du chapitre des chanoines de Saint-Quentin de Maubeuge, et que nous a communiquée M. Estienne. Plusieurs paléographes ont mis en doute l'authenticité de ce monument et prétendu qu'il était le résultat d'une interpolation. Leurs principaux motifs sont : 1° l'anachronisme qui ressortirait de la citation qui y est faite de Dagobert et d'un empereur Hildéric, comme existant au moment du legs de sainte Aldegonde; 2° la qualification d'abbesse qui s'y trouve accolée aux noms des bienheureuses Aldetrude et Madellierie, qualification anticipée de quelques années, et celle d'homme saint qui accompagne la signature d'Ermin, lequel, selon toute apparence, n'a point dû se qualifier ainsi en signant le testament. Nous n'entreprendrons pas de décider ici ce point délicat de diplomatique. Seulement, nous dirons que les objections qui précèdent n'empêchent point le testament de paraître fidèlement reproduit, quant au fond. Les différentes donations dont il fait mention ont, en effet, constamment fait partie du domaine primitif du monastère de Maubeuge. Seulement, plus tard, en reproduisant ce diplôme, on y aura intercalé quelques adjectifs qui, dans la pensée du copiste, étaient de nature à le rendre plus clair aux yeux du vulgaire. C'est ainsi que les qualifications données à Aldetrude, à Madellierie et à Ermin, durent être employées pour mieux faire connaître ces personnages à une époque éloignée de celle où ils vécurent. Quant à Dagobert et à Hildéric ou Childéric II, ils existaient certainement alors, l'un comme héritier légitime du trône d'Austrasie, et l'autre comme régnant à sa place. Plus tard, en 674, Dagobert, et c'est du deuxième roi de ce nom dont il s'agit, ayant été tiré de l'Irlande, où on l'avait forcé à se reclure, aura ratifié le testament, et de là la présence de son nom à la suite de celui d'Hildéric, à qui le titre d'empereur fut sans doute donné par le copiste, soit parce qu'il gouverna un pays qui fut plus tard sous la mouvance de l'empire, soit parce que ce titre donnait une sanction plus puissante au testament.

Des copies du testament de sainte Aldegonde ont paru dans différentes relations de sa vie, entre autres dans celles du révérend Père Basilius et des Bollandistes. Aubert Le Mire, dans son *Recueil des diplômes belgiques*, le donne dans tout son entier, mais en latin. M. Estienne, de Maubeuge, est le premier qui l'ait publié en langue vulgaire dans sa *Vie de sainte Aldegonde*.

« tage pour mon nom, recevra le centuple, et possèdera la vie éternelle », désirant obtenir l'effet de cette promesse, ayant tout à fait le mariage à mépris; quant aux possessions qui me revenaient de mes père et mère par droit d'hérédité, je les ai données, du consentement de l'empereur Hildéric, comme aussi de Dagobert et de ses princes, sous l'attestation et confirmation des soussignés vénérables évêques et abbés, religieuses, hommes habiles et saintes femmes pour le service de Dieu, en ce sacré monastère, qu'on appelle Maubeuge, où les vénérables évêques Aubert, Amand, Ouen, Ursmer, ont dédié l'autel du Seigneur en l'honneur de la sainte Vierge Marie, mère de Dieu, et des saints apôtres, le dixième de juin, à l'usage des sœurs qui, dans le même lieu, servent Dieu jour et nuit. Quant à nos héritages et possessions, qui sont considérables, je les ai donnés, par donation publique, au susdit autel, pour l'usage des servantes de Dieu en ce lieu. C'est-à-dire, premièrement, le village même où le monastère est bâti, avec toutes ses appendances; lequel village s'appelle Maubeuge, situé dans le district de Hainaut. Semblablement ai-je assigné et légué d'autres villages, desquels les noms sont ci-après, pour le service et l'usage des servantes de Dieu, afin que, sans indigence ni pénurie, elles puissent convenablement servir Jésus-Christ en l'ordre de la vie monastique. Le village appelé Coursolre, avec l'église et ses appendances. Item un autre village appelé Colleter, avec l'église et ses appendances, et un autre village appelé Solre-Saint-Géry (1), également avec l'église et tout ce qui lui appartient. Item le village appelé Grandrieux (2), et le village de Sivry (3), avec tout

(1) **SOLRE-SAINT-GÉRY**. Village du canton de Beaumont, arrondissement de Charleroi. Formait autrefois avec le hameau le *Loiroit* une commune de la prévôté de Beaumont, dont le nombre de feux au xv^e siècle s'élevait à 36. Il s'y trouve aujourd'hui 905 habitants, dont une partie est employée aux travaux de la forge, de l'affinerie, de la planterie et des scieries de marbre qui s'y trouvent. Le chapitre de Sainte-Aldegonde y avait des terres labourables et des prairies, plus le terrage et divers droits seigneuriaux dans les produits desquels les comtes de Hainaut entraient pour un tiers.

(2) **GRANDRIEUX**. Village du canton de Beaumont, arrondissement de Charleroi. Tire son nom d'un affluent de la *Thure* qui le traverse. Formait autrefois avec le hameau de Frasies une paroisse de la prévôté de Beaumont, du décanat de Maubeuge et de la collation du monastère de cette ville, renfermant 24 feux au xv^e siècle. Il s'y trouve aujourd'hui 928 habitants. Il y a une brasserie, trois moulins à farine, une fabrique de poteries, une tuilerie et un grand nombre de métiers à tisser des lins. Le chapitre y possédait une ferme avec des biens considérables, divers droits et privilèges.

(3) **SIVRY**. Il y a en France huit communes de ce nom. Celle dont il est ici question est située à l'origine de la *Thure*, canton de

ce qui lui appartient, et son église. Et le village appelé Froidchappelle (1), avec son église et tout ce qui lui appartient. Et dans un autre lieu, dans le pays de Lomme, le village de Virelles, avec l'église (2). *Item*, dans le district de la Fagne, le vil-

lage appelé Trélon, avec l'église. *Item*, dans la Thiérache, le village de *Bluzi*. *Item*, dans le Laonnois, le village de Malzy (1), avec les fermes et les vignes qui le concernent. Et dans le même district, un autre village, Vauclles (2), avec les vignes et les fermes qui lui appartiennent. De même dans les districts de Soissons et de Meaux, j'ai légué au même monastère tout ce que je possédais dans les villages de *Curicum*, *Lustinicum* et *Stirpitiacum*, aussi bien tout ce que je possédais dans un autre lieu appelé Villenoy, également avec l'église et tout ce qui lui appartient (3). *Item*, dans le district de Santerre, le village appelé Hallut, avec l'église (4). Dans l'Ostrevent, le village d'Erchin, avec l'église et ses appendances (5). *Item* un

Beaumont, dans un terrain argileux, schisteux et rocailloux, entrecoupé de ruisseaux coulant dans des gorges étroites que recouvrent des prairies et des prés étendus. Ce village était compris dans la prévôté de Beaumont et fit partie, avec Beaulort, Ferricre-la-Grande, Rosies, Solre-Saint-Géry, etc., de l'acte de donation de Jeanne de Beaumont, en 1525. Par une sentence du receveur des mortemain de Hainaut, rendue en 1419, les femmes veuves nées dans ce village, ainsi que dans celui de Grandrieux, étaient, à leur mort, exceptées du droit de meilleur cattle. Sivry renfermait alors 55 feux. Il y a aujourd'hui 5,256 habitants, deux églises et trois écoles primaires. Cet accroissement vient de l'industrie qui s'est considérablement développée dans ce village. Cette industrie s'exerce surtout à la fabrication des lins, à la préparation des laines et au tissage des toiles. Il s'y tient un marché tous les mercredis, deux grandes foires annuelles et une foire aux bestiaux tous les premiers de chaque mois. Le chapitre de Maulbeuge avait à Sivry dime, terrage, tonlieu et charlets, des terres labourables et un tois dit *Auze* de Sivry.

(1) **FROIDCHAPPELLE.** Village situé à l'origine de la *Hante*, canton de Beaumont. Son nom vient sans doute d'une chapelle ouverte à tout vent qu'on y aura construite dans le vi^e siècle. Il formait avec le hameau de Foubreches une commune de la prévôté de Beaumont, renfermant 27 feux au xiv^e siècle. Il y a aujourd'hui 1,975 habitants. On y trouve un hermitage, une fabrique de salin, des métiers à tisser et tout ce qui concerne l'exploitation du bois. L'église y a été consacrée à sainte Aldegonde, et le chapitre de Maulbeuge, outre la collation de la cure, y avait une ferme, des biens considérables, la dime et divers bénéfices seigneuriaux. En 1188 ces bénéfices furent augmentés par Baudouin, comte de Hainaut, lorsque, se sentant sur le point de mourir, il fit son testament. Ce prince donna alors, avec l'agrément de Ghislain, châtelain de Beaumont, son vassal, deux arpents de la dime de Froidchappelle, quatre solides de deniers, quatre chapons à prendre tous les ans sur les revenus des prés et des jardins du lieu, dix mesures de moutures dites charlets sur le moulin, le tiers de la dime de *Rameca* (Rance), deux parties de la même dime à Grandrieux, Sivry et Montbliart, à condition que deux meses seraient dites tous les lundis et jeudis dans l'église de Maulbeuge, pour le repos de son âme, de celles de ses proches et de ses vassaux, à perpétuité. Les seigneurs de Beaumont avaient conservé à Froidchappelle la ving-tième partie des dîmes et du terrage, pour leurs chapelains, et la moitié des bois de *Virelles* et de *Lecomte Robert*, dans lesquels les habitants avaient les privilèges suivants : 1^o le droit d'afouage, mais seulement cinq ans après la coupe de la raspe; 2^o celui d'abatire les chênes nécessaires pour la construction de leurs maisons; 3^o la liberté de pouvoir laisser vagner deux porcs au bois de *Virelles* et autant qu'ils en auraient à celui de *Lecomte Robert*, avec obligation, toutefois, de ne point les laisser pendant la nuit dans ces bois; 4^o enfin le droit de *fruitille* des bois blancs à un pied et demi de terre, sauf en certains endroits réservés.

En 1477, Froidchappelle fut le théâtre d'un combat acharné entre deux généraux de Louis XI et les seigneurs de Barlençon et de Witton, fidèles défenseurs de la cause de Marie de Bourgogne.

(2) **VIRELLES.** Village du canton de Chimay, arrondissement

de Charleroi, dont le nom semble venir de *vir*, élévation, et de *ril*, combat. Il formait autrefois avec Vaux, localité avoisinante, une commune de la prévôté de Beaumont, renfermant 17 feux en 1469. Il s'y trouve aujourd'hui 638 habitants. Le calcaire coquillier et le schiste y forment la charpente du sol. On y trouve un vaste étang de plus de cent bonniers de superficie. Le chapitre de Maulbeuge y conserva pendant toute la période féodale des terres labourables, des prairies, le terrage et d'autres droitures.

(1) **MALZY.** Commune du canton de Guise, arrondissement de Vervins, ayant une population de 611 habitants. Ressortissant au chapitre de Maulbeuge sous tous les rapports. Il en avait eue l'église, en 1129, de Barthelemy, ministre de l'église de Laon, et possédait la copie d'une lettre par laquelle Dagobert avait sanctionné la possession des domaines qu'il y avait.

(2) **VAUCELLES** (en latin *cella*, église dans un val). Village du canton d'Aisny-le-Clâteux, arrondissement de Laon, renfermant 204 habitants.

(3) **VILLENOY.** Commune du canton de Meaux (Seine-et-Marne), renfermant 460 habitants.

(4) **HALLUT.** Commune du canton de Rosières (Somme), ayant une population de 248 habitants. Les chanoines de Maulbeuge possédaient des lettres de confirmation et d'amortissement du roi Dagobert, par lesquelles elles prétendaient posséder sur ce village souveraineté pleine et entière, et qu'elles firent souvent valoir à l'encontre des prétentions des rois de France qui y réclamaient le droit de suzeraineté. En 1142, Hallut fut donné à un nommé *Jean le Fosseur*, moyennant une rente de sept escalins et demi, monnaie du pays. Du temps de l'abbé Christine, un descendant de Jean le Fosseur, nommé Guernaund, ayant été excommunié, vint à Maulbeuge et reçut l'investiture de la terre d'Hallut, sous serment de fidélité à l'église Sainte-Aldegonde, et à condition de lui payer le cens prescrit, à peine de confiscation. En cas de vente, le nouvel acquéreur était tenu d'en venir faire hommage.

(5) **ERCHIN.** Village de l'arrondissement de Douai, canton d'Arras. Il était autrefois compris dans la châtellenie de Bouchain et dans le diocèse d'Arras, et renfermait 53 feux au xv^e siècle. Il s'y trouve actuellement 469 habitants. Les chanoines y avaient des biens considérables, tous les droits seigneuriaux et la collation de la cure, que leur avait cédée, en 1106, Lambert, évêque d'Arras. L'église y était consacrée à sainte Aldegonde.

Sous la dépendance de ce village, également dans le diocèse d'Arras,

autre village appelé Guesnain, avec l'église et les appendances (1). *Item*, dans le district de Cambrai, le village de Baudignies, avec l'église et ses appendances (2). *Item*, dans le district de Bavai,

le village appelé Houdain, avec l'église et ses appendances (1), et la moitié du village appelé Bavissiaux (2), avec l'église, et un autre village nommé Vendégies, avec l'église et ses appendances (3).

et la châtellenie de Bouchain, se trouvait la commune de *Flequières* ou *Flequiers*, localité qui de tout temps a aussi appartenu au chapitre de Maubeuge. Ce monastère, outre de nombreux domaines, y possédait divers droits féodaux. En 1205 eut lieu entre l'abbé Emmae, et Walter Guesclin, avoué de Flequières, une transaction à laquelle Guillaume, régent de Flandre, assista, et qui définît d'une manière précise les attributions dudit avoué dans le ressort de sa juridiction. Par cette transaction, on voit que les échevins d'Erchin devaient connaître de tous les plaids, rentes et venditions, etc., relatifs à Flequières. Aux échevins de cet endroit appartenait seulement le droit d'y juger tous les cas d'injures, blessures, rixes ou vols qui s'y présentaient, et de percevoir pour ces délits des amendes. Un tiers des amendes échéait à l'avoué, le reste au chapitre. L'avoué ne pouvait exercer sa juridiction dans les autres cas qu'autant que l'abbé de Maubeuge n'intervenait pas, et ses actes, quels qu'ils fussent, ne pouvaient créer aucun précédent qui pût porter atteinte aux droits de cette dernière. Les criminels arrêtés sur Flequières devaient être remis à la garde des échevins d'Erchin et traduits par eux devant l'avoué pour qu'il en soit fait justice. Flequières, qui ne renfermait que trois feux en 1469, compte aujourd'hui une population de 805 habitants. L'église, de même que celle d'Erchin, y est consacrée à sainte Aldegonde.

(1) **GUESNAIN.** Village du canton-sud de Douai, et situé autrefois dans les mêmes juridictions ecclésiastiques et civiles que celui d'Erchin. Le chapitre de Maubeuge y avait tous les droits seigneuriaux, y compris ceux d'issue et de service d'héritage, la collation de la cure, une ferme et des rentes. Les habitants y jouissaient, comme à Erchin et à Flequières, de coutumes anciennes qu'ils devaient à la libéralité des chanoines. Il y avait 25 feux au x^e siècle.

Non loin de Guesnain se trouvent les villages de *Loffres*, *Montigny*, *Bugnicourt*, *Lalain* et *Monceau*, où le chapitre de Maubeuge avait des biens, des dîmes, des rentes et divers droits féodaux. L'église de Lalain, de même que celle de Guesnain, avait été consacrée à sainte Aldegonde. Vaste et gracieuse, elle était desservie par un prêtre et six chapelains, de la collation de l'abbaye décanatrice. Aussi, tous les ans, l'abbé de Maubeuge, attendu que ces prêtres étaient soumis à la juridiction spirituelle de l'évêque d'Arras, envoyait à ce prélat, en manière d'hommage, une paire de orens (gants).

(2) **BAUDIGNIES.** Le nom de ce village, qui en latin s'écrivait *Baldensis*, veut sans doute dire *belle habitation*. Baudignies est situé dans l'arrondissement d'Avesnes, canton du Quenoy-ouest. Autrefois il était de la prévôté de cette ville, du décanat d'Ilappes et de la collation de l'abbaye de Fesmy. Ses habitations, qui au x^e siècle s'élevaient au nombre de 45, abritent aujourd'hui une population de 1,063 habitants. L'abbaye de Marolles y possédait, en vertu d'une donation de Nicolas, évêque de Cambrai, faite en 1155, un four banal, une brasserie, un moulin, des courtils, des terres incultes et cultivées. Le chapitre de Maubeuge, toutefois, conserva en ce lieu une grande partie des domaines et des droits qu'il tenait du testament de sainte Aldegonde, comme le prouvent : 1^o la donation d'une garencie par l'abbé Fredescende, avec un champ appelé *Golenueu*, à l'abbé Dom Guarin et à ses frères de l'abbaye de Marolles; 2^o un acte de 1214. Par cet acte, Adam de Tric de Bau-

dignies et son épouse, abandonnant la prétention qu'ils avaient eue, ainsi que leurs prédécesseurs, d'assujettir à leur moulin le village de Baudignies, court Sainte-Aldegonde, cédèrent ce moulin à l'église de Maubeuge, de même que le *boisseau du manoir*, ajoutant que le chapitre devait en outre avoir four banal audit lieu. L'abbé de Sainte-Aldegonde était codécimatrice à Baudignies, avec les abbés de Fesmy et de Yicoigne. Baudignies était le siège d'une seigneurie dont les possesseurs figurent dans plusieurs diplômes importants de la période féodale. L'ancien château qu'ils habitaient existe encore. Il appartient à la famille illustre des Carondelet.

(1) **HOUDAIN.** Village du canton de Bavai, renfermant 802 habitants, et s'étendant des murs de cette ville à la frontière. Il se compose du chef-lieu, du hameau de Beugnies, des fermes d'Herimarp, de Bellevue et du Roteloux, et de deux châteaux, ceux de Houdain et de Fontenay. Cette commune, de même que celles de Houdain et de Houdan, arrondissements de Bethune et de Manes, est d'origine celtique, du moins si l'on s'en rapporte à son nom, qui semble venir de *houd*, forêt, et de *hen*, om, in, vieux. Une de ces antiques forêts aux chênes séculaires, dans lesquelles les Gaulois se réunissaient pour célébrer les mystères de leur culte, courrait sans doute autrefois en ces lieux les champs que parcourt le *Hongnanu*, et c'est à cette circonstance qu'il faut rattacher la pierre druidique de Bellignies, les souterrains qu'on trouve sur le territoire de ce village et sur celui de Houdain. Ces sortes de souterrains, lieux de refuge appelés *latibers*, par Tacite, sont exclusivement d'origine gauloise et viennent confirmer l'opinion que nous avons émise au chapitre viii, touchant l'origine celtique de Bavai. La collation de la cure de Houdain fut donnée au chapitre de Maubeuge en même temps que celle de Bavai, en 1158, par Nicolas, évêque de Cambrai. Ce monastère y possédait, entre autres domaines, les fermes de la Court, d'Heugnies et du Roteloux. Il y avait droit de mouture en son moulin, sans peine d'une amende de quarante sols et confiscation des grains. Il y avait en outre une soule de revenus et droits féodaux, ainsi que sur ses domaines de Bergies, Saint-Waast, Bettechies, Guesignies et alentours. Ces droits, notamment ceux de haute justice, lui furent quelquefois disputés par les prévôts de Bavai, comme il en advint, par exemple, au x^e siècle, à l'occasion d'un habitant d'Heugnies qui avait assassiné sa femme, et que le chapitre réclama au prévôt, sous prétexte que le crime avait été commis dans la juridiction de Sainte-Aldegonde. Houdain renfermait 44 feux en 1469. Il s'y trouve actuellement 892 habitants.

(2) **BAVISSIAUX.** Agglomération de la commune d'Olies, canton de Bavai. Le chapitre y conserva, ainsi qu'à Olies et à Mecquignies, des biens et des droits féodaux.

(3) **VENDÉGIES.** En latin *Vendegisii*. Il y a deux villages de ce nom dans le département du Nord. Celui dont il est question ici est Vendégies-an-Buis, commune du canton du Quenoy-est. Le monastère de Maubeuge conserva peu d'intérêt à Vendégies; du moins il n'en est fait aucune mention dans ses archives. En revanche, l'abbaye de Marolles y avait un grand nombre de biens et de revenus. Le village de Vendégies, ainsi que ses seigneurs, est plusieurs fois cité dans les *Annales du Hainaut*. Il s'y trouve encore aujourd'hui un vieux château appartenant à la famille vénérable de Bouchelet de

et un autre village, *Bettrechies* (1). *Item*, dans le district du Hainaut, le village de *Bersillies* et un autre village, *Harmignies* (2). *Item*, dans le Brabant, le village de *Mignault* (3), avec l'église, et un autre village, *Breca*, et un autre village, *Feluez* (4), et un autre village, *Anderlues* (5). *Item*, dans le district de *Roboarenis*, les villages appelés *Corma* et *Brocum* (6). *Item*, sur les rives de la *Sambre*,

Beaurain. Vendegies était du ressort de la prévôté du Quenoy et du décanat d'Ilaspres et de la collation de l'abbaye de Maroilles. Sa population est de 1,179 habitants.

(1) **BETTRECHIES.** Village du canton de Bavi, renfermant 539 habitants. Autrefois de la prévôté de Bavi et de la collation du chapitre de Cambrai (Voyez Houdain), il renfermait 24 feux au 11^e siècle.

(2) **HARMIGNIES.** Commune de l'arrondissement de Mons. Anciennement de la prévôté de cette ville, du décanat de Binche et de la collation de Saint-Ghislain, qui y possédait une ferme importante. Le chapitre de Maubeuge y avait des biens divers avec tannage, dimes et mortemain. En 1182, par contrat passé devant l'abbesse Chrétienne et Robert d'Harmignies, les frères Rainier et Isaac, dudit lieu, se préparant à aller en terre sainte, remirent à Robert la moitié du moulin d'Harmignies, qu'ils tenaient à cens de l'abbaye de Maubeuge. Il se trouve à Harmignies une résidence seigneuriale dite *château de Beugnies*, bâtie par le comte Gylmes. Harmignies, qui comptait 28 feux au 11^e siècle, renferme aujourd'hui 686 habitants.

(3) **MIGNAULT.** Village qui paraît tirer son nom de *men*, *meida*, habitation, et de *one*, rivière. Il est situé dans l'arrondissement de Mons, canton du Reult. Le chapitre de Maubeuge y avait une ferme et des revenus seigneuriaux. Ce village, qui était de la prévôté et du décanat de Mons, de la collation de l'abbaye de Saint-Furien, renfermait 41 feux au 11^e siècle. Il s'y trouve aujourd'hui 1,009 habitants.

(4) **FELUEZ**, ou *Feluy*. Village du canton de Senefle, arrondissement de Charleroi. Autrefois du décanat de Mons, de la châtellenie de Braine et de la collation de l'abbaye de Bonne-Espérance. Possède un ancien château entouré d'eau. Le comte de Bainsau le fit détruire en 1194. Renferme 1,950 habitants. Le nombre de ses habitations se montait à 129 au 11^e siècle. L'église y est consacrée à sainte Aldegonde.

(5) **ANDERLUES**, ou *Anderluz*. Commune du canton de Binche, arrondissement de Charleroi, renfermant 3,350 habitants. Elle était autrefois de la prévôté et du décanat de Binche et de la collation de Bonne-Espérance. Au 11^e siècle, ce village, avec le hameau de La-leud, comptait à peine 50 feux. On y remarque la jolie maison de campagne de M. de Heuze, et l'obélisque élevé à la mémoire de son parent, Xavier de Heuze, mort au champ d'honneur en 1792. Le monastère Sainte-Aldegonde y avait une ferme dite *ferme des Mottes*, divers autres héritages, des revenus et droits féodaux. En 1173, plusieurs habitants d'Anderlues s'asservirent eux et leurs descendants au chapitre de Maubeuge, s'obligeant de lui payer tous les ans, les garçons, deux écus, et les filles, un.

(6) Les villages de *Bluet*, *Curiauc*, *Lustiniacum*, *Stirpiliacum*, *Breca*, *Corma* et *Brocum*, sont aujourd'hui inconnus. Il se pourrait bien que le district de *Roboarenis*, où étaient situés les deux derniers, fût ce que nous appelons aujourd'hui le Borinage.

(Les autres villages cités dans le testament de sainte Aldegonde qui n'ont pas encore été décrits le seront dans le chapitre qui sera consacré aux communes de l'ancienne prévôté de Maubeuge.)

le village d'Erquelinnes et plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer. Comme le sexe féminin ne pourrait pas remplir par lui-même les divers sacrements, j'ai institué, sur la confirmation de l'empereur susdit, et sur le conseil des évêques susnommés et autres personnes religieuses, douze frères dans l'église de Saint-Quentin, martyr, consacrée par les évêques susdits, et qui est située dans le village de Maubeuge, sous condition que lesdits frères de l'église susnommée desserviraient avec révérence et honneur la très sainte Marie, mère de Dieu, tellement que dans les fêtes solennelles de la Nativité, de l'Épiphanie, de la Résurrection, de l'Ascension, de la Pentecôte, et de la dédicace même de l'église, et toutes les solennités qui concernent la sainte mère de Dieu, ils soient tous présents à la célébration des messes, des vêpres, et dans toutes les processions des jours de dimanches et autres fêtes dans lesquelles les processions doivent avoir lieu; que chaque jour un prêtre avec un diacre et un sous-diacre soient présents pour l'office de la messe, sans aucun refus ni retard; que toutes les semaines un prêtre assiste pieusement la nuit du dimanche à l'office des vêpres, et que tous les jours de fête il soit présent à l'office des vêpres et des matines; que, les offices divins étant terminés, le prêtre et ses ministres sortent, et que le chœur des servantes de Dieu soit en tout temps religieusement protégé contre les entrants et les sortants. Afin que les frères susdits soient exempts de toute indigence et péurie et puissent vivre comme il convient à un ordre de saints chanoines, je leur ai donné, le même jour où lesdits vénérables évêques Aubert, Amand, Ouen et Ursmer ont dédié l'église en l'honneur de saint Quentin, martyr, la dixième partie des droits (ou revenus) de Maubeuge, excepté l'habitation seigneuriale, dont j'ai disposé en faveur de l'hospitalité et des pauvres, à savoir: le dixième du produit du travail, des prairies, des bois, de la monnaie, du pont, et cinq habitations des serfs; trois fermes, deux prairies, un bois nommé *Frasobus*, deux moulins sur la rivière de Maubeuge, trois brasseries dont une sur le rivage de la *Sambre*, et deux sur la rivière de Maubeuge, et quelques villages, Ihy et Havay avec l'église, les appendances et les serfs, et un hameau dans le village de Rouveroy, appelé Lameries, et un autre village appelé Villers, et un autre village, Vauderchies, avec l'église, les appendances et les serfs. Ces biens, ainsi que plusieurs autres, ont été donnés par moi aux chanoines susdits, à l'intervention desdits évêques. J'ai donné aussi par donation publique toutes les offrandes, à l'exception de certains luminaires qui entrent dans les mains du prêtre, excepté les offrandes de la basilique de

Saint-Maurice, qui est la chapelle de l'abbesse, dans laquelle se rendent les domestiques et les serfs qui sont au service de ladite abbesse et des servantes de Dieu. *Item* le tiers des aumônes (ou dons) qu'on fait à cette église, et pour la sépulture des défunts étrangers, à l'exception des francs-alleux, des vêtements, de l'or et des ornements destinés à orner l'église de la sainte Marie, mère de Dieu, lesquels doivent être conservés.

» Moi, Aldegonde, ai donné spécialement pour l'usage des servantes et serviteurs de Dieu demeurant au susdit monastère de Maubeuge, et veux que pour toujours soit donné, mais avec cette clause, que les sœurs et les frères demeurant audit monastère aient à leurs usages particuliers, tous les villages susnommés avec toutes leurs appendances, et qu'ils puissent user librement du revenu d'iceux et en faire ce qu'ils jugeront convenable, à condition que personne, ni même celles qui seront abbeses ou supérieures de ce monastère, en quelque temps que ce soit, ne tente de changer, enfreindre ou altérer la présente ordonnance, que j'ai faite pour l'amour de Jésus-Christ; mais que le tout demeure en tout temps inviolable. Et si quelqu'un ose contrevenir à cette donation, ou bien, par hardiesse, essaie de la violer, et qu'il ne s'en corrige : en premier lieu, qu'il encoure la colère de Dieu offensé, qu'il apparaisse excommunié devant le tribunal de Jésus-Christ, qu'il flétrisse en sa fleur et ne puisse porter fruit; et, en outre, pour punition et vengeance, que, par sentence du juge, il vienne en composition, c'est-à-dire qu'il soit contraint de payer 100 livres d'or et d'argent, L. C. C., et qu'il ne puisse recouvrer ce qu'il demande; mais que la présente donation demeure à toujours ferme et stable.

» Fait au monastère de Maubeuge, devant l'autel de Marie, toujours vierge, mère de Dieu, et des douze saints apôtres. Donné l'an vingtième du règne du très noble roi Dagobert, en présence des hommes et servantes de Dieu, desquels les noms et signatures sont ci-dessous.

» Moi, Aldegonde, ai fait cette donation et prié qu'elle soit confirmée.

» *ACBERT, évêque; AMAND, évêque; OUES, évêque; URSNER, évêque; VINCENT, abbé; HUBERT, abbé; ELOQUIS, abbé; ERMIN, homme saint; ETTO, abbé; WAUDRU, abbesse; GERTRUDE, abbesse; ALDETRUDE, abbesse; MADELBERT, abbesse; GERVIDO, tante de la bienheureuse Aldegonde et sa marraine; GUNLBAULD, LANDRI et CHARIBERT, comtes.* »

Comme on peut le voir par ce précieux monument du VII^e siècle, le monastère de Maubeuge fut, dès son origine, un des plus importants de tous ceux qui furent fondés à cette époque. Aussi un grand nombre de filles de qualité s'empressèrent-elles de s'y rendre, attirées surtout par les vertus de la chaste Aldegonde, dont la piété sans égale et le dévouement religieux avaient été publiés de toutes parts par les cent voix de la renommée. Parmi les saintes filles qui virent se mettre sous sa direction, il faut compter les deux filles de sa sœur Waldetrude (Wandru), les bienheureuses Aldetrude et Madelberte, puis la noble Amalberge, nièce de Pépin de Landen, le puissant maire d'Austrasie. Amalberge avait été mariée successivement à deux seigneurs franks, de qui elle avait eu sainte Pharaïde, bienfaitrice de Lobbes, sainte Gudule et sainte Renelle, patronnes de Gand et de Bruxelles, et saint Emebert, évêque de Cambrai. S'étant séparée volontairement de son dernier époux, le comte Witger, et cela pour vivre plus saintement, Amalberge s'était d'abord fixée en son château de *Marpynas* (Voyez *Marpent*), près Maubeuge. C'est de là qu'elle sortit peu après avec ses enfants pour venir habiter le monastère de Sainte-Aldegonde, où sa dévotion, ses austérités et ses libéralités, édifièrent tout le monde. Elle y mourut en l'an 686. Son corps fut inhumé à l'abbaye de Lobbes, où il demeura jusqu'à ce que les nécessités de la guerre l'eussent fait transporter à Binche en 1409, où il repose encore.

L'existence de sainte Aldegonde à Maubeuge jusqu'à l'époque de sa mort fut en tout semblable à celle d'Amalberge. Il y a peu de vierges pieuses que la tradition et les légendes se soient plu autant à exalter que la bienheureuse Aldegonde. Des austérités excessives, des actes d'une dévotion extraordinaire, de nombreux miracles, assure-t-on, marquèrent, depuis, chacun des jours de sa vie, de telle sorte qu'on nom de noble fille qui lui avait été donné en naissant, on put sans crainte ajouter, désormais, celui de sainte (1). Ces miracles ne sont,

(1) Le mot *Aldegonde* vient du tudesque *ald*, noble, et de *gund* ou *gunt*, fille ou femme. Aussi retrouve-t-on cette dernière terminaison dans un grand nombre de noms de femmes franks des périodes mérovingienne et carolingienne, par exemple dans *Frede-*

pour la plupart, que de simples phénomènes de la nature, que l'amour du merveilleux ou l'ignorance des temps a présentés comme surnaturels, ou des prodiges inventés après coup par l'imagination féconde ou intéressée des légendaires, qui, à cette époque, se plaisaient à environner de prodiges les tombeaux des saints, afin de mieux accréditer ceux-ci aux yeux de la postérité et d'attirer au pied de leurs reliques la dévotion et les largesses des fidèles. Cependant, parmi ces prodiges, il y en a quelques uns qu'on se plairait volontiers à regarder comme authentiques, s'il était possible. Ce sont ceux où le triomphe de l'humilité chrétienne sur l'orgueil et les grandeurs de ce monde, de l'esprit sur la matière, du faible sur le fort, se trouve sanctifié. Ce sont ces prodiges, enfin, où sainte Aldegonde apparaît multipliant l'argent ou le pain des aumônes, affranchissant des esclaves et vengeant la veuve et l'Orphelin des persécutions et spoliations des puissants du jour.

Sainte Aldegonde mourut d'un cancer au sein, le 30 de janvier l'an 684, à l'âge de 34 ans, au village de Coursolre, où elle était allée visiter les douze religieuses qu'elle avait établies en ce lieu pour prier sur le tombeau de son père et de sa mère. Son oraison funèbre fut prononcée par saint Anbert, évêque de Cambrai, en présence de tout le collège des religieux et religieuses de Maubeuge, de sa sœur Waldetrude, de sainte Aye, de saint Humbert, de saint Ghislain, de saint Landry et autres. Cette oraison funèbre, un des plus beaux morceaux d'éloquence du temps, est cité par l'illustre Fulbert, évêque de Chartres au x^e siècle, dans son épître à Ebulon, archevêque de Rheims (1). (Voir *Baronius*, ann. 646.)

Gund (Frédégonde), *Ing-Gund* (Ingonde), *Kune-Gund* (Canégonde), *Hilde-Gund* (Hildégonde), qui signifient, dans la langue des conquérants de la Gaule : *belle femme*, *jeune femme*, *femme puissante*, *femme héroïque*.

Voyez *Wachter, Glossar. germanicum*, Liepock, 1757. — Grimm (Jacob), *Deutsche Grammatik*, Göttingen, 1822 et suiv. — Lichoff, *Dictionn. étymologique des racines allemandes*, Paris, 1841.

(1) On ne dit pas quand sainte Aldegonde a été canonisée. Elle le fut sans doute par suite de l'embalument de son corps et sa translation solennelle à Maubeuge, douze ans après sa mort. Ces sol et ses translations, avec les cérémonies qui les accompagnaient, constituaient primitivement les actes de canonisation. Ce n'est qu'à partir de

III. Chanoinesses et Chanoines.

Caractère de la plupart des communautés religieuses de la primitive Église, et différence que présentent ces communautés avec le monastère fondé à Maubeuge par saints Aldegonde. — Décadence de ce monastère et des autres du même genre établis en Belgique. — Louis le Débonnaire cherche à réformer les abbayes de son empire et convoque à ce sujet un concile à Aix-la-Chapelle. — Opposition que font aux prescriptions de ce concile les religieuses de Maubeuge, de Mons et de Nivelles, et débats qui s'ensuivent. — Formule du pape Pascal III. — Intronisation des Northmans. — Nouveau relâchement. — Brunon, archevêque de Cologne, et gouverneur des provinces belgiques, sécularise les monastères de Maubeuge, de Mons et de Nivelles, y impose aux femmes la clôture et la vie commune et y transforme les religieux en chanoines. — Origine de l'institut des chanoines. — Quelques conciles et plusieurs papes rappellent les chapitres de chanoines et de chanoinesses à l'observance scrupuleuse de leur règle. — Vains efforts à ce sujet. — Ces établissements en Belgique conservent de plus en plus leur caractère séculier. — Ce qu'ils étaient au dixième siècle. — Ils finissent par devenir l'exercice des filles des familles nobles. — Condition indispensable pour y être admis. — Splendeur toute mondaine qu'ils acquièrent.

Parmi les associations religieuses que virent s'élever les premiers siècles de l'église, les unes,

1160, sous le pontificat d'Alexandre III, que les papes s'attribuèrent exclusivement le droit de béatifier les saints.

Le Père Basilides, dans sa *Vie de sainte Aldegonde*, prétend que cette sainte ne fut canonisée qu'en 1039, lors de la translation de son corps dans un cloître de bois. Cependant son nom se trouve à la date du 30 janvier dans les martyrologes de Raban et d'Usuard, contemporains de Charles le Chauve, et dans celui de Notker, mort en 919, ce qui nous fait croire que la canonisation dont parle le révérend Père Basilides ne fut en quelque sorte qu'une confirmation solennelle de la première.

La *Vie de sainte Aldegonde* fut écrite par un moine de Maubeuge, peu de temps après sa mort. Recueillie par Matillon, cette *Vie* a été insérée dans les *Acta sanctorum ordinis sancti benedicti*. Les Bollandistes la donnent à la date du 30 janvier, avec une autre *Vie* qui fut écrite au xiv^e siècle et celle qu'a laissée en 900 Hactaard, moine de Saint-Amand, dans ses *Acta sanctorum Belgii selecti*, reproduit avec de nombreuses annotations ces trois *Vies*, ainsi que celle que le Père Lecointe, de l'ordre des Oratoriens, a fait paraître dans les *Annales ecclesiastici Francorum*. Il en existe encore un grand nombre d'autres, manuscrites ou imprimées, soit qu'elles aient été publiées seules, soit qu'elles aient paru dans différents recueils hagiographiques. Toutes ne diffèrent que sur des points peu essentiels. La légende de sainte Aldegonde a été traduite en anglais et en espagnol dans le xv^e siècle. Les éditions françaises les plus répandues sont celles du révérend Père Basilides, du couvent des Capucins d'Ath, imprimée à Arras en 1623, et celle du Père Triquet, qui, depuis son apparition, en 1633, compte huit éditions, y compris celle que M. Etienne a publiée à Maubeuge en 1837.

comme celles de Saint-Pacôme, en Orient, furent des communautés laïques, où des hommes et des femmes pauvres et dénués cherchaient dans les avantages de la vie collective et l'exercice d'une industrie les ressources et la sécurité que l'existence individuelle leur refusait en des temps de calamité; d'autres, comme celles de Saint-Benoit, pourvues d'une concession plus ou moins considérable de domaines, s'appliquaient à la féconder par le travail des mains. Alternant les travaux manuels avec les occupations de l'esprit, elles devaient ainsi la société de richesses matérielles et intellectuelles, conservaient les traditions de l'art et de la littérature et le précieux dépôt des productions de l'intelligence humaine. Tels ne furent pas cependant les monastères de femmes que l'on vit s'établir dans le nord des Gaules à l'époque des *vii^e* et *viii^e* siècles; telle ne fut pas, notamment, la communauté religieuse fondée par sainte Aldegonde. Celle-ci, comme les monastères de Sainte-Radegonde de Poitiers, de Sainte-Gertrude de Nivelles, de Sainte-Reine de Denain, et de Sainte-Waudru de Mons, etc., semble avoir eu pour destination première de servir d'asile à des filles de puissantes familles frankes que des vicissitudes douloureuses avaient atteintes, ou qui, dégoûtées d'une société livrée tout entière au matérialisme et à la violence, sentaient la nécessité de se retirer en des asiles pieux, espèces d'oasis de la civilisation au milieu de la barbarie du siècle. La vie qu'elles y menaient, grâce aux ressources et aux revenus certains de leurs monastères, y devenait agréable et facile. C'était une sorte de compromis entre l'austérité monastique excessive et la vie élégante, raffinée, telle que l'avaient faite les Grecs et les Romains, mais seulement dans ce que cette vie avait de pur et d'élevé.

Nous voulons bien croire qu'à son origine, le monastère de Maubeuge, comme tous ceux qui lui ressemblaient, vit fleurir dans son sein toutes les vertus, qu'il fut pour la contrée un foyer de lumières et de sainteté : la réputation de la sainte qui l'avait fondé était si pure, son patronage était si puissant, que la corruption et le relâchement n'eurent d'abord garde de s'y glisser.

Mais avec le temps il dut subir la décadence dans laquelle tombèrent souvent les différents ordres monastiques. Cette décadence fut d'autant plus facile, que les règles de la communauté étaient

moins austères, que ses moyens d'existence étaient plus assurés, que son indépendance était plus grande. L'adjonction d'une communauté d'hommes à ce monastère, mesure si salutaire, si propice, sous l'empire d'une règle sévère ou en des temps de pure ferveur, ne fut peut-être pas sans contribuer à le perdre, et l'on a toute raison de croire qu'il fut un de ceux qui inspirèrent, au commencement du *ix^e* siècle, la réforme de saint Benoît d'Aniane.

En 816, l'empereur Louis le Débonnaire, informé des désordres qui s'étaient glissés dans les convents, réunit à Aix-la-Chapelle un concile, dans le but de faire prescrire partout l'observation de ladite réforme. Le concile constata avec le monarque la décadence des monastères, surtout ceux de femmes, qui, dit-il, étaient *lupanaria potius quam monasteria*; formula deux règles, l'une en 145 articles pour les hommes, l'autre en 28 pour les femmes, avec injonction de s'y conformer à tous les monastères qui, comme celui de Maubeuge, renfermaient dans des cloîtres contigus des religieux de l'un et l'autre sexe, vivant de prébendes puisées sur les revenus de la communauté.

Après la tenue du concile, l'évêque de Cambrai visita son diocèse, pour annoncer à qui de droit les règles et dispositions qu'on y avait adoptées; mais il trouva peu d'empressement à s'y conformer. Il en fut de même de l'évêque de Liège, Walcand, dans son diocèse. Les religieuses de Nivelles surtout se signalèrent à ce sujet par leurs résistances. Pressées par Walcand, elles envoyèrent à Maubeuge et autres lieux du Hainant, s'informer si l'évêque de Cambrai avait voulu y introduire les réformes du concile d'Aix-la-Chapelle, et, sur les réponses affirmatives qui leur furent faites, elles demandèrent que des déléguées de tous les convents du pays intéressés dans ce débat se réunissent en conférence à Cologne, ville où se trouvaient plusieurs abbayes de femmes.

Toutes ces communautés, s'étant ainsi réunies, en appelèrent à un nouveau concile des dispositions de celui d'Aix-la-Chapelle et se plaignirent au pape Pascal III du joug qu'on leur imposait. Celui-ci leur ayant prescrit de se réunir une seconde fois et de conférer de nouveau à ce sujet avec l'évêque de Liège, toutes les abesses qui avaient adhéré à l'appel se rendirent à Nivelles six mois après. Là, en présence du duc de Louvain, du

comte de Hainaut et d'autres grands personnages, Walcand leur prêcha la parole de Dieu, et, après le sermon, les adjura de nouveau de se soumettre à l'autorité ecclésiastique. Mais les délégués firent unanimement et d'une commune voix la déclaration suivante : — « 1° Nous protestons devant Dieu et devant tous les assistants que nous ne suivrons jamais la règle de saint Benoît ; — 2° Nous garderons la chasteté, mais nous ne voulons pas nous y obliger par un vœu ; — 3° Nous sommes prêtes à faire vœu de vivre honnêtement, et sous l'autorité de nos abbeses ; — 4° Si cette réponse ne suffit pas, nous poursuivrons notre appel. » Lorsqu'elles eurent ainsi parlé, Walcand pria les princes qui étaient présents, et dans les Etats desquels elles demeuraient ou avaient des domaines, de leur persuader que, vivant du patrimoine de Jésus-Christ, elles devaient obéissance à leurs évêques et à l'empereur, par conséquent au concile d'Aix, et surtout au souverain pontife, qui avait approuvé ce concile. Doda, abbesse de Mons, répliqua, tandis que les autres se taisaient. Sa réponse fut formelle, et Walcand, voyant l'inutilité de ses efforts, mit aussitôt fin aux débats.

Le pape Pascal et l'empereur Louis le Débonnaire, informés de ce qui s'était passé et désespérant de vaincre l'obstination de ces religieuses indociles, se décidèrent, pour ne pas laisser ces communautés sans aucune règle, à composer pour elles une formule par laquelle elles s'obligeaient à vivre honnêtement, mais sans aucun vœu particulier et comme les autres chrétiens. Après avoir rédigé cette formule en peu de mots, ils l'adressèrent à ces femmes, ajoutant qu'à l'avenir elles ne seraient point réputées simplement religieuses, mais religieuses séculières, et pour les punir de leur rébellion, ils déposèrent quelques unes de leurs abbeses, qui furent remplacées çà et là, depuis, par des abbés (1).

L'invasion des Northmans ne permit guère aux religieuses de Maubeuge de se montrer long-temps fidèles à leurs promesses. Dispersées à la suite de cet événement fatal, elles ne reparurent que long-

temps après dans leur asile. Loin d'y rapporter de pieuses habitudes et de rigoureux principes, elles s'y montrèrent imbus d'un esprit tout mondain, peu en harmonie avec les nobles exemples que leur avait légués naguère la bienheureuse Aldegonde. Les calamités de l'époque, la grossièreté des mœurs et l'affaiblissement de l'autorité ecclésiastique, sa corruption même, ne firent qu'aggraver cet état de choses, et il dura jusqu'à l'arrivée de Brunon, archevêque de Cologne, dans les Pays-Bas. Cet illustre personnage, voulant porter un remède à la licence dans laquelle il trouva les monastères de femmes du pays que son frère, l'empereur Othon, lui avait donné à gouverner, persuadé en même temps de l'inutilité des efforts qu'on avait faits pour les astreindre à des vœux perpétuels, au célibat, résolut de régulariser la position séculière qu'elles avait prise. Il les astreignit à l'observance de la règle de saint Augustin, avec la liberté, toutefois, de pouvoir se marier, de posséder des biens en propre et d'user entièrement de la partie des revenus de la communauté qui leur était attribuée en qualité de prébendes, prébendes dont il augmenta le nombre en confirmant au monastère la possession de ses biens. En même temps, il leur prescrivit comme costume un habit blanc avec un surplis de toile fine et un manteau noir fourré d'hermine, costume qu'elles continuèrent à porter constamment depuis. Quant aux religieux qui vivaient à côté d'elles, il les maintint également dans la jouissance de leurs prébendes, et les soumit à l'observance étroite de la règle en 135 articles qu'avait décrétée le concile d'Aix-la-Chapelle. Cette règle était due à Choëbrand, évêque de Metz. Ce prélat, frappé de la licence qui régnait dans le clergé séculier, et de la difficulté de gouverner des prêtres épars, vivant isolément et chacun à sa façon, avait entrepris de soumettre à une règle uniforme ceux de son église épiscopale, de les faire habiter et vivre en commun, de les constituer enfin en association analogue à celle des monastères, avec cette différence, toutefois, que les prêtres séculiers ainsi réunis pouvaient posséder des propriétés privées. De ces réformes, destinées à discipliner l'existence des moines et des religieuses séculières, sont issus les noms de *chanoines* et de *chanoinesses*, du mot grec *kanon*, c'est-à-dire *règle*.

Quoi qu'il en soit de ces réformes, l'existence des chanoines et des chanoinesses fut pendant long-

(1) *Vie de saint Walcand*. — Jacques de Guyse, t. II, p. 163, 167, 168. — Vinchant, t. II, p. 148, 149, 150.

temps vue de très mauvais œil par l'autorité ecclésiastique. Soit que cette existence contrastât sensiblement avec celle des autres ordres religieux, soit que ceux qui la pratiquaient s'écartassent par trop du caractère de *régulier* que leur titre annonçait d'après son sens littéral, il y eut à différentes époques des protestations nombreuses, contre leur institut, de la part des conciles et des souverains pontifes. L'une de ces protestations eut lieu dans le concile de Rheims, en 1148. A la suite de ce concile, il fut ordonné aux chanoinesses et autres religieuses d'observer, comme dans les ordres de Saint-Benoît ou de Saint-Augustin, la clôture et la vie commune, desquelles elles avaient généralement une tendance à s'éloigner. Cette observance de la vie commune et clôturée fut sans doute le motif qui les fit pendant long-temps considérer comme religieuses régulières; du moins c'est ce qui résulte d'une bulle adressée en l'an 1181 par le pape Lucius III aux dames de Mons, qui l'avaient prié de les maintenir dans l'observance de l'institut de chanoinesses régulières et de confirmer la possession de leurs biens et privilèges. Mais, si régulière que leur existence avait alors la prétention de se montrer, cela n'empêcha pas les chanoinesses de se donner des aises et des libertés qu'on ne retrouvait nullement dans les monastères d'un autre ordre. Voici, d'après un écrivain contemporain, le cardinal de Vitry, illustre auteur des *Annales des églises orientale et occidentale*, quelle était encore, au commencement du XI^e siècle, l'existence des chanoinesses du comté de Namur, du Brabant et du Hainaut :

« En ces quartiers, dit-il, il y a des dames qu'on appelle *chanoinesses séculières*, ou *damoiselles*, car elles ne veulent pas être appelées *moniales*, comme on ne nomme pas *moines* les chanoines séculiers. Ces dames font donc une telle acception de personnes, qu'elles ne veulent recevoir dans leurs collèges que des filles de chevaliers et de nobles, préférant à la noblesse des mœurs la noblesse du siècle. Elles sont vêtues de pourpre, de fin lin, de petits gris et d'ornemens précieux, à la ressemblance d'un temple; elles sont fort libérales et bienfaisantes aux étrangers; elles ont des troupes de clercs, de filles et de valets, qui les servent; elles se régalaient dans les maisons qui leur sont propres; elles traitent splendidement leurs parents et cousins. De nuit, elles reposent dans un même dortoir, près de leur église; mais, lorsqu'elles sont

malades ou lorsqu'elles souffrent quelque indisposition, on leur accorde aisément de demeurer quelque temps dans leurs maisons particulières pour se rétablir, ou d'aller avec des chevaux visiter leurs amis et leurs parents... Quelques unes, après avoir vécu du patrimoine de Jésus-Christ, abandonnent leurs prébendes et leurs églises pour contracter mariage et devenir mères de famille.

» Dans les mêmes églises sont pareillement des chanoines séculiers, qui, aux jours de fêtes solennelles, chantent de l'autre côté du chœur avec les dites demoiselles, et s'étudient à répondre à leurs concerts mélodieux. De même, dans les processions, chantant ensemble, les chanoines marchent d'un côté et les dames de l'autre. »

Le cardinal de Vitry ajoute que parmi les chanoines il en est qui, « tout réguliers qu'ils s'appellent, n'ont d'autre règle que de vivre irrégulièrement, d'être agités, sans lois, et de suivre leurs passions, de lâcher la bride à leur propre volonté, d'être occupés du soin de la chair et de ses désirs, de vivre sans discipline, et, par surcroît, de consumer dans un luxe de plusieurs espèces le patrimoine du Christ. »

Par ce qui précède, on voit que non seulement les chapitres religieux de la Belgique n'avaient rien du caractère de sacrifice, de renoncement et d'ascétisme qu'éveille le nom de monastère, mais encore que les principes d'égalité chrétienne, d'humilité évangélique, étaient loin d'être dans leur esprit et dans leurs tendances. Le pur et fervent christianisme des premiers siècles de l'église aurait exigé que des communautés aussi richement dotées que l'étaient ces établissements admissent sans distinction tous les fidèles que distinguait une véritable piété, notamment ceux des classes les moins favorisées, afin d'ouvrir un libre accès aux vocations cénobitiques de tous les rangs, et de dédommager ainsi une foule d'enfants du peuple des rigueurs du sort. Mais au milieu d'une époque livrée à l'empire de la force, et si peu soucieuse des maximes niveleuses d'une religion toute de fraternité, il n'en pouvait être ainsi. Les familles aristocratiques songèrent de bonne heure à placer de préférence leurs filles dans des établissements qui, sans leur ôter aucun des agréments de la vie séculière, les rendaient libres des charges et des soucis de celle-ci, tout en les revêtant du caractère vénérable qui s'attache aux personnes consacrées

à Dieu, ou que le saint patronage de la religion entoure de ses faveurs. Par ce moyen, alors que la possession du fief féodal était concentrée exclusivement entre les mains des aînés des maisons nobles, on sut ménager comme dédommagement aux autres enfants la ressource d'une existence appropriée à leur rang. Tandis que la prélature, les ordres militaires, les chapitres de chanoines, l'armée, offraient une issue avantageuse à la carrière des cadets de famille, les monastères de chanoinesses devenaient pour leurs jeunes sœurs de précieux refuges. Bientôt une opinion prévalut dans ces établissements : c'est qu'il fallait être noble pour y prier dignement Dieu, et ce préjugé aristocratique, qui dans les premiers temps avait été l'objet de nombreuses infractions, finit par recevoir, dans le XIII^e siècle, une consécration générale. Déjà, en 1207, Philippe, comte de Namur, avait décidé qu'on ne recevrait plus aucune demoiselle au monastère d'Andenne si elle n'était fille de chevalier, née de légitime mariage. En 1213, pareil décret fut rendu par la comtesse Jeanne de Hainaut et son époux Ferrand, relativement à celui de Mons, et bientôt cette mesure fut rigoureusement observée à Maubeuge comme ailleurs.

En même temps que les chapitres de chanoinesses devenaient ainsi exclusivement un refuge pour les filles des familles nobles, et que, par là, ils acquéraient plus de puissance et de protection, ils s'affranchissaient généralement de l'observance de la vie commune et cloîtrée. Aussi ne doit-on pas être étonné de l'entraînement qu'eurent alors à s'y fixer pour n'en plus sortir une foule de femmes mondaines à qui l'asservissement et les tribu-

lations du mariage répugnaient, que les obligations ordinaires d'une vie vraiment monacale effrayaient d'un autre côté, et qui étaient bien aises de trouver une position intermédiaire qui, en leur procurant les avantages de l'une et de l'autre, leur en épargnait les inconvénients. Point de vœux, quels qu'ils soient, telle fut la devise des chanoinesses pendant tout le temps que leurs instituts existèrent. Il faut voir avec quelle ardeur on sollicita la faveur insigne d'entrer dans leurs asiles. L'affluence des familles prétendant à cet avantage devint bientôt si grande, qu'on reconnut la nécessité de rendre de plus en plus difficiles les conditions d'admission; et, au lieu du simple titre de fille de chevalier venant de légitime mariage, on finit par exiger la preuve authentique de seize quartiers de noblesse paternelle et maternelle pure de toute mésalliance ou bâtardise. L'avantage de compter une ou plusieurs chanoinesses dans son arbre généalogique devint, par la suite, une preuve de la plus haute origine pour certaines familles, et, désormais, l'on put dire avec un auteur contemporain, en parlant des chapitres nobles de la Belgique, que :

De leur brillant éclat l'Europe fut jalouse ;
Souvent elle envoyait y chercher une épouse
Au puissant héritier des princes souverains
Issu du sang des Franks ou du sang des Germains,
Tant on estimait beau, dans la haute noblesse,
Qu'une dame en Belgique eût été chanoinesse (1).

(1) Le Mayeur de Metz, *Gloire belgeque*, t. II, p. 472.





ABBESSES ET RELIQUES; COMMUNE DE MAUBEUGE AU XIII^e SIÈCLE, SA DRAPERIE; MAUBEUGE DANS LES XIV^e, XV^e, XVI^e ET XVII^e SIÈCLES; JEAN DE MAUBEUGE.



I. Abbesses et reliques.

Abbesses qui succèdent immédiatement à sainte Aldegonde. — Lucine dans cette succession. — Théotrade, morte en 933, abbesse au moment de la réforme de Brunon. — Le corps de saint Ghislain est enlevé par ses ordres et amené à Maubeuge. — Réclamations et démarches curieuses dont la restitution de ces reliques fut l'objet. — Abbesses de Maubeuge depuis Théotrade jusqu'à Frehescende. — Note sur la nomenclature des autres abbesses jusqu'à la suppression du chapitre, en 1791. — Première ostension du corps de sainte Aldegonde, en 1161. — Détails sur cette cérémonie, ainsi que sur celle qui eut lieu en 1459. — Note sur la chaise de sainte Aldegonde.



Les deux abbes-
ses qui successive-
ment dirigèrent le
monastère de Mau-
beuge après la mort
de sainte Aldegonde furent ses nièces Aldetrude et
Madelberte. Toutes deux imitèrent leur tante dans
sa vie pieuse et bienfaisante, et toutes deux eurent

la réputation d'opérer aussi des prodiges. La première fit transférer de Coursolre à Maubeuge le corps de sainte Aldegonde et mourut le 25 février 696, à Maubeuge, où elle fut enterrée. La seconde, qui dut aux prières de saint Ursmer une guérison miraculeuse dont la tradition a conservé le souvenir, mourut le 7 de septembre 705 et fut enterrée à Coursolre (1).

(1) Le corps de sainte Madelberte fut transporté de Coursolre à Liège en 722 par saint Hubert, lorsque ce pieux confesseur leva de terre les corps de saint Walbert, de sainte Bertille et de sainte Waudru. Plus tard, les chanoines de Maubeuge obtinrent le chef de cette sainte, qu'elles déposèrent dans un reliquaire en argent, avec les attestations du chapitre de Liège sur son authenticité, ainsi que la permission de l'honorer qu'avait accordée l'évêque de Cambrai. Ce reliquaire, considérablement enrichi depuis, fut transporté à la Monnaie en 1791.

Quant au corps de sainte Aldetrude, on a toujours ignoré la place où il fut inhumé. Il en est de même de celui de saint Emberl, évêque de Cambrai, qui fut transporté du château de Marpent à Maubeuge quelques années après sa mort. (Voyez ci-dessus, p. 54 et 159.) En 1657, l'abbé de Liessies et le chapitre de Maubeuge firent des

Depuis sainte Madelberte jusqu'au x^e siècle, il existe dans la nomenclature des abbesses de Maubeuge une lacune qu'on n'a jamais pu combler. Les ravages des Northmans, qui anéantirent dans leurs courses dévastatrices toutes les archives qu'ils rencontrèrent au sein des églises et des monastères, sont la cause de cette interruption dans les annales du chapitre de Maubeuge. La première abbesse qui, à partir de cette époque, apparaît dans différents titres et dans plusieurs chroniques, est Théotrade, morte en 935. C'est au temps de cette dernière que l'on rapporte généralement la sécularisation du chapitre de Maubeuge par l'archevêque Brunon, l'introduction dans ce monastère du corps de saint Ghislain et la restitution qui en fut faite aux habitants de la ville où cet illustre prélat était mort, fait curieux, qui montre jusqu'à quel point la possession d'une relique était regardée comme chose précieuse à cette époque, et tout ce que pouvait suggérer de passion, de fraudes et de ruses, aux populations, l'appât de compter dans leur sein les dépouilles des bienheureux que la faveur du Ciel avait glorifiés sur la terre. Voici comment eut lieu cet enlèvement et la restitution qui s'ensuivit. Nous en reproduisons la substance, sans rien omettre des circonstances merveilleuses que l'on plaçait alors dans tous les récits de ce genre.

Cilbode, archidiacre de l'évêque de Cambrai, s'était rendu au monastère de Celle pour procéder à l'ostension du corps de saint Ghislain, qui devait être tiré de sa tombe pour être exposé solennellement à l'adoration du peuple, et, de là, enfermé dans une chasse. La cérémonie s'était achevée, disent les chroniqueurs, au milieu des plus grandes merveilles, et, le retentissement qu'on leur donna attirant un concours extraordinaire de pèlerins, quelques personnages puissants résolurent de s'approprier d'aussi augustes reliques. Parmi ces personnages se trouvèrent les abbesses de Mons et de

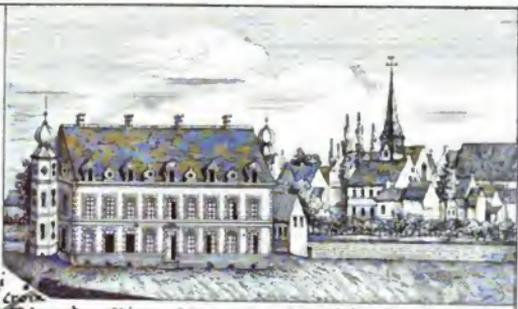
Maubeuge, qui, réunies dans un même sentiment, écartèrent ceux qui, concurremment avec elles, aspiraient à posséder le corps saint. Lorsqu'il s'agit de savoir qui des deux l'obtiendrait, la discorde éclata, et de nombreux débats s'établirent au sujet de la possession. Au milieu de ces débats, des habitants de Maubeuge, envoyés secrètement par leur abbesse, se rendirent à Saint-Ghislain, et enlevèrent la chasse à l'insu du prêtre qui la gardait. Ils revinrent à Maubeuge chargés de leur précieux fardeau, et furent reçus au son des cloches par les clercs et les religieuses du monastère, accompagnés d'une foule de peuple. La chasse fut ensuite déposée au sommet de l'église Sainte-Aldegonde, et le plus grand secret fut recommandé touchant le lieu du dépôt.

Cependant, un désespoir extrême se répandit au sein des religieux et des habitants de Celle, quand, au bout de quelques jours, ils apprirent qu'on avait dérobé les restes de leur bienheureux patron. Leur douleur s'accrut lorsque, à bout de perquisitions, ils durent renoncer à toutes recherches. Ils en étaient là, lorsque des visions miraculeuses vinrent, dit-on, leur donner toutes les indications nécessaires. La première de ces visions arriva à un nommé Gérard, habitant de Celle. L'ombre de Lambert, filleul de saint Ghislain, lui apparut en songe et lui apprit ce qu'étaient devenues les vénérables reliques. La seconde se passa au village d'Havay. Il y avait alors dans ce lieu, dit Jacques de Guyse, un Frank nommé Adeleme. Un jour, saint Ghislain se montra à lui et lui dit : « Je suis Ghislain ; tu n'ignores pas ce qui a été fait de mon corps ? » — « Seigneur, dit Adeleme, je sais tout. » — « On a, reprit le saint, trahitusement agi à mon égard. Hâte-toi d'aller à Maubeuge ; dis à l'abbesse Théotrade, aux prêtres et à toutes les sœurs de l'abbaye, qu'ils aient à rendre mon corps sans délai, afin qu'il soit remis dans sa place. »

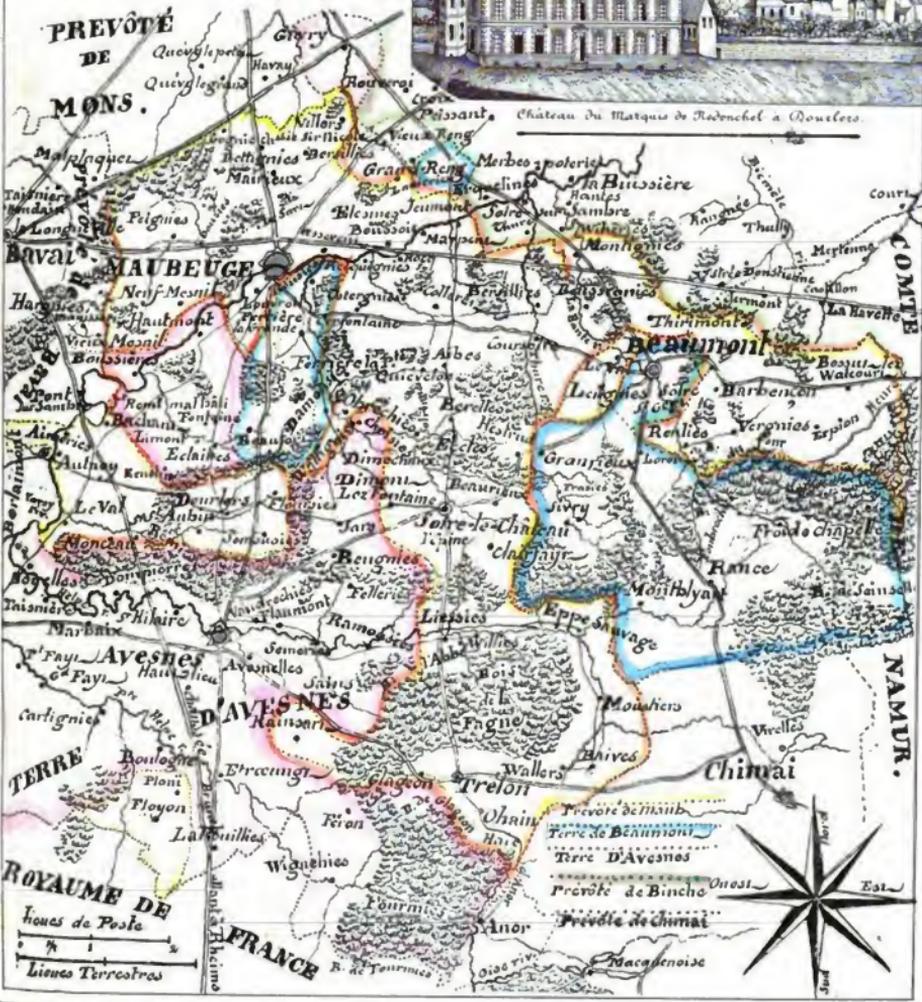
Quand le jour eut point, Adeleme, s'étant levé, exécuta fidèlement les ordres du saint. Mais ceux de Maubeuge ne tinrent aucun compte de sa démarche. Il fallut envoyer un messenger au seigneur Étienne, évêque de Cambrai. Le prélat se rendit sur les lieux, et, s'étant avancé jusqu'au pied du château de Maubeuge, il n'entra point, mais il fit dire au plus âgé ces paroles : « Mes frères et mes sœurs, rendez, nous vous en prions, le corps du bienheureux Ghislain, afin qu'il soit rétabli dans le

foUILLES nombreuses au sein du chœur de l'église Sainte-Aldegonde, dans le but de le retrouver ; mais ces recherches ne furent suivies d'aucun succès, si bien que les restes de personnages tant vénérés alors gisent encore l'un et l'autre enfouis dans quelque tombe perdue au milieu du terrain sur lequel se trouvaient les églises primitives de Maubeuge, c'est-à-dire sous la place Verte, lieu devenu aujourd'hui, hélas ! le théâtre tout de rencontres et de danses profanes !

PLAN de l'ancienne Prévôté de Maubeuge.



Château du Marquis de Rodenot à Nouvion.



Gravé d'après un autographe par l'auteur.

lien que lui a assigné Jésus-Christ, sinon je vous frapperai d'excommunication et d'interdit, en sorte que messes ni offices ne soient plus célébrés dans votre abbaye. » Ceux de Maubeuge, ayant ouï ces paroles, obéirent à l'évêque, malgré leur répugnance. Alors celui-ci manda le doyen de Maubeuge et les frères de son doyenné pour remettre en leur place les dépouilles du saint avec le respect et la solennité convenables, ce qui fut exécuté. Ensuite, l'évêque ordonna que l'église de Celle et le corps du bienheureux fussent gardés par lesdits prêtres, qui se relevaient de semaine en semaine, en attendant qu'il eût trouvé, de concert avec le duc Gislebert de Lorraine, souverain du pays, des chanoines pour y chanter l'office nuit et jour (1).

Les abesses de Maubeuge qui vinrent après Théotrade furent Ansoalde en 1012, Guiscende et Fredescende en 1106, Chrestienne en 1138, et Frebescende en 1149 (2).

Ansoalde était la sœur de Thierry, abbé et réformateur de Saint-Hubert. De concert avec ce saint personnage et Gérard, évêque de Cambrai, elle rétablit la discipline dans sa communauté. Sous elle eut lieu, en 1039, la translation du corps de sainte Aldegonde du caveau où il reposait dans une châsse

en bois qui demeura exposée à la vénération des fidèles. Frebescende, en 1161, fit faire une ostension solennelle de ces restes en présence d'un concours immense de fidèles accourus de toutes parts.

A cette cérémonie se trouvèrent présents l'évêque de Cambrai et son chapitre, l'évêque de Laon, le comte et la comtesse de Hainaut, un grand nombre d'abbés et d'abbeses, de religieux et de religieuses, une multitude de seigneurs, et les châsses de sainte Waudru et de saint Ghislain. Toutes ces personnes ayant été introduites dans l'église, une messe solennelle, suivie de la récitation des sept psaumes de la pénitence et des litanies des saints, fut célébrée. Après quoi, l'évêque de Cambrai se fit ouvrir la double châsse dans laquelle les restes reposaient. A peine ces restes furent-ils mis au jour, assure le procès-verbal de la cérémonie, qu'ils répandirent une odeur des plus suaves qui parfuma l'enceinte du temple. L'évêque de Cambrai exposa ensuite à la vue des assistants plusieurs fragments du corps saint. En dernier lieu, il prit la tête, que couvrait encore une peau saine et de petits cheveux, et l'éleva devant l'assemblée en prononçant des paroles de bénédiction. A l'aspect de ce chef vénéré, tous les assistants, se courbant vers la terre, se mirent à sangloter de dévotion et d'attendrissement, répétant de cœur, avec les prélats, ces mots : *Sainte vierge Aldegonde, priez pour nous et pour tous ceux qui vous implorent.* Les saintes reliques, recousues ensuite dans un drap de grand prix par la comtesse de Hainaut, les abesses de Maubeuge et Ghislengheis, furent portées processionnellement au milieu du peuple, qui avait été tenu en dehors de l'église, les portes étant fermées ! Après cette procession, elles furent replacées dans leur châsse primitive, laquelle fut reçue dans une autre châsse enrichie d'or et d'argent, et d'un travail très remarquable.

278 ans après cette première ostension, en eut lieu une autre non moins solennelle. Une nouvelle châsse, encore plus riche et artistement travaillée que la précédente, avait été faite. Les chanoinesse firent demander à l'évêché de Cambrai le concours de Hugues, évêque de Daguensis, sufragant du siège épiscopal, que la mort de l'évêque Jean venait de rendre vacant. Il se rendit à Manbeuge, avec Paul Beye, grand-archidiacre, et Gilles Carlier, grand-doyen de l'église métropolitaine. Il fut reçu au son des cloches et des tambours, et conduit

(1) *Chronique de l'abbaye de Saint-Ghislain*, par Baudry, de Mons. Jacques de Guyse, *Histoire du Hainaut*.

(2) Voici la liste des autres abesses du chapitre de Maubeuge, depuis Frebescende jusqu'à la révolution française : Luidide, doyenne pendant la vacance du siège, en 1171; Chrestienne ou Christine, abbesse en 1173; Ermengarde, en 1175; Esme, de 1177 à 1202; Essile, en 1215; Essile, de 1235 à 1245; Marguerite de Fontaine, de 1247 à 1278; Izabeli, Elizabeth ou Izabiaux, de 1278 à 1292; Béatrix de Fauquemont, de 1298 à 1359; Marie de Fauquemont, en 1351; se déporta de l'administration temporelle en 1371; Gertrude de Traegnies, de 1581 à 1429; Marguerite de Gavre, dite d'Hérimois, morte en 1443; Péronne de Landas, de 1444 à 1467; Joïende de Gavre, de 1468 à 1482; Antoinette de Hennin-Litard, dite de Fontaine, en 1485; Michelle de Gavre, de 1507 à 1547; Françoise de Nouvelle, morte en 1557; Marguerite de Hinckart, morte en 1578; Antoinette de Sainnelle, de 1581 à 1596; Christine de Bernaige, de 1599 à 1624; Bonne de Haynin, de 1625 à 1645; Marie de Noyelles, morte en 1654; Marguerite d'Oignies, en 1655; Ferdinande de Bernaige, de 1660 à 1669; Anne-Christienne de Beaufort, de 1672 à 1696; Claire-Hyacinthe de Noyelles, de 1699 à 1719; Izabelle-Philippine de Hornes, de 1719 à 1741; Marie-Thérèse-Charlotte de Croi, de 1741 à 1774; Adrienne-Florence de Lannoy, de 1775 à 1791. En tout trente-huit abesses dont les noms sont connus, depuis sainte Aldegonde. (Voyez Ducas, *Chapitres nobles de dames*, p. 78 et suiv.; et M. Leglay, dans son *Camerucum christianism.*)

pompeusement avec sa suite au chapitre, où il rencontra les abbés et abesses du Hainaut, un grand nombre de religieux et religieuses des communautés voisines, puis la plupart des seigneurs de la province. Une foule immense se pressait de toutes parts dans la ville. Comme tout ce monde ne pouvait être contenu dans l'église, et que cependant on voulait qu'il fût témoin, cette fois, de la translation des restes de la sainte, on éleva sur le parvis du temple une vaste estrade destinée à la prédication et à la cérémonie de l'ostension. Malgré une ploie froide et battante, la foule se tint patiemment debout devant ce tabernacle improvisé. L'évêque, suivi de tous les ecclésiastiques qui se trouvaient à la cérémonie, sortit de l'église, et, montant sur l'estrade, il y exposa aux regards du peuple l'ancienne châsse, ainsi que celle dans laquelle les restes de la sainte devaient être nouvellement déposés. Cette translation s'accomplit solennellement, comme la première fois, au chant des sept psaumes de la pénitence, chantés lugubrement par le collège des chanoinesses et des chanoines, tandis que tous les assistants, agenouillés, confessaient leurs péchés. Le clergé, fléchissant aussi les genoux, entonna ensuite d'une commune voix les litanies des saints, qui furent récitées de cœur et d'esprit par tous les assistants. Après cela, l'évêque, se levant, bénit la nouvelle châsse, et, après avoir fait ouvrir l'ancienne, il s'agenouilla pour en tirer les ossements qui s'y trouvaient, implorant à haute voix la miséricorde de Dieu et les grâces de la bienheureuse vierge Aldegonde. Aussitôt que l'évêque eut tiré le corps, assure le narrateur qui nous a laissé les détails de cette cérémonie (1), il en sortit, comme en 1161, une odeur suave, qui, s'élevant autour de l'estrade, embauma toute l'atmosphère. Le corps était enveloppé des mêmes objets dans lesquels on l'avait mis lors de la première ostension. On écarta ces objets, et on en tira la tête de la sainte pour la déposer dans un reliquaire à part, selon la permission qu'en avait donné le souverain pontife. L'évêque, toutefois, avant de déposer cette notable portion des précieux restes

dans un reliquaire, circula tout autour de l'estrade, afin de la montrer à la foule assemblée, qui, émue d'attendrissement, tomba la face contre terre en sanglotant et eu priant. Le précieux chef avait encore le même aspect que 278 ans auparavant, et l'état de conservation dans lequel se trouvaient les cheveux et les dents qu'il portait parut, comme la première fois, un prodige aux yeux des fidèles les plus crédules et les plus fervents. Il fut déposé dans le reliquaire qui lui avait été destiné. L'évêque prit le reste du corps et renouvela la cérémonie qu'il avait faite à l'égard du chef. Ensuite, le corps, ayant été déposé dans la nouvelle châsse, fut reporté dans l'église par quatre des plus anciens seigneurs de la contrée, assistés d'un pareil nombre d'ecclésiastiques. En tête se trouvait l'archidiacre, portant le chef de la sainte; les chanoines et les chanoinesses, chantant l'hymne angélique : *Te, Deum, laudamus*. Puis venait tout le clergé et le peuple, dont les voix se mêlaient à celles qui retentissaient à l'autre extrémité du cortège. Les reliques ayant été déposées sur l'autel avec de nouvelles cérémonies, le sacrifice de la messe commença au son des orgues et des chants les plus harmonieux. Les reliques, enveloppées ensuite de linges très blancs, furent déposées avec le reliquaire et la châsse dans la sacristie, et l'évêque suffragant, avec l'archidiacre et le doyen du siège de Cambrai, scellèrent celle-ci de leur sceau; après quoi, dit le narrateur de cette solennité, tout le monde retourna chez soi en louant et glorifiant Dieu (1).

(1) La châsse de sainte Aldegonde ne resta pas toujours à Maubeuge. Lorsque la guerre éclatait dans le pays et que le danger était imminent, on la transportait habituellement à Mons. C'est ce qui arriva au temps des Northmans et dans les guerres des *xv^e* et *xvii^e* siècles. Dans les grandes cérémonies, lors d'une procession extraordinaire ou de la consécration d'un monastère, cette châsse, envoyée de Maubeuge par les chanoinesses, figurait avec celles des autres saints du pays. C'est ainsi qu'elle se trouva à Audenarde en 1067, lorsque Baudouin *1^{er}* fit jurer à ses deux fils sur toutes les reliques de Flandre et du Hainaut, qu'ils observeraient le partage de ses États tel qu'il l'avait arrêté dans son testament. En 1070, la châsse de sainte Aldegonde fut conduite à Hasnon pour la consécration de l'église que le même Baudouin y avait fait construire. Depuis, elle figura à Lille, à Mons, à Valenciennes, dans des solennités analogues. En 1659, les dames du chapitre de Maubeuge, se trouvant réfugiées à Mons à cause des guerres, assistèrent à la grande procession de cette ville avec la châsse de leur bienfaitrice, qui fut traînée sur le char dit *car d'or*, qu'elles firent venir tout exprès de Maubeuge. A cette

(1) Voyez, dans la légende du Père Basilides et dans celle du Père Triquet, le procès-verbal de cette ostension, ainsi que celui de la précédente.

II. Commune de Maubeuge au treizième siècle, sa draperie.

Maubeuge déjà considéré comme ville au neuvième siècle. — Il est pris et brûlé par les Northmans. — Son château et sa garnison dans les dixième et douzième siècles. — Thierry d'Avesnes s'en empare et brûle l'église Sainte-Aldegonde. — Le comte d'Anjou y fait son entrée en 1251. — Importance de sa population au treizième siècle. — A quoi était due cette importance. — Caractère général des libertés municipales dans les villes des Pays-Bas au moyen âge. — En quoi consistait alors la commune de Maubeuge. — Grand nombre d'ouvriers drapiers qui en faisaient partie. — Ce qu'avait été la fabrication des tissus de laine sous les deux premières races, et ce que devint celle du drap dans les provinces Belges à une époque postérieure. — Nombre et puissances des ouvriers drapiers à Maubeuge. — Résistance qu'ils font à l'imposition des taxes extraordinaires dont le comte de Hainaut avait frappé leur industrie. — Détails curieux sur cette rébellion. — Soumission et sentence qui s'ensuivit. — Décadence de la ville et discrédit de ses manufactures de draps.

On ne sait pas précisément à quelle époque Maubeuge acquit assez d'importance pour être considéré comme ville. Tout ce qu'on sait, c'est que cette localité apparait comme telle dans le traité de partage qui eut lieu en 870 entre Charles le Chauve

procession parurent aussi les restes de saint Walbert et de sainte Bertille, que les habitants de Coursoire, à la demande des dames, s'étaient empressés d'acquiescer.

Cette châsse de sainte Aldegonde, toutefois, n'était plus celle de 1439, dont nous avons parlé au sujet de la seconde ostension de ses reliques. Celle-ci avait été détruite, ainsi qu'une partie des restes qu'elle renfermait, en 1478, lors du sac de la ville par Louis XI. (Voyez ch. XI, parag. III.) La nouvelle châsse datait des premières années du xiii^e siècle, et la translation des parcelles d'ossements qui avaient échappé aux flammes y avait été faite le 16 juin 1505. Elle était en argent massif. Embellie et augmentée à différentes époques, elle devint d'une richesse et d'un travail remarquables. Le dessin en a été conservé. Elle représentait une église gothique, ornée de 59 statues et garnie d'un grand nombre de colonnes et de croisées admirablement sculptées. Son poids s'élevait à 561 marcs 5 onces, représentant une valeur de 32,000 francs, non compris la façon, qui avait dû coûter presque autant que la matière.

Le reliquaire dans lequel était déposé le chef de sainte Aldegonde n'était pas moins riche que la châsse. Il était aussi en argent massif et surmonté d'une couronne appelée *chaperlot*. Cette couronne fut enrichie à différentes époques de diamants, de rubis, de saphirs, de perles, de bagues, de pièces d'or, etc., dus à la libéralité d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles il faut compter mesdemoiselles de Brecht, de Maing, de Vilain et d'Outremont, chanoinesses à Maubeuge. Ces différents dons en firent un objet d'un prix inestimable.

et son neveu (1), et qu'elle fut comprise dans la part du premier de ces princes, comme le prouvent, du reste, les deniers d'argent qui y furent alors frappés à son effigie.

En parlant des débats qui suivirent l'introduction du corps de saint Ghislain à Maubeuge, nous avons dit qu'au x^e siècle, cette ville possédait déjà un château fort. En 1078, nous voyons la garnison de Maubeuge aller faire des courses sur la terre d'Avesnes et tout y ravager. Thierry, souverain féodal de cette terre, indigné de ces déprédations, et n'ayant pu en obtenir réparation, résolut de se faire justice lui-même. Ayant rassemblé des troupes, il marcha sur Maubeuge, s'en empara, et livra aux flammes l'église de Sainte-Aldegonde.

En 1182, Maubeuge eut de nouveau à soutenir un terrible siège. Mais, cette fois, ses ennemis ne purent le prendre. Ces ennemis étaient le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne, qui s'étaient coalisés contre le comte de Hainaut, avec Jacques d'Avesnes et le comte de Flandre, et qui, tandis que ces derniers attaquaient le Hainaut au sud et à l'est, s'étaient avancés au cœur du pays par Nivelles, le Reux et Binche, ravageant et incendiant tout sur leur passage. Les défenseurs de Maubeuge ne se laissèrent point intimider par ces flammes ; ils tinrent bon et repoussèrent les envahisseurs.

En 1254, Maubeuge fut occupé par le comte d'Anjou, frère de saint Louis, venu avec une armée dans le Hainaut pour secourir la comtesse Marguerite, en guerre avec son fils, Jean d'Avesnes. Les habitants s'empressèrent alors, d'après l'injonction de la comtesse, de reconnaître le prince français comme souverain, et cet acte d'infidélité aux prétentions de Jean d'Avesnes fut sans doute une des causes qui leur valut d'être, plus tard, traités par le fils de ce dernier de la manière rigoureuse que nous raconterons plus loin.

A cette époque, Maubeuge était une cité importante. Grâce au patronage de son illustre chapitre de chanoinesses et aux bienfaits de l'archevêque Brunon, le commerce et l'industrie s'y étaient avantageusement développés. Brunon, en même temps qu'il réformait le monastère de Sainte-Alde-

(1) Voyez notre Introduction, p. VII.

gonde et y construisait de nouveaux bâtiments, établissait dans la ville une foire et des privilèges impériaux (1). On ne sait pas bien en quoi consistaient ces privilèges, mais on doit penser qu'ils furent semblables à ceux dont Henri l'Oiseleur, dit le *grand fondateur de villes*, avait, peu de temps auparavant, doté l'Allemagne. Brunon avait dû puiser dans son pays natal le principe de ces libertés communales qui, de Cologne, sa ville épiscopale, rayonnèrent d'abord en Saxe, et puis le long du Rhin, pour apparaître ensuite dans les provinces Belges. Ces libertés, restes du régime municipal romain dans les anciennes cités, et mélange de ce régime avec des coutumes d'origine germanique dans les nouvelles, consistaient généralement dans un conseil de magistrats municipaux appelés *jurés*, que présidaient deux membres, appelés, selon les lieux, *prévôts*, *praepositi*, ou *burgmester*, maîtres du bourg. Les jurés étaient ainsi appelés de ce qu'ils juraient, en acceptant leurs fonctions, de défendre en tout et contre tout les droits de leurs commettants. Ils avaient, comme les membres de la curie antique, le droit d'intervenir dans toutes les questions qui intéressaient la bourgeoisie, et leurs prévôts, à l'image des *dumvirs* des anciens municipes, étaient chargés d'exécuter leurs décisions.

Ces sortes de pouvoirs formaient l'essence, le noyau capital des institutions municipales connues sous le nom de *paix*, *frairie*, *amitié*, et le plus souvent sous celui de *commune* ou *commoigne*, de ce que la communauté des citoyens libres, y compris surtout les gens du commun, petit peuple, en était la base, le souverain par excellence, dont le nombre donnait la majorité dans les grandes occasions (2).

A Maubeuge, la *commune* eut en grande partie ce caractère démocratique. Elle se composait des échevins, jurés et consaux, puis de tout le commun, qui souvent intervenait pour délibérer, comme autrefois les *démotes* d'Athènes, sur la place publique, ou, comme les plébiens de Rome, dans

l'enceinte du Forum. Les échevins, ayant à leur tête le *mayeur héréditaire*, étaient choisis tous les ans dans la bourgeoisie héréditaire, au nombre de sept, et leur élection appartenait par moitié au comte de Hainaut et à l'abbesse du monastère Sainte-Aldegonde. Comme en beaucoup d'autres villes, ils étaient non seulement des juges civils, mais encore avaient l'administration de la police et des mesures générales d'ordre intéressant la cité. Nommés par des autorités étrangères à la commune, et devant, avant tout, représenter les droits de ces dernières, ils formaient, en quelque sorte, un pouvoir modérateur, plus soucieux de restreindre les libertés communales que de les servir. Mais celles-ci avaient dans l'institution des jurés et des consaux des défenseurs naturels pleins de vigilance. Nous ne savons au juste quelles étaient à Maubeuge les diverses attributions des jurés et consaux, ni précisément dans quelles limites et dans quelles formes elles s'exerçaient. Cependant, si nous nous en rapportons à plusieurs titres des XIII^e et XIV^e siècles, les consaux constituaient le conseil général de la commune. Quant aux jurés, c'étaient, comme à Valenciennes, des magistrats communaux chargés de la juridiction criminelle, du soin de maintenir la paix publique, de plaider en faveur des droits et franchises communales, et surtout de veiller aux intérêts des différents corps et métiers.

A l'époque dont nous parlons, la classe ouvrière était très nombreuse à Maubeuge. Outre les corporations de tanneurs, de houlangers, de bouchers, de graissiers et de ciriers, auxquels des bans réglementaires furent concédés à différentes époques par les prévôts de Maubeuge, elle se composait des ouvriers qu'occupaient les manufactures de draps qui se trouvaient alors en grand nombre dans la ville.

La fabrication du drap dans les provinces Belges remontait aux premiers temps de l'invasion franke. Non seulement les Capitulaires de Charlemagne nous dépeignent la confection des tissus de laine comme une œuvre domestique qui s'accomplissait sous forme de corvée dans l'atelier de femmes établi à chaque domaine seigneurial, espèce de gynécée que dirigeait l'épouse du majordome héréditaire, autrement dit *maireesse*, mais encore, nous voyons le colon germain fournir des étoffes au chef dont il tenait la terre. Par suite de cet usage, le travail des tissus de laine se perfectionna de plus en plus,

(1) Jacques de Goyse, t. II, p. 379, 385. — Voyez notre Introduction, p. xii.

(2) Voyez à ce sujet les renseignements curieux donnés par M. Moke, dans son livre sur les *mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges*.

et l'exemple de la tapisserie de Bayeux nous montre quel était à cet égard, au XI^e siècle, le savoir-faire des nobles châtelaines de Normandie. Au XII^e siècle, le mouvement des croisades, l'établissement de nombreux débouchés, en créant une autre consommation que la seule consommation des localités où se confectionnaient les tissus, nécessitèrent l'établissement de fabriques spéciales d'hommes au sein des villes. C'est alors qu'on vit naître en Flandre ces *gildes* de la laine et du drap (1), qui, en se répandant dans les provinces wallonnes, y furent connues sous le nom de *confréries de la halle*. À Maubeuge, sans être encore officiellement constitués en association réglée, les fabricants et ouvriers eu draps n'en avaient pas moins au XIII^e siècle acquis une grande importance. Leurs produits, comme ceux de la plupart des villes voisines, s'exportaient surtout en Allemagne, d'où les tiraient les marchands russes pour aller les exposer en vente dans les comptoirs asiatiques ou *skra* de Novogorod et de Wisby. Rien que les tisserands, ils s'élevaient alors à Maubeuge à plus de deux mille. Il en était ainsi dans la même proportion des foulons, des cardeurs, des tendeurs de lisse, des tondeurs, des feutriers et des teinturiers, dont les différents travaux se rattachent tous à la fabrication des tissus de laine : draps, bure ou tiretaine. Ces nouveaux venus, joints aux autres corps de métiers de la ville, accrurent tellement la population de Maubeuge, qu'en 1292, l'archevêque de Cambrai, reconnaissant l'insuffisance du seul pasteur de Saint-Pierre pour le soin des âmes, y érigea en seconde paroisse, dite la *paroisse de la Croix*, tout le quartier qui s'étendait à gauche de la *Sambre*, vers le sud-est, en face du plateau de la Falize (2).

Les artisans formant ainsi à Maubeuge une classe

d'hommes indispensables, très nombreuse, et, par sa nature très remuante, les autorités féodales et la bourgeoisie avaient été obligées de compter avec eux. On les avait admis à délibérer sur la place publique dans les grandes occasions. Ils formaient, à proprement parler, le quatrième pouvoir municipal que nous avons désigné plus haut sous le nom de *commun*. Le titre le plus important où nous les voyons agir est une sentence de l'année 1293, portée contre les habitants de Maubeuge pour fait de rébellion à l'égard de leur seigneur et souverain, le comte de Hainaut. Voici comment eut lieu cette rébellion et quelles en furent les tristes conséquences.

Le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, comme on sait, était alors occupé à guerroyer contre les Valenciennois, dont il avait voulu violer les privilèges. Au milieu d'une trêve faite avec la ville insurgée, il vint à Maubeuge avec son épouse, ses enfants et sa suite. La longue guerre qu'il avait à soutenir, ainsi que les dépenses occasionnées récemment par les fortifications de Mons, avaient singulièrement obéré les finances du noble comte. Pour les rétablir, il songea à faire argent de tout, et mit de nouveaux impôts sur ses sujets des villes et des campagnes. Maubeuge, qui, comme nous l'avons dit précédemment, s'était montré si peu dévoué à la maison d'Avesnes, trente-huit ans auparavant, ne fut point épargné dans ces nouvelles taxes, et son industrie florissante fut regardée comme une source précieuse de contributions. Un édit fut donc rendu au son de la trompe, annonçant la création de charges extraordinaires qui seraient prélevées, un terme durant, notamment sur le commerce et l'industrie de la ville.

La publication de cet arrêté fut accueillie par un murmure général. Ce murmure, d'abord sourd, finit par éclater en injures et en menaces à l'adresse du prince. Des esprits audacieux se firent bientôt les échos de ce mécontentement. C'étaient de ces hommes au cœur fier et généreux, qui n'ont jamais manqué dans les luttes de la liberté, et dont le moyen âge, pas plus que les temps modernes, ne fut privé. D'après leur avis, on convint d'ameuter la foule et de forcer le prince à rétracter, sous sa pression, l'arrêté qu'il venait de prendre. Toutefois, avant d'agir, on résolut d'épuiser tous les moyens pacifiques. Les échevins, jurés et consaux, forcés de se réunir, arrêtèrent qu'au préalable, une dé-

(1) Mot issu de *gheld*, argent ou cotisation fournis par des associés ou confrères.

(2) Une autre preuve du commerce florissant de Maubeuge à cette époque, c'est la présence dans ses murs des Lombards, ces banquiers des temps féodaux, qu'on voit alors, ainsi que les juifs, s'établir partout où l'industrie et le commerce prenaient un certain développement. Voir à ce sujet dans Saint-Genis un engagement pris en 1305 par la comtesse de Hainaut, de tenir toutes les promesses et accords faits par son mari, Jean d'Avesnes, à Wullume et à Jakemon Turck et autres Lombards établis à Binche et à Maubeuge, et l'analyse d'un compte de la *table de Lombards* de cette dernière ville, tenu depuis le jour de la Saint-Henri 1378 jusqu'au même jour de l'année 1380.

marche serait faite auprès du comte pour le supplier humblement de retirer son édit. Ils se rendirent à cet effet, en corps, à l'hôtel où il était descendu. Mais celui-ci répondit sèchement qu'ayant le droit d'établir tailles et assises à son plaisir, il persévérerait dans son arrêté.

Cette réponse, répandue de bouche en bouche, souleva un orage d'indignation. A nu signal donné, les cloches des deux paroisses retentissent à toute volée, et en un clin d'œil toute la population de Maubeuge et des banlieues se trouve debout, sur la grande place. Là, des orateurs à la voix de stentor et au courage indomptable excitent tour à tour le peuple à prendre les armes et à user de la force. Leurs paroles sont couvertes des acclamations les plus unanimes. Il est décidé qu'on usera de tous les moyens énergiques possibles, et aussitôt les hommes des métiers courent par la ville, se font arme de tout et reviennent se mettre à la tête de la foule. Les portes de l'église sont ouvertes, et le peuple s'y précipite en poussant mille clameurs, persuadé qu'il fallait invoquer, en cette occasion suprême, l'assistance de sainte Aldegonde, patronne de la ville, et donner ainsi à l'insurrection la sanction du Ciel et un caractère plus sacré. La châsse de la sainte est donc enlevée de place et portée hors de l'église. Les hommes armés se pressent autour d'elle, la promènent processionnellement par la ville, enseignes déployées, s'arrêtent de distance en distance pour haranguer les habitants, puis se dirigent vers l'hôtel où le comte, inquiet et surpris, attendait avec sa famille, au milieu de trames mortelles, la fin de cette tempête, dont il entendait non loin de lui rugir les vagues. La foule ne fut pas plutôt arrivée sous ses fenêtres, qu'une explosion de cris terribles retentit à ses oreilles. Le comte, effrayé, voulut en vain apaiser cette multitude furieuse; mais ceux qui la dirigeaient, pénétraient dans la chambre où il se trouvait, y renouvelèrent leurs cris et leurs menaces avec force. Alors, perdant toute contenance, Jean d'Avesnes, entraîné par sa femme et ses enfants éplorés, s'enfuit par une porte de derrière, accompagné de sa suite, trop peu nombreuse pour tenir tête à la rébellion. Il revint à Mons, méditant de terribles projets de vengeance.

Délivrés de la présence de leur souverain, les habitants de Maubeuge, qui ne se faisaient pas d'illusion sur les dangers que leur conduite allait attirer

sur eux, se préparèrent activement à une énergique résistance. Tous, hommes, femmes, enfants et vieillards, coururent aux remparts. Des arbres furent abattus et traînés sur tous les points de défense. Malgré les obstacles de la saison, on était alors au mois de décembre, des terrassements furent élevés et les fortifications réparées. Les jurés et consaux, de leur côté, avec des sommes spontanément offertes, s'occupèrent d'approvisionner la ville et de rassembler des armes.

Cependant, quelques jours après, un premier corps de troupes envoyé par le comte de Hainaut s'en vint bloquer étroitement la place et se mit à faire autour de ses murs des préparatifs de siège. A la vue de ces préparatifs, l'effervescence des Maubeugeois commença à se calmer, et l'enthousiasme qui les animait, devenant moins général, ils se mirent à faire de sérieuses réflexions. Des citoyens égoïstes et timorés, de ces esprits calculateurs et intéressés, des traitres, enfin, comme il n'en manque jamais dans toute population, s'en vinrent glacer les cœurs par leurs discours. Leurs paroles, soufflées avec habileté parmi les femmes, les enfants et les bourgeois les plus placides et les plus irrésolus, finirent par ébranler la masse. La situation apparut au plus grand nombre sous les plus sombres couleurs, et, désespérant de soutenir avec honneur une lutte inégale dans laquelle il fallait succomber tôt ou tard, chacun se mit à parler de capitulation. Les hommes courageux qui avaient dirigé le mouvement objectèrent en vain que la trêve conclue entre les Valenciennois et le comte de Hainaut, venant à expirer bientôt, celui-ci serait obligé de céder, par la nécessité de se porter ailleurs : leurs remontrances furent étouffées par la clameur publique, et il fut arrêté qu'une démarche serait faite auprès du comte pour implorer sa clémence et lui proposer, s'il le fallait, de se rendre à sa merci.

A cet effet, une députation l'alla trouver à Mons, où il était occupé à rassembler le reste des forces qui lui étaient nécessaires pour châtier les rebelles. Sur les instances des membres de cette députation, Jean d'Avesnes, après avoir pris conseil de ses amis et de la *pleine cour* de Mons, consentit à une entrevue. Il vint au château des Mottes, dans le voisinage de Maubeuge, et c'est là qu'il reçut les délégués de la ville, choisis pour s'entendre avec lui sur les clauses de la soumission.

Le comte de Hainaut fut rigoureux dans son pardon. Il consentit à ne point donner suite à ses projets de vengeance, mais à des conditions terribles, écrasantes pour la dignité des Maubeugeois et la prospérité de leur ville. Il leur enleva d'abord à tout jamais le droit qu'ils s'étaient arrogé, parfois, de porter processionnellement la chasse de sainte Aldegonde, et cela, dit la sentence, pour les punir d'avoir profané ces reliques saintes en les faisant intervenir dans les actes d'une odieuse rébellion. Ensuite il exigea que les instigateurs de la révolte, tous hommes du commun, au nombre de 31, fussent bannis de leur ville natale, sans pouvoir jamais y remettre les pieds, à moins qu'il n'y eût consenti (1). Il ordonna, en troisième lieu, que désormais le sceau de la ville ne serait plus seulement à la disposition des magistrats municipaux, mais encore à celle des hommes du comte, et qu'on ne pourrait le changer ou briser sans la volonté de ce dernier, ou de ses hoirs après lui. Ce sceau fut remis à la garde de quatre prud'hommes choisis par les échevins et le conseil de la ville. Ces prud'hommes devaient avoir chacun une des quatre clefs du coffre où il devait être déposé, de manière qu'à l'avenir la commune ne puisse rendre aucun édit, lever taille ou assise pour son utilité, sans que les gens du comte soient présents et que son consentement ou celui de ses successeurs soit invoqué.

Il fut en outre stipulé que, toutes les fois que le comte et sa famille, ou ses successeurs après lui, viendraient à Maubeuge avec leur suite pour y résider aussi long-temps qu'ils le voudraient, la ville serait tenue de leur fournir cinquante grands vases en terre destinés à contenir le vin, la cervoise et l'eau nécessaires à leur consommation, plus toute la vaisselle, tous les ustensiles que réclamerait le

service de leur hôtel, et que tous ces objets seraient, à leur départ, remis à la garde des quatre prud'hommes précités.

L'industrie et le commerce de la ville ne furent point non plus épargnés dans cette sentence. Il exigea qu'à l'avenir tout ouvrier ou ouvrière lui payât une *maille* par semaine, le samedi, ainsi qu'à ses successeurs, à perpétuité. Il frappa de même tous les drapiers d'une contribution de 3 deniers par chaque grande pièce de drap ou de biffe (sorte d'étoffe) qu'ils feraient, et de 2 deniers par chaque demi-pièce de drap ou par chaque petit drap.

A toutes ces clauses il ajouta que : « Quiconque, désormais, oserait mettre la main sur les sergents ou serviteurs des comtes de Hainaut serait livré à la discrétion de leurs prévôts, pour qu'il en soit fait telle justice qui serait jugée convenable. »

Les jurés, consaux, et tout le commun de la ville, de leur côté, en souscrivant à la sentence, promirent d'en observer fidèlement le contenu, sous peine d'être à la volonté de leur souverain, corps et biens. Et quant aux articles de ladite sentence qui pourraient paraître obscurs ou offrir matière à contestation, aux comtes de Hainaut seuls, ou à leur conseil, appartiendrait le droit de les interpréter (1).

Telles furent les suites du mouvement de résistance qui fut tenté en 1293 par les habitants de Maubeuge; mouvement courageux, mais isolé, et qui, comme tel, devait se terminer par la servitude aggravée de la population qui en avait donné l'exemple. Pendant long-temps les Maubeugeois gémissaient sous le poids des lourdes conditions que leur avait imposées la fureur de leur souverain féodal. Leurs libertés et leurs franchises, gênées, traquées dans toutes les circonstances où elles pouvaient s'exercer, en souffrirent considérablement, et, quant à leur commerce et à leur industrie, frappés de charges énormes, ils ne s'en relevèrent jamais. Bientôt les ouvriers désertèrent une ville

(1) L'histoire n'a point conservé le nom de ces courageux citoyens. Elle ne dit pas non plus s'ils rentrèrent jamais dans leur ville natale : du moins les documents que nous avons consultés ne donnent aucun renseignement sur l'une et sur l'autre de ces circonstances. Les annales du temps ont été moins oubliées à l'égard des Valenciennes. De nombreux documents recueillis par Simon Le Boucq nous ont fait connaître la plupart de ceux d'entre eux qui, à la même époque, participèrent le plus à la lutte que soutint leur cité contre le comte de Hainaut (Voyez *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes et de l'accord et paix conclus, de 1290 à 1297*, par Simon Le Boucq.)

(1) La sentence où ces différentes dispositions sont stipulées a été conservée. C'est un des monuments de notre langue wallonne les plus importants du XI^e siècle. Nous la reproduisons dans nos Pièces justificatives, tel que nous l'avons copié dans le cartulaire du Hainaut, n^o 77, fol. 280. — Voyez à ce sujet Saint-Genois, p. 224, et Vinchant, t. III, p. 34.

où leur travail était soumis à des redevances continuelles. Les fabricants, pour regagner les sommes dont leurs produits étaient taxés, eurent recours à la fraude : ils mêlèrent à leurs draps des substances qui en diminuèrent la qualité. Leur réputation s'y perdit, au point que l'introduction de leurs produits fut interdite sur les marchés de Laon, de Francfort et d'Anvers. Malgré l'institution dans leur ville, en 1314, d'une *halle* pour la vente et la surveillance des laines, et la présentation qui fut faite, quarante ans après, aux échevins de Maubeuge, d'un projet de règlement par les marchands d'Allemagne, de Portugal, d'Aragon et de Plaisance, afin de faire fleurir les manufactures de leur ville, la décadence de celles-ci alla toujours en augmentant. Bientôt la confiance des acheteurs, se portant ailleurs, laissa dépérir dans l'isolement et dans l'abandon une ville qui avait été pour un instant si florissante. C'est de ce temps que date la dépopulation de Maubeuge et l'agrandissement, à son préjudice, de quelques villes des Pays-Bas (1).

III. Maubeuge dans les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles.

Guillaume, comte de Hainaut, accorde à Maubeuge divers avantages. — Il y institue une halle pour la vente des laines. — Il permet aux habitants d'entourer la ville d'une enceinte fortifiée et leur octroie une charte qui leur confère plusieurs franchises et privilèges. — Autres avantages accordés par Philippe le Bon,

(1) Au xviii^e siècle, il ne restait plus à Maubeuge de ses anciennes manufactures que la fabrication d'une espèce d'étoffe en laine appelée *casé*. La quantité de laine employée à la confection de ces étoffes se montait alors de 40 à 45,000 livres. On confectionnait 1,200 pièces de 48 à 50 aunes chacune. Le filage des laines occupait près de 800 femmes ou enfants, qui en retiraient un salaire de 7 sous 6 deniers par livre de chaine et de 4 à 5 sous par livre de trame. Les fabricants de *casé* à Maubeuge ne furent pas plus exempts, paraît-il, de fraude dans leurs produits, que les drapiers du xv^e siècle. Du moins c'est ce qui ressort d'un édit du 1749 qui enjoint aux fabricants de cette ville, ainsi qu'à ceux de Rousies, de tisser sur la lièze ou sa boutte de chaque pièce, leur nom, prénoms et demeure, sous peine d'amende et de confiscation.

duc de Bourgogne. — Incendies arrivés à Maubeuge. — Destruction de cette ville par Louis XI. — Maximilien, pour dédommager les habitants de leurs pertes, leur accorde divers avantages. — Vicissitudes éprouvées par Maubeuge dans les seizième et dix-septième siècles. — Maubeuge est cédé à la France par le traité de Nimègue. — Fortifications de Vauban.

Maubeuge fut mieux traité de Guillaume, comte de Hainaut, qu'il ne l'avait été de son prédécesseur, Jean d'Avèsvens. En 1311, ce prince autorisa ses échevins et jurés à racheter la taxe que les ouvriers étaient tenus de payer chaque semaine en vertu de la sentence de 1293. Ce rachat eut lieu à raison d'une rente annuelle de 150 livres, qui fut appliquée à l'entretien de cinq chapelles fondées en l'honneur de saint Jacques par le comte et par son épouse dans les châteaux de Binche, du Quesnoy et de Bouchain, en la résidence de *Renaut-Folie*, et dans l'abbaye de Saint-Jean, de Valenciennes.

En 1314, Guillaume autorisa les habitants de Maubeuge à se construire une halle pour la vente des laines (1). En 1322, il fit à la ville l'honneur de l'appeler à intervenir par des députés pour la souscription de deux traités : l'un, conclu à Paris entre le comte de Hainaut et le comte de Flandre, stipulant la renonciation de celui-ci à l'hommage de la Zélande; l'autre, conclu à Tenremonde, afin de cimenter l'alliance de ces deux princes avec Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Luxembourg. En 1323, le même Guillaume permit aux échevins de Maubeuge de lever un impôt sur les boissons, denrées et marchandises qui seraient vendues dans leurs murs, afin de pourvoir au paiement des rentes viagères qui chargeaient la commune. En 1339, les habitants, voulant entourer leur ville de nou-

(1) Cette halle était à peu près organisée de la même manière que celles de Mons et de Valenciennes. Elle avait d'abord à sa tête trois officiers *cauleliers* ou jurés, formant une sorte de tribunal de commerce, de conseil de prud'hommes; ensuite venaient sept hommes, dits *les sept de la halle*, élus annuellement par les échevins, et qui, de concert avec ces derniers, choisissaient leur prévôt. Les sept hommes étaient chargés de la police, des règlements de compte de la droperie et de tous les actes concernant le gouvernement de l'association. On percevait à la halle une taxe spécifiée pour chaque botte de laine qu'on y apportait. Outre ces taxes, le chapitre percevait annuellement, à la Saint-Rémy, 6 sols blancs pour *estales*, c'est-à-dire, pour étalages.

veaux remparts, sollicitèrent à cette fin l'agrément du comte. Celui-ci, non seulement acquiesça à leur demande, mais encore leur octroya une charte qui leur reconnut officiellement plusieurs privilèges de bourgeoisie, et leur rendit une partie des avantages que leur avait enlevés Jean d'Avesnes. Voici la teneur de cette charte, telle qu'elle a été traduite sur l'original en langue wallonne qui repose aux archives du département :

« 1^o Le comte veut qu'il y ait bourgeoisie en la ville de Maubeuge, et que nul ne puisse être bourgeois que par l'accord du prévôt et de quatre échevins : que tous ceux qui seront reçus bourgeois paient à leur entrée 5 sous, et que ceux qui voudront sortir (de bourgeoisie) le pourront en payant 10 sous.

» 2^o Les valets appelés *geugons* ne pourront être bourgeois ni porter témoignage contre les bourgeois.

» 3^o Tous ceux qui voudront demeurer en ladite ville seront de pareille franchise que les autres bourgeois après qu'ils auront été admis à la bourgeoisie, à moins qu'ils ne soient serfs, bâtards, aubains, ou attachés au comte ou à autrui par mortemain ou par meilleur cattel.

» 4^o Celui qui dirait vilénie aux prévôts de la halle ou aux *sept hommes* à l'occasion de leur office paiera 60 sous d'amende au profit du comte.

» 5^o Le bourgeois ne pourra forfaire son armure telle qu'il l'aura pour son corps (*c'est-à-dire perdre son armure pour en avoir mal usé*), pour quelque cause que ce soit, si ce n'est pour homicide.

» 6^o On pourra prendre les héritages autour de la forteresse, en en payant la juste valeur.

» 7^o Et pour aider à la construction de la forteresse, le comte permet de créer 200 livres de rente viagère sur ladite ville, de lever pendant dix ans une taille de 400 livres sur les héritages qui sont au jugement des échevins de cette ville, et règle les impôts qui seront élevés pendant le même temps sur les denrées et marchandises qui se débitent et se fabriquent en ladite ville. »

Indépendamment de ces avantages, la ville de Maubeuge était en possession de plusieurs autres privilèges dont la charte ne parle pas, mais dont on voit la trace dans plusieurs titres de l'époque. Parmi ces privilèges se trouvait celui de pouvoir faire juger par les échevins tous les délits commis dans son enceinte par les étrangers, soit que ces étrangers fussent bourgeois de Mons ou de toute autre ville du Hainaut.

Cependant, quels que soient les bienfaits du comte de Hainaut à l'égard de Maubeuge, une sorte de fatalité voulut que cette ville ne pût jamais retrouver son ancienne prospérité. En 1387 et en 1396, elle fut la proie de deux effroyables incendies. Le premier, s'étendant autour du grand marché, consuma les deux églises du chapitre ; le second détruisit toutes les habitations qui s'élevaient sur la rive droite de la *Sambre*. Le duc Albert de Bavière, régent du Hainaut, accorda alors, pour reconstruire les églises brûlées, un revenu de 1,500 livres, à prendre sur le vinage de Maubeuge.

Dans la lutte que soutint l'infortunée Jacqueline, comtesse de Hainaut, contre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, les habitants de Maubeuge demeurèrent fidèles à la cause de leur souveraine légitime. Ils lui ouvrirent leurs portes, ainsi qu'à son nouvel époux, le duc de Gloucester, lorsqu'en 1424 elle revint pour récupérer l'héritage de ses pères. En 1425, Colart Arbau, prévôt de Maubeuge, fut au nombre des braves qui périrent à Brouwershaven sous les étendards de la malheureuse comtesse.

Cette conduite des habitants de Maubeuge ne leur aliéna point, toutefois, à toujours le cœur du duc de Bourgogne. En 1466, voulant favoriser le repeuplement de leur ville, ce prince accorda l'exemption du droit de bâtardise pour les étrangers qui viendraient s'y fixer, sous condition de paiement de 2 meilleurs cattels à chaque décès, et de 2 sous tournois de reconnaissance annuelle. Il dota en outre la confrérie des arbalétriers qui y avait été instituée en 1339 par Guillaume, comte de Hainaut, de statuts et de privilèges avantageux. Désormais, cette compagnie figura dignement à la tête des différentes connétablies de la milice bourgeoise (1).

(1) Comme nous le verrons plus loin, les arbalétriers de Maubeuge avaient leur arsenal et leur lieu de réunion dans une tour des remparts de la ville. C'était la compagnie bourgeoise la mieux organisée. Elle avait pour mission principale de défendre la ville, de servir d'escorte et de garde aux comtes de Hainaut lorsqu'ils passaient par Maubeuge. Ses membres étaient exempts de tailles et en possession de certains revenus qui, à leur suppression, passeront à la compagnie de carabniers qui les remplaça. Les arbalétriers de Maubeuge parurent dans différents concours et joutes solennelles, telles qu'il était d'usage d'en établir partout au moyen âge. On voit une députation de sept d'entre eux se rendre, en 1394, au grand tournoi de

A la mort de Charles le Téméraire, Louis XI, comme on sait, non content de réunir à sa couronne le duché de Bourgogne, qui en relevait comme fief masculin, porta ses prétentions sur plusieurs autres provinces faisant partie de l'héritage de la duchesse Marie. Une guerre s'ensuivit, dont le Hainaut eut considérablement à souffrir. Avesnes, assiégé par le roi de France en personne, fut pris d'assaut et détruit de fond en comble. Après Avesnes, vint le tour de Condé, du Quesnoy, et enfin, celui de Maubeuge. Louis XI investit cette ville dans les premiers jours de mai 1478. Elle avait alors pour défenseurs, outre la milice communale, composée des confréries d'arbalétriers, d'archers et de bombardiers, différentes compagnies de guerre aux ordres d'un gouverneur ou capitaine, nommé Corneille de Berghes. Dans l'attente des Français, cette garnison avait été renforcée et considérablement approvisionnée. Mais son moral laissait fort à désirer. Tous les habitants du pays environnant, qui, depuis un an, n'avaient cessé de se réfugier dans la ville avec leurs bagages et leurs bestiaux, n'avaient pas peu contribué à lui causer du trouble, et, peu de temps après la prise d'Avesnes, quantité de prisonniers français qui s'y trouvaient y avaient allumé un incendie qui fut cause des plus grands dégâts. Aussi la défense ne fut pas longue. Après quelques jours de bombardement, la ville se rendit : ce qui ne la sauva point, toutefois, de sa ruine. L'implacable monarque, qui avait résolu de ne laisser sur les frontières de son royaume aucune place

qui pût être désormais un obstacle à ses entreprises, résolut de la détruire. Il ordonna qu'on y mit le feu, et pendant plusieurs jours ce qui y restait de bâtiments s'abîma sous les flammes. Il n'échappa au désastre que la maison de ville, qui était nouvellement construite, et l'église Notre-Dame-de-la-Croix. Les archives, qu'on avait cru mettre en sûreté en les transportant du greffe de la ville dans une chapelle, furent consumées. Il en fut de même d'une partie des reliques de sainte Aldegonde. On n'en sauva que quelques ossements (1).

Pour réparer le préjudice éprouvé par les habitants de Maubeuge lors de cet incendie, Maximilien d'Autriche, époux de l'héritière de Bourgogne, accorda en 1486 une extension de durée de leur grande foire annuelle. Cette foire, qui jusque là n'avait eu lieu que pendant quatre jours, fut portée à dix-neuf jours de durée (2). Le même édit établit en outre un grand marché fixé au samedi de chaque semaine, abolit le droit d'aubaineté et de bâtardise dans tout le ressort de la *fermeté* et *êchevinage* de Maubeuge, à charge pour les bâtards et aubains de payer le meilleur bétail à leur mort et de s'acquitter, les uns, d'un droit du douzième, et les autres, d'une rente annuelle de 2 sous tournois, à la Saint-Rémy. Tandis que Maximilien accordait ces avantages à la ville, il permettait aux chanoinesses d'envoyer faire des quêtes dans les diocèses de Cambrai

Tournai, où se trouvèrent les députations de cinquante-neuf villes, tant de la France que des Pays-Bas. Les mémoires du temps nous montrent un Jean Commarc, de Maubeuge, luttant dans ce tournoi contre un Jean de Namur. Dans la même ville, en 1530, les arbalétriers de Maubeuge remportèrent le 17^e prix. Sans doute ce triomphe ne fut pas le seul qu'obtint cette confrérie, et on a tout lieu de croire que c'est de l'adresse que les arbalétriers de Maubeuge avaient à décocher le *maket*, ou *carreau* d'arbalète, que vint à leurs compatriotes le surnom de *Makets*, que la tradition leur a maintenu dans le pays.

Outre la confrérie des arbalétriers, il y avait à Maubeuge celles des archers, des bombardiers et arquebusiers, autrement dites les *serments*, ou *confréries Saint-Sébastien, Sainte-Barbe* et *Saint-Laurent*. Les deux dernières, postérieures à l'invention de la poudre, étaient plus récentes, mais n'en étaient pas moins à peu près organisées sur le même plan que les autres. Celle des arquebusiers fut instituée et renouvelée en 1525 par les prévôt et échevins de Maubeuge.

(1) Ces ossements furent recueillis, avec les cendres qui les environnaient, dans une aube de prêtre, et soumis à l'examen de l'évêque de Cambrai, qui en fit constater l'authenticité par des envoyés. Ensuite, ils furent recoussus dans un drap enveloppé d'un linge portant les sceaux de l'abbé et du doyen des chanoines de Maubeuge, et déposés dans un coffre de chêne que reçut, en 1505, une nouvelle classe en argent. Ravis depuis aux vicissitudes de trois siècles de guerres et aux tourments de la révolution, ces précieux restes existaient encore dans le même coffre en 1815, quand, à la suite d'un autre siège non moins désastreux que celui de 1478, ils devinrent de nouveau la proie des flammes. (Voyez ch. xiv.)

(2) Selon toute apparence, cette foire est la même que celle qui fut inscrite par l'archevêque Brunon. (Voyez notre Introduction, p. xn.) Du moins elle existait déjà en 1359, car Vinchant en fait mention à cette date. Alors elle avait déjà lieu immédiatement après la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. C'est la grande foire qui commence aujourd'hui au mois de septembre en même temps que la fête communale de Maubeuge. Outre cette foire annuelle, il y a à Maubeuge un franc marché le 19 de chaque mois, institué le 12 mai 1775, plus un marché aux grains les mercredi et samedi de chaque semaine.

et de Liège pour la reconstruction de leur église, ce à quoi consentirent les évêques de ces diocèses. Les nobles dames, à l'exemple de ce qui avait déjà été fait par quelques communautés, firent alors promener dans une partie de la Belgique les reliques de sainte Aldegonde. Les recettes furent abondantes, et dans l'intervalle des années 1480 à 1511, une nouvelle église s'éleva sur les ruines de l'ancienne. Cette église ne laissa rien à désirer pour l'élégance et la richesse des ornements, grâce aux diverses indulgences qui furent accordées par le pape et l'évêque de Cambrai à tous ceux qui la visiteraient aux grandes fêtes de l'année en y laissant, bien entendu, les offrandes accoutumées, ou qui entreraient dans la *confrérie de Sainte-Aldegonde*. Quelque temps après, l'église Saint-Pierre fut aussi rendue à l'usage du culte.

Dans le xvr^e siècle, la continuation de la lutte qui, sous Louis XI, avait commencé entre les rois de France et les princes de la maison d'Autriche, exposa Maubeuge à de nouvelles vicissitudes. En 1543, François I^{er}, s'étant ligué avec le duc de Clèves contre Charles-Quint, entra dans l'Artois et dans le Hainaut et s'empara de Landrecies. Pendant ce temps, le dauphin, son fils, se rendit maître des châteaux de Berlaimont et d'Aimeries, puis de la ville de Maubeuge, à laquelle il fit mettre le feu. En 1553, Henri II, après avoir ravagé la partie orientale du Hainaut et saecagé la ville de Binehe, vint mettre le siège devant Maubeuge. Cette fois encore la ville fut prise et la plus grande partie de ses habitations incendiées. Les troubles religieux qui suivirent ne furent pas non plus sans y faire sentir leurs effets. Plusieurs de ses habitants, suspectés de protestantisme, perdirent la vie. Dans ce nombre il faut compter un nommé Antoine Gehenart, tisserand en draps, brave père de famille, qui subit le supplice de la corde sur le grand marché de Mons, le 3 mars 1573, pour avoir participé à la défense de cette ville contre le duc d'Albe, d'exécration mémoire. En 1576, Maubeuge entra dans la confédération formée par les catholiques et les protestants des Pays-Bas en haine des excès commis par les troupes espagnoles. Revenu au roi d'Espagne après la défaite des fédérés à Gembloux, en 1578, il n'en ouvrit pas moins ses portes, la même année, au duc d'Anjou, quand ce prince se rendit en Belgique, sous le titre de protecteur, pour appuyer la cause confédérée. Eu 1593, le duc de

Parme, cet habile adversaire des protestants de France et des Pays-Bas, mourut, et une partie des troupes qu'il avait dans le Hainaut, s'étant mutinées, faute de solde, et retranchées à Pont-sur-Sambre, allèrent ravager toutes les localités avoisinantes, notamment Maubeuge, qui eut à leur payer des sommes considérables. La même chose était déjà arrivée, après les guerres de Louis XI, de la part de bandes allemandes au service de Maximilien. Tel était le sort de cette malheureuse cité, que la fatalité semblait avoir vouée à devenir tour à tour la proie des incendies et de mercenaires sans chefs ni discipline.

En 1637, lors de la période française de la guerre de trente ans, Maubeuge revit sous ses murs l'étendard des rois de France. Le cardinal de Lavalette, après avoir réduit Landrecies, s'en empara et eu donna le commandement au vicomte de Turenne, qui venait de s'illustrer dans le pays par la prise des châteaux de la Lobiette, de Trélon, de Glageon, de Solre, et de la ville de Beaumont. De là, Lavalette ravagea tous les environs et s'en vint mettre le siège devant La Capelle, laissant sous le canon de Maubeuge, aux ordres du duc de Caudale, un corps d'armée dans lequel se trouvait le brave général Fabert. Ce corps d'armée ne tarda pas à être attaqué par le cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas catholiques, qui le força à se réfugier dans la place. Le cardinal fit battre les murs de la forteresse par trente pièces de canon, et bientôt, apprenant que Lavalette accourait de La Capelle, dont il s'était rendu maître, au secours des assiégés, il fit donner l'assaut. Un combat meurtrier s'engagea alors sous les remparts. Mais Turenne se défendit vaillamment, repoussa l'ennemi, et le força à lever le siège, avec une perte considérable d'hommes tués ou noyés au passage de la *Sambre*. Maubeuge demeura alors au pouvoir des Français l'espace de quatre ans. En 1641, lors de la ligue qui fut formée contre le cardinal de Richelieu par le comte de Soissons, les ducs de Bonillon, de Guise, etc., ligue dans laquelle entra le roi d'Espagne, cette ville fut récupérée par Don Francisco de Mello, successeur du cardinal-infant dans le gouvernement des provinces Belges. Mais en 1649, elle fut prise de nouveau par le duc d'Harcourt, ainsi qu'un ébâteau voisin, rempli de vivres et de munitions (probablement celui d'Éclaires); et en 1653, elle fut occupée par Turenne,

qui avait avec lui Louis XIV faisant ses premières armes. Comme le poste fut jugé important, on y laissa alors pour garnison un corps de 500 dragons, de 200 cavaliers et de 900 hommes d'infanterie.

Maubeuge, ayant été cédé définitivement à la France par le traité de Nimègue, en 1678, vit cesser cette suite non interrompue d'attaques et de misères auxquelles il avait été en butte depuis passé deux cents ans. Cette ville put enfin respirer en paix et réparer les maux que la guerre lui avait causés.

En 1680, Louis XIV, visitant, avec sa cour, ses nouvelles villes de Flandre et de Hainaut, y fit son entrée solennelle. Il fut reçu par le gouverneur et la municipalité, qui, étant sortis hors la ville, lui en remirent les clefs à genoux. Le monarque laissa à Maubeuge des marques de sa munificence. Il assura au chapitre des chanoinesses, ainsi qu'aux habitants, que ses armées avaient traités comme neutres dans les précédentes guerres, qu'ils continueraient à être l'objet de sa sollicitude et de ses bienfaits. Ensuite, ayant reconnu l'insuffisance des murs de la place et la nécessité de posséder sur le cours de la *Sambre*, et près de la frontière, une forteresse importante, il chargea le maréchal de Vauban de la mettre en état de défense. Vauban, assisté des ingénieurs Maingrenis et Charmont, passa tout un hiver à mesurer le terrain. Il dressa ensuite deux plans qu'il soumit à l'approbation du roi. Le deuxième fut adopté, et les travaux commencèrent immédiatement. On employa tous les anciens matériaux, plus une quantité innombrable de pierres extraites du plateau de la Falize et des hauteurs de Louvroil. Le chapitre des chanoinesses fournit une partie du bois nécessaire. Les ouvriers furent si nombreux, qu'en 1684, tous les travaux étaient entièrement terminés. Au lieu de l'enceinte faible et allongée qui avait jusque là défendu la place avec si peu de succès, s'éleva désormais, sur une projection heptagonale moins grande de deux tiers, une ligne de remparts imposants, flanqués de sept bastions surmontés d'autant de cavaliers, et ayant autour d'eux une ceinture étendue de demi-lunes, plus un excellent ouvrage à corne. Ces fortifications, avec les deux forts qu'on éleva depuis à l'est et à l'ouest de la ville, et le camp retranché que l'on construisit en 1709 sur la rive droite de la *Sambre*, complétèrent le système de défense

d'une place qui devint, depuis, un des principaux boulevards du nord de la France (1).

IV. Jean de Maubeuge.

Enfance de Jehan Gossaert, autrement dit Jean de Maubeuge, ou plus simplement Mabuse. — L'abbé du noble chapitre de sa ville natale favorise ses études en peinture. — Ses premiers tableaux. — Il voyage en Angleterre. — Philippe du Bourg, abbé de Middelbourg, le conduit en Italie. — Son retour dans les Pays-Bas et résolution qu'il y opère dans l'art. — Tableaux remarquables qui font sa réputation. — Son séjour à Middelbourg, à Utrecht et chez le marquis de Veere. — Caractère de Jean de Maubeuge; ses désordres. — Supercherie plaisante employée par lui pour paraître devant l'empereur Charles-Quint. — Diction célèbre auquel cette aventure donne lieu. — Lieux où se trouvent actuellement les peintures les plus remarquables de Jean de Maubeuge. — Description de celles de ces peintures qui sont en Belgique (2).

Vers la fin du xv^e siècle se trouvait à Maubeuge un jeune enfant, né d'un pauvre bourgeois de la ville appelé Gossaert. Dès ses premières années, cet enfant avait attiré l'attention de ses concitoyens par la facilité avec laquelle on le voyait reproduire l'image de toutes sortes d'objets. Soit à l'aide du papier qu'il découpait avec des ciseaux, soit à l'aide d'un charbon ou d'un crayon quelconque, il esquisait chaque jour, çà et là, une foule de dessins, la plupart produits de sa jeune imagination. Toutes ces esquisses étaient fort bien tournées, dénotaient

(1) Pour les faits qui précèdent, voir les *Annales du Hainaut, les Monuments anciens de Saint-Genois, la Chronique de Molinet*, divers titres des archives de la ville ou du chapitre de Maubeuge, et celles du département, l'*Histoire du diocèse de Laon* par Loloag, le registre aux procès-verbaux du conseil de la ville de Mons, de 1476 à 1479, et les *Mémoires de Vauban*.

(2) Cette notice a été rédigée à l'aide de renseignements puisés dans un grand nombre d'auteurs, entre autres, dans : Isaac Bullart, *Académie des sciences et des arts, Amsterdam, 1682*; dans Descamp, *Vie des peintres*; dans Michiels, *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*; dans Louis Viardot, *les Musées de l'Europe*; enfin, dans les *Scènes de la vie des peintres de l'école flamande et hollandaise*.

du goût et un grand esprit d'observation. Elles étaient montrées et colportées par des voisins, admirateurs d'un talent si précoce, et bientôt le bruit en vint à la connaissance d'Antoinette de Henin-Liétard de Fontaine, abbesse de Maubeuge. Cette noble dame prit plaisir à encourager d'aussi heureuses dispositions, et facilita au jeune fils de Gossaert l'entrée d'une carrière dans laquelle il devait bientôt acquérir la plus grande célébrité. Tels furent les commencements du fameux Jean de Maubeuge, autrement dit *Mabuse*, l'un des peintres les plus illustres du xvi^e siècle.

A l'aide des secours et sous le patronage des nobles dames du chapitre de sa ville natale, Jehan Gossaert étudia la peinture en Belgique et en Hollande chez plusieurs maîtres, sans doute les meilleurs qu'il y eût, si l'on en juge par ses premiers essais, qui, au dire de Van Mander, grand connaisseur de l'époque, se faisaient tous remarquer par la pureté, la correction et l'élégance du dessin. Après qu'il se fut fait une réputation dans sa patrie, il se rendit en Angleterre, où il laissa partout d'admirables portraits qui lui firent une renommée dont le roi Henri VII eut connaissance. Celui-ci le chargea de reproduire les traits de ses trois enfants : le prince Henri, qui régna depuis sous le nom de Henri VIII, son frère Arthur et la princesse Marguerite. *Mabuse* groupa ces trois sujets dans un même tableau, autour d'une table, avec le plus rare talent. Cette délicieuse peinture se trouve aujourd'hui dans l'antique palais de Hampton-Court, et l'amateur qui l'y va contempler ne manque pas, en sortant, de se rendre à Wilton-House, dans l'hôtel des comtes de Pembroke, où se trouve une admirable copie qu'en a faite le peintre lui-même.

Retré dans sa patrie, Jean de Maubeuge s'attacha à la personne de Philippe de Bourgogne, abbé de Middelbourg, fils naturel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Celui-ci, ayant été nommé ambassadeur à Rome par Maximilien, enmena son peintre avec lui.

En arrivant dans la belle contrée où brillaient alors Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, le Titien, le Corrège, et tant d'autres princes de l'art, Jean de Maubeuge se mit à copier les restes de l'art antique et se livra assidûment à l'étude des maîtres modernes. Ce travail accrût son talent d'une manière remarquable. Aussi, lorsqu'il reparut aux Pays-Bas, son savoir-faire le mit de prime-saut au

niveau de tous les grands maîtres qui venaient de s'y faire un nom, y compris Albert Durer, Lucas de Heere, Van Eyck, et leurs disciples : Hemling, Quintin Metsys et Lucas de Leyde. C'est que Jean de Maubeuge, non seulement était un grand artiste dans l'exécution de ses tableaux, mais encore dans leur conception. Il fut une nouvelle preuve que dans nos froides et brumeuses contrées du Nord, où les carrières administratives, militaires et scientifiques ont recruté tant de célébrités, les hommes d'imagination, de goût et de sentiment, n'ont pas fait aussi souvent défaut qu'on le croit. C'était un de ces esprits hardis et créateurs, qui, s'affranchissant du joug des traditions, se créent d'après la nature et les modèles les plus divers un genre à eux, pénètrent avec succès dans les champs de l'idéal, font révolution dans leur art et lui impriment par leurs œuvres une secousse puissante, qui, du servilisme des formes et de l'immobilisme des sujets, le lance irrévocablement dans la voie du progrès. Jean de Maubeuge fut donc créateur de génie et novateur applaudi. Par lui, la peinture raide et uniforme des premiers maîtres flamands se retrempa au chaleureux contact des écoles italiennes. Il fut le premier qui introduisit en Flandre, non seulement la manière de bien ordonner avec toute l'exactitude et la couleur locale voulues les sujets les plus divers de l'histoire sacrée et de l'histoire profane, mais encore l'habitude de peindre à nu des fictions poétiques, des allégories et des épisodes mythologiques. Il le fit avec succès, sans toutefois tomber dans l'hyperbole qui exagère les formes de ses successeurs et sans abandonner entièrement son goût pour la nature inerte, comme le prouve le fond de ses tableaux, où les paysages sont rendus avec tout le soin et la perfection désirables. Malgré les clameurs des routiniers, des esprits étroits et de rivaux jaloux, tels qu'on en rencontre dans toutes les carrières, il persévéra dans cette voie, et bientôt sa manière, sorte de compromis entre l'art du midi et l'art du nord, inspira une foule d'artistes de mérite, comme Bernard Van Orley et Otto Venius. A son école se formèrent Jean Schoreel, Martin Van Veen, d'Hems Kerek, qu'on appela le Raphaël hollandais, et Michel Coxie, dit le Raphaël flamand. Ces peintres, avec Jean de Maubeuge, formèrent une brillante pléiade d'artistes qui marquèrent la transition de la première époque de l'art flamand à celle des Rubens et des Van Dick.

Innovateur dans le fond et dans la forme, Jean de Maubeuge le fut aussi dans les procédés. Une de ses premières productions, lorsqu'il fut de retour dans sa patrie, fut une peinture en camaïeu (1) représentant la *décollation de saint Jean-Baptiste*, faite de noir et de blanc avec une certaine eau de sa composition, de sorte qu'on pouvait plier et déplier le tableau sans endommager la toile.

Quand il fit ce tableau, il était à Middelbourg, auprès de son bienfaiteur, Philippe de Bourgogne, revenu de son ambassade de Rome. Parmi les autres peintures qu'il fit alors pour la riche abbaye de ce lieu, on cite deux *descentes de croix* : l'une, dont les figures n'étaient que de la grosseur d'une paume, mais d'un travail on ne peut plus accompli; et l'autre, beaucoup plus grande. Celle-ci, placée au maître-autel de l'église de l'abbaye, acquit une telle réputation, qu'Albert Durer, étant à Anvers, fit un voyage exprès pour la voir. Elle fut malheureusement, plus tard, détruite dans un incendie allumé par la foudre. Il peignit aussi à la même époque une *Lucrèce* et un *Adam et Eve* de grandeur naturelle, qui, depuis, devinrent l'admiration de tous les amateurs qui se rendaient à Amsterdam. En 1516, Philippe de Bourgogne, ayant été placé sur le siège épiscopal d'Utrecht, commanda à Jean de Maubeuge de nouveaux ouvrages qui servirent à décorer le château de Suytburg, nouvelle résidence du prélat. Ces ouvrages achevés, il resta au palais épiscopal, où on le voit, peu de temps après, exécuter des œuvres originales, et même restaurer de vieilles peintures pour le compte de la princesse Marguerite de Bourgogne.

En 1516, Philippe de Bourgogne étant mort, Jean de Maubeuge passa au service du marquis de Veere, puissant seigneur hollandais. Les tableaux dont il paya alors la généreuse hospitalité de son hôte sont d'un prix inestimable. Il en est un, entre autres, qui passe pour le plus achevé, le plus magnifique et le plus expressif de tous ceux que ce grand et fécond artiste ait laissés. Ce tableau re-

présente une Vierge tenant sur ses bras l'Enfant Jésus. Il prit pour modèle dans ce travail la marquise de Veere elle-même et son fils. Jamais sujets ne furent rendus avec plus de vérité, de grâce et de vigueur. Les physionomies en sont parlantes, et bien souvent les amateurs ont porté la main aux draperies blanches du tableau, croyant avoir à palper un tissu d'une richesse extraordinaire. Ce tableau se trouve actuellement au musée de Muich.

Jusqu'à présent, nous n'avons fait connaître de Jean de Maubeuge que l'artiste, l'auteur de tableaux sublimes. Bien différent fut l'homme privé.

Comme beaucoup d'habitants de son pays, *Maubeuse* avait de bonne heure contracté des habitudes bachiques qu'il conserva toute sa vie. En même temps qu'il apparaissait à ses contemporains comme grand peintre, il se révélait comme viveur de premier ordre, portait aussi souvent la coupe de l'ivresse à ses lèvres que son pinceau sur la palette. En cela il ressembla à Holbein, son ami et son rival, à Joachim Patenier, à Frans-Floris et à tant d'autres artistes flamands que l'histoire nous montre au sein des ateliers et des tavernes, entourés de pots de bière ou de flacons de genièvre, la pipe à la bouche, débraillés et l'œil hagard, hurlant à tue-tête des refrains bachiques ou graveleux. Il est douloureux de constater que parmi les enfants des Muses on n'a eu que trop souvent l'exemple de pareils écarts. Cela est-il, comme on l'a dit, un mal nécessaire, surtout dans nos pays du nord, où l'épaisseur endormante des brumes, la nécessité de lutter contre l'inclémence d'une atmosphère tour à tour âpre et pluvieuse, portent irrésistiblement à l'abus des breuvages enivrants? Serait-il vrai aussi que les excès de l'intempérance, avec les écarts qui en sont la conséquence, en stimulant les organes, donnent le coup de fouet à l'imagination, développent les facultés de l'esprit, et accroissent leur virtualité? Nous ne devons point admettre une telle justification, tant de grands hommes ayant été des artistes et des écrivains féconds et pleins de verve, en menant l'existence la plus réglée. Les excès de l'intempérance ne sont que des stimulants factices, qui portent le trouble dans l'âme, le désordre dans les idées, dégradent ceux qui s'y adonnent, et laissent, au bout de quelque temps, leur intelligence dans l'impuissance et l'hébétément. En fait de stimulants, il n'en est pas de plus précieux que l'amour de son art et le désir persévérant

(1) La peinture en camaïeu, autrement dite *monochrome*, tire son nom de *cameiaia*, mot employé par les Orientaux pour désigner l'agate onix, dont les tons divers, produits d'une seule couleur, donnent toutes les variétés du clair-obscur.

de se faire un nom. Un artiste, un écrivain, qui, au lieu de se laisser distraire par le désordre des passions, concentre tout son temps, toute son ardeur et ses soins, sur ses travaux, non seulement produit davantage, mais beaucoup mieux, si toutefois il a reçu l'étincelle sacrée : témoin le majestueux Michel-Ange, le vertueux Rubens, le divin Corneille, le pieux Racine et l'austère Pascal ; témoin tant d'artistes célèbres qui égalèrent Jean de Maubeuge sans imiter ses excès, esprits doux et tranquilles qui vécurent saintement pour l'art et leur famille, et qui, en travaillant à la décoration des édifices religieux, se croyaient obligés de conformer leur vie à celle des saints personnages que leur pinceau mettait en scène ; témoin, enfin, Jean de Maubeuge lui-même, qui montra un talent aussi fécond et aussi puissant que d'habitude, dans les privations des prisons où ses débauches le firent parfois entrer. C'est ce qui arriva, entre autres occasions, à Middelbourg, où le magistrat de la ville le fit un jour enfermer pour dettes. Pendant les loisirs ennuyeux de sa captivité, il fit au crayon noir une foule de dessins on ne peut plus gracieux, qu'un grand appréciateur, Vandernot, a admirés, et qui, depuis, ont été conservés précieusement par des personnes qui en connaissaient tout le prix.

Parmi les incidents excentriques auxquels les débauches de Jean de Maubeuge donnèrent lieu, nous ne pouvons nous empêcher d'en citer un qui a été recueilli et qui peint à la fois l'homme et l'artiste.

C'était pendant son séjour au château de Veere. Depuis quelque temps le noble marquis avait reçu avis d'une visite que devait lui faire l'empereur Charles-Quint, qui, se trouvant dans la contrée, avait voulu, en passant, honorer de sa présence la demeure d'un des seigneurs les plus dévoués de son vaste empire. De grands apprêts avaient été faits pour que la réception fût à la hauteur du tout-puissant monarque. Tous les vassaux du marquis, ses subordonnés ou serviteurs, ainsi que ceux qui vivaient de ses libéralités, avaient dû préparer des vêtements de circonstance et s'approprier à prendre chacun sa place dans le brillant cortège qui devait défilé sous les yeux du prince. Dans ce cortège devaient paraître le poète, le philosophe et le peintre du marquis, vêtus plus richement que les autres. Leur costume devait être une splendide toge de damas blanc à fleurs et à rames, et, pour qu'ils pussent se procurer l'étoffe nécessaire, de l'argent

leur avait été libéralement donné. Jean de Maubeuge, au lieu de se prémunir, comme les autres figurants, dans l'attente du monarque, dépensa en orgies tout l'argent de sa toge. Aussi, grande fut sa détresse quand arriva la veille du jour solennel. Ne pouvant cependant se dispenser de prendre sa place dans le cortège, il résolut, afin d'obvier à son dénuement, de se fabriquer lui-même à la hâte un vêtement. Ce vêtement il le fit de papier et le peignit des couleurs les plus riches et les plus éclatantes qui aient jamais orné un tissu. Le lendemain Charles-Quint fit son entrée dans le manoir au son des cloches et des bombardes, accompagné d'une suite brillante dans laquelle apparaissaient quelques uns des grands généraux qui avaient porté depuis quelque temps la terreur de ses armes en France, en Italie, en Allemagne, en Hongrie et sur la plage africaine. Après avoir été harangué par son hôte, il se rendit dans la grande salle du château, dont le balcon s'ouvrait sur la cour. Là, il regarda défilé à ses pieds tous les vassaux du marquis et tout le personnel de sa maison, marchant lentement, deux à deux, au son des instruments. En tête, se trouvaient des pages qui tenaient le blason impérial, et d'autres qui portaient des bannières sur lesquelles on lisait les noms des grandes batailles que l'empereur avait livrées, ou ceux des innombrables états qui reconnaissaient l'autorité de ce souverain, si puissant, disait-on, que jamais le soleil ne se couchait sur son empire. Ensuite venaient de jeunes filles blondes, vêtues de blanc, semant des fleurs en s'inclinant sous le balcon ; puis, enfin, les trois principaux figurants du cortège, savoir : le poète, le philosophe et le peintre. Les regards de l'empereur s'arrêtèrent sur les physionomies caractéristiques de ces trois hommes et prirent plaisir à contempler leur costume, surtout celui de Jean de Maubeuge, des nom et qualité duquel il s'informa. Quand le cortège fut écoulé et que Charles-Quint eut pris place à table dans la salle du festin, il reporta ses regards vers le peintre, qui avait été placé non loin de lui, et prit plaisir à examiner de nouveau son costume. A la fin, n'en pouvant plus d'admiration, il dit, en s'adressant à son hôte : « Vraiment ! marquis de Veere, nos fabriques de Flandre m'étonnent. De laquelle de ces fabriques, s'il vous plaît, vient donc l'étoffe brillante dont votre peintre est paré ? — Je ne sais, répliqua le sire de Veere ; » et en disant ces mots il fit signe à

Maubuse de s'approcher davantage du monarque et de satisfaire sa curiosité. Le peintre s'avança, mais tout confus et en balbutiant. Charles-Quint, sans attendre sa réponse, porta impatientement la main sur sa robe pour en tâter l'étoffe et fut bien surpris quand il reconnut que ce n'était que du papier peint.

« Parbleu, s'écria-t-il en riant aux éclats, il faut convenir, maître *Maubuse*, que vous êtes un bien grand artiste. Apelles peignait des risus avec tant de vérité que les oiseaux du ciel, trompés par l'apparence, venaient les becqueter; mais, vous, vous avez trompé un empereur en lui faisant prendre du papier pour du damas. »

Le marquis de Veere, tout contrarié d'une si plaisante supercherie, ne put cependant s'empêcher de partager l'hilarité générale que les paroles du royal convive avaient provoquée.

L'anecdote fit bruit et donna naissance à un dicton qui s'est conservé pendant long-temps au sein des ateliers. Depuis, pour exprimer qu'un peintre avait mangé tout son avoir dans les tavernes, on prit l'habitude de dire qu'il avait fait la robe de *Maubuse*.

Jean de Maubeuge mourut en 1562, après avoir laissé une réputation européenne que la tradition n'a pourtant pas conservée dans sa ville natale, où il vécut peu, du reste (1).

dans la chapelle Saint-Maurice de Nuremberg, dans l'église Saint-Jacques de Lubec, dans la galerie de Dresde, dans celle du prince Charles à Vienne, et au musée de Berlin; en Russie, dans le musée impérial de Saint-Petersbourg; en Italie, dans la bibliothèque du Vatican, dans le palais ducal de Gênes; et en Angleterre, dans les collections de Kinsington, de Castle-Howard, de Hampton-Court et de Corsham-House, dans les galeries de sir Thomas Baring et de Lally de Londres, et dans celles du comte de Spencer et du capitaine Bridges Barret.

Outres ces tableaux, il y a de lui un grand nombre de gravures et de dessins fort rares et très recherchés, dont la plupart sont dispersés en des lieux aujourd'hui inconnus.

Nous n'entreprendrons point de décrire ici celles des peintures de Jean de Maubeuge qui sont les plus renommées; seulement, nous ferons connaître par quelques détails les tableaux de ce grand peintre que nous avons vus en Belgique. Peut-être nos renseignements suffiront-ils à ceux de nos lecteurs qui ont visité ou qui pourraient visiter ce pays, si voisin du nôtre. Ces tableaux se trouvent, comme nous l'avons dit, dans le musée d'Anvers et dans celui de Bruxelles. Le premier en renferme trois, le second, un, mais de la plus grande dimension. La première des peintures du musée d'Anvers est un petit *Eves Homo* d'un fini et d'une perfection extraordinaires. Le corps du Christ y est admirable de beauté, et son exécution eût fait honneur aux plus grands maîtres italiens. Une sensibilité profonde semble avoir animé l'artiste lorsqu'il peignit ce tableau. Une vive émotion agite les figures qu'il y a groupées et s'exprime dans les attitudes. Tout y respire cette tristesse noble et muette telle qu'elle se montre chez les âmes généreuses et élevées que l'infortune atteint, mais que l'espérance n'abandonne pas et que de maintes croyances soutiennent. Les couleurs y sont, en outre, maniées avec largeur et présentent dans les draperies des nuances d'une finesse et d'un éclat éblouissants. Dans la troisième peinture, l'artiste a mis en scène deux hommes à cheval discutant ensemble. L'un montre à son interlocuteur un manuscrit qu'il tient à la main et lui fait des objections. Des soldats entourent les deux cavaliers dans des attitudes diverses et avec des regards approbateurs ou moqueurs. Les têtes sont fort soignées, et l'on admire partout l'intensité et l'harmonie des couleurs. Le tableau de Bruxelles est un grand tryptique portant le n° 330. Il représente au panneau central le *Christ chez Simon*, et aux deux volets, la *résurrection de Lazare* et la *Madeleine conduite au ciel par un ange*. C'est une des œuvres les plus considérables et les plus parfaites du grand peintre. Tous les détails y sont soigneusement rendus, et, quoiqu'elle ne soit pas signée, on y reconnaît la manière et le savoir-faire de Jean de Maubeuge.

(1) Les tableaux de Jean de Maubeuge sont aujourd'hui assez rares. Les plus remarquables se trouvent : en Belgique, dans les musées d'Anvers et de Bruxelles; en Hollande, dans la galerie de La Haie; en Allemagne, à la pinacothèque de Munich, et chez le conseiller Kirchbaum, de la même ville, au château royal de Wurtemberg.





TOPOGRAPHIE ANCIENNE DE MAUBEUGE, CHAPITRE SAINTE-ALDEGONDE DEPUIS LE XIII^e SIÈCLE JUSQU'EN 1789, MAUBEUGE CHEF-LIEU D'UNE PRÉVOTÉ.



I. Topographie ancienne de Maubeuge.

Enceinte de Maubeuge avant les fortifications de Vauban. — Remparts et tours. — Portes de la Perquerie, de Salmoncamps, de Mons, de Binche, de la Croix, et de la Maladrerie. — Chemins qui aboutissaient à la ville. — Détails sur la Maladrerie. — Biguinoges à Maubeuge. — Hospices Saint-Nicolas et Saint-Mocaire. — Château de Maubeuge. — Marché au Charbon. — Rue de la Perquerie, sœurs grises, hospice civil et manufacture d'armes. — Prison de la prévôté. — Rues de la Croix et de Mauide, prison du chapitre, églises de la Croix, et hospices des Kanquennes. — Le chapitre, ses églises, ses habitations, et établissements qui en dépendaient. — Grand-Marché de Maubeuge. — Hôtel-de-Ville. — Cimetière et hospice Saint-Jacques. — Couvent des Oratoriens. — Collège des Jésuites. — Rues du Bigard et de la Prévôté. — Marché à la Volaille. — Sœurs noires. — Rues Sainte-Barbe, de Mons, du Grand-Moulin, et des Fossés. — Couvent des Capucins. — Différence entre la nouvelle ville et l'ancienne (1).

entré au pouvoir de la France, et comment il était devenu une des places fortes que ce pays doit au génie de l'immortel Vauban, jetons un coup d'œil en arrière et voyons quel était l'état topographique de cette ville et ses principaux établissements à l'époque où elle faisait encore partie d'une domination étrangère.

Lorsque les habitants de Maubeuge obtinrent de Guillaume, comte de Hainaut, la permission d'environner leur ville d'une muraille fortifiée (1), cette

cum christianum de M. Leglay, une description topographique des anciens et nouveaux remparts de Maubeuge, due à un chanoine nommé Lerat, extraite, paraît-il, d'une *Chronique de Maubeuge* qui est malheureusement égarée. Un petit plan de cette ville, que nous reproduisons ci-contre, nous a aussi été d'un certain secours. Mais nous regrettons d'avoir été obligé de nous en tenir à ce seul plan, Maubeuge étant l'unique ville du Hainaut qui ne paraisse point dans les différentes collections de plans de places fortes qui furent publiées antérieurement à Vauban.

(1) Maubeuge, sans doute, avait des remparts avant la construction de cette enceinte : le siège qu'il soutint en 1183 le donne à croire. Mais tout fait présumer que ces remparts consistaient, comme la plupart des fortifications des VII^e, VIII^e, IX^e, X^e et XI^e siècles, en un fossé profond défendu par des terrassements surmontés de palissades

A présent que nous avons fait connaître comment Maubeuge était



(1) Les principales sources où nous avons puisé pour cette topographie sont, outre l'*Histoire du Hainaut* de Vinchant et celle de Delewarde, le *Comar-*

cité, avons-nous dit, avait pris un assez grand développement. Aussi l'enceinte qui la circonscrit eut-elle une grande étendue. Elle forma une espèce de circonférence irrégulière d'une superficie beaucoup plus grande que celle de la forteresse actuelle. Les quatre cinquièmes de cette superficie étaient au nord de la *Sambre*, le reste au sud. La rivière y entraînait, comme aujourd'hui, dans la direction du soleil couchant, formait une petite île au milieu de son parcours, et sortait par le sud-est. Les murs de l'enceinte étaient flanqués de grosses tours rondes bâties à l'antique, et percés de six portes, dont deux, plus petites que les autres, étaient d'une construction postérieure à l'érection de la forteresse. Les maçonneries étaient pour la plupart en pierres schisteuses (*agaïses*), mais assez bien travaillées, et telle était alors l'opulence de la ville de Maubeuge, que les seuls habitants de la paroisse de la Croix avaient, selon la tradition, pris à leur charge tous les frais de construction. Visitions les murs de cette enceinte à partir de l'entrée que la *Sambre* y faisait, et tâchons de les décrire.

À l'entrée de la rivière, sur la rive gauche, se trouvait une des deux petites portes, celle de la *Pecquerie*, ainsi appelée de ce que les eaux, étant toujours hautes en cet endroit, y avaient favorisé de temps immémorial le plaisir de la pêche. Le long de l'enceinte, au nord de cette porte, on rencontrait trois tours, dont l'une portait le nom de *Saint-Laurent* (1), puis une des quatre grandes portes de la ville, celle de *Salmoncamps*. Cette porte donnait accès au grand chemin de Bavai et correspondait à peu près, pour la direction, au flanc droit de la demi-lune qui se trouve actuellement entre le bastion de Bourgogne et celui des Jésuites. Elle avait été construite avec une solidité toute particulière. Il n'y en avait point, disait-on, de semblable à Mons et à Valenciennes. Elle était couverte d'importants ouvrages et défendue par une tête de pont en forme de demi-lune, sur laquelle on pouvait

placer dix pièces de canon (1). En allant de cette porte à celle de Mons, située au nord de la ville, on rencontrait quatre tours, dont l'une, plus importante que les autres, servait d'arsenal à la confrérie des arbalétriers : de là le nom de tour *Saint-Georges* qui lui avait été donné. La porte de *Mons*, moins bien bâtie que celle de *Salmoncamps*, avait cependant un aspect respectable. À peu de distance d'elle, au delà d'une unique tour, se trouvait celle de *Binche*, une des deux petites portes de Maubeuge. Elle avait été construite dans le xvr^e siècle, à l'issue d'une rue nouvellement percée qui s'appelle encore aujourd'hui rue de *Binche*. À l'est de la forteresse se trouvait la porte de la *Croix*, ainsi appelée de ce qu'elle donnait accès dans la ville par la paroisse de ce nom. Elle était située en haut du coteau de la *Sambre*, au lieu dit les *Bruisles* (2). Depuis cette porte jusqu'à celle de *Binche*, il y avait sept tours. Elles couronnaient une haute et épaisse muraille, dont le pied était en partie baigné par les eaux d'un vaste étang dit le *Grand-Vivier*, que le ruisseau de la *Pisselotte*, ou des *Fontaines*, formait alors, comme aujourd'hui, avant d'entrer en ville. Ces eaux passaient sous une tour dite du *Réjouet* (3). La porte qui donnait accès dans la portion de l'enceinte qui défendait la rive droite de la *Sambre* s'appelait porte de la *Maladrerie*, et devait ce nom à l'hôpital des lépreux de la ville, qui se trouvait dans son voisinage. Les remparts qui s'étendaient de cette porte à celle de la Croix étaient garnis de douze tours, dont deux défendaient de chaque côté les abords de la *Sambre* à sa sortie de la forteresse. Parmi ces tours il s'en trouvait une, dite la *tour du Diable*, qui avait été tellement bien construite, qu'il fut presque impossible de la démolir lors des travaux de Vauban. Le reste de l'enceinte jusqu'à la *Sambre* renfermait cinq tours, dont deux défendaient

(1) Non loin de cette porte était le cimetière de *Salmoncamps*, un des quatre cimetières de la ville.

(2) Voyez la note de la page 151.

(3) Les *Bruisles*, avec le *Grand-Vivier* et un fief dit le *fief de Maulde*, étant compris dans les domaines des chanoines, il avait été stipulé, lors de la construction des remparts, qu'elles y conserveraient leurs droits de haute, moyenne et basse justice, et que la ville leur paierait désormais, comme indemnité, une rente perpétuelle de 40 sols blancs du Hainaut.

et que garnissaient, de distance en distance, des tours en bois. Le changement qui eut lieu pour l'enceinte de 1559 consista dans la substitution de murailles aux terrassements.

(1) Sans doute parce qu'elle était à la disposition des arquebussiers, dits confrères *Saint-Laurent*.

daient l'entrée des eaux. Une autre, appelée *tour du Paradis*, occupait le milieu de la distance qui séparait la rivière de la porte de la Maladrerie. A sa place s'éleva aujourd'hui le bastion du même nom.

Autour de la ville se profilaient de magnifiques allées d'arbres, qui ombrageaient ses glacis. Cinq grands chemins y aboutissaient : ceux de Bavaï, de Mons, de Binche, d'Assevent ou de la Croix, et celui d'Avesnes, qui se joignait au pied de la place avec ceux d'Hautmont et de Ferrière-la-Grande. Ces chemins ont depuis été remplacés, ceux du nord, par les routes de Mons, de Valenciennes et de Biuche; ceux du sud, par celles d'Avesnes et de Philippeville (1). Les chemins de Bavaï et de la Croix ne sont plus que des issues de campagne, et, quant à celui d'Avesnes, il n'existe plus que comme chemin de communication entre Maubeuge et Beaufort (2).

C'est le long de ce dernier, à 20 ou 30 toises de la ville, que se trouvait la *Maladrerie* ou *hospice Saint-Lazare*. Cet établissement, qu'on désignait aussi sous le nom de *bonne maison Dieu*, d'*hospice Saint-Ladre*, avait été fondé au 11^e siècle, lorsqu'au retour de la Palestine, les croisés rapportèrent en Europe l'affreuse maladie de la lèpre. Il en est fait mention : 1^o dans une lettre de Baudouin, comte de Flandre, donnée en 1192, par laquelle ce prince confirme la transaction faite entre l'église d'Hautmont, d'une part, et les *ladres* de Maubeuge, de l'autre; 2^o dans une bulle de 1243 émanée du pape Innocent IV, laquelle met sous la protection des apôtres Pierre et Paul les biens et personnes

de la maison des lépreux de Maubeuge (1). Les bâtiments de la Maladrerie, ayant été brûlés en 1470, ne furent pas rétablis, la disparition de la terrible maladie qui les avait fait élever n'en faisant plus une nécessité. On ne rétablit que l'église qui leur était annexée. Cette église, qu'un miracle à peu près analogue à celui qui arriva à Haut-Ittre, en Brabant, en 1405, avait fait surmonter l'église du *Saint-Sang* (2), dura, ainsi que le cimetière qui l'avoisinait, jusqu'à l'époque des fortifications de Vauban. Depuis, il n'est resté de l'ancien asile des lépreux de Maubeuge que le nom de Saint-Lazare donné à un des faubourgs de la ville.

Les établissements religieux ou charitables ne mauquaient pas à Maubeuge, et cette ville avait cela de commun avec la plupart des cités du moyen âge. A peine l'étranger qui s'y rendait dans la direction du sud quittait-il l'église du Saint-Sang pour

(1) L'hospice de la Maladrerie de Maubeuge était administré par les prévôt et échevins de la ville. Mais les dames chanoinesses en nommaient le directeur et étaient appelées à la vérification de ses comptes. On y recevait des pensionnaires, comme en fait foi un acte du 10 juin 1298. Cet acte porte que madame l'abbesse de Maubeuge et les échevins, jurés et conseillers de cette ville, ont accordé à Rivart, fils de Jean Rivart, de Maubeuge, la permission de demeurer dans la Maladrerie toute sa vie, d'y être nourri comme les frères de cette maison et d'avoir tous les ans une paire de draps de laine, ainsi qu'un tabaret (manteau de l'époque), ou une *cotte hardie* (vêtement commun aux hommes et aux femmes), ou un *perlicheu* ou *cotier*, à son choix, plus 5 sous tournois pour faire ses *rafeflettes*, et cela moyennant une rente annuelle de 6 livres blanches que l'établissement devait percevoir sur le moulin de son père, c'est-à-dire le moulin de *Sambre*. D'après une règle généralement établie, les malades et infirmes qui se trouvaient dans la Maladrerie de Maubeuge furent d'abord soumis à une séquestration absolue; mais, avec le temps, cette règle se relâcha et on les vit, au 15^e siècle, se répandre dans les églises, marchés, boucheries et tavernes, afin d'y recueillir des aumônes. Pour mettre fin à ces abus, le prévôt de Maubeuge rendit un ban qui leur interdisait à l'avenir toutes ces libertés, sous peine d'amende, ne leur permettant de sortir que pour les choses les plus indispensables et commettant une personne qui devait faire en leur nom toutes les quêtes nécessaires.

(2) Une procession très soignée et une confrérie dite la *confrérie du Saint-Sang* furent instituées en commémoration de ce miracle. Elle avait lieu au mois de septembre, le premier dimanche de la grande foire de Maubeuge. A l'occasion de cette procession avaient lieu des représentations allégoriques jouées en plein air par la confrérie du Saint-Sang. Ces sortes de représentations, dans lesquelles on personnifiait les différents mystères de la religion, étaient fort en usage au moyen âge, ou elles dégénéraient parfois en farces bouffonnes.

La procession du *Saint-Sang*, autorisée par le pape et les évêques de Cambrai, fut vainement prosaite par l'un de ces derniers en 1430. Elle continua d'avoir lieu jusqu'à la révolution. Sous la restauration elle fut momentanément remise en usage.

(1) Ces chemins suffisaient, paraît-il, aux besoins de la contrée à une époque où les transactions commerciales, rares et difficiles, ne faisaient point une nécessité de voyager en toute saison. Ils étaient, toutefois, quelque peu empierrés. En 1661 eut lieu, au sujet de leur entretien, un débat entre les échevins et les bourgeois. Ceux-ci ayant prouvé qu'ils n'étaient nullement tenus de les maintenir en bon état, notamment ceux de Ferrière et de Feignies, etc., il fut résolu qu'il conviendrait de créer, pour les entretenir, un droit de vinage sur tous les objets qui entrent dans la ville, excepté sur les denrées dues en qualité de rentes au chapitre et au souverain de la province.

(2) Les routes de Mons, de Valenciennes, d'Avesnes et de Philippeville furent construites dans la première moitié du 17^e siècle. Celle de Binche, dont il n'existe encore qu'un tronçon allant jusqu'à la frontière, date seulement de 1844, époque où l'administration municipale de Maubeuge fit empierrer convenablement la plupart des chemins qui rayonnent autour de la ville.

entrer dans la forteresse, qu'il rencontrait, d'un côté, un couvent de femmes, de l'autre un hôpital. Le couvent, connu sous le nom de *Béguinage*, venait de la translation qui avait été faite à Maubeuge, au XII^e siècle, de la communauté de douze religieuses instituée par sainte Aldegonde à Coursolre. (Voyez page 140.) Ces saintes filles, fuyant les ravages de la guerre, étaient venues se mettre sous la protection des remparts qui abritaient les restes de leur bienfaitrice (1). L'hôpital se trouvait à peu de distance du Béguinage, sur la gauche. On l'appelait *l'hospice Saint-Nicolas*, ou des *Mendiants*.

On se rappelle que dans son testament sainte Aldegonde avait réservé les revenus de l'habitation seigneuriale de Maubeuge en faveur de l'hospitalité et des pauvres. Ces revenus paraissent avoir constitué primitivement la dotation de l'hôpital Saint-Nicolas, que nous voyons effectivement, dans les temps les plus reculés, ouvert à l'indigence et aux pauvres voyageurs. Cet hôpital était situé rue de la Maladrerie. On en reconnaît encore aujourd'hui l'emplacement aux bâtiments de construction ancienne qui sont à l'angle des rues de France et de Saint-Louis (2).

(1) Le nom de *béguines*, que les uns font venir de sainte Beghe, fille de Pépin de Landen, et d'autres, du mot allemand *beggen*, c'est-à-dire prier, vient, selon l'opinion la plus probable, de Lambert Begg, prêtre liégeois qui, en 1170, fonda le premier béguinage connu. Les béguines étaient des femmes, filles ou veuves, qui se réunissaient sans prononcer aucun vœu, afin de vivre dans la dévotion. Elles habitaient en des cellaires, ayant chacune leur petit jardin, y vivaient séparément à leurs frais, ou du produit d'une faible prébende, n'ayant d'autres lieux de réunion qu'une église ou chapelle centrale, et d'intérêts communs, qu'une cuisine, une boulangerie et une laanderie économiques. Leurs établissements, comme on le voit, étaient des sortes de petits phalanstères pieux. A Maubeuge, les béguines avaient une église, un cimetière et un pasteur servant aux besoins religieux des habitants qui résidaient en deçà de la *Sambre*. Leur établissement exista jusqu'à l'époque des fortifications de Vauban, où il fut démoli pour faire place aux nouveaux remparts. Après sa suppression, ses biens rentrèrent dans les domaines des chanoinesses; mais ils n'eurent pas moins une destination charitable. Le produit en fut intégralement distribué aux pauvres jusqu'en 1790.

Indépendamment du béguinage du quartier de la Maladrerie, il y avait à Maubeuge un établissement de même genre, appelé quelquefois le *Bigard*, mot synonyme de béguinage, béguins, béguines. De là le nom de rue du *Bigard*, donné autrefois à la rue de la Mairie, où cet établissement se trouva primitivement. Il avait été fondé par un nommé Pierre Blyart, en faveur de quatorze femmes pauvres.

(2) L'hôpital Saint-Nicolas, de Mons, dont on ignore l'origine, tant l'époque de sa fondation est ancienne, paraît avoir été fondé de la même manière que celui de Maubeuge, par sainte Waudru, sœur de sainte Aldegonde.

L'hôpital Saint-Nicolas fut le seul de son genre qui exista à Maubeuge jusqu'en 1620. Alors plusieurs chanoinesses et bourgeois de la ville fondèrent celui de Saint-Macaire, autrement dit *l'Hôtel-Dieu* (1); mais en 1701, cet établissement ayant fait place à l'hôpital militaire, ses revenus, avec ceux de la Maladrerie et de la fondation de Pierre Blyart, que les nouvelles fortifications forcèrent de supprimer, servirent à l'entretien de dix nouveaux lits à l'hôpital Saint-Nicolas. Cet état de choses dura jusqu'en 1793, où ce dernier fut supprimé à son tour. Ses différents revenus ont été affectés depuis à l'hospice civil de Maubeuge.

Sainte Aldegonde ayant disposé, par son testament, de l'habitation seigneuriale de Maubeuge en faveur de l'hospitalité et des pauvres, l'hôpital Saint-Nicolas devait naturellement se trouver contigu au vieux château de la ville, et en quelque sorte en faire partie : c'est ce qui eut lieu. Le château primitif de Maubeuge, le même dont nous avons parlé au sujet des reliques de saint Ghislain (Voyez page 146), se trouvait en effet à côté de l'hôpital Saint-Nicolas et couvrait tout le terrain compris entre cet établissement et la *Sambre*. Le château occupait toute la partie occidentale de l'île que la *Sambre* formait en ce lieu, et constituait une espèce de citadelle d'une défense facile, dont la position avait dû être choisie de préférence à toute autre par sainte Aldegonde, lorsque, construisant son monastère, elle reconnut la nécessité de lui donner une forteresse pour appui. Ce fut sans doute principalement contre cette forteresse que vinrent échouer, en 1183, les ennemis du comte de Hainaut. (Voyez pages 9, 19, 149.) Ce fut dans ses murs que les nobles chanoinesses durent d'abord prendre l'habitude de se réfugier à l'approche d'un danger quelconque. Plus tard, l'enceinte octogone par Guillaume, comte de Hainaut, et le *refuge* qu'elles firent construire à Mons, dans la rue de la Grande-Chaussée, remplacèrent avantageusement le château de Maubeuge, qu'un incendie détruisit en 1396. (Voyez page 155.)

(1) Saint Macaire, illustre patriarche d'Antioche, était venu à Maubeuge en 1008, y avait séjourné et s'y était fait saigner. La tradition conserva la mémoire du lieu où il avait séjourné, de la place où son sang avait été déposé et du miracle que ce sang avait occasionné, et c'est en ce lieu même, paraît-il, que fut construit l'hôpital de son nom.

Le château de Maubeuge fut pendant long-temps le gîte des chiens du grand-veneur de Hainaut, qui devaient y être gardés et alimentés aux frais de la ville. Les personnes qui habitaient dans tout son circuit étaient, par un privilège spécial, exempts du droit de *soigny*, auquel étaient tenus de satisfaire les autres bourgeois. Après l'incendie qui le détruisit, le château de Maubeuge ne fut pas reconstruit. A sa place s'élevèrent, depuis, les prisons de la châtellenie et la résidence des mayeurs héréditaires (1).

Après avoir traversé les ponts qui se trouvaient sur les deux bras de la *Sambre*, au pied des murs du château de Maubeuge, on arrivait comme aujourd'hui sur une place appelée marché au Charbon. Sur cette place apparaissait, à l'emplacement de la poste actuelle aux chevaux, l'hôtel de l'*Écu-de-France*, pied-à-terre des grands personnages qui passaient par Maubeuge. Deux rues, en partie conservées, y aboutissaient : c'étaient les rues de la *Pecquerie* et de la *Croix*. La première, qui devait son nom à la porte de la *Pecquerie*, où elle se terminait, fut plus tard appelée rue des *Sœurs-Grises*, à cause d'un couvent de religieuses du tiers ordre de *Saint-François* qui s'y trouvait. Ce couvent avait été fondé en 1484 par une femme nommée Marie Gravelinge, qui, désespérée de la mort de son mari, qu'une chute lui avait enlevé le premier jour de ses noces, avait résolu de consacrer sa vie et ses biens à l'accomplissement d'une telle œuvre. Brûlé en 1637, lors du siège de la ville par les Français (Voyez page 157), le couvent des *Sœurs-Grises* fut rétabli en 1678. Au moment de la révolution, il renfermait vingt religieuses, qui s'y livraient à l'instruction de la jeunesse. Cet établissement est devenu, depuis, l'hospice civil de Maubeuge, dont il a déjà été parlé (2).

La rue de la *Croix* était la plus longue de la ville ; elle traversait toute la paroisse de ce nom. Sur sa gauche s'ouvraient trois rues qui venaient aboutir à une rue parallèle au ruisseau de la *Pisselotte*, que tout fait présumer avoir existé en partie sur l'emplacement de la rue actuelle de l'Intendance. Deux de ces rues faisaient la continuation, l'une de la rue des *Brasseries*, l'autre, de celle des *Sœurs-Noires*. Des trois, il ne reste plus que celle de *Maulde*, ainsi appelée d'une maison qui s'y trouve encore et dont les chanoines de *Saint-Quentin* avaient fait leur hôtel ou greffe. A l'angle occidental de la rue de *Maulde* et de celle de la *Croix* était la prison du chapitre, autrement dite *prison de Maulde*, bâtiment qu'on peut encore aujourd'hui reconnaître à son architecture. Plus loin, vers l'est, entre les bastions actuels de la *Croix* et de la *Falaise*, s'élevait l'église de la *Croix*, dont le clocher faisait face au rempart, et un peu en deçà, sur la droite, l'hôpital de *Notre-Dame-de-Grâce* ou des *Kanguennes*, qui existe encore. Cet hôpital fut fondé en 1562, par le vénérable Jean Gyppus, doyen du chapitre des chanoines de *Saint-Quentin*, en faveur de sept femmes âgées ou veuves, d'honnête bourgeoisie. On y remarque la chapelle dans laquelle le fondateur fut enterré, petit monument d'architecture ogivale auquel était autrefois attaché un vicaire chargé d'y dire la messe (1).

Le chapitre de *Sainte-Aldégonde* s'étendait entre la rue de la *Croix*, le marché au Charbon, le ruisseau de la *Pisselotte*, le Grand-Marché ou place d'Armes et le marché aux Herbes. La cour ou enclos intérieur est en partie devenue la place Verte actuelle. Primitivement circonscrit, comme tous les

(1) Voyez Vinchant, t. III, p. 305.

(2) Dans la rue de la *Pecquerie* débouchaient trois ruelles venant de la haute ville. L'une d'elles, la *Petite-Grimpette* d'aujourd'hui, s'appela *Verte-Fallée*, et contourna dans sa partie supérieure un bâtiment qui fut pendant long-temps la prison de la prévôté : de là le nom de rue de la *Vieille-Prison* que portait autrefois une rue aboutissant, celle de la *Paix*. Dans la rue de la *Pecquerie* se trouvait le siège principal d'un établissement qui suivit de près la construction des fortifications de Vauban : nous voulons parler de la manufacture royale d'armes, créée en 1701, par un industriel nommé Duret, avec l'aide et la protection du gouvernement.

(1) Ce vicaire ayant été supprimé à la révolution, son traitement, joint au surcroît de revenu que la dotation acquit avec le temps, procura la possibilité d'ajouter quinze nouveaux lits au sept de la primitive fondation. De là est résulté un second bâtiment contigu à l'ancien et qu'on appelle les *Grandes-Kanguennes*. L'hôpital de *Notre-Dame-de-Grâce* était autrefois administré par l'abbesse, le doyen du chapitre de *Saint-Quentin* et le plus ancien des chanoines de Maubeuge. Aujourd'hui, il l'est par une commission prise parmi les bourgeois de la ville. Les douze *Kanguennes* qui y sont les plus anciennement inscrites reçoivent 25 francs 30 centimes par mois ; les autres, 20 francs. Elles ont en plus, en cas de maladie, du vin, de la viande, des médicaments et les soins d'un médecin. Chaque année, 300 à 400 francs, provenant du surcroît de leur revenu, sont versés à l'hospice civil. Elles ont une réserve qui approche de 100,000 francs.

monastères, dans une haute et épaisse muraille crénelée, cet établissement, à la suite des incendies qui le détruisirent à plusieurs reprises, finit par n'avoir plus d'autre enceinte que les bâtiments qui le composaient. Ces bâtiments étaient nombreux et importants. Outre l'église Saint-Pierre et celle de Sainte-Aldegonde, qui étaient situées au nord, vis-à-vis du Grand-Marché (1), ils se composaient du logis de l'abbesse, situé au sud, des hôtels des dames aînées et des chanoinesses ménagères, plus des logements de plusieurs personnages que leurs fonctions attachaient au chapitre. Toutes ces habitations, précédées d'une cour à porte cochère et ayant pour la plupart un petit jardin sur le derrière, étaient spacieuses et agréables. Elles existent encore pour la plupart, mais considérablement modifiées dans la distribution de leurs appartements. Leur architecture, postérieure au xvr^e siècle, n'offre

(1) Ces églises étaient voisines l'une de l'autre. Comme nous l'avons vu précédemment, elles avaient été détruites à différentes époques. Leur reconstruction la plus récente datait du commencement du xv^e siècle. Aussi leur architecture se sentait-elle du genre mixte et bâtarde qui forma la transition du style gothique à celui de la Renaissance. Des bâtiments, au pied desquels se trouvait une galerie couverte, les entouraient sur le devant et sur les côtés. Dans ceux de ces bâtiments qui faisaient face au marché aux Herbes se trouvait le petit portail Saint-Pierre et l'école dominicale fondée au xv^e siècle par une demoiselle de Louvignies, chanoinesse. L'église de Sainte-Aldegonde renfermait huit chapelles ou autels; celle de Saint-Pierre, neuf. La première, qui était spécialement à l'usage des chanoinesses, servait aussi de lieu de sépulture à leurs abbesses. Il s'y trouvait des ornements et un mobilier d'une valeur considérable. Pillée à la révolution, puis convertie en hôpital ambulancier, en parc d'artillerie, elle finit par être démolie en 1809. Sur l'emplacement de son portail se trouve aujourd'hui l'entrée principale de la place Verte. L'église Saint-Pierre, seule, fut conservée et continua à servir d'église paroissiale. Nous dirons plus tard quand et comment elle fut anéantie.

Indépendamment de ces deux églises, le chapitre en renfermait long-temps une troisième, plus petite, située au sud de l'enclos, à côté du logis de la dame albese. Cette église, connue sous les noms de *Basilique de Saint-Maurice* et de *Vieux-Moustier*, passait pour avoir été bâtie au temps de sainte Aldegonde même, sur l'emplacement de l'oratoire qu'elle avait primitivement érigé dans le lois de Malbode en l'honneur de la Vierge Marie. Les restes de la sainte, prétendaient-on, y avaient été inhumés dans une petite crypte située sous l'autel de la nef de droite, et c'est de là qu'on les tira pour les mettre dans une châsse de bois en 1059. Les chanoinesses allaient souvent officier dans cette église, qui était, du reste, ainsi qu'un petit cimetière avoisinant, leur lieu de sépulture. C'est là que s'accomplissaient une partie des cérémonies relatives à la réception des abbesses, et c'est là aussi que ces dernières, au jour du jeudi saint, lavaient les pieds des pauvres veuves de la ville. Le Vieux-Moustier fut démoli en 1751, et la masse journalière qui s'y disait, transférée à l'église Sainte-Aldegonde.

rien de particulier, et il serait difficile, en les voyant, de s'apercevoir qu'elles ont autrefois fait partie du monastère de Sainte-Aldegonde. Il ne reste plus aujourd'hui comme souvenir visible de cet antique asile que le nom de rue du *Chapitre* donné au bout de la rue de la Croix qui est situé entre le ruisseau de la *Pisselotte* et le marché au Charbon, et le pilori, autrement dit *Pierre hourderesse*, où l'abbesse faisait attacher les compables que son grand-bailli avait condamnés pour des délits commis dans le ressort de sa juridiction (1).

Autour du chapitre des chanoinesses, et dans sa juridiction, se trouvaient cinq habitations, deux prairies, deux moulins, trois brasseries et une ferme construites en même temps que le monastère primitif, et dont sainte Aldegonde avait légué par son testament la dime aux chanoines de Saint-Quentin. Les deux moulins existent encore aujourd'hui. Des trois brasseries, l'une se trouvait près du moulin de la *Pisselotte*, l'autre, à l'embouchure de ce ruisseau dans la *Sambre*, et la troisième sur cette rivière, un peu plus haut que la précédente. La ferme occupait le milieu de l'espace compris entre les deux dernières brasseries. Tous ces établissements, quoique vendus à des particuliers depuis la révolution, n'en existent pas moins encore sur leur emplacement primitif, changés sans doute de disposition, mais ayant toujours la même destination.

Le Grand-Marché de Maubeuge, c'est-à-dire la place d'Armes, était loin de présenter la physionomie qu'il a aujourd'hui. Au nord se trouvait la maison de ville, défendue par un fossé, surmontée d'un beffroi et ornée d'un grand balcon sur lequel se tenait le prévôt de Maubeuge pendant les exécutions capitales qui avaient lieu au pied de l'édifice (2).

(1) Cette juridiction, avons-nous dit plus haut, page 25, faisait partie de celle de Bernillies et s'appelait la seigneurie de *Bernillies en Maubeuge*. Le pilori se reconnaît à la colonne de pierre qui est adossée à l'angle occidental des rues du Chapitre et de l'Arsenal. Il était situé en face du logis de l'abbesse, qui, du haut de son balcon, abrégéait ou prolongeait, d'un signe, le supplice du pauvre patient.

(2) En 1778, par arrêt du conseil d'état, l'Hôtel-de-Ville fut transféré dans les bâtiments du gouverneur, rue du Bigard : de là le nom de rue de la Mairie donné depuis à cette dernière. Le bâtiment délaissé fut transformé en siège royal et prison. Ce transfèrement eut lieu à raison d'une rente de 600 livres à payer au gouverneur comme indemnité de logement, rente qui devait se prendre sur le droit de 2 liards au pot de bière, ou, en cas de suppression de ce droit, sur les fonds de la massarderie.

A l'ouest, en face, il y avait un des cimetières de la ville. Ce lieu de sépulture était appelé *cimetière Saint-Jacques*, de ce qu'il occupait le derrière d'un hôpital fondé en 1400 en faveur des pèlerins Saint-Jacques. Cet hôpital, qui devint ensuite l'asile des orphelins de la classe bourgeoise de Maubeuge, dura jusqu'à la révolution. Il a donné son nom à la rue qui fait communiquer la Grande-Place avec le marché aux Bestiaux. Au delà de l'hôpital Saint-Jacques venait la rue des *Chanoines* (aujourd'hui rue Royale), appelée plus tard rue de l'Oratoire, à cause d'un convent d'oratoriens qui s'y trouvait. La fondation de ce convent était due aux instances de Pierre Dubois, curé de Maubeuge, qui, en 1627, fit venir, avec permission de l'évêque diocésain, plusieurs frères de l'Oratoire de Louvain, parmi lesquels se trouvait l'illustre et révérend Père Jean-Baptiste de Gaule, depuis évêque de Marseille. Les oratoriens ne tardèrent pas à prospérer à Maubeuge. Ils furent admis, conjointement avec les capucins, au service de la prédication dans l'église Sainte-Aldegonde, et leurs supérieures obtinrent, par bulle du pape Urbain VIII, d'être à l'avenir les doyens de la paroisse (1). Les oratoriens de Maubeuge, amis du progrès et du libre examen, comme tous ceux de leur ordre, se firent remarquer par leurs vertus rigides, leur esprit de tolérance et de charité, et par leur amour des sciences et des lettres. Ils étaient les seuls religieux de la ville qui eussent une bibliothèque. La révolution, malheureusement, les confondit dans sa haine pour tout ce qui se rattachait au catholicisme, et supprima leur établissement, qui, avec l'église, a été, depuis, transformé en maison bourgeoise.

Un autre ordre, non moins célèbre que l'ordre des Oratoriens, avait un établissement dans une rue adjacente à la leur. Nous voulons parler des jésuites

et du collège qu'ils fondèrent à Maubeuge en 1616. Un collège en cette ville n'était pas un établissement sans utilité, alors, que les études classiques étaient presque les seules nécessaires et connues. Lors de la création de l'Université de Douai par Philippe II, il avait été fortement question, sur un rapport du magistrat de Mons, de choisir la ville de sainte Aldegonde pour siège de cette Université. L'arrivée des jésuites, quelque temps après, put être regardée comme un dédommagement de l'avortement du projet. Appelés par la libéralité de François Bruneau, veuve de Hugues Bourgeois, chevalier et bailli général des chanoinesses, les jésuites ouvrirent leurs classes à Maubeuge le 1^{er} octobre 1619. Leur église, bâtiment qui est aujourd'hui une écurie à l'usage de la garnison, fut consacrée le 4 août 1624. Parmi les professeurs se trouvaient les deux fils de la fondatrice, dont l'un, le Père Jean, a laissé plusieurs ouvrages latins. Augustin Fourdin, abbé de Liessies, qui était fort affectionné aux jésuites de Maubeuge, et qui tous les ans faisait chez eux quelque séjour, fit réparer à ses frais, en 1740, le bâtiment dans lequel se trouvaient leurs classes (1).

Presqu'en face de la rue du Collège se trouvait la rue du *Bigard*, depuis rue de la Mairie. Cette rue aboutissait à un vaste massif de maisons et de jardins, compris entre les rues de Bavai ou de Salmoncamps et celle de Mons, et qui couvrait tout le terrain qu'occupent aujourd'hui le bastion de Bourgogne et la poudrière avoisinante. De la rue du Bigard on revenait vers la place par la petite rue de

(1) A la suppression de l'ordre des Jésuites, le collège de Maubeuge continua d'exister en vertu de lettres patentes du roi de France, qui y affecta, vu l'insuffisance de ses revenus, une rente de 2,000 livres à payer par le collège de Lille. Au moment de la révolution, en 1790, le personnel du collège de Maubeuge était composé d'un principal, d'un professeur de rhétorique, de cinq rigistes de grammaire, ecclésiastiques ou laïques, et d'un maître de langue anglaise. Ces professeurs étaient soumis à la surveillance d'une commission administrative prise parmi les notables de la ville. En 1795, il fut question de faire du collège de Maubeuge une école centrale et ce projet fut aussi près de réussir que l'établissement d'une Université deux siècles auparavant. Devenu alors successivement une ambulance, une caserne et un établissement d'aérostat, le collège de Maubeuge ne reprit sa destination primitive qu'au temps de la création de l'Université par Napoléon.

la *Prévôté*, et le marché au *Filet*, ainsi appelé de l'é-talage qu'on y faisait d'une marchandise aujourd'hui, pour ainsi dire, disparue du pays. La rue de la Prévôté tirait ce nom des bâtiments de la prévôté qui se trouvaient sur l'emplacement de la prison actuelle. C'est depuis la transformation de ces bâtiments en une maison d'arrêt que la désignation de rue de la Prison a prévalu.

Le marché aux Herbes, appelé d'abord marché au *Contenage*, et puis à la *Volaille*, à cause des denrées qui s'y vendaient, était comme aujourd'hui un prolongement de la Grande-Place. Trois rues, qui existent encore, y aboutissaient : la rue de Mons, la rue Sainte-Barbe, et la rue Française, autrefois nommée rue *Anglaise*, puis après rue des *Sœurs-Noires*, de ce qu'elle longeait un couvent de religieuses du tiers ordre de Saint-Augustin. Ces religieuses, qu'on appelait vulgairement *sœurs noires*, à cause de la couleur de leur vêtement, avaient été appelées de Mons à Maubeuge sur la fin du xv^e siècle. Elles s'y étaient fixées dans l'ancien refuge de l'abbaye de Liessies, y avaient fait bâtir une église qui, détruite dans le milieu du xv^e siècle, fut reconstruite et consacrée de nouveau par l'évêque de Cambrai, en 1590. Les sœurs noires de Maubeuge, au nombre de dix-huit à vingt, se livraient à l'instruction des enfants et prenaient soin des malades de l'Hôtel-Dieu, auquel leur domicile était contigu. Leur église sert aujourd'hui de magasin à l'usage du génie de la place. Sa façade, joliment morceau d'architecture dans le style de la Renaissance, se fait encore remarquer au lias du marché aux Herbes.

Toute la partie de la ville de Maubeuge qu'on rencontrait au nord de la place était loin d'être distribuée comme elle l'est aujourd'hui. S'il est un lieu où le temps et les nouvelles fortifications aient amené des changements, c'est surtout dans cette partie de la ville. La Grande-Rue, ou rue de Mons, y avait une tout autre direction que celle qu'elle a actuellement; elle s'avancait directement jusqu'au pied de la porte de Mons, donnant accès à trois rues qui y débouchaient à angle droit : la rue de *Salmoncamps* ou de *Bavai*; la rue du *Grand-Moulin*, prolongement de la précédente, qui, au delà du ruisseau, prenait le nom de rue *Galatasse*; enfin la rue des *Fossés*. Cette dernière a depuis pris le nom de rue des *Capucins*, à cause d'un couvent de frères français qui, ayant été démoli lors de l'érection des

nouveaux remparts, fut transféré au sein d'un enclos voisin, dont l'entrée donnait dans cette rue (1).

Tels sont les renseignements que nous avons cru devoir consigner sur la topographie ancienne de la ville de Maubeuge. Aujourd'hui, son aspect a bien changé. Diminuée d'étendue, privée de tous ses établissements religieux, de la moitié de ses rues, elle serait totalement méconue par ses anciens habitants, si jamais, sortant du tombeau, ils revenaient la visiter. Mais a-t-elle reçu préjudice de ces changements? Nous ne le croyons pas. Mieux abritée maintenant contre les dangers de la guerre, elle a vu, de plus, ses rues et ses habitations s'assainir et changer d'aspect (2), et, à la place des édifices purement religieux dont on paraît fort bien se passer aujourd'hui, le commerce et l'industrie ont trouvé des établissements avantageux. D'un autre côté, les biens des communautés pour lesquelles ces édifices avaient été élevés, en passant en des mains actives et habiles qui en ont décapé la valeur par leur travail et leur industrie, ont contribué pour leur part à l'augmentation de la richesse sociale. Le résultat s'en est fait sentir par une plus grande aisance dans les besoins de l'existence. Les habitations se sont embellies, ont été mieux aérées, et le luxe même a fini par les parer. En peu de temps,

(1) Les capucins étaient venus s'établir en 1611 à Maubeuge dans une maison située rue de Binche, que les évêques-archevêques de Brabant Gyssus leur avaient achetée. Leur église avait été consacrée sous l'invocation de sainte Aldegonde, le 30 juin 1616, par l'archevêque de Cambrai. Les chanoines, qui jusque là avaient pris alternativement pour prédicateurs les récollets d'Avesnes et les curmes de Valenciennes, confierent désormais cette mission aux capucins de Maubeuge, qui l'exercèrent, comme nous l'avons dit, conjointement avec les oratoriens. Le couvent des capucins, au moment où il fut supprimé, en 1790, comptait douze religieux. Les bâtiments ont été convertis en résidences bourgeoises, et la cour en ateliers de marbrerie. Quant à l'église, elle a été démolie.

(2) La fréquence des incendies arrivés à Maubeuge semble faire croire que, comme la plupart des cités du moyen âge, cette ville était primitivement construite en bois. Le contraire, cependant, paraît avoir existé. L'abondance des pierres qui se trouvent dans les environs du territoire ont fait adopter un genre de construction plus solide et moins à la merci du feu. Cependant, il serait hasardeux de se prononcer à cet égard, aucune habitation remontant au vrai moyen âge n'existant plus à Maubeuge. Les plus anciennes qu'on trouve aujourd'hui, sur la place du marché au Charbon, dans les rues de Mons, de Binche et de l'Intendance, n'annoncent guère, par leur architecture, plus de quatre cents ans de durée.

Mahbenge avant l'année 1680.



- 1 Eglise des S^s Sulpice
- 2 Couvent Sulpice et Couvent de l'Esperance
- 3 Collège de l'Esperance S^s Nicolas
- 4 Couvent des Sœurs grises
- 5 Collège des Sœurs
- 6 Couvent des Ursulines
- 7 Eglise S^s Jacques
- 8 Eglise des Capucins
- 9 Collège de l'Esperance
- 10 Eglise S^s Pierre et S^s Gilles
- 11 Eglise S^s Pierre et S^s Gilles
- 12 Collège de l'Esperance
- 13 Eglise S^s Pierre et S^s Gilles
- 14 Eglise S^s Pierre et S^s Gilles
- 15 Eglise S^s Pierre et S^s Gilles
- 16 Eglise S^s Pierre et S^s Gilles
- 17 Eglise S^s Pierre et S^s Gilles
- 18 Eglise S^s Pierre et S^s Gilles
- 19 Eglise S^s Pierre et S^s Gilles
- 20 Eglise S^s Pierre et S^s Gilles
- 21 Couvent de l'Esperance
- 22 Eglise de l'Esperance
- 23 Intendance

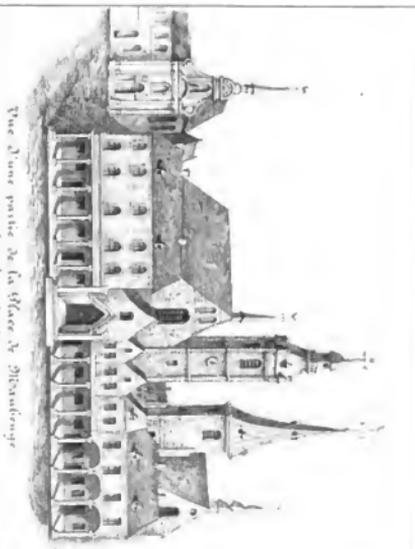
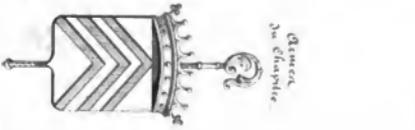
Renois

Mahbenge à l'époque actuelle.



- 1 Eglise paroissiale
- 2 Eglise aux Cordons
- 3 Eglise aux Cordons
- 4 Eglise aux Cordons
- 5 Eglise aux Cordons
- 6 Eglise aux Cordons
- 7 Eglise aux Cordons
- 8 Eglise aux Cordons
- 9 Eglise aux Cordons
- 10 Eglise aux Cordons
- 11 Eglise aux Cordons
- 12 Eglise aux Cordons
- 13 Eglise aux Cordons
- 14 Eglise aux Cordons
- 15 Eglise aux Cordons
- 16 Eglise aux Cordons
- 17 Eglise aux Cordons
- 18 Eglise aux Cordons
- 19 Eglise aux Cordons
- 20 Eglise aux Cordons
- 21 Eglise aux Cordons
- 22 Eglise aux Cordons
- 23 Eglise aux Cordons

Renois.



Vue d'une partie de la Place N. Mahbenge

on a vu disparaître ces caves s'ouvrant à rue, demeures obscures et malsaines qui, à Maubeuge comme dans la plupart des villes du moyen âge, étaient, pour ainsi dire, l'unique refuge des familles indigentes. A ces améliorations sont venues se joindre de jolies fontaines publiques, de nombreux égouts, de beaux et larges quais, un commencement de trottoirs, un éclairage facile et commode, et un Ouvroir. Espérons qu'on ajoutera bientôt à ces créations une crèche, une salle d'asile, une école professionnelle, un abattoir, une cité ouvrière, etc., et que ces établissements, joints aux avantages nouveaux que la ville est appelée à retirer d'un chemin de fer, dont la construction est aujourd'hui certaine, rendront à cette ville la prospérité et l'importance qu'elle eut un moment au moyen âge.

II. Chapitre Sainte-Aldegonde depuis le treizième siècle jusqu'à 1789.

Chanoines de Saint-Quentin, leurs prébendes. — Prébendes des chanoinesses. — Attributions de l'abbé et des danses annexes. — Droits du chapitre. — Monnaie Sainte-Aldegonde. — Privilèges et obligations des comtes de Hainaut à l'égard du chapitre de Maubeuge. — Nomination des abbés, cérémonies faites lors de leur installation. — Réception solennelle de la duchesse de Croÿ comme abbé, en 1742. — Admission d'une chanoinesse. — Comment se provoquent les quartiers de noblesse. — Cérémonies de réception. — Chanoinesse ecclésiastres et chanoinessees ménagères. — Liberté d'existence des chanoinessees ménagères. — Statuts destinés à régler cette liberté. — Comment elles savent les étudier. — Esprit mondain du chapitre de Maubeuge à différentes époques, et notamment au dix-huitième siècle. — Note curieuse à ce sujet.

Nous avons fait connaître plus haut comment fut institué le monastère de Maubeuge, comment il devint un chapitre de chanoines et de chanoinesses, et quel était le caractère primitif des établissements de ce genre. Il nous reste maintenant à donner des détails sur son organisation, ses ressources, ses usages et son existence dans les siècles qui séparent sa sécularisation définitive de la révolution française. Commençons par dire un mot des chanoines.

Brunon, en réformant le monastère de Maubeuge en 963, créa, avons-nous dit, à la place des douze religieux qui s'y trouvaient, dix-huit chanoines. Ces chanoines, pendant quelque temps, observèrent la règle à laquelle les avait soumis l'illustre archevêque (Voyez page 142) ; mais plus tard ils secouèrent le joug de cette règle et reprirent la liberté d'existence des prêtres séculiers, désertant la vie cloîtrée pour habiter en ville dans des maisons particulières. Ils se divisaient en chanoines prêtres ou sacerdotaux, en chanoines diaques, et en chanoines sous-diaques. Il y en avait six de chaque sorte (1). Ils avaient à leur tête un prévôt nommé par le souverain de la province, puis un doyen qu'ils choisissaient eux-mêmes, et le plus souvent parmi eux. Leurs fonctions, avons-nous dit, étaient d'être les desservants des chanoinessees et de la paroisse Saint-Pierre. Pour prix de cette mission, ils percevaient les revenus que sainte Aldegonde avait affectés aux douze religieux bénédictins dont ils étaient les successeurs. Ces revenus, comme on l'a vu dans le testament de la sainte, provenaient de nombreux domaines situés dans plusieurs villages et hameaux, des dîmes qu'ils percevaient dans ces villages, ainsi que sur les fermes, brasseries, moulins, maisons et bois que le chapitre avait à Maubeuge. A cela ils ajoutaient le produit des offrandes et des amonnes faites aux églises qu'ils desservaient, plus le casuel provenant des obits et services qu'ils célébraient. Les émoluments fixes ou prébendes étaient pris sur le revenu du domaine foncier. Ces prébendes étaient plus ou moins fortes, selon que les titulaires étaient chanoines sacerdotaux, diaconaux ou sous-dia-

(1) Le dernier des chanoines sous-diaques remplissait les fonctions d'écolâtre, office qu'il tenait de l'abbé en qualité de bef. L'école du chapitre de Maubeuge exista de tout temps. Malillon rapporte, dans ses *Art. SS. ord. bened.*, t. ix, p. 162, que Thierry, abbé de Saint-Hubert au x^e siècle, reçut sa première éducation chez les religieux de Maubeuge, qui avaient déjà alors une bibliothèque. En 1195, un enfant de quatre ans, appartenant au seigneur de Thoeny, l'un des cinquante otages que Richard Cœur de Lion envoyait à l'empereur pour prix de sa liberté, fut retenu à son passage par le comte Baudoûin, cousin de son père, et mis en pension à l'école des chanoinessees de Maubeuge, où il fit sa première éducation. Cette école, comme on le voit, était une de celles dont nous avons parlé sous le nom d'école canoniale ou mineure dans notre introduction. (Voyez p. 111.)

naux (1). Dans le principe, les souverains du pays s'attribuèrent parfois la collation de ces prébendes, comme on le voit dans la *Chronique* de Gilbert, où l'auteur se vante d'avoir obtenu du comte Baudouin, son maître, un canonicat dans l'église de Maubeuge. Mais par la suite, ces actes de simonie, sévèrement condamnés par l'église, n'étant plus usités, l'abbesse, avec le pape, exercèrent seuls le droit de conférer les canonicats du chapitre de Saint-Quentin. La première avait la collation de ceux qui venaient à vaquer dans les mois de mars, de juin, septembre et octobre; l'autre, la collation de ceux qu'il s'agissait de conférer pendant les autres mois.

Les revenus des chanoinesses, beaucoup plus considérables que ceux des chanoines, avaient été partagés en quarante prébendes par Brunon (2). L'abbesse avait double prébende et touchait celle des chanoinesses entrantes pendant les trois premières années de leur noviciat. Elle disposait, en outre, de différents bénéfices fondés par un grand nombre de chanoinesses. Elle avait la collation d'une foule de cures, d'offices de chapelains, la nomination de la moitié des échevins de Maubeuge, de ceux de plusieurs autres localités où le mayeur héréditaire était choisi par elle. Comme les églises du chapitre avaient été les premières églises collégiale et paroissiale de Maubeuge, elle avait aussi le droit de suprématie sur tout ce qui se rattachait au culte dans la ville, sur les couvents, les hôpitaux, et l'on ne pouvait ériger aucune chapelle, aucun clocher, instituer aucune fête ou procession, sans son autorisation (3). Les droits de haute, moyenne et basse justice étaient exercés en son nom dans

l'enclos de son chapitre et tous les villages soumis à sa juridiction, par des baillis assistés de sergents nommés les uns et les autres par elle.

Elle gouvernait et administrait sa communauté, assistée des quatre plus anciennes chanoinesses, appelées les *quatre aînées* (1), et avait sous ses ordres immédiats un grand-bailli, un receveur général, un receveur du chapitre et procureur fiscal, un receveur de la trésorerie et des quotidiennes, un greffier, un mayeur remplissant les fonctions de procureur, plusieurs sergents, et onze personnes exerçant dans l'intérieur du cloître des fonctions subalternes (2). Elle faisait percevoir, au nom de sa communauté, la moitié du droit de mortemain dans toute l'étendue de ses domaines, contre le comte de Hainaut l'autre moitié, et ce droit dans tout son entier sur les territoires de Colletet, de Bersillies, de Houdain et d'Harmignies. Son chapitre, non seulement était exempt des droits de *gîte* et *parchoine*, et d'une foule d'autres exactions, mais encore possédait ceux de *tantieu*, d'*avoine* et de *wighes* dans la ville, la moitié du droit d'afforage (3), et enfin le privilège important de faire battre, au coin de sainte Aldegonde, une petite monnaie de plomb qui eut parfois cours dans tout le Hainaut (4).

(1) Les prébendes diaconales et sous-diaconales rapportaient en moyenne de 8 à 900 livres; les sacerdotales, avec les bénéfices qui leur étaient affectés, de 1,300 à 1,500 livres. Les obits fondés tant à l'église Sainte-Aldegonde qu'à la paroisse produisaient de 2,000 à 4,500 livres qu'ils se partageaient entre eux. Ces sommes auraient aujourd'hui en argent une valeur plus que sextuple.

(2) Le montant de chacune de ces prébendes était de passé 4,500 livres. Elles étaient prises sur un revenu foncier total de 200,000 francs, ce qui faisait aujourd'hui une somme colossale.

(3) Il y avait même plus : le curé de Maubeuge ne pouvait célébrer de grand' messe en sa paroisse tant que durait celle du chapitre, et le mercredi des Cendres, le jour des Rameaux et le samedi saint, c'était dans l'église de Sainte-Aldegonde qu'il devait aller chercher les cendres, le buis et le feu nécessaires à la célébration des cérémonies particulières à ces jours.

(1) Dans le principe, trois de ces chanoinesses portaient les noms de *prévôt*, de *doyen*, et de *custode*. L'une était chargée du temporel, l'autre du spirituel. La troisième faisait l'office de trésorier et prenait soin des ornements, des reliques, etc.

(2) Tous ces fonctionnaires jouissaient des privilèges propres à l'établissement auquel ils étaient attachés. Ils étaient francs de leurs corps, et n'étaient soumis à la justice échevinale que pour ce qui se rattachait à leurs meubles. Au xiv^e siècle, les cinq principaux officiers parvinrent même à affranchir leurs personnes du droit d'être poursuivis pour dettes.

(3) Le droit d'afforage à Maubeuge consistait dans la perception de 4 lots 1/2 par tonneau de 52 lots par chaque brassin de bière. Un tiers de ce droit appartenait au chapitre, un tiers aux chanoines, et le reste à l'État. Celui-ci percevait aussi, conjointement avec les chanoinesses, la moitié des afforages de vin. Sous l'administration française, les choses changèrent. Non seulement le gouvernement s'appropriait exclusivement le droit d'afforage, mais il soumit le chapitre à différents impôts que celui-ci n'avait jamais supportés jusque là, entre autres à une taxe de 600 florins pour sa consommation en vins, pour alaiage de bêtes à cornes. Les nobles dames, en sus, durent souffrir à cet égard la visite des comtes.

(4) Les chanoinesses de Maubeuge prétendaient que le privilège qu'elles avaient de battre monnaie remontait à sainte Aldegonde. On ne sait si cette prétention était fondée, car l'acte le plus ancien qu'on connaisse touchant ce privilège est un compte de la croix de l'abbesse de 1388. Les deniers de sainte Aldegonde, appelés successivement *mercaux* et *pittes*, servaient d'abord à payer, à celles des cha-

Les comtes de Hainaut, en leur qualité d'avoués du monastère, charge qui leur valait le tiers du revenu des bois de celui-ci, non seulement étaient tenus de respecter les immunités dont jouissait le

chapitre, mais encore de le protéger. Ils s'y engageaient, à leur avènement, par un serment solennel qui fut constamment observé, et que continuèrent à prêter, après eux, les grands-haillils ou intendants qui administrèrent la province au nom des ducs de Bourgogne, des rois d'Espagne et de France (1).

Dans les premiers temps, l'abbesse de Maubeuge était nommée par les sœurs de sa communauté. Plus tard, elle fut choisie par le souverain sur une liste de trois chanoinesses élues par le chapitre. Cette élection se faisait en présence de commissaires délégués du prince, et qui en portaient le résultat à la cour. Sitôt que le monarque avait fait son choix, il le faisait connaître à Maubeuge. Alors toutes les cloches de la ville étaient mises en branle, et chaque habitant allait féliciter la nouvelle abbesse. Après cela, elle se rendait au *Vieux-Moustier* pour y entendre lire, de la bouche de l'intendant de la province, en présence des chanoinesses et de leurs officiers, la teneur de son brevet de nomination. Une procurator rédigée par le greffier du chapitre était ensuite envoyée à un procureur de Cambrai pour le charger de demander à l'archevêque la confirmation de l'élection. On joignait à cet envoi un procès-verbal attestant que toutes les formalités avaient été remplies. Sur le vu de ces pièces, l'archevêque s'empressait d'accorder la confirmation demandée. Alors la nouvelle abbesse sortait de Maubeuge pour y venir faire, quelques jours après, une entrée solennelle. Cette entrée avait lieu avec la plus grande pompe. Le lendemain, elle se rendait à l'église de Sainte-Aldegonde pour y entendre la messe et prêter serment. Après la prestation du serment, la première aînée, prenant la croix sur l'autel et la lui met-

noinesses qui étaient présentes aux offices, leur quote-part dans les distributions journalières. D'abord restreint à ces distributions, qu'on appelait *quotidiennes*, leur cours fut, plus tard, répandu dans Maubeuge et ses banlieues, puis dans le Hainaut. En 1462, le peuple s'étant plaint de l'abus qu'on faisait des deniers de Maubeuge, l'usage en fut interdit autre part qu'en l'église des chanoinesses et au delà d'une valeur de 32 livres, quantité nécessaire à l'entretien du nombre ancien. Toutefois, en 1541, le chapitre recouvra la liberté d'en forger en telle matière et quantité qui lui convenait, et de les mettre en circulation dans toute l'étendue de la province, sous la condition de n'en pas donner dans chaque paiement pour plus de 2 gros. C'est comme ayant cours depuis Loon jusqu'à Bruxelles qu'un écrivain de l'époque, Guicciardin, en parle dans sa *Géographie des Pays-Bas*. Cette circulation, de même que le privilège de pouvoir forger à son gré de nouveaux deniers, ne dura pas plus long-temps que la première fois. Un demi-siècle après, il était aboli, et, depuis, le chapitre fit de vains efforts pour le rétablir.

Quoique du peu de valeur, les deniers de Maubeuge furent souvent contrefaits. Au xvi^e siècle, on voit plusieurs personnes condamnées pour en avoir fabriqué de faux. De ce nombre fut le père prêtre du fameux Roland de Latre, banni par sentence des évêques de Mons, en 1531. Le hannissement ou la fustigation paraissent avoir été les seuls châtimens des faussaires de la monnaie de Maubeuge, tandis que la corde ou le bâchet étaient les peines infligées aux faux monnayeurs de la monnaie publique.

Le Père Triquet, dans les premières éditions de sa *Vie de sainte Aldégonde*, donne la figure d'un denier de Maubeuge frappé dans la seconde moitié du xvi^e siècle. C'est le même qu'on trouve dans plusieurs collections, et qui est gravé dans les anciens tarifs des monnaies belges. Il est d'un alliage de plomb dur, et porte au droit sainte Aldégonde, debout, tenant un livre d'une main, et la croix de l'autre, accostée des lettres S A L, et ayant autour d'elle les mots BEATA ALDEGUNDIS VIRGO. Au revers se trouve une croix ornée et vidée, coupant la légende ORA | PRO | NOBIS | DEUM. Le *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, par M. R. Chalou, donne la description de quatre autres variétés de deniers du chapitre de Maubeuge. L'un de ces deniers est un des morceaux antérieurs à l'acte de 1541 qui accorda à la monnaie de Maubeuge une valeur légale et coursable. Il représente, dans un cercle perlé, sainte Aldégonde, debout, tenant la croix de la main droite, et dans le champ, une étoile : SANTA | ALDEGUNDIS | VIRGO. Dans un même cercle, il y a une croix silice et pommetée, évidée en cœur en forme de quartefeuille : ORA | PRO | NOBIS | DEUM | A M E.

Les deniers de sainte Aldégonde ne sont pas les seules monnaies qui aient été forgées à Maubeuge. Outre celles dont nous avons parlé page 140, et qui sont du temps de Charles le Chauve, il en existe qui y furent frappées à l'effigie de Jean II d'Avoyes, comme on peut le voir par un sterling décrit dans un ouvrage imprimé à Londres en 1769, sous le titre : *Miscellaneous views of coins*. (Voyez, pour les deniers de Maubeuge, la notice insérée par M. Estienne dans les *Archives du Nord*, nouv. série, t. iv, et le judicieux article de M. Chalou dans la *Revue de la numismatique belge*, t. ii, p. 291.)

(1) Le comte de Hainaut, pour la prestation de ce serment, se rendait à Maubeuge, où il descendait chez le prévôt. Le lendemain, les chanoinesses allaient le devancer avec le corps de sainte Aldégonde et le conduisaient à leur église, où, la main sur l'Evangile, il s'acquittait de sa mission. Après ce serment en avait lieu un autre à la sortie de l'église. Le comte, marchant sur deux grandes pierres bleues qui se trouvaient sur le parvis du temple, prononçait ces paroles : « Je jure de garder les droitures et loi de la ville, le jugement des évêques d'icelle, les orphelins et les veuves, aussi les anciens édits et usages qui y sont maintenus pour le bien commun, et toutes les franchises et libertés, chartres et accelles que les comtes et comtesse de Hainaut ont données et accordées. »

tant en main, l'installait définitivement comme abbesse. Un *Te Deum* solennel et des salves générales d'artillerie et de mousquetterie succédaient immédiatement à cette cérémonie. Au sortir de l'église avait lieu, au *Vieux-Moustier*, une scène touchante. L'abbesse, avant de rentrer dans son hôtel, lequel était, comme nous l'avons dit, contigu à cette église, était entourée de ses compagnes, qui, s'approchant d'elle, lui promettaient *révérence et honneur*, et elle les embrassait l'une après l'autre en leur promettant *paix et amitié*.

L'une des réceptions d'abbesse les plus pompeuses, et dont la relation nous a été conservée dans tous ses détails (1), est celle de la princesse Charlotte-Thérèse de Croi de Beaufort, en avril 1742. Cette dame, issue d'une des plus nobles et des plus puissantes familles du pays, reçut des honneurs dignes de son rang et des largesses considérables qu'elle répandit en cette occasion. Nous ne pouvons faire autrement que d'en dire quelques mots.

Venant de Lille, accompagnée d'une suite brillante, la noble abbesse s'arrêta à l'abbaye d'Hautmont, où elle fut reçue et complimentée par l'abbé en tête de sa communauté. Sa chapelaine et les quatre principaux officiers du chapitre vinrent la joindre, et bientôt elle s'achemina vers Maubeuge, suivie de dix carrosses remplis de ses parents et amis, escortée par des compagnies bourgeoises habillées en hussards, en grenadiers et en gardes du corps, lesquelles avaient chacune leur musique en tête. De temps en temps, sur la route, l'abbesse s'arrêta pour recevoir des compliments et des bouquets de plusieurs groupes de jeunes filles vêtues de blanc. Aux abords de la ville, la cavalerie de la garnison vint se mettre en tête du cortège; quatre brigades de maréchaussée prirent place à côté de la compagnie de hussards, et la compagnie des arbalétriers bourgeois se présenta pour fermer la marche. Aux portes, de nouvelles félicitations eurent lieu de la part des autorités militaires, et l'entrée se fit au son des cloches et du canon. Le cor-

tège s'avança dans les rues sous des arcs de triomphe et de brillants portiques pavoisés de toutes couleurs. Aux maisons était suspendue une suite non interrompue de jolies guirlandes entremêlées d'écussons et de transparents revêtus des armes, cris, devises et chroniques de la maison de Croi. L'infanterie de la garnison, rangée au port d'armes, formait la haie de chaque côté, mêlant ses vivats à des feux de peloton, aux acclamations de la foule et au son des tambours qui battaient aux champs. L'abbesse descendit à l'hôtel de l'Intendance, où elle fut reçue par les dames aînées, puis après complimentée par les fonctionnaires de la prévôté et le corps municipal en habits de cérémonie (1). Elle goûta ensuite les vins d'honneur comme dame de Maubeuge, et puis, après avoir été haranguée de nouveau, d'abord par les chanoinesses de Saint-Quentin, puis par les états-majors de la place, elle entra à l'hôtel pour y souper et passer la nuit, tandis que les grenadiers bourgeois montaient la garde à sa porte. Le lendemain eurent lieu les cérémonies de l'installation telles que nous les avons décrites. Après quoi, vers une heure, un splendide repas à trois services complets, avec le plus beau dessert qu'on ait vu, réunit dans

(1) Plusieurs des harangues prononcées en cette occasion nous sont demeurées. La plus curieuse, sans contredit, par son ton bucolique, est une ode en style emphatique, avec quantité d'hyperboles et d'allégories poétiques dans le goût de l'époque. En voici deux struplus :

Que le Rhin, le Tibre et la Seine,
Exaltent les fameux Crois;
Qu'Appollon épouise sa veine
Pour chanter leurs faits innés :
En ce jour la *Sambre* étonnée
Chante la vertu couronnée
D'une abbesse qui sort des rois.
Louis, de l'Europe l'arbitre,
Pour l'ornement de son chapitre,
Vest qu'elle y donne des loix.

Jamais, trop heureuse province,
On ne pourra l'ôter l'honneur
Dont te comble le choix du prince
Par qui Croi fait ton bonheur.
Dans une éclatante carrière,
De Maubeuge elle est la lumière,
De la terre et du ciel l'amour.
Qu'Astrée, à nos vœux favorable,
Conserve cette abbesse aimable,
Qui sait plaire au peuple et à la cour.

(1) Voyez à ce sujet la relation publiée par M. Estienne, en 1849, dans l'*Observateur d'Anvers*, et le manuscrit de la bibliothèque de Douai que nous avons cité au bas de la page 12.

les appartements de l'abbesse toutes les personnes de distinction qui étaient dans la ville. La bourgeoisie et le peuple, de leur côté, trouvaient copieusement à manger et à boire dans la cour du chapitre. Le soir, il y eut un grand bal qui dura jusqu'à trois heures du matin. Les musiciens qui jouèrent à ce bal, ainsi que pendant les repas, reçurent des gratifications importantes. Ces libéralités avaient été répétées à chaque moment sur la route à l'égard d'un grand nombre de personnes, et l'on doit supposer que leur montant fut en rapport avec le déboursé du repas, qui, indépendamment des vivres fournis par les fermiers et gardes-chasse du chapitre, s'éleva à 6,685 francs 15 sous, ce qui ferait aujourd'hui une somme de près de 40,000 francs.

Telles étaient, en général, les cérémonies observées au monastère de Maubeuge lors de la nomination d'une nouvelle abbesse. Les formalités qui concernaient la réception des chanoinesses étaient proportionnellement aussi importantes et aussi scrupuleusement observées. Faisons-les connaître à leur tour.

Comme nous l'avons dit page 144, pour entrer au chapitre de Maubeuge, il fallait, primitivement, prouver qu'on était réellement fille de chevalier venant de loyal mariage. Cette preuve se faisait par l'organe de sept gentilshommes qui prêtaient serment sur la chaise Sainte-Aldegonde, l'Évangile étant ouvert et le Saint-Sacrement exposé. Plus tard, lorsqu'il s'agit de posséder seize quartiers de noblesse, dont huit du côté paternel et huit du côté maternel (1), on exigea l'exhibition d'une carte généalogique avec les armoiries de chaque quartier, leurs écussons, heaumes, lambrequins, etc., le tout dressé sur titres authentiques, tels qu'extraits de naissance et de décès, contrats de mariage, testaments, actes de partage et de reliefs de fiefs, engagements d'emplois nobles, pactes de famille, procès, transactions, acceptations de tutelles, etc. À défaut de ces documents, on acceptait des papiers de famille, des notes généalogiques originales, tenues

à chaque génération, et, quand un accident quelconque avait détruit toute preuve écrite, et que le fait était prouvé par un acte de notoriété, on s'en référait à la parole d'honneur d'un conseil de gentilshommes dont trois étaient pris parmi les plus proches parents de la famille même dont il fallait prouver l'origine. Malheur à celle qui ne pouvait satisfaire aux conditions et formalités voulues ! elle était impitoyablement refusée ; ou si, par un faveur bien rare, elle obtenait qu'on fermât les yeux sur quelque défaut de preuve, c'était pour encourir, au sein du chapitre, le dédain et l'éloignement des autres dames, comme il en arriva à la pauvre mademoiselle Dandelot, sur la fin du XVIII^e siècle. Cette jeune chanoinesse avait dû à la protection de Louis XVI d'être admise sans avoir tous les titres voulus, et ses compagnes l'en punirent depuis en la désignant dédaigneusement sous le nom de *mademoiselle à quatorze quartiers* (1).

L'âge requis pour être admise était de trois à douze ans. Il fallait être saine de corps, et sans difformité. Le jour de la réception arrivé, la jeune aspirante était conduite en l'église Sainte-Aldegonde pour y entendre la messe. L'office terminé, elle se rendait à l'entrée du chœur, où se trouvaient ses futures compagnes. Alors la première aînée, s'avancant vers elle, lui disait d'une voix solennelle : « Que demandez-vous, ma fille ? » Elle répondait qu'elle demandait de posséder dans le noble chapitre la nourriture spirituelle et temporelle. On la faisait ensuite se déshabiller et se promener, afin de reconnaître sa taille et sa conformation physique. Cela fait, la première aînée la revêtait de l'habit de chanoinesse et lui demandait une seconde fois : « Que demandez-vous ? » À quoi elle répondait la même chose que précédemment. Après

(1) On voit figurer parmi les chanoinesses de Maubeuge les noms des plus anciennes familles de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, entre autres, celles de : Arenberg, Arberg, Béthune, Biron, Beaufort, Brandebourg, Couci, Garondeix, Créqui, Croi, Glédeau-Giron, Clermont-Tonnerre, Chasteler, Egmont, Horn, Haynin-Listard, Gontaut, Hoenzollern, Lannoy, Ligne, Oultremont, Nidowchel, Nérode, Nassau, Noyelles, Yves de Warelles, Tilly, Trazenegny, Westerloo, Saint-Chamans, Berlamont, Bousier, Ghistelles, Vignacourt, Schonover d'Archtot, Berlo, Lasteysir, Berghes, Salm, Mouchy, Lannoy, Clermont-Tonnerre, Gout-ult, Hamal, Vander Burg, Ghistelle, etc., etc., etc.

(1) À la mort des chanoinesses, leurs quartiers de noblesse étaient indiqués dans des écussons sculptés sur tout le pourtour de leur pierre de tombe, tandis qu'au dessus, dans un losange, se trouvaient leurs armoiries propres.

cela, la première aînée lui présentait un livre et un petit pain, et lui disait : « Par la tradition de ce livre, nous vous accompagnons aux biens spirituels de céans ; par la tradition de ce pain, nous vous accompagnons aux biens temporels de céans. Dieu vous en laisse bien acquitter, ma fille ! » Enfin, la nouvelle chanoinesse se mettait sur la première marche du milieu du chœur, et toutes les autres l'alliaient embrasser. La cérémonie se terminait par la prestation du serment (1).

Après vingt ans de séjour dans les demeures des dames aînées, les chanoineses obtenaient la liberté de vivre en leur particulier, c'est-à-dire dans un hôtel qui leur était propre, ce qui s'appelait être *ménagère*. Leur existence devenait alors libre et agréable. Elles avaient à leur service servantes et laquais ; elles pouvaient même faire des réceptions et loger leurs parents et amis. Il est vrai qu'il y avait des statuts destinés à régler l'exercice de cette liberté, et que les enfreindre c'était s'exposer à la perte momentanée de sa prébende ou de ses distributions. Mais il y avait toujours moyen d'élu-der ceux de ces statuts qui pouvaient paraître trop gênants. La discipline de l'établissement était susceptible de tant de tolérance et de cas exceptionnels ! Pour la moindre indisposition, la crainte d'une maladie contagieuse, l'approche d'une guerre ou tout autre motif, on obtenait si facilement des congés, que bien souvent la moitié du chapitre était au dehors occupée à voyager et à respirer l'air libre des champs.

Cette existence facile et toute de relation, qu'aucune préoccupation d'intérieur ne venait troubler, jointe aux habitudes de bon ton qui étaient toutes naturelles dans une communauté qui se recrutait au sein des plus hautes familles de divers pays, faisait d'une chanoinesse une femme aimable, d'un commerce agréable, prévenant, et souvent spiri-

tuel (1). Aussi Maubeuge et ses environs devinrent-ils de bonne heure le séjour de prédilection d'une foule de gentilshommes, et, sous la domination française, ce fut toujours une faveur vivement recherchée des régiments de toutes armes que d'aller tenir garnison en cette ville. Les nobles cadets de famille, qui alors peuplaient tous les grades de l'armée, à partir de celui d'officier, regardaient comme une bonne fortune d'être à même de pouvoir goûter les délices que leur promettait la fréquentation des nobles chanoineses. Mais de cette liberté d'existence et de ces relations résultaient souvent une foule d'incidents, les uns agréables, les autres regrettables ou scandaleux. Une tendre liaison s'établissait, et, malgré la surveillance des dames aînées aux yeux d'argus, elle se continuait à l'aide de poulets, de billets doux, de toutes sortes d'artifices, et amenait, au détriment des calculs de quelque aîné de famille, un mariage heureux. D'autres fois, c'étaient des séparations cruelles, les soupirs, les ennuis de l'absence, ou le désespoir de l'abandon. Parfois aussi, comme nous l'avons vu au sujet de Jeanne d'Éclaires, c'était un enlèvement ou bien une fuite cruellement expiée, qu'il fallait avouer en rougissant et les larmes aux yeux. Heureusement le scandale n'était pas grand, tant on avait soin de l'étouffer, et tant c'était chose facile en ces asiles respectés, pourvus de ressources infinies, où la curiosité des profanes ne pénétrait jamais. Dans la plupart des circonstances, toutefois, le châtement était sévère. Nous ne parlerons point de cette chanoinesse qui, en 1558, fut réprimandée devant toutes ses sœurs pour notes de corruption, et séquestrée pendant deux ans, afin qu'elle puisse se réconcilier ; ni de cette demoiselle de Créquy qui, s'étant mise en ménage sans permission, pour y vivre plus à son aise, prétendit y demeurer, et encourut pour cet esprit de rébellion les censures

(1) Les frais d'entrée d'une jeune chanoinesse, tant en gratifications à l'abbesse, à la chapelaine, aux chanoines et chanoineses, qu'à la fabrique, aux officiers du chapitre, au chapelain, au trésorier, au clerc, à l'offrandier, au bâtonnier, à l'huissier, au portier et aux domestiques de madame, s'élevaient à la somme de 1,288 florins. Une fois admise, la jeune chanoinesse entretenait en outre à ses frais une femme de chambre pendant ses trois premières années de noviciat.

(1) Outre ces qualités, les chanoineses avaient aussi celles d'être fort charitables envers les pauvres et libérales à l'égard des étrangers. Elles exerçaient admirablement les devoirs de l'hospitalité, et les grandes infortunes trouvaient chez elles un accueil et des consolations pleines des plus délicates attentions. C'est ce qu'eurent l'occasion d'éprouver, entre autres proscrits illustres, Marie de Médicis, et le chevalier de Saint-Georges, l'un des derniers Stuarts.

du chapitre et l'application du règlement. Nous dirons seulement un mot d'une autre jeune chanoinesse qui fut, dans une situation toute délicate, victime d'un contre-temps bien désagréable. Belle, au cœur tendre, au caractère expansif, elle avait commis le crime, bien excusable, hélas ! d'aimer. Son amant, jeune officier de la garnison, se rendait parfois furtivement chez elle pour la voir. L'abbesse en fut informée, se mit aux aguets, et un jour, qu'elle sut le téméraire entré, elle se rendit vers l'appartement où avait lieu le mystérieux tête-à-tête. La jeune chanoinesse, entendant des pas, cacha son amant dans une garde-robe. Mais la trop indiscreète visiteuse s'en était aperçue en ouvrant la porte. Quelle ne fut pas la stupéfaction de la pauvre jeune fille quand elle apprit que le meuble où se trouvait le trop cher trésor allait être emporté et remplacé par un autre plus convenable ! Force lui fut de se jeter aux pieds de l'impitoyable abbesse et de tout lui avouer en pleurant.

Nous avons vu, chapitre x, en parlant des instituts de chanoines et de chanoineses, qu'au moyen âge les monastères de femmes tombèrent souvent dans un degré de corruption incroyable. Il n'en pouvait guère être autrement à cette époque, où les lettres, les arts, la lecture, les délassements de l'esprit, le dévouement à une foi politique ou philosophique, enfin les mille distractions que la civilisation moderne a créées, ne pouvaient, comme aujourd'hui, en alimentant les âmes et en occupant les activités, donner le change aux passions, les empêcher de se concentrer sur les jouissances sensuelles et les porter à chercher ailleurs des issues salutaires. En des temps de mœurs grossières, au milieu des ennuis et de la monotonie mortelle d'une vie de réclusion, les croyances religieuses n'étaient pas toujours un frein suffisant, surtout dans des établissements qui, comme les maisons de chanoineses, étaient étrangers aux jeunes et à l'austérité de certains ordres. D'ailleurs la repentance n'était-elle pas là pour plus tard ? N'y avait-il point avec les ministres de Dieu des accommodements ? Et l'habitude de racheter ses péchés par des dons à l'église, habitude d'où sont résultées tant de fondations pieuses, n'était-elle pas généralement établie et encouragée par les promesses les plus solennelles d'indulgence et de pardon ? Ces beaux chanoines au teint fleuri, qui, soit aux processions, soit au chœur de l'église, chantaient al-

ternativement avec les dames chanoineses, et dont la fréquentation était peut-être par trop étroite et répétée, étaient bien faits pour inspirer aux jeunes novices d'autres pensées que l'esprit de pénitence et de mépris du monde. Puis, indépendamment des jeunes cleres, n'y avait-il pas toujours dans l'église de Sainte-Aldegonde une foule de nobles chevaliers importuns, dont les regards languoureux se croisaient avec ceux des pauvres chanoineses, toujours prêts à désertir les feuillettes de leur missel pour se porter à la dérobee çà et là, au risque de laisser pénétrer dans leur cœur le trouble et l'agitation ? Cette habitude de choisir ainsi le saint temple du Seigneur comme théâtre de regards profanes devint, à Maubeuge, un si grand abus au xiii^e siècle, que le pape Clément IV, sur plaintes qu'en avaient été faites, constitua dans le chapitre Sainte-Aldegonde un prêtre nommé *Scholasticus Novionem*, pour veiller à ce que les dames ne soient plus troublées désormais par des malintentionnés. Cette mesure, plus tard, reçut sa consécration dans un article de règlement conçu en ces termes : « L'office divin se fera toujours atraict, et durant icelui on s'abstiendra de deviser ensemble. On ne parlera non plus aux cavaliers et autres survenants, ni au chœur ni sous le doxal, non seulement pendant qu'on dit l'office, mais point du tout. Et si, par aventure, il arrivait autrement, l'une des quatre aînéses usera d'autorité pour promptement obvier au scandale et empêcher telle irrévérence. »

Mais, si l'on était obligé d'en venir là dans les églises, que devait-il donc se passer dans ces réunions, ces fêtes, ces soirées dansantes, ces bals masqués, ces fréquentations continuelles, qui avaient lieu avec les dehors, dans le chapitre ou ailleurs ? Quel ton, quelles habitudes, devaient enfin y régner au xviii^e siècle, alors que les jésuites avaient répandu partout leurs doctrines de christianisme facile et sociable, qui accommodaient les devoirs et les abnégations de la religion avec les passions de la vie, les plaisirs et les affaires, et trouvaient pour tous les péchés des pardons ou des excuses ; alors qu'imbus de ces enseignements, puis de ceux d'une philosophie matérialiste, des évêques et des abbés ou faisaient profession d'athéisme, ou donnaient l'exemple d'une vie joyeuse se passant au milieu des soupers fins et des parties de bondoir ; alors enfin que tant de nobles personnages propageaient partout dans le beau moude les

négligences de Voltaire et des encyclopédistes ? Ce qui devait se passer dans les chapitres de chanoinesses, à la suite de ce relâchement général, fut en harmonie avec l'esprit de l'époque. On n'y eut plus d'autre souci que celui de bien sauver les apparences, et surtout de s'amuser en personne noble, sans déroger s'entend. On s'en donna à cœur joie, et jamais soupers de l'Œil-de-Bœuf n'eurent l'air et les délices d'une soirée de chapitre. Il faut bien que nous n'exagérons pas et que les choses soient allées loin alors, pour qu'un certain abbé de Marigny, favori du prince de Condé, qui, en 1770, était occupé de postuler la place de prieur aux chapitres de Maubeuge, de Mons et de Nivelles, ait cru, pour réussir, devoir leur adresser, dans le style de Dorat et de Demoustier, l'épître suivante, qui peint en ne peut mieux l'esprit et les passe-temps des nobles chanoinesses de son époque. Pour moi, disait le licencieux et spirituel abbé,

*Je ne suis point de ces porteurs de mitres,
Dont l'importance austère
Pourrait troubler la gaieté
Qu'on voit régner dans vos chapitres.
Je sais l'ordre de vos maisons,
Qu'on y fait peu de cas des vêpres, des épiques,
Des matines, des oraisons,
Et que vos fondateurs, par une loi bien sage,
Qu'appuieraient cent bonnes raisons,
N'obligerent qu'à des chansons
Les beaux chanoines de votre âge.*

Vous ne devez pas craindre, dit-il plus loin en prose, qu'ayant la direction de vos consciences, j'y jette des scrupules qui les embarrassent : je ne vous demanderai qu'une dévotion aisée, et vous aurez en moi un directeur facile et commode. Puis il ajoute, en parlant des jeunes chanoinesses :

*Je ne prétendrai point que leurs yeux se contiennent
Lorsqu'elles verront entrer de jeunes curieux :
Au contraire, en ce cas, je consens que leurs yeux
Se détournent pour voir ceux qui vont et qui viennent.
Et je suis bien que vos bréviaires
Sont votre pis-aller ;
Et je serai content, pourvu
Que je sache comment, dodans leurs oratoires,
Elles font, méditant sur ce qu'elles ont vu,
Leurs oraisons jaculatoires :
Car il y va de mon devoir
De m'en instruire et de savoir
Ce que font les jeunes novices
Dans leur chambre, au sortir du chœur,
Afin de leur montrer, comme bon directeur,
A bien faire leurs exercices.*

L'abbé, arrivant à parler de charité, en demande un peu à mademoiselle d'Imersel, une des plus jolies chanoinesses de Maubenge, pour laquelle il endure un tourment mortel ; puis, revenant à deux de ses compagnes, les demoiselles de Wilse, il leur dit qu'elles ont de quoi faire du bien à beaucoup de monde :

*Pour faire plaisir aux humains
Vous avez des yeux et des mains,
De doux propos, des complaisances,
D'aimables souris, des desirs,
Quelques fois même des soupirs,
De secrets correspondances,
Du chagrin qui vient des absences,
De petits soins, des bractées,
Des baisers, des portraits et de la jalousie ;
Et, s'il vous en prend fantaisie,
Vous pouvez donner des poulets.
C'est un fort grand secours dans une maladie,
En l'ôter comme au renouveau :
Pour rendre à qui languit une nouvelle vie,
Un poulet du chapitre est un friant morceau.*

Nous n'irons pas plus loin, par respect pour nos jeunes lectrices.

Tel était à peu près, au XVIII^e siècle, la liberté d'existence des chapitres nobles, et tel était le langage que se croyaient autorisés à leur tenir certains abbés musqués de l'époque. Mais la révolution allait bientôt arriver, qui devait renverser ces singuliers asiles pieux, ces communautés religieuses offertes ainsi à tous les caprices de l'esprit mondain. De ses crises douloureuses sortirent de terribles leçons qui devaient nous rendre désormais une noblesse moins frivole et plus digne, et des prêtres plus imbus des principes et des vertus de la primitive église.

III. Maubenge chef-lieu d'une prévôté.

Comment la justice fut rendue à Maubenge et lieux environnants dans les premiers siècles du moyen âge. — Plaids des grands feudataires ; jurés et raichimourgs. — Echecins, leur origine. — Détails sur l'échevinage de Maubenge. — Cours feudales, baillis, Sénéchaux, châtelains et prévôts. — Premiers prévôts de Maubenge, leur juridiction, leurs attributions administratives et mi-

libres, leur intervention dans la police de la ville, et règlements curieux qu'ils ont laissés. — Rapports des prévôts de Maubeuge avec les dames chanoinesses; confits divers. — Serment des prévôts. — La charge de prévôt de Maubeuge distraite de celle de gouverneur. — Principaux chefs du gouvernement de Maubeuge sous la domination française. — Jacques Hennot, premier prévôt héréditaire de Maubeuge. — Agrandissement de ses pouvoirs et procès importants qu'il informe. — Ses successeurs jusqu'à François Hennot, dernier prévôt de Maubeuge. — Plans de réforme judiciaire de ses derniers. — Personnel de la prévôté au moment de sa suppression, et villages de son ressort à différentes époques. — Physiognomie que présentait la ville de Maubeuge aux jours de grande solennité, sous l'ancien régime. — Contraste amené par la révolution (1).

Dans les premiers siècles du moyen âge, la justice fut rendue à Maubeuge de la même manière que dans toutes les provinces où les Franks avaient assis partiellement leur domination, c'est-à-dire d'après d'anciens usages primitivement issus de la Germanie. Le droit de l'administrer appartenait aux comtes, aux grands feudataires entre les mains desquels le territoire avait été réparti, soit que ces feudataires fussent laïques, soit qu'ils fussent ecclésiastiques (2). Aux plaids du grand feudataire apparaissaient, sous le nom de *jurés* et *rachimbourgs*, des leudes ou colons libres, élus par leurs concitoyens, qui s'en venaient dire la *coutume*, la *loi du pays*, et veillaient à ce que la justice y fût conforme. Ces plaids, appelés primitivement *mal* ou *mallum*, et dont la cour plénière d'Hornu, près de Mons, de laquelle il a été parlé à la page 5, nous offre un exemple, étaient permanents. On y décidait toutes les questions de personnes et de propriétés.

Plus tard, cette manière de rendre la justice occasionnant de grandes difficultés, à cause de la diversité des races et des embarras de déplacement, Charlemagne borna à sept francs hommes dans chaque localité le nombre de ceux qui rendraient arrêt en toute cause. Il les fit choisir par les com-

tes et d'une manière fixe, et leur donna le nom d'*échevins*, de *skepen*, c'est-à-dire juges, mot qu'on n'aperçoit guère avant lui. De là datent les sept échevins de Maubeuge, dont nous avons parlé aux pages 150, 154, 172 (1).

Dépositaires de l'ancienne souveraineté des cours plénières, les échevins devaient être vaincus par le pouvoir seigneurial quand la féodalité fut triomphante. Tel est, en effet, le résultat qui eut lieu dans les campagnes, où les échevinages devinrent, en général, de simples offices à la disposition des seigneurs, qui s'attribuèrent le droit exclusif de leur choisir des présidents, c'est-à-dire des mayeurs héréditaires. Les échevinages devinrent alors les

(1) Les fonctions des échevins de Maubeuge étaient, comme dans la plupart des localités, de deux sortes : administratives et judiciaires. Sous le premier rapport, ils avaient la tutelle des mineurs roturiers et l'obligation de faire régler la *fourmature* ou part moutinière due aux pupilles par leurs pères et mères en cas de second mariage; la surveillance directe de la conduite et de la gestion des tuteurs testamentaires et datifs, qui étaient tenus de rendre chaque année leurs comptes aux mayeurs et échevins, qualifiés de tuteurs en chef. Les fonctions administratives des échevins embrassaient encore l'administration des biens de la commune, de l'église paroissiale, des fabriques et des hôpitaux, la régie des octrois et des revenus municipaux, enfin la police et la voirie. Comme juges, les échevins de Maubeuge devaient, de même que presque partout dans le Hainaut, exercer la justice moyenne ou vicomtière, qui consistait à recevoir les *deshéritances* et *adhérences*, et la justice basse et foncière. Celle-ci donnait le droit de connaître des actions réelles et possessoires, de nommer des tuteurs aux orphelins, de faire les appositions de scellés et les inventaires, de procéder aux devoirs féodaux, d'ordonner le mesurage et le bornage des chemins publics, d'inspecter les poids et mesures, de réprimer les contraventions rurales et de police, de veiller à l'exécution des lois sur la chasse, et de régler les plantations des voies vicinales. Comme on l'a vu plus haut, les échevins de Maubeuge, au nombre de sept, étaient nommés moitié par l'abbé, moitié par le grand-bailli du Hainaut. Pour cette élection, ce dernier se rendait à Maubeuge, chez l'abbé. Celle-ci nommait le premier échevin, le grand-bailli le second, et ainsi jusqu'au septième, qui se nommait de commune main. Les échevins nommés prenaient serment de garder les droits du roi, du chapitre, des veuves et orphelins, et de s'acquiescer dément de leurs charges. En 1681, le nombre des échevins de Maubeuge fut réduit de moitié, en vertu d'un arrêt du conseil d'État commun à toutes les villes du Hainaut français, et la durée de leurs fonctions limitée à quatre ans, avec renouvellement par moitié tous les deux ans. Au moment de la révolution, l'échevinage de Maubeuge, autrement dit le *magistrat ou corps de ville*, se composait du mayeur héréditaire, d'un *trésorier massart*, de cinq échevins proprement dits, et de cinq échevins surnuméraires. Parmi les échevins, le quatrième remplissait les fonctions de procureur-syndic, et le cinquième celles de greffier. Le premier était grand chef de la ville. Un échevin surnuméraire était baillier-concierge, et les deux autres, sergents.

(1) Une partie des renseignements compris dans cette notice ont été puisés dans l'*Histoire du parlement de France* de M. Pillot et dans une nomenclature des prévôts de Maubeuge insérée par M. Lathion dans les *Archives du Nord*, 3^e série, t. II. Le reste provient de documents divers puisés à différentes sources.

(2) Il faut observer que, pour des causes purement personnelles, les ecclésiastiques n'étaient justiciables que de l'église seule, en vertu d'une législation particulière résultant des conciles.

tribunaux roturiers des seigneurs, tandis qu'à côté d'eux s'élevèrent les cours féodales, tribunaux que nous voyons partout apparaître dans la plupart des localités dont nous avons raconté les destinées vers les XI^e et XII^e siècles.

La juridiction féodale proprement dite, comme on l'a vu dans le cours de notre ouvrage, se composait de la haute justice ou justice criminelle, appelée aussi la *hauteur*, et du droit qu'avaient les seigneurs de connaître de tout ce qui existait entre leurs vassaux et eux, tant pour la mouvance, les droits seigneuriaux, que pour les actions exercées par les créanciers du vassal sur le fief du seigneur. Cette juridiction était exercée par le seigneur, ayant pour conseil ses hommes de fief. Mais, la mission de rendre la justice étant difficile et ardue, les hommes de fief finirent par désertir le service pénible des plaids féodaux, et les seigneurs, embarrassés de toutes les difficultés attachées aux fonctions de juge, déléguèrent la direction de leurs tribunaux à des officiers spéciaux qui furent connus sous les noms de *baillis*, *sénéchaux*, *châtelains* et *prévôts*. Dans le pays qui fait l'objet de nos *Recherches*, ces magistrats féodaux furent nombreux; mais le plus important de tous fut celui que les comtes de Hainaut établirent à Maubeuge pour les besoins judiciaires des vassaux et bourgeois de leur mouvance qui se trouvaient tant dans cette ville que dans les environs.

Nous ne savons au juste à quelle époque fut établie la prévôté de Maubeuge. Ce qui est certain, c'est qu'elle existait déjà au XI^e siècle. En 1097, nous voyons un Watier, prévôt de Maubeuge, figurer à l'acte de donation de l'alleu d'Obrechies à l'abbaye de Saint-Denis-en-Brokerioie, donation qui fut ratifiée en 1117 par Baudouin, comte de Hainaut. (Voyez page 82.) Dans le XI^e siècle existaient le prévôt Arnoulphe, qui signa l'acte de donation d'une partie du tonlieu de Valenciennes à l'abbaye de Liessies; puis son successeur, Gonterus, qui intervint dans une demande du comte de Hainaut tendant à obtenir la coupe des bois du chapitre Sainte-Aldegonde. Au XIII^e siècle vécut à Maubeuge trois prévôts, savoir : Wauthier en 1192, Lembier-Buissons en 1266, et Jean de Warrelles. Le premier signa, en 1259, l'acte de donation du moulin de Mairieux à l'abbaye de Bonne-Espérance (Voyez page 48), par Baudouin d'Avannes, sire de Beaumont. Le second est cité

dans un acte de 1266 relatif à la halle de Maubeuge (1).

La juridiction des prévôts de Maubeuge à cette époque était loin d'être aussi étendue qu'elle le fut plus tard. Différents conflits d'attributions survenus entre eux et les diverses juridictions féodales, ecclésiastiques et roturières du pays, prouvent que leur pouvoir était alors souvent contesté, et que tous leurs efforts étaient dirigés en vue de l'agrandir. Ce résultat, ils l'obtinrent surtout à partir de l'institution des grands-baillis du Hainaut au XIV^e siècle, époque où les souverains du pays s'attribuèrent le droit de nommer les échevins, baillis et prévôts de toutes les communes indistinctement, et où ils minèrent puissamment les juridictions féodales à l'aide des légistes de la cour de Mons, et sous le prétexte des cas dits *royaux*, dont le nombre alla toujours en augmentant. (Voyez page xv de l'Introduction.)

Pendant les six siècles qui précéderent la domination française, nous voyons les prévôts de Maubeuge exercer les attributions suivantes : 1^o le droit de connaître généralement des affaires criminelles, à charge de représenter les prisonniers aux officiers des seigneurs haut-justiciers, qui étaient obligés de leur faire le procès dans la quinzaine; 2^o le pouvoir d'administrer la justice en toutes sortes d'actions et d'exécutions personnelles, excepté contre les nobles, les ecclésiastiques et les communautés, qui, suivant les chartes du pays, n'étaient justiciables que de la cour souveraine de Mons; 3^o la faculté de condamner les débiteurs qui ne s'étaient pas libérés dans le terme convenu à payer au roi les amendes de coutume, appelées *quint*,

(1) Les autres prévôts de Maubeuge jusqu'à la domination française furent, au XI^e siècle : Sandras et Baudouin de La Motte, dont nous avons parlé à l'article *Obrechies*; Baudouin de Roisin; Pierre; Jehan Sausses de Mourige, dont il est question à la page 89 de nos *Recherches*; Thierry de Preziel; — dans le XII^e siècle : Gilles de Gognignies; Colart Arlau; Jehan de Le Delf, seigneur de Hembise; Thomas de Vertaing; Jehan de Barchies, seigneur de Vaudempres; Michel de Sars, seigneur de Clerfayt; Gilles et Fastret d'Éclaiibes; — dans le XIII^e siècle : Urner Doostreine; Charles de Chemilly; Jean, bâtard de Verchin; Louis de Mootigny, dit de Sivry; Guillaume d'Assignies; — dans le XIV^e siècle : Michel de La Biche, seigneur de Cerfontaine; Charles du Chastel, baron de Doré; Robert de La Glesseul; N. de Saint-Martin, et Nicolas de La Croix, seigneur d'Orville.

demi-quin et peines de lettres, pour les contraintes et demandes formulées tant par commissions expédiées au greffe que par mainmise ou apostille des juges sur les requêtes présentées par les créanciers.

Les instances de la prévôté commençaient par l'interdiction, la saisie et la mainmise. Quant à la juridiction sur les fiefs et contestations féodales, elle appartenait aux baillis et hommes de fief des seigneurs, qui connaissaient des matières réelles concernant les *mainfermes* ou biens de roture tenus de leurs justices ou seigneuries.

De plus, les prévôts de Maubeuge présidaient les échevins de la ville, qui leur étaient subordonnés et devaient leur rendre compte. Ils faisaient des règlements de police, soit pour des habitants de la cité, soit pour des maisons charitables ou autres établissements (1); donnaient, confirmaient ou auto-

risaient les statuts des corps et métiers. Cette participation aux actes de l'échevinage était très ancienne, et c'est même, avant tout, comme officiers municipaux qu'il faut considérer les premiers prévôts de Maubeuge.

Les prévôts de Maubeuge étaient en outre les gouverneurs civils et militaires de leur ressort, et, comme tels, ils recevaient les serments des curés de paroisse, des mayeurs et des échevins. Comme gouverneurs militaires, nous les voyons souvent paraître dans l'histoire. Nous avons parlé, page 155, du prévôt Colart Arbau, qui périt en 1425 à Brouwershaven, sous les étendards de sa souveraine, Jacqueline de Bavière. En 1418, son prédécesseur,

(1) Parmi les règlements de police émanés des prévôts de Maubeuge, les plus curieux, sans contredit, sont ceux qu'on doit à noble et bourgeois seigneur Jehan de Barthes, prévôt en 1426, touchant les filles de joie et les rencontres illicites nocturnes. On sera peut-être curieux de les connaître; les voici d'après les originaux qu'a reproduits M. Esienne dans sa *Liste des prévôts de Maubeuge*. Nous en donnons aussi la traduction en regard :

Art. 41. — *Ban de folles femmes et hourdes non aller sous le fortiche.*

Itē. Est aussi defendud bien expressément chieudroit si comme dessus, que de ce jour en allant nuit estrangers ne ault, ne ou nulles femmes frequentes estues publicquement ou d'estat amblable, et peillent houries et bournes de se adachissent nullement de jour ne de nuit de aller ne venir en maniere nuile sur les terres, portes, dours ou glantes de la fortiche, ne ouz ouz emblaire seur ledit wait de nuit, se il nest bourgeois bien cogneuz à bon apaisement de justice et de loy, ou portant serment ou comision d'aucuns services, gardes en ladie ville, sont encoure les delinquans et faisa au cotraire en telle correction et pagement de corps et de prison que le cas se porrait et polra reguerir et sans deport.

Art. 63. — *Ban de porter femmes d'estat.*

Itē. Que toutes folles femmes qui

Règlement faisant défense aux filles publiques et débauchées d'aller sous les remparts de la fortiche.

Il est aussi ordonné bien expressément en cet article comme ci-dessus, à partir de ce jour, à aucun étranger ou femme fréquentant les maisons de prostitution ou fille de semblable condition, aus libertins des deux sexes, de ne plus s'aviser, de jour comme de nuit, d'aller sous les terrassemens, portes, tours et murailles de la fortiche, soit pour y prendre leurs elois, soit pour s'y promener. Tout ceux qui y seront trouvez, à moins qu'ils ne soient bourgeois bien connus et honorables, ou agents de la police urbaine, seront considérés comme delinquans, et passibles de telles peines corporelles et de prison qui il sera jugé convenable d'infliger.

Règlement concernant l'accoutrement des filles de joie reconnues comme telles.

Toutes les filles de joie recon-

nues comme telles par la police et faisant profession publique de leur état pour gagner leur vie, tant dans les maisons de prostitution qu'ailleurs, auront, à partir du troisieme jour qui suivra la publication du present règlement, à ne plus se montrer avec un vêtement indécet et decouvert, et, de plus, devront porter leurs elois, comme marque distinctive, une piece de drap jaune d'un quartier de long et d'un demi-quartier de large, qu'elles laisseront pendre sans s'en envelopper, sous peine pour les contrevenantes d'une amende de 20 sous blancs à chaque contravention, percue au profit de monseigneur le prévôt.

Règlement contre les rencontres illicites à des heures indues,

Quiconque sera trouvé en état d'adultère ou de fornication illicite, c'est-à-dire pendant la nuit, encourra l'amende anciennement accoutumée, telle que le comporte la loi de la ville, et il en sera de même de ceux qui les auront favorisés en leur prêtant leur loge.

Les pièces qui précèdent montrent qu'au moyen âge, les maisons de tolérance étaient appelées *estues*. Ce nom leur vient de ce qu'alors ces maisons étaient en même temps des établissements de bains. De ces pièces il ressort aussi qu'au bon vieux temps la débauche était aussi grande que de nos jours, plus peut-être : car Simon Le Bouc porte à dix-sept cents le nombre de filles notoirement prostituées dans la ville de Valenciennes, en 1477. Seulement, alors, la police se montrait plus sévère à l'égard de ces filles. Il serait bien à désirer de voir remettre en vigueur, à Maubeuge, les règlements de 1426, surtout le deuxième.

de leurs corps font leur volonte pour gagner argent publicquement tant en estues come ailleurs soient tenues de en dedans au jours prochains ens suivants le pnt publicit fait, auoir et porter journaliet et sans quelque faulte plainie veuve et sans quelque couverture et estaufent sur le descervain habit quelle oront seur leurs corps une esmaigne de drap ghaune de ung quartier de long et demy quartier de large estendu et ouvert sans envelopper ne entortillier, pour auoir de leur estaut plainie cognoissance, sans encourre les desobeysans et faissas au cotraire l'amende de xx s. blancs pour chascune foiz, tout apparten à moordit seigneur le preuast.

Art. 64. — *Ban de fornication hors heur.*

Itē. Quiconques se trouvez en état d'adultère ou de fornication outire raison et ordonance est assavoir de nuit, il encourra l'amende anciennement accoutumée et qui il appert par le rolle de la ville et ainsi les soustoutans.

Gilles de Gottignies, parut au siège de Dordrecht, en la compagnie du seigneur de Gaesbeck d'Abscoude, chambellan du duc Philippe de Bourgogne. Ayant été fait prisonnier en cette occasion, et forcé d'engager son bien pour le paiement de sa rançon, le duc le dédommagea par une somme de 200 écus de Dordrecht à prendre, par dessus ses émoluments fixes, sur les revenus de sa prévôté, et cela pendant toute sa vie et celle de son fils. En 1552, nous voyons un autre prévôt de Maubeuge, Jean, bâtard de Verchin, rassembler des provisions de guerre et faire d'héroïques efforts pour la défense du chef-lieu de sa prévôté.

Comme seigneurs haut-justiciers de Maubeuge, les prévôts eurent souvent des difficultés avec les chanoinesses, soit pour conflits d'attributions, soit pour questions de préséance. Parfois ils faisaient incarcérer des individus que le chapitre venait réclamer comme étant soumis à sa juridiction; parfois ils percevaient des droits contrairement aux privilèges de l'église Sainte-Aldegonde; souvent, enfin, ils affectaient de méconnaître, dans les cérémonies publiques, les formalités d'étiquette que l'usage avait consacrées (1), ce qui amenait des débats, des procès qui n'étaient guère de nature à créer des rapports bien étroits entre ces messieurs de la prévôté et les dames du chapitre. En 1595, l'une de ces dernières, mademoiselle de Hennin-Liétard, ayant, par des propos malins, noirci la réputation de l'épouse de M. d'Assignies, prévôt de Maubeuge, celui-ci, à la suite d'une explication chaleureuse, lui appliqua un soufflet: de là un scandale sans pareil et une assemblée capitulaire dans laquelle il fut unanimement convenu qu'on délèguerait le grand-bailli du chapitre à Mons vers le conseil de l'église et autres autorités judiciaires compétentes, afin d'avoir réparation suffisante d'un aussi sanglant outrage. Des poursuites furent autorisées contre le trop peu galant prévôt, tant pour son soufflet que par respect pour la franchise du cloi-

tre, extrêmement violée, et il fut contraint de faire une réparation humiliante en présence du chapitre, assisté d'un notaire, de plusieurs membres de la cour de Mons et hommes de fief du comte de Hainaut, s'engageant en outre à verser pour les pauvres 36 livres d'ameude.

Le souvenir de cet incident fut, toutefois, bientôt effacé, et pendant quelque temps la meilleure harmonie régna entre les prévôts et les dames de Maubeuge. En 1635, nous voyons l'un d'eux, messire Charles du Chastel, baron de Doré, seigneur de Ternigny, admis au chapitre et y passer de longues heures dans la plus grande intimité. Un jour de grande réception, il s'y prit même de querelle avec un officier de la garnison, le baron de Vaugregant, et faillit s'y battre en duel. Il fallut que le bailli du chapitre intervint entre les deux champions. Il les fit conduire à Mons, où le grand-bailli apaisa la querelle.

Le dernier prévôt de la période espagnole, M. Nicolas de La Croix, seigneur d'Orville, se montra, à l'égard des nobles chanoinesses, d'une courtoisie toute particulière. Sitôt qu'il eut reçu ses lettres de nomination du roi d'Espagne, en décembre 1631, il leur écrivit que, « Sa Majesté l'ayant honoré de la prévôté de Maubeuge, il se croyait obligé de les en aviser, afin qu'elles aient le temps d'ordonner à l'observance des coutumes anciennes observées à cet effet, les suppliant très humblement de lui faire l'honneur de croire qu'il s'estimerait heureux à l'avenir, en général et en particulier, de rencontrer l'occasion de pouvoir leur faire connaître qu'il était avec respect leur très humble et obéissant serviteur. » Après quoi, le seigneur d'Orville se rendit à Maubeuge et y prêta serment dans les formes accoutumées. Pour ce serment, le nouveau prévôt se rendait au chœur de l'église Sainte-Aldegonde, où on lui lisait la patente du roi qui le nommait, et là, en présence de tout le chapitre, des échevins et du peuple, il jurait, entre les mains du doyen des chanoines, et sur les saints Évangiles, qu'il garderait les droitures, coutumes, droits, privilèges et juridictions du chapitre, pareillement ceux du seigneur et comte de Hainaut, aussi la loi de la ville, et les anciens usages comme prévôt à son pouvoir. Ce serment était répété mot à mot, comme celui des grands-baillis de la province, à la sortie de l'église, entre les mains du mayeur héréditaire de la ville. Pour cela, le prévôt mettait les pieds

(1) Comme cela arriva, entre autres occasions, en 1754, à M. Hennot, qui, au mépris de tous les précédents, entra dans le chœur de l'église du chapitre, se faisant porter la robe et suivre de ses buissiers, qui déposèrent leurs hallebardes à l'entrée du chœur seulement, innovation qui fut suivie d'un procès dans lequel le prévôt eut gain de cause.

sur les deux dalles qui se trouvaient au parvis de l'édifice, assises, l'une sur la juridiction et franchise Sainte-Aldegonde, l'autre sur la chaussée du roi.

Pendant les premières années de la domination française, la juridiction des prévôts de Maubeuge fut séparée de tout concert avec les échevins de la ville, et leur charge distraite de celle de gouverneur, qui, dès lors, fut remplie par des gouverneurs spéciaux qui prirent leur résidence au siège même de la prévôté. Ces gouverneurs, ainsi que le subdélégué qui fut établi à Maubeuge pour la direction des finances de l'État dans les communes du ressort et l'approvisionnement de la garnison, étaient subordonnés à l'autorité des intendants du Hainaut français, qui résidèrent pendant long-temps à Maubeuge (1).

Le premier prévôt de Maubeuge sous la domination française fut Georges de Monteville, nommé par le roi en 1679. Les provisions de sa charge lui accordèrent pouvoir et juridiction, sans appel immédiat au conseil souverain de Tournai, sur toutes les matières civiles, réelles, personnelles et féodales, y compris celles qui concernaient les ecclésiastiques et les nobles, et même sur les matières criminelles, sous la condition d'appeler avec lui le nombre de gradués requis par les ordonnances. Il eut pour successeur, en 1692, Jacques Hennet, né

à Landrecies en 1663, et reçu avocat au parlement de Paris en 1685. Un édit du mois de février 1692 ayant réuni au domaine du roi les offices de baillis, prévôts, mayeurs, Hennet fut obligé d'acheter sa charge, qui, désormais, devint héréditaire dans sa famille. Il la paya 4,600 livres, avec 400 livres de sols pour livre, et l'exerça pendant près d'un demi-siècle. Dans le traité par lequel Jacques Hennet acquit sa charge, il fut stipulé qu'il aurait, comme juge royal de Maubeuge, toutes les attributions dont jouissaient les officiers du même ordre créés par les ordonnances de Louis XIV. En conséquence, lui et ses successeurs connurent, sans distinction, de castes et de personnes, au criminel, de tous les cas royaux; au civil, des affaires réelles, personnelles, possessoires et mixtes, ainsi que des saisies et décrets de fiefs relevant du roi. Cette extension de pouvoir fut d'abord vivement repoussée par les nobles de la prévôté, qui ne voulaient point accepter le joug d'un juge qui, au mépris de leurs anciens usages, avait été pris en dehors de leur caste; puis par le clergé, qui, s'appuyant sur d'anciens privilèges, soutint, avec l'appui du parlement de Tournai, auquel ressortissaient alors les juridictions du Hainaut français, qu'il n'était justiciable que du parlement seul. Mais ces résistances furent brisées par un arrêt du conseil d'État du 18 juin 1703, qui fut commun à la prévôté de Bonchain, où les mêmes prétentions avaient eu lieu, et, désormais, le prévôt de Maubeuge jouit sans conteste de la plénitude de ses attributions nouvelles, comme des anciennes.

Parmi les causes informées par Jacques Hennet dans le cours de sa longue carrière, il en est une que nous ne pouvons passer sous silence, tant à cause de son caractère politique et religieux qu'au sujet du grand fait historique auquel elle se rattache.

Peu de temps après la révocation de l'édit de Nantes, en 1701, dix malheureux réformés, parmi lesquels se trouvaient cinq femmes déguisées en hommes, arrivèrent dans les environs de Maubeuge, les uns venant de l'Agenois, les autres du Poitou. Ils fuyaient sur la terre étrangère les persécutions odieuses auxquelles venait de les vouer le despotisme d'un roi dévot et licencieux, qui allait jusqu'à vouloir qu'il n'y eût plus en France de conscience qui pût penser autrement que lui. Saisis par les ordres du prévôt de Maubeuge, ils furent condamnés comme coupables d'avoir voulu quitter

(1) C'est de cette résidence qu'une rue de Maubeuge, celle de l'Intendance, tire son nom. L'hôtel des intendants occupait le terrain qui est compris entre cette rue, le Manège de la cavalerie et les abords de la caserne avoisinante.

Le premier gouverneur de Maubeuge fut Charles de Mont-Saulin, chevalier, comte de Montal, qui vit, en 1685, accroître son ressort de la prévôté de Beaumont. Le second fut le comte de Gournaux, tué en 1690, à la bataille de Fleurus, où il avait rejoint le maréchal de Luxembourg avec un corps de 4,000 chevaux. Le troisième fut Joseph de Ximènes, marquis de Poissy, qui commanda les troupes qui, en 1691, occupèrent les lignes de la Trouille à Villers-sire-Nicole. Le quatrième, M. de Bevend, marquis de Saint-Fremont, baron de Saint-Iliaire, légua à sa mort, en 1706, 8,125 francs à l'hôpital Saint-Nicolas. Le cinquième fut le baron de Ruffé, mort l'année de sa nomination. Le sixième, le chevalier de Damas, marquis d'Antigny, fit son entrée solennelle à Maubeuge, escorté des différentes compagnies bourgeoises, le 19 mai 1735. Le septième fut M. Le Bailly de Gury: c'est le premier qui porta le titre de gouverneur de Maubeuge et des pays de Sambre-et-Meuse. Depuis 1744, époque de sa mort, jusqu'à la révolution française, on lui compte six successeurs, dont le dernier fut le baron de Breteuil, secrétaire d'État et ancien ambassadeur aux cours de Russie, de Naples et de Vienne. Il n'y a rien de remarquable à consigner sur ces personnages.

le royaume, les hommes à la peine des galères à perpétuité, les femmes à être recluses en un lieu déterminé, et tous à avoir leurs biens confisqués.

Vingt-six ans après ce jugement en tout lieu un autre non moins terrible, et auquel la question religieuse se trouva également liée. Il est relatif à un vol sacrilège commis à Maubeuge. Deux Écos-sais, fixés depuis quelque temps dans cette ville, nommés, l'un, Derby Leneghem, dit *Mac Dermotte*; l'autre, Mac André, dit *Anderson*, s'étaient cachés dans l'église Saint-Pierre le 22 décembre 1726, après l'office du soir, et, à l'aide d'un couteau à mortaises et d'un vilebrequin, y avaient dérobé des vases sacrés et autres objets de prix. Après avoir caché ces objets, pendant quelques jours, dans un trou situé près de la caserne dite *le Pavillon*, ils avaient quitté la ville nuitamment, à l'aide d'une corde fixée au haut du rempart, et s'étaient rendus en Hollande. Mais la justice, les soupçonnant coupables à cause de leur fuite, fit suivre leurs traces jusqu'à Rotterdam, où ils furent saisis nantis d'une partie des effets volés. Ramenés à Maubeuge par les soins du prévôt, et traduits par son procureur devant la maréchaussée du Hainaut (1), ils furent condamnés, le premier à avoir le poignet coupé, et tous deux à être brûlés sur la place publique de Maubeuge, après avoir été conduits sur un tombereau, en chemise, un cierge à la main, sur le parvis de l'église, pour y faire amende honorable. Cette peine terrible, infligée à des criminels qui seraient assimilés aujourd'hui à des voleurs ordinaires, aurait lieu d'étonner à une époque où l'église élevait à l'archevêché de Cambrai et au cardinalat l'infâme Dubois, le plus sacrilège des hommes, si l'on ne savait que vingt ans après périt d'un supplice plus horrible encore le chevalier Labarre, un jeune homme de dix-neuf ans, coupable d'avoir renversé un crucifix dans une procession. Par crainte que le

souvenir de la cruelle expiation infligée aux sacrilèges de Maubeuge ne tombât dans l'oubli, il fut arrêté que la sentence qui l'avait ordonnée serait gravée sur une table d'airain apposée à un pilier de l'église Saint-Pierre, et l'archevêque de Cambrai, par un mandement adressé aux habitants de Maubeuge, institua dans cette ville une procession commémorative. Cette procession a lieu encore tous les ans, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu. On l'appelle *la procession des Brûlés*.

Les successeurs de Jacques Hennet furent ses fils, Hennet (Philogène), Hennet (Jules-Hercule-Nicanor), et Hennet (François-Auguste-Pompée), neveu de ces derniers, prévôt en 1754. Celui-ci, plus connu sous le nom de Hennet-Daret, à cause de sa femme, fille de M. Daret, directeur de la manufacture d'armes, exerça sa charge jusqu'à la révolution française. Il est demeuré de lui un édit à la date de 1779, portant défense à tous les habitants du ressort de sa prévôté de porter aucune arme, épée, couteau de chasse, sabre, canne, bâton ou baguette, soit en ville, soit dans les bourgs et villages, et particulièrement aux promenades, fêtes et assemblées publiques, à peine d'emprisonnement et de 15 livres d'amende pour les contrevenants. M. Hennet, nonobstant cet édit, qui, quel qu'en ait été le motif, annonce une rigidité un peu méticuleuse, était néanmoins un esprit éclairé, ami des réformes. En 1764, il présenta au procureur général du parlement de Flandre un très volumineux mémoire sur les changements à faire dans la juridiction du Hainaut français. Ce mémoire, divisé en cinq sections, traitait des différents prévôts et baillis de la province, des officiers des seigneurs, des mayeurs et échevins, des arbitres, des juges et consuls des marchands, et donnait des détails très intéressants sur les différents articles de chaque section. Il se terminait par un plan de nouvelle organisation à la suite duquel on remarque les lignes suivantes, qui révèlent un esprit généreux et éclairé et montrent en même temps en quels abus et dans quelles mains était alors tombée la justice dans le pays que nous habitons. « Heureux, disait l'auteur du mémoire, le jour où l'on verra dans le Hainaut l'abolition totale des abus et l'établissement d'un ordre judiciaire propre à procurer la tranquillité publique et la diminution des frais, à affermir la confiance que les peuples doivent avoir dans leurs juges et à ramener l'émulation parmi ceux qui sont

(1) Les maréchaussées étaient des sortes de tribunaux criminels institués pour juger les cas prévôtaux, cas parmi lesquels figuraient les vols sacrilèges. Elles avaient à leurs ordres une troupe à laquelle succédait la gendarmerie actuelle. La maréchaussée du Hainaut fut établie à Valenciennes dans les premières années de la domination française. En 1773, une subdivision de ce tribunal, présidée par un lieutenant-prévôt, fut transportée à Avesnes pour les communes comprises dans les gouvernements d'Avesnes, Maubeuge, Givet, Mariembourg, Fumay et Philippeville.

destinés pour le barreau et la magistrature.» Ce projet de réforme demeura enfoui dans les cartons du procureur général. Il en fut de même d'un autre plus résumé que le prévôt envoya en 1774 au garde des sceaux. Il n'était guère dans l'esprit du gouvernement d'accueillir les projets de réforme. Un roi décrépit de débauches, qui passait du sein d'un sérail au bras d'une insigne courtisane, un chancelier Maupeou, qui dissolvait à son gré la haute magistrature du royaume, étaient bien peu faits pour écouter la voix des hommes de progrès. Les abus continuèrent encore quelque temps, jusqu'à ce qu'enfin le prévôt de Maubeuge vint s'engouffrer, avec toutes les institutions de l'ancien régime, dans l'abîme sans fond de la révolution française. Aujourd'hui, Maubeuge n'est plus que le chef-lieu d'une justice de paix, magistrature à laquelle fut attribuée la juridiction des anciens échevins, tandis que les notaires et les municipalités se partageaient leurs attributions administratives. Quant à la haute et à la moyenne justice civile ou criminelle, grandement simplifiées par l'abolition de tous les privilèges de classe, elles sont, comme on sait, devenues, selon l'importance des cas, du ressort des tribunaux de première instance, ou de la compétence des cours d'assises et d'appel. C'est donc aujourd'hui à Avesnes et à Douai que se jugent les causes qui surgissent dans l'étendue de l'ancienne prévôté de Maubeuge.

À l'époque de sa suppression, le prévôt de Maubeuge se composait du prévôt, conseiller garde-scel; d'un procureur du roi, d'un greffier; d'un receveur aux consignations, commissaire aux saisies réelles (1); d'un contrôleur de ces saisies; d'un receveur des épices, amendes et vacations (2); d'un contrôleur

des états de dépenses, d'un contrôleur des affirmations (3), d'un huissier-audencier, d'un juré-priseur, d'un huissier fleffé du parlement de Flandre (4); de six notaires, dont deux résidaient à Maubeuge, et les quatre autres à Doullers, Solre-le-Château, Trélon et Barbençon; de six sergents, dont quatre au chef-lieu, un à Trélon, et l'autre à Solre (3). Ces sergents, par suite d'un ancien privilège, étaient nommés par les prévôts, qui conféraient leur commission, sauf responsabilité de leur gestion. Les avocats attachés à la prévôté de Maubeuge étaient au nombre de dix-sept. Il y avait six procureurs (4).

Les membres de ce corps judiciaire, et avec lui les fonctionnaires composant le magistrat, et dont il a

(1) Le contrôleur des affirmations était celui qui tenait un double des registres des actes d'affirmations de voyages.

(2) On appelait *huissiers fleffés* ceux qui tenaient leur office en fief.

(3) Sur la fin du xviii^e siècle, la prévôté de Maubeuge se composait des villages suivants: Asserent, Beaufort, Beaurépaire, Beaurieux, Berelles, Berelles et son hameau, Bettignies et son hameau, Boussignies, Boussières, Bousois, Cerfontaine, Colletet et Ostergnies, Coursoire, Doullers et Ecuélin, Echaux, Elsmes et son hameau, Feignies, Solre-le-Château et son comté, d'où dépendaient: Aibes, Clerfayt avec son hameau d'Épouas, Les-Fontaines, Solriens avec le hameau d'Ecclès; Trélon et son marquisat, qui se composait de: Baives, Epe-Sauvage, Moustiers, Willies et Ohain; Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Flouris, Floyon et le Plou, la partie de Glaçon qui n'était pas comprise dans le bailliage d'Avesnes, une partie de Gognies-Chaussée, Hautmont, Jeumont et son hameau d'Hystrud, Lameris, Lerval, Liesies, Louvroil, Marieux, Marpent, Monceau-Saint-Waast, Neuf-Monin, Obrechies et son hameau de Choisis, Quéirelon, Rainars, Recquignies, Rocq, Roussies, Saint-Aubin, Saint-Rémy-Chaussée, Semousies, Villers-sur-Niculle et ses hameaux, Wallers, Wattignies.

De ces cinquante-huit villages, cinquante-deux étaient régis par la coutume du chef-lieu de Muns; trois, Beaurépaire, Trélon et Ohain, par celle du Vermandois; deux, Flouris et Glaçon, par celle de La Basée, et un seulement, Boussignies, par celle de Liège.

Les villages de Beaufort, Ferrière-la-Grande et Roussies, ne faisaient partie de la prévôté de Maubeuge que depuis 1609, époque où ils furent cédés à la France en échange de cinq autres villages. (Voyez pages 75 et 85.) Dans les xv^e, xvii^e et xviii^e siècles, la prévôté de Maubeuge, et indépendamment des villages précédents, renferma ceux d'Aimeries, d'Auloye, de Bachant, Barbençon, Berillies-l'Abbaye, Bossut-lez-Walcourt, Queverolles, Erpion, Lerval-sous-Beaumont, Montignies-Saint-Christophe, Renlies, Sainnelles, Thiryfont et Vergnies.

(4) Parmi les hommes de loi attachés à la prévôté de Maubeuge, plusieurs avaient été choisis dans les derniers temps par différents seigneurs du pays pour baillis ou procureurs fiscaux de leurs domaines: de là, malgré leur nombre, l'existence remplie et la position avantageuse qu'ils occupaient pour la plupart.

(1) Le receveur des consignations aux saisies réelles était celui entre les mains de qui les acquéreurs et adjudicataires des immeubles saisis, vendus ou délaissés pour dettes, étaient tenus d'en consigner le prix ou de payer un droit de consignation si les créanciers jugeaient à propos de faire déposer entre les mains de quelque autre personne le montant des immeubles vendus dans leurs assemblées.

(2) Les épices étaient des droits que les juges des tribunaux étaient autorisés à recevoir des parties pour la visite des procès par écrit. Cette dénomination venait de ce qu'autrefois la partie qui avait gagné son procès faisait aux juges des présents de confitures, dragées, etc., qu'on appelait épices. Plus tard les épices furent exigées comme un droit et converties en argent.

été question plus haut ; avec le subdélégué des finances et ses subordonnés : le receveur des traites (c'est-à-dire des douanes), le receveur des domaines, chargé de la régie des octrois, le commissaire des vivres ; avec l'état militaire de la place, qui se composait du lieutenant du roi, de deux majors, de deux aides-majors et d'un sous-aide ; avec le corps du génie et de l'artillerie, le personnel de la manufacture d'armes, de l'hôpital, et la communauté des chirurgiens ; avec les officiers de la garnison, alors très nombreuse ; avec le noble chapitre des chanoines et chanoinesses, formaient un ensemble de personnages dont la présence à Maubeuge, outre qu'elle y répandait l'abondance par les dépenses qui en étaient la conséquence, en faisaient un séjour agréable, où régnait la plus belle société. Aussi, rien de plus brillant et de plus animé que l'aspect de cette ville avant la révolution. Dans les fêtes publiques, les grands jours de solennité, on voyait se croiser dans la rue ou aux offices, ici les chanoinesses au riche manteau noir fourré d'hermine, et les chanoines au vêtement violet, portant l'aumusse sur le bras ; là les oratoriens et les jésuites, dont l'habit austère et simple n'était en rien éclipsé par le caban de bure des capucins à la grande barbe, aux pieds nus dans des sandales, par les robes modestes des sœurs grises, et par celles des sœurs noires à la ceinture de cuir rouge et au voile rouge parsemé de croix. À côté des sombres accoutrements des communautés religieuses apparaissaient avec éclat les beaux habits galonnés des différents fonctionnaires de l'ordre militaire, dont les tricornes brillants, les catogans, les cheveux poudrés et les bas de soie blancs, inspi- raient des pensées plus mondaines. Ces pensées,

toutefois, redevenaient graves à la vue des robes noires ou rouges de ces messieurs de la prévôté, du magistrat et du corps médical, qui, en vertu d'un usage répandu dans l'ancien régime, portaient aussi un costume officiel. La solennité où ces personnages se montraient, pour ainsi dire, tous en public, de manière à ce que l'œil pût les contempler dans un ensemble complet, était la fête du roi, à l'occasion de laquelle des revues, des parades et des repas publics avaient lieu. L'une des plus belles solennités de ce genre fut celle de la Saint-Louis de l'année 1788. On avait élevé sur la place d'Armes, comme c'était alors l'habitude dans les grandes réjouissances publiques des villes du nord, une pyramide de tonneaux de différentes dimensions, peints aux armes de France, remplis de matières combustibles, et disposés artistement sur une charpente. Le gouverneur, s'avancant au pied de cet échafaudage devant tous les habitants de la ville, prononça à haute voix un discours en l'honneur de Sa Majesté. Après quoi il jeta son chapeau au haut de la pyramide, ce qui devint le signal de la combustion. Aussitôt mille cris de *Vive le roi!* retentirent, montant vers le ciel avec la flamme. Cet enthousiasme était général et sincère, et, en écoutant ces vivats, personne n'eût jamais pu croire que trois ans après s'élèverait à la même place l'arbre de la liberté, pavoisé des drapeaux de la République, et que, parmi tant de religieux, de fonctionnaires et de nobles seigneurs, il n'en resterait plus que deux ou trois sur la terre de France, destinés, comme l'infortuné Louis XVI, à paraître sur un échafaud, bien plus sanglant cette fois, celui de la terreur.





PREMIERS ÉVÉNEMENTS DE LA RÉVOLUTION A MAUBEUGE,
BLOCUS DE MAUBEUGE, BATAILLE DE WATTIGNIES,
PREMIER PASSAGE DE LA SAMBRE
PAR L'ARMÉE FRANÇAISE.



I. Premiers événements de la révolution
à Maubenge.

Souèvement populaire arrivé à Maubenge quelques jours après la prise de la Bastille. — Scènes de désordre. — Maubenge d'abord favorable à la révolution. — Don patriotique des dames chonénaises. — Elles se conforment, ainsi que les autres communautés religieuses, aux exigences de l'opinion. — Recrètement des esprits opéré à Maubenge, à la fin de l'année 1791, sans cause. — Événements du 27 octobre. — La chaise de sainte Aldegonde momentanément préservée du séquestre. — L'arrivée d'un corps d'armée à Maubenge y ressuscite l'esprit révolutionnaire. — Excès commis par la populace. — Dangers de la France à cette époque. — Mesures énergiques prises par le gouvernement républicain. — Des légions de réquisitionnaires volent aux frontières et marchent vers Maubenge, où de grands événements vont avoir lieu.

commerçants de la ville, et ayant à leur tête quelques armuriers liégeois, hommes déterminés, qui avaient sucé dans les agitations de leur pays l'esprit de révolte et d'indépendance, descendirent en grand nombre de Louvroil, armés et menaçants. La cité prit tout d'un coup l'aspect qu'elle n'avait plus en depuis la fameuse rébellion de 1292, que nous avons fait connaître plus haut. Cette fois, ce fut encore en haine du fisc que s'agita le peuple. L'administration des traites (douanes), celle des octrois et des aides, ou contributions indirectes, par elles-mêmes comme par les formes vexatoires que leur donnait une organisation vicieuse, étaient, de toutes les institutions de l'ancien régime, celles qui avaient le plus excité le mécontentement des populations urbaines. A Maubenge, pays frontière qui, depuis Louis XIV, était enserré entre les lignes douanières de la Belgique et celles des provinces de Picardie et de Champagne, les mécontentements étaient surtout marqués contre l'administration des traites, que les consommateurs et les marchands retrouvaient devant et derrière eux pour percevoir des droits, soit qu'ils sortissent du



La révolution apparut à Maubenge, comme dans la plupart des villes de France, quelques jours après la prise de la Bastille, par un mouvement populaire. Le 26 juillet 1789, des ouvriers, poussés, dit-on, par des

royaume, soit qu'ils pénétrassent dans l'intérieur. Le rassemblement de Louvroil, grossi, au pied de la ville, des ouvriers armuriers et cloutiers de Ferrière-la-Grande, de Rousies et des banlieues, pénétra dans Maubeuge, malgré les efforts que fit pour l'arrêter M. de Fontenay, un des aides-majors de la place. Il traversa les rues en chantant, et se rendit à la porte de Mons, où il brûla les aubètes de la douane, puis la maison de campagne du receveur des traites, qui était située près de là sur la chaussée de Valenciennes. Reentrant en ville, les perturbateurs se rendirent rue de l'Oratoire, dans les bureaux de ce receveur, où ils brisèrent et saccagèrent tout. Dans cette rue résidait le mayeur héréditaire, M. Pouillaude de Thiéry, seigneur de Carnières, et un échevin nommé Tressoigne, personnages peu populaires, à ce qu'il paraît, car leurs demeures furent envahies et saccagées, et, sans une fuite prompte, ils auraient couru de grands dangers pour leurs personnes. De la rue de l'Oratoire, le rassemblement porta ses ravages à l'entrepôt des tabacs, sels et eaux-de-vie, rue des Brasseries, puis, revenant sur la place, tous ceux qui le composaient reçurent d'un marchand quincaillier de la ville, nommé Vibert, des cocardes bleues et rouges, couleurs de la ville de Paris, et qui, depuis le 14 juillet, étaient devenues le symbole du mouvement révolutionnaire.

Cette démonstration populaire, et la facilité avec laquelle elle s'accomplit, montrent que Maubeuge partageait alors l'esprit général de la France touchant les grandes réformes que la révolution annonçait. Ce qui le prouve, d'un autre côté, c'est la nomination qui y avait été faite quatre mois auparavant, comme député aux états-généraux, de M. Hennet, prévôt de la ville, fonctionnaire dévoué à la cause du progrès, comme on a pu le voir plus haut, et qui, à l'Assemblée constituante, ne vota qu'une seule fois avec la minorité. L'illustre chapitre ne se montra pas non plus indifférent pour la chose publique en ces circonstances. Dans le courant de l'année 1789, il envoya au comité des dons patriotiques de l'Assemblée nationale une somme de 147,000 francs, venant ainsi pour une belle part en aide à la pénurie de nos finances. Cette somme fut offerte avec l'empressément le plus spontané. On n'en pourrait peut-être pas dire autant d'une autre circonstance où les nobles clauonnaises cédèrent, cette fois, plutôt à la peur et à

l'entraînement des esprits, qu'à un mouvement de volonté libre. Dans un grand banquet patriotique donné sur la place de Maubeuge, elles apparurent, ainsi que les autres communautés religieuses et plusieurs notabilités de la ville, fraternisant avec la population. Ce fut vraiment chose inouïe que de voir en ce jour se confondre des classes de citoyens qui jusque là étaient demeurées inaccessibles les unes aux autres, et ce fut bien plus étrange encore quand on vit des capucins, affublés du bonnet à poils des grenadiers, se rendre, en battant du tambour, en compagnie des sœurs noires et des sœurs grises, sur les glacis de la porte de Mons, où des danses publiques avaient été organisées.

C'était, comme on le voit, faire de bien grands sacrifices à l'esprit révolutionnaire. Mais là devait s'arrêter la complaisance de tout ce qui, à Maubeuge, appartenait au clergé ou à la noblesse. A mesure que la révolution, de politique qu'elle avait d'abord semblé être, prit un caractère social, des résistances et des hostilités sans nombre surgirent contre elle dans la ville de sainte Aldegonde comme ailleurs. Il fut facile aux corps privilégiés qui s'y trouvaient de lui susciter des ennemis. A la suite des décrets qui supprimèrent la plupart des établissements que l'ancien régime avait vus s'établir dans cette ville (1), un grand nombre d'existences s'y trouvèrent amoindries ou détruites, et avec ces existences celles d'une foule de fonctionnaires d'un rang subalterne, de sujets occupant les différents degrés de la domesticité. Contre les sentiments généreux et les principes impérissables que la révolution s'efforçait de faire prévaloir, il fut facile d'indisposer le peuple, qui, en général, se passionne peu pour des abstractions et des vérités de droit public, qu'il ne comprend pas, et pour des améliorations dont il ne ressent pas l'effet immé-

(1) Abolition des privilèges et droits féodaux, 4 août 1789; séquestration des biens du clergé, novembre et décembre de la même année; abolition des ordres religieux, 15 février 1790; abolition des titres de noblesse, juin de la même année; constitution civile du clergé, le 12 juillet suivant; nouvelle organisation judiciaire, le 16 août de la même année, et en conséquence, suppression de la prévôté de Maubeuge; nouveau système d'impôts et d'administration civile en partie établi dans le courant de l'année 1790, et, par suite, suppression de plusieurs recettes établies à Maubeuge, du gouvernement et de la subdélégation de cette ville.

diat. A Maubeuge, ville manufacturière et commerçante, on exploita habilement la gêne dans laquelle le mettait la cessation des affaires amenée par la révolution et la disparition du capital, que les classes aristocratiques tenaient enfoui ou en émigration. En soufflant habilement aux oreilles certaines banalités calomnieuses contre ces affreux révolutionnaires, qui, pour satisfaire leur amour effréné des places et du bien d'autrui, ne craignent pas de plonger tout un pays dans les horreurs de la ruine et de l'anarchie, on ne manqua pas de tourner les Maubeugeois contre le gouvernement nouveau. Ce revirement était déjà accompli à la fin de l'année 1791. Nous en voyons une preuve manifeste dans une émeute arrivée le 27 du mois d'octobre de cette année. L'Assemblée nationale, comme on sait, avait précédemment rendu un décret concernant la suppression des ordres religieux et la confiscation de leurs biens meubles et immeubles. Un délégué du district d'avesnes s'en vint donc pour s'emparer du mobilier de l'église du chapitre, ce qui se fit d'abord au milieu de sourds murmures (1). Mais quand il voulut mettre

la main sur la chasse qui renfermait le corps de sainte Aldegonde, et sur le riche reliquaire qui avait été fabriqué pour renfermer son chef, non pour emporter les reliques, mais les objets de prix qui les contenaient, alors un soulèvement formidable éclata. La foule, amentée par les suggestions de quelques secrets émissaires, se rendit en masse à l'église, et faillit lapider le profane, qui, tremblant de terreur, regagna aussitôt sur la route d'avesnes le premier chargement qu'il avait expédié. Comme les appréhensions avaient été grandes pendant la présence du commissaire, grande fut la satisfaction de lui avoir résisté, ainsi qu'aux décrets d'une Assemblée qui, depuis quel temps, avait accumulé tant de ruines parmi les anciennes institutions du pays. Le cœur, serré à la suite de la pression que l'opinion révolutionnaire triomphante avait exercée, se dilatait, et les oppositions se faisaient jour pour la première fois. Le prétexte, toutefois, était louable en soi et inspiré par un noble sentiment : il s'agissait de faire respecter la mémoire de la sainte à laquelle Maubeuge devait son origine, et d'empêcher que l'on touchât à sa chasse vénérée. Ici le patriotisme local l'emportait sur le patriotisme national, le cœur sur les convictions philosophiques et les principes d'utilité publique, de dévouement à l'État. Aussi l'enthousiasme et la réaction furent presque générales. Toutes les cloches de la paroisse célébrèrent la fuite de l'envoyé du district, du ravisseur sacrilège, et une procession aux flambeaux eut lieu dans toute la ville avec la chasse de sainte Aldegonde. A chaque station, les prêtres firent entendre des paroles d'imprécation contre les profanateurs et récitèrent des prières tendant à effacer la souillure que leurs attentats avait causée.

C'en était fait, le brale était donné. Maubeuge, comme tant de villes de l'ouest et du midi, allait entrer dans la voie contre-révolutionnaire, et peut-être devenir un petit centre d'intrigues aristocrati-

(1) Parmi ces objets se trouvaient : seize tableaux de grand prix ; seize pièces de tapisserie ancienne représentant la vie de sainte Aldegonde ; trente-deux chapes ; cent sept chasubles, dont dix-sept de grande valeur ; trente-quatre dalmatiques ; quarante-trois devants d'autel ; six tabernacles ; des chandeliers, pupières, encensoirs et lampes en cuivre pour 1,264 livres ; sept cloches, dont deux furent acclésiastiques, l'une par la commune de Marbais, et l'autre par celle de Ferrière-la-Petite ; des armoires et verres pour plus de 50,000 francs au marc pesant, provenant de soleils, ciboires, calices, patènes, crucifix, croix, adorateurs, statuettes, reliquaires, chandeliers, réchauds, lampes, encensoirs, flambeaux, plats et burettes, cadres, etc., etc.; plus, des diamants et pierres d'une très grande valeur provenant de plusieurs reliquaires. (Greffé du chapitre et inventaire déposé au district.)

La chasse de sainte Aldegonde, ainsi que le riche reliquaire qui renfermait le chef de la sainte, saurés en cette circonstance de la rapidité révolutionnaire, demeurèrent à la paroisse jusqu'au mois de novembre 1792, où le district d'avesnes les fit déposer de leurs armoires, à l'exception du *chaperlot* (Voyez page 149.), qui fut emporté en Belgique par des chanoines, sans qu'on sût depuis ce qu'il était devenu. Le curé constitutionnel de Maubeuge, M. Michel, garda chez lui le corps et la tête de la sainte jusqu'en 1795, époque où le culte de la Raison fut introduit dans son église. Alors, se disposant à partir en émigration, il confia ces précieux restes à un pharmacien de la ville, M. Jean, qui les garda secrètement jusqu'à l'époque du Concordat.

En même temps que les armoires de la chasse et du reliquaire, on envoya au district d'avesnes, en janvier 1795, les armoires de

la paroisse, de diverses chapelles et de l'église du collège, pesant 90 livres, ne gardant pour les besoins stricts du culte, à Maubeuge, qu'un ostensor, un ciboire et des calices, qui, étant devenus bientôt sans utilité, furent déposés à la mairie jusqu'en juillet 1794, où ils furent envoyés à la Monnaie nationale. (Voir la *Vie de Sainte-Aldegonde* de M. Estienne.)

ques et cléricales, que le voisinage de la frontière et la facilité des rapports avec l'étranger menaçaient de rendre dangereux. Heureusement, peu après, la ville fut inondée de trompes. Les préludes de la guerre y nécessitèrent, ainsi que dans le voisinage, la présence d'un corps d'armée d'observation, qui, composé de bataillons de volontaires, ne pouvait manquer de réchauffer l'effervescence révolutionnaire de la population, et d'inspirer aux conspirateurs un esprit de prudence opportune et de sage réserve.

L'esprit démocratique, un instant comprimé, reprit le dessus à Mauheuge. Toutefois, il ne s'y montra guère digne des grands principes qu'il s'agissait de défendre alors; il donna dans d'odieus excès, peu faits pour honorer la cause qu'il prétendait servir.

Il y avait dans cette ville une plèbe ignorante et abrutié, comme on en rencontrait dans l'ancien régime au sein des localités où les aumônes abondantes des communautés religieuses et des établissements charitables entretenaient la fainéantise et l'abjection; c'était une de ces populaces aveugles, ayant des passions subversives et des instincts violents au lieu de convictions, populaces qu'on vit depuis en une foule d'endroits acclamer aussi bien la dictature militaire que la dictature démagogique, et se ruier tour à tour, en 1793 sur les royalistes, en 1795 sur les républicains, et en 1815 sur les bonapartistes. Cette plèbe donc, se signala à Mauheuge au milieu des grands dangers de la révolution par les actes les plus déplorable. Un jour ce fut un personnage recommandable de la ville, M. de Saint-Léger, qui faillit devenir sa victime. M. de Saint-Léger avait une maison de campagne située à la Croix-Saint-Guillain, dans la banlieue nord de Mauheuge. C'était au moment où les Antrichiens bordaient la frontière. On prétendit qu'il avait des intelligences avec ces derniers, et que, quand il se rendait à sa maison de campagne, c'était pour être plus à même de correspondre avec eux. Un jour qu'il rentrait en ville, un rassemblement de furieux se jette sur lui, le terrasse, l'entraîne dans la Grande-Rue, et le conduit au pied d'un réverbère. On l'eût certainement pendu, sans l'heureuse idée qui vint à un brave républicain, M. Lucq, de courir à la porte de Mons à la rencontre d'un détachement d'éclaireurs qui rentrait en ville. Le citoyen Lucq pria le commandant de ce détachement de se détourner à

la hâte pour charger dans la rue où la scène avait lieu. Grâce à cette diversion, le malheureux fut sauvé, et, pour calmer les murmures, Lucq harangua la foule, lui persuadant qu'il fallait laisser à la justice nationale le soin de sévir, s'il y avait un coupable; et M. de Saint-Léger en fut quitte pour quelques jours de prison. Bien moins heureux fut, peu de temps après, un pauvre marchand de noix de Solre-le-Château, qui était venu au camp et dans la ville pour y exercer son petit négoce. Des hommes du peuple l'avaient vu sortir plusieurs fois de chez M. de Wasronval, un *ci-devant*, comme on appelait alors les anciens nobles. Ils en conclurent, à tort ou à raison, que c'était un espion, l'attendirent au coin d'une rue, et le percèrent de coups. Son corps, horriblement mutilé, fut traîné par la ville, et puis ensuite jeté à la *Sambre*. Voilà comment se comportait en 1793 la populace telle que l'avait formée l'ancien régime, égorgeant ici des hommes inoffensifs, là portant des têtes au bout des piques, ailleurs s'opposant par l'assassinat et le pillage au libre commerce des grains, sous prétexte d'acapement, et aggravant ainsi sa misère. Pour tant cette populace avait au plus haut degré la qualité que certains hommes d'ordre préconisent tant: l'ignorance et l'habitude de l'obéissance passive. Ce n'est point, comme on le voit, en abêtissant et en asservissant les masses, qu'on préserve la société des excès qui peuvent la menacer. Disons en passant qu'un peuple qu'on laisse croupir dans l'ignorance et l'oppression est comme une bête fauve long-temps musclée, qui, lorsqu'elle parvient à rompre sa chaîne, reprend tout à coup ses instincts sauvages et sanguinaires. Les guerres sociales de l'antiquité et du moyen âge, si implacables, en sont une triste preuve, et les excès dont les révolutions de 1830 et de 1848 ont été généralement exemptes sont un plaidoyer éloquent en faveur de la révolution de 89 elle-même et des principes d'émancipation intellectuelle qu'elle a fait prévaloir.

Mais quelque chose qui pourrait, à certains égards, expliquer, s'il était possible, des actes tels que ceux que nous venons de rapporter, c'est l'état extrême de surexcitation des esprits, la misère affreuse du peuple, ses défiances excessives au lieu des grands dangers qui alors menaçaient la révolution.

La France se trouvait en effet, en 1793, dans la situation la plus critique qu'il se puisse imaginer.

Tandis qu'à l'intérieur, en proie à la plus grande anarchie, elle était déchirée par la fureur des partis, elle avait à défendre son indépendance territoriale, menacée par les armées de presque toutes les puissances de l'Europe.

Les succès de Valmy et de Jemmapes, qui, en refoulant l'invasion au delà de la Meuse et du Rhin, avaient d'abord tant exalté l'audace révolutionnaire, avaient été suivis de prompts revers. Battus à Nerwindeen et sous les murs de Mayence, nous avions été forcés d'abandonner la Belgique à la hâte, et nos frontières du nord et de l'est se trouvaient entamées de nouveau. D'un autre côté, les Espagnols franchissaient les Pyrénées, les Autrichiens et les Piémontais descendaient du haut des Alpes dans nos provinces méridionales. Toulon, livré aux Anglais, devenait de ce côté un pied-à-terre précieux pour la coalition; la Vendée se levait en masse et menaçait Paris, tandis que Lyon, transformé en un foyer brûlant d'insurrection, se trouvait le rendez-vous de tous les républicains qu'avait soulevés la défaite du malheureux parti girondin.

A ces dangers critiques qui apparaissaient de toutes parts venaient se joindre le désordre des administrations et la pénurie des finances, le dénuement de nos troupes, leur abatement, et leur défiance à l'égard des chefs; enfin, depuis quelque temps, l'absence de toute direction sage et forte.

Dans une situation aussi désespérée, le salut de la France paraissait à jamais impossible et semblait devoir décourager même les volontés les plus résolues.

Il n'en fut toutefois pas ainsi du gouvernement républicain.

Les hommes qui le composaient, à qui il faut rendre cette justice, que, fanatiques de leurs convictions et désintéressés pour eux-mêmes, ils ne voyaient dans la révolution que le triomphe de la vérité et du droit, s'indignèrent que, pour atteindre un but aussi grandiose, il leur fallût non seulement lutter contre les efforts prévus et tout naturels des classes privilégiées, mais encore combattre et l'étranger et des populations perfidement égarées qu'on était parvenu à soulever contre un ordre de choses conforme, cependant, à leurs intérêts.

Devant la grandeur de leur tâche, n'ayant ni les ressources nécessaires, ni le temps, ni le choix des remèdes, ils usèrent d'un moyen que d'autres

partis ont employé parfois avant comme après eux, dans des dangers moins grands et pour de moins nobles motifs : la terreur. Tandis qu'ils commettaient ou laissaient commettre des actes de vengeance politique, toujours implacables et quelquefois aveugles, ils faisaient appel au chaleureux patriotisme qui s'était éveillé dans la plus grande partie de la France et prenaient les mesures les plus promptes pour l'utiliser. Procédant ainsi par la force et à l'aide des mots magiques de *liberté*, d'*égalité* et d'*indépendance nationale*, ils firent jaillir du sol, et comme par enchantement, d'innombrables bataillons qui furent aussitôt équipés à l'aide de réquisitions forcées.

Ces troupes, quoiqu'à peine enrégimentées, furent néanmoins appelées à comprimer, sans délai, toutes les résistances de l'intérieur, et à renforcer les armées que l'étranger victorieux assaillait sur nos frontières.

De toutes parts on les vit voler au combat, chantant avec le plus sublime enthousiasme les strophes immortelles des *Rouget de l'Isle* et des *Chénier*, et jurant de vaincre ou de mourir.

L'expérience des généraux, la discipline militaire, furent remplacées par une merveilleuse unanimité, un accord admirable dans la volonté de combattre et de triompher à tout prix. On suppléa à la tactique par l'impétuosité et la promptitude des attaques. L'ardeur patriotique de nos armées leur tint lieu de l'assurance et de la fermeté belliqueuse qui est le propre des troupes aguerries. Leurs mouvements audacieux, frappant de stupeur les timides généraux de la coalition, déroutèrent leurs plans, paralysèrent leurs opérations, et leur firent, à la fin, lâcher pied.

C'est alors qu'eut lieu la victoire de Wattignies et le déblocus de Maubeuge, succès qui raffermirent la France un instant menacée, terminèrent glorieusement la campagne de 1793, et furent le prélude de cette suite de triomphes non interrompus qui pendant vingt ans nous conduisirent en maîtres dans toutes les capitales de l'Europe.

Ces événements, qui sont demeurés gravés dans les souvenirs des habitants de l'arrondissement d'Avesnes, au dessus de tous ceux de la grande période de 89 à 1815, doivent, ici plus qu'ailleurs, trouver leur place. Qu'on nous permette donc de les faire connaître d'une manière détaillée.

II. Blocus de Maubeuge.

Rôle joué par les troupes du camp de Maubeuge pendant la campagne de 1793. — Passage de la Sambre par le prince de Cobourg. — Investissement de Maubeuge et de son camp. — Combats de Cerfontaine et du bois du Siru. — Incendie du village de Ferrrière. — Le représentant du peuple Drouet est pris par les Autrichiens et envoyé dans les cachots du Spielberg, en Moravie. — Le prince de Cobourg partage son armée en trois corps, l'un d'investissement, et deux d'observation. — Position des deux derniers. — Mesures prises pour la défense de la ville. — Attaques de la cense de la Haute. — Combat du bois du Tilleul. — Situation de la place. — Belle conduite des habitants de Maubeuge. — Paroles du général Chanuel. — Mission héroïque accomplie par douze dragons de la garnison. — Bombardement de la ville et détresse de ses habitants. — Enthousiasme que leur cause le canon de Wattignies. — Cet enthousiasme n'est point écouté; pour quelles raisons ?.

Dans les premiers temps de la révolution, en 1791, lorsqu'il fut question de se prémunir contre les armements des puissances coalisées à Piltz, on songea à créer, à côté de nos principales villes frontières, un certain nombre de retranchements destinés à protéger les campements de nos troupes. C'est alors que fut élevé le camp de Maubeuge, à la construction duquel les habitants des arrondissements d'Avcsnes et de Vervins concoururent avec empressement (2). Ce camp, dont nous avons parlé aux pages 72 et 125, fut construit sur l'emplacement d'anciens retranchements qui dataient des commencements du XVIII^e siècle, et qui furent détruits en 1742. Il s'étendait, en forme de fer à cheval, à la distance d'environ 1,500 mètres au sud de la place, et embrassait, comme nous l'avons déjà dit, une partie des territoires de Louvroil et de Rousies. Ses abords au sud et à l'est étaient défendus par les vallons du Paradis et de la Solre, et le long de son enceinte s'élevait une succession non interrompue de forts dont les principaux

étaient, d'un côté, les redoutes de Sambre et du Loup, et, de l'autre, les lunettes de Rousies et de Philippeville. En face de ces retranchements, sur la rive gauche de la rivière, se trouvaient les redoutes du bois du Tilleul et d'Assevent, encore aujourd'hui entièrement existantes, lesquelles, avec celle du Luxembourg, située au Pont-Allant, protégeaient par derrière les extrémités du camp contre le feu de l'artillerie et défendaient les approches de la ville du côté du nord. Ainsi adossé aux fortifications de Maubeuge, bordé par la Sambre et dominant les plaines environnantes, le camp des Français était l'une des plus importantes positions que nous eussions sur la frontière des Pays-Bas. Il servit avantageusement, comme nous l'avons vu, au campement du corps de La Fayette en 1792, et l'année suivante, après les désastres qui ramenèrent l'armée de Dumouriez du fond de la Belgique sur nos frontières, l'aile droite de cette armée vint y chercher un refuge.

Cette aile y fut commandée successivement alors par les généraux Lamarche et Tourville. Elle y demeura pendant presque toute la campagne sur la défensive. Les seuls mouvements qu'elle effectua furent deux tentatives : l'une, dirigée sur Bavai et Jenlain, pour faire diversion aux opérations du général Dampierre autour de Valenciennes; l'autre, exécutée dans l'intention de ravitailler le Quesnoy, et qui aboutit au combat de Fontaine-au-Bois. Mais, vers la fin du mois de septembre, les troupes du camp de Maubeuge eurent à braver des dangers plus grands. Elles furent cernées et attaquées par une armée ennemie tout entière.

Les Autrichiens s'étaient alors emparés de Valenciennes, de Condé et du Quesnoy. Maîtres de la vallée de l'Escaut par la prise de ces villes, il leur restait à prendre Landrecies et Maubeuge, pour l'être de la vallée de la Sambre. Ces succès obtenus, leur base d'opération devenait formidable et leur permettait de tenter un mouvement sérieux dans l'intérieur de la France. Ce mouvement, le prince de Cobourg, généralissime des forces coalisées, n'eût osé le tenter avant d'avoir assuré ses derrières. En conséquence il se disposa à terminer la campagne par la prise de Maubeuge, remettant à l'année suivante sa marche sur Paris.

Les troupes du camp de Maubeuge, affaiblies par les forces que le général Houchard en avait tout récemment tirées, pour marcher au secours

(1) Nos renseignements touchant les faits agoncés par ce sommaire proviennent en grande partie de documents puisés sur les lieux et des notes manuscrites qu'a laissées le général Thiébault, l'un des officiers les plus distingués qui se soient trouvés au blocus de Maubeuge.

(2) M. Hennes, capitaine du génie, né à Maubeuge d'une famille dont il a été parlé plusieurs fois plus haut, dirigea en cette occasion une grande partie des travaux.

de Dunkerque, s'élevaient au plus à 20,000 hommes avec celles qui étaient en garnison dans la place. Deux tiers de ces troupes seulement étaient aguerries et disciplinées; le reste se composait de nouvelles recrues, parmi lesquelles se trouvait un nombreux bataillon appelé *bataillon de la Masse*, parce qu'il se composait de réquisitionnaires de la levée en masse qui venait d'avoir lieu par toute la France. Parmi les corps d'ancienne formation, il y avait les régiments de Beauce, le Royal-Auvergne, des bataillons volontaires du Gard, de l'Eure, du Calvados, du Hainaut (1), un bataillon franc, le 7^e d'artillerie, le 8^e cavaliers, les 7^e et 12^e régiments de dragons, etc., etc.

Le général Ferrant, non celui qui venait de s'immortaliser par la belle défense de Valenciennes, mais un autre général non moins digne par le cœur et le patriotisme, avait pris depuis quelque temps le commandement du camp de Maubeuge, et, présumant qu'il pouvait être attaqué sous peu, il s'était empressé de prendre toutes les mesures qui sont nécessaires en pareille circonstance. Il avait partagé ses forces en deux corps, dont l'un, commandé par le général Desjardins, se trouvait en partie cantonné dans les villages qui sont situés jusque vers Beaumont, à droite et à gauche de la route de Philippeville, tandis que l'autre, commandé par le général Mayer, poussait des détachements le long de la *Sambre*, jusqu'à Berlainmont.

Ces troupes, certes, étaient trop disséminées, et Cobourg, en passant promptement la *Sambre* en force et le plus près possible de Maubeuge, eût pu les écraser, ou bien encore empêcher la plus grande partie de la division Desjardins de rentrer au camp, la renfoncer sous les murs de Beaumont, où elle eût été forcée de mettre bas les armes.

Mais au lieu de manœuvrer aussi habilement, il partagea son armée en neuf colonnes et leur fit passer la rivière à deux lieues et plus au-delà et en deçà de Maubeuge, sur des points séparés : à Solre, à Jeumont, à Marpent, à Pout et à Berlainmont.

C'était le dimanche 28 septembre dans la matinée. La plus grande sécurité régnait sur la rive droite de la *Sambre*, et l'on était loin de penser à combattre, quand tout à coup, trois coups de canon, qui furent entendus dans toute la contrée, suivis d'une vive fusillade et de nombreuses charges de cavalerie, annoncèrent l'agression de l'ennemi. Les Français, pris au dépourvu, eurent à peine le temps de se défendre, et abandonnèrent presque sans résistance les cantonnements qu'ils occupaient. Tandis que le passage de la *Thuse* était forcé à Bersillies, un bataillon tout entier fut enveloppé et pris au milieu du village de Coursolre. Bientôt tous les cantonnements qui se trouvaient de ce côté se replièrent en déroute sur le camp, et ceux de Bachant, de Saint-Rémy et du hameau de Pantignies, furent repoussés avec perte en arrière du village d'Hautmont, sur la lisière des bois du Quesnoy et de Beaufort. Ils étaient dans le plus grand désordre et en proie à la plus complète épouvante. Ils ne tardèrent point à communiquer l'alarme aux troupes qui étaient sous le canon de Manbeuge. Ces troupes, trop éloignées des points par où l'ennemi venait d'effectuer le passage de la rivière, étaient demeurées inactives, à l'exception d'un bataillon du Calvados, le 24^e d'infanterie légère, qui occupait le village de Ferrière-la-Grande. L'officier qui les commandait, ne prenant conseil que de son zèle, n'eut pas plutôt aperçu les fuyards qui accouraient vers le camp, qu'il se porta intrépidement en avant par la route de Philippeville, avec quelques détachements du 12^e dragons, dans l'intention de les rallier. Après avoir imposé par son attitude ferme et résolue aux coureurs de l'avant-garde autrichienne, et donné le temps de se replier aux différents corps français que l'attaque du matin avait dispersés, ce bataillon revint en arrière, à petits pas, s'arrêtant de temps en temps pour faire feu, et redescendit ainsi jusque dans Ferrière, où il prit position derrière la rivière (1).

Grâce à la faute que le général Ferrant avait commise en disséminant par trop ses forces, les

(1) Ce bataillon avait été formé pendant la conquête de la Belgique, tant avec des volontaires des environs de Mons qu'avec ceux de l'arrondissement d'Avrèsnes. Les hommes qui en faisaient partie, vêtus à la busarde, avaient l'habit vert, le collet rouge, des bottines et des pantalons collants. Nous en reparlerons plus loin.

(1) Dès que les Autrichiens eurent passé la *Sambre*, des piquets nombreux d'éclaireurs, pris dans le régiment de Royal-Allemand et les dragons de Latour, parcoururent la contrée, portant, en signe de triomphe, des rameaux verts à leurs chapeaux, et faisant partout

Autrichiens avaient passé la *Sambre* sans coup férir. Les Français, cependant, qui sentaient la fâcheuse situation dans laquelle le blocus de Maubeuge allait les mettre, résolurent, ce jour-là même, de les repousser énergiquement. A cette fin, vers le milieu de l'après-dîner, une colonne d'environ 8,000 hommes d'infanterie, soutenue des 7^e et 12^e régiments de dragons, sortit du camp par la lunette de Philippeville, et s'avança à la rencontre de l'ennemi, qu'on apercevait en force dans la plaine qui se trouve en deçà de Colleret. Ce mouvement fut commencé par les braves du 24^e régiment, qui venaient de se signaler si dignement dans la matinée, et qui furent détachés en tirailleurs sur la gauche, avec ordre de déloger l'ennemi du bois de Bonpère, où il avait déjà placé ses avant-postes.

Les Français avaient à peine débouché de Ferrière-la-Grande, qu'un corps nombreux de cavalerie ennemie, composé des dragons de Cobourg et des hussards de Blankeinstein, se porta rapidement à leur rencontre avec deux batteries d'artillerie légère, à travers le village de Cerfontaine. L'artillerie autrichienne, mise aussitôt en position, vomit la mort dans nos rangs, qui, achevant de se former en bataille, furent mitraillés au milieu de leurs évolutions. Le désordre se répandit parmi eux, et la cavalerie ennemie, s'en apercevant, chargea, sur ces entrefaites, avec impétuosité. Heureusement, cette charge ne surprit point nos bataillons, qui, s'étant enfin rangés en bataille, y ripostèrent par une fusillade à bout portant, laquelle, unie au feu de notre artillerie, arrêta la cavalerie autrichienne et lui renversa le cinquième de ses hommes.

En ce moment, le 7^e et le 12^e dragons commençaient à se déployer, à droite des colonnes d'attaque, sur la plaine qui s'étend entre le château de Cerfontaine et le centre du village de Ferrière. Apercevant l'hésitation qui s'était communiquée dans la cavalerie ennemie, à la suite des meurtrières décharges qu'elle venait d'essayer, ces régiments se jetèrent spontanément sur elle, la sabrèrent avec fureur et la refoulèrent avec perte jusqu'au delà de

Cerfontaine, après lui avoir enlevé, entre autres prisonniers, trois officiers, ainsi que le colonel Blankeinstein, grièvement blessé.

La nuit, arrivant sur ces entrefaites, suspendit tout combat, et les Français rentrèrent au camp, enthousiasmés de leur triomphe.

Ce triomphe, toutefois, ne devait avoir aucune suite brillante. L'intention de bloquer Maubeuge étant une fois manifestée de la part des Autrichiens, il devenait impossible et par conséquent inutile de songer à leur faire repasser la *Sambre*. Tout devait se borner à les inquiéter dans leur œuvre d'investissement, afin de pouvoir approvisionner davantage la place et communiquer encore quelques jours avec l'intérieur, s'il était possible. Mais cette entreprise très difficile fut bientôt abandonnée, et cela à la suite d'un revers occasionné par la plus malencontreuse agression.

Dans la soirée du jour qui suivit le passage de la *Sambre*, 400 grenadiers français, que l'ardeur de combattre animait au plus haut degré, se réunirent sur l'un des points du camp, et, forçant tout à coup les consignes, se portèrent, à l'insu des chefs, sur les postes autrichiens qui garnissaient le bois du Séru, dans la direction du village de Ferrière-la-Petite. A peine ces grenadiers étaient-ils parvenus sur la lisière du bois, qu'une forte colonne autrichienne, sortant de Cerfontaine avec du canon, alla repousser ces imprudents tirailleurs, dont l'attaque était isolée. Bientôt après, cette colonne, enhardie par le succès, et ayant reçu du renfort, descendit dans le village de Ferrière-la-Grande et en chassa les Français.

Le lendemain, les Autrichiens, qui avaient reconnu l'importance du poste de Ferrière, y revinrent en force. Impatients de resserrer les troupes du camp dans leurs retranchements, et voulant leur ravir toute position extérieure, ils résolurent de mettre le feu au village. Ils brûlèrent, outre un grand nombre de fermes et d'habitations, la manufacture d'armes, qui renfermait de nombreux magasins de grains, de paille et de fourrage (1). Cet

à abattre les arbres de la Liberté; ils cherchaient à mettre les communes dans leurs intérêts, disant qu'ils combattaient pour le roi et l'Être Suprême, et qu'ils venaient délivrer les habitants des traitres qui les opprimaient.

(1) Le matériel et les ouvriers de cette manufacture, toutefois, n'étaient pas à Maubeuge. Le gouvernement, dans la prévision d'une invasion prochaine, les avait fait venir à Paris. Les armuriers de Maubeuge, ainsi que ceux des autres manufacturiers de la frontière, ne

incendie dura toute la journée, et lorsque la nuit vint, il éclairait encore de ses lueurs toute la contrée.

Les Français, que leur récente défaite avait considérablement abattus, le furent encore plus en voyant ce spectacle de désolation, auquel venaient se joindre la détresse, les cris déchirants des pauvres habitants de Ferrière, tant de ceux que l'incendie et la brutalité autrichienne poussaient vers le camp, que du grand nombre de ceux qui s'y étaient prudemment réfugiés avec leurs bestiaux, et qui, en voyant, du haut de la colline, les flammes dévorer leurs habitations et leurs récoltes, laissaient échapper les plus tristes lamentations. Bientôt l'alarme et la consternation devinrent générales; les chefs, craignant que l'ennemi, enflé par ses succès, n'en profitât, ainsi que de l'obscurité de la nuit, pour tenter un assaut, ordonnèrent qu'on prit les armes. L'enceinte du camp fut couronnée de tirailleurs; chaque issue fut occupée par plusieurs bataillons serrés en masse; et des réserves furent placées à peu de distance dans l'intérieur, et l'on attendit ainsi l'apparition du jour.

Heureusement l'ennemi, satisfait de son triomphe, ne crut point devoir s'exposer à une attaque nocturne; il se borna à tourner autour des positions françaises, et à consommer l'œuvre du blocus (1).

Le prince de Cobourg, sachant que les vivres

ne tarderaient pas à manquer dans Manbeuge, crut ne devoir tenter aucune attaque pour s'en emparer, dans la persuasion que la disette en amènerait bientôt la reddition. Laisant donc le général Colloredo avec environ 35,000 hommes autour du camp, il se porta en observation sur la route d'Avesnes, avec les 30,000 qui lui restaient, afin de s'opposer aux tentatives de déblocus qui pouvaient provenir de l'intérieur.

Partageant cette armée d'observation en trois corps, dont le général Clerfayt avait la direction immédiate, il fit bivouaquer chacun d'eux sur les hauteurs, environnées de bois, qui couronnent les plaines de Saint-Rémy, de Dourlers et de Wattignies. Différents postes échelonnés à droite de cette ligne la mettaient d'une part en communication avec les chemins du Quesnoy et de Valenciennes qui traversent la *Sambre* à Berlaumont et à Pont, tandis que, d'autre part, au moyen du colonel Haddick, qui alla camper derrière Obrechies avec deux bataillons et quatre escadrons, elle était en rapport avec Beaumont, où le général Benjowski alla prendre position à la tête d'un autre corps d'observation d'environ 6,000 hommes. A droite, sur le devant de cette ligne, le général Bellegarde fut détaché avec trois bataillons et 2,600 chevaux, et se rendit en avant-garde entre les villages de Taisnières et du Monceau.

Avec un peu de hardiesse et de savoir-faire, le prince de Cobourg, à qui venait d'être envoyé sur la rive gauche de la *Sambre* un renfort de 12,000 Hollandais, aurait tenté un coup de main sur Avesnes, où se trouvaient seulement 30 hommes de garnison (1), et, laissant au plus 20,000 hommes

rejoignirent leurs ateliers primitifs que quand les dangers de la guerre eurent disparu. On n'eut point cette prévoyance en 1814.

(1) Les représentants du peuple Bar, Bem et Drouet, envoyés en mission à l'armée du Nord, étaient entrés à Maubeuge quelques jours avant le blocus, et s'y trouverent enfermés avec la garnison. Drouet, à qui son impatience naturelle faisait appréhender les longueurs d'un siège, et qui craignait d'ailleurs qu'en cas de reddition, les Autrichiens n'exercassent à son égard les représailles encourues par son vote républicain, résolut de sortir de la ville et d'essayer de gagner l'intérieur en traversant l'armée ennemie. En conséquence, dans la nuit du 2 au 3 octobre, il s'avança, escorté de cent dragons, dans la direction de Solre-le-Château; mais il eut le malheur d'être pris, et les Autrichiens, reconnaissant en lui le fils du maître de poste de Varennes et le député conventionnel, eurent venger l'infortuné Louis XVI en chargeant de fers celui qui avait empêché son évasion et coopéré à sa condamnation. Après avoir été accablé d'outrages, il fut envoyé en Belgique et traîné de prison en prison jusqu'en Moravie, où il retrouva, à la forteresse du Spielberg, La Fayette, Beurnonville, Bancal et Quinette. Ayant essayé de s'échapper de nouveau en sautant d'une hauteur de 200 pieds à l'aide d'un parachute, il se cassa une jambe et en demeura boiteux. Il y a peu d'existences qui aient été soumises à tant de particularités curieuses que celle de Drouet. Il en est une que nous tenons d'un renseignement particulier, et qui, ne

figurant point, que nous sachions, dans sa biographie, mérite d'être racontée. Revenu, comme on sait, en France avec ses compagnons d'exil, en 1795, en échange de la fille de Louis XVI, Drouet fut nommé sous-préfet de Sainte-Menehould, sa ville natale. La restauration le trouva dans ces fonctions et lui fit redouter de nouveaux dangers. Pour s'y dérober, il fit courir le bruit de sa mort, fit célébrer ses funérailles, puis alla vivre incognito en Franche-Comté, où il exerça la profession de marchand de bœufs jusqu'à sa véritable mort, arrivée quelques années après.

(1) Tant que dura le blocus, ces trente hommes allèrent chaque jour en observation jusqu'à la crête à Long, située sur la route d'Avesnes, à l'embranchement de celle de Solre, à environ 4 kilomètres des campements autrichiens.

devant le camp retranché, il se serait porté, avec les 57,000 hommes qui lui restaient, sur la ville de Guise, où il était certain de culbuter l'armée qu'on y rassemblait contre lui; s'avancant de là sur Paris à travers un pays découvert et dénué de toute place forte, il eût pu surprendre, à la fin de l'année, les Jacobins en milieu de leurs séances, et anéantir la révolution. Mais, comme les autres généraux de la coalition, il n'était point accoutumé à des traits aussi hardis. Il préféra se retrancher dans les positions qu'il avait choisies, au sein d'un pays ruiné par les réquisitions militaires, sans oser même envoyer fourrager au delà.

Quant à Colloredo, il avait aussi partagé ses troupes en trois corps, dont l'un, aux ordres du général Wenckheim, prit position près des villages d'Hautmont et Fontaine (1), tandis que l'autre, sous la conduite du général Latour, alla camper sur les plaines d'Ostergnies et de Colletet. Le troisième bivouaqua le long du bois de Beaufort. Des réserves se trouvaient dans ce dernier village, ainsi qu'à Eclaires, Limont et Damousies, afin de lier le corps d'investissement avec l'armée d'observation.

Pendant les sept jours qui suivirent le désastre de Ferrière-la-Grande, les Autrichiens et les troupes du camp demeurèrent sur une défensive réciproque, se bornant de part et d'autre à une simple canonnade, plus faible toutefois de la part des Français, à cause de leur peu de munitions : car telle avait été l'inhabileté qui avait présidé à l'approvisionnement de la place, que, malgré les plus grands efforts, elle se trouvait insuffisamment pourvue pour un long siège. Il en était ainsi à l'égard des vivres, et, pour s'assurer les subsistances nécessaires, d'après l'arrêté du représentant Bar, et à la requête du commissaire ordonnateur Drolenvean, la municipalité avait, le 2 octobre, mis en réquisition permanente et forcée, sauf indemnité préalable, tous les objets de campement et d'ambulance et les denrées qui se trouvaient dans la ville (2).

Quoi qu'il en fût de ces mesures, l'inquiétude la plus grande régnait au camp. On prévoyait bien que, s'il n'était secouru, il faudrait avant peu se rendre, et les chefs résolurent au moins, avant d'en venir à cette extrémité, de se signaler par quelques sorties qui rallumassent le courage des troupes et imposassent à l'ennemi. Les Autrichiens avaient pris possession de la ferme d'En-Haut, on cense du Château (Voyez page 126), le seul des bâtiments du voisinage que les Français n'eussent point rasé au commencement du blocus. De cette ferme ils pouvaient inquiéter les abords du camp, et même gêner les travailleurs qui s'empressaient d'achever les terrassements de la redoute du Loup et du chemin couvert qui la mettait en communication avec les autres retranchements. Voulant donc prévenir ces dangers, les Français marchèrent vers la ferme le 6 octobre, résolus d'en chasser l'ennemi et de la détruire.

Leur attaque fut d'abord couronnée de succès ; mais, tandis qu'ils employaient un temps précieux à miner les bâtiments dans lesquels ils venaient de s'introduire, et dont les murs étaient d'une solidité et d'une épaisseur peu ordinaire, l'ennemi revint en force et reconquit sa position.

Le lendemain eut lieu une nouvelle attaque, à la suite de laquelle, malgré la présence d'un bataillon de grenadiers hongrois et de trois pièces de canon, le poste fut encore enlevé. Les Hongrois s'apprêtaient à mettre bas les armes, quand, par suite d'une panique inattendue, survenne parmi les volontaires du 8^e bataillon de l'Enre, ils parvinrent à se retirer. Les chasseurs du 10^e bataillon, indignés de voir ainsi lâcher pied à leurs camarades, les fusillèrent au passage, et leur commandant alla même, après avoir fait de vains efforts pour les arrêter, jusqu'à arracher la cravate de leur porte-drapeau. Toutefois, maîtres de la ferme, les Français se mirent en devoir de la raser promptement, ainsi que les habitations et les arbres qui l'entouraient.

(1) A Fontaine (Limont), se trouvait le prince de Lambesc, si célèbre pour avoir chargé le peuple aux Champs-Élysées, à la tête des cavaliers de Royal-Allemand, l'un des régiments encore à la solde de la France au commencement de la révolution.

(2) Nous croyons devoir transcrire l'arrêté pris en cette circonstance par la municipalité de Maubeuge :

« Nous, maire et officiers municipaux de la ville de Maubeuge, en

vertu de la loi et des réquisitions à nous faites, déclarons que tous nos concitoyens sont en réquisition permanente aux ordres des généraux et corps administratifs auxquels ils obéiront pour le service de la République une et indivisible, sous peine de déshonneur à la loi, et d'être punis comme tels suivant la rigueur de la loi. Maubeuge, ce 3 octobre, l'an 2^e de la République française, une et indivisible. (Suivent les signatures.)

Le jour suivant, ils étaient à peu près à moitié de leur tâche, quand les Autrichiens, qui sentaient toute l'importance du poste, revinrent encore en force pour le reprendre. Leur attaque fut impétueuse, et, malgré les plus grands efforts, il fallut céder. Les Français n'eurent que le temps de mettre le feu aux portions de bâtiment qu'ils n'avaient pu démolir, et, pour comble de malheur, cet incendie ne tarda pas à être étouffé.

La malheureuse issue de ces diverses tentatives n'abattit point cependant entièrement le courage des Français. Ils résolurent de prendre leur revanche sur un autre point. D'après les ordres du prince de Cobourg, les 12,000 Hollandais qu'il avait reçus comme renfort s'étaient approchés, au nord, presque sous les murs de Maubeuge. Bientôt, prenant possession du bois du Tilleul, ils y construisirent une suite de retranchements qui, partant de la vallée qu'arrose la *Sambre*, s'élevaient de distance en distance jusque sur les hauteurs du bois. De là ils s'apprétaient à tirer sur la ville, à incendier ses magasins, et, dans cette intention, ils venaient de mettre en batterie de nombreuses pièces de siège. Il devenait donc urgent de les troubler aussitôt dans ces préparatifs, et d'essayer même de les chasser de la position qu'ils avaient prise.

En conséquence, le 10 octobre, le général Ferrant fit reconnaître leurs travaux par des tirailleurs, tandis qu'une vive canonnade avait lieu sur tous les points du camp. Le 13 suivant, tout fut disposé pour l'attaque. Au milieu de la nuit, deux colonnes d'infanterie débouchèrent par les glaces de la ville, et s'avancèrent, l'arme au bras, protégées par la redoute du Tilleul, jusqu'au pied de l'enceinte du bois. En tête de ces colonnes marchait le 24^e d'infanterie légère, dont nous avons déjà parlé deux fois, un bataillon franc, et celui des chasseurs du Hainaut, lesquels, sortis du pays, brûlaient de se signaler sous les yeux de leurs concitoyens.

Afin de ne point donner l'éveil à l'ennemi et l'éclaircir sur l'attaque dont il est menacé, on l'aborde à l'arme blanche. Le premier choc est irrésistible; les avant-postes sont égorgés de prime-abord, et les assaillants pénètrent de tous côtés dans l'épaisseur du bois. Cependant, arrivés là, ils se trouvent en face d'une ligne imposante de redoutes liées entre elles par des bataillons armés, que l'arrivée des fuyards échappés au premier massacre avait

mis sur leurs gardes. Mais l'ennemi, au lieu d'attendre les assaillants de pied ferme et avec sang froid, fait sur eux une décharge précipitée de toutes ses pièces et de toute sa mousqueterie. A cette marque du trouble qui règne dans ses rangs, la charge est aussitôt battue, et les Français se jettent, tête baissée, en avant, à la baïonnette. En un clin d'œil les Hollandais sont enfoncés et foulés aux pieds, et à peine si la moitié d'entre eux peut trouver un refuge en arrière.

Tant de bravoure devait enfin donner la victoire à nos intrépides soldats; mais à peine ont-ils dépassé les premières redoutes, que de nouvelles batteries se démasquent devant eux et vomissent dans leurs rangs des tourbillons de mitraille. Toutefois, sans se laisser ébranler par ces nouveaux obstacles, ils poursuivent valeureusement leur course et s'apprent à tenter un nouvel assaut, quand tout à coup ils reçoivent sur leur droite une terrible fusillade qui leur reverse environ 200 hommes.

Ce feu, aussi meurtrier qu'inexplicable, ébranla tout à fait les valeureuses colonnes, lesquelles s'arrêtèrent presque aussitôt comme frappées de stupeur. L'ennemi, qui s'aperçoit de cette hésitation, en profite habilement. Reprenant courage, il charge à son tour sur les vainqueurs, et les ramène, tambour battant, sur la lisière du bois. Arrivés là, les Français reconnaissent les troupes à la fusillade desquelles ils viennent d'être si malencontreusement exposés : c'étaient des républicains qu'on avait envoyés pour renforcer leurs compagnons d'armes, et qui, par la plus déplorable des méprises, croyant avoir affaire à l'ennemi, avaient tiré à outrance sur eux. La rage et le désespoir furent au comble parmi les colonnes d'attaque, et, un découragement profond faisant place à l'ardent qui les animait auparavant, elles refusèrent nettement de combattre encore. Malgré les sollicitations des officiers généraux Vesn et Haquin, qui, en cette circonstance, usèrent vainement de la juste influence qu'ils avaient sur le soldat, il fallut céder. Tout nouvel effort devenant impossible, l'on s'empressa de rentrer au camp.

L'échec que les Français éprouvèrent dans le bois du Tilleul les découragea au point de leur faire renoncer à toute offensive quelconque. Jusque là, malgré la disette qui s'était fait sentir dès les premiers jours du blocus, la gaieté naturelle au

caractère français, l'enthousiasme républicain et patriotique, leur avaient fait surmonter tous les périls et les avaient empêchés de pressentir les maux qui les attendaient. Après la nuit du 13, l'abattement fut au comble. De nouvelles réductions furent apportées dans les rations, qui déjà avaient été précédemment diminuées de moitié, et, le manque de tous les objets nécessaires à la vie augmentant le nombre des malades, les hôpitaux, où de nombreux blessés se trouvaient entassés, n'offrirent bientôt plus de place à personne (1). Il fallut convertir en infirmeries des maisons particulières, et le local entier du collège devint une ambulance. Quant aux autres malades, qu'on déposa jusque dans les hangars des faubourgs, on en retirait chaque jour qui y mouraient faute de soins, de médicaments et d'air pur.

On ne doit pas oublier la belle conduite que les habitants de Maubeuge, ainsi que les généraux, montrèrent en cette circonstance. Les uns rivalisèrent de bravoure avec la garnison, de zèle et de sacrifices pour les malades, tandis que les autres, par une abnégation et une fermeté héroïques, soutinrent le moral du soldat, toujours près de l'abandonner. Parmi les habitants de Maubeuge qui périrent, soit en combattant l'ennemi dans les sorties, soit en manœuvrant l'artillerie des remparts, il faut citer les citoyens Claye et Traisegnies, et un vieillard nommé Deleschaux, officier municipal, qui fut atteint mortellement en allant, à la tête d'un détachement de garde nationale, porter des munitions aux tirailleurs et relever les blessés. La Convention, apprenant le dévouement de ce dernier, ordonna, par un décret, que son nom serait inscrit sur une colonne placée dans le lieu de ses séances.

C'est ici l'occasion de citer aussi les paroles prononcées par le général Chancel devant un soldat qui se plaignait à lui de la difficulté qu'il y a de se battre quand on manque du nécessaire. « Eh ! quelle gloire particulière auriez-vous, répond noblement le chef, si vous vous rendez au feu en sortant d'un bon logement et d'une bonne table ? Apprenez,

jeune homme, que c'est par une suite de travaux et de privations qu'il faut acheter l'honneur de combattre et de mourir pour la patrie. »

Mais un trait admirable de dévouement, et qu'on a cependant oublié de mentionner dans les différentes annales militaires de la révolution, c'est celui dont se sont honorés treize dragons du 12^e régiment, qui, affrontant tous les dangers, passèrent héroïquement au travers de l'armée autrichienne et allèrent porter dans l'intérieur de la France la nouvelle de la détresse dans laquelle se trouvait le camp de Maubeuge. Voici en quelle occasion :

Au moment où l'on commençait le plus à désespérer de pouvoir faire une longue résistance, le général Ferrant, ayant fait ranger devant lui la cavalerie du camp, prit la parole en ces termes : « Soldats, les défenseurs de Maubeuge sont menacés, faute de vivres, d'en venir à une capitulation prochaine, s'ils ne sont promptement secourus. Il faudrait trouver des braves de bonne volonté qui voulussent bien porter à la République la nouvelle de notre triste situation, afin qu'elle s'empressât de nous délivrer. Quels sont ceux qui oseront se dévouer pour cette dangereuse, mais sublime mission ?—Ce sera moi », répond le maréchal-des-logis Bourgeois, volontaire, natif de Sainte-Menehould ; et aussitôt il sort des rangs. Sur l'observation qu'il ne peut partir seul, il ne tarde pas à être imité par douze autres dragons de son régiment qu'anime la même ardeur de se signaler. A l'entrée de la nuit, ces treize braves sont conduits par la porte de Mons, sur la rive gauche de la Sambre, direction qui fut préférée à la rive droite, parce qu'elle était moins garnie de troupes ennemies. Ils s'élançant par le faubourg du Pont-Allant, et, malgré le feu des divers postes ennemis, ils atteignent la Belgique, où ils traversent la Sambre à la nage en face de Solre. Le lendemain, dans la matinée, ils arrivèrent à Philippeville, harassés de fatigue, mais sains et saufs, et firent tirer trois coups de canon, signal convenu avant leur départ pour annoncer au camp de Maubeuge le succès de l'entreprise. Comme on les sollicitait de descendre de cheval et de se reposer, « Non, répondirent-ils : point de repos pour nous avant que nos frères soient délivrés » ; et, après avoir changé de monture, ils repartirent au galop pour Givet, d'où, après avoir remis leurs dépêches au commandant de la place, ils allèrent rejoindre le représentant Perrin (des Vosges), qui

(1) Le besoin de vivres se faisait tellement sentir, que l'on fit usage de la chair de cheval, et que la municipalité intima aux habitants des faubourgs du nord d'entrer en ville avec toutes leurs provisions et leurs bestiaux, dont on usa exclusivement pour la troupe.

était en mission à l'armée des Ardennes. Celui-ci leur ayant appris qu'une armée marchait au secours de Maubeuge, ils s'empresèrent d'aller à sa rencontre, et mirent tant de diligence, qu'ils purent être présents à la bataille de Wattignies (1).

Dans la soirée du 14 au 15, l'ennemi rapprocha ses ouvrages du camp de Maubeuge et prit en force toutes les positions du bois du Tilleul. Il commença autour de la place des démonstrations inaccoutumées, et finit par lancer sur elle une prodigieuse quantité de projectiles, à tel point qu'on renouvela aussitôt l'ordre de déblayer les rues et les places publiques de toute matière inflammable, tandis qu'il fut enjoint, pour la nuit, de les illuminer de toutes parts par des chandelles, dont une grande fabrication avait été précédemment requise. Cette illumination était ordonnée tant pour éteindre plus facilement les incendies que pour mieux apercevoir les bombes et les obus qui tomberaient, afin de les noyer dans les cuves et les baquets d'eau qu'on avait placés partout.

Cependant, le bombardement continuant et menaçant de causer les plus grands dégâts, le général Ferrant, qui craignait que des séditions ne s'élevassent parmi les habitants au sujet de la reddition de la place, renouvela, de son côté, la défense formelle qu'il se fit aucun rassemblement de femmes, de vieillards et d'enfants.

Telle était la situation de Maubeuge et l'état des esprits, quand tout à coup, au milieu d'une relâche faite par l'artillerie ennemie, on distingua, dans le lointain, le bruit de plusieurs coups de canon. Ce bruit mit en éveil le camp tout entier. Dans la matinée du lendemain, 15, les coups de canon se répétèrent, et bientôt, se rapprochant de plus en plus, se firent entendre sur une ligne très étendue. Vers le milieu du jour, une canonnade imposante retentissait sur une foule de points, et tout sem-

blait annoncer qu'une affaire sérieuse avait lieu, à deux heures de marche, dans la direction du sud. Au camp on avait calculé avec le plus grand soin les progrès du feu, et tout le monde était dans le plus grand émoi. « Ce sont les Autrichiens qui bombardent la ville d'Avesnes, s'écrièrent les uns. — Non pas, répond le plus grand nombre, ce sont des secours que la République nous envoie, et qui attaquent l'ennemi. Aux armes ! aux armes ! volons à la rencontre de nos vengeurs !... » Tels furent l'enthousiasme et les cris qui signalèrent le réveil subit des troupes du camp.

Malheureusement, cet enthousiasme ne devait point être écouté. Nonobstant les avis du brave Chancel et de la plupart des chefs, le général Ferrant, dont l'esprit était animé par les déclamations des Jacobins qui se trouvaient dans la place, s'opposa, d'accord avec les représentants Bar et Hem, à ce qu'aucun mouvement fût tenté. Il prétendit qu'on n'était plus assez en force pour affronter les nombreuses troupes d'investissement ; que d'ailleurs il ne s'agissait probablement que du bombardement d'Avesnes, ou bien encore que c'était un piège tendu par l'ennemi. Malgré l'accroissement de la canonnade et sa continuation pendant la journée du 16, les troupes du camp demeurèrent inactives.

III. Bataille de Wattignies.

Mesures prises par le gouvernement républicain à la nouvelle du blocus de Maubeuge. — Le commandement de l'armée du Nord est confié à Jourdan. — Etat de cette armée à la fin de la campagne de 1793. — 45,000 hommes rassemblés à la hâte marchent sur Maubeuge. — Positions occupées par le corps d'armée du général Clerfayt. — Paroles de défi du prince de Cobourg. — Plans de Carnot et de Jourdan. — Journée du 15 octobre : Mouvement de l'aile droite, échec de l'aile gauche. — Position des Autrichiens à Douvrles. — Ce village est pris et repris trois fois. — Carnage qui résulte de ces attaques, et faits curieux qui s'y rattachent. — Journée du 16 : Concentration des forces sur Wattignies. — Troupes autrichiennes du général Tercy et description du terrain qu'elles occupaient. — Les Français, d'abord repoussés des hauteurs de Wattignies, finissent par en chasser l'ennemi. — Mouvement rétrograde du général Gratien habilement réparé. — Victoire de l'armée républicaine. — Cobourg, nonobstant les succès de son extrême gauche et l'approche d'un renfort considérable, repasse la Sambre. — Les vainqueurs en-

(1) Bourgeois était commandant militaire de la ville de Thanon le 3 octobre 1799, et s'y illustra en étouffant, au péril de sa vie, une insurrection qui avait surgi dans la ville. Parmi les douze dragons qui sortirent avec lui de Maubeuge se trouvait le nommé Brise, de La Capelle, mort il y a quelques années garde-champêtre au cet endroit. Un habitant du village de Villers-aire-Nicole, appelé Berat, patriote exalté, servit de guide en cette circonstance aux braves dragons, et ne les quitta qu'après de la ferme de Lameries, épouvanté qu'il était par les décharges qui furent faites sur eux.

trent en triomphe à Maubeuge. — L'inaction des troupes du camp, reprochée à tort au général Chancel, amène sa condamnation à mort. — Effet moral et résultat causé par la bataille de Wattignies. — Souvenirs qui en sont restés (1).

Cependant l'avis du général Chancel n'était que trop vrai. Il s'agissait sérieusement du déblocus de Maubeuge, et le canon qui s'était fait entendre était celui d'une bataille sanglante et prolongée qui avait lieu entre cette dernière ville et celle d'Avesnes.

Le gouvernement, en apprenant le passage de la Sambre par les Autrichiens, et l'investissement du camp de Maubeuge, s'était empressé de prendre les mesures nécessaires pour repousser l'ennemi de ce côté. Le général Jourdan venait, à cet effet, d'être envoyé à l'armée, en remplacement du malheureux Houchard, vainqueur d'Hondschoote, qui allait expier sur l'échafaud le tort de n'avoir point su tirer de sa victoire tout le parti possible. Jourdan était un jeune homme de trente-et-un ans. Son courage et sa belle conduite dans le courant de la campagne, le défaut de chefs capables, ainsi que les mutations fréquentes qui avaient alors lieu dans toutes les fonctions publiques, lui avaient valu de passer en quelques mois du grade de chef de bataillon à celui de général en chef.

Non seulement l'exemple du général Houchard, mais encore la fin tragique des généraux Custines, Beauharnais et Brunet, venaient de montrer tout récemment la terrible responsabilité qui pesait sur la tête de ceux qui osaient alors accepter le commandement des troupes. Ces malheureuses victimes du comité de salut public leur apprenaient que, vainqueur ou vaincu, il fallait s'attendre, au moindre soupçon, à encourir l'affreuse disgrâce des terroristes, toujours livrés aux plus sombres défiances. Jourdan eût volontiers refusé le commandement qui lui était offert, car c'était pour lui un sacrifice plutôt qu'un honneur. Mais, une loi tout récemment portée étant aux Français le droit de dispenser de leurs person-

nes et de leurs services quand ils étaient requis pour la cause publique, force lui fut de se résigner. En conséquence, vers la fin de septembre 1793, il se rendit à son poste et prit le commandement de l'armée du Nord.

Cette armée, disséminée sur toute la frontière depuis Maubeuge jusqu'à la mer, se trouvait partagée en plusieurs corps qui occupaient les places fortes de Dunkerque, Saint-Omer, Aire, Béthune, Arras, Lille, Douai, Cambrai, Bapaume, Landrecies, ainsi que les camps de Cassel, de la Madeleine, près de Lille, de Gaverelle, de César et de Maubeuge. Quoique renforcée chaque jour par les nouvelles levées que la réquisition permanente et extraordinaire qui avait été décrétée le 23 août poussait depuis peu vers les points les plus menacés, cette armée n'était plus à même de prendre avantageusement l'offensive. Ses précédentes défaites l'avaient sensiblement démoralisée; elle manquait des approvisionnements nécessaires, n'avait qu'une cavalerie presque entièrement démontée, une artillerie sans munitions, et des régiments dont les cadres se trouvaient pour ainsi dire désorganisés. Réparer le mal avant la fin de l'année et remettre le tout sur un pied respectable était chose évidemment impossible. Aussi Jourdan se borna-t-il à satisfaire aux premières nécessités. Aidé de la puissante coopération du célèbre Carnot, commissaire au comité de salut public, qui dès lors eut la gloire d'organiser la victoire parmi les armées de la République, il se mit promptement en mesure de tenter un mouvement sérieux qui raffermît le courage des troupes, rassurât la nation et terminât avantageusement la campagne.

Maubeuge étant le point le plus menacé, il fut arrêté qu'on marcherait de ce côté dans le plus bref délai. A cet effet, Jourdan rassembla à la hâte, à Guise, une armée qu'il forma de différents corps tirés de l'armée du Nord et de celle des Ardennes, lesquels, ajoutés aux nombreuses levées de l'intérieur, formèrent un effectif d'environ 45,000 hommes. Sans attendre le reste de ses renforts, cette armée s'avança, le 10 octobre, en cinq colonnes sur Maubeuge, par les routes de La Capelle et de Landrecies. Le 13 suivant, ces cinq colonnes étaient toutes arrivées auprès de la ville d'Avesnes, et campaient dans la vallée de la *Grande-Helpé*: la première sous les ordres du général Beauregard, à Liessies; la seconde, commandée par le général

(1) Voir, pour la bataille de Wattignies, l'excellent ouvrage de Jamini, dont tous les auteurs qui ont raconté les guerres de la révolution n'ont été que les très fidèles échos. Les faits que nous n'avons point empruntés à Jamini, nous les devons à des communications particulières, à des récits de témoins oculaires et à divers renseignements pris sur les lieux.

Duquesnoy, derrière la Haie d'Avesnes, à cheval sur la grande route; la troisième, sous la conduite du général Balland, au camp de César, près d'Avesnelles; la quatrième, dirigée par le général Cordelier, près de Noyelles et Taisnières. La cinquième, sous les ordres du général Fromentin, se rendit en avant-garde sur la lisière du bois de Dompierre, et força le général autrichien Bellegarde de se reposer dans le vallon du Monceau.

Les Autrichiens du corps de Clerfayt, situés dans les positions que nous avons indiquées plus haut, s'étaient empressés, à l'approche des Français, d'occuper le centre des villages de Leval, du Monceau, de Saint-Rémy, Saint-Aubin, Dourlers et Floursies, tous situés le long de la petite rivière du *Tarsy*, ainsi que le village de Wattignies. Là, coupant les routes et barricadant toutes les issues par des abattis d'arbres et d'autres objets, ils s'étaient retranchés derrière les habitations, à la faveur des nombreux chemins couverts qui s'y trouvent, après avoir porté sur les hauteurs et à l'entrée des principales avenues de nombreuses pièces d'artillerie (1). Ainsi abrités, ils attendaient leurs ennemis avec la plus ferme confiance. Cette confiance était si grande, que le prince de Cobourg, enchanté de la position qu'il occupait, s'était tout récemment exprimé en ces termes à son quartier-général d'Éclaibes : « J'avoue que les Français sont de fiers républicains; mais, s'ils me font débusquer d'ici, je me fais républicain moi-même. » Ces paroles, répandues à dessein parmi les troupes françaises, excitèrent au plus haut point leur ardeur et leur impatience de vaincre, et elles jurèrent unanimement de se comporter en sorte de faire porter le bonnet rouge au prince de Cobourg.

La journée du 14 fut employée à reconnaître les positions de l'ennemi. Dans cette intention, Jourdan se rendit par la route de Manbeuge, à 2 kilomètres environ des avant-postes autrichiens. A l'instar de ces derniers, il fit percer de nombreuses trouées

au milieu des haies vives qu'il rencontra, afin de faciliter le passage de son artillerie et de sa cavalerie. Il ordonna en même temps à ses tirailleurs d'engager sur toute la ligne une fusillade qui lui permit de pousser ses reconnaissances aussi loin que possible. Vers la fin de la journée, cette fusillade devint assez importante et se termina de part et d'autre par quelques coups de canon, lesquels, entendus du camp de Maubeuge, y causèrent l'alerte dont nous avons parlé plus haut.

Le lendemain, 15 octobre, à la pointe du jour, l'armée française commença à s'ébranler et vint occuper sur le front de la ligne ennemie les positions qui lui avaient été assignées. La division Fromentin, formant l'aile gauche, s'avança par la chaussée Brunehaut qui conduit d'Étrœungt à Bavi, par les chemins de Saint-Aubin et du Monceau, et alla se ranger en bataille en avant des bois de Dompierre et de Sassogne (1). Celle du général Balland, débouchant au travers de la Haie d'Avesnes, par le chemin de la Thiellerie et la grande route, occupa les hauteurs qui se trouvent au sud des villages de Saint-Aubin, de Dourlers et de Semousies, tandis que le général Duquesnoy, formant l'aile droite, gagna la route de Solre et prenait possession des villages de Sars et de Bengnies. Les paires de réserve furent portés entre la Verte-Vallée et la cense à Longe. Le quartier-général demeura à Avesnes, à la maison habitée aujourd'hui par les sœurs de Sainte-Thérèse.

Chaque corps était animé du plus excellent esprit, et rien n'était plus imposant à voir que ces bataillons de nouvelles levées, à peine armés et vêtus, et qui, au moment de se battre pour la première fois, montraient une assurance digne des plus braves vétérans. Beaucoup d'entre eux traversèrent la ville d'Avesnes, au milieu des acclamations et des encouragements de ses habitants, chantant avec un enthousiasme inexprimable les refrains patriotiques qui étaient alors dans toutes les bou-

(1) Les Autrichiens déployèrent tout de précautions, et leur confiance était si grande en cette circonstance, qu'ils prirent pour espions deux pauvres habitants de Dourlers, que la curiosité avait attirés auprès d'un détachement de Croates : ces malheureux furent, malgré leurs protestations d'innocence, chargés de fers, et ne revirent plus jamais leurs foyers.

(1) Dans la division Fromentin se trouvait le premier bataillon du Nord, commandé par le colonel Désenfant, depuis général. Désenfant était originaire de Saint-Rémy-Chaussée, où il avait été bûcheron dans sa jeunesse. De même qu'une foule de volontaires de son bataillon, qui étaient nés dans le pays, il n'eut pas de peine à se reconnaître au milieu des difficultés du terrain et à y guider ses soldats.

ches; et chaque citoyen, en voyant de telles dispositions, n'osa plus douter un seul moment de la victoire.

Vers sept heures du matin, le général Jourdan, suivi de son état-major, arriva à la cense à Longe, accompagné de Carnot. Là, découvrant de nouveau, autour du village de Dourlers, le centre de l'armée autrichienne, dans la même situation que la veille, il se disposa aussitôt à faire exécuter les différents mouvements qu'il avait arrêtés. Le plan du général, qui, en cette circonstance, avait été forcé de céder à la volonté du représentant suprême de la République, était d'attaquer l'ennemi sur toute la ligne, de chercher à le percer quelque part, surtout au centre, de se jeter ensuite sur le corps de Colloredo, qui investissait Maubeuge, de donner enfin la main aux troupes du camp, avec lesquelles il devenait ensuite facile d'écraser l'ennemi ou de lui faire repasser la *Sambre*. Ce plan ne compromettait pas, il est vrai, nos communications avec l'intérieur, et ne cessait pas de nous maintenir sur la route de Guise, par où l'on pouvait toujours se retirer facilement en cas d'une défaite, et rejoindre les réserves de la levée en masse qui se rassemblaient autour de cette ville; mais il était difficile à exécuter et ne promettait aucun résultat bien décisif. Jourdan eût préféré se porter en force sur Wattignies, l'un des points faibles de la ligne autrichienne, et, dans cette pensée, il avait ordonné au général Beauregard de s'avancer, de Liessies par Solre-le-Château, sur les villages d'Ecclès et de Berelles, à la rencontre de l'extrême gauche ennemie, commandée par Benjowski, vers laquelle marchait d'un autre côté un corps de nouvelles levées accouru de Philippeville sous la conduite du général Hélie. Mais, quelle que fût l'excellence d'un tel projet, il fallut céder aux volontés toutes-puissantes de Carnot, et l'on s'en tint au premier plan.

A cet effet, vers neuf heures du matin, la division Fromentin, à laquelle s'était jointe celle de Cordelier, reçut l'ordre de faire canonner et tirer le village de Leval, et de s'emparer en même temps des hauteurs de Saint-Rémy et de Saint-Waast. Le général Duquesnoy fut dirigé vers la position que les autrichiens occupaient sur le plateau de Wattignies, tandis qu'au centre la division Balland dut s'emparer de la position de Dourlers.

De ces divers mouvements, celui du général Duquesnoy seul réussit. Vers le milieu de la journée,

il avait débusqué l'ennemi du bois de Bengnies et porté ses tirailleurs au delà des villages de Dimont et de Dimecham, et même jusque dans Wattignies, qu'il se mit dès lors à canonner. Sur la gauche, le général Fromentin s'élança dans les prairies de Saint-Rémy et du Monceau, en délogea les tirailleurs autrichiens, et prit victorieusement les hauteurs qui couronnent ces villages. Mais, au lieu de longer la lisière du grand bois Leroi et de s'avancer sur Limont et Eclaibes, comme l'ordre lui en avait été donné, emporté par l'ardeur du combat et l'ivresse du succès, il se commit imprudemment dans la plaine de Berlainmont, et ne tarda pas à être assailli par le flot de l'immense cavalerie autrichienne (1). En un clin d'œil, sa division est rejetée dans les vallons avec la plus grande perte, et dans un tel désordre, qu'elle y laisse toute son artillerie. Les bataillons de volontaires qui la composaient revinrent toutefois bientôt de cette panique, naturelle aux troupes de nouvelles levées. Protégés par les hussards rouges et les hussards de Chambord, ils se reformèrent sur la lisière du bois de Dompierre, et reportèrent leur avant-garde dans le village du Monceau.

A la nouvelle des premiers succès de Duquesnoy et de Fromentin, Jourdan avait ordonné au général Balland d'attaquer la position centrale de Dourlers. Cette position, ainsi que celle de Flourisies et les hauteurs de Saint-Aubin, avait été couronnée dès le matin par une suite de batteries situées de distance en distance sur la lisière de la Haie d'Avignes, et qui répondaient vivement à la canonnade que les Autrichiens faisaient entendre des hauteurs opposées. Deux de ces batteries, l'une de 16 et

(1) Les intentions de Carnot, comme tout porte à le croire, étaient de faire opérer aux trois divisions un mouvement concentrique dont Beaufort eût été le but. Les deux ailes de l'armée, après s'être emparées des positions qui leur avaient été indiquées, devaient, par suite, se rabattre, à la faveur des bois, derrière le centre autrichien, qui, ébranlé par cette manœuvre, n'aurait pu se soutenir à Dourlers en face du général Balland. La marche de ces ailes, composées de nouvelles levées, devenait peu dangereuse au milieu d'un terrain couvert qui les dérobait aux attaques de la cavalerie, principale force de l'armée autrichienne. Sans l'imprudence de Fromentin, ce projet pouvait réussir de la manière la plus satisfaisante, et l'illustre représentant n'eût point, sans doute, encouru le blâme auquel il a été en butte de la part d'historiens mal renseignés sur la nature des lieux et des ordres donnés.

l'autre de 12, parvinrent à démonter l'artillerie que l'ennemi avait placée derrière les habitations de Dourlers qui bordent la grande route.

Ce village, comme on le sait, s'étend presque entièrement le long du grand chemin qui va de Solre à Berlaimont, sur un petit mamelon que dominent les hauteurs voisines et que resserrent de l'est à l'ouest deux étroits vallons arrosés par les deux ruisseaux de la fontaine de Flourises et de *la Bracqnière*, qui, en se réunissant dans les prairies de Saint-Aubin, forment la petite rivière du *Tarsy*, dont nous avons déjà parlé. Au delà, dans une plaine qui s'étend depuis le bois Leroi jusqu'à celui de Beugnies, se trouve une suite de hauteurs dont les points les plus culminants sont les endroits connus sous les noms de *Grand-Camp*, de *Place-d'Armes*, de *Comble-des-Hourbouds*, et de *Terme*. Les Autrichiens avaient pris position en ces lieux plus qu'en tout autre, et de la plaine opposée les Français pouvaient y apercevoir une multitude de canons, laissant apparaître leurs gueules béantes au milieu d'une ligne d'épaulements, tandis qu'aux abords des routes de Maubeuge et de Berlaimont, une immense cavalerie, dont les armes scintillaient au soleil, s'appêtait avec impatience à tomber sur nos colonnes d'attaque. Une ligne impénétrable de grenadiers hongrois s'étendait en tirailleurs, à la faveur des bords escarpés du chemin du Monceau, qui sépare au midi la plaine qu'occupaient les Français d'avec les pâturages enclos de haies vives qui sont autour du village. Derrière ces tirailleurs, au sein du château et des habitations de Dourlers, se trouvaient plusieurs corps nombreux, disposés en masse, afin de les soutenir.

Il fallait donc, pour les Français, débusquer cette nombreuse infanterie des positions qu'elle occupait, s'emparer du village et graver les hauteurs inabordablement qui se trouvaient au delà.

De tels obstacles ne les découragent point. Vers une heure de l'après-midi, après s'être déployés sur les campagnes parsemées de boeages qui s'étendent du village de Semousies au hameau de Bodelez, et après avoir rapproché de beaucoup leurs batteries en face de ces deux derniers endroits, ils s'avancent, par bataillons, au chant de *la Marseillaise*, le long des issues qui donnent accès au village de Dourlers. Malgré la terrible fusillade qui les accueille aux abords du

chemin du Monceau, et qui couvre la plaine de leurs morts, ils pénètrent dans le village, à la baïonnette, en marchant sur les cadavres de leurs ennemis, s'emparent du château et arrivent hors d'haleine au pied des hauteurs qui se trouvent au delà du vallon de *la Bracqnière*. Là, ils se préparent de nouveau à l'attaque, quand tout à coup ils sont reçus par des torrents de mitraille qui pleuvent sur eux, presque à bout portant, du haut des positions autrichiennes. Ce feu meurtrier arrête leur course; ils reculent quelques pas avec hésitation, et bientôt, menacés par la cavalerie du prince de Cobourg, qui débouche sur leurs flancs, repoussés par son infanterie, qui est revenue à la charge, ils lâchent pied à leur tour, repassent le village en désordre et l'abandonnent à l'ennemi, qui récupère ses premières positions.

Il devenait évident, en voyant un tel échec après tant de valeur, qu'il était impossible de percer le centre de l'armée autrichienne. Jourdan, qui en était convaincu, voulait cesser toute attaque sur ce point, et porter sur sa droite toute l'importance de l'action; mais, cette conduite prudente ayant été taxée de lâcheté par Carnot, le général, frémissant de rage, fit recommencer de nouveau l'attaque, et cette fois la fit appuyer par une forte colonne de cavalerie, qui, s'élançant à droite de Saint-Aubin, devait chercher à tourner les positions ennemies et à culbuter les escadrons autrichiens, qui, renforcés par une partie de la cavalerie victorieuse à Saint-Rémy, couvraient de leur nombre toutes les hauteurs de Saint-Aubin avoisinant le chemin de Berlaimont. Cette colonne, ayant trouvé toutes les issues barricadées, fut obligée de rebrousser chemin, tandis que les braves volontaires du général Balland furent reçus comme la première fois par la mitraille, et ramenés en arrière du village, dont ils s'étaient emparés de nouveau. Une fois encore l'attaque recommença avec le même succès d'abord, et définitivement avec la même issue défavorable. Heureusement pour les Français qu'ils avaient derrière eux de nombreuses batteries pour les protéger dans leur retraite, et que la cavalerie autrichienne n'osa jamais les poursuivre au delà de la ligne de bataille.

La nuit venant à tomber sur ces entrefaites, la fusillade se ralentit sur toute la ligne et bientôt s'éteignit. L'inaction et le silence le plus profond succédèrent à cette scène de carnage, à la suite de

laquelle apparurent encore, pendant quelques heures, les dernières lueurs de l'incendie qu'elle avait amené au sein de Dourlers, incendie à la faveur duquel on put relever les morts. Les deux armées bivouaquèrent sur le champ de bataille. Les Français, auxquels leur opiniâtreté en cette circonstance avait coûté près de 1,500 hommes, firent transporter leurs blessés dans les hôpitaux d'Avesnes. Parmi ces blessés se trouvait Mortier, citoyen du Cateau-Cambrésis, depuis maréchal de France, duc de Trévise. Blessé d'un coup de feu lorsque, à la tête du 2^e bataillon du Nord, il abordait une seconde fois le village, Mortier fut transporté momentanément dans le château, et y reçut, au moment où on le pansait, le grade d'adjudant-général, que Carnot avait voulu lui décerner sur le champ de bataille.

S'il en faut croire les récits de l'époque, le combat de Dourlers fut un des plus acharnés des premiers temps de la révolution. Le château, les rues du village, furent presque partout emportés à la baïonnette, et, sans les nombreuses batteries qui, ou delà du village, mitraillèrent nos bataillons, nul doute que l'ennemi n'aurait pu se maintenir devant leur irrésistible élan. Plusieurs fois on songea à démonter ces batteries, et l'on cite encore aujourd'hui le tapage qui fut causé par les pièces de 16 que les Français déployèrent sur les coteaux qui avoisinent la Haie d'Avesnes, et qui furent pointées par les habiles canonniers de la commune de Paris. Mais la distance empêcha l'effet de ces pièces sur les batteries autrichiennes les plus éloignées. Il n'y eut que celles qui longeaient le village qui furent endommagées. Il y eut vingt-trois maisons brûlées à la suite de cette canonnade terrible, où les obus jouèrent le principal rôle. Des traits de courage sublime furent déployés dans ce combat. Au plus fort de l'action, un jeune tambour de grenadiers du régiment de Royal-Suède, âgé de quatorze ans, nommé Sthrau, s'avancant inaperçu, à la faveur d'un chemin couvert, alla battre la charge à côté des bataillons autrichiens qui se trouvaient au centre du village, et qui, se croyant surpris, prirent soudain la fuite avec épouvante (1).

(1) Ce jeune tambour, qui avait été le premier à attaquer, fut le

Un autre trait, qui montre jusqu'à quel point l'enthousiasme patriotique exaltait alors le soldat français, se passa à l'ambulance que le général Balland avait établie dans les bâtiments de la cense à Longe. Un volontaire, qui avait eu le bras droit emporté lors de la première attaque, venait d'y être amputé et avait subi l'opération avec la fermeté la plus héroïque. Au lieu de prendre place parmi les blessés que l'on se disposait à évacuer sur Avesnes, il s'arracha soudainement des mains des chirurgiens, reprend son fusil du bras gauche, et revole au combat, au cri de *Vive la République!* laissant tous ceux qui l'entouraient immobiles d'admiration à la vue de ce spectacle d'une force d'âme et d'une intrépidité si peu communes (1).

La bataille de Wattignies ne devait point se borner aux événements que nous venons de décrire. Le lendemain, 16 octobre, le général Jourdan, qui avait enfin vaincu l'obstination de Carnot, se mit en mesure d'enlever la position de Wattignies. Il sentait avec raison qu'une fois vainqueur sur ce point, il tournait l'ennemi sur sa gauche, se rapprochait du camp de Maubeuge, et qu'alors la position imprenable de Dourlers tombait d'elle-même. Dans cette résolution, il tira de son centre et de son aile gauche environ 6 à 7,000 hommes qui se dirigèrent de grand matin sur Wattignies, vers lequel se rabattit en même temps, de son côté, le général Beauregard, qui, après s'être emparé des villages de Solrinnes, Bételles et Eccles, en sortit pour venir prendre position derrière Obrechies, laissant au corps venu de l'armée des Ardennes le soin de contenir seul le général Benjowski autour de Beaumont. Ces différents mouvements furent exécutés à la faveur d'un de ces brouillards épais

dernier à fuir. Cerné près de l'église de la commune, au moment où il fuyait, par des grenadiers hongrois, il se défendit héroïquement contre eux, en tua plusieurs et fut enfin accablé par le nombre. Un habitant du village, nommé Brasseur, qui, caché dans son grenier, fut témoin oculaire de ce combat, se rencontra plus tard à l'armée d'Allemagne avec les frères du jeune Sthrau. Ces derniers, tout en sachant que leur frère avait été tué au combat du 15 octobre 1793, ignoraient les circonstances héroïques de sa mort, et les entendirent raconter avec la plus profonde émotion.

(1) Pour plus amples détails touchant ce combat, voir notre *Narrative historique sur les villages de Flouris, Semousies, Saint-Lubin et Dourlers*, brochure publiée en 1850.

qui, presque tous les ans, apparaissent dans le pays vers la mi-octobre.

Le prince de Cobourg, à qui les attaques obstinées de la veille étaient loin de faire croire qu'on se disposât à écraser sa gauche, n'avait fait aucune nouvelle disposition. Il était totalement demeuré dans la même attitude, n'ayant à Wattignies, sous les ordres du général Terzy, que des forces justement suffisantes pour l'y maintenir. Cette insouciance, coïncidant avec le brouillard qui lui avait dérobé le mouvement de nos troupes, causa sa perte.

Vers midi, Jourdan, après avoir ordonné aux généraux Fromentin et Bolland de faire mine de recommencer les attaques de la veille, sans toutefois se compromettre trop audacieusement, marcha lui-même avec Carnot à l'attaque du plateau de Wattignies.

Ce plateau, au centre duquel se trouve situé le village dont il s'agit, est entouré par des vallons profonds qu'arrose la petite rivière de *Solre*, grossie du *Stordoïr*, ainsi que les ruisseaux du *Trau-Colau* et de *Glarge*, qui se jettent dans cette rivière en avant et en arrière du village. À l'extrémité orientale du plateau, et au delà d'un petit bois appelé *bois de Wattignies*, se trouve la plaine inculcée de Souvergeaux, dont les escarpements sont très difficiles à gravir. Derrière, à l'extrémité opposée, sont les hauteurs culminantes de Glarge, alors couvertes de bruyères (1), et où avait campé, depuis le passage de la *Sambre*, la gauche de Clerfayt. Le général Terzy avait rassemblé sa cavalerie, ainsi que ses réserves, en ce lieu, tandis qu'une nombreuse infanterie, soutenue d'une ligne de batteries fort étendue, s'était embusquée à Souvergeaux et dans le centre du village, portant des tirailleurs derrière la pente méridionale du Trau-Colau, depuis le bois de Beugnies jusqu'au moulin du Stordoïr.

(1) Le territoire de Wattignies, qui a été souvent visité par des amateurs, leur a offert des changements qu'ils n'ont jamais pu concilier avec les anciennes cartes, ni avec les descriptions qui en ont été faites peu de temps après la bataille. Cela vient de ce que les bruyères de Glarge ont été transformées en bois et en pâtures; de ce que le revers du plateau qui regarde Dimont, alors en labour, est aujourd'hui couvert de clôtures; de ce que, enfin, de nouvelles maisons ont été construites sur le champ de bataille.

Telle était la position des Autrichiens à Wattignies; mais, quelle qu'en fût l'excellence, le général Jourdan ne désespéra pas de s'en emparer.

Vers une heure de l'après-midi, au moment où le brouillard commença à se dissiper devant les rayons d'un soleil radieux, l'ennemi fut tout étonné de voir se déployer autour de lui une masse formidable d'infanterie, laquelle faisait retentir les airs du bruit de ses chants et des cris de *Vive la République!* A peine est-il revenu de la stupeur qu'un tel spectacle lui cause, qu'il est assailli par trois colonnes qui, sortant des villages de Dimont, Dimechaux et Choisis, se jettent, par un mouvement concentrique, avec impétuosité, sur ses positions.

Ces attaques sont toutefois repoussées avec succès, et deux fois les Français sont reçus au pied des escarpements de Wattignies par des décharges qui ralentissent leur élan. Jourdan, sentant alors la fâcheuse influence que peut causer un échec au début de l'action, renforce les colonnes d'attaque, et, ainsi que Carnot, il marche lui-même à la tête de celle qui avait débouché par Dimont, après avoir fait précéder toutefois cette nouvelle agression de plusieurs charges de cavalerie qui pénétrèrent dans le village et y sémèrent le désordre.

Les Français, qui savaient être au moment décisif de la bataille, se comportèrent admirablement et même se surpassèrent en cette occasion. Le général en chef avait eu l'heureuse pensée de faire accompagner chaque colonne d'attaque par de nombreuses pièces d'artillerie volante; cette artillerie, dont nos bataillons facilitaient le jeu en s'ouvrant et se refermant avec à-propos, vomit la mort dans les rangs autrichiens: ses décharges, coïncidant avec le feu de la mousqueterie, ainsi qu'avec la vive canonnade qui partait de toutes les hauteurs que les Français occupaient, font résonner les vallons et les bois voisins de leurs détonations, et d'un si terrible fracas, que les généraux autrichiens avouèrent depuis ne s'être jamais trouvés à pareille fête.

Écrasés sur leur front par ces effroyables décharges, assaillis ensuite à la baïonnette, les Autrichiens sont culbutés de toutes parts; ils abandonnent les coteaux qu'ils occupaient en avant de Wattignies, et fuient en désordre au sein du village, après avoir vu détruire presque entièrement trois de leurs régiments: ceux de Klebeck, de Hohenlobe et de Stein. Les Français les y suivent, les prennent en face

par les chemins de Dimont et du Stordoir, en flanc par la plaine de Souvergeaux, qu'ils viennent de graver, et les rejettent en déroute sur les vallons de Damosies et de Glarge, après avoir retourné sur eux leur propre artillerie, qu'ils n'ont pu emmener.

Cependant l'ennemi, trouvant un asile sur les hauteurs de Glarge, à la faveur des bois et des vallons qui les avoisinent, ainsi que derrière les redoutes qu'il y a construites, s'y maintient encore. Les vainqueurs du plateau de Souvergeaux l'attaquent à revers, tandis que la brigade Gratien, à gauche, s'avance en tirailant et parvient à déloger les grenadiers hongrois qui, embusqués le long du bois de *Phusquon*, liaient encore la position de Wattignies avec celle de Dourlers. Mais au moment où cette brigade s'avance avec confiance au milieu des bruyères, elle est assaillie soudainement par une cavalerie nombreuse que le prince de Cobourg, définitivement averti sur les dangers que courait sa gauche, avait envoyée de ce côté. Le général français et sa brigade, ne pouvant soutenir ce choc inattendu, ne tardent pas à lâcher pied et à fuir en désordre, ouvrant une large trouée par où la cavalerie impériale se précipite au galop et en masse. Ce grave incident pouvait compromettre tous les succès qu'on venait d'obtenir. Heureusement, Jourdan, qui avait l'œil partout, s'en aperçoit. Plus prompt que l'éclair, il envoie à la place du général Gratien, et avec du renfort, le conventionnel Duquesnoy (1), frère du général de ce nom. Duquesnoy rallie la brigade épouvantée et la reporte en avant, tandis que le général en chef marche sur le flanc des assaillants, accompagné du colonel du génie Carnot, frère du représentant. Ce dernier, avec le plus heureux à-propos, dirige subitement sur le côté de la cavalerie ennemie deux batteries chargées

à mitraille, dont le feu renverse des escadrons entiers. L'ennemi s'arrête devant ces décharges, et bientôt, prenant l'épouvante, il abandonne le terrain à son tour et fuit à bride abattue dans la direction de Beaufort.

La position, cette fois, était décidément enlevée, et, pour ne point la perdre, le général Jourdan, qui craignait que le prince de Cobourg ne finit par se porter en force vers lui, tira encore de sa gauche environ 5,000 hommes, lesquels, joints aux 22,000 qu'il avait avec lui, composèrent un corps de 27,000 combattants qu'il était impossible de déboucher jamais.

Tels furent l'attaque et le triomphe de Wattignies. Ce beau résultat était dû à la fois aux mesures habiles de Jourdan, et au courage irrésistible de ses troupes. La colonne du général Duquesnoy s'immortalisa surtout en cette circonstance. Devant assaillir les positions autrichiennes dans la direction de Dimechaux, elle ne se laissa point rebuter par les escarpements inabordable qui les défendaient, non plus que par les décharges épouvantables qui l'accueillaient chaque fois qu'elle se présentait pour l'attaque. Après les plus héroïques efforts, elle parvint à pénétrer sur le plateau et y fit un tel carnage, qu'elle gagna dès lors dans l'armée le surnom de *Colonne infernale*.

Au centre et à la gauche, les généraux Bolland et Fromentin étaient parvenus à se maintenir dignement et à inquiéter l'ennemi par une vive canonnade et les démonstrations de leurs tirailleurs. Le dernier même, sur la fin de la journée, réussit à franchir la ligne ennemie, et porta ses bivouacs au bas de la plaine de Berlaumont.

Il n'en avait point été ainsi, toutefois, à notre extrême droite. Deux échecs y étaient venus interrompre le cours de nos succès : le général Hélié, après avoir repoussé les avant-postes autrichiens du village de Selenrieux, avait été refoulé de Barhencon sur Philippeville, laissant au général Benjowsky ses douze pièces de canon. De son côté, le général Beaugard n'avait pas tardé à fléchir dans la position qu'il avait prise entre Aibes et Obrechies. S'exagérant la force d'une brigade d'infanterie et de quelques escadrons de dragons que dirigèrent contre lui les officiers généraux Haddick et Chastiller, il céda le terrain et se retira précipitamment dans la direction de Solrinnes, laissant ainsi la droite de Duquesnoy à découvert. Heureu-

(1) Le général Gratien, après la bataille, fut ignominieusement destitué de ses fonctions dans le village de Dimont. Jourdan, dans son rapport au gouvernement, blâma beaucoup sa conduite. Le colonel du 24^e régiment de cavalerie, qu'il avait sous ses ordres, fut aussi très suspecté d'avoir agi d'une manière équivoque en face de l'ennemi dans les positions successives qu'il occupa sur la plaine qui se trouve à gauche du chemin de Dimont à Wattignies. Il fallut que les officiers et sous-officiers de son régiment, par une protestation collective, vinssent attester son patriotisme et la fidélité de son commandement : sans cela, il était fusillé.

sement que ce dernier, qui alors était maître du plateau de Souvergeaux en face d'Obrechies, fit diriger aussitôt sur ce village le feu de plusieurs batteries, dont les obus et les boulets rouges causèrent un vaste incendie qui força les Autrichiens à se retirer.

Quoi qu'il en soit, atterré par des attaques continuées avec tant d'audace, de bravoure et de persévérance, le prince de Cobourg, qui n'avait dû son salut qu'à l'arrivée de la nuit et à l'abri qu'il trouva derrière les bois qui sont au delà du champ de bataille, donna aussitôt l'ordre de battre en retraite, et cela sans même attendre l'arrivée du duc d'York, qui accourait à grands pas sur la *Sambre* avec un corps nombreux pour le secourir, et logeait ce soir-là même aux environs du Quesnoy. Ce renfort, joint aux succès du colonel Haddick et de Benjowski, permettait au général autrichien de se maintenir encore. Mais, ignorant les succès de son extrême gauche, et d'ailleurs épouvanté par l'audace de nos troupes, que, dans son bulletin du jour, il va jusqu'à qualifier d'*ouragées*, il resta complètement découragé; et, craignant à tout moment de voir le général Jourdan marcher sur Maubeuge, il crut devoir céder. En conséquence, après avoir, à l'entrée de la nuit, fait multiplier considérablement ses feux sur toute la ligne de bataille, afin de donner le change aux Français, il fit immédiatement repasser la *Sambre* à son armée à Hautmont, Boussières, Bachant et Berlaumont, tandis que le corps de Colloredo la repassait à Recquignies.

L'armée républicaine bivouaqua en partie dans les positions ennemies, et ne crut point devoir troubler une retraite qui lui demeura ignorée, grâce à une nuit obscure que la réapparition du brouillard de la matinée avait anticipée. Le lendemain, à la pointe du jour, elle vit venir à elle des éclaireurs du camp de Maubeuge, qui, trouvant le pays complètement évacué, avaient cru pouvoir s'aventurer plus loin que de coutume.

Le 17, les vainqueurs de Wattignies longeaient le cours de la *Sambre* et entraient à Maubeuge, au milieu des transports de la joie la plus frénétique. La fumée de la poudre, la poussière des bivouacs, ainsi que le désordre de leurs vêtements, joints à l'assurance triomphante que procure la victoire, leur donnaient un air martial et terrible qui contrastait sensiblement avec l'abattement et le dépit des troupes du camp, qui, honteuses de leur inac-

tion, ne savaient comment répondre aux reproches amers qui leur en furent témoignés.

Cette inaction, dont nous avons expliqué les causes, fut certainement une grande faute, car la moindre démonstration sur les derrières de l'ennemi eût suffi pour l'inquiéter et lui ôter de sa persistance à se soutenir: elle fut expiée d'une manière bien odieuse et bien tragique. Malgré le silence des représentants du peuple et l'insuccès d'une enquête faite à ce sujet, quoique Carnot n'eût désigné personne comme coupable dans son rapport au gouvernement, il fallut à celui-ci une victime, et le sort tomba sur le brave Chancel, qui, par sa fermeté, avait osé déplaire aux sans-culottes qui se trouvaient dans la ville. Ces derniers le firent traire à la barre du tribunal révolutionnaire, et le malheureux général porta peu de temps après sa tête sur l'échafaud.

La nouvelle de la bataille de Wattignies ne tarda pas à se répandre par toute la France. Le général Jourdan en rendit compte au ministre de la guerre Bouchotte, dans une lettre où il porte à 6,000 hommes la perte de l'ennemi. Les représentants du peuple Carnot, Bar et Duquesnoy, l'annoncèrent à la Convention nationale par une lettre datée du quartier-général de Maubeuge, le 6^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an 2. Cette lettre, que nous avons trouvée insérée au *Moniteur*, finit par ces mots: « L'ennemi a fui avec précipitation, et en s'enfuyant, il a commis les plus terribles dévastations; il a brûlé presque tous les villages qu'il a dû abandonner. La loi veut qu'ils soient indemnisés; vous désirerez sans doute que ce soit le plus tôt possible. Nous avons mis provisoirement à la disposition du district d'Avesnes une somme de 200,000 livres, pour subvenir aux premiers besoins de la rage impériale et royale de Cobourg. »

La lecture de cette lettre fut couverte des plus grandes acclamations. Sur la motion de Billaut-Varennes et la proposition de Gossuin, député du district d'Avesnes, la Convention décréta avec transport l'ordre du jour suivant :

« I. L'armée du Nord, qui a remporté, près de Maubeuge, une victoire complète sur les Autrichiens, a continué à bien mériter de la patrie... Le président est chargé d'écrire aux dignes républicains de cette armée une lettre qui leur apprendra la reconnaissance nationale pour la bravoure et le zèle qu'ils ont constamment montrés.

» II. La Convention nationale approuve toutes les dispositions prises par les représentants du peuple envoyés près de cette armée. Son conseil des finances lui fera immédiatement un rapport sur les secours provisoires à distribuer aux citoyens du département du Nord qui ont été pillés, ou dont les demeures ont été dévastées par l'ennemi » (1).

La coalition, qui, depuis Jemmappes, n'avait plus éprouvé de grande défaite, fut vivement impressionnée par la bataille de Wattignies. Dans toute l'Europe, il ne fut bientôt plus question que du courage de nos soldats, de leur héroïque persistance à braver la mitraille, de leurs attaques faites à la baionnette et en face de retranchements inabordables. Mais ce qui eausa surtout l'étonnement général, ce furent ces manœuvres rapides et adroites, exécutées par des volontaires à peine enrégimentés, et ordonnées par des généraux de vingt à trente ans. Les journaux de Londres s'arrêtèrent à ce sujet, et, faisant aux généraux de la coalition la part des fautes qu'ils avaient commises, ils ne purent s'empêcher de laisser pressentir, malgré eux, combien la France allait acquérir de supériorité et devenir redoutable avec d'aussi valeureuses légions et des généraux d'une capacité si précocée.

Au commencement de la restauration, pendant l'occupation des alliés, et sous les yeux mêmes des Russes, un courageux citoyen, M. de Mondésir, capitaine du génie à Maubeuge, fit tracer en lettres d'or cette inscription au dessus de celle des portes de cette ville qui regarde la France :

**BATAILLE DE WATTIGNIES.
DÉBLOCUS DE MAUBEUGE.
15 ET 16 OCTOBRE 1793.**

Cette inscription, pas plus que celle qui, sur la porte opposée, rappelle les triomphes de Louis XIV, ne disparaîtra, tant que l'importante place de Maubeuge appartiendra à la France. Elle rappellera à jamais aux habitants du pays l'un des premiers et des plus beaux triomphes qui affermiront notre ré-

génération politique à sa naissance et illustrèrent les annales de la liberté française.

IV. Premier passage de la Sambre par l'armée française.

Etat de l'armée française après la bataille de Wattignies. — Jourdan tente en vain de passer la Sambre. — Il est destitué. — Son armée prend ses quartiers d'hiver. — Reprise des hostilités au printemps de l'année 1794. — Plan du comité de salut public — Combat de Bonou-les-Walcourt. — L'armée, privée de chefs populaires, est en grande partie dirigée d'après la volonté des représentants du peuple Saint-Just et Lebas. — Ce qui en résulte. — Combats de Peisani et de Merbes. — Passage de la Sambre. — Combats de Peisani et du bois de Saliormont. — Diversion du général Kléber. — Déroute des divisions Fromentin et Despeaux, et situation critique dans laquelle elle met l'armée française. — Kléber répare le danger. — Combat de Grand-Reng et d'Erquelines — Proclamation de Saint-Just (1).

Après la bataille de Wattignies, l'armée victorieuse dans cette glorieuse journée s'avança jusque sur les rives de la Sambre et prit position le long de cette rivière, depuis Berlaimont jusqu'à la frontière. Cette armée, organisée à la hâte, avait dû ses succès plutôt à l'enthousiasme frénétique qui l'animait qu'à sa discipline et à son expérience des mouvements militaires. Carnot et Jourdan, qui la dirigeaient, sentaient la nécessité de profiter de la mauvaise saison, dans laquelle on allait entrer, pour lui donner le repos nécessaire à son instruction et une parfaite organisation. Mais le comité de salut public, enflé par nos récentes victoires, voulait à tout prix chasser l'ennemi du territoire de la République avant la fin de l'année, et ne prétendait pas qu'on cessât de sitôt les hostilités. Aussi, au retour du courrier qui avait porté à Paris la nouvelle du triomphe de Wattignies, Jourdan reçut-

(1) Peu de temps après, le gouvernement républicain ordonna qu'un vaisseau de notre marine militaire fût appelé du nom de *Wattignies*. Ce bâtiment prit, depuis, une part glorieuse aux différents combats qui furent livrés aux environs de l'Angleterre.

(1) D'après les rapports des généraux autrichiens et français, dit-*lérents mémoires et journaux, et le Moniteur de l'époque.*

il l'ordre de marcher en avant, afin de débusquer l'ennemi des positions qu'il occupait encore sur la rive gauche de la Sambre. Ce mouvement devait s'effectuer de concert avec les opérations que, de son côté, l'aile gauche de l'armée du Nord s'appropriait à faire de Lille sur Courtrai et Tournai. On espérait par là faire abandonner aux alliés la position qu'ils occupaient entre la Sambre et l'Escaut, avec les villes de Condé, Valenciennes, le Quesnoy et la forêt de Mormal pour appui, position qu'il était inutile de songer à forcer, tant elle était formidable. « Il faut, écrivaient les membres du comité de salut public, *attaquer l'ennemi sur toute la ligne, le presser par ses ailes et le tourner, afin de l'enfermer dans la portion du territoire qu'il a osé envahir.* »

En conséquence, toute l'armée s'ébranla dans les derniers jours d'octobre. Sur la droite, deux divisions du corps de Jourdan, celles de Bolland et Duquesnoy, occupèrent les hauteurs culminantes de Beaumont, où elles furent rejointes par les 9,000 hommes de la division des Ardennes, que commandait le général Desbureaux. Le 28, ces trois divisions s'avancèrent vers la Sambre et vinrent se poster dans les communes de Solre et de Thuin, ayant à leur gauche le général Desjardins, sorti avec 6,000 chevaux du camp de Maubeuge pour les flanquer dans les positions de Marpent et de Jeumont. D'un autre côté, le général Lemaire se fortifiait à Bachant et à Saint-Rémy-mal-Bâti, en face des Autrichiens, qui occupaient les abords de la route de Bavai à Maubeuge, tandis que Fromentin recevait l'ordre de se diriger de Landrecies sur Florennes, par Beaumont, dans le but d'occuper l'extrême droite de l'armée de Jourdan. Malheureusement, comme on aurait dû le prévoir, ce dernier mouvement demanda plusieurs jours pour son exécution, et, tandis que les Français attendaient, pour agir, que Fromentin fût en ligne, l'ennemi fit ses dispositions. Cobourg accourut de Solesmes à Bavai au secours de ses lieutenants Clerfayt et Benjowski. Pour inquiéter les derrières de Jourdan, il fit attaquer notre centre à Guise par son avant-garde, et, quand le vainqueur de Wattignies se présenta le 13 novembre pour franchir la Sambre, il trouva les coalisés dans une attitude impo-
sante. Toutefois, comptant sur les excellentes dispositions de ses troupes, il eût attaqué énergiquement ces derniers, sans la pluie, qui, en tombant par torrents pendant plusieurs jours de suite, dé-

trempa les chemins et rendit tout mouvement impossible.

Force fut à l'armée française de s'arrêter. Quelques jours après, à la sollicitation du représentant Duquesnoy, qui se rendit à Paris, où sa belle conduite à Wattignies l'avait grandement accrédité, le comité de salut public ordonna la suspension des hostilités. Jourdan, que des circonstances impérieuses avaient empêché d'agir, porta la peine du désappointement que l'inaction de son corps d'armée avait causé aux membres du fameux comité : il fut destitué, et ce fut sa récompense du triomphe de Wattignies. Son armée, diminuée de la division Duquesnoy, qu'on dirigea dans la Vendée, et d'un corps de 10,000 hommes qui se rendit sur la Moselle, se reploya dans les villes de Sedan, Mézières, Givet, Philippeville, Mariembourg, Maubeuge, Avesnes, La Capelle et Guise, ainsi que dans les communes avoisinantes, où elle prit ses quartiers d'hiver. La gauche et le centre, c'est-à-dire le reste de l'armée du Nord, en firent autant dans les localités qui s'étendent de Cambrai à Dunkerque.

L'année suivante, au commencement d'avril, les hostilités recommencèrent. Les plans du gouvernement étant toujours les mêmes, il n'y eut rien de changé dans la conduite de nos généraux. Tandis que les Autrichiens remportaient sur notre centre de brillants avantages, et que, par la prise de Landrecies, ils y devenaient de plus en plus menaçants, Pichegru, en qualité de général en chef, reçut l'ordre de les attaquer vigoureusement sur les ailes. Ce plan, le seul qui pût alors procurer des avantages prompts et décisifs, ne laissait pas toutefois que d'offrir de grands dangers. En faisant occuper aux différents corps de l'armée du Nord une ligne trop étendue pour être compacte, on imprimait à ces corps une direction centrifuge, qui les éloignait de leur base d'opérations, on les exposait à se voir coupés les uns des autres. Devant un ennemi audacieux et habile, un tel plan ne pouvait avoir que des résultats désastreux. Mais on n'eût pas à redouter ce danger de la part du timide et méticuleux Cobourg. Il oublia que c'était pour marcher sur Paris qu'il avait pris Landrecies, et, au lieu de laisser manœuvrer, sans s'en inquiéter, à trente lieues sur ses ailes, les forces républicaines, que les places fortes de la Belgique eussent arrêtées beaucoup plus long-temps qu'il n'aurait pu

l'être lui-même à travers les départements de l'Aisne et de l'Oise, il résolut de les chercher et de les combattre. Il éparpilla à cet effet son armée en différents corps. Le premier, sous les ordres de Clerfayt, se fit battre à Tourcoing; un second alla renforcer le prince de Kaunitz, qui occupait le cours de la *Sambre*; un troisième enfin demeura inactif, incertain s'il irait se joindre à ce dernier ou s'il courrait au secours de la droite vaincue.

Les forces républicaines qui devaient attaquer le prince de Kaunitz sur la *Sambre* se composaient de l'importante division du général Desjardins, sortie de Maubeuge, et de l'armée des Ardennes, lesquelles s'étaient réunies à Beaumont à la suite du combat de Bossut-lez-Walcourt [26 avril] (1). Bientôt rejointes par les divisions Despeaux et Fromentin, que Pichegru avait détachées de son centre, elles formèrent un effectif de 50,000 hommes pleins d'un enthousiasme qu'on ne revit plus jamais depuis à un égal degré dans les rangs d'aucune armée française. C'était autant qu'il en fallait pour tenter un coup décisif, et ce coup eût peut-être été couronné de succès, si la capacité et l'expérience des généraux eût été égale à leur courage et à leur patriotisme. Mais, à l'exception de quelques uns, qui, comme Kléber, Marceau, Bernadotte et Vezu, n'avaient malheureusement qu'un commandement subalterne, presque tous n'étaient que de braves soldats, n'ayant d'autre mérite que celui de savoir bien se battre. D'un autre côté, les représentants Saint-Just et Lebas, envoyés à cette armée pour en surveiller les mouvements et en stimuler l'ardeur patriotique, prétendirent diriger les opérations. Ils influencèrent les délibérations au conseil de guerre et firent adopter des résolutions que repoussaient la prudence et les règles ordinaires d'une bonne tactique. La prudence exigeait de

l'unité dans le commandement et la concentration des forces sur un point décisif, afin qu'elles puissent aborder l'ennemi d'une manière irrésistible, tandis qu'on amuserait sa ligne par une canonnade ou de vaines démonstrations destinées à lui donner le change. Mais ces conditions indispensables furent négligées : au lieu de remettre le commandement de l'armée aux mains d'un seul chef, on le partagea entre les généraux Charbonnier et Desjardins, qui dirigèrent, le premier, l'armée des Ardennes à droite, et le second les autres corps à gauche. Au lieu de concentrer les forces, on les étendit sur une ligne excessivement allongée, et cela d'après les volontés de Saint-Just, qui voulait, disait-il, qu'on *attaquât sur toute la ligne, majestueusement et en masse*.

L'attaque fut fixée au 10 mai.

Ce jour arrivé, dès quatre heures du matin, tandis que le général Desjardins, de Marpent à Solre, faisait canonner les Autrichiens sur la rive gauche de la *Sambre*, l'armée des Ardennes, cantonnée entre Beaumont et Philippeville, se mit en marche sur sept colonnes. A sa tête marchaient le général Duhesme et l'intrépide Marceau, commandant chacun une avant-garde. Les divisions Muller et Fromentin les suivaient au centre. Marceau, parti du camp de Bossut, rallia dans sa marche les régiments qu'il trouva autour de Walcourt, notamment sur les hauteurs du village de Court. Chassant devant lui les postes autrichiens de Thully, Donsienne et Ragnée, il s'avança par la vallée de la *Biemèle* sous les murs de Thuin, qu'il attaqua aussitôt. Les Autrichiens se défendirent en désespérés dans cette position, que la nature a rendue inexpugnable, et qui, dans les guerres du moyen âge, servait de refuge aux populations voisines et de citadelle à la milice du comté de Namur. Débusqués des bois qui se trouvent au sud de la place par les chasseurs du général Hardi, ils se réfugièrent dans les redoutes qu'ils avaient élevées derrière ces bois, puis enfin dans la ville, qui avait été mise par eux sur un pied de défense formidable.

Après des efforts héroïques de part et d'autre, Thuin fut emporté de vive force par le général Marceau (1), et, sur la fin de la journée, l'armée

(1) Le village de Bossut était célèbre par la défaite qu'un général de Louis XIV, le maréchal d'Humières, y avait éprouvée cent ans auparavant. Cette circonstance, qui fut rappelée aux soldats, leur inspira un bouillant désir de vaincre. Ils attaquèrent les Autrichiens avec furie. Ceux-ci, qui occupaient les hauteurs culminantes du village et qui disposaient d'une nombreuse cavalerie, firent une vigoureuse défense. Mais, assailli par les grenadiers de Charbonnier, devant lesquels leur cavalerie s'était mise en fuite, les Autrichiens abandonnèrent leur position, laissant 400 morts sur le champ de bataille.

(1) Voici en quels termes Marceau, dans sa lettre au général en

française tout entière campait dans la vallée de la *Sambre*, la droite en face de Landely, le centre à l'abbaye de Lobbes et à Thuin, et la gauche dans le camp autrichien de Hantes, ainsi que dans les villages de Solre, de Jeumont et de Marpent.

Le 11 mai, on résolut de déborder la gauche des Autrichiens, afin de les presser sur leurs flancs, d'intercepter leurs convois et de couper leurs communications avec les routes de Charleroi, de Nivelles et de Binche. Dans cette intention, les généraux Marceau et Vezu, à l'extrême droite, marchèrent sur Charleroi et occupèrent les positions de Lernes et de Montigny-le-Tilleul, l'un à gauche et l'autre à droite de la *Sambre*, tandis que Charbonnier, accompagné du représentant du peuple Levasseur, s'avancèrent jusqu'à Fontaine-Levêque avec le reste de l'armée des Ardennes. Le 12, ces mouvements étaient effectués. Alors, notre extrême gauche, à la tête de laquelle se trouvait le conventionnel Laurent, reçut l'ordre de canonner de nouveau les hauteurs d'Erquelinnes, de Jeumont, de Marpent et de Boussois. Pendant que l'ennemi portait son attention de ce côté, le général Desjardins, à la tête des 40,000 hommes du corps intermédiaire, franchit la *Sambre* sur quatre colonnes. Deux de ces colonnes, sous les ordres de Duhesme et de Fromentin, passèrent par le pont de Lobbes, qui, ainsi que l'abbaye du lieu, avait été conservé, malgré tous les efforts tentés par l'ennemi pour le détruire. Les autres colonnes, conduites par les généraux Despeaux et Mayer, débouchèrent par deux points volants qui avaient été construits et fortifiés la veille à Fontaine-Valmont et à La Buissière. Parties à onze heures du matin, ces colonnes se trouvaient en bataille à cinq heures du soir, à l'est de Merbes-le-Château, et au sud des bois de Sa-

liermont, de Bonne-Espérance et du Fayt. Les Autrichiens, qui s'étaient fortifiés en ces lieux par des redoutes, des abatis d'arbres, des terrassements et des chevaux de frise, y firent une résistance énergique, surtout à Merbes-le-Château, où leurs forces, plus importantes qu'ailleurs, menacèrent même dangereusement notre gauche. Mais le général Duhesme, à droite, étant tombé sur les flancs de la gauche autrichienne au moment où elle débouchait de Mont-Sainte-Geneviève, le combat se rétablit. Un moment après les bois furent emportés à la baïonnette, et la droite de l'armée autrichienne, craignant d'être débordée, nous abandonna le village de Merbes. La nuit, ainsi qu'une forte pluie qui survint, empêcha les Français d'aller plus loin, et ils bivouaquèrent sur le champ de bataille dans les positions mêmes de l'ennemi.

A l'issue de cette journée, toute favorable à leurs armes, les forces républicaines étaient parvenues à déborder les Autrichiens. Elles formaient, en face d'eux, un angle dont Binche était le sommet. L'armée des Ardennes occupait le côté droit de cet angle jusqu'à Montigny-le-Tilleul, tandis que le corps de Desjardins s'étendait sur le côté gauche jusqu'à La Buissière et Merbes.

Ces résultats étaient surtout le fruit du courage héroïque et de l'intrépidité de nos braves. Jamais on ne vit des soldats combattre avec plus de dévouement et de mépris de la mort. Le passage de la *Sambre*, l'attaque des positions ennemies, s'étaient effectués aux refrains de la *Marseillaise*, et du *Chant du Départ*, qui, sorti tout récemment de la plume de Chenier, avait été répandu à profusion dans toutes nos armées. Partout retentissaient les cris de : *Vive la République!* et il n'y avait pas jusqu'aux blessés qu'on venait d'amputer qui, en brandissant leurs armes en l'air, ne fissent à tout moment retentir ce cri fameux.

L'un de ces derniers, chasseur dans le 28^e régiment, ayant eu le bras emporté d'un coup de canon lors du mouvement du général Charbonnier vers Fontaine-Levêque, eut le courage de le ramasser lui-même et de le porter à des canonniers français. « Mettez-moi ce bras dans la gueule du canon, leur dit-il avec sang froid, en montrant l'ennemi, et envoyez-le à la tête de ces gredins-là » (1).

chef Charbonnier, raconte la prise de Thuin : « L'ennemi, dit-il, laissait tous ses efforts pour se conserver dans ce poste important, où il s'était fortifié. J'ai été forcé d'employer les moyens révolutionnaires et français : la battonnette; j'ai annoncé donc avec plaisir que ce moyen, toujours employé avec succès par les républicains, a encore procuré une victoire à l'armée des Ardennes. Nos chasseurs, soutenus par l'artillerie, ont enlevé les retranchements et les remparts... Annonce à la République que, si l'armée des Ardennes a bien mérité de la patrie pour avoir repris la cavalerie à la battonnette, la cavalerie a aussi dans cette occasion donné des preuves d'héroïsme. Le 11^e régiment de chasseurs à cheval a chargé l'ennemi jusque dans les redoutes et est entré dans la ville malgré tous les obstacles. »

(1) C'est aussi dans cette circonstance que s'illustra un enfant de

Le 13 mai, le combat recommença avec le même acharnement que la veille. L'ennemi, qui, pendant la nuit, avait reçu des renforts, prit lui-même le premier l'offensive, afin de reconquérir ses positions. D'abord, pour maintenir ses communications par la route de Mons, que nous menaçions sur notre droite, il prolongea sa gauche jusqu'à Rouvroey. Ensuite il dirigea sur notre aile gauche des masses de cavalerie avec l'intention de l'écraser. L'agression commença à huit heures et fut soutenue par de nombreuses pièces d'artillerie qui semèrent la mort dans nos rangs. L'infanterie des divisions Fromentin et Mayer, toutefois, ne se laissa point ébranler par ces décharges, et, après avoir défendu par des tirailleurs le village de Peissant et la campagne de Merbes avec honneur, elle se retira dans les retranchements dont elle s'était emparée la veille. Là, elle reçut courageusement le choc de la cavalerie et la repoussa avec perte, sans toutefois s'aventurer dans la plaine où celle-ci semblait vouloir l'attirer. Trouvant bientôt après, entre le bois de Saliermont et Merbes-le-Château, un espace découvert et libre de tout accident de terrain, cette cavalerie résolut d'y faire une trouée. Elle s'y porta en masse, sabra tout devant elle, et mit en fuite le 22^e régiment de cavaliers. Elle allait, profitant de cet heureux élan, tomber sur Merbes-le-Château et réaliser le dessein qu'elle avait de couper notre gauche, sans le 49^e, autrefois régiment de Vintimille, qui lui barra le passage. Les braves de ce régiment, qui, la veille, au passage de *la Sambré*, s'étaient jetés à la nage pour arriver plus vite à l'ennemi, se comportèrent de nouveau héroïquement en cette occasion. Après avoir mis en déroute le régiment émigré de Royal-Bourbon, qui les avait abordés aux cris de *Vive le roi! Mort aux jacobins!*

ils se formèrent en carré devant la cavalerie ennemie et l'arrêtèrent court. Cette résistance donna le temps au général français d'Hautpoul d'arriver avec un corps nombreux de cavalerie. Cette cavalerie engagea aussitôt avec celle du prince de Kaunitz un combat à l'arme blanche dans lequel un régiment de cheveau-légers autrichiens périt presque tout entier. Pendant ce temps le général Kléber, qui, dans les retranchements du bois de Saliermont, avait surveillé le mouvement de l'ennemi, sortit à la tête des volontaires du 49^e bataillon du Calvados et du 2^e de Mayenne-et-Loire, et se dirigea sur une batterie qui avait été disposée sur son flanc gauche. Aborder cette batterie, malgré des torrents de mitraille, et s'en emparer, fut pour lui l'affaire d'une minute. Au moment où la cavalerie autrichienne rétrogradait devant celle du général d'Hautpoul, Kléber retourna contre elle les canons qu'il venait d'enlever et acheva de la disperser.

Indépendamment des escarmouches d'avant-garde de l'armée des Ardennes, sur nos ailes, le combat n'avait été engagé sérieusement qu'à Erquelines. De ce côté, l'ennemi avait cherché à nous déborder, afin de s'emparer du pont de Solre, dont la possession lui permettait d'intercepter nos communications avec Maubeuge et Beaumont. Trois bataillons que le général Despeaux avait fait appuyer par de l'artillerie, puis des démonstrations faites au nord de Jeumont, déjouèrent cette manœuvre. Les trois bataillons abordèrent Erquelines avec furie et en délogèrent l'ennemi.

Pendant les deux jours qui suivirent, l'armée française se maintint paisiblement dans les positions qu'elle avait conquises et défendues si intrépidement.

Le 16, ceux qui la commandaient résolurent de poursuivre leurs succès et de pousser plus avant leur marche agressive. A cet effet, il fut résolu que le général Kléber, sur la droite, avec neuf bataillons d'élite et quatre régiments de cavalerie, dirigerait une expédition de fourrageurs au delà de Binche, sur Frasnes. Cette expédition avait pour but d'inquiéter Mons et de faciliter le mouvement que les troupes du camp de Maubeuge, ainsi que celles qui campaient à Marpent et à Jeumont, se préparaient à opérer contre les camps de Bettignies, Villers-sire-Nicole et Grand-Reng, d'où étaient sorties les masses qui nous avaient attaqués dans la journée du 13.

troupe, fameux dans les fastes de la révolution : André Pajot. Ce volontaire, qui, malgré son extrême jeunesse, était parvenu à se faire accepter comme soldat, s'était déjà fait remarquer l'année précédente, sous les murs de Valenciennes, par son intrépidité et son mépris du danger. A l'attaque du bois Bonne-Espérance, il fut un des 29 tambours qui battirent la charge et dont 19 périrent. Quoiqu'ayant reçu au bras une blessure excessivement douloureuse, on le vit pendant quatre heures à la tête de nos colonnes, toujours battant la charge. Ce n'est que quand la victoire se fut rangée sous le drapeau républicain qu'il songea à faire panser sa blessure.

(Histoire-Musée de la révolution française.)

Cette diversion était à peine commencée, que, tout à coup, celui qui la commandait apprit par des fuyards que l'aile gauche du corps de Desjardins avait été mise en déroute et chassée au delà de la Sambre. L'ennemi, en effet, avait repris de ce côté son projet de prédilection, qui était de couper nos communications, et, se portant par masses profondes sur Merbes-le-Château et Erquelines, il y avait surpris les divisions Fromentin et Despeaux avant le jour. Ces troupes, saisies d'une terreur panique, avaient abandonné leurs positions sans résistance et s'étaient enfuies en désordre au delà de la Sambre par les ponts de Merbes et de Solre. Kléber sentit combien la situation du reste de l'armée allait devenir critique. Craignant que l'ennemi, en s'emparant du pont de Solre, ne passât au delà de la rivière, il accourut de l'aile droite à l'aile gauche avec la rapidité de l'éclair. Secouru par Bernadotte, son lieutenant, il fit une trouée à travers l'armée ennemie et déboucha en face du pont fatal que les Français n'avaient pas eu le temps de détruire. Heureusement, les soldats du 68^e régiment (régiment de Beauce) s'y étaient postés pour le défendre. Quand Kléber arriva, il trouva ces braves décimés par l'artillerie, épuisés par une lutte de plusieurs heures, se défendant en désespérés. Il les dégagea, reprit Erquelines, de concert avec les troupes qui étaient accourues de Jeumont, et repoussa les Autrichiens sur la plaine de Grand-Reng, où sa cavalerie exécuta plusieurs charges brillantes. Pendant ce temps l'armée des Ardennes put repasser la Sambre, et les troupes de Duhesme, qui occupaient Buvrines, Merbes-Sainte-Marie, Velle-reille et les bois environnants, purent rejoindre celles de Mayer, qui les attendaient au nord de Lobbes. Le lendemain, toute l'armée française avait repassé la rivière et repris ses anciennes positions.

Telle fut l'issue du premier passage de la Sambre. Son peu de succès aurait dû ouvrir les yeux sur la faute que ceux qui l'avaient dirigé avaient commise en agissant sur une ligne trop étendue, et sur les inconvénients qu'il y a à trop éloigner une armée de sa base d'opérations. Mais, l'intention de déborder par les ailes la grande armée coalisée étant le fond du système adopté par le comité de salut public, il semblait difficile d'éviter ces inconvénients. Saint-Just, comme nous l'avons dit, était d'ailleurs partisan de ce plan. Il avait mis à le faire réussir

une tenacité farouche (1), une inflexibilité indomptable, et, pendant les différentes attaques, on le vit, avec son collègue Lebas, galopant partout, le sabre à la main, et s'efforçant par tous les moyens d'exciter l'ardeur des soldats. Au lieu d'attribuer uniquement notre échec à ses véritables causes, il s'en prit surtout au manque de sang froid et de courage dont certains régiments avaient fait preuve, et blâma sévèrement les troupes de Fromentin et de Despeaux, qui avaient pris la fuite dans la journée du 16. Afin de prévenir le retour d'une pareille conduite, il adressa, le 27 floréal (17 mai), à l'armée entière, la proclamation suivante :

« Soldats !

« Nous vous rappelons à la discipline rigoureuse qui seule peut vous faire vaincre et qui épargne votre sang. Il s'est glissé des abus parmi vous : nous avons résolu de les réprimer. Ceux qui provoqueront l'infanterie à se débânder devant la cavalerie ennemie, ceux qui sortiront de la ligne avant le combat ou pendant la retraite, seront arrêtés sur-le-champ et passés par les armes.

« Tous les cantonnements feront des patrouilles; elles reconnaîtront tous les militaires errants et les arrêteront; s'ils s'enfuient, elles feront feu.

« Soldats ! nous vous rendrons justice, nous punirons ceux qui vous l'auront refusée, nous partagerons vos travaux; mais quiconque s'écartera de son devoir sera frappé d'une mort prompte.

« Méprisez les troupes qui sont devant vous : un tyran imbécile les soudoie; il n'a qu'un trône, le jouet de la victoire, et la victoire vous conduit » (2).

Cette proclamation, distribuée dans toutes les

(1) Un commissaire de guerre, pendant que l'armée battait en retraite, ayant osé blâmer tout haut la direction qui avait été imprimée aux mouvements des troupes, eut le malheur d'être entendu par Saint-Just, auprès de qui il se trouvait sans le savoir. Celui-ci le fit arrêter immédiatement et conduire derrière un buisson qui se trouvait dans la plaine. Là, le malheureux commissaire fut fusillé sans autre forme de procès. (Communiqué.)

(2) Cette proclamation, rédigée au quartier-général de Courvoisre, fut imprimée à Maubeuge par J. Leveque. Saint-Just, voulant que ses soldats en eussent chacun un exemplaire, ordonna, sous peine de mort, par une estafette, qu'on en tirât 25,000 dans les vingt-cinq heures, et que, même, quelques milliers lui fussent envoyés avant le soir à Courvoisre. Cette dernière prescription seule fut remplie; quant à la première, ce ne fut qu'au bout de quelques jours que 15,000 exemplaires, seulement, furent tirés, et cela par suite

esquadres, produisit son effet. Personne désormais n'osa plus fuir sans combattre ; personne n'osa plus aussi semer l'alarme. Mais elle ne procura pas pour cela aussitôt les succès après lesquels on aspirait tant. On repassa de nouveau *la Sambre* par trois fois différentes, mais en vain ; et Saint-Just, qui ne cessait de répéter qu'à toute force il fallait dans trois jours une victoire à la République, ne recueillit que des défaites. Ce n'est guère qu'après l'arrivée de Jourdan à la tête d'une partie de l'armée de la Moselle qu'un coup décisif put être tenté. Ce général reçut l'ordre du comité de salut public de se réunir avec 45,000 hommes aux armées de Charbonnier et de Desjardins, et d'en prendre le commandement. Il se mit aussitôt en marche, et arriva au moment où Saint-Just et Lebas, après avoir passé *la Sambre* pour la cinquième fois, venaient d'être encore rejetés sur la rive droite. Jourdan la passa à son tour et investit Charleroi. Repoussé par l'ennemi sur les hauteurs de Fleurus, il ne se découragea point. A l'instigation de Saint-Just et de Lebas qui, toujours inébranlables, se montrèrent alors, par l'en-

thousiasme qu'ils surent communiquer aux troupes, les Pierre l'Hermitte de cette croisade, dont le vainqueur de Wattignies était le Godefroy de Bouillon, *la Sambre* fut repassée pour la septième fois. Charleroi, vrai nœud de la campagne, fut investi de nouveau sur tous les points. Le siège en fut poussé avec tant de vigueur, que la ville capitula au bout de sept jours. Mais à peine ouvrait-elle ses portes, que le canon se fit entendre au delà de ses murs. C'était Cobourg, qui, ignorant la reddition de la place, cherchait à la dégager. Après avoir promené successivement et en détail ses masses centrales de *la Lys* à *la Sambre*, il s'était enfin décidé à partir de Tournai pour Charleroi, en laissant Clerfayt et le duc d'York sur *l'Escout*, devant le général Pichegru. Il arrivait avec des renforts considérables, et, croyant délivrer Charleroi, il attaqua avec furie l'armée républicaine, qui était rangée en demi-cercle au nord de la place, sur une distance de dix lieues dont Fleurus était un des points culminants. Mais les Français, à qui leur position concentrique donnait toute facilité pour percer la ligne autrichienne, plus faible, parce qu'elle était plus étendue, remportèrent l'avantage. Enfoncé par nos valeureuses colonnes, l'ennemi se mit en retraite sur Bruxelles, et peu après la Belgique fut conquise. Telle fut la bataille de Fleurus et l'issue des attaques commencées autour de Maubeuge pour passer *la Sambre* (26 juin 1794).

du manque d'un nombre de presses suffisant. Le redoutable prospectus n'en exige pas davantage. (M. Estienne, *Archives du Nord*, tome IV, 7^e livre, 1^{re} série.)





DE MAUBEUGE ET DE SES CÉLÉBRITÉS SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE, SIÈGE DE MAUBEUGE EN 1814, MAUBEUGE PENDANT LES CENT JOURS.



I. De Maubeuge et de ses célébrités sous la République et l'empire.

Maubeuge quartier-général d'un corps d'armée et théâtre des expériences aérostatiques de Guyton de Morveau. — Saturnales de la révolution dans cette ville. — Terreur qu'y causent une foule d'exécutions militaires, notamment celle du comte de La Rochefoucault. — Mort des citoyens Contrel, Bertheau et Busiau. — Madame de Lamoy, dernière altesse de Maubeuge, avec d'autres pros crits, échappe à l'échafaud. — Elle se retire en Belgique, où trente chanoinesses avaient précédemment et inutilement tenté de ressusciter leur institut. — Danger couru par les habitants de Maubeuge le 2 vendémiaire an 4. — Cette ville, non seulement, sert avantageusement la France par le dévouement de ses habitants, mais par les intrépidités soldats qu'elle produit. — Biographie de deux d'entre eux : Moussin et Deshaies. — Vie du chevalier Hennet; ses travaux financiers, ses écrits.



Maubeuge, après la bataille de Wattignies, devint momentanément le quartier-général de l'aile droite de la grande armée du Nord. C'est là que, pendant l'hiver de 1793 à 1794, furent rassemblés les approvisionne-

ments, les munitions et les effets dont l'armée victorieuse à Wattignies était presque dépourvue, et dont elle avait le plus grand besoin pour la prochaine campagne. C'est là que Guyton de Morveau, envoyé par le gouvernement, vint faire l'essai de ses aérostats, découverte de la science moderne que l'on se proposait d'utiliser au bénéfice de l'art stratégique. Les ateliers de l'illustre chimiste furent établis dans le local du collège. Du milieu de la cour de cet établissement, un énorme ballon, retenu par des cordes et monté par le général Favereau, s'éleva bientôt pour aller planer au nord de la ville, en vue des campements autrichiens. Malgré les décharges d'artillerie qui étaient dirigées sur cette machine aérienne au fur et à mesure de ses ascensions, elle demeura intacte, et l'ennemi la revit peu de temps après à la bataille de Fleurus, épiant ses mouvements et lui causant par sa présence les plus grandes inquiétudes.

Cette bataille mémorable, qui livra la Belgique à la France, délivra Maubeuge du voisinage de l'ennemi et des lourdes charges qui écrasent toujours les localités que le sort place sur le théâtre de la guerre. Cependant, Landrecies, le Quesnoy, Valeu-

ciennes et Condé, qu'occupaient des garnisons autrichiennes, étant demeurés quelques mois encore au pouvoir des alliés, Maubeuge devint pendant tout ce temps le passage obligé qui relia la Belgique avec Paris. C'est dans cette ville que furent donc expédiées les dépouilles enlevées aux églises et aux arsenaux des provinces conquises. Parmi ces dépouilles se trouvèrent des milliers de cloches, et la colossale statue du prince Charles, qui faisait l'ornement de Bruxelles. Les places et les quais de Maubeuge furent encombrés de ces objets jusqu'à ce que la reddition de Valenciennes permit de les envoyer à la fonderie de Douai, où on les convertit en canons.

Les Maubeugeois ne se scandalisèrent point, toutefois, de la présence de ces dépouilles, arrachées au culte d'un peuple voisin et à la vénération qu'il avait cru devoir montrer envers la mémoire d'un prince bienfaisant. Depuis trois ans ils avaient vu bien d'autres profanations. Non seulement ils avaient été témoins de la dévastation de leur noble chapitre et de son église, non seulement ils avaient vu faire un grand feu de joie sur leur place publique avec tous les crucifix en bois et toutes les statues de saints qu'on avait pu trouver dans leur cité ou aux environs, mais encore ils avaient assisté aux saturnales du culte de la Raison et figuré dans des fêtes républicaines où l'on vit la déesse de la Liberté proménée processionnellement dans l'antique *Car d'or* de sainte Aldegonde. Ces profanations audacieuses les avaient accoutumés à tout, et ils avaient fini par demeurer spectateurs passifs des phases diverses d'une révolution qui montra en si peu de temps combien sont fragiles les choses les plus différentes de ce monde.

Le mutisme ou une apparente approbation de tels actes étaient, du reste, à cette époque une attitude pleine d'urgence. L'expérience avait appris à quels dangers s'exposaient ceux qui laissaient échapper la moindre parole équivoque touchant les affaires publiques. Chaque jour des années 1793 et 1794, de malheureux transfuges autrichiens, des émigrés ou des curés réfractaires, passés par les armes, avaient montré comment savait se venger de ses ennemis la justice révolutionnaire (1).

(1) Les Autrichiens, de leur côté, n'étaient pas en reste de cruautés répressives envers nos prisonniers. Plusieurs d'entre eux furent mas-

C'est dans l'une de ces exécutions que périt le rejeton d'une des plus illustres familles de France, M. de La Rochefoucault, officier de cavalerie émigré. Assailli sur la frontière par un détachement d'éclaireurs français et blessé d'un violent coup de sabre à la tête, ce jeune gentilhomme fut pris et traduit devant la commission militaire permanente de Maubeuge. Avant de partir pour l'étranger, il avait été en garnison dans cette ville avec son régiment. Riche, affable et généreux, il s'y était fait aimer du peuple; galant et enjoué, il avait, par sa société, fait les délices des nobles chanoinesses. Aussi, beaucoup de souvenirs l'attachaient à cet ancien séjour, et il espérait trouver en le revoyant des regards amis, voire même indulgence et intérêt. Quelle ne fut pas sa surprise en y entrant, de rencontrer partout sur son passage une population morne et silencieuse que semblait animer le plus sombre fanatisme. Condamné à mort pour avoir porté les armes contre son pays, il fut conduit au supplice, suivi d'une foule immense, du sein de laquelle aucun cri de pitié ne sortit. Mais le noble jeune homme n'en mourut pas moins avec un courage digne de son nom et de sa race. Il refusa qu'on lui bandât les yeux et tomba percé de balles au cri de *Vive le roi!*

Après les exécutions militaires eurent lieu d'autres hécatombes dont la ville a conservé le plus douloureux souvenir. C'était après la bataille de Fleurus. L'éloignement de l'ennemi, les victoires de la République, semblaient avoir affermi plus que jamais la révolution. Alors, les esprits, jusque là hésitants, cédant, à Maubeuge, à l'impulsion de quelques étrangers qui y étaient venus à la suite des armées, achetèrent à vil prix des biens nationaux, notamment les propriétés du chapitre. De ce nombre furent deux citoyens connus jusque là pour leur civisme : Berteau et Cantrel. Mais, soit qu'ils se fissent, au fond, scrupule de leurs acquisitions,

sacrés en différentes circonstances par les Croates, qui plantèrent leurs têtes sur des piquets placés à l'entrée de leurs bivouacs. Ils fusillèrent aussi plusieurs habitants du pays sous soupçon d'espionnage. De ce nombre fut le nommé Séverin Carrière, de Maubeuge. Sa veuve, qui, indépendamment de son mari, eut une fille massacrée par l'ennemi, obtint de la Convention nationale, à titre de secours, une pension alimentaire de 500 livres. On a conservé aussi dans le pays le souvenir de la mort horrible de la famille Lepout, de Feignies, égorgée la nuit, près de son foyer, par des pillards autrichiens.

soit qu'ils voulussent se ménager, en cas de revirement, l'indulgence et le pardon de la contre-révolution, ils crurent devoir déclarer, dans plusieurs occasions, que, si les anciens possesseurs revenaient, ils se feraient un devoir de tout restituer. Ces paroles, rapportées au comité révolutionnaire de Maubeuge par quelques uns de ces vils délateurs que tous les régimes se font une loi de susciter dans les circonstances extrêmes, motivèrent un acte d'accusation. On fit un crime aux deux Maubeugeois de leur peu de foi dans le triomphe de la révolution, et de l'arrière-pensée qu'ils affichaient de transiger plus tard avec ses ennemis. Mandés à la barre du tribunal révolutionnaire, à Paris, ils furent condamnés à mort et exécutés.

Quelque temps auparavant était aussi mort sur l'échafaud un habitant de la banlieue de Maubeuge. Cet homme, nommé Buniau, autrefois procureur à la prévôté, était demeuré fermement attaché à l'ancien régime. Dans un moment de crise extrême, quand les Autrichiens serraient la ville de tout près, il s'était plu à répandre des nouvelles alarmantes, à distribuer des cocardes blanches, et à pousser les esprits à la désertion de la cause nationale. Il en subit la terrible conséquence. Dénoncé par le comité de surveillance à la société populaire de Maubeuge, il fut incarcéré et paya de sa tête un moment d'incivisme et de témérité (1).

(1) Ces actes de terreur ne doivent pas être imputés aux représentants du peuple qui furent envoyés en mission à Maubeuge. L'un d'entre eux, Sallengros, natif de cette ville même, où il avait autrefois exercé la profession d'avocat, était loin de provoquer de telles rigueurs. Bar, Hem, Carnot et Duquesnoy n'interrogèrent personne, et il en fut de même du conventionnel Laurent, qui résida à Maubeuge pendant une partie de l'année 1794. C'était un homme au cœur ouvert et généreux sous un air bourru, et qui n'aurait point voulu déshonorer par des proscriptions inutiles l'attachement indéfectible qu'il portait à la République. On prétend même qu'il chercha à sauver deux des malheureuses victimes, Cantrel et Berteau. Le citoyen Mousier, président du conseil de la commune à cette époque, fut également étranger au supplice de ses trois compatriotes. C'était en de ces hommes à l'âme expansive et enthousiaste, que les révolutions attirent parce qu'elles fournissent des occasions propices au besoin qu'ils éprouvent de se produire et d'affirmer leurs convictions, mais qui n'y cherchent ni leurs intérêts, ni la satisfaction de leurs haines personnelles, ni même celle d'un esprit de haine aveugle. Mousier, dans de graves circonstances, protégé de sa popularité un grand nombre de personnes suspectes, et, quoique ruiné au service de la révolution, on ne le vit point, comme tant d'autres qui s'y étaient

Ces exécutions furent, toutefois, les seules qu'eut à déplorer la population de Maubeuge. Ce n'est pas cependant qu'il n'y ait eu dans cette population un très grand nombre de personnes suspectes. Au contraire, beaucoup de têtes y avaient été, dès le commencement de la terreur, signalées comme devant devenir la proie fatale du terrible couteau. Mais, à l'approche de l'ennemi, la crainte qu'il n'entretrait des intelligences avec les partisans présumés de la contre-révolution qui se trouvait dans le pays avait fait interner ces derniers à Laon et aux environs. Perdus de vue ou oubliés pour quelque temps, ces pros crits virent arriver, sans avoir été inquiétés, la journée libératrice du 9 thermidor. De ce nombre fut la dernière abbesse du chapitre Sainte-Aldegonde, la vénérable comtesse de Lannoy. Cette noble dame n'avait point cru devoir suivre, en 1791, celles des sœurs de sa communauté qui s'étaient retirées en Belgique pour y vivre des revenus que leur établissement possédait encore dans cette contrée (1). Elle s'était confinée dans sa demeure, soit qu'en raison des bienfaits qu'elle avait répandus autour d'elle elle attendît tout

enrichi, aff-cter plus tard d'en dénigrer les grands principes. Il demeura républicain avoué sous le despotisme même. On n'en pourrait peut-être pas dire autant de tous les membres du comité de surveillance et du club jacobin de Maubeuge, auxquels leur affiliation avec la société-mère de Paris et leurs relations avec le comité central de sûreté générale donnaient alors un pouvoir qui primait tous les autres. Ces hommes, pour la plupart, étaient des esprits ignorants, farouches, personnels et haineux. C'est à leurs dénonciations que l'illustre général Chancel, les citoyens Berteau, Cantrel et Buniau, durent d'être traduits au tribunal révolutionnaire.

(1) Les chanoinesses étaient au nombre de trente-six. Elles se fixèrent dans le refuge qu'elles avaient à Mons. Les prétendus qu'elles touchèrent alors provenaient d'un revenu qui s'élevait à la somme de 62,000 francs, c'est-à-dire à plus du quart de leur ancien revenu total. Sur cette somme elles prélevaient le montant de douze prébendes pour l'entretien des curés, vicaires et vicaires de Froël-Chapelle, Montlyart, Rance, Sivry, Rouvroy, etc., dont la nomination était demeurée à leur disposition. Mais l'empereur Joseph, aussi peu bienveillant pour le clergé et les communautés religieuses que l'Assemblée constituante, ne tarda pas aussi à mettre le séquestre sur les biens qui leur restaient, et force leur fut de rentrer dans leurs familles. Ainsi finit l'antique chapitre de Maubeuge, méconnu aussi bien par l'indifférence des souverains que par celle des peuples. L'histoire nous apprend qu'il en est toujours ainsi des choses qui ont fait leur temps et perdu leur raison d'être. La postérité ne leur tient pas compte du bien qu'elles ont pu faire et de l'utilité qu'elles ont pu avoir à leur origine. Le moindre accident les voit disparaître sans résistance ni difficulté.

de la bienveillance du peuple, soit qu'elle ait cru de son devoir de ne point abandonner des lieux sacrés pour elle, et d'y mourir, à l'exemple des vieillards de Rome conquise, qui avaient attendu les barbares sur leurs sièges curules, plutôt que de désertier les tombeaux de leurs pères, le berceau de leurs dieux lares. Rendue à la liberté et ayant vu vendre son hôtel comme bien national, la comtesse de Lannoy se retira près de son frère, évêque à Liège, où elle passa les dernières années de sa vie.

Après la journée du 9 thermidor, Maubeuge, comme tout le reste de la France, respira. Les nouveaux intérêts créés par la révolution commencèrent à s'y développer, et chacun espéra pouvoir réparer promptement les maux que la guerre et la fureur des partis y avaient causés. Depuis un an la ville se reposait des secousses émouvantes qui l'avaient agitée, et se croyait désormais à l'abri de tout danger, quand elle se retrouva un moment au milieu de trames nouvelles. C'était dans la matinée du 11 vendémiaire an 4. Une forte explosion se fit tout à coup entendre dans le bas de la ville. Les bourgeois, frappés de frayeur, sortent de leurs demeures et courent, éperdus, s'informer des causes de ce bruit formidable. Ils apprennent qu'une partie des poudres qui servaient à faire des cartouches dans les bâtiments de la porte de France viennent de sauter en tuant trois artificiers, et que tout l'édifice est en feu. La foule, de tout temps alerte à Maubeuge lorsqu'il s'agit d'incendie, court au lieu du danger et s'empresse de porter des secours. L'élément destructeur avait pénétré dans toute la partie gauche du bâtiment, où se trouvaient entassés des madriers et autres bois nécessaires à l'artillerie, et des flammes gigantesques sortaient par le toit et les croisées. Soudain, le bruit court qu'un dépôt considérable de poudre et de cartouches se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment, au dessous de la partie enflammée. L'effroi se répand parmi les travailleurs, et les cris de *Sauvons-nous !* les font refluer dans le haut de la ville. Les femmes, les enfants, ainsi que les habitants les plus timorés, s'empressent de fuir, et de gagner même, à cette nouvelle, la campagne, par la porte de Mons. Le danger était imminent, et il n'y avait pas une seconde à perdre pour chercher à le conjurer, s'il en était temps encore. Alors un fonctionnaire, né à Maubeuge, Edouard-Luce Duménil, commandant de la place, prend la résolu-

tion de pénétrer dans le magasin, afin de connaître toute l'étendue du péril. Il s'en fait remettre les clefs, ouvre la porte des salles de l'aile gauche, et s'y élance en s'écriant : *Qui m'aime me suive !* Bailly, maire de la ville, avec les citoyens Bernier, Demoulin, Coffin et Philippe Restaudoux, suivent les pas du commandant de place, accompagnés du directeur du parc d'artillerie, du commandant du génie, d'un chef de bataillon et de trois sous-officiers de mineurs. A peine sont-ils entrés, qu'ils se trouvent devant trente barils de cartouches au dessus desquels pleuvaient, à travers les ouvertures du plafond, des brandons allumés. Enlever ces barils avec précaution, fut pour ces hommes de cœur l'affaire de quelques minutes. Des soldats du génie, des artilleurs, des bourgeois, que l'exemple donné par le commandant de place avait retenus au pied de l'édifice, s'empressèrent d'évacuer ces barils en un lieu sûr, et l'on fut tranquille sur les suites de ce premier danger. Mais un autre attirait bientôt tous les regards. Le feu commençait à gagner l'aile droite des bâtiments, où se trouvait, dans une salle basse, un dépôt de quarante milliers de poudre. Aussitôt les sapeurs-mineurs et les canonniers volent sur le toit de l'édifice, taillent et divisent la charpente embrasée, que les pompiers bourgeois éteignent sous des avalanches d'eau. A six heures du soir, le feu était complètement éteint, et une partie de la ville sauvée d'une destruction certaine. Un décret de la Convention nationale, du 18 vendémiaire an 4, mentionna honorablement les hommes héroïques qui avaient donné les premiers, en cette circonstance, l'exemple du dévouement, et leur accorda une somme de 8,000 francs en assignats, qu'un très petit nombre d'entre eux seulement voulut accepter.

Ce fait, avec la défense des remparts en 1793, le courage que déploya en 1794 la garde nationale de Maubeuge sous les murs de Landrecies, pendant les dix-sept jours qui précédèrent la reddition de cette ville à la France (1), montre que les

(1) Le drapeau de la garde nationale de Maubeuge que l'on vit alors flotter dans les tranchées sous les murs de Landrecies, celui-là même qui avait été rapporté en 1790 de la fédération du Champ-de-Mars, existe encore. Nous l'avons vu déployer en ces derniers temps dans nos fêtes républicaines, comme un précieux souvenir d'une époque de dévouement et de patriotisme.

hommes de cœur ne manquaient pas à Maubeuge sur la fin du XVIII^e siècle, et qu'ils savaient rivaliser dans toutes les circonstances avec les soldats de la garnison. Cette ville semblait, en quelque sorte, inspirée par le souvenir traditionnel des anciens Nerviens, qui étaient morts aux mêmes lieux en défendant leurs foyers. (Voyez page v de notre Introduction.) Tandis qu'elle servait l'État par le dévouement de ses habitants, elle envoyait sur les champs de bataille une foule de braves soldats sortis de son sein. Parmi ces derniers, il en est deux, Mousin et Deshaies, qui s'élevèrent même des derniers rangs de l'armée à un grade distingué. Nous ne pouvons passer leur carrière sous silence.

Mousin (Barthélemy-François) naquit à Maubeuge, en 1738, d'une modeste famille bourgeoise. Entré au service en 1755, à l'âge de dix-sept ans, dans le régiment de La Tour-du-Pin, depuis régiment d'Agenois, il se fit remarquer par son intrépidité dans la guerre de sept ans, où il reçut un coup de feu à la jambe, et dans celle de l'indépendance américaine, où il se rendit en 1771, en qualité de porte-enseigne. Les fatigues sans nombre qu'il endura sous le ciel du Nouveau-Monde lui ayant occasionné des attaques convulsives de nerfs, il revint en France dix ans plus tard pour entrer aux Invalides. Malgré ses trente-cinq ans de service et ses vertus militaires, en 1789, Mousin n'était encore que lieutenant. Sous le gouvernement qu'il avait servi, il n'y avait malheureusement aucun avancement à espérer pour des soldats d'origine roturière. Tous les avantages étaient réservés à des cadets de famille qui n'avaient souvent d'autre mérite que celui de leur naissance. Mousin espéra que la révolution, fidèle aux grands principes qu'elle proclamait, allait réaliser l'égalité dans la carrière des armes comme ailleurs, et, plein de confiance en elle, il ne désespéra pas de regagner en peu d'années le temps qu'il avait perdu à servir un régime d'ingratitude et de privilège. Malgré ses cheveux blancs, il reparut dans l'armée active. Ses prévisions furent justifiées. Le 26 novembre 1793, étant à l'armée de la Moselle, il fut nommé général de brigade, et, six semaines après, général de division. C'est en cette qualité qu'il fut dès lors préposé au commandement d'un département de l'est. En 1795, ses infirmités le forcèrent à prendre sa retraite. Il se retira à Vaugirard, près Paris, où il vécut jusqu'en 1820 dans la simplicité d'un vrai

républicain, regretté de tous les habitants du lieu de sa résidence qui avaient été à même d'apprécier ses vertus et l'aménité de son caractère (1).

Deshaies (Jean-Baptiste), fils d'un marchand tailleur de Maubeuge, s'était enrôlé en 1792, à l'âge de dix-huit ans, dans le premier bataillon des chasseurs du Hainaut, corps franc qui, comme nous l'avons vu à la page 193, avait été formé au début de la guerre sur les pas de l'armée de Dumouriez. Le 9 mars de l'année 1793, il était nommé sergent-major, et, le 29 juin suivant, sous-lieutenant. C'est comme tel qu'il se trouva dans sa ville natale lors du blocus qu'en fit le prince de Cobourg. Dans la courageuse sortie qui fut dirigée le 10 octobre contre le bois du Tilleul (Voyez page 197), Deshaies, à la tête de douze chasseurs, s'empara d'un poste ennemi et escalada un des premiers une des redoutes du bois. L'année suivante, il se trouva au premier passage de la Sambre par l'armée française (Voyez page 211), et fut blessé près de l'abbaye de Lobbes d'un coup de balle qui lui traversa la cuisse gauche. En l'an 4, il passa à l'armée d'Italie avec le grade de lieutenant dans la 17^e demi-brigade d'infanterie légère. C'était à l'époque de ces mémorables campagnes où le général Bonaparte anéantit quatre armées en moins d'un an et força l'Autriche à implorer la paix. Dans ces campagnes, qui pourraient passer pour fabuleuses, il fut, par son courage, à la hauteur des événements. Le 18 thermidor, lors de la première agression du général Wurmser, il enleva, à la tête de huit hommes de sa compagnie, un parc d'artillerie, pièces et caissons attelés, et mit en fuite le détachement qui l'escortait. Le 14 brumaire an 5, lors de l'agression d'Alvinzy, successeur de Wurmser, il rendit à l'armée un service non moins important. Sa demi-brigade, mise en fuite, laissait derrière elle la ville de Trente ouverte à l'ennemi. Deshaies, s'en apercevant, retourna sur ses pas avec quelques hommes déterminés, ferma les portes de la ville, rallia les chasseurs de son bataillon, et fait face aux Autrichiens jusqu'à ce que les ponts par où ils devaient passer fussent incendiés, ce qui permit

(1) Voir, au sujet du général Mousin, la notice de M. Estienne insérée dans les *Archives du Nord*, t. 1, 1^{re} série, p. 20, *Des hommes et des choses*.

aux Français de reprendre haleine et de reformer leurs rangs pour se retirer en ordre. Quelques jours après, à la bataille de Rivoli, au moment où il entraît le premier dans une redoute, il recevait un coup de feu au bas-ventre.

Cette blessure ne l'empêcha pas, toutefois, de reparaitre dans les rangs de l'armée. En l'an 7, il se trouva avec le grade de capitaine sur les bords du Mincio, de l'Adda et de la Bormida, lorsque l'Italie fut défendue pied à pied contre les Austro-Russes. Sa conduite dans cette campagne meurtrière fut en tout digne de ses précédents. Il combattit avec sa bravoure accoutumée jusqu'à ce qu'il eût la douleur de se voir faire prisonnier, ce qui arriva le 2 messidor, au combat de San-Giuliano, près d'Alexandrie.

Rendu à la France, Deshaies se trouva depuis à l'armée des Grisons en l'an 9, à celle des côtes de l'Océan en l'an 12 et en l'an 13, fit partie de la Grande-Armée dans les campagnes de 1805, 1806, 1807 et 1808, combattit en Espagne en 1810 et en 1811, en Russie en 1812, et en Allemagne en 1813. Au commencement de cette année, il était major-colonel du 2^e régiment de chasseurs de la garde à pied. Dans le courant de la campagne, il fut fait commandeur de la Légion d'Honneur, membre de la Couronne-de-Fer, et colonel-major de son régiment, ce qui équivalait au grade de maréchal-de-camp. Ces grades et ces honneurs n'étaient que la juste récompense de sa bravoure et de ses vertus. L'avenir lui promettait de les voir s'augmenter encore, et Deshaies fût sans doute devenu plus tard un de nos maréchaux, si la mort eût continué à le respecter. Malheureusement, il périt d'un coup de canon à la bataille de Dresde, laissant dans la garde un vide qu'on ne put que difficilement combler après lui. Un autre enfant de Maubeuge, qui servait alors en même temps que lui comme officier de la jeune garde, M. Quivy, s'exprime ainsi à son sujet (1) : « Deshaies, dit-il, après vingt campagnes et malgré quatre blessures, avait conservé toute sa vigueur et ses belles formes. Brave comme un Bayart, il était l'émule et le com-

pagnon d'armes de Mouton-Duvernet et de Cambronne. Apprécié de l'empereur, il en était aimé. Celui-ci se plaisait surtout à l'entendre, dans une revue, commander ses vieilles légions. Son air martial et le son de son commandement en inspiraient aux soldats, et sa voix se faisait entendre sans effort dans tous les rangs. A ses qualités guerrières il joignait un excellent cœur. Père de ses soldats, il en était adoré. Toujours supérieur au grade qu'il occupait, que d'avenir en lui, si le fer ne l'avait frappé au moment où il surgissait du rang de tant de valeureux soldats. C'était le jour où 30,000 hommes de la garde repoussaient 200,000 Autrichiens devant Dresde, le 26 août 1813. Nous débouchions sur l'ennemi par la porte de Plauen, à travers une grêle de mitraille, de balles et de boulets. Chargé de nous soutenir, et en réserve avec son régiment, il ne put résister au désir de nous voir franchir les retranchements de l'ennemi et de le culbuter. Il sortit de l'enceinte où sa troupe était abritée, et, à deux pas de son régiment, sous la porte en dehors du faubourg, un boulet l'atteignit au sommet de la tête : deux heures après, il n'existait plus. Le bruit de sa mort, bientôt répandu dans nos rangs, nous arracha des larmes, quand l'aspect des cadavres couvrant la terre, les cris des blessés, et notre propre danger, semblaient avoir émoussé notre sensibilité. Il fut pleuré de toute la garde impériale. »

Ces paroles d'un soldat qui fut à même de bien apprécier le brave Deshaies sont un juste tribut payé à sa mémoire.

Tandis que Deshaies s'illustrait ainsi sur les champs de bataille, un autre Maubeugeois acquérait une célébrité non moins grande sur un théâtre plus paisible : nous voulons parler du chevalier Hennet, administrateur et littérateur distingué (1).

Albert-Joseph-Ulpien Hennet naquit à Maubeuge en 1758, de Pompée Hennet, dernier prévôt de cette ville, et duquel il a été parlé aux pages 184, 185 et 188 de nos *Recherches*. D'une faible complexion, de mœurs paisibles, bien jeune encore il

(1) Voyez les *Archives du Nord*, 4^{re} série, page 114, *Des hommes et des choses*.

(1) Nous puisons nos renseignements sur le chevalier Hennet dans un excellent article publié par M. Arthur Dinaux dans les *Archives du Nord*, t. 1, p. 477. Nous ne pouvions nous renseigner à meilleure source.

montra des goûts pour la vie sédentaire, et son père le plaça, à l'âge de vingt ans, au bureau des finances, à Paris. Il y travailla sous M. Calonne, né comme lui dans le nord de la France, et sous Necker, qui ne tarda pas à le distinguer. Son mérite et ses talents le conduisirent en peu de temps au grade de premier commis des finances et lui firent confier les missions les plus importantes et les plus difficiles.

Pendant les années de crise de la révolution, il se tint à l'écart, ne voulant point servir un gouvernement qui ensanglantait la plus belle des causes par des proscriptions odieuses. Mais en 1796, il accepta du Directoire une mission qui faisait honneur à son mérite et à son expérience : il fut chargé d'organiser les finances de la Belgique, et s'acquitta de cette tâche avec honneur. En 1801, il fut envoyé dans le Piémont pour exercer la même mission. Le plus grand désordre régnait dans les finances de ce pays, et ce désordre était tel, que l'armée, faute de solde, était sur le point de s'y révolter. Hennet, par les réformes qu'il opéra, ne tarda pas à guérir le mal. Il créa de nouvelles ressources, ressuscita une partie des anciennes, et apporta tant de fermeté et de prudence, qu'il fut l'objet des plus grandes marques d'estime et de reconnaissance de la part des chefs militaires qui commandaient en Italie. En 1803, il fut mis à la tête du cadastre et dirigea avec succès cette vaste administration, dont les travaux ont depuis rendu tant de services. Il publia même alors sur cette matière un recueil méthodique de lois et règlements qui fut regardé comme un modèle du genre, et qui, depuis, a été adopté par la Belgique. En 1805, l'empereur lui accorda la décoration de la Légion-d'Honneur. Cette dignité, toutefois, n'était que la récompense des services qu'il avait rendus, et non une marque de la faveur dont il jouissait auprès du gouvernement : car, nommé en 1811 au corps législatif par l'arrondissement d'Avesnes, conjointement avec M. Baillou, du Quesnoy, il se vit préférer son compétiteur par le sénat. Louis XVIII, à son retour en France, le dédommagea de ces dédains en lui envoyant des lettres de noblesse avec la devise : *Deo et regi fides imparvada*. Cette marque d'estime l'attacha fortement aux Bourbons, et ce fut pour les mieux servir qu'il brigua une seconde fois, en 1815, les suffrages du corps électoral de son arrondissement. S'il ne l'emporta point en cette circonstance,

c'est qu'il eut à lutter contre l'un des personnages les plus intègres et les plus avantageusement connus du pays : M. de Préseau d'Hugémont. En 1821, il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur, et peu de temps après receveur particulier des finances d'un des arrondissements de Paris.

Le chevalier Hennet mourut en 1828, regretté de tous ceux qui connaissaient les qualités de son esprit et de son cœur. Ce qui fait surtout son éloge, c'est qu'il mourut pauvre, lui qui avait été presque ministre et administré souverainement les finances de deux riches contrées. Cette pauvreté était la conséquence de sa générosité et de son désintéressement, qualités bien rares aujourd'hui, et qu'on aime à citer afin de se consoler des bassesses, de l'égoïsme et des concussions de notre époque (1).

Né avec une organisation délicate, sensible et nerveuse, avec de l'imagination, Hennet se délassa de ses travaux administratifs par la culture des lettres. La première de ses œuvres est un Mémoire sur le divorce, qu'il adressa à l'Assemblée nationale, dont son père était membre. Ce mémoire ne fut pas sans être de quelque poids sur le vote de la loi qui fut promulguée peu de temps après touchant cette matière (2). En 1793, sa réputation comme poète était connue, et c'est à lui qu'on attribua une romance qui eut alors une vogue européenne. Cette romance, intitulée : *Louis XVI aux Français*.

(1) Voici un trait qui montre combien Hennet portait loin le désintéressement et plaçait haut les devoirs du fonctionnaire. Étant premier commis du ministre des finances, un receveur général, qui avait usé de son crédit pour se faire nommer, eut devoir le remercier par l'envoi d'une somme considérable en billets. Mais Hennet renvoya le paquet en ne faisant que changer d'adresse et en y ajoutant ces mots : « Monsieur, si je vous avais mieux connu, vous ne seriez pas nommé. Ce qui se passe m'apprend qu'il faut vous surveiller. Je vous prévins que je ne vous pensais pas de vue. » Des parvenus qui ne doivent qu'à une fortune plus ou moins bien acquise le rang distingué qu'ils prétendent occuper dans le monde traiteraient une telle manière d'être de naïveté ; mais au moins de tels naïfs laissent un nom honorable à leur famille et conservent l'estime d'eux-mêmes et du public. C'est une compensation quelquefois bien chère, qui permet de marcher la tête haute, et dont plus d'un grand personnage ne pourrait, au besoin, se prévaloir.

(2) Cet ouvrage, dont la 3^e édition fut publiée à Paris par Dupont et Desenne, est plein de recherches savantes et ingénieuses. Il est réfuté par Walbert Etienne, chanoine du chapitre Saint-Quentin, de Maubeuge, oncle de l'écuyer de la *Vie de sainte Aïdegonde*. Cette réfutation, toutefois, n'a pas été imprimée.

était une parodie de ce passage de Jérémie : *O populus meus, quid feci tibi*. Chantée dans Paris sur l'air de *Pauvre Jacques*, elle parvint au malheureux monarque, qu'elle consola un moment dans sa prison. Cette romance, toutefois, n'était point de lui. Elle avait été, paraît-il, composée par son frère, capitaine du génie émigré, le même dont nous avons parlé au bas de la page 192.

Au 13 vendémiaire, le chevalier Hennet se trouva l'un des volontaires des sections insurgées contre la Convention. On sait qu'avant de combattre, les conjurés résolurent de rédiger une adresse tendant à entraîner les troupes dans leur parti. Pour cela l'illustre écrivain La Harpe avait préparé à l'avance une proclamation. Mais Hennet, qui en avait rédigé d'une inspiration, eut l'honneur de la voir préférer à la première. Ce fait montre qu'il savait aussi bien manier l'éloquence politique que la poésie et la langue du législateur.

Il avait aussi les talents de l'historien. Un grand ouvrage qu'il allait publier au moment de sa mort en est une preuve. Cet ouvrage est intitulé : *Histoire de l'Académie, cours historique de littérature*. Comme il le dit lui-même dans un prospectus, c'est la vie de l'Académie entière, sa naissance, son institution royale, ses règlements, ses usages, ses candidatures, cabales, scrutins, élections, séances privées, séances publiques, concours, examens, jugements des ouvrages, distributions des prix, traits honorables du corps entier, fautes échappées à la fragilité humaine, suppression en 1792, rétablissement imparfait en 1803, réorganisation complète en 1816. On doit regretter qu'une telle histoire n'ait point été publiée. Le chevalier Hennet a laissé, outre ses ouvrages imprimés et dont nous parlons ci-dessous (1), plusieurs tragédies traduites de l'an-

glais, une *Nouvelle* écrite dans cette langue, et un grand nombre de poésies fugitives. Tous ses ouvrages, corrects de style, écrits avec goût, révèlent un homme qui avait reçu de la nature des dons d'écrivain que l'étude et la belle société développerent avantageusement.

II. Siège de Maaubourg en 1814.

Invasion de la France en janvier 1814. — Plan de campagne de l'empereur Napoléon. — Nomination de Schuller, colonel d'artillerie, comme commandant supérieur de Maaubourg. — Meeurs prises par celui-ci pour l'approvisionnement et la défense de la place. — Apparition de l'ennemi. — Capitulation d'Arennes et ses suites. — Maaubourg proposé pour devenir le chef-lieu de l'arrondissement, et réalisation probable de cette proposition si l'empire eût persisté. — Tentatives de la garnison de Maaubourg pour intercepter les communications et les convois de l'ennemi : affaires de Bavaï, de Solre-le-Château et de la Noire-Boutelle. — Les alliés forment le dessein de réduire Maaubourg. — Arrivée du duc de Saxe-Weymar sur la Sambre avec un corps d'environ 15,000 hommes. — Investissement de la place. — Elle est bombardée d'otranes et se défend avec succès. — Pertes considérables essuyées par le duc de Saxe-Weymar. — Sommation qu'il adresse à Schuller et réponse que celui-ci lui fait. — La siège est levé. — Sortie glorieuse de la garnison. — Eloignement de l'ennemi. — Tandis que les défenseurs de Maaubourg triomphent, Paris capitule. — Chute de l'empire et restauration des Bourbons. — Effet que cause la nouvelle de ces événements à Maaubourg.

Pendant toute la durée du Directoire, du consu-

(1) Les ouvrages imprimés du chevalier Hennet, outre son Mémoire sur le divorce, sont : 1° une *Grammaire italienne* rédigée à la demande d'une dame à laquelle il avait appris la langue du Tasse de manière à pouvoir lui faire traduire au bout de quinze jours différents morceaux de littérature. Paris, chez Desenne 1790, in-4° oblong, viii et 96 pages ; — 2° *La Poétique anglaise*. Paris, 1816, 3 vol. in-8°, ouvrage dont le 3^e volume se compose de traductions en vers des meilleurs poètes anglais ; — 3° *Réponse à un pamphlet manuscrit* avec cette épigraphe : « Hélas ! il est des rois après le plus sage ! ». Paris, Delaunay, 1815, in-8°, 55 pages. Le pamphlet auquel répondit alors Hennet était un rapport du duc d'Ortrante qui avançait que les Bourbons n'avaient été accueillis en France que par 10 départements

sur 86 ; — 4° *Essai sur les finances*, in-8° ; — 5° *Théorie du crédit public*. Paris, 1816, in-4° ; — 6° *Histoire des finances de France et d'Angleterre*, in-8° ; — 7° *Rapport présenté au ministre des finances par la commission royale du cadastre*. Paris, 1818, grand in-4° ; — 8° *Fables pour l'enfance*, dédiées à S. A. R. Mademoiselle de France, Delaunay et Pouthieu, 1824, in-16, 104 pages, 10 figures dessinées par Aubry ; — 9° *Observation sur l'acte constitutionnel*. Paris, Testu, in-8°.

Indépendamment de ces ouvrages, le chevalier Hennet publia aussi, dans le *Journal* et l'*Almanach des Français*, l'*Almanach des Grécos*, et dans d'autres publications périodiques de son temps, une foule d'articles. Il est, avec le nommé Rosier, ouvrier armurier à Maaubourg, un des écrivains que cite le *Moniteur* à la date du 8 septembre 1795. Ce dernier reçut alors du gouvernement, comme encouragement, une récompense de 1,500 livres.

lat et de l'empire, Maubeuge jouit d'une paix profonde. Il n'y eut alors d'autre bruit que celui qui était causé par le retentissement de nos victoires à l'étranger. Mais cette période de sécurité finit avec celle de nos triomphes. Napoléon, vaincu en Russie par les éléments, accablé en Saxe par l'Europe entière, repassa le Rhin avec les débris démoralisés de la Grande-Armée. Les frontières de la vieille France furent envahies de nouveau, et Maubeuge, entouré d'ennemis comme en 1793, vit se renouveler les jours d'angoisses et de dévonement qu'il avait alors endurés. Tandis que Napoléon, semblable à un lion qu'on acculerait dans sa dernière retraite, soutenait, à vingt lieues de sa capitale, l'assaut d'ennemis toujours renaissants, cette ville, pour ainsi dire isolée du reste de la France, demeurait fidèle à sa cause et s'honorait par une résistance bien rare en ces jours de défection et de découragement. Cette résistance, nous la ferons connaître avec tous les détails et le soin qu'elle mérite.

Le plan de l'empereur Napoléon, dans la campagne de 1814, fut, comme on sait, de manœuvrer de la Seine à la Marne, entre les deux principales armées coalisées, qui descendaient le cours de ces fleuves, de les empêcher de faire leur jonction, de les écraser tour à tour, et de les refouler vers les places fortes de nos frontières, notamment sur la Belgique, où commandait le général Maison à la tête d'une armée formée de différents dépôts, de gardes nationaux et de douaniers. Ces places, malgré l'insuffisance de leurs garnisons, étaient à même de jouer un grand rôle, soit en contrariant la marche de l'ennemi, soit en inquiétant pour sa base d'opérations, soit en interceptant ses communications. Aussi l'empereur avait-il choisi pour commander dans la plupart d'entre elles des hommes surs et connus de lui. Tel fut le jeune chef d'escadron d'artillerie Schouller, qui, étant à Maubeuge inspecteur de la manufacture d'armes, et directeur de l'artillerie, y obtint, dans les premiers jours de février, le grade de colonel de son arme, puis celui de commandant supérieur de la place. C'était un homme à l'esprit calme et prévoyant, au caractère énergique dans une tête froide; excellent soldat, bon administrateur. En prenant possession de son commandement, il comprit toute l'importance que Napoléon devait attacher à la conservation d'une place qui non seulement était située sur la grande route

que les alliés devaient suivre pour se rendre de la Belgique sur le théâtre des hostilités, mais qui, de plus, commandait le cours de la *Sambre*, relient Valenciennes avec Philippeville, et devait être l'un des points d'appui des mouvements de diversion que le général Maison était chargé d'opérer dans le bassin de l'*Escaut*, devant le général Bulow, et sur le derrière des forces coalisées. La confiance qu'on plaça alors en Schouller ne fut point trompée, comme on le verra, et de tous les hommes qui eurent à jouer un rôle important dans ces grandes circonstances, il est un de ceux qui aient le mieux accompli leur mission.

Maubeuge, au commencement de l'année 1814, était dans une situation on ne peut plus déplorable. Le typhus, que les troupes de la Grande-Armée avaient apporté en France au retour de l'Allemagne, y exerçait encore ses ravages. Malgré les efforts faits depuis peu pour l'approvisionnement de vivres et de munitions, tout y était dans le plus grand déneement. Comme la plupart des places fortes de l'ancienne France, cette ville avait été négligée par le génie militaire depuis que le théâtre de la guerre avait été porté par nos armées au sein des puissances étrangères. Ses fortifications, dégrainées en l'an 6, étaient à peu près encore dans le même état qu'en 1793, sauf les dégradations, qui étaient considérables. Ces dégradations existaient partout, surtout aux remparts des fronts sud et sud-est de la place, aux revêtements des demi-lunes; aux contre-escarpes, dont les ruines obstruaient les escaliers; enfin dans le chemin couvert et ses traverses, qui demandaient les plus promptes réparations.

La place forte de Maubeuge, malgré ses épais remparts, est, comme on sait, d'une défense peu avantageuse, ce qui est dû au voisinage des cotéaux qui la dominent, surtout de celui de La Falize, d'où l'on peut voir dans l'intérieur de la plus grande partie des ouvrages, les prendre à revers, en écharpe, et même à dos. Ces inconvénients, auxquels on avait obvié en 1793 par la construction d'un camp retranché, existaient tout entiers en 1814, alors que ce camp ne pouvait plus être défendu par des forces suffisantes, et que les bastions qui sont du côté de La Falize étaient dans l'état de délabrement le plus complet. Avec des remparts en bon état et la garnison qui lui est nécessaire pour se défendre, d'après les règles ordinaires,

c'est-à-dire avec 5,040 hommes de toutes armes, cette ville, sans camp retranché, peut tout au plus tenir pendant douze jours de tranchée ouverte. Mais elle était loin d'en être là en 1814. Toutefois, très faible contre un siège, avec un commandant tel que Schouller, non seulement elle était à l'abri d'un coup de main, mais encore pouvait résister à un bombardement. Sa garnison se composait : 1^o d'un dépôt de 100 hommes du 1^{er} régiment de chasseurs, comptant à peine 30 chevaux disponibles; 2^o d'un bataillon de gardes nationales du Pas-de-Calais, fort de 400 hommes; 3^o d'un bataillon de douaniers, dont la désertion avait considérablement éclairci les rangs. Ces troupes, avec la garde nationale de Maubeuge et des environs, formaient un effectif d'environ 1,000 hommes. Elles étaient approvisionnées en tout genre pour trois mois, excepté de viande fraîche. Trente-six pièces de canon garnissaient les remparts, et quinze se trouvaient en dépôt à l'arsenal.

Schouller fit mettre toutes ces pièces en batterie sur des affûts solides, acheva les approvisionnements en bétail et en grains, fit élever à la hâte autour de la place toutes les palissades nécessaires, abattre plusieurs maisons des faubourgs et couper les ponts qui traversaient la *Sambre* à deux lieux en aval et en amont des remparts. Ces dispositions étaient urgentes, car bientôt les coalisés se présentèrent sur la frontière, et leurs éclaireurs vinrent escarmoucher autour de la ville. Mais la réception qu'on leur fit ne leur inspira pas le goût de revenir.

Repoussé du côté de Maubeuge, l'ennemi, laissant 500 cavaliers autour de cette ville, pour intercepter ses communications avec Valenciennes, passa la *Sambre* à Solre, dont le pont n'avait pu être coupé, et s'avança par Beaumont et Solre-le-Château sur Avesnes, au nombre de 3,000 hommes d'infanterie et de 400 cavaliers, ayant plusieurs pièces de campagne. Les habitants d'Avesnes forcèrent le commandant de place à rendre la ville à la première sommation, et ce poste important fut occupé le 9 février sans qu'un seul coup de fusil ait été tiré pour le défendre. Cette reddition, qui facilitait les communications des forces coalisées de la Belgique avec celles qui agissaient en Champagne, doit être regardée comme une des causes fatales de nos désastres. Le corps russe de Wintzingerode, venant de Namur, puis bientôt après celui de Bulow, venant d'Anvers, où il avait été repoussé par

Carnot, passèrent par cette trouée qui venait d'être faite sur nos frontières, et, se mettant en ligne sous les murs de Laon, ils sauvèrent l'armée prussienne d'une destruction certaine. Un seul jour de résistance sur les remparts d'Avesnes pouvait empêcher ce résultat.

N'ayant point cherché à faire la moindre résistance, les autorités d'Avesnes allèrent plus loin : à peine eurent-elles capitulé, qu'elles se mirent avec empressement au service des alliés. Le sous-préfet de cette ville, qui n'avait presque rien fait pour l'approvisionnement de la place de Maubeuge, lorsqu'il en était encore temps, ne vit pas plutôt les Russes entrés dans son chef-lieu, qu'il fit des proclamations en leur faveur et ordonna aux habitants de l'arrondissement d'Avesnes de se soumettre à toutes les réquisitions qu'ils feraient, les menaçant, en cas de désobéissance, de peines sévères, voire même du knout des Cosaques. Il en fut de même du receveur des finances, M. Maupassant. Quelques jours auparavant, ce fonctionnaire s'était refusé à toutes les demandes de fonds que lui avait faites le gouverneur de Maubeuge, tant pour les dépenses des travaux de la place que pour l'entretien des troupes, dont le défaut de solde amenait chaque jour la désertion. A peine se vit-il au milieu des ennemis, qu'il mit sans difficulté sa caisse à leur service et enjoignit à tous les percepteurs de sa circonscription de verser chez lui, par avance, tous les fonds de la contribution de 1814 (1). Cette conduite, connue à Maubeuge par les détachements que Schouller avait envoyés dans les campagnes pour y faire des approvisionnements, et qui avaient partout trouvé de la résistance de la part des autorités, fut bientôt confirmée par un parlementaire russe. Celui-ci, croyant ébranler le patriotisme des défenseurs de Maubeuge, non seulement raconta tout ce qui s'était passé à Avesnes, mais, de plus, chercha à répandre dans la place des proclamations séditionneuses. Il assura en outre que l'empereur Napoléon avait

(1) La conduite de l'inspecteur des forêts de l'arrondissement ne fut pas plus belle. Non seulement il défendit aux gardes forestiers de se rendre à Maubeuge, à la demande de Schouller, qui en avait le plus grand besoin, mais encore, en vertu d'une commission russe dont il était porteur, il les employa à faire des palissades pour la défense d'Avesnes.

été battu sur tous les points en Champagne. Sa missive fut accueillie avec indignation. Les habitants et la garnison furent unanimes à flétrir la conduite de fonctionnaires et de citoyens qui s'étaient si facilement soumis aux ordres de l'étranger (1), et le parlementaire, auquel on donna cinq minutes pour être hors de portée de fusil, fut renvoyé bien persuadé qu'il n'y avait rien à espérer des défenseurs de Maubeuge.

Schouller institua dans cette ville une administration provisoire en remplacement de la sous-préfecture d'Avesnes, administration dont il confia la direction à M. Picquery, maire de la ville, patriote sincère et dévoué. Une demande des habitants fut adressée au préfet du Nord, tendant à obtenir le maintien définitif de cette institution, et le séna-

(1) Pour nous, qui écrivions en dehors des émotions du moment et qui sommes peut-être mieux renseigné qu'on se l'était alors à Maubeuge sur la situation d'Avesnes, une chose semble quelque peu atténuer la conduite des habitants de cette ville : c'est l'état d'abandon et de dénuement dans lequel elle avait été laissée. Elle ne possédait, paraît-il, ni artillerie, ni garnison, et les autorités qui s'y trouvaient n'avaient d'autres forces pour faire respecter leurs ordres que celles qui sont préposées au maintien de la sûreté publique en des temps ordinaires. Cependant, il semble qu'une ville fermée par des remparts comme ceux de Vauban avait élevés autour d'Avesnes aurait bien pu, avec l'aide de ses seuls habitants, résister à un coup de main qui n'était appuyé que de 3,500 hommes et de quelques pièces de campagne. On pouvait bien aussi, d'un autre côté, en atermoyant, différer d'un jour ou deux la reddition de la place. Dans des guerres d'invasion comme celle de 1914, un jour ou deux de résistance peuvent avoir des conséquences incalculables. Les faits l'ont prouvé. Mais, il faut le dire, on était alors, à Avesnes comme ailleurs, las de l'empire. Il n'y avait plus ni garde nationale, ni énergie, ni élan, et c'étaient là les tristes conséquences d'un régime de compression et d'étouffement. Toutefois, un pareil esprit, excusable chez une population qui avait beaucoup souffert de l'empire, était coupable de la part de fonctionnaires qui lui devaient tout ce qu'ils étaient, et, ce qui le prouve, c'est qu'ils eurent la précaution de se cacher pendant les Cent Jours. Ces fonctionnaires étaient de ces hommes qui, dix ans auparavant, avaient accepté avec empressement le despotisme et toutes ses conséquences. Tant que le despotisme s'était montré fort, ils l'avaient flâné jusque dans ses abîmes. Il commença à chanceler, ils l'abandonnèrent et consentirent à se mettre au service de l'étranger, plutôt que résigner leurs fonctions. Les républicains n'agirent point ainsi alors ; ils virent dans la cause de l'empire celle de la patrie menacée et se dévouèrent pour le servir à l'heure de sa chute, ce qui n'en avait reçu à l'heure de sa puissance que des persécutions et des injustices. L'exemple de Carnot et d'une foule d'autres est là pour montrer quel sont les partis qui se sont le plus honorés par leur conduite dans ces graves circonstances.

teur comte de Villemanzy, commissaire extraordinaire de la 16^e division militaire, en réponse à une lettre qui lui avait été adressée à Arras par le commandant de place lui-même, assura qu'il ferait toutes les démarches nécessaires pour que le siège de la sous-préfecture demeurât officiellement déplacé. Aussi l'on doit croire que, si les destins de la guerre eussent été favorables, l'arrondissement d'Avesnes fût devenu l'arrondissement de Maubeuge.

Tandis qu'il prenait toutes ces mesures d'ordre, Schouller continuait, autant qu'il lui était possible, les approvisionnements de la place, expédiait dans l'intérieur des convois d'armes à feu que la manufacture de Maubeuge fabriquait et réparait avec une célérité admirable, interceptait les communications des ennemis, et mettait journellement le général Maison au courant de leurs moindres mouvements. Pour faciliter ces opérations, des colonnes d'éclaireurs intrépides rayonnaient partout dans les villages qui sont en deçà et au delà de la Sambre. En tête de ces colonnes marchaient les 30 chasseurs du 1^{er} régiment qui pouvaient disposer d'une monture, poignée d'hommes héroïques qui rendit alors les plus grands services. Le 27 février, ils avaient chassé de Bavai un corps de cuirassiers saxons et lui avaient pris 80 prisonniers espagnols que les cuirassiers avaient enlevés au moment où on les transportait de Landrecies à Cambrai. Le 9 mars, les mêmes chasseurs servirent d'avant-garde à une expédition tentée par 500 douaniers de la garnison sur Solre-le-Château, afin d'en chasser un poste ennemi qui s'y trouvait. Cette expédition fut conduite avec beaucoup de courage. La colonne arriva devant le bourg à sept heures du matin. Le capitaine de chasseurs Masson, qui la commandait, ayant appris que dans la nuit même il était entré dans Solre un renfort de 100 hommes d'infanterie de la garnison d'Avesnes, résolut néanmoins d'y pénétrer. Après avoir éborgé un poste de 8 hommes placé à l'entrée du bourg, les douaniers, vieux soldats déterminés, s'avancèrent à la baïonnette, tambour battant, et renversèrent tout devant eux. Arrivés sur la grande place, une fusillade terrible s'engagea entre eux et 200 ennemis qui s'étaient retranchés dans les maisons. Cette fusillade dura près d'un quart d'heure à l'avantage des Français. Ceux-ci ne se retirèrent que lorsqu'ils virent venir vers eux, sortant de l'enceinte du vieux château de Solre, une forte colonne d'infanterie russe. Le ral-

liement fut dès lors sonné, et le capitaine Masson, faisant volte-face, revint tranquillement vers Maubeuge avec 6 prisonniers.

Deux jours après cette tentative en eut lieu une autre bien plus glorieuse. Informé qu'une colonne de 575 prisonniers français étaient conduits d'Avèsnès sur Mons par Beaumont, sous la garde de 150 hommes d'infanterie prussienne et de 40 cuirassiers saxons (1), Schouller résolut de les délivrer. Il fit sortir à cet effet, le 11 mars, à une heure du matin, 400 hommes d'infanterie, 30 hommes de cavalerie et deux pièces de canon, sous le commandement du major Reinhartz, avec ordre de se porter au village de Grand-Reng, de s'y embusquer non loin de la route par où devaient passer les prisonniers, et d'attaquer ceux qui les escortaient aussitôt qu'ils se présenteraient. Le major Reinhartz conduisit sa troupe avec beaucoup de prudence. Après avoir fait éclairer sa marche et échelonné des vedettes sur toute sa route, il vint se poster le long de la chaussée de Mons à Beaumont, dans les haies d'un ravin et derrière les bâtiments d'une auberge dite la *Noire-Bouteille*. L'avant-garde ennemie, chargée à outrance par nos chasseurs au moment où elle se présenta, fut prise ou massacrée, sans qu'aucun des hommes qui la composaient pût aller porter l'alarme en arrière. Bientôt l'escorte elle-même apparut sur le versant de la colline qui avoisine la *Noire-Bouteille*. 100 hommes du bataillon des douanes l'attaquent en face, tandis que le détachement de chasseurs la charge en queue. L'ef-

fet de cette agression fut irrésistible. Les cuirassiers saxons prirent la fuite avec une partie de l'infanterie prussienne. Ceux qui s'obstinèrent à se défendre furent pris ou tués. Une vingtaine de prisonniers, quelques chevaux, ainsi qu'une voiture chargée d'armes, furent le butin de la rencontre. Il est impossible de peindre les transports de joie des prisonniers français que le conrage de la garnison de Maubeuge délivra en cette circonstance. En voyant leurs libérateurs, ils s'étaient jetés dans leurs rangs aux cris de : *Vive l'Empereur ! Vive la garnison de Maubeuge !* C'étaient, pour la plupart, d'intrepides soldats, grenadiers ou chasseurs de la vieille garde. L'ennemi les avait indignement dépouillés, acceablés d'insultes et de mauvais traitements ; ils s'attendaient à être conduits au delà du Rhin. Quelle ne fut pas leur joie en retrouvant des frères dans leurs libérateurs. Les uns et les autres rentrèrent à Maubeuge au cri de : *Vive l'Empereur !* Ce fut un enthousiasme général que partagea la population tout entière, et qui communiqua aux défenseurs de la place une énergie nouvelle (1).

(1) Le chef de cette entreprise, le major Reinhartz, loua beaucoup dans son rapport le courage déployé en cette circonstance par le lieutenant de chasseurs Comper, neveu du général de ce nom, le plus intrépide soldat de la garnison, qui, emporté par son cheval au milieu des Prussiens, fut percé de coups par eux. A cet éloge il ajouta celui de Troyaux, garde champêtre de Louvroil, qui lui avait servi de guide. Nous ne pouvons faire autrement que de dire un mot de ce dernier. Troyaux était un ancien armurier qu'on avait renvoyé, pour cause d'infirmité, de la 2^e compagnie d'ouvriers d'artillerie, où il servait. Quoiqu'infirme, il ne cessa de montrer une activité peu commune, activité qui était due à un caractère énergique et à une âme solidement trempée. Pendant toute la durée de la campagne de 1814, il déploya autour de Maubeuge une habileté et un courage étonnants. Schouller n'eut pas de meilleur émissaire pour espionner dans la contrée les moindres mouvements de l'ennemi. Dans les sorties comme dans les expéditions d'éclaircissements il était toujours le premier à attaquer et le dernier à fuir. Parfois, il tint seul tête à des détachements d'éclaircisseurs et les mit en fuite. En d'autres circonstances il les attirait dans des pièges qu'il leur avait dressés et leur enleva bagages et munitions. Un jour, ayant été forcé, dans un village voisin, de servir de guide à un officier et à deux sous-officiers prussiens qui se rendaient d'Avèsnès à Beaumont, il les conduisit par des détours jusqu'à la banlieue-sud de Maubeuge, où il leur déclara qu'ils étaient ses prisonniers et parvint à les désarmer. Chargé de prendre et de déposer en des lieux sûrs la correspondance officielle du général Maison et du gouverneur de Maubeuge, lorsque les voies ordinaires étaient interceptées, on le vit souvent cotoyer la Sambre au milieu des vedettes ou des postes ennemis, se jeter dans cette rivière, y plonger même, afin d'échapper aux regards, franchir de

(1) Schouller avait reçu avis du passage de ce convoi de prisonniers par l'un d'eux, qui s'était échappé pendant le trajet d'Avèsnès à Solre et avait gagné Maubeuge. Afin d'avoir des renseignements précis sur l'itinéraire que devait suivre l'escorte, il avait envoyé à Solre un habitant de Maubeuge, encore existant aujourd'hui, nommé Biérent. Biérent, qui avait déjà exposé sa vie depuis quelques jours pour des missions semblables, pénétra dans Solre-le-Château sous l'accoutrement d'un manoeuvre. Sachant que les officiers français que renfermait le convoi de prisonniers étaient chez un marchand de clous de sa connaissance nommé Delhaie, il se rendit dans son magasin, sous prétexte d'y faire emplette, et s'aboucha, par l'intermédiaire du marchand, avec l'officier français le plus haut en grade. Il en recueillit un morceau de papier écrit au crayon dans un lieu d'aisance et portant toutes les indications nécessaires. Biérent rentra à Maubeuge après avoir échappé à la poursuite de deux vedettes prussiennes en sautant une fosse de douze pieds de large. Le résultat de sa mission fut le combat de la *Noire-Bouteille*.

Ces bonnes dispositions, qu'augmentaient d'ailleurs les nouvelles, coup sur coup répétées, des triomphes de la Grande-Armée en Champagne, étaient plus nécessaires que jamais.

L'ennemi, que le dégel gênait considérablement dans les mouvements qu'il était obligé de faire par les chemins de traverse qui séparaient alors Beaumont de Solre-le-Château, avait enfin résolu de s'emparer de Manbeuge. Une fois maître de cette place, il l'était de toute la grande route de Bruxelles à Paris, et désormais il se trouvait délivré des sorties dont ses convois et ses communications avaient eu tant à souffrir. A cet effet, le duc de Saxe-Weymar, qui commandait à la place de Bulow en face du général Maison, sur la ligne de Contraï, Tournai et Mons, concentra ses forces. Ayant été rejoint par le général Thielmann à la tête d'un corps saxon rendu disponible, puis par une brigade du corps de Bulow qui avait été détachée pour prendre Gorcum, il se trouva à la tête de 37,000 hommes. Après avoir laissé en observation à Tournai, pour contenir le général Maison, 10 bataillons, 4 escadrons et 17 pièces d'artillerie légère, aux ordres de Thielmann, il s'avança lui-même sur Manbeuge avec 7 bataillons, 3 escadrons, 24 pièces de gros calibre, et tout l'attirail nécessaire aux travaux d'un siège. Le 18 mars, il traversa la Sambre sur des ponts qu'il avait fait jeter au dessus et au dessous de la ville. Le 19 et le 20, il la fit investir sur tous les points par deux corps : l'un, prussien, aux ordres du général Borstelt, dont le quartier-général fut porté à Berlaumont; et l'autre, saxon, sous le commandement du général Lecocq, qui prit son gîte au château de Recquignies. Le 21, le duc de Saxe-Weymar porta son quartier-général à Cerfontaine et fit enlever les hauteurs d'Asservent et de Rousies, ainsi que les redoutes qui les commandent, malgré

les efforts des braves qui les défendaient. Maître de ces positions, il le fut du choix de ses attaques, et se détermina pour celle que la nature du terrain lui offrait de préférence. Il dressa donc trois batteries sur le plateau de La Falize, afin de foudroyer de là la ville et ses magasins, qui, pour la plupart, n'étaient pas à l'épreuve de la bombe, de détruire la défense des bastions qui sont au sud et à l'est de la ville, et de pouvoir ouvrir la tranchée en présence de ces ouvrages. Les batteries ennemies, détruites par une sortie de la garnison (1), furent rétablies sous la protection d'une colonne d'infanterie qui repoussa les assiégés et se tint pendant plusieurs heures sous la mitraille des grosses pièces de la place. Le 23, à quatre heures du matin, elles étaient en état de fonctionner. Alors huit mortiers, quatre obusiers et dix pièces de 27 et de 18, commencèrent à jouer sans interruption, et couvrirent la ville d'un déluge de feu. L'arsenal, qui était le principal point de mire des pointeurs ennemis, souffrit considérablement de ces terribles décharges. L'hôpital et un grand nombre de maisons en furent endommagés. Mais, au lieu d'intimider les habitants, ce spectacle ne fit qu'accroître leur ardeur. Tous, rivalisant de zèle avec la garnison, répétaient, en portant partout leur assistance, qu'il fallait plutôt s'enterrer sous les ruines de leurs demeures que de se rendre. L'artillerie des remparts, en grande partie manœuvrée par les canonniers bourgeois et les ouvriers de la manufacture d'armes, se ressentit de ces bonnes dispositions et fut servie avec le plus grand succès. Schouler, en homme qui connaît les points faibles de sa position et prévoit de quel côté les attaques lui viendront, s'était borné à garnir de quelques pièces de canon les barbettes des trois bastions qui sont à l'ouest de la place et avait porté sur la portion des remparts qui regarde le sud-est et l'est ses plus grands moyens de défense. Il avait donc fait garnir le bastion n° 1, ou de Sambre, de deux pièces de

grandes distances à la nage, malgré les rigueurs de la saison, et parvenir toujours à son but avec succès. De tels traits de courage et d'habilité méritaient, certes, la plus éclatante récompense. Au lieu de cela, à la chute de l'empire, Trouxas se vit imputer à crime. Il fut obligé de se caclier pendant l'occupation des alliés, et mourut en 1823 dans la misère, près de cinq enfants. Puisse-t-on trouver de nos jours, ainsi que le brave Brient, l'émissaire de Solre-le-Château, une rémunération quelconque de services que le gouvernement actuel doit avoir à cœur de récompenser.

(1) C'est dans cette sortie que périt le sieur Lacour, un des plus braves citoyens de Manbeuge. Lacour avait paru volontairement dans cette sortie à la place d'un autre. Il fut perçé d'une balle au moment où il escaladait, lui deuxième, une redoute qu'occupait l'ennemi. Sa veuve, mère de six enfants, ne recueillit, pour prix de ce dévouement, qu'une pension de 100 francs. Deux de ces enfants figurent aujourd'hui parmi les plus dignes gardes nationaux de la ville.

24, de cinq de 16, de deux de 12, et porter dans ses flancs trois mortiers à grande portée de 10 pouces, et un obusier de 8. Dans le bastion n° 2, ou de La Falize, se trouvaient six pièces de 16, deux de 12, et, sur la courtine qui le sépare du précédent, deux pièces de 12, deux mortiers de 12 pouces, et deux de 8 pouces. Deux pièces de 24, trois de 16 et trois de 12, garnissaient le bastion n° 3, ou de la Croix, et deux pièces de 24, trois de 16, le bastion n° 4, ou des Capucins, qui, en outre, avait dans ses flancs deux mortiers de 10 pouces. L'effet de cette artillerie fut terrible. Elle parvint en peu de temps non seulement à dominer le tir des assiégeants, mais encore à le ralentir. Vers deux heures de l'après-midi, elle avait démonté la moitié de leurs pièces, détruit leurs embrasures et leurs plates-formes, fait sauter deux de leurs magasins de munitions, et couché sur le carreau près de 500 Prussiens, dont la moitié trouva la mort au milieu de l'explosion. Alors le duc de Saxe-Weymar envoya un parlementaire qui, n'ayant pu pénétrer dans la place, remit aux avant-postes la sommation suivante, adressée au commandant Schouller :

« Commandant,

« Personne ne peut mieux juger que vous de l'état de votre forteresse. Vous êtes sûrement informé de tous les moyens que j'ai à ma disposition pour l'attaquer, et je suis résolu d'en faire le siège dans toutes les formes. Votre place, alors, peut tout au plus tenir huit à neuf jours, pendant lesquels vous ne pouvez pas espérer d'être secouru, l'empereur Napoléon ayant été battu le 10 à Laon, et se trouvant poursuivi par le général Blücher, tandis que le prince de Schwartzemberg, avec la Grande-Armée alliée, se trouve à Fontainebleau. Tel étant l'état des choses, je sens que je puis demander à un homme d'honneur de capituler, avec d'autant plus de confiance, que le sentiment de l'humanité vient à l'appui de ma proposition : car, pour quelques jours de plus que vous seriez en état de conserver la place, vous entraîneriez sa ruine infaillible et celle de ses malheureux habitants, en rendant plus déplorable le sort de la garnison, Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies ayant donné un ordre qui porte que la garnison de toute place qui ne voudra pas accepter de propositions sera conduite en Sibérie. Dans l'espoir, M. le commandant, que cet exposé fera assez d'impression sur vous pour vous faire accepter mes propositions, je vous offre de faire suspendre les hostilités pendant une couple d'heures.

» Le duc de SAXE-WYMAR. »

A cette sommation le colonel Schouller fit la réponse suivante :

« Monseigneur,

« Je ne crois point avoir donné lieu à Votre Altesse de me méestimer assez pour m'attirer la lettre que je viens de recevoir aujourd'hui. Avec quatre-vingts pièces de canon en batterie, des vivres pour un an, et une bonne garnison, on ne doit point proposer à un homme d'honneur de se rendre. J'espère prouver à Votre Altesse qu'elle a été bien mal informée lorsqu'on lui a dit que Maubeuge ne pouvait tenir que huit à neuf jours. Je puis lui certifier aussi que nous avons des nouvelles plus récentes que celles du 10 mars ; et, quant à l'ordre qu'a donné Sa Majesté l'empereur de Russie, j'espère qu'un tel motif ne diminuera pas d'une heure la défense de la place. Je prie donc Votre Altesse de m'estimer assez pour ne point renouveler une démarche qui serait aussi inutile qu'injurieuse pour moi.

» SCROULLER. »

Après l'envoi de cette réponse, le feu continua jusqu'au soir. Mais pendant la nuit, le duc de Saxe-Weymar, que la belle conduite des habitants de Maubeuge avait rempli de stupeur, fit évacuer son artillerie et se retira par la route de Beaumont. Au point du jour, les Français, s'apercevant de ce mouvement rétrograde, sortirent pour la plupart de la ville et tombèrent sur l'arrière-garde des fuyards, qui, quoique supérieure en nombre, fut chargée avec le plus grand succès jusqu'au delà des villages de Ferrière-la-Grande et de Ronsies. Peu s'en fallut que le parc d'artillerie du duc ne fût pris. Quelques cavaliers de plus sous la main de Schouller, et ce résultat était atteint. Celui-ci fit détruire tous les ouvrages que les ennemis avaient élevés alors autour de la place, malgré les efforts que firent ceux-ci pour s'y opposer. Il fit ensuite ramasser une foule de munitions, dont deux magasins de bombes enterrées, des affûts, et divers autres objets d'artillerie, qu'ils n'avaient point eu le temps d'emporter, et ne rentra dans la ville qu'après avoir rétabli, par une vigoureuse reconnaissance, ses communications avec Landrecies. Quelques jours après, l'ennemi avait totalement quitté les environs de Maubeuge, se portant en partie sur Avesnes, et en partie sur Mons.

Ces beaux résultats étaient dus à la fermeté héroïque du commandant de Maubeuge, à sa capacité, et au courage des braves qui servaient sous

ses ordres. Jamais, peut-être, cette ville n'avait montré un pareil dévouement, et Schouller l'oua beaucoup, dans son rapport au général Maison, la conduite des habitants, qui, non contents de se prêter avec empressement à toutes les réquisitions, tant en chevaux qu'en objets d'ambulance qu'on avait exigés d'eux, rendirent les plus grands services au milieu des dangers du siège. Il signala aussi à l'attention du général les capitaines d'artillerie Lainé et Dupuis; le chef de bataillon des gardes nationales du Pas-de-Calais, M. de Rouveral; Fressinaud, capitaine de voltigeurs du 122^e de ligne, l'un des prisonniers repris à la Noire-Bouteille, et le lieutenant de chasseurs Niclas. Ce dernier, dans la journée du 22 mars, avait fait, avec 10 chasseurs seulement, le tour du camp retranché de Maubeuge, occupé par plus de 2,000 Prussiens; reconnu, au milieu d'une grêle de balles, tous les ouvrages de l'ennemi, pénétrés dans plusieurs, et était rentré en ville avec tous ses blessés, malgré la poursuite de 200 cuirassiers saxons (1).

Mais tant d'efforts si habilement déployés ne devaient être d'aucune utilité pour les événements de la campagne. Tandis que des hommes de cœur, perdus au milieu des masses ennemies, ne désespéraient point du salut de la patrie, et demeuraient jusqu'au bout fidèles à leur serment, les destins de la guerre se précipitaient sur un autre théâtre. Le nombre écrasant des forces coalisées, des mouvements malencontreux, une attitude molle et qu'on pourrait taxer d'équivoque de la part de quelques généraux, amenaient la jonction des armées étrangères et les conduisaient sous les murs de la capitale, où le peuple, soulevé à la vue de l'étranger et demandant des armes, se vit perfidement éconduit et réduit à l'inaction. Après les efforts héroïques de la jeunesse des écoles et des invalides, la grande ville capitula, et des traites qui devaient tout à l'empire remirent ses destinées et ses dernières espérances à la dis-

crétion de l'ennemi. Napoléon fut déclaré déchu du trône par un sénat qui n'avait fait que l'encenser au temps de sa puissance, et le droit d'hérédité enlevé à sa famille (12 avril 1814). Des princes, dont la génération nouvelle ignorait jusqu'à son nom, revenaient de la terre étrangère reprendre le pouvoir au prix de l'abaissement de la France. Ces nouvelles, arrivant sur la frontière du nord, brisèrent le cœur des braves qui s'y trouvaient, surtout à Maubeuge, où le dévouement à la cause impériale n'avait pas failli un seul moment. Schouller, ainsi que les hommes héroïques qui avaient défendu avec lui la place, quitta en pleurant les couleurs nationales sous lesquelles il venait de s'illustrer. Au drapeau tricolore, symbole de tant de grandeur et de gloire acquise, il fut obligé de substituer le drapeau blanc, c'est-à-dire celui des hommes du passé et des complices de l'étranger. Toutefois, il conservait la satisfaction d'être demeuré jusqu'au bout fidèle à son devoir. Il fit respecter les abords de la ville par les alliés, et ne la quitta que le 13 mai, pour se rendre en permission à Paris.

III. Maubeuge pendant les Cent Jours.

Le retour de l'île d'Elbe vu avec joie à Maubeuge par la plus grande partie de la population. — Pour quels motifs. — Le corps du maréchal Ney y séjourna et y est passé en revue par le maréchal Ney. — Venez qui accompagnèrent le départ des soldats de Napoléon pour la frontière. — Anxiété des habitants de Maubeuge à l'ouverture de la campagne. — Abandonnement qu'y causa la nouvelle du désastre de Waterloo. — Tableau douloureux que présente la ville à l'arrivée des fugitifs et des blessés de cette fatale journée. — Elle est garnie par 20,000 Prussiens. — Le gouverneur résista à une émissaire suédoise dans le but de lui faire ouvrir la ville au roi Louis XVIII. — Les Prussiens forcent les Français à abandonner la redoute de La Falaise et bombardent la ville avec fureur. — Incendie de l'église; scènes de dévotion. — Belle conduite des artilleurs sur les remparts. — Attaques de la redoute d'Assenot. — Démoralisation d'une partie de la garnison. — La ville capitule, et les Prussiens font leur entrée. — Conséquences de cette capitulation.

(1) Une grande partie des faits qui précèdent ont été puisés dans les archives mêmes du colonel Schouller, aujourd'hui général de division en retraite. Parmi ces archives, nous avons surtout consulté un registre des ordres du jour de la place, les copies des lettres émanées du gouverneur lui-même et les autographes de celles qui lui furent adressées. Nous avons de même consulté les rapports qui lui furent faits par les divers officiers qui dirigèrent les sorties de la garnison.

L'empire avait été pour Maubeuge, comme pour le reste de la France, un régime de tyrannie et de

sacrifices. De nombreuses familles y pleuraient encore en 1815 la perte d'un ou de plusieurs de leurs membres, morts sur les champs de bataille, non pour la cause de la patrie et du progrès social, mais pour satisfaire les vœux personnelles d'un ambitieux. Cependant, la nouvelle du retour de l'île d'Elbe y fut généralement accueillie avec plaisir aussi bien des habitants que de la garnison. Cela se conçoit de la part d'une population qui, un an auparavant, s'était illustrée pour la cause de l'empire, et qui, pleine de souvenirs et d'espérances, devait en voir le rétablissement avec joie. D'un autre côté, il faut savoir qu'indépendamment de quelques royalistes avoués, et de commerçants, hommes pour lesquels les bouleversements politiques n'ont jamais eu grand attrait, il y avait alors à Maubeuge un grand nombre d'ouvriers et de bourgeois imbus de l'esprit de la révolution. Les ouvriers, âmes viriles et impressionnables, ont toujours eu un entraînement irrésistible pour les grandes émotions, les tentatives audacieuses et imprévues. Pour eux, Napoléon était l'acteur qui, sur la scène du monde, avait le plus profondément et le plus souvent remué les esprits par ses exploits, l'homme dont la vie entière et les capacités étonnantes faisaient contraste avec la nullité impuissante d'une race de rois abâtardie. Pour les bourgeois, que leurs sympathies ou leurs intérêts rattachaient à la période révolutionnaire, cet homme extraordinaire était, avant tout, la négation des souvenirs du passé et des aristocraties séculaires, le rempart des conquêtes sociales de la révolution, le vainqueur de Rivoli et de Marengo, celui, enfin, qu'on avait désigné sous le nom de *Robespierre à cheval*, d'*Atilla des vieilles royautés*. Plaçant après cela l'amour de la patrie au-dessus de tout, ces deux classes d'hommes voyaient, enfin, dans Napoléon, le général qui, plus que tout autre, avait illustré le nom français et humilié l'étranger, et ils lui pardonnaient aisément, à cause de cela, d'avoir osé fouler aux pieds les libertés de la nation. Aussi, non seulement les événements de mars 1815 furent-ils acclamés avec enthousiasme à Maubeuge par la plus grande partie des habitants, mais encore le corps d'armée du général Reille y fut accueilli à bras ouverts quand, peu de temps après, il vint en cantonnement dans cette ville et aux environs. La population fraternisa avec les militaires et leur offrit tous les agréments d'une généreuse hospitalité. Ces sentiments furent les mé-

mes lorsque, peu de temps après, le maréchal Ney vint y passer une revue. Dans cette revue furent distribuées aux régiments du corps de Reille les aigles que leurs délégués avaient reçues quelques jours auparavant des mains de Napoléon lors de la solennité du Champ-de-Mai. Jamais on ne vit à Maubeuge de scène plus attendrissante que celle qui s'y passa alors. Après une chaleureuse et pathétique allocution du *brave des braves*, les drapeaux furent remis aux régiments et le serment de fidélité à l'empereur prononcé. Mille cris et mille glaives, à ce signal, s'élevèrent vers le ciel, au milieu des suffocations et des trépignements de la joie la plus délirante. De vieux soldats, s'arrachant des rangs, allèrent jusqu'à se jeter sur leurs aigles pour les presser sur leur cœur et les arroser de leurs larmes; pour compléter la sublimité émouvante de ce tableau, entra soudain dans la ville un détachement de prisonniers français qui venait de passer la frontière deux heures auparavant. C'étaient de vieux braves du corps même que Ney commandait sur les bords du Dniéper pendant la fatale retraite de 1812. Ils arrivaient du fond de la Sibérie, harassés, les traits amaigris, la barbe et les cheveux en désordre, ayant pour vêtement les plus sales et les plus misérables guenilles. Peindre les transports et l'exaltation que cette arrivée inattendue et dans de telles circonstances fit éclater de part et d'autre est une tâche au-dessus de nos forces. L'histoire a eu peu souvent de pareils épisodes à enregistrer.

Le corps du général Reille, avec celui du comte d'Erlon, formait l'aile gauche de la Grande-Armée. Il demeura à Maubeuge jusqu'au 14 juin 1815, jour où l'empereur Napoléon, venant d'Avèsnès, passa la frontière et s'en fut coucher à Beaumont. Jamais on n'avait vu dans aucune armée une frénésie, un enthousiasme pour son chef semblable à celui qui animait alors les soldats français. C'était tout à la fois la soif de la vengeance, la haine de l'ennemi, le dévouement idolâtrique à un homme, portés au dernier degré. Lorsque l'ordre fut donné à ces soldats de passer la frontière, la conduite leur fut faite par un grand nombre d'habitants, et mille vœux ardents furent formés pour qu'ils sortissent triomphants de la lutte formidable qu'ils allaient soutenir contre l'Europe entière. Cependant il y avait alors à Maubeuge, comme partout, des hommes clairvoyants qui, connaissant la situation des esprits en France et les ressources infinies que la coalition avait à op-

poser à Napoléon, n'osaient, malgré leur patriotisme, augurer en bien des événements qui allaient se passer. Ils étaient agités par le pressentiment d'une défaite, ou bien d'une lutte désespérée dans laquelle il nous fallait succomber tôt ou tard. Ils avaient communiqué leurs appréhensions autour d'eux, et on ne les avait que trop partagées. Aussi, pendant les premiers jours de la campagne, la plus grande anxiété ne cessa de régner au milieu de la population de Maubeuge. Cette anxiété continua, malgré la nouvelle retentissante de la victoire de Ligny et l'entrée dans la place d'un convoi de prisonniers prussiens. Les 16, 17 et 18 juin, à l'arrivée des blessés qui, du théâtre des hostilités, étaient évacués sur les hôpitaux de nos places fortes frontières, des groupes nombreux se rassemblèrent pour s'informer avidement des moindres détails du combat. Il en fut de même le 19, jour de la foire meusselle de la ville. Une foule d'habitants du pays s'y étaient rendus, afin de vendre, n'importe à quel prix, leurs chevaux et leurs bêtes à cornes, qu'ils craignaient de voir mettre en réquisition soit par les Français, soit par l'ennemi, si le sort l'amenait en deçà de la frontière. Pendant la nuitée de ce jour arrivèrent de nouveaux convois de blessés. Ces blessés venaient de Waterloo. Ils avaient quitté le champ de bataille au milieu de l'après-dîner de la veille, au moment où le centre de l'armée anglaise, enfoncé par le maréchal Ney, n'avait plus d'autre ressource pour échapper à la mort qu'une fuite prompte. Ils répandirent ces nouvelles autour d'eux, et aussitôt l'inquiétude fit place à la plus grande allégresse. Cette allégresse, toutefois, ne dura pas long-temps. Quelques heures plus tard, le bruit se répand que l'armée française a été trahie sur la fin de la journée du 18, au moment où elle croyait saisir la victoire; qu'une déroute effroyable en a été la suite, et que l'empereur Napoléon est en fuite. Cependant, on doute de ces bruits, on les attribue à la malveillance, quand soudain, du haut des remparts de la ville, on aperçoit des cavaliers français courant éperdus, à bride abattue : c'étaient les débris de deux régiments de lanciers et quelques cuirassiers qui arrivaient par le chemin de Binche. Un grand nombre de ces cavaliers s'approchent de Maubeuge. On court à leur rencontre, et on les accable de questions. Le bruit qui avait couru n'était que trop vrai : l'armée française était anéantie, et bientôt cette nouvelle

fut confirmée par d'autres fuyards de tous grades et de toutes armes qui arrivèrent par la route de Beaumont (1). Parmi eux se trouvait un soldat originaire de Maubeuge, le sieur Féry, dit *François*. Ce brave, sergent au 21^e de ligne, portait encore l'aigle de son régiment, qu'il était parvenu à sauver des mains de l'ennemi. Il laissait derrière lui, parmi les morts ou les blessés, un grand nombre de ses compatriotes, entre autres les frères Séguin, dont l'un avait succombé dans l'action en défendant son drapeau, et les sieurs Fondu, Ferron, Chevalier, Boutier, Blariaux, Deladrière, etc. Ce dernier, quoique blessé d'un coup de mitraille au bas-ventre et d'un coup de baïonnette à la poitrine, s'était obstiné à combattre encore et avait eu le bras emporté au bas du plateau du mont Saint-Jean, dans une de ces terribles charges qui mirent l'armée anglaise à deux doigts de sa perte. Le nombre des soldats arrivant à Maubeuge alla toujours en augmentant jusque dans la soirée du 19. A la fin, ce nombre devint si grand, qu'on fut obligé de fermer les portes de la ville, afin que tant de fuyards ne vinssent point ajouter au désordre qui y régnait. Ce désordre était navrant, et il dura toute la journée du 20, malgré la présence du général Reille et tous les efforts qu'il fit pour y remédier. C'étaient, d'une part, des soldats affamés, harassés, abattus, débandés et sans discipline, réclamant du repos et des aliments; et, de l'autre, des milliers de blessés encombrant les rues, faisant retentir l'air de gémissements, de plaintes on ne peut plus déchirantes, et réclamant en vain des soins qu'on ne leur avait pas encore donnés. A cela ajoutez l'approche de l'ennemi, le cri fatal de *Sauve qui peut!* la fuite précipitée des trahards, et le chargement des blessés, qu'on s'empressa d'évacuer sur l'intérieur, et vous aurez une idée du lamentable tableau qu'offrait en ce moment la ville de Maubeuge. Ce spectacle dura toute la nuit, jusqu'à ce que l'évacuation fût complète et qu'il ne restât plus en

(1) Parmi les officiers de cavalerie blessés qui revinrent alors vers Maubeuge, se trouvait M. d'Espieune, propriétaire du château d'Asservert. M. Dumont, de Ferrière, servait aussi comme capitaine d'infanterie dans le même corps d'armée que le précédent. Nous avons parlé de ces deux personnages dans le chapitre 11.

ville que les habitants et la garnison, composée de 3,600 hommes.

Les Prussiens, en effet, suivaient de tout près. Le 21 au matin, ils s'arrêtèrent devant la place au nombre de 20,000 hommes, commandés par le prince Auguste de Prusse. C'était le deuxième corps de leur armée. Le reste s'était dirigé sur Avesnes et Rocroi, pour, de là, marcher sur Paris. Les Prussiens étaient furieux et implacables comme des hommes qui ont de trop nombreuses défaites et de trop grandes vexations à venger. Ivres de boissons alcooliques, de rage et de sang, on les avait vus, sur la route, non seulement massacrer des prisonniers et des blessés, mais encore se ruer sur les cadavres de nos soldats et prendre plaisir à les larder et à les mutiler du bout de leurs sabres. Ils arrivaient avec le dessein formel d'assiéger la ville jusqu'à la dernière extrémité, de la bombarder, de la réduire en cendres, de n'y pas laisser pierre sur pierre, plutôt que de ne pas la prendre. Leur échec de 1814 les avait humiliés, et ils voulaient à toute force prendre leur revanche. Ces dispositions peu rassurantes furent connues à Maubeuge et y répandirent l'effroi dans la population. Sur ces entrefaites, le bruit court que Louis XVIII est à Mons, qu'il se dispose à devancer l'armée anglaise au cœur du pays, afin de se jeter entre ses sujets et l'ennemi irrité (1). Le désir de voir Maubeuge lui ouvrir la première ses portes échauffe les partisans qu'il y avait. Ils se réunissent, ameutent autour d'eux des femmes et des enfants, et se rendent chez le commandant de place, afin de le forcer à arborer le drapeau blanc et à prévenir le souverain légitime que Maubeuge n'attendait plus que sa présence pour se rendre à lui. Latour, vieux soldat de la République, qui s'était couvert de gloire en 1813 à la tête du 23^e de ligne, est indigné d'une telle proposition. Il fait arrêter un des principaux meneurs, M. de Lagorce-Pinon, au milieu

(1) On prétend que Louis XVIII avait espédié vers Maubeuge le comte d'Astorg, qui, y ayant séjourné de 1814 à 1815, à la tête d'un régiment de dragons, y avait conservé des intelligences. L'envoyé du monarque, ayant échoué auprès du général Latour, aurait fait part de sa mission à des habitants de sa connaissance qu'il savait être dévoués à la cause des Bourbons, et de là serait résultée la démarche tentée par une partie de la population auprès du gouverneur.

de l'attroupement même; mais, au moment où il veut en faire arrêter un second, plusieurs furieux se jettent sur son épée pour la lui arracher. Le commandant, nonobstant l'inaction des gardes nationales qui l'entouraient, parvint cependant, à l'aide du maire, Picquery, et d'une cinquantaine de retraités, à disperser les mutins (1). Plusieurs furent incarcérés ou expulsés, et l'ordre se rétablit à tel point, que deux habitants de la ville, qui reçurent, le 28 juin, du prince Auguste, une proclamation adressée à la population dont ils faisaient partie, n'osèrent la communiquer à personne (2).

L'ennemi ne demeura point inactif autour de Maubeuge. Dès le premier jour de son arrivée, il fit tous les préparatifs nécessaires pour réduire la place. Elle avait été mise dans un état de défense plus respectable qu'en 1814. De grands travaux avaient été effectués aux redoutes du Tilleul, d'Assevent et de La Falize, et les chemins couverts qui

(1) Si Louis XVIII ne put alors passer par Maubeuge, il passa du moins à peu de distance. Le 24 juin, il entra en France sur les pas de l'armée anglaise, qui avait campé le 21 à Malpluquet, et se rendit à Bavi. Il y descendit, avec le comte d'Artois, le duc de Berry, etc., chez M. Craper, citoyen recommandable, qui, en haine du gouvernement militaire qui pesait sur la France, avait embrassé la cause du royal autour de la charte, du restaurateur de nos libertés. Le même jour, le monarque courba au Cateau-Cambriés, d'où il adressa sa première proclamation aux Français. Le 26, il était à Cambrai, qui venait d'ouvrir ses portes à lord Wellington.

(2) Cette proclamation portait qu'en cas de capitulation immédiate, la garnison sortirait avec tous les honneurs de la guerre, et qu'au contraire, si elle faisait résistance, elle serait envoyée en Sibérie. A cette pièce était jointe la déclaration suivante, du maréchal Blucher :

« Nous sommes les amis des Français et venons les délivrer de la tyrannie de Bonaparte, dont l'existence politique est incompatible avec la liberté de l'Europe. Ce n'est qu'à lui et à ses complices que nous faisons la guerre. Bien loin de nous mêler dans les affaires intérieures de la France, c'est aux Français seuls à déterminer la forme de gouvernement qui pourra leur convenir, aussi longtemps qu'ils ne menacent pas par là la liberté politique des autres États. J'espère que la garnison et les habitants de Maubeuge sont trop attachés à leur patrie pour vouloir exposer leur ville à une ruine certaine, en restant plus long-temps dans le parti d'un homme qui est le fléau de la France et de l'Europe entière. La vallée d'Avesnes, qui a résisté pendant quelques heures, a presque été détruite par suite d'un bombardement. Ce n'est qu'avec peine que j'en aurai recours à ce moyen, d'autant plus, sachant que les habitants de Maubeuge sont en général bien intentionnés. Ce sont les partisans de Bonaparte et leurs familles qui sont encore à Maubeuge que je rends responsables du sang qui va couler et de la destruction d'une ville florissante. Je me flatte cependant que les habitants de Maubeuge écouteront le véritable intérêt de leur patrie dans un moment où Bonaparte a été forcé d'abdiquer, et où la chambre des pairs et les représentants de la nation se sont déclarés contre lui. »

Le 28 juin 1815.

les mettaient en communication avec la ville parfaitement réparés et palissadés. Des chevaux de frise garnissaient les barrières de ces ouvrages, ainsi que celles de la place. L'armement des remparts consistait en une centaine de pièces de canon de divers calibres. Indépendamment de mortiers et d'obusiers, chaque bastion était au moins armé d'une pièce de 24 et de deux de 16. Des pièces de 8 et de 4 étaient en batterie aux faces latérales des portes et poternes, et aux demi-lunes du nord et du sud. Les forces préposées à la défense de la place se composaient : 1° d'une section d'artillerie de la ligne ; 2° de 200 hommes de l'armée de Waterloo, qui étaient demeurés dans la ville et qui y formaient un corps appelé *bataillon provisoire*, dont l'un des chefs était un capitaine du 75^e, nommé Casaque, mort il y a quelques années général d'infanterie ; 3° d'un bataillon de garde nationale de la Somme ; 4° des douaniers du contrôle de Maubeuge, et des ouvriers de la manufacture d'armes ; 5° enfin de la garde nationale de la ville, dont les canonniers formaient la compagnie la plus importante, attendu qu'on y avait fait entrer tout ce qui savait manier le refouloir ou le levier, voire même une notable partie de la musique. Enfin se trouvait encore dans la place l'intrépide Troyaux, l'un des héros du siège de 1814, et qui, à lui seul, valait plusieurs centaines d'hommes. Ces troupes étaient parfaitement approvisionnées en tout genre (1).

Devant les préparatifs de défense que nous venons d'énumérer, le prince Auguste demeura convaincu de la nécessité d'un siège en règle. Mais il n'avait point tout le matériel nécessaire, et il essaya, en attendant qu'il en eût fait venir, si, en bombardant la ville, il ne l'amènerait point à capituler. Il employa à cet effet les journées des 22, 23, 24 et 25, à dresser des batteries sur la droite

de la route de Philippeville, assez près de la place, et, à l'est, dans la direction du village d'Assevent. Le 26, la garnison, s'étant aperçue de ces travaux, tenta une sortie qui n'eut d'autre résultat que de mettre encore en évidence la valeur de Troyaux, le guide et l'âme de toutes les sorties. Les Français furent si pressés dans leur retraite, qu'il y eut une charge à l'arme blanche. Troyaux se rua sur les assaillants avec une impétuosité telle, qu'il les troubla et donna à ses compagnons le temps de se dégager.

Le 28, l'ennemi chercha à déloger de la redoute de La Falize les soldats qui l'occupaient. Il ouvrit, à cet effet, la tranchée devant l'angle sud-est de cette redoute, à partir de l'enceinte de l'ancien camp retranché, des parapets de laquelle il se servit pour s'abriter. Bientôt, caché derrière ces parapets et dans le fond de la tranchée, où s'embusquèrent de nombreux tirailleurs, il jeta presque à bout portant sur la redoute une infinité de balles, d'obus et de grenades. Les soldats qui s'y trouvaient, n'ayant que deux pièces de campagne tirant à barbette, furent dans l'impossibilité de pouvoir se montrer pour riposter, et, malgré les efforts de l'artillerie de la place, qui labourait le sol avoisinant de ses lourds projectiles, les décharges ennemies continuèrent avec la plus meurtrière intensité. Jamais on ne vit une pareille pluie d'obus et de grenades s'abattre sur une simple redoute. On en compta jusqu'à 75 à l'heure. C'était, du haut des remparts de la ville, un spectacle tout à fait navrant que de voir la détresse dans laquelle se trouvaient les malheureux gardiens de ce fort. Les différents détachements qui allèrent successivement l'occuper y périrent en partie. L'un d'eux, composé de gardes nationales de la Somme et d'une escouade de douaniers, manifesta même, à plusieurs reprises, l'intention de lâcher pied, et l'eût fait, sans le courage et l'ascendant que déploya son chef, le capitaine Maréchal. Ce brave, malgré ses soixante-quatre ans, montra alors une énergie bien rare. Il se maintint dans la redoute pendant douze heures du plus horrible carnage, et ne la quitta qu'au milieu de la nuit du 28 au 29 juin, d'après l'ordre qui lui en fut donné. Il rentra avec ses deux pièces de canon, s'attelant lui-même pour les traîner avec le petit nombre d'hommes qui lui restait.

Le 29, de très grand matin, l'ennemi, voyant la redoute abandonnée, et qu'il n'avait plus rien à

(1) La place était commandée de la manière suivante : commandant supérieur, le général de brigade baron Latour ; commandant d'armes, ayant sous lui deux adjudants de place, le colonel baron Dumaréis ; commandant du génie, Valois ; commandant d'artillerie, ayant sous lui deux capitaines, Alphonse ; garde d'artillerie, Margot. La garde nationale était sous les ordres de M. de Saint-Léger, commandant, et de Canlier, adjudant-major, et l'artillerie bourgeoise sous ceux de M. de La Clémenceur, ancien capitaine d'artillerie, ayant pour commandants en second Delemonte et Laton.

craindre sur le plateau de La Falize pour l'établissement de ses batteries, commença son bombardement. Il fit pleuvoir sur la ville une grêle de boulets rouges et d'obus de petit calibre. Ses efforts furent principalement dirigés sur le bastion n° 1, et sur l'église, qu'il savait environnée de magasins de paille et de fourrage, et pleine de farines. Les effets de ce bombardement, qui dura jusqu'au lendemain 30, furent on ne peut plus désastreux. Il amena d'abord la combustion d'un magasin de fourrages situé près de la caserne dite le *Pavillon*, et de trois maisons de l'ancien chapitre, dont deux appartenaient à M. Martin, lieutenant d'artillerie de la garde nationale, beau-père du colonel Schouller. M. Martin était alors sur le bastion dit des *Jésuites*, occupé à surveiller le tir de ses canonniers. Averti du danger qui menaçait sa propriété, il montra le même stoïcisme que le fameux *Ovigneur* sur les remparts de Lille, en 1792. « *Je suis à mon poste*, dit-il; *s'il n'y a que ma maison qui brûle, laissez-la brûler.* »

A peine cet incendie était-il coupé, grâce au dévouement d'un sapeur de la garde impériale et de deux pompiers bourgeois, les sieurs Dandoy-Garin et André, qu'un autre, bien plus considérable, éclata à côté. Un obus lancé dans le clocher y mit le feu. Ce feu se communiqua au dessous, gagna l'église, les maisons et les magasins environnants, et bientôt ce ne fut plus qu'une montagne gigantesque de flammes et de fumée, dont la cime se perdait dans les nues (1). Les Prussiens, au dehors, saluè-

rent cet incendie par des acclamations, des chants d'allégresse, et le son de toutes leurs fanfares, qui se répondirent d'un bout à l'autre de leurs bivouacs, sur les coteaux des deux rives de la *Sambre*. C'était au milieu de la nuit. Les flammes, s'étendant de plus en plus, leur montrèrent, ainsi qu'aux habitants des banlieues et aux gardiens des remparts, le plus imposant et le plus effrayant tableau qu'on eût jamais vu. Noires, rouges, blafardes ou blanches, selon que le foin, la paille, la farine ou les toitures servaient à les alimenter, les flammes laissaient apercevoir au milieu d'elles une colonne de feu très intense de la couleur verte ou bleue des feux de Bengale. Cette colonne résultait de la combustion du clocher et des cloches qu'il renfermait, dont le plomb et le bronze coulaient par torrents au milieu des décombres et sur les pierres calcinées. Pour surcroît de désolation, la plupart des habitations et des rues de la ville

agiter les cœurs, les remplirent d'allégresse et de ferveur. L'évêque, après s'être assuré de l'identité des reliques par les attestations authentiques de tous ceux qui les avaient eues en garde, et après les avoir fait inspecter par d'anciens chanoines qui les avaient vues avant la révolution, dressa procès-verbal de ces formalités dans un acte en latin qui fut déposé avec les reliques et les attestations antérieures dans une nouvelle chaise en bois doré.

En 1815, au moment où les Prussiens commencèrent à bombarder la ville, cette chaise fut transportée de la sacristie de l'église dans un souterrain situé sous le chœur. Malgré ces précautions, elle se laissa pas que d'être atteinte par l'élément destructeur. Des poutres embrasées, en tombant de la voûte du temple, communiquèrent le feu aux deux portes du souterrain, ce qui occasionna un courant d'air qui amena la combustion de tous les objets qui s'y trouvaient. Des personnes pieuses, voyant le chœur en feu, et craignant d'autres dégâts, se jetèrent au milieu de l'incendie et coururent au souterrain, où elles trouvèrent la chaise consumée, ainsi que plusieurs petits ossements. Il ne restait d'intact que les deux parties divisées de la tête. Ces restes, avec ceux que le feu avait calcinés, furent recueillis malgré l'action du feu, et remis au doyen de la paroisse, M. Berret, qui les fit de nouveau reconnaître et remettre en vénération par l'évêque de Cambrai le 19 septembre 1815. Aujourd'hui, ces derniers vestiges du corps de sainte Aldegonde reposent dans une chaise en cuivre doré ayant la forme d'une église. Pourraient-ils échapper désormais à de nouveaux périls, afin que, si, un jour, de nouvelles générations pieuses se rappassaient à Maubeuge, les pieux soient l'objet de leur culte. Pour ce qui est de la génération actuelle, elle paraît s'inquiéter fort peu, aussi bien de leur identité, que de leur sainteté et de leurs mérites, et même nous ne l'aurions pas aussi souvent entretenue de reliques et de reliquaires si ces objets n'avaient été d'une si haute importance au moyen âge et ne se rattachaient aussi intimement à l'origine de certaines localités et à l'histoire de leurs vicissitudes.

(1) Cet incendie de l'église de Maubeuge arriva le jour même du saint auquel elle était consacrée, c'est-à-dire le jour de la Saint-Pierre. Selon une tradition locale, il en avait été de même, jour pour jour, 400 ans auparavant. Si, comme on le prétend, les saints sont secourables à ceux qui les invoquent, c'est le cas de dire ici qu'ils oublièrent parfois de se protéger eux-mêmes, ou du moins les choses qui leur sont particulièrement consacrées. Nous en avons une autre preuve dans les reliques de sainte Aldegonde, qui furent presque anéanties dans cet incendie, après l'avoir été en partie dans celui qui fut allumé en 1478, lors du siège de Maubeuge par Louis XI. Nous avons vu, page 189, que ces reliques avaient été confiées en 1794 à un pharmacien de la ville nommé Jean. Après les avoir gardées jusqu'à l'époque du Concordat, il les avait déposées au profit de la mairie de Maubeuge. C'est de là qu'on les tira en 1808 pour les reporter à l'église, où l'évêque de Cambrai les remit solennellement en vénération lors d'une tournée pastorale. Ce fut alors à Maubeuge une grande fête, où tous les souvenirs d'enfance, ceux d'une splendeur passée, venant

étaient encombrées des débris des cheminées, des toits, des plafonds et des murailles, que les projectiles avaient renversés, transpercés ou effondrés. Quelques uns même de ces projectiles avaient atteint des habitants, dont les cadavres gisaient mutilés sur le pavé. D'autres, pénétrant au travers des flanchers de certaines maisons et des litières épaisses dont on les avait couverts pour amortir la chute des bombes et des obus, allèrent remplir de frayeur les familles aisées qui avaient préféré le refuge de leurs caves aux casemates des remparts.

Malgré ces désastres, le courage des défenseurs de la place ne fit pas défaut. Les canonniers bourgeois ne cessèrent de répondre avec vigueur aux décharges de l'ennemi, et demeurèrent comme cloués à leur poste, où leurs femmes et leurs enfants leur portaient des rafraichissements et des vivres. Deux d'entre eux, Bouche, dit *Bijoux*, et Mahy, perdirent même alors la vie sur le bastion dit de *Sambre*, où ils faisaient l'office de pointeurs. Le fils de ce dernier, enfant de quinze ans, qui avait vu foudroyer son père à côté de lui, ne sentit point pour cela chanceler son courage, et pendant les jours qui suivirent on le vit sur les remparts continuer à coopérer activement au service qui s'y faisait (1).

(1) Ce même Mahy figurait avec son frère parmi les meilleurs canonniers de l'artillerie bourgeoise, au moment où elle fut licenciée en 1851. En même temps que son père et lui se trouvaient, en 1815 aussi bien qu'en 1814, trois de ses oncles. C'était, comme on le voit, une famille de gens dévoués. Parmi les artilleurs de la garde nationale, encore aujourd'hui existants, qui passent pour être demeurés courageusement à leur poste alors, se trouvent le brave père Bourgeois, déjà garde national en 1792 ; les sieurs Paquie, Rousseau, Givet, Lacour-Binette, Michenot, et Colbion, capitaine de la compagnie d'artillerie récemment licenciée, etc. A ces individus il faut ajouter Blanchard, ancien contrôleur de la manufacture d'armes, le même qui a perfectionné la carabine Belgrave, et qui, ainsi que son fils, s'est fait connaître pour la fabrication de ses armes de luxe. Blanchard était un des chefs de la compagnie d'artillerie qu'on avait formée avec une partie des ouvriers de la manufacture d'armes. En 1814, cette compagnie avait été d'une grande utilité. En 1815 ses services ne furent pas moindres, et nous avons sous les yeux une lettre du colonel d'artillerie Alphonse qui les atteste ouvertement. Posté sur le bastion culminant de La Falize, ces canonniers pointèrent alors avec une telle précision, que le colonel du génie prussien qui, deux jours avant l'occupation de la ville, vint pour prendre possession des archives de la place, ne put s'empêcher de leur en adresser des éloges. Ce colonel était celui qui avait dirigé les travaux du siège, et par conséquent il était parfaitement renseigné. De son aveu, les ouvriers armuriers et les canonniers bourgeois avaient tué à l'ennemi, rien qu'en ne comptant que les artilleurs et les soldats du génie, près de 400 hommes.

Dans le début du bombardement, un vieux capitaine de hussards, nommé Darçon, faisant partie des retraits de l'Aisne, alla reconnaître seul, sur la rive droite de la *Sambre*, les lignes ennemies, qu'il parcourut dans toute leur étendue. Il ne dut d'échapper à la mort qu'à son costume de hussard de la République, qu'il portait encore. Les Prussiens, à cause de cela, le prirent pour un de ses leurs et le laissèrent passer. Il reentra en ville après avoir été couché en jone plus de cinquante fois.

L'incendie de l'église de Maubeuge ayant cessé, l'ennemi, s'apercevant, par la résistance de la garnison, qu'il ne l'avait nullement effrayée, cessa son feu. Las de faire inutilement l'office d'incendiaire, il attendit du gros calibre pour s'en prendre aux fortifications, et poussa activement les travaux qui lui étaient nécessaires tant pour battre en brèche les murailles de la place que pour s'emparer de ceux des ouvrages extérieurs que nous occupions encore, notamment de la redoute d'Assevent. Cette redoute avait d'abord été peu attaquée, parce qu'elle défendait une position de laquelle on découvrait moins la ville que des hauteurs de La Falize, plus propices à un bombardement. Du pied de cette redoute, le terrain s'affaisse en pente douce jusqu'au niveau du parapet de la courtine qui se trouve entre les bastions de la Croix et de La Falize. Cette partie des remparts, vu cette circonstance et le peu de profondeur du fossé qui la longe, est la plus propre pour une escalade. C'est par là que les Prussiens, sur l'avis d'un officier du génie saxon qui était venu visiter la ville incognito, devaient l'escalader, à l'aide d'échelles, en 1814. C'est dans cette direction qu'ils résolurent de pousser la tranchée en 1815, afin de battre de tout près les murailles et de monter à l'assaut. Pour cela, il leur fallait prendre la redoute d'Assevent : ils l'attaquèrent comme ils avaient attaqué celle de La Falize, c'est-à-dire en y jetant une grêle d'obus, à cet effet de la faire évacuer et d'épargner ainsi le sang de leurs soldats. Dans la nuit du 9 au 10 juillet, une sortie eut lieu pour les déloger de la tranchée qu'ils avaient creusée. Cette attaque fut très meurtrière, et, après des prodiges de valeur, la garnison fut repoussée avec perte. Cet échec ébranla à tel point les gardes nationaux du bataillon de la Somme qui avaient participé à la sortie, qu'un lieu de rentrer en ville, ils désertèrent pour la plupart. Le lendemain, à midi, une compagnie du même ba-

tailion alla remplacer dans la redoute la garde précédente ; mais, effrayé par les décharges qu'on fit pleuvoir sur elle, cette compagnie quitta son poste une heure après et revint en ville, sans ordre. Il ne demeura sur les lieux que deux canonniers de la ligne, qui, pleins de honte d'une telle lâcheté, résolurent de se faire tuer en se défendant. Mancuvrant l'artillerie de la redoute avec célérité, et prononçant à haute voix des paroles de commandement, afin de montrer qu'ils n'étaient pas seuls, ces hommes héroïques imposèrent à l'ennemi et le tintent à distance. Quand une autre garde fut envoyée pour remplacer celle qui avait fui, elle les trouva tous deux, l'un sans vie, et l'autre toujours occupé à charger et à pointer le canon.

Cependant, l'état de la ville devenait de plus en plus critique. La désertion des gardes nationaux achevait un ébranlement que le spectacle de la déroute de Waterloo avait commencé, et que les ravages du bombardement n'avaient fait qu'augmenter. Il était évident qu'avant peu l'ennemi serait au bord des remparts pour y ouvrir la brèche, et qu'une fois là, il se montrerait d'une exigence extrême au sujet de la reddition de la place. Sur ces entrefaites, les assiégés apprirent l'abdication de l'empereur Napoléon. Alors le découragement fut porté à son comble. La cause de l'empire fut regardée comme une cause perdue à tout jamais, et la lutte comme une boucherie inutile. Le mot de capitulation circula. Le conseil de défense se réunit, et, malgré l'avis du général Latour, et du brave Alphonse, commandant d'artillerie, qui, édifiés des bonnes dispositions des canonniers, voulaient résister encore, on convint de se rendre. Un projet de capitulation fut donc envoyé au prince Auguste le 12 juillet. Les articles principaux de ce projet de capitulation portaient : « Que la garnison de Maubeuge sortirait avec tous les honneurs de la guerre pour se rendre, selon ses désirs, soit à l'armée de la Loire, soit dans ses foyers ; que les habitants seraient respectés dans leurs propriétés comme dans leurs opinions et leurs antécédents politiques, et que, s'il survenait des difficultés dans l'interprétation de l'acte de capitulation, elles seraient expliquées en faveur de la garnison. » A ces conditions, le conseil de défense s'engageait à remettre la place, à titre de *dépôt*, jusqu'à ce qu'un gouvernement adopté par la nation française et reconnu par les puissances alliées ait statué sur son sort.

Le prince Auguste répondit à ces propositions que non seulement les défenseurs de Maubeuge sortiraient avec tous les honneurs de la guerre, tambour battant, drapeau déployé et mèche allumée, mais encore qu'en considération de leur bravoure et de la manière distinguée avec laquelle ils s'étaient défendus, des subsistances seraient délivrées sur toute la route aux militaires qui voudraient rejoindre l'armée française, et des saufs-conduits procurés à ceux qui désireraient se rendre dans leurs foyers ; qu'enfin les soldats de la ligne conserveraient leurs armes, et tous, leur fourniment ; mais il effaça les mots à titre de *dépôt* que portait le premier article du projet de capitulation. Il stipula, en outre, qu'aussitôt que ce projet serait ratifié, et avant même que Maubeuge soit occupé par ses troupes, un officier supérieur et un capitaine de la garnison seraient envoyés en otage, et que des commissaires prussiens du génie, de l'artillerie et de l'administration de la guerre, seraient admis dans la ville pour prendre possession, sur inventaire en bonne forme, de tous les plans, cartes, dessins et papiers de la place, de la caisse générale militaire, de celles du génie, de l'artillerie et des différents services d'administration, de tous les magasins dépendant de l'artillerie, de tous ceux du génie, et enfin de tous ceux de subsistances, habillements et équipements. Cet article additionnel montrait quelles étaient les véritables intentions des Prussiens. Ils déclaraient n'en vouloir qu'à l'empereur Napoléon et ne demander rien autre que le bonheur de la France et la paix de l'Europe ; mais ils étaient bien aises, en même temps, de ruiner nos places fortes et de s'en approprier les dépouilles. La rentrée des Bourbons à Paris et l'apparition du drapeau blanc sur les remparts de Maubeuge leur ôtant tout prétexte d'hostilité, ils n'en témoignèrent pas moins la volonté formelle d'avoir cette ville à leur entière disposition ; et, ce qui prouve qu'ils voulaient la piller, c'est qu'après l'avoir réduite, et nonobstant la réintégration du roi Louis XVIII sur son trône, ils allèrent assiéger la forteresse de Givet. Il fallut que le général Latour, s'il ne voulait voir réduire la ville en cendres ou l'exposer aux horreurs d'une prise de vive force, accédât à leurs volontés.

Le 14 juillet, tandis que la garnison sortait par la porte de France, emmenant avec elle quatre pièces de campagne, les Prussiens entrèrent en

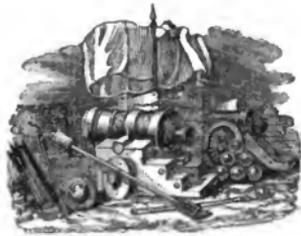
ville par la porte opposée et défilèrent pendant six heures sous les yeux d'une population morne et silencieuse. Ils s'avancèrent, non sans peine, au travers des débris encore fumants que leur rage incendiaire avait accumulés. Un certain nombre d'habitants, parmi lesquels on remarquait quelques dames de la ville, n'eurent point honte de faire éclater leur joie en les voyant. Parmi ces dernières, il y en eut qui agitèrent des mouchoirs blancs sur leur passage, en signe d'allégresse. L'une d'elles alla même jusqu'à laisser tomber le sien à leurs pieds du haut de son balcon (1).

Ces adulations, tontefois, n'attendrissent point le cœur de ces farouches vainqueurs. Ils acablèrent

les habitants de vexations et de mauvais traitements, et, au mépris de la capitulation, les soumi-
rent à de nombreuses réquisitions. Ce fut pour ceux-ci un triste spectacle de voir piller tous les magasins militaires de la ville, et l'arsenal, où se trouvait un matériel d'une valeur de plusieurs millions, parmi lequel on comptait plusieurs anciennes armures du moyen âge. Les Prussiens s'approprièrent, dans cet établissement, jusqu'aux tabliers en plomb des croisées, et n'y laissèrent littéralement que les quatre murs.

Telles furent les conséquences d'une capitulation à laquelle on a reproché d'avoir été trop prompte, et que les circonstances, cependant, rendaient inévitable. On ne voit pas, connaissant les intentions qui animaient les Prussiens, comment la place de Maubeuge aurait pu alors, en résistant plus longtemps, éviter le sort qui l'attendait. Ce sort était celui des partis vaincus que le malheur met à la discrétion de leurs ennemis, et l'issue fatale des événements qu'avait provoqués le retour de l'Ile d'Elbe et une nouvelle invasion de la France par des ennemis irrités, repentants de l'avoir laissée une première fois si puissante encore, et de ne s'être pas assez vengés sur elle de tant de défaites et d'humiliations antérieures.

(1) Cette dame, qui fitôt d'une manière si expansive l'arrivée de nos amis les ennemis, parait avoir eu pour but, comme tant d'autres à cette époque, d'attirer sur elle l'attention de leurs chefs. On en vit alors bon nombre s'épancher ainsi et recueillir en effet, pour prix de leur séle, une *bienveillance toute particulière*. La Sainte-Alliance était à cette époque un mot à la mode. Ne fallait-il pas que les dames, de leur côté, prissent de toute pacification et de toute concorde, y prissent, de leur côté, part à leur manière ! Elles en avaient certainement bien le droit. Il n'y a que des malveillants pour y trouver à redire.





Maubeuge depuis les Cent Jours jusqu'en 1833. — Renseignements statistiques.

Réaction royaliste à la seconde rentrée des Bourbons. — Caractère de cette réaction dans le nord de la France. — Par quelles sortes d'actes elle se signale. — Couplets en vogue à cette époque. — Les bonapartistes, les libéraux et les républicains confondus dans une proscription commune. — Le fardeau de l'invasion retombant sur tous les partis, actes de composition de certains réactionnaires. — Violences et spoliations commises par les Prussiens dans l'arrondissement d'Avènes. — Haine dont ils y ont été, depuis, l'objet. — Leur conduite à Maubeuge. — Ils y sont remplacés par les Russes. — Différence de conduite à la louange de ceux-ci. — Maubeuge, quartier-général du corps russe d'occupation. — Dépenses qui s'y font. — Grands personnages qui y séjournent. — Fêtes, parades et revues. — Enseignement que retirent les Maubeugeois de l'occupation des Russes. — Retour de ces derniers dans leur patrie. — Passage des ducs d'Angoulême et de Berry par Maubeuge. — Séjour qu'y font les ducs d'Orléans et de Nemours. — Le roi Louis-Philippe y vient en 1833. — Renseignements statistiques sur cette ville; sa population à différentes époques; ses revenus, son commerce, son industrie, son avenir, etc.

La seconde rentrée des Bourbons en France fut moins douce pour le pays que la première. Non seulement alors l'étranger abusa de sa victoire pour nous rançonner et nous piller à merci, mais encore les passions réactionnaires se montrèrent plus cruelles et implacables que jamais. Qui ne connaît les cours prévôtales, les fameuses catégories, les massacres du midi, et l'assassinat juridique d'une foule de braves généraux? Dans le nord, l'attitude des esprits fut plus paisible, mais non moins hostile. Les bonapartistes y furent, comme ailleurs, en butte à de nombreuses persécutions, et, chose étonnante, qui montre jusqu'à quel point ce que nous avons dit, au début de notre article sur les Cent Jours, était exact, les libéraux et les anciens républicains, assimilés aux bonapartistes, furent compris avec eux dans la proscription commune. Aux uns on fit un crime d'avoir favorisé les attentats et soutenu les actes tyranniques de celui qu'on appelait un ogre, un vil usurpateur, et à qui on pardonnait d'autant moins, qu'à côté de son règne, et sous le charme de ses exploits, il n'y avait plus d'éclat possible pour la gloire des anciens rois comme pour celle de la dynastie restaurée. Aux autres, on marqua tout l'éloignement et l'inimitié pos-

sible. Les libéraux et les républicains ne s'inspiraient-ils pas des idées d'une époque d'où dataient les plus grandes catastrophes du royalisme? N'avaient-ils pas repoussé ou proscrit, à l'égal des bonapartistes, et plus qu'eux, même, les hommes de l'ancien régime? N'avaient-ils pas aussi fait acte de virilité et illustré le pays sous un autre drapeau que le drapeau blanc? Par suite de toutes ces raisons, les uns et les autres furent en butte à l'ostracisme. Tandis que les bonapartistes, chassés des armées et des emplois, regagnaient en tremblant leurs foyers et manquaient d'y être assassinés, les autres, tournés en caricature, insultés, baffoués et nargués, étaient souvent obligés de se cacher. Partout, dans les repas et les jouissances publiques, ce n'étaient que de continuelles malédictions, un *vœ victis* général, prononcé contre tous ceux qui s'étaient mis au service de la République et de l'empire ou qui s'en étaient déclarés les partisans. De mauvais couplets, où les désignations les plus blessantes et les menaces en tout genre ne leur étaient pas épargnées, retentissaient à tout moment dans ces réunions, où le buste du gros roi Louis XVIII, couronné de lauriers, était porté sur les épaules des royalistes en goguette. Qui ne se rappelle la fameuse chanson :

Eh ! gué, gué, gué, le roi Louis !
 Cher à la terre entière ;
 Eh ! gué, gué, gué, le roi Louis !
 Est entré dans Paris.

A bas toute la clique
 Du peuple Jacobin ;
 Nous lui ferons la nique
 En chantant ce refrain :

Eh ! gué, gué, gué, etc.

Quel parti va donc prendre
 Le tyran confondu ?
 Il n'ira pas se pendre,
 Mais il sera pendu.

Eh ! gué, gué, gué, etc.

Et ces autres couplets, répétés avec frénésie, et qu'on allait chanter, en dansant, sous les fenêtres des libéraux ou des bonapartistes :

Quand notre roi pédit son trône,
 Ce ne fut que par trahison,
 Tonton, tonton, tontaine, tonton ;
 Mais on a remis la couronne
 Au digne chef des Bourbons,
 Tonton, tontaine, tonton.

Jacobins vous perdez la tête,
 Non, vous n'avez plus de raison,
 Tonton, tonton, tontaine, tonton ;
 Vous faites de tristes conquêtes,
 Vous filiez un mauvais coton,
 Tonton, tontaine, tonton.

Et celui-ci, dont s'accoutumaient encore mieux les oreilles incultes de nos campagnards :

Du temps que ce tyran
 Régnait sur la France,
 Nous vivions en languissant,
 Maintenant dans l'abondance.
 A-ta vu la lune, etc.

Ces insultes au parti vaincu, ces rondes grossières, où d'illustres proscrits étaient aussi bien outragés que les règles de la versification, étaient d'autant plus effrénées qu'elles étaient proférées sous la protection des baionnettes étrangères. Des lâches qui, sous le précédent régime, avaient paru complètement satisfaits ou n'avaient osé déclarer publiquement leur opinion, osaient tout, cette fois, qu'ils sentaient derrière eux le sabre des alliés pour les appuyer. La présence de ces auxiliaires dans leur pays aurait pourtant dû modérer l'excès de leur joie et leur inspirer de sérieuses réflexions. Les alliés arrivaient avec l'intention d'affaiblir la France

encore plus qu'elle ne l'était, et, en attendant qu'ils lui réclamassent des indemnités de guerre, dont le fardeau devait retomber sur tous les partis, ils pillaient nos musées, nos arsenaux, nos magasins militaires, et démolissaient nos places fortes. Nos campagnes, comme nos cités, étaient occupées militairement par eux, ruinées de réquisitions, et accablées de vexations. Aussi, quelque temps après, parmi ces royalistes railleurs qui avaient tant insulté leurs adversaires politiques, célébré la gloire des vainqueurs de Waterloo, et répondu par la ronde *tontaine, tonton*, à l'abattement d'une foule de citoyens, à leurs sages observations, plus d'un en vint bientôt à se plaindre à son tour. Mais ils avaient donné l'exemple de l'allégresse, des chants et du persiflage, et on ne les avait que trop imités. En vain racontèrent-ils qu'ils avaient été rançonnés excessivement pour le compte des armées étrangères : on couvrit leur voix par le cri de *Vivent le roi et ses alliés !* A cela ajoutèrent-ils qu'ils avaient été insultés, battus, que leurs femmes..... : pour toute consolation, on leur répondit en chantant le refrain *tonton, tontaine et tonton* (1).

La contrée qui, à cette époque, eut le plus à souffrir de l'invasion, est sans contredit l'arrondissement d'Avesnes. Ce petit coin de la frontière du nord se trouvait sur la route des armées. Les Prussiens, comme nous l'avons vu, y arrivèrent deux jours après la bataille de Waterloo, dans toute la colère, l'ivresse et les appétits qui accompagnent les batailles meurtrières, où les périls de la lutte exaspèrent le moral, et où le manque de temps, les nécessités du combat, ne permettent guère de satisfaire aux besoins physiques. Ils s'y comportèrent comme dans une ville prise d'assaut. Partout ce fut le sabre à la main qu'ils expliquèrent le sens du mot *libérateurs* dont ils se paraient dans leurs adresses au pays. Tandis qu'ils faisaient sauter la poudrière d'Avesnes, et qu'ils lançaient sur Maubeuge des boulets rouges, ils se répandaient dans les campagnes pour y mettre tout à contribution. Combien de pauvres maires, dans nos villages, sentirent alors tomber sur leur dos, à coups re-

(1) Nous empruntons quelques uns des faits relatifs à cette notice à des fragments que M. Aimé Leroy a insérés dans le t. I. des *Archives du Nord*, sur l'invasion du nord de la France en 1815.

doublés, les plats de sabre et le fouet, pour n'avoir pas obtempéré assez vite ou d'assez bonne grâce aux ordres d'une foule de chefs de colonnes prussiennes ! Que de villageois furent forcés de payer de leur personne, de leurs denrées et de leurs voitures, les réquisitions qui leur étaient faites l'injure à la bouche et le pistolet au poing ! La plupart de ces furieux quittaient leurs bivouacs, et, malgré la défense de leurs chefs, se répandaient pour piller dans les villages. Là, ils pénétraient de vive force dans les maisons, et, quoique ivres-morts déjà, ils faisaient entendre partout en y entrant, pour première parole et pour unique commandement, ces mots : *Chenaps, ou capout, matame !* ce qui voulait dire : *Du genièvre, ou la mort !* De malheureuses mères de famille, de pauvres filles dénuées de tout, répondaient en vain en montrant leur habitation dévastée, pillée, leur bourse vide à l'égal de la cave du marchand d'alcool : rien n'y faisait, et, frappées, terrassées, traînées sur le pavé par ces solliciteurs de nouvelle espèce, elles les entendaient répéter toujours, en frappant du pied, l'inévitable et terrible sommation : *Du chenaps, ou capout !* Plus d'une même, à la suite de ces scènes affreuses, n'eut pas la consolation, hélas ! de pouvoir faire entendre le cri de François I^{er} écrivant à sa mère après la bataille de Pavie.

Dans la campagne et les vergers, les récoltes étaient coupées, foulées aux pieds, les bestiaux égorgés. On alla même jusqu'à embrocher un troupeau de mérinos tout entier. Aussi, bientôt, partout on ne vit que villageois fuyant dans les bois avec leurs bêtes à cornes, leurs moutons et leurs chevaux, et y établissant des bivouacs. Les villages étaient ainsi abandonnés à la merci d'une soldatesque farouche.

Nous avons fait connaître comment les Prussiens se comportèrent à Maubeuge, après y avoir fait leur entrée au milieu des débris fumants que leur artillerie y avait occasionnés. Plusieurs milliers d'hommes y demeurèrent pendant six mois, logés à discrétion chez les bourgeois. On donna pour gouverneur à la ville un lieutenant-colonel d'infanterie poméranienne, nommé Lowenfeld, homme affreux, d'un emportement extraordinaire, et qui augmenta autant qu'il put les vexations auxquelles les malheureux habitants étaient en butte. Aussi, bien des personnes durent se repentir de l'accueil trop empressé qu'elles avaient fait à ces étrangers au mo-

ment de leur entrée ; et, parmi les mouchoirs blancs qu'on avait alors déployés en signe d'allégresse, plus d'un dut servir à essuyer des larmes. Un fait qui, parmi tant d'autres, peint le débordement de fureur qui agitaient alors les Prussiens, est celui qui arriva à un pauvre Maubeugeois qui avait été désigné par la municipalité de sa ville pour servir de guide au général Blucher, qui se rendait à Binche. Après avoir long-temps cheminé, la plus grande partie du temps à pied, aiguillonné par la schlague quand il n'enlevait pas assez vite les pierres du chemin qui pouvaient augmenter le cahot de la voiture, ce malheureux arriva enfin au but de son voyage, harassé de fatigue. Il s'attendait à se voir payer généreusement de sa peine, quand, au lieu de cela, le maréchal prussien lui dit brutalement ces mots : « Retourne à Maubeuge, et dis bien aux autorités que, si tu avais été le dernier Français, tu n'y serais pas rentré. Je pourrais revenir de mon indulgence, pars aussitôt. » Le guide ne se le fit pas dire deux fois.

Si les mauvais traitements des Prussiens à l'égard de nos populations furent excessifs, la haine et le mépris qu'on leur voua ne furent pas moindres. Après leur départ, le nom de leur général en chef fut donné à une foule de chiens, et l'habitude d'appeler *Prussien* la partie la moins noble du corps humain prévalut plus que jamais. En 1818, le commandant du corps d'occupation qu'ils avaient en France, étant venu à Maubeuge, n'y put trouver à loger dans aucun hôtel ou maison particulière, et il fut obligé, pour ne pas coucher dans la rue, de se contenter de la chambre d'un officier russe. Chaque habitant s'était fait un devoir de lui déclarer qu'il n'avait aucun logement disponible. Cette haine contre les Prussiens existait encore en 1830 parmi les habitants de l'arrondissement d'Avesnes. Le temps n'avait pu effacer chez eux le souvenir des excès qui l'avaient inspiré, et, loin de partager alors les sentiments du roi de la paix à tout prix, ils auraient désiré la guerre, à condition qu'on la fit à la nation qu'ils détestaient le plus. Dans toutes les questions politiques de cette époque, ils ne voyaient qu'une chose, pour laquelle ils auraient tout sacrifié : l'occasion de pouvoir rosser d'importance les maudits pillards de 1815. Pour les combattre et s'en venger à leur gré, ils se seraient volontiers tous enrôlés dans les rangs de l'armée.

Les Prussiens demeurèrent à Maubeuge et dans les environs jusqu'au 1^{er} janvier 1816. Alors, en vertu du traité du 20 novembre 1815, qui stipulait l'occupation de nos provinces frontalières pendant cinq ans par 150,000 alliés, ils y furent remplacés par les Russes. Le général Woronzow, qui commandait un corps de 35,000 hommes de cette nation, y fixa son quartier-général, comme étant la ville la plus importante qui se trouvât au centre des cantonnements que ses troupes occupèrent depuis Givet jusqu'à Valenciennes. Le douceur et la discipline des Russes, la bienveillance toute particulière de leurs chefs, firent oublier les maux que les Prussiens avaient fait endurer à la ville. Le calme et la prospérité y reparurent, et l'aisance d'un grand nombre de ses habitants date même des dépenses considérables qui y furent faites alors. Les officiers russes, seigneurs opulents dans leur pays, avaient à dépenser, outre leur paye de campagne, et indépendamment de leurs revenus propres, tout l'argent que la France leur payait comme indemnité de guerre. Ils le faisaient largement, par orgueil, par prodigalité comme par besoin, dans un pays comme la France, qui est, avant tout, le pays des arts, des convoitises et des plaisirs attrayants. Maubeuge, comme siège du quartier-général, fut un rendez-vous de prédilection pour tous les officiers des régiments qui se trouvaient éparpillés sur la frontière. Là ils rencontraient les officiers-généraux, supérieurs et autres de l'état-major, les fonctionnaires ou employés français attachés aux différents services du corps d'armée, et participaient à des parades et à des réjouissances splendides. Dans ces fêtes parurent plusieurs personnages marquants avec toute leur suite. Parmi ces personnages, on vit l'empereur Alexandre, qui vint au mois d'octobre 1818 passer une revue en compagnie du roi de Prusse, et fut accueilli par les vivats de la population, en contraste avec les injures dont son royal compagnon fut l'objet. En même temps que le czar ou à d'autres époques parurent : ses frères, les grands-ducs Constantin, Nicolas et Michel ; les princes Charles de Prusse, de Mecklembourg-Stréllitz, le prince Frédéric de Hesse, le prince royal des Pays-Bas ; les princes russes Wolkonski, Mensikoff, Ouarow, Czermichief ; lord Wellington ; le duc de Devonshire, le plus riche particulier de l'Europe ; la princesse Nariskin, favorite de l'empereur Alexandre ; le duc et la duchesse de Kent ; le

général Congrève, l'inventeur des fusées de ce nom ; le fameux Rostopchin, gouverneur de Moscow ; l'ambassadeur Pozzo-di-Borgo, le ministre russe Koutchouboï, etc., etc.

La présence de ces grands personnages était à chaque fois l'occasion de banquets, de bals, de feux d'artifices, de représentations théâtrales et de grandes revues sur les bruyères de Damousies et d'O-brechies. [Voyez ces villages (1).] Jamais Maubeuge ne s'était trouvé au milieu de pareilles fêtes, dans une telle réunion de carrosses, de riches équipages et de brillants uniformes. Aussi la plus grande jubilation y aurait régné si tout ce bruit n'eût rappelé à sa population patriotique les défaites de la France, ses malheurs et son abaissement ; si surtout elle n'eût puisé dans l'exemple de la servilité pleine d'abjection du soldat ou du serf russe, dans le spectacle des châtimens affreux qu'ils enduraient pour les moindres délits, de tristes leçons sur les maux du despotisme et la misère de peuples qui, après s'être forgé eux-mêmes des fers par leur sottise, doivent à leur imbécillité et à leur apathie d'être maintenus sous le plus abrutissant des jougs.

Les Russes quittèrent la ville de Maubeuge le 19 novembre 1818, pour regagner leur lointaine patrie. Ils partirent avec regret. Leur séjour en France, non seulement leur avait été agréable, mais ils avaient su, plus que tous les autres peuples de la coalition, sympathiser avec les Français, ces hommes qui leur paraissaient les plus gais, les plus expansifs, les plus sociables et les plus hospitaliers de tous les humains, et dont beaucoup leur chantèrent courtoisement, pour adieu, la *Sainte-Alliance des peuples*, de Béranger, cet hymne admirable de paix et de fraternité. Aussi emportèrent-ils au fond de leurs déserts une grande admiration pour nos mœurs et nos institutions, si différentes du despotisme et de la barbarie de leur sauvage patrie. C'est

(1) Nous avons vu, page 88, que dans ces représentations théâtrales parurent, entre autres acteurs célèbres, mademoiselle Déjazet et Pothier. Mademoiselle Georges y joua aussi, ainsi que Talma ; mais ce dernier seulement dans une soirée donnée par le comte Woronzow. Ce général logeait à côté de chez M. Martin, maire de la ville, et c'est à ce voisinage, aussi bien qu'à son titre de maire, que celui-ci dut d'être l'hôte de l'empereur Alexandre, de qui il reçut, entre autres marques de munificence, la décoration de l'ordre Sainte-Anne de Russie.

à tel point qu'à leur retour, ils ne voulurent plus s'astreindre aux règles de la servitude, qu'ils trouvèrent insupportables alors, qu'ils avaient connu en France les aises de la liberté et de la civilisation. Il fallut que l'empereur Alexandre fit prendre les plus mutins, licenciât les soldats du corps de Woronzow et les amalgamât dans des régiments qui n'avaient point séjourné en France.

Après le départ des Russes, le drapeau blanc fut arboré à Maubeuge, et un régiment d'infanterie française, la légion de la Meuse, vint y prendre garnison. Le duc d'Angoulême passa par cette ville et y inspecta la place. Il n'y fut pas heureux dans ses expressions, paraît-il. Des paroles maladroitement, selon certains dires, indisposèrent contre lui les habitants, qu'il savait avoir été, en général, dévoués à la cause de l'empire. Ceux-ci ne l'oublèrent pas, et gardèrent rancune à ces Bourbons, pour qui nos gloires nationales étaient un sujet de défiance et d'inimitié. Aussi, quand la révolution de 1830 arriva, ils en accueillirent la nouvelle avec joie, et la dynastie qu'elle avait fait surgir fut vue avec la plus grande bienveillance par eux. En 1831, lorsqu'il s'agit de s'opposer à la marche du roi de Hollande sur Bruxelles, les ducs d'Orléans et de Nemours, accompagnés du maréchal Gérard, étant venus à Maubeuge, y furent reçus avec enthousiasme. Ils assistèrent à un bal qui leur fut offert par la ville la veille de l'entrée des troupes sur le territoire belge. Le même bon accueil fut fait au roi Louis-Philippe et au maréchal Soult lorsqu'en janvier 1833 ils vinrent à Maubeuge passer en revue une partie de l'armée qui avait pris part au siège de la citadelle d'Anvers. Le roi des Français assista alors avec toute sa suite à un bal qui avait été organisé par souscription dans l'ancienne église du collège. Avant de quitter les lieux, il visita l'hôpital militaire, et laissa, outre des marques de sa munificence à M. de Saint-Léger, maire, chez qui il était descendu, une somme de 2,000 francs pour deux canonniers bourgeois qui avaient eu la main emportée en tirant des salves d'honneur lors de son arrivée (1).

Nous terminerons ici l'exposé des faits qui se rapportent à l'histoire de Maubeuge. La période qui sépare l'année 1833 de celle où nous écrivons est trop récente pour que nous nous permettions d'en parler maintenant. Nous en avons, toutefois, fait le sujet de tout un long chapitre dans lequel sont appréciés les hommes et les choses de ce pays que nous avons été à même de connaître. Les jugements que nous y portons sont peut-être plus impartiaux qu'il ne conviendrait : c'est pourquoi nous nous sommes décidé à en ajourner la publication. Quand le moment sera opportun, nous en ferons une brochure qui servira de supplément à nos *Recherches*. En attendant, nous allons donner des renseignements statistiques sur la population de Maubeuge, ses revenus, ses ressources, son commerce et son industrie à différentes époques.

Maubeuge, qui avait une population importante au XIII^e siècle, ne renfermait plus que 550 ménages en 1486. En janvier 1695, lors du recensement ordonné par Louis XIV pour l'assiette du droit de capitation, il n'y avait que 469 feux, et 2543 personnes. Cette diminution était sans doute due à la suppression des maisons que Vauban fit abattre pour les nouvelles fortifications. En 1789, le nombre des habitants était de 6109. Il y en avait, en 1829, 6347, et 1008 habitations, dont 548, non compris les bâtiments militaires, existaient *intra muros*. Aujourd'hui il se trouve à Maubeuge 6678 habitants, répartis dans 1074 maisons. Dans ce nombre on compte 1696 électeurs inscrits, 3004 individus habitant les faubourgs, et 1500 indigents à la charge du bureau de bienfaisance, dont les revenus, sans compter ceux des hospices, sont de 31,000 francs (1). Les actes de l'état civil de la commune remontent à 1588. Par ces actes, on peut voir que le nombre des naissances, de 49 cette année même, fut de 87 en 1626, de 51 en 1726, et de 184 cent ans après. Outre les actes de l'état

(1) Ces deux canonniers continuèrent, depuis, à toucher chaque année une pension jusqu'en 1850, qu'elle a été refusée à l'un d'eux, le seul qui vive encore, et qui n'est autre que le brave Biérent, dont nous avons parlé au bas de la page 126.

(1) Parmi les habitants de Maubeuge se trouvent 458 propriétaires vivants du produit de leurs propriétés ou de leurs rentes, 151 pensionnés de l'Etat, 96 fonctionnaires ou employés du gouvernement, 17 employés de la commune, 66 employés de maisons ou d'administrations particulières, 16 pharmaciens, médecins et sages-femmes, 10 militaires attachés à la place, 35 instituteurs et professeurs, 4 notaires, 4 huissiers, 8 architectes, musiciens ou peintres, 5 ecclésiastiques, 500 femmes vivant du travail ou du revenu

civil, il y a au greffe de la mairie, en fait d'archives d'une certaine importance, une charte du x^v siècle relative aux franchises et statuts de l'association des drapiers; un registre de recours commencé en 1456; les comptes des octrois depuis 1538 jusqu'à 1669; enfin les statuts de la communauté des barbiers, de 1500; ceux des ciriers, merciers, chapeliers et orfèvres, de 1574.

La ville a aujourd'hui un revenu foncier imposable de 180,213 francs 56 centimes, et paie près de 70,000 francs de contributions directes, y compris le principal des centimes communaux, qui, en 1850, était de 1,302 francs. Quant à ses revenus propres ordinaires, ils étaient de 58,000 francs en 1849, de 60,000 en 1850, et de 63,000 en 1851. Dans ces revenus il faut compter pour la plus grande part le produit des octrois, qui n'était que de 20,000 livres en 1687, et qui aujourd'hui s'élève chaque année, en moyenne, de 48,000 à 50,000 francs. Le territoire de Maubeuge, tant extérieur qu'intérieur, est de 1878 hectares, dont 886 en labour, 165 en prés, 261 en pâtures, 72 en jardins, 10 en bois, 328 en forêt nationale, 2 en terrains incultes, 28 en propriétés bâties, 57 en routes, chemins, rues et places, 11 en rivières, et 57 en fortifications. On y cultive le froment, le méteil, l'orge d'hiver et d'été, le colza, l'avoine, le lin, les pommes de terre, et les plantes à bestiaux. La culture principale est le blé. On y trouve trois moulins à farine, dont deux mus par l'eau, et un par le vent; deux scieries de marbre, six brasseries, trois librairies et deux imprimeries, quatre fabriques de chandelles, une fabrique et un magasin de panes, deux tanneries, cinq corroieries, deux ateliers où le lin se travaille, une fabrique d'armes de luxe, deux fabriques de clous occupant 20 ouvriers, six magasins de charbons et d'ardoises, et deux de cendres de mer; enfin, un grand haut-fourneau et un laminoir important pour la fonte et la fabrica-

tion du fer, plus deux fabriques de quincaillerie (1).

Le laminoir, situé dans le faubourg dit *Sous-le-Bois*, emploie, dans les moments de sa plus grande activité, de 290 à 315 ouvriers. Ses produits ordinaires sont des rails qu'il fournit à différents chemins de fer de France. Il se compose de 7 fours à réchauffer, de 22 fours à pudler, et de 5 machines à vapeur donnant une force totale de 210 chevaux. Cet établissement emploie par jour 40,000 kilogrammes de houille. Les fontes qu'il met en œuvre proviennent en partie de la Belgique, et en partie de la France. Il appartient à M. Leclercq, qui le fonda en 1843, époque à partir de laquelle il n'a cessé de prospérer.

Le haut-fourneau, appelé *Haut-Fourneau du Nord*, se trouve à l'extrémité ouest du territoire de Maubeuge, au pied du bois du Tilleul, dans un riant vallon que baignent la *Sambre* et le ruisseau de la *Flanenne*, venant de Feignies. Il fut fondé en 1838 et mis en activité en 1840 par une société en commandite sous la raison sociale Hamoir, Serret et compagnie, laquelle société est devenue anonyme en 1849. Depuis sa fondation, la prospérité de cet établissement a toujours été en augmentant. En 1847, les deux fourneaux qu'il renfermait d'abord ont été doublés. Aujourd'hui il se compose de quatre hauts-fourneaux employant le combustible minéral, et de trois fourneaux à la Wilkinson, avec des ateliers d'ajustage. Ces four-

(1) Voici comment se répartissent les habitants de Maubeuge attachés aux différentes exploitations, industries ou commerces qui s'y trouvent : Pour l'agriculture, il y a 76 propriétaires cultivant eux-mêmes leurs biens, 6 fermiers, 10 fermiers propriétaires, 3 métayers ou colons, 95 métayers propriétaires, 444 journaliers, jardiniers ou laborateurs des deux sexes, 93 journaliers propriétaires, 49 valets d' ferme ou bergers des deux sexes. La fabrication en gros d'ouvrages dont le fer forme la base occupe 8 maîtres et 350 ouvriers. Il y a 4 fabricants et 7 ouvriers occupés à mettre en œuvre d'autres métaux; 98 ouvriers et 3 fabricants clés se livrent à la fabrication de la fonte, et 5 ouvriers à l'extraction des mines; 72 maîtres et 254 ouvriers sont employés à l'industrie de bâtiment; 104 maîtres et 451 ouvriers des deux sexes se livrent aux industries ou aux commerces qui se rattachent à l'habillement; 165 maîtres et 451 ouvriers vivent des commerces ou des travaux qui se rattachent à l'alimentation, et 51 maîtres et 64 ouvriers de ceux qui ont pour objet le transport des marchandises. Enfin il y a à Maubeuge trois banquiers et plusieurs changeurs, commissionnaires ou facteurs de commerce, un agent d'affaires.

de leurs maris, 1998 enfants à charge à leurs parents, 250 domestiques, tant hommes que femmes, attachés aux besoins de l'existence intérieure, 125 personnes résidant à l'hospice, dont les revenus sont de 26,000 francs, 10 mendiants ou vagabonds, 185 individus sans moyens d'existence connus, 18 filles publiques, 550 Belges, 15 Espagnols, 18 Allemands, 4 Polonais, 3 Suisses, 5 Italiens, et 15 naturalisés Français.

neaux emploient 45,000 kilogrammes de coke par jour, et livrent à la consommation de 9,000 à 10,000 tonnes de fontes moulées en coussinets, pièces de pont, tuyaux, cornues, plaques, boîtes de roues, marmites, et 2 à 3,000 tonnes de fonte brute. C'est une valeur d'environ 3,000,000 par an. Le minerai qu'il emploie vient de tous les points de l'arrondissement d'Avesnes. Près d'un millier d'ouvriers sont occupés à l'extraire. Quant à ceux qu'emploient les travaux intérieurs du haut-fourneau lui-même, ils sont au nombre d'environ 500. En 1849, le haut-fourneau du Nord envoya à l'exposition nationale un portique en fonte de 10 mètres d'ouverture sur 18 mètres d'élévation, et une immense plate-forme tournante de 5 mètres de diamètre. Le jury préposé pour l'admission des produits du département qui étaient destinés à l'exposition admira ce portique et cette plate-forme, qui, dit-il, « faisaient honneur à un établissement qui peut marcher de pair avec les plus grands établissements métallurgiques de France, et qui, en huit années, a pris un développement égal au perfectionnement de ses travaux, perfectionnement qu'il doit surtout à l'habile direction qui lui est imprimée. » Le jury central porta le même jugement que le jury départemental et décerna à la société Hamoir, Serret et compagnie, une médaille d'argent (1).

La fabrique de quincaillerie de Malliar-Sculfort et Meurice, occupant 45 ouvriers et fabricant chaque année pour une valeur de 150,000 francs, est aussi citée dans les rapports du jury départemental pour des étaux et des clefs cylindriques qu'elle envoya à l'exposition et qui lui valurent une médaille en bronze. Depuis, elle n'a cessé de perfectionner ses produits, et fabrique, outre de la grosse quincaillerie, des essieux pour les petites voitures, fort recherchés tant à cause de leur excellence que du rabais considérable qu'elle est parvenue à leur donner à l'aide de ses procédés de fabrication.

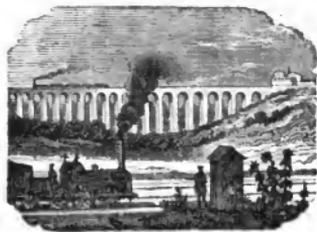
La fabrique Dandoy-Mailliard, Lucq et compa-

gnie, qui exposa des échantillons d'armes de luxe et divers objets de quincaillerie, est aussi citée avec éloge dans les rapports du jury départemental. Cette fabrique, qui date des premières années de la restauration, a, depuis, toujours été en prospérant. En 1829, elle renfermait une machine à vapeur de la force de 8 chevaux, faisant monvoir de 30 à 35 roues, et employait de 150 à 180 ouvriers, produisant de la grosse quincaillerie et des broches pour les filatures de lin, laine, coton et soie, dont le nombre s'élevait de 20 à 22,000, représentant une valeur de 80 à 85,000 francs. Aujourd'hui elle fabrique les mêmes objets, plus de la fine quincaillerie et des cylindres cannelés. Sa machine est de la force de 12 chevaux; ses ouvriers sont au nombre de 700, et elle a des usines succursales à Maubeuge, à Rousies, à Ferrière-la-Grande et à Louvroil. Elle fabrique annuellement pour 600,000 francs de marchandises, qui s'exportent pour plus d'un quart non seulement en France et en Belgique, où elle a eu ses premiers débouchés, mais encore en Italie, en Espagne, et dans les deux Amériques. Le 20 novembre 1851, la Société d'agriculture de Maubeuge, se fondant sur ce que les travaux qu'elle a pour spécialité d'encourager se lient intimement avec la prospérité des autres industries, et qu'elle ne sortait pas du cercle de sa mission en glorifiant les industriels de sa circonscription qui le méritaient, vota à l'unanimité des félicitations aux propriétaires de la fabrique Dandoy, Lucq et compagnie, et à leurs ouvriers, avec prière de les mettre à l'ordre du jour dans les usines. Ces félicitations étaient on ne peut plus fondées, car elles venaient après les plus beaux succès qu'une fabrique puisse obtenir : elles constataient que cette fabrique venait de remporter à l'exposition universelle de Londres la plus haute récompense qui y ait été décernée aux fabricants de quincaillerie en fer; que, seule, entre les fabriques de quincaillerie du monde entier, qui sont allées lutter d'habileté et de perfection dans le palais de cristal, elle s'était vue honorer de la médaille dite *prize medal*, et sans qu'il en fût décerné de grande pour cette industrie; que la déclaration du jury international en sa faveur était la plus glorieuse proclamation de sa supériorité; que c'était la victoire du fabricant et de l'ouvrier français sur le fabricant et l'ouvrier de l'univers, et spécialement sur le fabricant et l'ouvrier anglais, réputés

(1) Il y a lieu de la différence entre la fabrication du fer de nos jours et celle d'autrefois dans notre pays. Au xviii^e siècle, on ne comptait dans toute la prévôté de Maubeuge que trois petits fourneaux, dont chacun occupait à peine 30 ouvriers, et une fonderie qui en occupait 10. Il se fabriquait dans ces forges 6,000,000 de livres pesant par an, dont le mille se vendait 35 francs.

pour exceller dans l'emploi du fer, victoire recon- nue en Angleterre même par des juges pris dans toutes les nations et en grande partie Anglais; que ce succès n'était pas isolé, et que quand, en 1848, l'industrie ordinaire ne pouvait plus employer ses travailleurs, la maison Dandoy, Lucq et compagnie, avait relevé l'ancienne industrie locale (la fabrication des armes de guerre), transportée ailleurs par le gouvernement depuis quinze ans, et qu'elle avait immédiatement atteint en ce genre une perfection telle, qu'elle a mérité les éloges des gouvernements étrangers auxquels elle a fourni des fusils, notamment de la Hongrie, du Piémont et du Mexique, et qu'à ces éloges il fallait joindre ceux du gouvernement français, qui lui avait fait aussi une commande; que le jury central, en décernant à cette maison une médaille d'argent en 1849, alors qu'elle se présentait au concours pour la première fois, lui rendit cette justice, que, par l'écoulement considérable qu'elle avait su donner à ses produits, elle avait assuré une ressource de plus au travail national, et que, sous ce rapport, elle avait rendu un service signalé à nos industries métallurgiques; qu'elle était enfin en première ligne dans son genre de fabrication, qui avait reçu d'elle un développe- ment considérable.

De tels hommages et de tels succès, en même temps qu'ils sont les plus beaux titres que des industriels puissent ambitionner, honorent la ville où ces industriels résident. Aussi l'on peut avancer que pour la fabrication du fer, Maubeuge est digne de figurer maintenant au premier rang parmi les villes industrielles de France. Sa réputation à ce sujet, servie qu'elle est par un concours de cir- constances locales toutes favorables, ne pourra qu'augmenter par la construction du chemin de fer qui doit avant peu traverser son territoire, et dont la station frontière sera sous le canon de la place. Cette route ferrée, qui reliera l'Allemagne et les États du nord avec la France, par une voie plus directe que celle qui va de Bruxelles à Paris, et qui s'embranchera sur le bassin houiller de Mons, aura non seulement l'avantage d'imprimer aux affaires, à Maubeuge et aux environs, un mouvement inouï, mais encore celui de donner à ses fortifica- tions une importance stratégique telle, qu'elles ne peuvent manquer d'en être considérablement aug- mentées et étendues. Aussi, tout nous fait espérer que cette ville retrouvera dans l'avenir l'antique splendeur de ses beaux jours du XIII^e siècle et de- viendra une des villes importantes du département du Nord.



NOTES

Sur les Villages de l'ancienne prévôté de Maubeuge

QUI N'ONT PAS ENCORE ÉTÉ DÉCRITS DANS CET OUVRAGE.

(Voyez, page 185, la liste des localités qui étaient comprises dans le ressort de cette prévôté.)

AÏBES.

Village du canton de Solre-le-Château, désigné sous le nom d'*Alba*, *Albes*, dans un cartulaire de l'abbaye d'Alne, qui y possédait des biens importants, entre autres la ferme de Coulmy, à laquelle étaient annexés un moulin et une brasserie. Cette abbaye y portageait le produit des dîmes avec l'abbaye de Lobbes, et le chapitre de Maubeuge, qui y était collateur de la paroisse. A cette paroisse se rattachait, comme nous l'avons vu page 68, l'église de Quévelon. Le village d'Aïbes était le siège d'une seigneurie dont les possesseurs sont cités dans un grand nombre de titres anciens. Il y a, entre autres, des lettres du 9 novembre 1292 par lesquelles Gilles, sire d'Aïbes, chevalier, déclare que lui et ses heirs tiendront dorénavant en fief et hommage de Jean d'Avemes, comte de Hainaut, et de ses successeurs, la ville de Montigny, qu'il possédait auparavant comme franc-alleu. Aïbes, qui renfermait 18 feux en 1469, et 30 en 1794, possède aujourd'hui 378 habitants. Ce village fut pendant une suite de siècles la résidence du doyen de chrétienté du diocèse de Maubeuge, au centre duquel il se trouvait mieux placé que la ville chef-lieu. Il y a à Aïbes une jolie fontaine garnie en pierres, dont les eaux limpides se trouvent prisonnières dès leur apparition, au moyen d'un aqueduc de la plus grande utilité. C'est la source du ruisseau de Quévelon, dont nous avons parlé au sujet de Ferrière-la-Petite. Ce ruisseau porte aussi le nom de *Solre*, dénomination qui, comme nous le verrons plus loin, était souvent donnée aux cours d'eau chez les Gantois. (Voyez Solre-le-Château.) On trouve au sud-ouest du village une ferme qui fut autrefois donnée à l'abbaye d'Alne par Jacques d'Avemes, et qui, comme beaucoup d'exploitations rurales isolées, s'appelle le *Mesnil*, du latin *mansium*.

AULNOYE.

Ce village, dont le nom s'orthographiait autrefois *Auznoit*, tire son nom des aulnes qui croissent abondamment sur son territoire. Il est situé dans le canton de Berlainmont, sur la rive droite de la *Sambre*. Il en est question dans une bulle apostolique de 1414. Par cette bulle, Jean Batterie, supérieur de l'abbaye d'Anchin, de laquelle dépendait le prieuré d'Aymeries, obtint de l'évêque d'Albano, légat du pape, la ratification et la confirmation des droits de juridiction que son monastère avait sur Aymeries, *Aulnoit* et *Bachi* (Bachant), et le pouvoir d'absoudre, tant les moines que les paroissiens

desdits bourgs et villages, dans un grand nombre de cas, et même dans ceux réservés au Saint-Siège. Ce titre montre qu'alors Aulnoye relevait déjà, pour le spirituel, de l'abbaye d'Anchin. Il en fut ainsi jusqu'en 1789. Aujourd'hui, comme autrefois, Aulnoye forme une succursale de la paroisse d'Aymeries. Le nombre de ses habitants, qui, en 1829, était de 156, est aujourd'hui de 322. Au x^v siècle, il renfermait 19 feux. On montre dans ce village les traces d'un ancien château détruit il y a plusieurs siècles, et qui appartenait aux Fignatelli et Ogmont. Ce château, sans doute, fut la résidence des anciens seigneurs du lieu, dont l'un, Gautier d'Aulnoye, fut témoin et caution dans le mariage du comte de Hainaut, Guillaume, avec Jeanne de Valois, nièce de Philippe le Bel, roi de France.

AYMERIES.

Village situé sur la rive gauche de la *Sambre*, dans le canton de Berlainmont. Le savant Bullet, dans ses *Mémoires sur la langue celtique*, t. 1, p. 278, prétend que le mot *Aymeries* vient de *amer*, embouchure, et de *i*, pres. A-t-on employé ce mot pour désigner le village qu'arrose la *Sambre*, à cause du ruisseau la *Sambrette*, qui s'y jette ? Nous ne le croyons pas, attendu que ce ruisseau ne coule pas précisément à Aymeries, mais à un kilomètre au delà, sur la limite du territoire de Pont. Selon nous, Aymeries tire son nom d'un prieuré qu'y fonda, en 1088, Ermengarde de Mons. Ce prieuré, donné à l'abbé d'Anchin Haymeric ou Aymeri, aura été baptisé du nom même de ce prêtre, et ce nom se sera peu après étendu à toute la localité.

Ermengarde, en donnant le prieuré d'Aymeries, reconnut que l'autorité sur ce prieuré et sur son église appartenait à l'abbaye d'Anchin, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 2 sols. Elle dota en outre l'église de différents biens pour l'entretien des frères qui devaient y célébrer l'office divin. Ces biens consistaient en quatre jardins et en autant de terre qu'une charrue pouvait en labourer ; en l'alleu de Guignies, qu'elle retint en garantie pour 100 sols en cas que ses héritiers voulussent le racheter ; en ceux de Urséens et de Hasteville, etc. Elle stipula en outre que, si, un jour, ladite église pouvait avoir un pasteur, ce pasteur devait être pris parmi les frères de l'abbaye d'Anchin, qui, en vertu de son droit de collation, percevait sur l'église d'Aymeries un marc d'argent de ces annuels ; ce qui fut ratifié par Gérard, évêque de Cambrai, et plus tard, en 1175, par le pape Alexandre. (Mir., t. III, p. 307 ; Bea-

Con., Hann., 164. En 1177, Béatrix de Bouson, qui tenait la terre d'Aymeries de son mari, Gossin de Mons, l'un des fils d'Ermenegarde, voulut contester à l'abbaye d'Anchin les droits et privilèges qui lui avaient été concédés en 1088. Mais, sur les instances de l'évêque Alard, elle fut obligée de reconnaître : 1° que l'église d'Aymeries devait avoir le *tonlieu*, l'étal et le *forage* par tout le village, et même dans l'enceinte et le pourpris du château, non seulement lors de la solennité de la dédicace de l'église, mais encore en tout temps; 2° que la même église possédait également la moitié de toute l'eau et de toute la pêche d'Aymeries, et aussi toute la seigneurie du moulin, dans lequel un manoir ne pouvait être placé que selon l'assentiment des moines, qui pouvaient moudre dans ce moulin sans payer aucun droit de mouture, privilège dont était privé le seigneur, bien que cependant la réparation des écluses fût à sa charge; 3° dame Béatrix reconnut aussi que la brasserie des moines, ainsi que le brasserie qui s'y trouvait, étaient libres de toute exaction; 4° que lesdits religieux avaient le sang, la meslée et le larron (c'est-à-dire la haute justice et le droit de connaître des querelles et risen) dans le manoir et dans la cour de la ferme, et qu'ils pouvaient maintenir leurs issues à volonté, une seule restant au château; qu'enfin ils avaient le droit de lever murailles de clôture comme ils le voudraient, ainsi que les autres maisons monastiques religieuses ont la coutume de le faire. (Voir l'*Histoire de l'abbaye d'Anchin*, par M. Escallier.) Le prieuré d'Aymeries, avec tous les liens et privilèges qui y étaient attachés, continua d'appartenir à l'abbaye d'Anchin jusqu'à la révolution, où il fut vendu comme bien national. Il possédait alors un revenu de 12,000 livres et avait pour prévôt un religieux profès de l'abbaye, assisté d'un chapelain. Ce prieuré fut, à différentes époques, un lieu d'exil ou de pénitence pour les moines d'Anchin. Le relâchement et la licence y répandent souvent, et ce fut pour y remédier que l'abbé Letailleur rédigea, en 1509, un règlement fort long et fort curieux que nous avons trouvé dans l'*Histoire de l'abbaye d'Anchin* précitée.

L'un des successeurs de Gossin de Mons dans la possession de la terre d'Aymeries fut Fastré, seigneur du lieu, qui se mit avec d'autres gentilshommes au service du supérieur d'Anchin, Guillaume Brunel, lors de son avènement, en 1554. Après lui, on voit Félicité, veuve de Baudouin d'Avènes, mettre sous le patronage de la même abbaye une chapelle qu'elle avait fait construire dans son château d'Aymeries. La terre qui dépendait de ce château demeura, à la mort de Félicité, dans la maison des sires de Beaumont, et passa par alliance dans celle de Luxembourg. Depuis ce temps, elle suivit les mêmes destinées que celle de Dourlers. Nous en reparlerons lorsqu'il sera question de ce village. La demeure qu'habitaient les seigneurs d'Aymeries au moment de la révolution n'existe plus qu'à l'état de ruines informes. C'était une masse imposante, bâtie en briques, flanquée de quatre tours et environnée d'une enceinte très difficile à prendre, que baignaient de tous côtés les eaux de la *Sambre*. Ce château avait été reconstruit sur les traces d'un autre plus ancien, que le duc de Lorraine, fils de François 1^{er}, fit démolir après s'en être emparé lors de la campagne qu'il fit dans le Hainaut en 1543. La forteresse d'Aymeries, qui défendait de l'artillerie, fut prise depuis par le duc d'Enghien, puis par Turenne, qui y passa la *Sambre* en 1678 pour se rendre de la Thierache en Artois. Elle servit, de 1753 à 1755, de

quartier-général aux grands de la cour qui vinrent visiter le camp de plaisance qui avait été établi dans son voisinage.

Aymeries, quoique compris dans la prévôté de Maubeuge, relevait pour le spirituel du diocèse d'Avènes. Son église a toujours été consacrée à Notre-Dame. Elle fut reconstruite en 1600 et réparée en 1765. Le nombre de ménages qu'elle desservait en 1409 était de 26. En 1707, la paroisse d'Aymeries renfermait 150 habitants; elle en contient aujourd'hui 245. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1744.

BACHANT.

Commune du canton de Berlaimont. Jusqu'au xviii^e siècle, cette commune ne fut qu'une dépendance de la paroisse de Strée, de la collation de l'abbaye d'Anchin et du diocèse d'Avènes. Strée, situé le long de la chaussée Brunehaut, d'où lui vient son nom, de *strata*, chaussée, *paté*, en latin, fut pendant long-temps une localité assez importante, pourvue d'une église. Ruinée par les guerres, cette localité s'est trouvée subordonnée à Bachant, qui est devenu, dans le xviii^e siècle, le chef-lieu de la paroisse comme celui de la commune. Bachant, qu'on appelait autrefois *Bassebachant*, *Baisesham*, tire son nom du celtique *baiz*, *gué*, bas-fond ou marais, et de *ant*, *ant*, *and*, *ond* (Voyez Peissant), et fut ainsi appelé sans doute à cause de la vallée marécageuse qui s'y trouvait le long de la *Sambre*. La maison de Gages, comme nous l'avons dit à la page xiv de notre Introduction, a de tout temps possédé la seigneurie de Bachant. Elle y avait un superbe château fort, dont la construction remontait, selon certains dires, à 1070. Ce château, dont il restait encore une tour et des bâtiments que la foudre détruisit en 1811, était attaché à une ferme que possède actuellement M. le comte Léon de Neuchel, qui la tient de son épouse, mademoiselle Rodriguez d'Evras y Vega, nièce du dernier marquis de Gages. Le nom de *Puissance*, conservé à cette ferme, et le droit de terrage que perçoit encore son propriétaire, sont tout ce qui reste à Bachant de la période féodale. Ce village, qui, avec Strée, renferme 44 feux au xv^e siècle, possède aujourd'hui une population de 824 habitants.

BAIVES.

Village très ancien, du canton de Trélon. Son nom, qui autrefois s'écrivait *Beers*, et en latin *Bavian*, *Baves*, est d'origine toute celtique. Il vient de *beurs*, *bières*, *beures*, dénominations par lesquelles les Gaulois, nos pères, désignaient le castor, ce mammifère rongeur qu'on se retrouve plus aujourd'hui qu'en Amérique et en Sibérie. De là aussi les noms de Beuvrages, Beuvry, Beuvrenquin, etc. Des castors, sans doute, peuplèrent autrefois en grand nombre les vallons locageux que parcourt la rivière de Baives et ses affluents. Il est question de Baives, des cours d'eau et des bois qui s'y trouvent, 1^o dans la cession de liens qui fut faite par Dagobert à saint Landelin, fondateur de l'abbaye de Wallers; 2^o dans une autre donation de saint Dodo en faveur de l'abbaye de Lobbes, laquelle fut ratifiée par Pépin d'Héristal; 3^o enfin dans un dénombrement des biens qui appartenait à cette abbaye, dressé en 868 par Jean, évêque de Cambrai. (Voir la *Chronique de Lobbes*, par Gilles de Waulde, et Anbert. Mirzoux, *Opera diplom.*) Par le premier de ces diplômes, Dagobert donna à saint Landelin le village de Wallers avec

les méitaires, terres, bois, prés et eaux qui s'y trouvaient, et celui de *Bevres*, avec tout son territoire, c'est-à-dire, pour parler comme dans l'acte de donation, l'eau même et son courant, ainsi qu'elle coule par ledit territoire, commentant au lieu qu'on dit *Railhies* (c'est un étang encore existant entre Bailivière et Robechies), et descendant en l'eau nommée *Elpe*; la forêt appelée *Etmonde* (aujourd'hui bois de Neumont) tout entière et son territoire, *dismage, justices et ban*, depuis le bois de *Baileporis* (Bailivière) jusques au cours d'eau qui est entre *Bevres* et *Walters*. A ces domaines, Dagobert ajouta tout ce qui s'étendait au nord du ruisseau de *Walters*, c'est-à-dire la forêt de *Broile* (c'est aujourd'hui un lieu connu sous le nom de *taille du Borgne*), et celle de *Fuigne*, depuis le *Mesnil* (ferme située à Ramousies) jusqu'au *Clair-Voyon* (ruisseau qui traverse la Fagne); puis le bois voisin de *Willies*, depuis le mont de *Gomont* (probablement la hauteur de *Starchon*, à *Eppe-Sauvage*), et le gué de *Voyaux* jusqu'au village de *Willies* même; enfin la forêt de *Duchon* (c'est aujourd'hui une hauteur dénommée de bois située au nord-ouest de *Moustiers*). Dans la donation de saint Dodo, on voit que le village de *Baives* fut légué avec celui de *Moustiers* à l'abbaye de *Lobbes*, avec toutes les terres, prairies, eaux, ban, justice, servitudes et servantes qui en dépendaient, et cela, depuis le lieu dit *Railhies* jusqu'au bois de *Saint-Monegond*, au dessous de *Moustiers*. (Ce bois, sans doute, est celui du prince de *Chimay*, qui s'étend entre ce village et *Montbliart*.) Dans cette seconde donation est encore cité le bois d'*Euumont* ou *Neumont*. Ce bois existe toujours, en partie sur le territoire de *Baives*, et en partie sur celui de *Moustiers*. Il a constamment appartenu à l'abbaye de *Lobbes*. Par une transaction passée en 1616 entre le prieur de *Moustiers*, agissant au nom dudit monastère, et les manants des deux communes, ceux-ci obtinrent la possession entière et sans réserve des droits de fagotage, pâturage et drainage dans ce bois, droits dont ils jouissent encore aujourd'hui.

Baives était le siège d'une seigneurie. Plusieurs des possesseurs de cette seigneurie sont cités dans différents titres du moyen âge. Dans un accord de 1301 reposant aux archives du château de *Rupelmonde*, nous voyons *Erart*, sire de *Bevre* et de *Walters*, promettre la fondation d'une chapelle héréditaire dans sa maison de *Walters*, pour le repos de ses proches décedés, et s'engager à déposer à l'abbaye de *Cambron* une somme de 500 livres qui avait été laissée par testament de son frère *Thierry*, seigneur de *Bevre*, afin qu'on envoyât quelque'un en son nom à la croisade (passade générale). Ledit *Erart* promet en outre de payer différentes sommes aux trois exécuteurs testamentaires de *Thierry*, dont l'un était son frère, *Jean de Bevre*. Par un autre accord reposant aux mêmes archives, et passé devant arbitres en 1305, entre la veuve d'*Erart*, *Isabeau*, dame de *Bevre* et *Walters*, et sa belle-sœur *Philippe*, dame de *Bevre* et *Montigny*, accord que le comte de *Flandre* ratifia, il fut décidé qu'*Isabeau* aurait les meubles et catels de son mari, sous condition de payer ses dettes et les frais de sa sépulture; qu'elle aurait la moitié des acquêts faits pendant son mariage; qu'elle tiendrait son douaire à *Walters*, et qu'enfin elle jouirait de la moitié des terres de *Bevre* et de la moitié du moût de ce lieu pour la quantité de bois nécessaire à son hôtel.

Baives formait autrefois une succursale de la paroisse de *Walters*. Il comptait 12 feux au x^e siècle. Il y a aujourd'hui 318 habitants.

MARBENÇON.

Commune du canton de *Beaumont* et du district de *Thuin*, qui a toujours été comprise dans la prévôté de *Maulbeuge*, et qui fit partie de la France depuis le traité de *Nimègue* jusqu'en 1815. Son nom paraît venir de *barbe*, ou de *ber*, mots qui signifient, en roman, l'un surveillant cantonal ou centenaire, et l'autre, seigneur, baron, et de *ençon*, expression par laquelle on désignait autrefois une hauteur, une position culminante. Hauteur du chef, du baron, ou habitation seigneuriale sur une hauteur, telle serait donc la signification de mot *Barbençon*. Cette signification se justifie complètement par les faits. A *Barbençon*, sur un tertre élevé, a toujours existé, dès les premiers siècles du moyen âge, la demeure des seigneurs de *Barbençon*, les plus anciens du comté de *Hainaut*, dont ils étaient pairs. L'un des premiers qui nous sont connus est *Isaac*, seigneur de *Barbençon* et de *La Boissière*, qui épousa, sur la fin du x^e siècle, *Mahaut* de *Ramigny*, cinquième fille de *Hugos* de *Rumigny* et d'*Alix* de *Hainaut*. De ce mariage naquit *Nicolas* de *Barbençon*, l'un des plus puissants et des plus fidèles compagnons du comte de *Hainaut* *Baudouin V*, à lequel descendaient les seigneurs de *Joumoat*, de *Marpent*, d'*Erquennes*, de *Solre-sur-Sambre* et de *Villers-aire-Nicolas*, dont il a été parlé aux chapitres II et IV. *Eustache*, héritier des terres de *Barbençon* et de *La Boissière*, les porta en 1430 dans la maison de *Ligne*. Plus tard, la seigneurie de *Barbençon* passa dans la maison d'*Arenberg* par le mariage de *Jean* de *Ligne* avec *Marguerite* de *La Marée*, comtesse et héritière d'*Arenberg*, à condition que leurs enfants prendraient le nom de *Barbençon*. Ce nom a subsisté dans la branche d'*Arenberg* jusqu'à *Erard* de *Barbençon*, qui ne laissa que deux filles, dont l'une, *Marie-Anne* de *Barbençon*, épousa en 1614 *Albert* de *Ligne-Arenberg*, comte d'*Aigremont*. L'anacé même de ce mariage, la baronnie de *Isabelle* fut érigée en principauté par lettres des archiducs *Albert* et *Isabelle*. Depuis, elle passa dans les maisons de *Wignacourt* et de *Wargnies*. Dans un dénombrement de cette principauté fait en 1784 par ordre du marquis de *Wargnies*, baron de *Crévecoeur*, et qui repose aux archives du département du Nord, nous voyons que la terre de *Barbençon*, de laquelle relevaient une infinité de fiefs situés dans les prévôtés de *Chimay*, de *Binche*, de *Beaumont* et de *Maulbeuge*, se composait des villages de *Barbençon*, *Bosant-les-Walcourt*, *Erplon*, *Renties* et *Verghies*, tous situés alors, comme aujourd'hui, dans le diocèse de *Cambrai*. Les droits, privilèges et revenus qui lui appartenaient dans ces cinq villages, consistaient : en rentes tant seigneuriales que *redimibles* en argent, chapons, poules, pains et avoines; en droits de garenne, chasse et pêche, de bourgeoisie, de confiscation de biens pour blessures et homicides, d'afforage, maltôte de vins, miel, cerroises et liqueurs de reward de porcs, de pesage, de balage et de *revoadoies*, de terage, paission et champiame, de seigneur, *saussment*, mortemain, succession de serfs, bâtards, aubains ou étrangers; en corvées de chevaux, fanchage, abattage de bois et charmes; en amendes pour fourrages et *restorts*; enfin, en revenus à percevoir pour extraction de marbre, pierres ou terres glaises, pour four ou moulin banal, construction de forges, fourneaux ou usines quelconques, etc., etc. L'antique château des seigneurs de *Barbençon*, en partie modifié par *M. de Simonis*, son propriétaire actuel, ne présente plus le caractère féodal qu'il avait autrefois. Il était si vaste, qu'un bataillon

pouvait manœuvrer dans la salle des Gardes. Outre ce château, il y avait, comme édicule important, un couvent de récollets fondé en 1615 par Claudine de Rhingrave, veuve du prince de Barbençon, qui y avait fait venir des religieux d'Avesnes. L'église de ce couvent servait de sépulture aux seigneurs du lieu, et on peut encore remarquer à Barbençon un superbe mausolée en pierre de touche qui s'y trouvait. L'état civil de Barbençon ressortissait immédiatement au parlement de Flandre, et était composé d'un corps assez nombreux, parmi lequel on remarquait un prévôt, juge criminel; un lieutenant-prévôt, un procureur d'office, un greffier, et un commis aux saisies réelles. On y trouvait, pour les finances, un receveur des traites du roi, un contrôleur, un receveur et des employés de la régie générale. Il y avait des postes royales aux lettres et aux chevaux, trois foires annuelles, et un marché franc tous les mardis.

Barbençon est encore aujourd'hui un village industriel et commerçant. Il y a une tannerie et des usines pour scier le marbre qu'on y exploite depuis plusieurs siècles, et qui est connu dans le commerce sous le nom de *marbres de Brayelles*. Sa population est de 850 habitants. On n'y comptait que 46 feux en 1469. Cette faible population était probablement le résultat des ravages qu'avait eu à souffrir le village cinquante ans auparavant de la part de Jean de Baricre, prince-évêque de Liège, qui s'y était vengé par le massacre et l'incendie de l'hospitalité que les habitants avaient généreusement donnée à ses sujets révoltés et fugitifs. Quant aux autres villages de la principauté que nous avons nommés ci-dessus, ils avaient alors, le premier 29 feux, le deuxième 7, le troisième 33, et le quatrième 30.

BEAUREPAIRE.

Village du canton sud d'Avesnes, qui fit partie de la prévôté de Maubeuge jusqu'en 1789. Il était de la collation de l'abbaye de Marolles et du décanat d'Avesnes. Il s'y trouvait une seigneurie qui a donné son nom à différents personnages qu'on voit cités dans des actes des *xiii^e* et *xiv^e* siècles. Cette seigneurie fut apportée en mariage, au *xiv^e* siècle, à Guillaume III, châtelain de Saint-Omer et comte de Fauquembergue, par Ide, fille de Nicolas d'Avesnes. Depuis, elle passa successivement dans les maisons d'Halluin, d'Ongnies et de Lannoy. Lors de la révolution française, elle était en la possession du sieur Malet, qui l'avait acquise quelques années auparavant. C'était alors un comté qu'avait érigé, en 1622, Philippe IV, roi d'Espagne, en faveur de Maximilien d'Ongnies. Les religieux de Cisoing tenaient, paraît-il, d'un des possesseurs de cette seigneurie, des biens dans la commune. Dans un dénombrement de leurs domaines qu'ils dressèrent en 1280, à la demande du comte de Flandre, figurent une cense d'un revenu de 250 livres, un moulin, des bois et des viviers d'un produit de 24 livres, le tout situé à Beurepaire. Beurepaire, qui avait 32 feux au *xv^e* siècle, et 25 habitants en 1709, posséda aujourd'hui une population de 565 individus.

BEAURIEUX.

Ce village, cité sous le nom de *Bellorio* dans plusieurs titres du *xiii^e* siècle que nous avons trouvés dans un cartulaire de l'abbaye d'Alne, tire son nom du riant cours d'eau qui le traverse. Il est situé dans le canton de Solre, à la paroisse duquel son église a toujours été annexée. La seigneurie de Beurieux relevait de la terre d'Avesnes.

Elle passa à Guillaume, châtelain de Saint-Omer et comte de Fauquembergue, de la même manière que celle de Beurepaire. Jeanne de Beaumont, dame de Fauquembergue, la porta dans la maison de Bousies-Vertraing, et Jean de Ham en hérita à la fin du *xv^e* siècle. En 1650, elle appartenait à Jean de Robault, écuyer, gouverneur de Beaumont, dont un des descendants reconstruisit le château en 1668. Ce château appartient encore aujourd'hui à la famille Robault. Il n'offre rien de remarquable. Il y avait à Beurieux une deuxième seigneurie, relevant de la principauté de Chimay. Les chanoinesses de Maubeuge percevaient, avec le seigneur du village, une partie du terrage, à raison de 8 gerbes du 100. Beurieux, qui renfermait 26 feux au *xv^e* siècle, comprend aujourd'hui 337 habitants. Il y a quatre fabriques de bonnetterie. Son territoire se compose en partie d'un terrain de formation tertiaire inférieure. Il est peu fertile.

BERELLES.

Ce village était une paroisse du décanat de Maubeuge et de la collation des chevaliers de Malte; il renfermait 15 feux en 1469, et 40 en 1791. Aujourd'hui c'est une commune du canton de Solre, ayant une population de 910 habitants. Il en est beaucoup question dans le cartulaire de l'abbaye d'Alne précité. L'un des titres les plus importants de ce cartulaire est relatif à une contestation élevée en 1272 entre les religieux d'Alne et Gillion de Berelles, seigneur du lieu, contestation que Baudouin d'Avesnes et Gillion de Trazeignes tranchèrent par une sentence arbitrale de la même année. Cette sentence décida : que le bois du Boutignies, le plantis et l'ancien *châtel* du lieu, appartenaient à l'abbaye d'Alne exclusivement, sauf que, si on ennuoi les plantis (c'est-à-dire si on y plantait des aulnes), le seigneur avait, comme de coutume, part en la dime; que les moines avaient, de plus, le fief de *Suzoisment* et le pâturage sur le terroir, à charge de rendre au seigneur 12 deniers blancs, payables chaque année, à la Saint-Jean; que, si meurtre, larcin, rapt ou querelle avaient lieu en la tenance de l'abbaye audit Berelles, le seigneur ne devait en avoir l'amende que selon la sentence qu'en aurait portée les échevins; que le seigneur, en outre, n'avait aucun droit d'exiger des *managers* de l'abbaye, soit taille, mortemain, coveat, corvée, ou toute autre exaction, et que, s'il arrivait que les tenants de l'abbaye ne payassent pas leurs rentes à l'église d'Alne au terme prescrit, le *mayeur*, ou, à son défaut, les échevins, seraient autorisés à faire les poursuites; qu'enfin le seigneur était obligé de prendre jour avec les hommes de l'église pour faire percevoir par les échevins les entrées et issues d'héritages qui lui revenaient.

Le bois du Boutignies existe toujours à Berelles. C'est depuis la révolution la propriété d'un particulier. Quant aux domaines de l'ancienne seigneurie, ils appartiennent en partie à M. le baron du Sart de Molembaix, propriétaire à Bellignies, près Bavi. Au milieu de ces domaines se trouve l'ancien château de Berelles. C'est une résidence sombre, aux murs massifs flanqués de tourelles, et qui s'élève sur le penchant d'un coteau, en face d'un petit bois montueux. Il n'est habité que par un fermier.

BOUSIGNIES.

Nous avons parlé de ce village à la page 58, et nous avons fait

connaître alors l'étymologie de son nom, qu'on écrivait autrefois *Boussignies*. Ce nom fait remonter son existence à une époque antérieure à la période franke. Nous voyons Boussignies cité dans la légende de saint Walbert, père de sainte Aldegonde, et, comme nous l'avons dit en parlant de Colleret et de Berailles-à-Abbaye, ce fut l'un des endroits où ce saint établit l'un des oratoires et l'une des résidences des religieux de l'ordre de Saint-Antoine, qu'il avait appelés autour de lui. Compris dans le territoire de Coursolre, Boussignies en suivit toutes les destinées. Aussi était-il en grande partie possédé par le chapitre de Maubeuge, qui, outre le moulin et les fermes de Gérard-Croix (*Grand-Croux*), de Landignies et de Heurtebise, y possédait un tiers de la grosse dime, le terrage, et les Loïs de Comagne, Fefuz et Benmont. La ferme de Heurtebise, selon la tradition, servit de gîte à Louis XIV lorsqu'il vint dans le Hainaut pour en faire la conquête. Dans le bois de Benmont ent lui, en 1886, un des assassinats les plus étonnants et les plus horribles dont les annales du crime fassent mention. Il y avait alors à Colleret un couple de jeunes amants qui, depuis l'adolescence, s'aimaient du plus vif amour. Le jeune homme était un artisan appelé Adrien Dubois, et la jeune fille, l'enfant d'un maître maçon de l'endroit. Cette dernière, qui avait nom Joséphine Hansequart, était la plus robuste et la plus jolie carnation de femme qu'on eût vue. Aussi vertueuse que belle, elle résista constamment aux séductions de son amant, qui, ne pouvant l'obtenir en mariage, s'efforça d'atteindre à son innocence. La passion de celui-ci, d'autant plus forte qu'elle était aiguë par l'imprudens et mystérieux tête-à-tête et par la jalousie que lui causait un rival, le porta à user de moyens violents pour arriver à ses fins. Un soir, qu'il s'en revenait, seul avec son amante, de la douce de Montignies, et qu'il traversait le bois de Benmont, il renoucela ses coupables tentatives. Trouvant toujours les mêmes obstacles, il se rua comme un frénétique sur la malheureuse, la tua à coups de couteau après une lutte de plus d'une heure, puis assouvit sur elle son exécration passion. Relevée le lendemain par les autorités de Boussignies, la pauvre victime fut enterrée dans l'église du village, au milieu d'un concours considérable de monde, parmi lequel apparaissaient les jeunes filles de la paroisse, portant des vêtements blancs et un cierge, emblèmes de la virginité. Cette cérémonie touchante fut aperçue du haut d'un coteau voisin par le coupable, qui, agité de remords et de regrets, n'avait pu empêcher de suivre de loin le convoi funèbre. Il erra dans le village de Berailles-à-Abbaye jusqu'au milieu de la nuit, heure à laquelle on le vit courir vers le cimetière de Boussignies, où il se jeta sur la tombe de celle qu'il avait tant aimée, pour y pleurer et embrasser la terre fraîchement remuée. Le lendemain, on le trouva pendu dans son village, à la branche d'un saule. Une croix en pierre, plantée sur la lièzière du bois de Benmont, rappelle aujourd'hui au passant la mémoire de cette lugubre histoire.

Boussignies, qui, en 1791, renfermait 68 ménages, compte aujourd'hui 591 habitants. Il s'y trouve deux scieries de marbre fort importantes, mues par l'eau de la rivière de Froid-Chapelle, on *Strens*, qui y passe, venant de Besumont. Son sol y est graveleux, pierreux, argileux et fort mousteux, et par conséquent d'une fertilité médiocre. On y rencontre des couches de terrain de formation tertiaire inférieure. Boussignies fait partie du canton de Solre-le-Château.

CHOISIES.

Ce village, qu'on a souvent désigné par les mots *Seausies*, *Schausies*, *Choisy*, et en latin par celui de *Causiacum*, tire, comme toutes les communes de même nom qui sont en France, son origine de sa situation entre deux coteaux, autrefois boisés, qui le dominent au nord-ouest et au sud-est. *Cau*, en celtique, signifie *fort*; *dy*, en composition *zi*, signifie *deux*, et *ac*, habitation : à la fois les mots *Causiac*, *Causiacum*, *Chausies*, *Choisy*, qui, tous, veulent dire habitation entre deux bois. (Voir *Bullet. Mémoires de la celtique*, et le *Dictionnaire historique des communes de France*, au mot *Choisy*.)

Choisies, comme on l'a vu à la page 84, était une succursale de l'église de Ferrière-la-Petite, de la collation de l'abbaye d'Hautmont, qui y possédait des terres et y partageait le terrage avec les seigneurs du lieu. Ces seigneurs figurèrent avec honneur, au moyen âge, dans plusieurs grandes entreprises. L'un d'eux, Jean de Choisies, alla à la quatrième croisade et fut un des premiers qui montèrent à l'assaut des remparts de Constantinople. (Voir les *Annales du Hainaut*.) La terre de Choisies, avons-nous dit plus haut, relevait de la pairie d'Avannes. Elle fut apportée en mariage, dans le xv^e siècle, par Maximilien de Decker, à Charles-Robert, seigneur de Fagnuelt et de Quévelon, le même d'où est issue la maison actuelle de Roberrart. (Voyez *Quévelon*.) Choisies, quoique ayant une seigneurie de la mouvance d'Avannes, était compris dans le ressort de la prévôté de Maubeuge. Il forme aujourd'hui une commune du canton de Solre et de la paroisse d'Obrechies. Le nombre de ses habitants est de 59 seulement. Il y avait 9 ménages en 1469, et 14 en 1791.

CLAIRFAYTS.

Ce village est situé dans le canton de Solre-le-Château. Son nom vient, non du bête, *fagus*, comme on le croit, mais des portions de terrain découvert, entourées de maisons et servant de gazon basal, qui s'y trouvent. Ces sortes de terrains sont appelés *fayts* dans le vieux patois du pays. On en retrouve de semblables à Pribiches, à Obrechies, à Grand-Fayt, etc. Il est souvent question des seigneurs de Clairfayts dans l'*Histoire du Hainaut*. L'un d'eux, Jean de Clairfayts, figure dans un état des hommages dus au roi de Bohême dans le comté de Hainaut, à la date de 1334. Un autre, Michel de San, seigneur de Clairfayts, fut, comme nous l'avons dit à la page 180, prévôt de Maubeuge dans le xv^e siècle. De la paroisse de Clairfayts, collation de l'abbaye de Liesnies, dépend, autrefois comme aujourd'hui, le petit village d'Épinoy, qui, après avoir formé une commune indépendante pendant plusieurs siècles, a été, à la révolution, réuni à celle de Clairfayts. Il est fait mention, dans l'inventaire du cartulaire de Liesnies, d'une bulle du x^e siècle, émanée du chapitre métropolitain de Cambrai, dans laquelle il est question de l'autel d'Épinoy. On y trouve aussi le titre d'une charte de la même époque par laquelle Guislain, châtelain de Besumont, donna la dime de cet autel audit monastère, en même temps que celle de l'autel de Foubrechies. Par lettres de Marguerite, comtesse de Hainaut, du 24 avril 1554, Pierre de Saint-Amand et Nicole de Houdaing, seigneurs d'Épinoy, furent chargés de traiter avec les commissaires du roi de France pour la séparation des parties de l'Ostrevent qui étaient tenues en fief de son royaume. Épinoy, au xv^e siècle, renfermait 25 feux, et

Clairfayts 15. En 1791, il y en avait 10 dans l'un, et 61 dans l'autre. Aujourd'hui, les deux communes réunies possèdent 440 habitants.

COURSOLRE.

Nous avons, page 45, émis notre opinion touchant l'origine du nom de ce village, que les légendaires et les chroniqueurs appellent tantôt *Curtis-Solra*, *Curtis-Sorra*, *Ficus-Sorricus*, et tantôt *Curtis-Solduriorum*. Nous avons aussi parlé, aux pages 152, 155, 140, 145, de quelques faits qui s'y rapportent. Par ces faits, on a vu qu'un vi^e siècle se trouvait à Coursolre un court ou burg, espèce de résidence moitié ferme et moitié palais, telle qu'on habitèrent les premiers seigneurs franko conquérants de la Gaule, et que dans ce palais résidait Walbert IV, gouverneur des provinces d'entre Sambre et Meuse. Le Père Pottier, légendaire du xvi^e siècle, dont il a été parlé à la page 64 et au sujet de Berillies-l'Abbaye, assure que Walbert était frère du grand-duc austriacien Brunulphe, père de sainte Aye, et que l'un et l'autre naquirent sur le territoire de Coursolre même, au sein d'une demeure qui était située au sud-ouest du village, sur le mont Sainte-Aldegonde, portion de la hauteur dite *la Tierne*. A cela le Père Pottier ajoute que de son temps, c'est-à-dire en 1636, on voyait encore des traces de cette demeure en un lieu appelé *Brunulphe-Champ*. Saint Walbert épousa Berthilde, fille de Bertlaine, roi de Thuringe, et fut, comme nous l'avons raconté plus haut, père de sainte Waldetrude (Waudru) et de sainte Aldegonde. L'ancienne église où il fut enterré avec son épouse était située à droite du chemin qui conduit du village actuel à Berillies-l'Abbaye, sur l'emplacement d'une maison qui a retenu d'elle le nom de *Vieus-Moustier*. Elle fut démolie en 1552, à l'exception du chœur, qui subsista jusqu'en 1617. Il ne reste de cet édifice que des fonts baptismaux qui gisent aujourd'hui dans un jardin de la commune : c'est une pierre carrée, de 3 pieds de côté et de 15 pouces de haut, en marbre grisâtre veiné de rouge. Sur la face principale sont sculptés en relief un lion et les images de saint Walbert et de son épouse, tenant un livre à la main, et séparés par un arbre. La face correspondante représente des figures d'animaux, et sur les deux autres côtés se trouvent des arcades en creux grossièrement taillées. Cette pierre est sans doute celle dont parle le Père Pottier dans son livre. « Sainte Aldegonde, dit-il, fit faire un monument à son père, qui se voit encore, sur lequel elle fit élever en fosse plusieurs bêtes farouches, pour marquer que les monstres de l'idolâtrie avaient été anéantis par sa valeur. Ce bon monument, ajoute-t-il, fut transporté de la vieille église, en 1552, dans la nouvelle, dont la dédicace se fit au milieu d'un concours considérable de personnes marquantes, parmi lesquelles on remarquait plusieurs théologiens et juristes de l'Université de Louvain. Le Père Guéde, illustre président du collège de Savoie, prit la parole en cette circonstance et remua tous les cœurs dans un sermon dont il avait pris pour texte ces paroles de l'écriture : *Otez les soulers de vos pieds, car la terre sur laquelle vous marchez est toute sainte.* » Ce monument n'est pas le seul de l'époque de saint Walbert qui se soit conservé à Coursolre. Il y existe encore un corps de bâtiment qui, selon la tradition, est un reste de son ancien palais. Ce bâtiment, appelé *ferme de la cour*, ou *court sainte Aldegonde*, appartenait, avant la révolution, au chapitre de Maubeuge. Il se compose d'une

demeure particulière, d'une ferme et d'une marbrerie. Au temps du Père Pottier, on y voyait trois belles portes garnies d'ornements, et dont la plus grande était fortifiée. On y montre encore aujourd'hui les ruines d'un mur d'enceinte qui environnait la ferme, les jardins et vergers, et un caveau qui passe pour avoir servi d'oratoire à sainte Aldegonde. La voûte de ce caveau est en ogive, et l'on prétend qu'il était autrefois fermé par une porte de fer. Une de ses parois est en briques, et l'autre est composée d'une argile jaune dont beaucoup de personnes qui vont visiter le caveau par dévotion emportent des morceaux, qu'ils regardent comme d'excellents préservatifs contre les maux de tête. Sainte Aldegonde, avous-nous déjà dit, passe pour avoir le privilège de guérir tout particulièrement ces sortes de maux.

La patronne de Maubeuge avait construit, à côté de la primitive église de Coursolre, un petit monastère à l'usage de douze religieuses bénédictines qui y devaient prier sur le tombeau de son père et de sa mère. (Voyez pages 140, 166.) Ce tombeau fut, à diverses époques, l'objet de la visite de différents princes, entre autres de celles de Charlemagne et des archiducs Albert et Isabelle. La première de ces visites fut mentionnée sur une pierre qu'on retrouva en 1550 dans l'un des murs de l'église, et sur laquelle étaient gravés ces mots : *Hubertus, Tongrensis episcopus, postquam elevasset S. Walbertam et S. Berthilium, elevavit Waldetrudem, presentis Carolo Magno, imperatore. Après avoir été élevés alors de terre et canonisés par le fait de cette élévation même (Voyez page 140), saint Walbert et sainte Berthilde furent mis dans une chaise que l'on déposa au sein d'une chapelle du *Vieus-Moustier*, dite la chapelle *Notre-Dame*. Leurs reliques, comme celles de tant d'autres saints du pays, furent soumise, depuis, à une foule de vicissitudes. Plusieurs fois on les transporta à Maubeuge et à Mons, soit pour les y abriter contre les ravages de la guerre, soit pour les faire paraître dans de grandes solennités. Cachées à la révolution, elles sont demeurées intactes dans une boîte peinte en azou, que l'on voit actuellement en l'église de Coursolre.*

Indépendamment des domaines nombreux que le chapitre de Maubeuge possédait directement à Coursolre, il avait la mouvance d'une terre fort importants qui est citée dans un grand nombre de titres de la période féodale. Par l'un de ces titres, on voit que la terre de Coursolre fut donnée par l'empereur Wenceslas, roi de Bohême, en faveur de Jean et de Guillaume de Luxembourg, sous condition que, s'ils venaient à mourir sans hoirs légitimes, la terre de Coursolre retournerait au donateur ou à ses successeurs. (Saint-Genois.) En 1412, la même terre fut vendue, avec l'agrément dudit empereur, par Guillaume de Luxembourg au seigneur de Zeyne, lequel la revendit à son tour pour 4,000 livres tournois au chapitre de Maubeuge, qui en récupéra ainsi la possession directe. Cette terre comprenait alors, outre Coursolre et Bougnies, les hameaux de Marcignies, Landignies et Reugnies, les bois de Branoux, de haute et de basse-Houssière, de Féfuz, un moulin avec prés, viviers, etc. Des droits nombreux y étaient attachés. Parmi ces droits, il y avait ceux d'issue, de haute, moyenne et basse justice, la redevance appelée *soignies*, qui était de 2/3 d'avoine à la Saint-Martin et de 3 sols blancs à la Saint-Rémy, les droits de tonlieu, vinage, pêcherie, douzaines et meilleur catel. (Arch. du chapitre.)

Courseule, qui, avec Bouaignes, renfermait 45 feux au ^{xv}^e siècle et 240 en 1791, compte aujourd'hui une population de 1633 habitants. C'est un village où l'industrie est très florissante. Il s'y trouve 12 carrières de marbre, 6 scieries du même calcaire, 2 forges, une usine pour le travail du fer, et un moulin à farine, tous mis par l'eau, 10 chantiers à travailler et à polir le marbre, 2 brasseries, etc., etc. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1670.

DOURLERS.

Village du canton nord d'Avennes, situé sur un territoire varié que parcourent quatre ruisseaux d'un courant rapide : de là son nom, qui vient des mots celtiques *dour* et *ers*, signifiant eau, courant. L'origine celtique du nom de Dourlers fait supposer que ce village est d'une très haute antiquité. Si l'on s'en rapporte à des fondements en maçonnerie cimentée et aux vieux tombeaux qu'on rencontre au centre du village, dans un terrain dit le *Trison* et dans une plaine appelée *pâturage des Tours*, ce village existait déjà avant l'invasion des barbares. L'aqueduc romain qui allait de Flouries à Bavai y passait, et on en retrouve encore çà et là, sur le territoire de la commune, des tronçons partiellement conservés.

Il est très souvent question de la terre de Dourlers dans divers diplômes de la période féodale. Cette terre, qui, au ^{xv}^e siècle, faisait partie des domaines des seigneurs d'Avennes, paraît avoir eu primitivement pour limite, au sud, un des quatre ruisseaux du village, celui des *Margués*, dont le nom vient, à coup sûr, de l'adjectif *marqué*, limite, frontière. Elle a toujours été appelée terre du *Sart de Dourlers*, et cette qualification lui vient de ce que les domaines qui la composaient primitivement furent long-temps les seules parties essartées qu'on rencontrât au milieu des landes ou *tris* qui couvraient autrefois tout le territoire de la commune. En 1254, Bouchard d'Avennes tenait la terre du Sart de Dourlers en fief, ainsi que celle d'E-treangt, de Gauthier II, son oncle. Il la céda cette année même en apanage à Baudouin, son fils cadet. En 1273, Jean II, comte de Hainaut, fils aîné de Jean d'Avennes et petit-fils de Bouchard, ratifia cette cession par un acte qui est demeuré dans le *Trésor des chartes du Hainaut*. Par cet acte, Jean II déclare : que, par accord fait entre son père, d'une part, et Baudouin d'Avennes, seigneur de Beaumont, son oncle, d'autre part, il a été convenu que Baudouin devait avoir pour lui et ses héritiers, en franc héritage, toute la *ville de Dourlers* et ses dépendances, avec 500 livres, monnaie de Hainaut, par an, à prendre sur le vinage d'Avennes, plus la *ville de Beaufort*, ainsi que le bois de Maubeuge, que Marguerite de Flandre, son aïeule, possédait avec l'abbé de la chapelle Sainte-Aldgonde ; en tout 500 bonniers ; plus enfin la ville et chàtellenie de Beaumont, les bois de Fagne, de Vicoigne, de Raismes avec ses dépendances, etc., etc. Les droits affectés à la possession de ces terres sont stipulés dans l'acte, ainsi que les formalités nécessaires à la validité de la donation. De Baudouin d'Avennes, comte de Beaumont, la terre de Dourlers, avec celles auxquelles elle se trouvait annexée, passa à sa fille Béatrix, mariée au duc de Luxembourg, qui les transmit à ses deux fils, Henri et Walleran, tandis que celle de Beaumont, avec Beaufort, retournait au comte de Hainaut. Henri et Walleran étant morts, le fils du premier, Jean, roi de Bohême, comte

de Luxembourg, vendit en 1334 lesdites terres au comte de Hainaut, moyennant 7,000 florins. Elles ne restèrent toutefois pas long-temps en la possession des comtes de Hainaut, car, en 1370, elles étaient encore possédées par un membre de la maison de Luxembourg, Wenceslas, roi de Bohême. En 1373, Charles IV, empereur d'Allemagne, et son fils, déclarèrent que, dans le cas où ledit Wenceslas, leur frère et oncle, mourrait sans postérité, les *villes* et chàtellenies de Raismes, Aymeries, Pont, Quartes, Hargnies, Sart-Douriers, etc., dont il était seigneur, reviendraient aux comtes de Hainaut. Elles leur retournèrent effectivement, et de ceux-ci elles passèrent à Louis, roi titulaire de Jérusalem, de Naples et Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, etc., qui en fit relief en 1407. En 1450, René, duc de Lorraine et de Bar, fils dudit Louis d'Anjou, qui en était possesseur, ayant négligé de les relever du duc de Bourgogne, de qui elles étaient mouvantes, comme avoué et souverain du Hainaut, celui-ci en donna l'usufruit à Nicolas de Rollin, son chancelier, en récompense de bons services qu'il en avait reçus. Quelque temps après, Nicolas de Rollin acheta ces mêmes terres, dont il n'était que l'usufruitier, à leur propriétaire légitime, et les releva en 1454 du duc de Bourgogne. (*Cartulaires du Hainaut*.)

Les terres de Raismes, d'Aymeries et de Dourlers, avec leurs dépendances, demeurèrent dans la famille de Nicolas de Rollin jusqu'à la mort de son arrière-petite-fille, Anne de Rollin, qui, étant morte sans enfants, laissa celle de Raismes à sa cousine, Jeanne de Rollin, mariée au seigneur de Cernage et de Soffreville, tandis que celles d'Aymeries et de Dourlers passaient aux mains de son autre cousine, Magdelaine, mariée au comte d'Espinois. Antoinette d'Espinois, issue de ce mariage, transports par alliance ces mêmes terres d'Aymeries et de Dourlers dans la maison de Sainte-Colombe, d'où elles sortirent bientôt pour passer, également par alliance, dans celle des de Lestang. En 1635, le baron de Virieu les possédait du chef de dame Antoinette de Lestang, son épouse, la même dont on retrouve la pierre tumulaire à l'église de Dourlers. Quelque temps après, les terres d'Aymeries et de Dourlers, si long-temps réunies, passèrent, la première dans la maison des sires du Rocca, et la seconde dans celle d'Esclabais. A la mort de Charles-Ernest d'Esclabais, seigneur de Sableux, baron du Fay, général de bataille de Sa Majesté catholique et gouverneur de Bruxelles, qui la possédait en 1664, cette terre, considérablement grevée, fut mise en vente par sa fille, Isabelle-Amsterberthe, mariée à Henri de Croonenraad, vicomte de Viertrigh, et achetée en 1709 par Pierre Bady, personnage originaire des environs de Charleroi, qui avait réalisé une grande fortune dans l'entreprise des fortifications de Maubeuge, et qui, ayant acheté, peu de temps auparavant, la terre d'Aymeries, moyennant 98,454 florins, à Claude du Rocca, voulut y adjoindre celle de Dourlers, qui en avait si long-temps fait partie.

La terre d'Aymeries, dont dépendaient Pont, Quartes, Hargnies, Strée, Buchant, la ferme de la Porquerie et le petit bois Leroi, passa au fils aîné de Pierre Bady. C'est de la petite-fille de ce dernier, Marie-Alexandrine-Amélie Bady, que la famille de Sainte-Aldgonde tient ce qui reste de cette ancienne terre. Quant à celle de Dourlers, qui comprenait au ^{xv}^e siècle, outre ce village, ceux de Flouries, Semousies, Saint-Aubin, la ferme de Mécrimont, le grand bois Leroi, celui du Haillois, et la seigneurie d'Esclabais, elle fut l'apanage de la

branche cadette des Bady. Cette branche, anoblée en 1780 dans la personne de Bertrand Bady, grand-bailli de la pairie d'Avènes, à qui Louis XV accorda le titre de comte de Normont, s'éteignit en 1845 dans la personne de Bertrand Bady, comte de Normont et seigneur de Rainart. Après lui, ce qui restait de la terre de Dourlers, c'est-à-dire le château et ses dépendances, trois fermes, les deux bois Leroi, ceux d'Échaibes, etc., etc., passa par testament aux mains de la marquise de Nédonchel, qui en fit abandon en 1847 à son fils aîné, Charles-Louis-Alexandre, devenu l'année suivante marquis de Nédonchel par la mort de son père.

Nous ne parlerons pas ici de la famille de Nédonchel. Qu'il nous suffise de dire qu'elle figurait déjà au 1^{er} siècle parmi les familles nobles de l'Artois; que plusieurs de ses membres accompagnèrent les rois de France Robert, Philippe-Auguste et Charles VI dans différentes expéditions; que les armes et le nom de l'un d'eux, Barthélemy de Nédonchel, se trouvent au musée historique de Versailles, dans la deuxième salle des Croisades; que trois autres périrent à la bataille d'Azincourt; qu'un cinquième fut conseiller des rois Charles V et Charles VI, et grand-chancelier du duc de Bourgogne; qu'un sixième, enfin, combattit héroïquement dans les troubles des Pays-Bas pour la liberté religieuse et politique, et mourut à la même époque et de la même manière que les comtes d'Egmont et de Horn. Ces faits, ainsi que les mots *Antiquitas* et *nobilitas*, qui ont toujours été la devise de cette famille, prouvent assez son illustration et son ancienneté. Ils montrent, en outre, que le nouveau possesseur de la terre de Dourlers n'a rien à envier, eu égard à noblesse, aux familles qui ont possédé la même terre avant lui. Il en est de même de sa jeune épouse, la comtesse d'Oulremont de Duras. Se disant à habiter le château de Dourlers lorsqu'il en hérita de sa mère, le marquis de Nédonchel, malgré les inépuisables et l'état de crise amenés par la révolution de 1848, employa cette année même pour le restaurer une foule d'ouvriers sans ouvrage. Ce château, construit par Pierre Bady à côté de l'ancienne habitation seigneuriale qui servait de pied-à-terre aux sires d'Aymeries et de demeure à leurs prévôts, se composait d'un corps de logis important, ayant dans son voisinage une ferme et des bâtiments affectés à différents usages. Le marquis a fait considérablement modifier l'architecture du corps de logis, et il est devenu aujourd'hui un charmant édifice dans le style de Louis XIII, ayant deux gracieuses tourelles sur ses flancs, et autour de lui un parc qui s'agrandit et s'embellit tous les jours.

Le village de Dourlers fut à différentes époques sacqué par les armées. Nous avons raconté dans le chapitre troisième le combat acharné dont il fut le théâtre en 1795, et les dégâts qui en résultèrent. Les guerres du 1^{er} siècle ne lui furent pas moins funestes, ainsi qu'aux autres villages de la terre d'Aymeries. A la suite de ces guerres, les habitants de cette terre tombèrent dans une misère telle, que chaque jour ils étaient poursuivis pour dettes par les sergents des prévôts de Maubeuge, du Queenoey et de Baval. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ayant été instruit de ces faits, et prenant en pitié la situation de ces pauvres habitants, concéda à leur seigneur, Nicolas de Rollin, son grand-chancelier, une charte par laquelle il déclara lui donner en fief à toujours le droit exclusif d'y connaître, en toute franchise et liberté, par ses baillis et lieutenants, de tous cas de justice quelconque, défendant aux sergents ou officiers de Hainaut d'y ex-

ploiter, à moins qu'ils n'y fussent autorisés par jugement exceptionnel de la cour de Mons. (Arch. roy. de Bruxelles.) En 1632, le fameux chef protestant Mansfeld s'arrêta à Dourlers, venant de Féron, où il avait taillé en pièces une armée de partisans levée dans les environs d'Avènes. Il pilla impitoyablement les habitants et livra aux flammes le presbytère et une maison de refuge située à l'extrémité orientale du village. Cette maison, dite l'hôpital du Mont-Dourlers, avait été fondée, sur la fin du 1^{er} siècle, par un nommé Etienne Maillard, et Camille Leclercq, son épouse, en faveur des indigents de la commune et des pauvres voyageurs ou pèlerins qui viendraient à y passer. Rétabli et augmenté en 1633, elle fut de nouveau dévastée durant les guerres de Louis XIV, puis encore rétablie. En 1789, ses biens, dont les mayeur et échevins de la commune avaient l'administration, furent confondus avec ceux du bureau de bienfaisance, et le vicaire qui desservait la chapelle, supprimé. Quant aux obits qu'on y disait en faveur des pieux auteurs de la fondation, on les chanta à l'église paroissiale.

L'église de Dourlers, dont une chapelle porte le millésime 1517, paraît exister depuis long-temps, du moins si l'on s'en rapporte à la pierre tumulaire d'un des prévôts de la terre et seigneur du lieu, qui y fut enterré en 1253. Elle relevait de l'abbaye d'Haumont, qui était déjà collatrice de la cure au 1^{er} siècle, comme on peut le voir par un titre des archives de cette abbaye, lequel mentionne l'acquisition d'un sixième tant de la grosse dime que de la menue dime de la paroisse, faite en 1211. Dourlers, avec Saint-Ambin, renfermait 73 feux en 1469, et 140 au commencement du 1^{er} siècle. En 1773, époque où les deux villages étaient séparés, il n'y avait à Dourlers que 355 habitants. Il y en a aujourd'hui 940. Les actes de l'état civil y remontent à 1592. On y trouve les archives des notaires qui y ont résidé de temps immémorial. Ce village, quoique de la prévôté de Maubeuge, a toujours été compris dans le décanat d'Avènes. (Voir, pour plus amples renseignements, notre *Notice historique* sur les villages qui étaient compris dans l'ancienne terre de Dourlers, brochure publiée en 1850.)

ÉCOLES.

Petit village du canton de Solre-le-Château, qui autrefois, comme aujourd'hui, a toujours fait partie de la paroisse de Solrimes. Il renfermait 6 feux en 1469, et 46 individus en 1775. Il y a aujourd'hui 184 habitants. Il s'y trouvait, outre une seigneurie, plusieurs fiefs relevant de la pairie de Barbençon. Les seigneurs d'Ecclies figurent dans différents diplômes du moyen âge. L'un d'eux, Jean, seigneur d'Ecclies, fut un des signataires du traité passé à Bruxelles en 1339 entre Guillaume, comte de Hainaut, et Jean, duc de Brabant, traité par lequel fut arrêté le mariage de Jean, fils de ce dernier, et d'Isabelle, fille du comte de Hainaut. On trouve encore la place où se trouvait la demeure des seigneurs d'Ecclies.

ÉCUELLIN.

Autrefois *Esquelin* et *Escuellin*. Petit village du canton de Berhaimont, qui, pendant une suite de siècles, fit partie de la paroisse de Saint-Rémy-Chaussée, et qui, depuis 1843, est une succursale de celle d'Échaibes. Il renfermait 8 feux au 1^{er} siècle, et 78 habitants

en 1775. Il y a aujourd'hui 172 individus. Par un titre que nous avons trouvé dans les archives de la commanderie du Piéton, le chapitre de Maubeuge donna à l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, outre des droits de terrage et de dime à Ecuelin, un champ appelé Saint-Utton et un alleu situé aux environs du village, consistant en terres cultivées et non cultivées. Les hospitaliers firent bientôt construire sur cet alleu une ferme et une chapelle qui existent encore sous la dénomination de ferme et de chapelle de l'Hôpital. Il est question de la ferme de l'Hôpital d'Ecuelin dans une sentence de la cour de Mons, rendue contre l'abbaye d'Hautmont en 1463. Cette sentence déclare que 28 muids de terre dudit Hôpital étaient exemptés de dime. L'abbaye d'Hautmont, comme sous le dirons plus loin, était collatrice de la paroisse de Saint-Rémy-Chaussée, dont Ecuelin dépendait. Ses archives renfermaient, touchant ce dernier village, un grand nombre de titres, entre autres un acte de 1177, par lequel Jacques d'Avènes se reconnut caution d'Isaac d'Ecuelin pour un prêt d'argent fait par l'abbé Clerebaud. Cet Isaac d'Ecuelin était probablement le possesseur de la seigneurie du lieu. Cette seigneurie, composée d'une maison de cense avec prés, pâtures, et un bois dit du Hallois, et qui, au xiv^e siècle, appartenait aux seigneurs de Dourlers, était possédée au xvi^e par les de Préseau, ancienne famille qu'on voit exercer, à partir du xv^e siècle, les charges de prévôts et de bailles des terres de Dourlers et d'Avènes. (V. *Dourlers et Floyon*.) En 1729, M. de Préseau d'Ecuelin était procureur de la maréchaulxée du Hainaut et figura dans le procès criminel qui fut fait à deux Ecossais pour avoir commis un vol sacrilège dans l'église de Maubeuge. (Voyez page 184.) L'ancienne terre d'Ecuelin appartient encore aujourd'hui à un de Préseau, M. Louis de Préseau, qui l'a héritée de son oncle en 1816. Ce personnage s'est marié avec une des filles de M. de Crouseur de Beurvaux, le même dont nous avons parlé au sujet de Villers-sire-Nicole, et dont la famille est connue dans l'histoire de Flandre par les magistrats illustres qu'elle a fournis aux villes de Bruges et de Bergues.

Nou loin de l'Hôpital d'Ecuelin, à l'origine d'un ruisseau qui va se jeter dans la Sambre près de Bachant, se trouvait l'un des réservoirs où s'alimentait l'aqueduc romain de Flourmais à Bavai. Le Père Boucher, qui, au xv^e siècle, a visité cet aqueduc, cite le réservoir de la ferme de l'Hôpital dans son ouvrage. (Voyez *Boucher, Belg. Rom.*, page 502. — Voyez aussi, pour ce fait et pour plusieurs autres se rattachant à l'histoire d'Ecuelin, notre *Notic historique sur Flourmais, Semouris, Saint-Aubin et Dourlers*.)

EPPE-SAUVAGE.

Eppe-Sauvage, en latin *Eppe-Sylvestris*, et en wallon *Eppe-le-Souvoige*, tire son nom de la rivière qui y coule et de sa situation au sein d'un pays boisé, montagneux, excessivement pittoresque, et autrefois peu habité. Il fait partie du canton de Trélon, et renferme 903 habitants. Au xv^e siècle, il y avait 10 feux, et 252 habitants en 1775. C'était un des six villages du marquisat de Trélon. Son église, dédiée à saint Ursmer, était du diocèse d'Avènes et de la collation de l'abbaye de Liesies. Il en est question dans une bulle que contenait le cartulaire de cette abbaye, bulle par laquelle Nicolas, évêque de Cambrai, confirma la liberté des autels de Linières (*Linia*), Eppe (*Helpra*),

Jeumont et Marpeni, tous les quatre dépendant du monastère de Liesies. L'autel de Linières était une chapelle située près d'une ferme d'Eppe-Sauvage, qui porte encore aujourd'hui ce nom. Elle fut rattachée à l'église d'Eppe-Sauvage en 1140. Nous avons parlé d'Eppe-Sauvage à l'article *Boites*, et nous y avons dit que les lieux appelés mont Gomont et gné de Voyaux dans le diplôme du roi Dagobert étaient situés dans le premier de ces villages. Le gné de Voyaux, désigné dans ce diplôme sous le nom de *endium Voyonus* (voix de Voyaux), et sous celui de *merdonus Voyonus*, ce qui est tout un, dans celui de saint Dodo, existe encore au sud d'Eppe-Sauvage, sur la rivière d'Elpe, et à côté d'un terrain entrecoupé de petits courants d'eau. On y trouve aujourd'hui une jolie maison de campagne et une *bouquerie*, établissement destiné à exploiter des couches considérables de laitier provenant d'une forge qui a existé à la même place pendant une suite de siècles. Il y avait à Eppe-Sauvage, sous la mouvance de la pairie d'Avènes, une seigneurie que nous voyons possédée au xv^e siècle par un sire de Morchilpont. Sans doute que le demeure de ce personnage était située sur l'emplacement du château Bailard, qu'a habité en ses derniers temps M. Clairfayt, neveu du général qui commandait l'armée autrichienne à la bataille de Wattignies. Les propriétés qui dépendent de ce château, de celui de Voyaux et des habitations de MM. Malingé et Catrois, propriétaires à Eppe-Sauvage, paraissent avoir constitué la plus grande partie des domaines qui furent donnés, depuis Moustiers jusqu'à Willies, par saint Dodo à l'abbaye de Lobbes. (Voyez *Boites* et *Moustiers*.)

La cure d'Eppe-Sauvage était une des mieux dotées du pays. En 1687, un des descendants qui l'habitaient, ayant obtenu du prévôt de Maubeuge mainmise contre les moines de Liesies, se disposait à faire vendre leurs meubles, lorsque survint une sentence du même prévôt qui l'en empêcha. Les moines, plus puissants, étaient parvenus, malgré le bon droit du curé, à faire casser la sentence avec ratification du parlement de Flandre. Ainsi s'administrait autrefois la justice.

FEIGNIES.

Ce village, appelé en latin *Fienias*, et *Fagnies*, *Fignies*, dans plusieurs titres wallons de la période féodale, tire son nom de sa situation au sein d'un terrain plat et fangeux. *Fagnis*, *famis*, *foignies*, comme nous le disons aux articles *Bousois* et *Trélon*, est un vieux mot d'origine celtique, généralement employé autrefois pour désigner les lieux marécageux, où l'eau, faite de pente, rend le sol mouvant et aquatique. Cette expression a, pour ainsi dire, le même sens que celle de *swaten*, *swattines*, dont nous avons parlé au sujet de Wattignies.

La terre de Feignies a toujours été un fief de la mouvance directe des comtes de Hainaut. Nous en avons parlé à la page 5. Au x^e siècle, elle appartenait à Alix de Hainaut, fille de Baudouin III et épouse de Thierry d'Avènes, châtelain de Tournai. Elle passa à leur fils Evrard, surnommé *Rodou*. (Gilbert, page 42.) Au xii^e siècle, les seigneurs d'Audenarde et Rosoit étaient possesseurs de la terre de Feignies. L'un d'eux, Arnold d'Audenarde, est cité dans un accord qui eut lieu en 1233 entre lui et les religieux du chapitre de Maubeuge, au sujet d'un bois situé sur le territoire de Feignies. Pour terminer toute difficulté, dit l'acte, celles-ci, par le conseil de gens de

ges, et dans la vue d'obtenir la protection d'Arnould et de ses hoirs, lui donneront 5 boissiers de ce bois pour son usage, et le tiers du surplus, les deux autres tiers restant au chapitre avec le pouvoir d'en disposer à son gré. La justice du bois fut en même temps dévolue à Arnould, pour en jouir ainsi qu'il en jouissait sur l'autre alleu de Feignies. Le bois cité dans cet accord a toujours été connu sous le nom de bois l'Abbesse. Devenu propriété nationale en 1790, il a été vendu le 4 septembre 1832. (Arch. du chapitre.)

Le comte de Hainaut acheta la terre de Feignies en 1385 à Jean, sire d'Audenarde, et la lui revendit en 1500, à condition que celui-ci la tiendrait en fief du comte, lui paierait une rente annuelle de 400 livres tournois, et que, s'il venait à mourir sans enfants, on si ceux-ci mouraient sans postérité, la terre retournerait au comte et à ses hoirs. (Voyez le *Cartulaire du Hainaut*, page 469.) Revenue aux comtes de Hainaut par l'extinction de la maison d'Audenarde, la terre de Feignies fut donnée momentanément, avec d'autres, à Jean Saussous de Boussut, puis ecore récupérée en 1527, et cédée définitivement, avec celle de Blaton, au comte de Flandre. Il est fait mention de cette dernière donation 1^o dans un mandement de 1535 par lequel Guillaume, comte de Hainaut, enjoint aux habitants de Feignies de reconnaître pour seigneur légitime de cette ville le comte de Flandre, moyennant le paiement d'une rente perpétuelle de 1,000 livres tournois. (Voyez, au sujet de ces transmissions, Saint-Gerols, *Moments anciens*; Vinchant, t. III, p. 14, 15, 135, 241; Delewarde, t. II, p. 446.) Les terres de Feignies et Blaton, passées avec la Flandre au pouvoir de l'empereur Charles-Quint, furent données plus tard, d'abord au seigneur de Senselles, vice-roi de Naples, au vie durant, puis, en 1549, au duc d'Archoot, en échange de Landrecies. Des ducs d'Archoot elles passèrent depuis dans les maisons des ducs de Croit et d'Orléans, possesseurs successifs de la terre d'Avesnes. (Chambre des Comptes de Lille.) Sur la fin du xvi^e siècle, la terre de Feignies appartenait à la famille de Lattre. Elle est aujourd'hui en la possession de M. le chevalier de Blois, ancien brave du temps de l'empire et rejeton d'une ancienne famille du Hainaut, dont nous parlons au sujet de Lismes.

Dans un dénombrement féodal de 1474 reposant à la Chambre des Comptes de Bruxelles, nous voyons qu'il existait à Feignies plusieurs fiefs relevant de la seigneurie de Blaton. Le plus important était une rente héréditaire de 9 horins, de 10 muids d'avoine et de 2 chapons, ainsi sur une maison, tour, grange, marecauchies et viviers, courtils, jardins et estrepature, contenant en grandeur environ 5 journaux et 30 verges de terre gisant auprès de Feignies, au lieu qu'on appelle le *Vau*, dont était alors héritier Baudouin de Frucont. Ce fief était tenu par une famille ecore existante à Feignies : la famille Mesurant. C'est aujourd'hui une ferme appartenant à un propriétaire de la commune. Nous avons parlé du lieu où elle se trouve à la page 67. C'est un des nombreux hameaux qui sont éparpillés sur le vaste territoire de Feignies. Parmi ces hameaux on distingue celui des Mottes, dont nous avons parlé aux pages 23 et 152, et celui de Douzies. Douzies (en latin *Douziarum*) se trouve sur la route de Valenciennes à Maubeuge, près du point de jonction

des deux cours d'eau qui forment le ruisseau de la *Florenne* : de là son nom, qui vient du celte *dy* (prononcer *dou*), signifiant rivière, et de *dy* ou *zy*, qui veut dire deux. Il y a un moulin qui toujours fait partie de la seigneurie de Feignies, et une ferme dite la *ferme de Douzies*. Cette ferme, ainsi que plusieurs héritages gisant sur Maubeuge, Feignies, Louvroil et Vieux-Mesnil, fut acquise en 1510 par le chapitre de Maubeuge d'un nommé Antoine Leloux, résidant aux environs de Bruxelles, et amortie en 1516 par l'empereur Charles-Quint.

L'église actuelle de Feignies, si l'on en croit le millésime qui décore le clocher, remonte à l'année 1584. Elle relevait du chapitre Sainte-Croix, de Cambrai, et était desservie par un cure assisté d'un vicairé. Une de ses chapelles, celle des saints Cosme et Damien, était dotée d'un beau bénéfice qui était à la collation du chapitre de Maubeuge, lequel avait sa part dans la dime et le terrage du lieu. Feignies renfermait 67 feux au xv^e siècle. C'est aujourd'hui une des plus fortes communes du canton de Bavai. On y compte 1857 individus. Les actes de l'état civil y remontent à 1800.

FLOURISIES.

Ce petit village, qu'on appelait au xii^e siècle *Florasis*, *Florasis*, et que Vinchant désigne sous le nom de *Fontaine-Floris* dans ses *Annales du Hainaut*, paraît devoir son origine à un temple que les Romains auraient consacré à Flore au sein des prairies émaillées de fleurs qui s'y trouvent. Son nom, s'il ne veut pas dire *coteau de Flore*, de *sy*, cote, colline, en celte, signifie sans doute *fontaine de Flore*. L'aqueduc dont nous avons parlé aux pages 108 et 252 y prenait son point de départ à une source fort abondante, autour de laquelle on voyait encore au xvi^e siècle quelques ruines de constructions romaines. Cette source, appelée aujourd'hui fontaine Saint-Eloi, est renfermée dans un bassin circulaire qu'entoure une maçonnerie d'environ 1 mètre de hauteur, et que surmonte une niche où figure la statue du saint auquel la fontaine a été consacrée. Elle est située près de l'église du village, dont les murs paraissent avoir été en partie construits avec les pierres du bâtiment qui avoisinait la fontaine. Au nord de l'église, dans une prairie, on a retrouvé, outre un pavé de larges dalles en pierre bleue, des fondations en maçonnerie cimentée qui font croire qu'il y avait à Flourisies quelque villa ou habitation romaine que le temps aura fait disparaître; et ce qui vient appuyer les suppositions que l'on peut faire à cet égard, ce sont les noms de *rie* et de *faehs d'el Ville* qui sont donnés au ruisseau de la fontaine Saint-Eloi et au coteau qui le domine au nord. En cet endroit exista peut-être la résidence de ce Gérard de Florisies qu'on voit figurer comme témoin, avec le comte de Namur, l'abbé de Maubeuge, les sires de Barbençon et de Houdain, à l'acte par lequel l'évêque de Liège rétrocéda à la comtesse de Hainaut la terre de Mirewart et d'autres biens dans le Namurois, dont le prédécesseur dudit prélat avait privé la comtesse. L'année suivante, Gérard de Florisies fut l'un des trois députés que la comtesse de Hainaut envoya pour reprendre possession des terres que l'évêque avait promis de rendre, et qu'il ne rendit pas, par un acte d'insigne mauvaise foi. On ne sait pas précisément la date de la construction de l'église de Flourisies. Deux lignes de pierres tumulaires de forme hexagonale, dont les caractères gothiques sont effacés par le frottement, et qui y

recouvrent tout le prolongement de la nef, semblent faire attribuer à l'édifice une assez grande ancienneté. Une chose certaine, toutefois, c'est qu'il y avait déjà une église à Flouries au xii^e siècle, comme on peut le voir par un acte, le plus ancien qu'on ait conservé du cartulaire de l'abbaye de Liesies. Par cet acte, Guillaume de Dompierre fit don au saidit monastère, pour l'entretien du prieuré de Dompierre, des autels et biens de Fissiau, Scarbes, Florbeck, Dompierre et Flouries. L'église de Flouries était alors desservie par un prêtre à résidence, subordonné au doyen d'Avesnes. Il continua à en être ainsi depuis, et même, plus tard, on annexa à la paroisse de Flouries celle d'Éclaires. Aujourd'hui Flouries est une succursale de la cure de Semousies. Ce village, qui renfermait 23 feux au x^e siècle et 74 habitants en 1789, compte maintenant une population de 231 individus. Les actes de l'état civil y remontent à l'année 1648.

FLOYON.

Cette commune, qu'on a indifféremment appelés *Floyon*, *Floonus*, *Flois*, *Flois*, tire son nom de *floyon*, ruissseau, fontaine. Il en est question dans la *Vie de saint Urmer*, second abbé de Lobbes, qui y naquit en 644; dans Beldéric; dans des diplômes de 1051 et de 1151 émanés de l'évêché de Cambrai, et relatifs aux biens que l'abbaye de Maroilles possédait; enfin dans les *Annales du Hainaut*, où figurent les noms de plusieurs seigneurs de Floyon. La terre de Floyon relevait de la pairie d'Avesnes. L'un de ses possesseurs, Guillaume de Floyon, fut à la première croisade. En 1560 vivait Florent de Floyon, frère de l'archevêque Louis de Berlaumont, du fameux comte de Berlaumont, qui qualifia de *guez* les calvinistes des Pays-Bas, et de l'illustre Hautepenne de Berlaumont, général de l'artillerie espagnole. Au xviii^e siècle, Floyon était un bourg fortifié. Lors de la période espagnole de la guerre de trente ans, ce bourg fut assiégé et brûlé par les Français. L'ancien château, qu'il ne faut pas confondre avec la forteresse, existait encore en 1789. Il avait été acquis, en même temps que la terre qui en dépendait, en 1681, par Jean-Baptiste de Préseau, grand-bailli de la pairie d'Avesnes, le même dont sont issus les de Préseau d'Engémont et d'Écuélin, dont nous avons parlé aux pages 221 et 254. Il ne reste plus de cet ancien château, autrefois entouré de fossés pleins d'eau, que les fondations des murs et une partie de l'enceinte du parc. Floyon est compris dans le canton sud d'Avesnes, sur la limite du département de l'Aisne. Il renfermait 28 feux en 1489, et 854 habitants en 1709. Il compte aujourd'hui une population de 1541 individus. Parmi ses habitants se trouvent un certain nombre de personnes de la religion réformée, répandues tant dans le village que dans les hameaux. Deux de ces hameaux, le Ploel et Chevreuil (autrefois Quéverolles), formaient anciennement deux communes indépendantes, renfermant au x^e siècle, l'une 11 feux, et l'autre 12. Nous en avons parlé à la page 104, comme faisant partie de la prévôté de Maubeuge et ayant passé dans le gouvernement d'Avesnes avec Glageon et Dompierre en échange de quatre autres communes.

Le petit village de Fontenelle, situé aujourd'hui sur le département de l'Aisne, était primitivement compris dans la commune de Floyon. C'est là que naquit saint Urmer. Donné à l'abbaye de Lobbes par ce saint, Fontenelle lui appartint jusqu'au x^e siècle, que l'abbé Fulcard

le vendit aux moines de Liesies, à raison d'une rente annuelle de 6 sols, monnaie de Laon. C'est sans doute depuis cette cession qu'il a formé une localité à part, de la paroisse de laquelle dépendait Papelex. Au temps de Gilles de Wasle, qui a écrit l'*Histoire du monastère de Lobbes*, c'est-à-dire en 1628, on montrait encore à Fontenelle la place où était située la maison natale de saint Urmer et les ruines de la chapelle qu'il avait fait bâtir à côté. Cette chapelle fut rétablie au commencement du xvii^e siècle par Antoine de Wingle, abbé de Liesies. On trouve dans son voisinage une fontaine miraculeuse, qui passe, aux yeux du vulgaire, pour avoir les mêmes vertus que la fontaine Sainte-Aldegonde, dont il a été parlé à la page 153. On prétend que saint Urmer, s'il en a la fit jaillir comme la précédente, l'a du moins sanctifiée au point de lui attirer la plus grande vénération. Elle a toujours été, ainsi que la chapelle, l'objet d'un pèlerinage très en vogue. On y va faire ses dévotions en vue de obtenir la guérison de plusieurs sortes de maladies, notamment des fièvres. Le Père de Wasle cite même à ce sujet force miracles aussi curieux qu'amusants. C'est, selon toute probabilité, de la fontaine Saint-Urmer que Floyon tire son nom, et c'est sans doute aussi d'elle que Fontenelle prit le sien, lorsque au x^e siècle on le sépara de la commune de Floyon pour le donner à l'abbaye de Liesies.

GLAGEON.

Nous avons parlé de ce village aux pages 97, 157 et 188. Alors nous avons vu : 1^o qu'il était le siège d'une seigneurie, 2^o qu'il possédait un château fort, 3^o qu'il était en partie compris dans la prévôté de Maubeuge et régi par la coutume de La Bassée. Il est souvent fait mention, dans les chroniques et annales du Hainaut, des seigneurs de Glageon. L'un d'eux, Philippe de Stavel, fut grand-maître de l'artillerie du roi d'Espagne Philippe II. Le château que ces seigneurs habitaient était fortifié. Il fut pris en 1540 par les troupes de François I^{er}. En 1529, Henri II, vint de Sedan, l'assiégea, ainsi que celui de Trélon. Tous deux furent pris, et les brigands qui en avaient fait leur repaire passés au fil de l'épée. En 1654, le château de Glageon fut occupé, ainsi que Trélon et Chamay, par le comte de Montmorency. Terence le prit de nouveau en 1637 et en 1653. Depuis cette époque, il n'en est plus fait mention, et aujourd'hui l'on chercherait en vain la place où cette forteresse a existé. Glageon se trouve sur un terrain de formation tertiaire inférieur. On y extrait du marbre qui se façonne sur les lieux. La *Petit-Heule* et ses affluents coulent dans des vallées profondes, et recroisées d'étangs et de rochers. C'est sans doute de ces accidents de terrain que le village tire son nom, lequel, autrefois, se rendait par *Glageon*, *Glagon*, *Glan*, en celtique, signifie bord d'étang, de rivière, et *gon*, roches, hauteur. Glageon formait autrefois une paroisse du diocèse d'Avesnes et de la collation de l'abbaye de Liesies. Il y avait 21 feux au x^e siècle. Il s'y trouve aujourd'hui 1513 habitants, ce qui fait une augmentation de 764 depuis 1775.

HESTAUD.

Ce village est situé dans le canton de Soire-le-Château, en partie sur une petite colline que baignent les eaux de la petite rivière de

FRASIES. Cette colline, 5205 haute, comme tous les bois avoisinants, fut primitivement couverte de hêtres, et de là le nom du village, qui, avec la terminaison *us*, veut dire colline ou hauteur des hêtres. Hestruil, comme nous l'avons dit page 32, était un hameau de la dépendance de Jeumont, entièrement compris dans les domaines des seigneurs de ce lieu. Il était du décanat de Maubeuge et de la collation de l'abbaye de Liesies. Ce manoir se dit à sa tête trois abbés qui en étaient originaires (Voyez *Liesies*), et son cartulaire contenait un titre de 1145 faisant mention de l'autel du village, ainsi que de ceux des paroisses de Glaçon, Villers, Waudrechies et l'Épine. Il y a au sud-ouest d'Hestruil, et en grande partie sur le territoire de Solre-le-Château, un bois limité par la rivière de Beaurieux et un petit affluent. Il s'appelle *bois de Nyelles*, d'un vieux mot celtique qui signifie à une rencontre, à une division de rivière. Ce bois appartenait à l'abbaye d'Alne et lui avait été donné en 1237 par Philippe d'Estergnies, qui le tenait de Baudouin, châtelain de Besnonnet, son frère. Baudouin d'Avènes, seigneur de cette dernière ville, en ratifiait la donation comme suzerain, stipula que ce bois serait affranchi, dans tout son terroir vers Marpent et Maubeuge, de toute coutume, tonlieu et vinage; que les moines y exerceraient toute justice, si ce n'était celle de *mort d'homme*, que lui, Baudouin, gardait à sa disposition. Outre ce bois, l'abbaye d'Alne possédait à Hestruil une ferme et des dîmes. Ce village, qui avait 15 feux au x^e siècle et 50 en 1791, renferme aujourd'hui 446 habitants.

LA LONGUEVILLE.

Ce village était autrefois de la prévôté et du décanat de Bavi. Aussi n'en parlerions-nous pas s'il n'était aussi voisin de Maubeuge, et si l'ancien chapitre de cette ville n'y avait eu, outre des biens importants, la dime et la plus grande partie du terrage. L'église y a toujours été consacrée à leur patronne, et jusqu'à la révolution elles y possédèrent la collation de la cure, bénéfice que leur avait accordé le chapitre de Cambrai par une bulle de l'année 1510. La Longueville (*longa villa*) est un village très ancien. Son nom paraît venir d'une villa ou ferme qui s'y trouvait au temps de l'empire romain, le long de la chaussée Brunehaut, qui y passait. (Voyez *Boussois*.) Nous voyons paraître ce village au x^e siècle, comme étant le siège d'une des douze parishes du Hainaut, et nous avons cité à l'article *Gognies* un lieu qui relevait de cette parishes. Les seigneurs de Verchin, sénéchaux du Hainaut, la possédèrent long-temps. (Voyez *Jeumont*.) En 1473, elle appartenait à Jacques de Ghiselle. Depuis, elle passa aux mains des comtes d'Égmont, des Pignatelli-Bianchia, et des ducs de Luynes. Parmi les hommes héroïques qui furent exécutés à Mons en 1572 pour avoir combattu en faveur des libérés du pays contre la tyrannie du duc d'Albe se trouva un habitant de La Longueville, nommé Doulreman. Ce village, qui renfermait 57 feux au x^e siècle, et 737 habitants en 1775, en comprend aujourd'hui 1235.

LEVAL.

Leval, autrement dit *Vallis*, ou le *Vaux-les-Berlaimont*, est un petit village du canton de Berlaimont, situé dans la vallée de la petite rivière du *Tarsy*, un peu au dessus du lieu où elle se jette dans la *Sambre* : de là son nom. Il était de la collation de l'abbaye de Ma-

roilles et du décanat d'Avènes. On y voit les ruines d'un château démolé depuis long-temps, qui était la demeure des anciens seigneurs du lieu. Ces seigneurs avaient, outre la terre de Leval, la mouvance des seigneurs de Saint-Waast, de Beausart et de plusieurs autres fiefs situés au Monceau. Nous avons trouvé dans l'inventaire des archives de l'abbaye d'Hautmont l'analyse d'une sentence portée en 1298 par le grand-bailli du Hainaut contre Huon, seigneur de Leval et de Monceau-Saint-Waast. Cette sentence décidait que l'abbaye avait à Saint-Waast seigneurie foncière, cense, rentes, terrage et services d'héritage. Un accord passé l'année suivante par devant le même bailli, entre Gérard, successeur dudit Huon, et les moines, reconut les mêmes privilèges en faveur de ceuz-ci, et déterminait les attributions de leurs mayeur, échevins et teneur, et les amendes qu'ils devaient percevoir. Dans les x^v et xvi^e siècles, la seigneurie de Leval appartenait à la famille Leboucq. Ce village, qui renfermait 53 feux en 1469, et 262 habitants en 1775, en compte aujourd'hui 634.

LEZ-FONTAINE.

Village du canton de Solre-le-Château, désigné sous le nom de *Lato-Fonte* dans le cartulaire de l'abbaye d'Alne, laquelle y possédait une ferme et des droits seigneuriaux. Les-Fontaine, dont le nom vient des ruisscaux qui y prennent leur source, était l'un des cinq villages du comté de Solre. Il formait déjà au x^v siècle une paroisse du décanat d'Avènes, de laquelle dépendait l'église de Sars. Cette paroisse était de la collation des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui y percevaient la dime. Quant à la succursale, elle relevait de l'abbaye de Liesies. Les-Fontaine, qui possédait 34 feux au x^v siècle, et 78 maisons en 1791, renferme aujourd'hui 306 habitants. En 1825, on découvrit sur un coteau voisin du village une tombe formée de six dalles de pierre, dans laquelle gisaient les ossements à demi-consommés de deux squelettes. Au milieu de ces ossements se trouvait une sorte de bouton d'émail couronné d'une guirlande d'un bleu d'albâtre sur un fond blanc. On a supposé que ce tombeau était d'origine romaine.

LIESIES ET SON ABBAYE.

Vers le milieu du x^v siècle, Wibert, comte de Poitou, fuyant les persécutions de Gaius, duc d'Aquitaine, son ennemi, se réfugia dans le nord des Gaules, où Pépin le Bref lui accorda pour domaines les terres du fief royal qui s'étendaient depuis Molhain (près Givet) jusqu'à Vaux en Arrouaise. Wibert, qui s'était construit une demeure à Merlemont (village voisin de Philippeville), s'étant un jour écarté en chassant dans les forêts de la Pagne, tua un sanglier dans la vallée de l'*Helpe*. Le lieu où tomba l'animal lui plut par son aspect riant, et, depuis long-temps animé du désir d'être l'auteur d'une fondation pieuse, il le choisit pour construire un manoir : de là l'origine du village de Liesies, en latin *Latitia*, dont le nom doit se décomposer par les mots *latitia* situus, coteau de la joie, de la liesse. La construction du manoir de Liesies fut commencée en 751. Lorsqu'elle fut terminée, sept ans plus tard, le comte Wibert lui donna pour supérieur Conrad, son fils, homme austère et érudit, l'enrichit d'une partie des reliques de saint Lambert, qu'il avait obtenue de l'évêque de Liège, et en fit

consacrer l'église sous l'invocation de ce saint par Albéric, évêque de Cambrai. Conrad avait deux sœurs, Hiltrude et Berthe. La première, ayant été fiancée à un puissant seigneur, protesta devant ses parents de sa volonté de se vouer à Dieu, se fit recluser dans une cellule contiguë à l'église de Liessies, laissant sa sœur épouser celui qui lui avait été destiné. Son exemple fut imité par plusieurs jeunes filles du pays, et bientôt la cellule devint un couvent de femmes qui dura jusqu'au 14^e siècle. Hiltrude, après avoir légué aux deux établissements de Liessies les biens qu'elle tenait de son père depuis Molhain jusqu'à Vaux, mourut le 27 septembre 769, et fut enterrée à côté de son frère Conrad dans l'église de Saint-Lambert, non loin de la tombe où les corps de son père et sa mère avaient été déposés. Teis furent les commencements de l'abbaye de Liessies.

Les guerres de Louis le Débonnaire firent beaucoup de tort à ce monastère. En 881, il fut pris et brûlé par les Northmans. L'église seule échappa à l'incendie, mais les moines et leurs serviteurs furent passés au fil de l'épée ou réduits en esclavage. Les biens de l'abbaye, étant devenus sans objet à la suite de ces dévastations, furent usurpés par des seigneurs du voisinage, qui ne laissèrent à l'église de Liessies qu'un seul prêtre pour y dire la messe. Cet état de choses dura jusqu'en 1003, où l'évêque de Cambrai interdit ce desservant pour avoir profané son église en y enterrant un brigand. Il mit à sa place des chanoines, et leva de terre le corps de sainte Hiltrude, qui fut canonisée et passa pour opérer beaucoup de miracles, surtout parmi les habitants de Rance, de Trélon, d'Anor et d'autres lieux voisins, qui l'honorèrent d'une vénération toute particulière. Les chanoines s'efforcèrent de retirer les biens du monastère des mains des seigneurs qui s'en étaient emparés, notamment de celles du sire d'Avesnes, Widric le Barbu. Mais celui-ci demeura sourd à toutes leurs réclamations, et ils furent obligés, pour l'amener à une restitution, de s'adresser au comte de Hainaut. On dit qu'ils produisirent à cet effet le testament de sainte Hiltrude, qu'ils avaient extrait du cercueil de plomb dans lequel on l'avait scellé, mais qu'au moment où on en faisait lecture sa présence de Widric, celui-ci s'en saisit violemment et le jeta au feu. Thierry d'Avesnes, qui vivait sur la fin du 11^e siècle, montra plus de bienveillance à l'égard du monastère de Liessies. Plein de repentir des désordres de sa vie, et notamment d'avoir brûlé les églises de Sainte-Aldegonde et de Sainte-Waudru, à Maubeuge et à Mons, il résolut de rétablir l'abbaye de Liessies. Il remplaça les chanoines qui s'y trouvaient par des moines bénédictins; reconut la liberté des biens qu'elle avait à Cartignies, ainsi que celle de l'église du monastère, qu'avait reconstruite quelques temps auparavant Ermenrade, femme d'Adelard, riche seigneur du lieu; fit, enfin, aux religieux de nombreuses donations, parmi lesquelles se trouvaient le tonlieu d'Avesnes, les alleux de Semeries, de Féron et de Liessies, avec les serfs, loix, champs, prés et eaux qu'ils renfermaient. Gossuin d'Oisy, successeur de Thierry, ajouta à ces donations celle de Fornmies (*Furmies*) et de Ramouges (*Ramulgies*), qui relevait des comtes de Hainaut, et qui, depuis, fut déclaré libre de toute sujétion féodale. Il fit, de plus, bâtir l'église paroissiale de Liessies, et, pour trancher les difficultés que l'abbé avait eues avec le mayeur héréditaire du village, il profita d'un attentat qui mit fin aux jours de celui-ci, lorsqu'il revenait de Trélon, pour investir l'abbaye de sa charge. L'abbé

de Liessies, en récompense de ce service, infonda, dit la chronique, en faveur du seigneur d'Avesnes, toutes les liées sauvages des Loix de l'abbaye, ne se réservant que les enirs des cerfs, dont il avait besoin pour relier les livres de sa bibliothèque. Gossuin se retira, sur la fin de ses jours, au monastère de Liessies, et y fut enterré à côté de la tombe de son oncle Thierry. A sa mort, son épouse, Agnès, se retira comme lui dans le monastère, le dota d'une foule d'objets précieux, y érigea deux chapelles, et fit présent à l'église d'un grand nombre d'ornements et d'une belle chaise en bois, recouverte de lames d'argent et de cuivre doré. A ces bienfaits il faut ajouter la donation des atuels de Feleries et d'Otice, de liens à Ath, du fief d'Herbert de Serv, de l'alleu de *Baschien*, des alleux de *Peret*, de *Beugnies* et de *Berelles*, tous compris dans la terre d'Avesnes, donation que ratifia l'évêque de Cambrai par une bulle de l'année 1198. (*Cartulaire et Chronique de Liessies*.)

Gautier d'Oisy, seigneur d'Avesnes, fut loin de montrer, à son avènement, la même sollicitude pour l'abbaye de Liessies que ses deux prédécesseurs. D'abord, il enleva aux religieux le tonlieu d'Avesnes et plusieurs autres bénéfices qu'ils possédaient dans les localités avoisinantes; puis, poussant plus loin sa rapacité, il vint piller le monastère à main armée. Révolté d'une telle violence, l'abbé résolut de s'en plaindre au comte de Hainaut, Baudouin, qui se trouvait alors à Maubeuge. Il lui envoya donc une députation de tous les jeunes novices de son monastère. Comme ils arrivaient près de la ville, dit Jacques de Guyse, Baudouin, qui en sortait, les apercevant, descendit aussitôt de cheval et s'avança à leur rencontre. Ils l'abordèrent les yeux noyés de larmes, la voix entrecoupée de sanglots. Après les avoir écoutés, Baudouin se prit à pleurer avec eux; et, s'adressant ensuite à leurs conducteurs, il leur dit que Gautier d'Avesnes lui avait fait à lui-même plusieurs dommages; puis il leur recommanda, en cas de nouvelle insulte, de planter leur lionnière au bout d'une lance sur la tour de l'abbaye, afin qu'on pût la voir de Soire, et que ses gens et les habitants des lieux circonvoisins, avertis par ce signal, allaient prêter secours. Il congédia ensuite cette petite troupe et la fit escorter par son prévôt. Le seigneur d'Avesnes n'en continua pas moins ses exactions, et la lionnière ne tarda pas à flotter au drapeau du monastère. Informé du but de cette démonstration, Gautier devint si furieux, qu'il fit abattre la tour et chassa les moines. Les choses en vinrent au point que saint Bernard, l'illustre abbé de Clairvaux, se rendit sur les lieux. Il parvint à réconcilier le seigneur d'Avesnes avec les religieux, qu'il fit réintégrer dans leur maison. Mais la paix ne fut pas de longue durée. Gautier recommença peu après ses attentats et réduisit les moines à une si grande pauvreté, qu'ils durent abandonner leur asile afin de chercher de quoi vivre. Ces choses durèrent jusqu'à ce que la Providence, frappant l'infortuné seigneur dans ses affections les plus chères, l'amena à résipiscence. Son fils aîné, Thierry, fort de la protection de son père et de son alliance avec la fille du comte de Hainaut, s'efforçait à faire le voleur de grand chemin sur les terres de ses voisins, notamment sur celles du duc de Brabant et de l'évêque de Liège, dont il emmenait les habitants en captivité. Un jour qu'il s'était engagé trop loin avec une centaine de cavaliers, il tomba dans une embuscade et succomba sous le nombre des assaillants. Son corps, percé de coups, fut rapporté à l'abbaye de Liessies, où on l'inhumait. Ce funeste événement

jeta une telle épouvante dans l'esprit de Gautier, qu'il répara tout le préjudice qu'il avait jusque là causé aux moines de Liesies. Après les avoir rétablis de nouveau dans leur monastère et remis en possession de leurs biens, il leur donna, en automne, deux moulins situés à Etroungt (*Estruam*), et, pour la rédemption de son âme, un autre moulin sur le *fleuve de Rues*. (C'est probablement le moulin de Beaumont, dont nous parlons à l'article *Solrines*.) Etant mort à Mons en 1147, dans un accès de fureur, au moment où il défendait contre le comte de Hainaut la possession de la terre de Trélon, légitimement détenue par lui, Gautier fut rapporté par ses fils à Liesies, où il reposa depuis à côté de ses ancêtres. Après lui, les seigneurs d'Avesnes n'eurent que de bons rapports avec l'église de Liesies. En 1199, Jacques, l'un d'eux, passa avec l'abbé Helgot un accord important par lequel il fut convenu : 1° que les bois de Féron, Fournies, Fontanelle et Cartignies, qui appartenaient à l'abbaye de Liesies, sous l'avouerie du seigneur d'Avesnes, seraient aménagés en vingt coopes, et de manière à ce que, chaque année, il en fût exploité une dont le produit serait toujours attribué par moitié aux contractants ; 2° que, si, dans l'avenir, quelques uns de ces bois étaient mis en culture, ce qui, du reste, ne pouvait avoir lieu sans le consentement du seigneur d'Avesnes, la gerbe et la ruche d'abeilles reviendraient à l'abbé, comme seigneur du fonds, tandis que la chasse et les oiseaux de proie appartiendraient à l'avoué ; 3° que l'abbé, pour ses quatre censés de Féron, Fournies, Fontanelle et Cartignies, et aussi le seigneur d'Avesnes pour celles d'Anor et d'Oisy, aurait le droit de tirer des forêts surséignées tous les bois de chauffage et de bâtisse qui pourraient leur être nécessaires ; 4° que dans lesdites forêts, où toujours les sergens étaient nommés par les deux parties, les amendes seraient partagées entre elles par moitié. (Michaux aîné, *Chronologie histor. des seigneurs d'Avesnes*; — Saint-Genois, *Monum. anc.*)

L'abbaye de Liesies, qui, en 1125, avait été enrichie du prieuré du Sari-le-Moines, fondé par Ebles, seigneur de Goselies, le fut en 1162 de celui de Dompiere et du corps de saint Etion, par donation de Guillaume, seigneur de Dompiere. (Voyez *Flouris*.) En 1208, Thomas de Walcourt, au retour de la terre sainte, lui fit présent d'un morceau notable de la vraie croix, qui lui avait été donné par Henri de Flandre, empereur de Constantinople, et Théodore, patriarche d'Antioche. Bien qu'il existe dans Mirras, t. II, p. 374, une lettre patente relativement à cette donation, nous ne savons s'il faut regarder comme véritable cette relique d'une abbaye qui en possédait tant d'autres, et au nombre desquelles un inventaire qui nous a été communiqué va jusqu'à citer des gouttes de lait provenant des mamelles de la Vierge et des larmes versées par plusieurs saints apôtres. Quoi qu'il en soit, l'abbaye de Liesies, à la suite de toutes ces donations et de l'empressement que mirent à s'y rendre une foule de pèlerins, devint une des plus célèbres et une des plus riches de tous les Pays-Bas. Elle eut pour abbés des hommes qu'on trouve cités dans les *Annales du Hainaut* aussi bien que dans une foule d'actes importants auxquels ils participèrent comme témoins ou comme contractants. Le plus illustre de ces abbés est, sans contredit, Louis de Blois (Voyez page XII de notre Introduction.) Louis de Blois naquit en 1506, au château de Donstienne, d'un père issu de l'illustre maison de Châtillon (Voyez *Trélon*), et d'une mère descendue de celle de Barbeçon. Il apprit le latin, le grec et

les belles-lettres avec succès, et laissa dans la première de ces langues plusieurs ouvrages de piété qui ont été imprimés et traduits. Après avoir dignement rempli à la cour de Charles-Quint les fonctions d'aumônier, il entra très jeune encore à l'abbaye de Liesies et en devint abbé au bout de deux ans de séjour. Il mourut dans cette charge en 1568, après avoir refusé de son souverain l'abbaye de Saint-Martin de Tournai et l'évêché de Cambrai. Il reforma son monastère par une règle sévère qu'approuva le pape Pascal III. Cette règle prescrivait aux religieux le silence le plus rigoureux, de même que l'obéissance et la retraite, et n'admettait aucun étranger dans l'intérieur de l'église. Après Louis de Blois, on vit à la tête de l'abbaye de Liesies : Quirinus Douillet, qui, avec l'abbé de Saint-Ghislain, eut l'honneur d'accompagner la reine d'Espagne à travers les Pays-Bas; Nicolas Lefranç, mort en 1610; Antoine de Wingle, mort en 1637; Thomas Luytens, qui obtint du pape Urbain VIII le droit de porter la mitre, et à qui les Hollandais dédièrent leur vaste recueil hagiographique; enfin Thomas Loucheire, qui communiqua à l'illustre Mabillon la *Vie de sainte Hiltrude*, que celui-ci a publiée dans sa *Vie des saints de l'ordre de Saint-Benoît*. Les derniers abbés de Liesies furent : Agapil Dambrine, qui réédifia la plus grande partie du monastère; Marc l'Homme, nommé par Louis XV en 1755; Grégoire Dupire, Michel Lejong et Marc Verdier. Les autres abbés, depuis la fin du 11^e siècle, époque où le monastère fut rétabli, jusqu'à Louis de Blois, avaient été : Gunther, mort en 1107; Regnier de Carnières, mort en 1124; Wederic, créé abbé de Saint-Waast en 1147; Thiéscelin, mort en 1153; Helgot et Simon, déposés, l'un en 1101, et l'autre en 1194; Hugues 1^{er}, qui ne siégea que trois mois, et Hugues II de Hestra, mort en 1213; Gossuin de Hestra, mort en 1217; Pierre 1^{er} d'Avesnes, mort en 1225; Thomas de Walcourt, en 1228; Ségard, abbé en 1508, et déposé six mois après son élection; Gautier de Graat, abbé de Lobbes, de Maroilles et du Cateau-Cambrésis, nommé en 1234; Nicolas de Hestra, mort en 1244; Hugues III, mort en 1267; Baudouin 1^{er} de Thain, déposé en 1276; Maurice 1^{er} de Rumigny, mort en 1503; Michel d'Angre, mort en 1516; Othon de Senzelles, mort en 1530; Jean de La Haye, déposé en 1531; Maurice II, dit Payen, élu et déposé en 1531; Sicard de Cardillac, mort en 1562; Jacob, mort en 1568; Pierre II de Ghiesbreghe, en 1578; Arnoul du Chesne, mort en 1583; Jean II d'Ostrignies, mort en 1605; Gilles 1^{er} du Chesne, mort en 1634; Jean III le Moytyner, mort en 1639; Anselme de Sars, mort en 1661; Jean IV, Baccart, mort en 1673; Léger du Pont, mort en 1699; Baudouin II, Maubroecq, mort en 1699; Gilles Gyppus, mort en 1630; enfin Louis de Blois, élu le 15 novembre de la même année.

Au moment de sa suppression, en 1791, l'abbaye de Liesies possédait un revenu de passe 500,000 francs. Aussi ne laissait-elle pas que d'être une source de prospérités pour Liesies et les environs, et d'aumônes pour les pauvres de la contrée. Dans les années calamiteuses qui marquèrent la fin de la guerre de la succession d'Espagne, elle soutint de ses secours les habitants des villages qui l'entouraient, et en employa une grande partie à la construction d'une avenue et d'un pont qui existent encore aujourd'hui. D'autres grands travaux en avaient fait un séjour délicieux et important. Elle était surtout remarquable par l'étendue et la beauté de ses édifices, de ses jardins et des eaux qui l'avoisinaient. Le quartier des hôtels, cons-

truit au *xiii^e* siècle par l'abbé Maurice de Hamigny, était de la plus grande élégance. Il se composait de quatre grands bâtiments en briques, formant carré. L'un d'eux était habité par l'abbé; les autres étaient destinés au logement de l'archevêque de Cambrai, de l'intendant de la province et des étrangers. L'église, restaurée par Louis de Blois, possédait quatre belles colonnes en marbre que Louis XIV avait destinées au château de Versailles. La tour renfermait un superbe carillon, l'un des plus beaux des Pays-Bas, et qui aujourd'hui fait l'ornement de la ville d'Avesnes. L'abbaye de Liesies ayant été vendue à la révolution, il n'en est resté que la chaise de sainte Hiltrude, qui se trouve à l'église paroissiale; les bâtiments de la basse-cour, ceux du moulin, et des débris du quartier l'abbé qui ont été employés en ces derniers temps par un propriétaire de l'endroit, M. Lhomme, à la construction d'un château situé dans l'enceinte même du monastère. Tout le reste a été brisé, pillé, anéanti ou dispersé. Les reliques de saint Eton, qui y reposaient depuis 1506, en furent arrachées en 1789 à main armée par les habitants de Dompierre, jaloux de recouvrer la possession des restes précieux qui avaient autrefois fait la gloire et la prospérité de leur commune.

Liesies, qui, au *xiv^e* siècle, possédait 80 feux, et 160 en 1791, est aujourd'hui un des villages les plus importants du canton de Solre-le-Château. On y compte 1175 habitants. (Voir, pour Liesies et son abbaye : Jacques de Guyse; Michaux, *Chronologie historique des seigneurs d'Avesnes*; le *Cameracum christianum* de M. Leglay; des comptes reposant aux archives du département. — Voir aussi la *Chronique* de Jacques de l'Espée, religieux du monastère au *xv^e* siècle; un inventaire des archives que l'abbaye possédait, manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique, n^o 7457. — Voir enfin l'intéressante pièce de vers de M. Auguste Lebeau, insérée dans les *Archives du Nord*, t. 1. de la nouvelle série.)

MONCEAU-SAINT-WAAST.

Ce village, appelé en latin *Moncellum*, *Moncellis*, et en wallon *Monceis*, *Moncheaux*, tire la première partie de son nom d'un petit terre où le village primitif existait d'abord, et la seconde d'une ferme à laquelle était annexée une chapelle consacrée à saint Waast. Nous avons parlé du Monceau à l'article *Beaufort*, au sujet d'une tour que le comte de Hainaut, Baudouin V, y avait fait bâtir, et que Jacques d'Avesnes assiégea vainement en 1185. Cette tour existe encore à l'état de ruines, à côté d'une ferme qui a pris d'elle le nom de *château Tour*. Les seigneurs du Monceau furent successivement nommés barons et vicomtes. L'un d'eux, Georges-François-Paul de Franceau, seigneur de Gommeignies, Beaufort, Monceau, Saint-Waast, etc., est le premier qui fut honoré du dernier de ces titres. Il vivait au *xv^e* siècle. Cette famille posséda la seigneurie du Monceau jusqu'à la révolution. L'abbaye d'Hautmont avait la collation de la cure du Monceau, en vertu d'une donation faite par l'évêque de Cambrai en 1137. Aussi ne laissa-t-elle pas que d'y augmenter par la suite ses privilèges et ses domaines. Nous avons vu, en parlant de Leval, qu'elle y possédait la ferme de Saint-Waast; elle y avait aussi un fief dit la *seigneurie de Baptinville*, et puis une partie de la dime du lieu, qu'elle avait achetée en 1225 au possesseur du fief de Beausart (Voyez *Leval*), en échange de 25 *hôteaux* de terre. A cause de cette pos-

session, les moines d'Hautmont eurent souvent des difficultés avec les seigneurs du Monceau. Ceux-ci, se fondant sur ce que leur seigneurie était dite *bourgoisne*, ne prétendaient point laisser percevoir au mayeur foncier des redevances des déshérités des parties de dime qui dépendaient de cette seigneurie, et de là de nombreuses chicanes. Un moulin dit *Froyart* ayant été détruit en 1618, les moines voulurent le rétablir, mais ils ne le purent. L'opposition du seigneur fut plus forte que leur volonté. Monceau-Saint-Waast, qui, en 1469, comptait 54 feux, en avait 41 au *xv^e* siècle. Il s'y trouve actuellement 615 individus. C'était autrefois une paroisse du diocèse d'Avesnes. Aujourd'hui il est compris dans le canton de Berlaimont. Parmi les hommes héroïques qui payèrent de leur tête le courage d'avoir osé résister au duc d'Albe, lors du siège de Mons en 1479, figure un Regnaut-Lemerchier, hallesbordier, natif de Monceau-Saint-Waast. (Pour les faits militaires dont ce village fut le théâtre en 1795, voir la bataille de Wattignies, page 199.)

MONTIGNIES-SAINT-CHRISTOPHE.

Montignies, autrefois *Montigny*, est un village situé en Belgique, sur la route de Beaumont à Mons, dans un terrain fort montagneux : de là son nom. Nous en avons parlé à l'article *Wattignies*. Alors nous avons vu qu'au *xiii^e* siècle il s'y trouvait déjà des seigneurs du même nom, et que l'un d'eux devint le tige des Montigny de Clerge, qui possédèrent long-temps l'une des deux terres d'Elmesnes. (Voyez ce village.) Les sires de Montigny s'allièrent aux seigneurs de Gognies, d'Elmesnes, de Saint-Riiaire, de Morchiport et de Noyelles. Il en est souvent question dans différentes chroniques et chartes de la période féodale. Nous avons vu, à l'article *Aibes*, qu'ils étaient seigneurs de ce village en 1292. L'*Histoire du Hainaut* cite un Nicolas de Montigny qui fut, avec les autres seigneurs du pays, présent à la rédaction des chartes de Hainaut, en 1300. L'ancien château de Montignies a été remplacé par une maison de campagne, la plus riante et la plus agréable, par le paysage qui l'entoure, de toutes les maisons de campagne du pays. Elle appartient actuellement à madame d'Honneur de Sily. Montignies-Saint-Christophe, qui a été ravi à la France en vertu du traité de Nimègue, est aujourd'hui situé dans le canton de Merbes. Il renferme 455 habitants. En 1469, il y avait 17 feux. Le sol est généralement formé de calcaire compacte et marneux, de couches argileuses et calcaire-sableuses. On y trouve de la chaux carbonatée laminaire, et un gîte assez intéressant de lignite fibreuse qui a été décrit par le savant Drapiez, minéralogiste belge.

MOUSTIERS.

Dodo, puissant et vertueux personnage converti à la foi chrétienne par saint Landelin, ayant été admis au nombre des religieux de Wallers, peu de temps après la fondation de ce monastère, y déploya tant de sagesse et de piété, qu'il fut choisi pour le diriger. Il montra d'abord beaucoup d'assiduité dans son administration; mais bientôt, voulant se soustraire aux vaines et aux affaires temporelles, qui l'archaïaient à ses goûts pour la vie contemplative, il résigna sa charge, et alla vivre en hermite à une lieue au nord, sur une montagne, où il mourut et fut enterré en grande odeur de sainteté. Après la destruction du monastère de Wallers par les Northmanns, ses débris, avec

les offrandes dont les reliques de saint Dodo furent l'objet dans tous les pays voisins où on les promena, servaient à reconstruire un nouveau cloître. Cette fois, il fut élevé au lieu où le saint avait vécu solitairement. C'est ainsi que commença le village de Moustiers, dont le nom, en langue romane, se prend souvent pour monastère. On voit, par l'un des diplômes que nous avons cités en parlant de Baiver, que saint Dodo donna à l'abbaye de Lobbes non seulement tout le territoire de Moustiers, mais encore tous les domaines que Dagobert avait cédés à saint Landelin lorsqu'il fonda l'abbaye de Wallers. On a regardé ce diplôme comme apocryphe, parce que, d'abord, les biens qu'il dénomme faisant déjà partie d'une communauté, n'avaient pu être donnés à une autre par un particulier; ensuite, parce que Moustiers, dont le nom vient du monastère qui y fut construit long-temps après la mort de saint Dodo, ne pouvait être désigné sous ce nom dans l'acte de donation de celui-ci. Mais il y a tout lieu de croire que l'abbaye de Wallers, fondée par saint Landelin, fut primitivement mise sous la sujétion de celle de Lobbes, qu'avait également fondée le même personnage. Saint Dodo, étant directeur de cette succursale, n'eut rien de plus facile que de reconnaître par sa donation un état de choses déjà existant; et, ce qui donne à croire qu'il en fut ainsi, c'est que le monastère de Moustiers fut toujours un prieuré de l'abbaye de Lobbes. (Voir Delewarde, n. p. 200.) Quant au nom de Moustiers, sa présence dans l'acte de donation est sans doute le résultat d'une interpolation semblable à celles que nous avons signalées au sujet du testament de sainte Aldegonde. Ces sortes d'interpolations sont fréquentes dans les monuments qui se rattachent aux périodes mérovingienne et carolingienne. Elles proviennent de ce que, les originaux de ces monuments ayant été détruits par les Normands, on les remplaça plus tard par des copies qui furent rédigées avec tous les anachronismes et toutes les erreurs historiques d'une époque d'ignorance et de traditions confuses. Une chose certaine, toutefois, c'est que, si la lettre de ces copies n'est pas toujours authentique, les contes de biens qu'elles mentionnent ont réellement eu lieu aux dates indiquées; ainsi en est-il des donations de Dagobert et de saint Dodo.

Les bâtiments du prieuré de Moustiers ont été vendus depuis la révolution, avec l'église qui y attaché, laquelle a toujours été, en même temps, celle du village. Aujourd'hui le tout appartient à un particulier. On y voit une chapelle parfaitement conservée, sur le plafond de laquelle se trouve un grand nombre d'inscriptions latines rappelant les principaux traits de la vie du saint. La statue de ce dernier, ainsi que celle de sainte Renée, bienfaitrice de Lobbes, attaché dans cette chapelle un grand concours de pèlerins. Beaucoup de ces derniers ont la constance de s'y frotter le dos contre une pierre, en invoquant saint Dodo, auquel ils attribuent de grandes vertus pour la guérison des maux de reins. Cette croyance sera sans doute venue, à la jonglerie des moines aidant, de la ressemblance de désignation qui existe entre la partie du corps humain qui recouvre les reins et le nom du patron de Moustiers. Il y a aussi sur une hauteur située au nord-est du village une deuxième chapelle dédiée à saint Dodo; elle occupe, à ce qu'on prétend, l'emplacement même de la cellule qu'habita ce bienheureux quand, préférant la solitude au gouvernement du monastère de Wallers, il alla vivre en hermite. Cette hauteur a, du reste, conservé son nom. Elle est couverte d'un

bois qu'on a appelé bois Saint-Pierre, du nom du patron de l'abbaye de Lobbes, à laquelle il appartient. Moustiers était un des six villages du marquisat de Trélon. Il renfermait une seigneurie qui fut long-temps possédée par les sires de Harclies, seigneurs de La Motte. Ce n'a jamais été une commune bien importante. Au x^v^e siècle, il n'y avait que 5 feux, et aujourd'hui on y compte guère que 250 habitants.

NEUF-MESNIL.

Petite commune du canton de Bavai, tirant son nom d'une ferme isolée qui fut le noyau primitif du village, et dont l'existence est postérieure à celle de Vieux-Mesnil. Neuf-Mesnil a toujours formé une paroisse indépendante, qui était, comme celle de Feignies, du decanat de Maubeuge et de la collation du chapitre Sainte-Croix de Cambrai. Cette paroisse existait déjà au x^{iv}^e siècle. Les chanoines et les seigneurs noirs de Maubeuge s'y partageaient la dime. L'entretien du curé était à la charge de ces derniers, et il recevait d'eux une portion congrue de 500 florins. Le plus ancien titre où il soit question de Neuf-Mesnil est une décision de 1208, émanée du doyen du chapitre de Cambrai, assis d'autres juges désignés par le pape Innocent III, selon laquelle le territoire d'Arnulphi, à Mamil, est déclaré appartenir aux chanoines de Maubeuge, et non à l'abbaye de Florennes, qui prétendait le posséder. A cette décision était jointe, dans les archives du chapitre de Maubeuge, une lettre de la comtesse de Flandre et de Hainaut, qui décide que le fonds d'un bois situé à Neuf-Mesnil, également contesté par ladite abbaye, appartenait de même aux chanoines, et que la comtesse y avait la troisième part et la foresterie, comme exerçant l'avouerie de l'église Sainte-Aldegonde. Ces possessions, reconnues par l'abbaye de Florennes, approuvées par l'évêque de Liège, furent confirmées par le pape Grégoire IX dans une bulle datée de Viterbe. Neuf-Mesnil, qui comprenait 9 feux au x^v^e siècle, et 84 habitants en 1775, possédait aujourd'hui 245 habitants. Cette commune a eu, au commencement de ce siècle, pour instituteur un nommé Lion, qui passait pour l'un des meilleurs paléographes du département.

OHAIN.

Ce village était moins important autrefois qu'aujourd'hui. Il formait une succursale de la paroisse et de la commune de Trélon, dont le nombre des habitants en 1775 n'allait pas au delà de 590. Aujourd'hui il s'y trouve 1086 individus. Le chapitre de Maubeuge y avait, comme à Trélon et à Anor, des biens, des portions de dime et de terrage. Le nom d'Ohain paraît venir d'un bois qui l'avoisine, où il était d'usage de laisser vaguer les porcs, à la manière des Gaulois, nos pères. Oh, en celtique, signifie porc, et ain, en, se traduit par bois. Ohain est un des villages les plus élevés de l'arrondissement d'Avemes. Il est à 240 mètres au dessus du niveau de la mer. Aussi y trouve-t-on de jolis points de vue, entre autres à Beauvoir, ferme qui, avant la révolution, fut pendant long-temps le siège d'une poste aux chevaux.

HAINSAERT.

Ce village, qui s'appelait autrefois indifféremment *Herinsart*, *Her-*

lainsart, Herceinsart et Helluinsart, tire bien sûr son nom d'un rain qui y fut primitivement défriché par les ordres d'un personnage nommé Heric, Herluin ou Helluin. Il se trouve dans le canton de Trélon, au sein d'un terrain peu fertile où existent des couches de greensand, des dièzes du terrain de craie, et çà et là des sarnes argileuses dont on pourrait faire un bon amendement pour les terres schisteuses de l'endroit. Rainsart formaient déjà une paroisse au XII^e siècle. En 1263, la justice et le patronat de son église furent donnés, ainsi que la justice et le patronat de l'église de Sains, à l'abbaye de Liesies, par une bulle de Nicolas, évêque de Cambrai, que ratifia le pape Clément. La seigneurie de Rainsart appartient long-temps aux sires de Mauraige. Des mains de ces derniers elle passa successivement dans les maisons de Martigny, de Lamarcq, de Renty, de Préseau, de Bande, de Baly. L'ancien château de Rainsart a été détruit à la révolution. Ce village, qui renfermait 17 ménages en 1469, et 186 habitants en 1773, en comprend aujourd'hui 307. Il est question des viviers d'*Herceinsart* et de Bouffe, hameau voisin, dans un acte de 1346 (Voyez *Archives du Nord*, nouvelle série. t. 1, page 353).

SAINT-AUBIN.

Saint-Aubin, comme une foule de villages de France, tire son nom du saint auquel son église fut primitivement consacrée : saint Alban, Albin ou Albain. Au XI^e siècle, cette église existait déjà, et l'on voit par un acte de cette époque qu'Odon, évêque de Cambrai, en confirma la possession à l'abbaye d'Hautmont avec les revenus de l'autel et 7 mannes de terre situés sur les lieux. Depuis lors, les religieux d'Hautmont continuèrent à être les colporteurs de la cure de Saint-Aubin et à en percevoir la dime : de là est venu le nom de *curse de la Dîme* qui est encore aujourd'hui donné à la ferme qu'ils possédaient.

Au XII^e siècle, les seigneurs d'avesnes avaient à Saint-Aubin un manoir féodal. Il en est fait mention dans un accord de 1199. Par cet accord on voit que Gautier d'avesnes, ayant fait ériger une chapelle dans ce manoir du consentement de l'abbé d'Hautmont, se chargea d'y entretenir un chapelain pour la desservir. Il fut stipulé en outre que l'abbaye conserverait la dime du croît des troupeaux, ainsi que celle des autres produits du manoir; que, toutes les fois que le sire d'avesnes assisterait à quelque-une des trois principales fêtes du village, il devrait porter ou envoyer son offrande au pasteur. Enfin il fut convenu que celui-ci ne s'arrogeait aucun droit sur la chapelle et les biens qui en dépendaient, tandis qu'on réciproquement celui qui la desservait ne se mêlait aucunement de l'administration des sacrements. Le manoir de Saint-Aubin, avec ses dépendances, fut acquis dans le XII^e siècle par les chevaliers du Temple; et plus tard, lorsque cet ordre célèbre fut aboli, il passa entre les mains des chevaliers de Malte. Dans la suite, cette propriété ne fut plus qu'une exploitation agricole qui a conservé jusqu'aujourd'hui le nom de l'un des deux ordres qui la possédèrent : elle s'appelle *les curse du Temple*. Les murs épais de cette curse, son architecture, annoncent assez son origine. Les bâtiments sont flanqués vers le milieu par une tour au haut de laquelle une cloche était suspendue. La chapelle se trouvait à l'une des ailes et pouvait contenir de deux à trois cents personnes. Long-temps cette pièce servit de laiterie. En 1832, elle a

été agrandie et transformée en grange. On y remarque les solives de forme ogivale qui supportent la toiture, et les sculptures qui les décorent. La curse du Temple se trouve dans une prairie dont le sol, plein d'aspérités, renferme de nombreux fondements de maçonnerie ancienne. Là, sans doute, était le manoir des seigneurs d'avesnes dont il a été parlé. Au sud et à l'ouest de cette prairie sont deux chemins creux, le long desquels se font remarquer des vestiges d'anciennes murs qui, sans doute, formaient l'enceinte du manoir. Du côté du nord se trouve le confluent de la petite rivière du *Taray* et du ruisseau des *Marguètes*, dont nous avons parlé au sujet de Doulevy. Autrefois il y avait en ce lieu un vivier qui fut l'objet de difficultés litigieuses entre Bouchard d'avesnes et Renaud, maître de la milice du Temple du bailliage de *Lantimesno*, comme le prouve un acte de 1241, lequel fait mention non seulement du vivier de *Saint-Albin*, mais encore des terres acquises par ledit Renaud sur le territoire du village. Aujourd'hui on ne trouve plus près de la ferme du Temple, en fait de vivier, que l'étang du moulin de Saint-Aubin, moulin très ancien, dans lequel les seigneurs de Doulevy percevaient le droit de mouture sur les payans des quatre villages qui se trouvaient dans les limites de leur terre. Saint-Aubin, comme nous l'avons dit en parlant de Doulevy, ne commença à former une commune indépendante que sur la fin du XII^e siècle. En 1709, il renfermait 485 habitants. Il n'y en avait que 296 en 1789. Aujourd'hui il y en a 736. Parmi ces habitants, il faut en compter près de la moitié aux Boulez, hameau de Saint-Aubin, qui tire son nom de sa proximité d'une des fractions de l'ancienne Haie d'avesnes. Les actes de l'état civil de Saint-Aubin remontent à l'année 1602, sans lacunes.

SAINT-RÉMY-CHAUSSÉE.

Ce village tire la première partie de son nom du saint auquel son église fut primitivement consacrée, et la seconde, de la chaussée ou voie romaine de Bavai à Reims, qui y passait. On y a trouvé à différentes époques, le long de cette chaussée, un grand nombre de tombeaux, d'armes, de pièces de monnaie, de statuettes, de monnaies et de vases de la période romaine.

La cure de Saint-Rémy, avons-nous dit, avait sous sa dépendance l'autel d'Écuclin. Le patronage des deux églises avait été donné, en 1117, à l'abbaye d'Hautmont par Burchard, évêque de Cambrai. Cette abbaye possédait aussi la dime, une ferme dite *la Malmaison*, et des biens qui lui appartenaient par indivis avec les seigneurs du lieu et que lui avait concédés en 1177 Isaac d'Écuclin, en vertu d'un acte que ratifia Jacques d'avesnes. Le terroir de Saint-Rémy-Chaussée était partagé entre les moines d'Hautmont et les seigneurs de la commune. Il est question de ces seigneurs dans l'*Histoire du Hainaut*. L'un d'eux, Baudouin, fut présent, en 1200, à la rédaction des chartes dont Baudouin VI dota son comté. Au XII^e siècle, les seigneurs de Saint-Rémy étaient d'une famille du pays portant le nom de Druex. Au XIII^e, c'étaient des personnages que l'on qualifiait du titre de barons de Saint-Rémy. Aujourd'hui, une partie de leurs domaines, parmi lesquels il faut compter un beau moulin, appartient au marquis de La Côte, propriétaire à Sebourg.

Il y avait autrefois sous la dépendance de Saint-Rémy un petit village à clocher, connu sous le nom d'*Herguies*. Il se trouvait dans la

partie nord-est du village, vers le hameau du *Poteau-Vin*. C'est sans doute le village d'Iregny, en latin *Irenar*, qui, au dire de Balderic, fut donné en partie aux pauvres par l'évêque Gérard, en 1050. L'abbaye de Marolles possédait à Blegny quelques manoirs qui lui avaient été légués dès l'époque la plus reculée. Cet endroit est aujourd'hui entièrement disparu. Saint-Rémy, avec Hergigny, renfermait 15 feux au xiv^e siècle. En 1707, il n'y avait encore dans le premier de ces villages que 158 habitants. Ce nombre, qui était augmenté de 490 en 1775, est bien changé aujourd'hui : il se trouve porté à 730. Il y a à Saint-Rémy-Chaussée deux endroits désignés, l'un sous le nom de *fachs de la Basse-Justice*, et l'autre sous celui de *la pitère Beauvert*. Le premier fut autrefois, selon la tradition, le théâtre du supplice de deux pauvres femmes qu'on y brûla comme sorcières, le deuxième, l'emplacement de l'ancien château des seigneurs de Beauvert, fondataires dont nous avons parlé au sujet de Letail et de Monteau. Le fief de Beauvert, quoique compris autrefois sur le territoire du seigneur de ces villages, avait cependant juridiction et clameurt sur Saint-Rémy-Chaussée. Ce dernier droit porta le nom de *terrage de Beauvert*. Saint-Rémy, qui était autrefois au décanat d'Avennes, est aujourd'hui situé dans le canton de Berlainmont.

SEMOSUÏES.

Quelle est l'origine de ce village, qu'on nommait jadis aussi *Semouais*, *Simouais*, *Zimouais*? Son nom vient-il de *sema*, semailence, et voudrait-il dire, avec la terminaison *ui*, dont nous avons déjà donné la signification, c'est-à-dire la semaille? Cette étymologie lui ferait alors attribuer une existence aussi ancienne que celle de Flouris, dont il n'est éloigné que de deux kilomètres. Au xiv^e siècle, Semouïes formait une paroisse du décanat d'Avennes et de la collation de l'abbaye d'Hautmont. A cette paroisse était annexée celle de Blegny. Il en fut ainsi jusqu'à l'époque du Concordat, où la paroisse de Flouris fut réunie à celle de Semouïes en remplacement de Bougnies, qui fut dès lors rattachée à la cure de Sars-Poteries.

Une tradition locale a conservé quelques renseignements sur des faits pleins d'intérêt qui s'accomplirent à Semouïes au moyen âge. L'épidémie affreuse qui, sous le nom de peste noire, désola l'Europe entière au commencement du xiv^e siècle, sévit dans ce village d'une façon effroyable. Elle frappa de mort tous les habitants en un très court espace de temps, et l'on rapporte qu'il n'y demeura plus qu'un pauvre ménage, celui d'un nommé Jean Bourgogne, dont la femme seule eut le bonheur de survivre pour enterrer son mari, devenu la dernière victime du fléau. Le village fut alors complètement abandonné, et cet abandon parait avoir duré bien long-temps, puisque plus tard, quand on voulut rendre l'église au service du culte, on y trouva un buisson de saureau en pleine végétation sur le maître-autel. L'église de Semouïes, si on en croit un millésime inscrit sur l'un des sommets de la charpente, fut réparée en 1672. Le tenon des sècles de l'état civil de la paroisse est toutefois antérieur de cinquante ans à cette date, ce qui montre que les habitants y avaient reparu, au commencement du xv^e siècle, en assez grand nombre pour y constituer la présence d'un prêtre. Avant cette époque, à ce qu'il paraît, le peu d'habitants qui étaient venus s'y fixer se rendaient à Dourlers pour l'exercice de leurs devoirs religieux.

Il est question de Semouïes dans un acte de 1180 que nous avons

trouvé inséré dans la *Chronique de l'abbaye de Saint-Ghislain*. Par cet acte, Jacques d'Avennes cède à cette abbaye une route particulière de 18 sols à prendre sur ce village. Ce fait montre qu'alors Semouïes faisait déjà partie de la terre de Dourlers; dépendance primitive de la seigneurie d'Avennes. Il y avait aussi un fief particulier dont quelques personnages portèrent le nom. C'est ainsi que nous avons vu, page 97, la fille du seigneur d'Étrébeux; faire le relief de la terre de Semouïes; qu'elle était de sa mère, Jeanne, dame de lieu. Semouïes, qui renfermait 11 ménages en 1499, et 87 habitants en 1709, en compte aujourd'hui 509, y compris ceux du Loyteux hameau qui a été échangé avec la commune de Dourlers lors de la confédération de 1810.

SENZELLES.

Village de la province de Namur, situé entre Philippesville et Châmail. Son nom, qui autrefois s'écrivait *Sainelle*, *Sainzelle*, etc., vient de *sen*, forêt, de *sis*, pres, et de *alle*, *sel*, *selle*, propriété, nommer, et veut dire le château pres d'une forêt. Il a toujours été respectivement la résidence de seigneurs. Il est souvent question de ces seigneurs dans les *Annales du Hainaut*. C'est ainsi qu'on voit un Thiery, seigneur de Saint-Zelle, grand bailli du Hainaut en 1389; un sire de Senzelles qui fut présent à la guerre de Frise avec les principaux chevaliers du Hainaut; un Othou de Senzelles, abbé de Liessies en 1517. Nous avons parlé de Senzelles à l'article *Engulennes*, et nous avons dit qu'autrefois la terre de ce lieu fut longtemps mouvante de celle du premier de ces villages. Le seigneur de Senzelles, vice-roi de Naples au commencement du xiv^e siècle, fut un des possesseurs de la terre de Feignies. (Voyez cette commune.) La famille à laquelle appartenait ce personnage était issue du Hainaut, dit Cronendael. Elle se trouve aujourd'hui dans le pays de Liège. Senzelles, qui, au xv^e siècle, renfermait 25 feux, comprend aujourd'hui 802 habitans. L'ancien château des seigneurs du lieu existe encore. L'église a été bâtie en 1546 et réparée en 1622.

SOLRE-LE-CHATEAU.

Nous avons, page 45, émis une opinion touchant l'origine du nom de Solre-le-Château. Cette opinion est-elle fondée? Nous n'osons l'affirmer. Bulet, dans ses *Mémoires sur la langue celtique*, prétend que *sol* vient de *sor* (prononcez *ser*), nom appellatif de rivière chez les Gaulois, et dérive le nom propre d'un grand nombre de cours d'eau en divers contrées de France. (Voyez *Albi*.) Solre, qu'on a souvent aussi appelé *Sor*, *Sorre*, tirerait-il son nom de sa situation à l'origine de la rivière dite la *Solre*? La chose serait assez possible. Alors la seconde partie de ce nom viendrait, non d'un château romain, mais du château féodal qui s'y trouvait au xiv^e siècle. Ce château fut, avec la tour de Beaufort et celle de Monteau, une des fortifications que Rindouin, comte de Hainaut, garnit de troupes lorsqu'en 1185 il résista aux attaques simultanées de Jacques d'Avennes, du duc de Brabant, de l'archevêque de Cologne et du comte de Flandre. En 1473, le château de Solre fut pris et brûlé par le comte de Saint-Pol pour le compte de Louis XI. Le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui en ce moment était à Anvers, fut très

sensible à cette prise, et l'on prétend que le souvenir qu'il en garda fut une des causes qui le déterminèrent plus tard à trahir le comte-bailli, lorsque, disgracié du roi de France, il vint chercher un refuge dans les Pays-Bas. En 1637, les Français, comme nous l'avons dit à la page 157, entrèrent dans le Hainaut et y prirent plusieurs forteresses, entre autres celle de Solre. Quelques circonstances de cette prise méritent d'être rapportées. Turenne, qui avait été détaché de Beaumont par le duc de Candale pour former le siège de Solre, trouva aux abords du bourg plus de 800 paysans de la contrée retranchés derrière des haies et des palissades. Les paysans firent une si belle résistance, que le général français, qui les avait d'abord méprisés, fut obligé, après avoir été repoussé par eux, de les attaquer en règle et avec toutes ses forces. Il entra tête-à-tête avec eux dans le château, où une poignée de plus braves, réfugiés dans la plus grosse des quatre tours, se défendit pendant long-temps avec courage. L'abbé Raguemet, auteur de la *Vie de Turenne*, rapporte que les premiers soldats qui entrèrent dans la forteresse, ayant trouvé une femme d'une rare beauté, l'emmenèrent à leur général et la lui présentèrent comme la portion la plus précieuse du butin. Celui-ci, qui n'avait alors que vingt-six ans, montra en cette occasion une austérité de principes et une abnégation que les historiens se sont plu à louer. Il fit chercher après le mari de sa prisonnière, et, lui remettant publiquement entre les mains, il lui dit qu'il devait à la retenue de ses soldats l'honneur de sa femme.

Le château de Solre, pillé en 1654 par le général Rose, commandant des troupes allemandes au service de la France, puis une seconde fois par Turenne en 1650, se conserva néanmoins, malgré ces vicissitudes, dans tout son entier jusqu'à la révolution française. Alors vendu comme bien national, il fut démolit. Aujourd'hui on ne voit plus rien ni de ses murs, qui avaient une épaisseur de 3 mètres, ni de ses fossés, qui en avaient 20 de large. Quelques vestiges de la grosse tour et plusieurs habitations bourgeoises sont tout ce qu'on trouve sur son emplacement. Quoique privé de sa forteresse, le bourg de Solre n'en fut pas moins, depuis 93, souvent en proie aux horreurs de la guerre. Nous avons raconté, page 225, le combat qui s'y livra en 1814 entre un poste russe qui s'y trouvait et un détachement de la garnison de Maubeuge. Pendant les six mois qui suivirent la bataille de Wattignies, il fut attaqué par les Autrichiens à trois reprises différentes. La première fois, ceux-ci tuèrent deux habitants de la commune, et en emmenèrent deux autres, dont l'un, homme fort et courageux, tua son gardien à coups de couteau et fut pour ce fait percé de vingt coups de balles. Ce qui se fit l'empêcha pas de vivre encore nombre d'années après. Lors de leur seconde agression, les Autrichiens pillèrent et maltraitèrent indignement les habitants, en tuèrent encore quelques uns, et auroient poussé plus loin leurs excès, sans une colonne française, commandée par le général Duberné, qui accourut de Sars-Poteries, où elle était cantonnée, et les repoussa avec perte jusque sous les murs de Beaumont. Dans leur troisième attaque, ils pillèrent de nouveau la localité et résolurent d'y mettre le feu, ce qu'ils auroient fait, sans l'intervention du prince de Croi, seigneur même de Solre, qui, se trouvant, comme émigré, au quartier-général ennemi, parvint par ses prières à empêcher l'exécution d'un tel projet.

Avant de passer dans la maison de Croi, la terre de Solre avait été

possédée par celles de Barboneau et de Lannoy. Toléme de Lannoy l'avait apportée en mariage au *xv^e* siècle à Philippe de Croi, le même que le roi d'Espagne créa comte de Solre en 1490. En 1677, elle avait été érigée en un principauté renfermant les villages de Chairfayt, Epinoy, Les-Fontaines, Aibes, Solrines et Eccles, et c'est de cette principauté dont furent seigneurs les aïeux du prince de Croi-Solre, qui habite actuellement le château du Reults, arrondissement de Mons.

La paroisse de Solre-le-Château faisait partie du décanat de Maubeuge et était de la collation de l'abbaye de Floreffe. Elle a toujours eu pour succursales les églises de Beaurieux et de l'Épine, petit village voisin. Cette paroisse est une de celles qui, en 1186, protestèrent contre les taxes que l'évêque de Cambrai voulait leur imposer. Son église est très ancienne, comme le prouvent deux vitraux peints qui se trouvent aux fenêtres, et les cloches du beffroi, qui furent fondues en 1200. Cette église, en partie brûlée en 1611 par suite d'un violent incendie, fut reconstruite à l'aide d'un secours de 5,000 florins qu'accordèrent les archevêques Albert et Isabelle, et d'une taxe sur la bière, dont ils autorisèrent la création. Le clocher de cette église, haut de 60 mètres 25 centimètres, est surmonté d'une belle flèche octogone, garnie à sa base de quatre clochetons et terminée par une boule de 7 mètres de diamètre, au-dessus de laquelle s'élève la croix. À côté de l'église, on remarque l'Hôtel-de-Ville. C'est un édifice composé du rez-de-chaussée et d'un étage, ayant des portes et des fenêtres à plein cintre, couronnées de corniches. Une grande salle à usage de halle occupe la plus grande partie du rez-de-chaussée. Un autre par quatre grandes portes sans fermeture, au haut de chacune desquelles la corniche brisée encaadre une clef de voûte. Ces clefs de voûte sont chargées de caractères gothiques, gravés en relief. Sur l'une d'elles se trouve le millésime 1574, date probable de la construction de l'édifice, et sur les autres, des sentences relatives aux communiens, auxquels cette salle servait autrefois particulièrement de rendez-vous et de bazar. De simples baies, figurant des fenêtres, éclairaient l'intérieur de la halle. Les croisées que l'on voit au-dessus sont celles de la salle de la mairie.

Il y avait à Solre, avant la révolution, un couvent de sœurs grises, fondé en 1514 par Philippe de Lannoy. Ces sœurs, qui avaient pour mission de desservir un hôpital annexé à leur établissement, étaient au nombre de trente lorsqu'on les supprima, en 1790. Il ne reste plus de cette fondation qu'une chapelle et un petit bâtiment y annexé, et sont logés cinq indigents auxquels on fait des distributions quotidiennes de vivres. Les sœurs grises de Solre avaient leur établissement dans une rue qui a conservé d'elles le nom de *rue des Sœurs*. C'est la plus importante de la localité. Parmi les habitations qui s'y trouvent, quelques unes sont assez anciennes. On en remarque une, entre autres, du *xv^e* siècle, dont l'architecture est entièrement conservée.

Après l'église, la mairie et la rue des Sœurs, l'amateur qui se rend à Solre va quelquefois visiter, dans une plaine située au sud du bourg, deux pierres d'une grosseur peu commune, et brutes comme un scorie de la carrière. Ces deux pierres sont plantées à une grande profondeur dans un champ solitaire qui domine tous les alentours. Elles sont séparées l'une de l'autre par un intervalle de 3 mètres, et ont, la première, 3 mètres de hauteur et 5 mètres 40 centimètres de circonférence; la seconde, 3 mètres de circonférence et 1 mètre 8 cen-

timètres de hauteur. On les appelle vulgairement *pierres Martinas*, parce que, à ce que prétendent les habitants du pays, saint Martin s'y reposa au temps où il voyageait de contrée en contrée. Ce sont les *menhirs* ou pierres druidiques dont nous avons parlé à la page xi de notre Introduction.

Solre-le-Château, qui renfermait 91 ménages en 1469, et 300 en 1791, comprend aujourd'hui 3788 habitants. Il y avait autrefois une manufacture de canot. Cette manufacture est remplacée aujourd'hui par trois filatures de laines, dont deux sont mues par la vapeur. Il y a en outre 5 fabriques d'étoffes de laines, trois clouteries, 2 marbreries, 4 tanneries, deux brasseries, deux moulins à farines, une fabrique de sucre de betterave, deux notaires, un juge de paix, etc.

SOLAINNES.

Ce village paraît tirer son nom de la petite rivière de Solre, qui le traverse, et de *inno*, mot tudesque qui, ainsi que *inny*, *ignies*, signifie habitation. Il formait, avec le petit village d'Éccles, une paroisse du décanat de Maubeuge et de la collation du chapitre de Cambrai. L'abbaye d'Alne y avait des biens et des revenus qui lui avaient été légués par Nicolas de La Flamengrie au XI^e siècle. Sur ce territoire se trouve le moulin de Renmont, dont nous avons parlé à l'article *Liessies*. Il appartenait à l'abbaye de ce lieu et servait d'habitation à quelques uns de ses religieux. Ce moulin a dans son voisinage deux étangs, la plupart du temps à sec. Dans celui qui est le plus rapproché, les grenouilles sont silencieuses et ne consentent jamais. Les bons gens du pays prétendent que c'est parce que les moines, qu'elles troublaient dans leurs prières, les ont autrefois conjurées. Entre Solrainnes et Quévelon se trouve un plateau qui est au niveau des carrières de lignite de Sains, de Sara-Poteries et de Dimont. Des fouilles faites sur ce plateau amèneraient sans doute la découverte du précieux minéral qu'il doit contenir, et dont l'emploi en agriculture est très avantageux. Solrainnes, qui renfermait 13 feux au XI^e siècle, et 79 habitants en 1773, comprend aujourd'hui une population de 246 individus.

THIRIMONT.

Ce village est désigné sous le nom de *Mont-Thierry* dans Balde-ric, chap. XLV du livre III. On y voit que le franc alleu de ce lieu, dont s'étaient emparés les chevaliers Hérnard et Fouques, fut donné par l'évêque Gérard, en 1030, aux frères de l'abbaye Saint-André du Cateau. Béatrix d'Avènes, qui vivait au XI^e siècle, et qui fut dame de Raismes, Aymesies, Doulers (Voyez ce village), Coursoire, le fut aussi de Thirimont. Gérard de Jauche, seigneur de Thirimont, est cité dans l'acte de vente d'une partie du grand bois de Beaumont par le chapitre de Maubeuge, en 1232. (Voyez aux Pièces justificatives. En 1237 eut lieu une transaction entre Eusile, abbesse du même chapitre, et ledit Gérard de Jauche. Par cet accord il fut convenu qu'en retour de 58 bonniers de bois cédés par ladite abbesse à Gérard dans les bois de Branlieux, Housière, *Fierfut-les-Coursaires*, *Fierfut près Montigny*, Grand-Beaumont, celui-ci cède 59 bonniers et 1 journal dans les bois de Comagne, près Thirimont; Petit-Beaumont; Halle, près Berillies; Forest, près Coursoire, plus la pêche du vivier de *Leusant*, n'y retenant ni

avenerie, ni justice, ni seigneurie, et les reconnaissant francs alleux de chapitre. L'accord stipula, en outre, que, comme le sire de Jauche n'avait dans tous ces bois que la tierce part, lui et ses successeurs feraient hommage au chapitre, comme à leur seigneur, de tout ce qui excédait cette tierce part. Dans les XVI^e et XVII^e siècles, la seigneurie de Thirimont appartient aux Stockart, famille originaire de Mons, que l'empereur Maximilien anoblit en 1487, et qu'illustra Louis-Alexandre Stockart, comte de Thirimont, d'Harmignies, et autres lieux, membre du conseil suprême d'Espagne et du conseil d'état et privé des Pays-Bas, ambassadeur et ministre plénipotentiaire au traité de Riewick. Thirimont, qui, en 1469, renfermait 37 feux, comprend aujourd'hui 699 habitants. Il est situé dans le canton de Beaumont, à droite de la route qui va de cette ville à Mons, sur un terrain coupé de collines et renfermant du grès et du quartz arenacé qu'on exploite.

TRÉLON.

Selon le savant Bullet, Trélon tire son nom de *tre*, pris, et de *lun*, étang. Cette étymologie est conforme avec la situation topographique du village, qui en effet a toujours en dans son voisinage un des plus vastes étangs du pays : l'étang dit *Hayon*. Nous avons parlé de Trélon à la page 136, et alors nous avons vu qu'il fut un des villages que sainte Aldegonde légua à son monastère en 661. Il en est aussi fait mention sous le nom de *Terthinum* dans la *Vie de sainte Hiltrude*. Ces faits, avec les toiles, les débris d'origine romaine et les médailles d'Auguste et de Domitien, qu'on y a retrouvés, prouvent que c'est une localité fort ancienne.

Il y a toujours eu une seigneurie à Trélon. Au XI^e siècle, elle appartenait aux seigneurs d'Avènes (Voyez *Liessies*), qui se la transmirent successivement jusqu'en 1380, époque à laquelle Jean de Chastillon, comte de Blois et de Dunois, seigneur d'Avènes, la détacha de ses autres domaines pour la donner, avec des terres en Hollande, à Jean de Blois, son fils naturel, personnage qu'on voit figurer parmi les conseillers de la cour de Hollande en 1434. Nous avons déjà parlé de cette illustre et ancienne famille de Blois aux articles *Feignies* et *Liessies*. Nous dirons ici qu'elle fut une de celles qui montrèrent le plus de courage et d'énergie dans les troubles des Pays-Bas au XI^e siècle. L'histoire a conservé le souvenir de Jean de Blois, décapité par les ordres du duc d'Albe, en 1568, avec d'autres gentilshommes prisonniers de guerre comme lui, et celui de Guillaume de Blois, amiral de Hollande, qui vengea glorieusement dans les batailles la mort de son cousin. La terre de Trélon sortit de la maison de Blois au commencement du XVI^e siècle par le mariage de Louise de Blois avec Louis, baron de Mérode, de Hautefajise et du Saint-Empire, seigneur de Bari et de Besucarmes. En 1625, elle fut érigée en marquisat par Philippe IV, roi d'Espagne, en faveur d'Herman-Philippe de Mérode. Ce marquisat comprenait dans son ressort les villages de Trélon, Eppo-Sauvage, Wallers, Ohain, Willies, Baives et Monstiers, dont les habitants jouissent encore de droits d'usage assez étendus dans les bois de l'ancien marquisat.

Le château qu'habitaient les seigneurs de Trélon fut construit en 1150 par Nicolas d'Avènes, qui fut aussi le fondateur de ceux de Landrecies, de Comé, d'Anor, de Sasogne, etc. C'était une forteresse

entourée de remparts garnis de plusieurs tours, de ponts-levis et de fossés. En 1478, cette forteresse se soumit au roi Louis XI, lorsqu'il vint dans le Hainaut à main armée attaquer l'héritage de Marie de Bourgogne. Le monarque y laissa pour gouverneur le sire d'Havré, seigneur même de Trélon. Peu de temps après, le comte de Romont et le sire de Raveinstein, commandant les troupes de l'héritière de Bourgogne, vinrent assiéger le château de Trélon à la tête de 800 chevaux et de bon nombre de fantasias allemands et suisses. Le sire d'Havré, ne pouvant résister aux forces supérieures de l'ennemi, se rendit avec sa garnison, qui fut faite prisonnière de guerre et conduite à Mons, où elle demeura jusqu'à ce que son chef, ayant payé la rançon des prisonniers, put retourner en France avec eux et rejoindre dans le Cambrésis l'armée de Louis XI. Comme nous l'avons dit en parlant de Glageon, le château de Trélon fut pris plusieurs fois : d'abord par François I^{er}, en 1543; ensuite par le comte de Montmorency, en 1553 et en 1554; enfin par Turénne, en 1637. Ce château fut démoli en 1704 et remplacé par une habitation d'un style plus moderne, grande et somptueuse maison de campagne, qu'environne un vaste et magnifique parc. Cette habitation, ainsi que les domaines considérables qui en dépendent, appartient au chef actuel de la maison de Mérode, M. Félix de Mérode, membre de la chambre des représentants du royaume de Belgique, qui en fait sa résidence de prédilection à certaines époques de l'année.

Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, parler avec détail de la maison de Mérode, dont un des membres est aujourd'hui représentant de l'arrondissement d'Avesnes au Corps Législatif. L'histoire de cette maison puissante exigerait des volumes. Nous dirons seulement un mot sur son origine, sa filiation, ses alliances et ses illustrations.

La maison de Mérode remonte à Pierre Bérenger, troisième fils de Raymond Bérenger, roi d'Aragon, comte de Barcelone et de Provence, qui épousa en 1174, au pays de Juliers, Aleyde, fille de Hugues, baron de Rode. Aleyde, seule héritière de son père, donna naissance à la seconde lignée des barons de Rode, et ses descendants furent connus sous le nom de barons de Mérode, mot formé de la contraction des expressions teutonques *mein herr von rode* ou *m'her rode* (signifiant seigneur de Rode). Cette famille était déjà puissante au XIII^e siècle, alors qu'elle s'alliait aux maisons de Limbourg, d'Oldembourg et de Holstein. Plus tard elle s'allia aux familles de Nassau-Hadamar, Juliers, Ost-Frise, Hohenzollern, Salm-Altraves, Salm-Rhingrave, Arembg, Rohan-Rochefort, Egmont, Hornes, Montmorency, Pignatelli, Melun, Rubempré; enfin à la famille de l'illustre Fabert, maréchal de France, et à celle de Montalembert. Elle a produit un feld-marschal, cinq lieutenants-généraux, trois chevaliers de la Toison-d'Or, un cardinal, deux grands-commandeurs teutonques, un grand-bailli de l'ordre de Malte, huit commandeurs des ordres Teutonque, de Malte et de Saint-Jacques, environ cinquante chevaliers de divers ordres militaires et religieux, un prince-abbé de Stavelot et de Malmedy; plusieurs abbesses et chanoineses à un grand nombre de chapitres nobles, etc., etc. Ses titres de noblesse actuels sont ceux de libre baron de Pétérstein, par confirmation du 4 octobre 1473; de comte d'Oelen, par succession en 1483; de marquis de Trélon, en vertu de l'érection de 1623, précitée; de

marquis de Westerloo, par érection du roi d'Espagne en 1696; de grand d'Espagne et de comte du Saint-Empire, par nomination des années 1709 et 1713; de prince de Rubempré, par confirmation en vertu d'une disposition de l'année 1827. Ses armoiries, sauf une petite modification, sont les mêmes que celle des rois d'Aragon, dont elle descend, c'est-à-dire, d'azur, à quatre pals de gueules, et ses devises: *Plus d'honneur que d'honneurs*, et: *Serans Mérode*. Les principaux personnages qui l'ont illustrée sont: Renaud de Mérode, qui soutint en 1343 le siège de la ville de Duren contre l'empereur Charles-Quint et périt à l'assaut sous les coups de l'armée espagnole; Jean, comte de Mérode, général d'une armée impériale pendant la guerre de trente ans, et mort héroïquement à la bataille de Hameln en 1633; Jean, baron de Mérode, qui recueillit généreusement chez lui la malheureuse comtesse d'Egmont et ses onze enfants après le supplice de leur père en 1568, et qui, en 1579, pour avoir pris parti contre les Espagnols, vit détruire ses châteaux de Pétérstein et de Westerloo. Mais le plus célèbre est Philippe-Eugène, comte de Mérode, premier colonel du fameux régiment des dragons de la Tour, maréchal de camp aux batailles d'Ekeren, de Luzara et d'Hocstedt, général-feld-marschal des armées impériales, ami du grand Leibnitz, le même, enfin, qui a laissé de piquants mémoires plusieurs fois publiés après sa mort. A ces personnages il faut ajouter le comte Frédéric de Mérode, mort en 1830 dans les rangs des volontaires belges, en combattant pour l'indépendance nationale, et à qui on a élevé un superbe mausolée dans l'église de Sainte-Gudule de Bruxelles. C'était le frère de M. Félix de Mérode, marquis de Trélon, dont il a été parlé plus haut, et l'oncle de M. Werner, représentant de l'arrondissement d'Avesnes.

Avant la révolution, Trélon était du diocèse d'Avesnes et de la collation de l'abbaye de Liesies. Il possédait un bailliage ressortissant à la prévôté de Maubeuge, un subdélégué, et une administration communale composée d'un mayor, de trois échevins et d'un greffier. Il possédait aussi trois maisons religieuses, savoir: un couvent de dominicains, un de sœurs grises, et une communauté de carmes qui desservait la paroisse et les chapelles castrales des environs. Ce dernier couvent avait été fondé dans le XIII^e siècle par Philippe de Mérode. Trélon, qui, avec Ohain, comptait 81 feux en 1469, ne renfermait que 421 habitants en 1775, époque où le village annexé formait une commune à part. Aujourd'hui il y a à Trélon 2212 habitants. C'est un des villages les plus industrialisés de la contrée. Il possède des mines de fer rouge et jaune, concédées en 1783 à la famille de Mérode par arrêt du conseil d'Etat; des carrières de marbre et d'autres pierres calcaires; deux hauts-fourneaux, deux forges, deux verreries, une tannerie, deux brasseries, et deux moulins à farine. La superficie de son territoire est de 3919 hectares, dont 49 en terrains incultes et en étangs, et 2919 en bois. Parmi ces bois il faut compter pour le plus grande partie la forêt de Fagne, propriété de la maison de Mérode, et qui, à elle seule, renferme 3300 hectares.

Il est question de la Fagne de Trélon dans les diplômes du roi Dagobert et de Pépin d'Héristal dont nous avons parlé au sujet de Baves. Par ces monuments des VIII^e et IX^e siècles on voit que cette forêt fit partie du domaine primitif du monastère de Wallers, et que plus tard elle passa à l'abbaye de Lobbes. (Voir, du reste, Aubert Le Mire, t. I, p. 489; L. II, p. 136.) Ducange, dans son *Glossaire* (article

Fania, fait venir le nom de cette forêt du hêtre, en latin *fagus*, en celtique *fag, fay*, en roman *fayaux, fayard*, et en patois des environs d'Avesnes, *fau*. On a vu, aux articles *Boussais* et *Faignies*, que nous ne partageons pas le même avis. Selon nous, la Fagne de Trélon, comme celles de Sains, de Chimay, de Mariembourg, etc., tire le nom qu'elle porte, non du hêtre, qui n'y est nullement l'essence dominante, mais de ce qu'elle était une des forêts principales du canton de Fagne, l'un des cinq *pays* de la province du Hainaut, dont nous avons parlé à la page vu de notre Introduction. Ce canton, qui renfermait presque tout le territoire compris plus tard dans les prévôtés de Chimay, de Beaumont, de Maubeuge, et dans la terre d'Avesnes, a été appelé *Fagne* à cause de son sol humide, fangeux, entrecoupé d'étangs, de rivières, de marais, et de profonds ravins. Ce mot, qui se rend en latin par *fania, fanga, fangus*, en tudesque par *veen* ou *veens*, en goth par *fani*, en irlandais et en bas-breton par *foennec* et *faigne*, vient du celtique *fan, fanie*. De là aussi le nom de *Hautes-Fanités* (c'est-à-dire Hautes-Fagnes) donné au plateau de la haute Ardenne, et les expressions wallonnes *s'fanii*, *s'emboûrser*, et *fanîz*, endroits marécageux. — (Voir à ce sujet Court de Gebelin : *Grandgagnage, Dictionnaires de la langue wallonne, Avertissement de t. II*; et Ignace Roderique dans son livre intitulé : *Stabulensi*, fol. 97.)

Le canton de Fagne, au centre duquel se trouvaient Trélon et sa forêt, fut souvent aussi appelé *pays Templutensis* (comté de Templance). Le Père Ghesquière (t. IV des *Act. SS. B.*, p. 152, note A), assure que ces deux cantons sont tout à fait les mêmes. Il leur donne pour limites, au nord, l'ancien canton de *Haynau*; au midi, la Thierache; à l'est, le canton de Louvain (comté de Namur); et à l'ouest, celui de Farnars. Au VII^e siècle, Brunulphe, qui avait épousé Clotilde, sœur de sainte Aye et cousine de sainte Aldegonde, était comte de Templance. (Vinchast, t. II, p. 50.) Un vieux manuscrit de Lobbes dit, en parlant de saint Landelin : *Tertium quoque edificavit carnobium in Templutensi pago Wallaris dictum*. Philippe de Harveug, abbé de Bonne-Espérance au XII^e siècle, place également *Walleris in Templutensi pago*. Un autre chroniqueur y place Mousniers : *Et ea que in pago Templutensi, Monasterium dicta ab eodem Landelias edificata et Lobbia de putata remanere nobis*.

VIEUX-MESNIL.

Cette localité tire son nom d'une ferme isolée qui y fut bâtie à une époque reculée du moyen âge. Mesnil, en bas latin *Manisium*, est la désignation qu'on appliquait autrefois à la plupart des exploitations rurales qu'on rencontrait à l'écart dans la campagne. (Voyez *Aibes*.) Quant au préfixe *vieux* de Vieux-Mesnil, il aura été employé par opposition à celui de Neuf-Mesnil quand cette localité aura commencé à exister. Les seigneurs de Vieux-Mesnil figurent souvent dans l'histoire du Hainaut. Deux d'entre eux, Raoul et Bélin du *Maisnil*, allèrent à la troisième croisade. Un autre, Pierre du *Maisnil*, fut envoyé par Philippe-Auguste, en 1191, du fond de la terre sainte, avec plusieurs autres seigneurs, pour prendre possession des villes de Flandre. La terre de Vieux-Mesnil formait un fief- lige relevant de la pairie de Barbençon. Elle avait pour possesseurs au XIII^e siècle les comtes de Corswarenne, qui la tenaient par alliance des sires de La Barre,

anciens barons du Mesnil. Elle se composait alors des droits de haute, moyenne et basse justice; d'un château ruiné, avec viviers, fossés, prés, pâtures et terres; d'un lois de 26 bonniers environ, d'un moulin, de rentes d'argent, d'avoine et de chapons, des droits de terrage, mortemain, des droits de *quint denier* et de *retrait*; enfin, de 13 arrière-fiefs qui en dépendaient. D'autres fiefs de la pairie de Barbençon étaient aussi tenus à Vieux-Mesnil avec toute justice par différents seigneurs. Les principaux consistaient dans le fief de Marlière, comprenant une maison et ses dépendances, et dans la haute justice et la raspe des bois Hyaux, du Mesnil et Robert-Galaot. Le Vieux-Mesnil formait, avec Manissart (c'est-à-dire le *détriché du Maisnil*), hameau voisin, et le village d'Hargnies, une paroisse du décanat de Bavi, dont l'abbaye d'Hautmont avait la collation. Le plus ancien titre des archives de ce monastère où il soit fait mention de ces localités est une transaction faite en 1189 entre l'église d'Hautmont et Olibardus d'Hargnies, au sujet des terres de *Manissart, Harginy* et *Maisnil*, sur lesquelles Olibardus avait élevé des prétentions. Les registres de l'état civil de Vieux-Mesnil remontent à l'année 1661. Vieux-Mesnil, avec Manissart, renfermait 25 feux au XV^e siècle. En 1773, il y avait 221 habitants. Il en y a aujourd'hui 390.

WALLERS.

Village du canton de Trélon, situé sur un ruisseau qui lui donne son nom, et qui lui-même tire le sien d'une forteresse qui se trouvait en ce lieu dans les temps les plus reculés, du moins si l'on en croit la signification des mots celtiques *roll* et *era*, qui se traduisent, l'un, par forteresse, et l'autre, par ruisseau, courant. L'existence d'une forteresse à Wallers est un fait également attesté par Jacques de Guyse, t. II, p. 19; et il faut sans doute attribuer à cette circonstance le choix que fit saint Landelin de ce lieu pour y construire un monastère, en 657. On connaît la vie de saint Landelin. Il était né au village de Vaux, en Artois, d'une famille puissante, issue de la race des rois francks, et avait été élevé par saint Aubert, évêque de Cambrai. Le disciple fut infidèle aux leçons du précepteur. L'âge des passions arrivant, il ne sut pas y résister et tomba dans les plus grands écarts. A la fin, il devint voleur de grand chemin et remplit d'épouvante et de brigandages tout le pays soumis à la juridiction spirituelle du pieux évêque, notamment les bois du fief royal de Lessines. (V. page 12 de notre Introduction.) La légende raconte qu'un jour, un de ses compagnons de rapines étant venu à périr dans une rencontre armée, il vit en songe son âme torturée par les plus affreux tourments, et qu'alors, plein de frayeur et de repentir, il courut se jeter aux pieds de saint Aubert, lui promettant d'effacer à l'avenir toutes ses fautes à force de pénitences et d'œuvres pies. Il tint parole, et les austerités de sa vie le mirent bientôt en si grande réputation, que le roi Dagobert lui légua les terres de Wallers, de Baives et lieux environnants, pour y construire un monastère. L'acte de donation est daté de Cambrai, le 6 des calendes de mai 640. Nous en avons parlé au sujet de Baives, et nous l'avons alors reproduit dans presque tout son entier (Voyez *Baives* et *Monstiers*). Le monastère de Wallers, consacré en 844 par l'évêque Thierry, à la demande d'Hérilbert, abbé de Lobbes, fut détruit, peu de temps après, par les Normans, et rétabli au X^e siècle, au lieu où saint Dodo, son

deuxième abbé, s'était retiré pour vivre dans la solitude, c'est-à-dire à Montiers. Il ne reste plus aujourd'hui la moindre trace de celui de Wallers.

Nous avons vu, en parlant de Baives, que les seigneurs de ce village l'étaient en même temps de Wallers. Voici l'analyse de quelques titres relatifs à ces seigneurs, qu'on voit d'ailleurs figurer fort souvent dans les *Annales du Hainaut* :

1179. Lettre privée adressée par Jean de Bevre, écuyer à Paris, à son frère Gérard de Bevre, seigneur de Wallers, et à sa sœur, la demoiselle de Wallers, par laquelle il leur fait connaître qu'il a donné à Henri, son frère, pour tout le temps qu'il vivra, et encore pour un terme de deux ans après sa mort, le revenu de plusieurs livrées de terres qu'il avait à Wallers. Il les prie de vouloir confirmer et approuver cette donation, d'en délivrer leurs lettres scellées, et d'ajouter foi, à cet égard, à madame de Rumigny, sa sœur, ou à madame de Hustel, ainsi qu'à maître Jean, son notaire, qu'il leur envoie pour cette affaire. — 1280. Donation de Jean, novice de l'ordre des frères prêcheurs de Tournai, fils de feu Thierry de Bevre, chevalier, à son frère Henri de Bevre, clerc, de toute la part qui lui appartient dans les alleux de son frère à Wallers et autres lieux. — 1308. Lettres par lesquelles Jean de Buvain, sire de Herstal, fait connaître que son oncle, meunier de Bevre, l'a établi mambourg de sa terre de Bevre pour la gouverner d'après son plaisir. Comme il existe un procès entre sa cousine, la duchesse de Lorraine, et son oncle susmentionné, au sujet de ladite terre de Bevre, il déclare qu'il a promis de la soutenir jusqu'à la fin et de payer les dettes de son oncle jusqu'à concurrence de 400 livres, bonne monnaie, en bourse, moyennant quoi le sire de Bevre doit le mettre, à sa première réquisition, en possession de sa terre de Wallers (*Warlers*). Il est bien entendu par ces lettres que les frais du procès, les dettes et la pension ne doivent être acquittés que sur les revenus de la terre de Bevre. Si, par suite de la mort de son oncle, cette terre lui échait à titre d'héritage, il sera obligé de payer tous les ans 400 livres, monnaie courante de Flandre. — 1311. Promesse par serment de Jean, seigneur de Bevre,

jadis évêque de Potens, à Guy de Flandre, que, s'il se mariait avec Marguerite, fille aînée du duc de Lorraine, sa nièce, il lui céderait tous les droits qui lui appartenaient à lui Jean sur les terres de Bevre et de Wallers. (*Archives du château de Rupelmonde*.) Au 12^e siècle, Thierry de Morchpon, le même dont nous avons parlé à l'article *Eppe-Sauvage*, était feudataire de la pairie d'Avesnes à Wallers.

La paroisse de Wallers était comprise dans le décanat d'Avesnes et relevait de l'abbaye de Saint-Faillan, par donation de l'évêque Bouchard de l'année 1125. Quelques ossements de saint Hilaire de Poitiers, que possédait l'église, y ont donné lieu à un pèlerinage. Cette commune, qui, en 1469, comprenait 26 ménages, et 123 individus en 1773, compte aujourd'hui 599 habitants.

WILLIES.

Nous avons parlé, dans notre notice sur Baives, de ce village, qui existait déjà au 12^e siècle, et dont le nom, sans doute, vient d'une ferme, en latin *villa*, *villis*, qui s'y trouvait primitivement. C'est aujourd'hui une commune du canton de Trélon, située sur les deux rives de la *Grande-Elpe*. Willies, qui autrefois se rattachait en partie à la paroisse d'Eppe-Sauvage, et en partie à celle de Liésmes, est aujourd'hui une succursale de cette dernière. Le nombre de ses ménages au 12^e siècle n'était que de 9. En 1773, il n'y avait encore que 250 habitants. Il y a aujourd'hui une population de 549 individus. Le territoire de ce village se borne au nord et au sud par des bois considérables. Au nord-est se trouve la *garde de Willies*, qui faisait autrefois partie de la pairie d'Avesnes; au sud s'étend l'immense forêt de la Fagne, sur la lisière de laquelle est entièrement situé le hameau pittoresque de Champiaux, dépendance de Willies. À l'est de Champiaux, sur le territoire d'Eppe-Sauvage, et au confluent de l'*Helpe* avec le ruisseau de la *Clair-Foyon*, dont nous avons parlé au sujet de Baives et de Trélon, se trouvait une forteresse qui fut ruinée au commencement du règne de Louis XIV.



PIÈCES JUSTIFICATIVES,

OU CHARTES EN LANGUE ROMANE-WALLONNE LES PLUS CURIEUSES PAR LEUR ANCIENNETÉ
OU LEUR IMPORTANCE, PROVENANT DES ARCHIVES DES MONASTÈRES DE MAUBEUGE, D'HAUTMONT,
DE LIESSIES, ET DU CARTULAIRE DU HAINAUT.

Ratification de l'Accord passé au mois de mai 1221

*Entre l'abbaye de Liessies et Thierry de Birbais, sa femme et ses enfants, touchant les privilèges, possessions
et revenus du prieuré de Sart-les-Moines, près Gosselies.*

(Extrait d'une minute en parchemin, la plus ancienne en langue romane-wallonne de l'abbaye de Liessies qui ait été conservée
aux Archives générales du département du Nord.)

El nom de sainte et nient divisée trinitet. Amen. Jou Henris par le grase de Diu dus et Maroie, me noble femme, ducoise de Loitrenge, faisons congneute chose à tous che présent escript veu que M. Thieris de Birbais, nobles bons, Basile se femme, Gillet et Jakemes leur fil, cent livres de blans pris del abbit de Liessies, de notre assent et par l'arbitrage de vénérables homes l'abbet de Malone, monst' Oston de Morialmés et monst' Robiert de Carnieres, esquels sour paine de cent mars par foit entremise devant nous et nos barons entriaux et l'abbé de Liessies, de toutes quelles meutes fu compromis quelconques cose de droit il avoient et clamoient en l'église Saint Michiel dou Sart et en toute la possession de li, et en toutes ses cours et en toutes ses dymes et en tous ses bos et paisnages de ses bos et en tous pastirages, tieres ahanuales et nient ahanuales et prés et en toutes ses coses et en toute l'iauwe dou Pieuont et les pissons et les sigrerie de chelle mises y auwe et l'avouwerie de Viesville jusques à l'iauwe Saint Pierre de Lobes et au moulin et lestordoir de le Fretet et en le moittiet dou vivier de Rostesach, sauf à yaus l'autre moittiet de che mimes vivier et toute l'avouwerie et le sigrerie par ledit des dessus dis arbitres et de notre plain consent, les devant mis Thieri de Birbais, Basile se femme et leur fils Gillion et Jakeme en chou consentans, quite clamarent et nulle chose ni retinrent à yaus ne à leurs hoirs et choses devant dites. Et li devant dis moulins de le Fretet doit à yaus annuellement xxx muis de mouture de tout le blet qu'il envoierent audit moulin pour mourre. Pour laquelle mouture il sont tenu de contraindre tous les molans de tout l'aleut de Gochillies que il viegnent mourre à che mimes moulin et sont tenuz essi de payer mouture de toute le blet qu'il envoierent audit moulin pour mourre. Et sont tenu de payer dyme de toutes leurs biestes et de leur camps. Et se relinrent tel sierviche que il ont rechiut et eut jusques à chi et masuyers et es hommes del eglise dou Sart. Et nous requis des souvent nommés, nous avons roboret chest présent escript par l'appension de nos sayauls, sauf notre droit en toutes choses. Che fu fait l'an de notre signeur w. cc. xxi ou mois de mai

(Cet accord est la traduction d'un acte latin de la même date commençant par ces mots : Ego Henricus, Die gratia dux, et Maria, nobilis uxor mea, ducissa Lotharinge...)

Vente d'une partie du bois de Beumont

Par le chapitre de Maubeuge à Thomas d'Avesnes, à Gillion de Walcourt et à Jean de Binche, en 1232.

(Ce titre, ainsi que le suivant, est extrait d'un vieux cartulaire de l'abbaye d'Hautmont que possède M. Michaux, auteur de la *Chronologie historique des seigneurs d'Avesnes*. Ce sont les deux plus anciens en langue romane-wallonne qui soient demeurés des archives de ce monastère.)

Jou Eusile par la grase de Dieu abeesse de Maubeuge et tout li capiteles, faisons a saoir à tous chiaus ki che lettres veront ke nous auons vendut a signeur Thamas de Avesnes et a Gilion de Walcourt et a lehan de Binck le nostre p̄ tio del grant Beumont qui est de les Berceillies et que nos espuns encontre monsigneur Gerart de Jace jusq cienque neuf bouniere au bomier de Maubeuge p̄ si quil le doient widier de che noel qui proisms vient en x ans. Et sil auenoit que *mus tors* de forche leur en fesist, nous leur devons warandir *ei com dantes* del tres fons et si conissons keli marchant devant noumet nous ont fait boin paiement et il loyal de tout le bos. Che vendage leur auons nous fait p̄ si q nō deuous liurer voies et chemins, sauf chou q sil font nului damage q'il le 'doivent rend' du leur. Et p̄ chou q chius vendages soit estaueles, nous auons mis nos saiaus a ceste chartre. Et che fu fait le merquedi deuant le saint Jehan de Colasse en lan del incarnation mil cc et xxxii.

Donation de la terre et du rief de Forest,

Situés entre Beaufort et Hautmont, à l'abbaye de ce lieu, au mois de mars 1241.

Jou Watiers, sires d'Avesnes, fach saouir a tous chiâ qui sont et qu verront, que jai quietet et otrêut a leglise daumont

hiretalement toute la terre et tout le riez que on apicle les terres de Forest, tout ensi com eles sunt entre Biaufort et Aumont, et ensi com eles sestendent entre Fontaines et Aumont, en tel maniere que pour celle quitance ij tai faire a le deuant dite eglise, est li eglise donout tenue a rendre chascun an a mi et a mes oirs, hiretalement, vint mois de blet et vint mois davaine a le mesure davesnes cascan an a le toussains et saune me justice et me segnerie, tout ensi com le lai a Aumont et a ches choses deuant dites tenir ai iou obligiet mi et mes oirs, et pour chou que che soit ferme choze et estaule iou ai ches lettres saielées de men seel. Et che fu fait lan del incarnation ñre Seigneur mil et cc et Quarante et un ou mois de marc.

Lettres de Jean d'Avesnes,

Fils de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, par lesquelles il déclare comment doit s'effectuer l'exploitation des bois qu'il possède par indivis pour sa tierce part avec le chapitre de Maubeuge, du mois de juin 1252.

(Ce titre est le plus ancien en langue romane-wallonne qu'on ait conservé des archives du chapitre de Maubeuge. Nous le devons à l'obligeance de M. Fatienné.)

Jou Jehans d'Avesnes fils Magerite comtesse de Flandre et de Haynau a tous ciaux qui cest escrit uerront pour moi et p' mes oirs que ne soit ne mi oirs qui signeur seront de Haynau ne prons ne ne deouns en toutes les fories de Fagnes et de Ranche ni autres bos si com en endroit sont es queles fories et es queles bos li abbesse et li capities de Maubeuge ont les deus pars et n' et nostre oir la tierce vendre ne doner ne copier ne oster aucune chose que li deuant dite abbesse ne prengne les deus pars aus deuant dites fories et ces deux pars que le prendra encora: n' le lis puet doner v vendre v faire toute sa volonte sauf cou que n' et nost' oirs p' nos edefisses de la conte de Haynau faire de neuf et raparellier poons aus deuant dicel fories prendre marcian ces deuant dis edefisses ais et li deuant dite abbesse et les damoiseles de Maubeuge p' les manoirez et les edefisses de leglise de Maubuge faire et raparellier et si est asavoir que les ventes qui seront dicel fories et bos seront a nous por la tierce part et a le deuant dite abbesse p' les deus pars que le i a le prumier paiement. Et les ventes qui serot faites des deuant dites fories et des bos doient estre faites par recours de quarante jours et doit estre estable li vente de celui que plus mi porra auoir de n' et de labbesse et n' deouns faire savoir a labbesse que n' aurons vendue dedans v jours nostre vendage et que li abbesse puet faire des deus pars de ce que n' dourons toute sa volonte si com deuant est dit et se n' vendons ausi auoir doit les deus pars des deniers des ventes si c'il est auant dit. Et les deuant dites choses prometot sou pour moi et p' mes oirs a bone fois a warden bien et loiamment par mo sarrement et p' cou que les deuant dites choses soient fermes et estaules jou en ai done ces presentes lettres a le deuant dite abbesse sauales de mo scuel en lan del incarnation nostre sign' mil deus cens cinquie deus el mois de jun.

(SCAL JADNE.)

Sentence prononcée par Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut,

Contre la ville de Maubeuge, pour cause de rébellion, du mois de décembre 1303.

(Extrait du premier cartulaire du Hainaut, n° 77, fol., 280.)

A tous ciaux qui ces presentes verront et oront, li eskievin, li jurat, li consaus et tout li communs de le ville de Maubeuge, salus en Dieu. Conneute chose soit a tous que nobles princes nos chiers sires messire Jehans d'Avesnes, cuens de Haynau, pour grand necessitet et grand besoing de deffendre sen honneur, sen yretage et sen pals, nous requist a aler une assise dedans Maubeuge, un tierme durant, en monstrant amiablement comme sires les raisons pourquoi et comment il le voloit faire, poot et devoit, nous, a une journée qui nous i fut mise devant lui à Maubeuge, pour ceste coze, avint chou que nous fussions arasonneit de lui ne d'aucuns des siens, nous nos meumes par mauvais conseil et par défaut de sens, à son de cloke, à banieres desployés, à armes, li plusieurs de nous entrant en la eglise Sainte Audegon, mettant la fiertre hors de ce lui enmi le moustier, disant vilonnie et reproches au cors saint, entrant ausi en le sale et es cambres où nos chiers sires li cuens avant dis estoit, no chiere dame Philippe, comtesse, se compagne, si enfant, leur chevalier et leur mesuies aussi, demorant à force et encontre commandement, en manachant, en disant laides paroles desconvenables à no signeur et à no dame devant dis, et à leur chevalier, et à leur mesnie; pour lequel meffait notore et apert nos chiers sires deseuredis se parti de le ville courciés et ireés, à sen droit et à no tort, entalentes de prendre le vengeance de tel fait. Nous qui fumes apperleut de no confusion apparant et bien connaissant de no meffait, criâmes merchi à no chier signeur deseuredit, et nous meisme simplement, sans aucune condition des cors et des avoirs, à se volonteit, outierement à disposer, ordener et faire, tout ensi com il li plairoit, si comme cil qui n'aviemes autre refui par quoi nous peussions escaper, à moins de peril et de damage. Nos devant dis sires par se deboineretel, meus de pitet, nos rechet en le maniere, après se consella, en se plaine court, à Mons et à plusieurs de ses amis, d'ordener et d'atempre se volonteit à l'onneur de Dieu et de lui, et à nous sauver, en nous punissant de si grant meffait. Con fait, nos devant dis sires vint puis à le Mote dehors Maubeuge le prochain mardi devant Noël, en l'an de grasse MCCXIII, et nous dist et enjoinst, en nous d'amende dou meffait avant nommeit, plusieurs coses et articles ki ci après sont dit et escrit. Premiers que de là en avant pour le despet que nous avies fait à le eglise et au cors saint deseuredit, que nous ne aucuns de le ville de Maubeuge, de ce jour en avant perpetue-

ment fest mais si hardi que il mesist main à la fierte Sainte Audegon, pour mettre jus de ce liu, pour porter à pourcession ne pour autre chose faire. Après pour çon que nos chiers sires entendi souffisamment ke aucun de no commun furent principal de esmouvoir le ville à tel outrage faire, il commanda et dist qu'il fussent banit hors de sen pays à tous jours jusqu'à trente et un, s'il n'estoient dont rapellet par lui, et encore nous enjoist-il et dist que nous eussions pour le ville saiel commun que nous ne puisiens deffaïre ne brisier sans sen gret et volenteit, ou de ses hoirs, contes u contesses de Haynau, et que cïes saïals soit wardés par quatre preudommes qui seront esliut par les eskievins et le conseil de la ville, et cie quatre aient quatre clés à un coffre, là u si saïals sera mis, par quoi les quatre i soient, quant on en verra user pour le necessitet de la ville, ne puissent faire eswart, taille ne assise sour laus, se ce n'est par se volentet, ou de ses hoirs, contes et contesses, et que se gent ou leur gens i soient present au faire et au ordener ce que fait en seroit. Encore dist messire que tout ouvrier et toutes ouvrières qui œvrent et wagnent en la ville de Maubeuge paient à lui et à ses oirs, contes et contesses, hyretalement et perpetuellement, une maille, cascune semaine, le samedi, et commencerà ceste assise lendemain du Noël prochainement venant. Encore dist nos sires que toutes fies ke il et no dame li contesse, se compaigne, u li uns diaus ou leur oir, cuens et contesse de Haynau, venront à Maubeuge pour demorer tout cum il leur plaira, qu'il wet ke li ville livre à sen coust de la ville, cinquantes kiutes souffisans buires de terre pour apporter vin, ciervoise et aïwe, pos de terre, lianas de tière de fust, waissellemenche de cuisine, qu'il en convenra, pour leur hostel souffisamment servir, à toujours perpetuellement, et quant el s'en partiront ou li un diauls, cil vessiel et ces choses devant dittes demorront en la wardes des preudommes de la ville, ki à çou seront esliut par le conseil des eskievins pour le profit de la ville. Encore dist nos sires que kiconcs metera main sour ses siergans ne sous aucun de se meisme, sous les siergans et menies de ses oirs, contes u contesses de Haynau, par ire faite et courrouc, dont souffisans viritus pères, il sera, à se volenteit ou à le volenteit de ses oirs, contes u contesses, sans autre loy faire. Encore dist nos sires que tout drapier paieront à lui u à ses hoirs, à tousjours perpetuellement, de descun grant drap qu'il feront, trois deniers, de une bifte trois deniers, d'un petit drap deux deniers, d'un demi deux deniers; et ceste assise prendra-on es polces et les coumenchera-on à prendre et à lever de ce prochain Noël en douze aus. Ces points et ces articles deseuredis nous a enjoins et commendis à warder et à tenir, nos chiers sires, en nom d'amende dou meffait que nous aviens fait. Et nous de commun assens, benignement et de boin cuer, les avons rechies à faire et remplir, si cum deseure est dit, et, s'il advenoit, dont Dios nos defende, que nous en commun ou aucun de nous estiemes ou allïemes encontre aucun de ces points, en tout ou en partie, nous u celui ki i seroient serriesmes servoit à le volenteit de no seigneur souvent nommeit, de cors et d'avoir, ou de ses hoirs, contes u contesses de Haynau. Et, s'il avenoit en no escrit present aucune cose obscure ou à déclarer, nos chiers sires le retient à déclarer par lui et par sen conseil, ou si oir par laus et par leur conseil chiaux que pour le tans seroit sires ou li declaracions aroit besoing. Et, parmi çou, nos chiers sires a pardeneit le courrouc et le maualent qu'il avoit envers nous pour le meffait avant dit. Et, pour çou que ces choses ci desus redites soient bien tenues et wardées perpetuellement, nous avons mis, de commun assens de toute la ville de Maubeuge, à cest escrit nu propre sael. Ce fu fait et donneit, dit et ordeneit lan del incarnation Jhesu-Christ MCCXCIII, le prochain mardi devant le nativitet nostre Signeur, au mois de decembre.

Lettres par lesquelles Jean d'Audenarde, sire de Rosoy,

Déclare avoir reçu en fief du comte de Hainaut le village de Feignies, de l'année 1300.

(Premier Cartulaire du Hainaut, n° 200, fol. 645, v°.)

Jou Jehans d'Audenarde, sires de Rosoy, fac savoir à tous que mes très-chiers et amés sires li cuens de Haynau, de Hollande et de Zelande, et sires de Frise, m'a donné le vile de Fignies, le maison et les appendances, à tenir en fief de lui, et le me doit faire valoir quatre cens livres de tournois par an, à loial prisie, en tel manière que s'il i avoit plus de quatre cens livrées de tière, li soursplus doit iestre men très-chier signeur deseuredit, et s'il falloit, il le me doit parfaire voloir par loial prisie, et ce m'a donneit héritalement pour mi et pour mes hoirs, que jou aroie de men propre cors et de loial mariage. Encore est-il à savoir que se de mi defalloit sans hoirs de men propre cors et de loial mariage, li tière devant dite doit revenir à men chier signeur deseuredit et à ses hoirs. Encore est-il à savoir que se jou estoie mariés, et jou aroisse hoirs de mon cors et de loial mariage, revenir doit li tière à men chier signeur deseuredit et à ses hoirs. Et à chou tenir fermement oblige-jou mi et mes hoirs par le tiesmoing de ces lettres saielees de mon saiel, données le jour saint Jehan Décolasse, l'an de grasce M. C.C.C.

Accord conclu entre Guillaume de Hainaut et l'abbé de Saint-Denis-en-Brokerie,

touchant la justice et autres droits seigneuriaux du territoire d'Obrechies, de l'année 1332.

(Extrait de la trésorerie des chartes du Hainaut, n° 487. Voir la seconde note de la page 82 de ses Recherches.)

Nous Guillaume Cuens de Haynau, de Hollande, de Zelande, et Sores de Frises, et nous Ernouls, par la grasce de Dieu abbés de St Denys en Brokerie, et tout li couvent de cel meisme liu, de l'ordine saint Benoit d'il évesquiert de Cambray, faisons savoir à tous chiaux que ces présentes lettres veront et oront, que come desbats et controversie fuyssent et euyssent estet entre nous conte deseure dit d'une part, et nous abbet et couvent d'autre part, sour chou

que nous Cuens de Haynnau devant nommés disciens et maintenies que à nous appartenoit et devoit appartenir li justiche haute et basse de la ville pourchainte d'Obrechies, et que nous en étions en bonne tenure, saisine et possession, toutes fois et quantes fois cas si offroit. Et nous abbés et couvens deseure dit disciens et maintenies au contraire que à nous et à no ditte église appartenoit et devoit appartenir la justiche et segerie de la ditte ville et pourchainte de no ville d'Obrechies et que nous en aviens uset et posseset paisuellement dessi lonch temps qu'il n'estoit mémoire dou contraire, hormis *le sanc de sissante sauls, l'ost et le laron tout nut*. A le pardefin, nous cuens de Haynnau, de Hollande, et nous abbés et couvent desure dit pour oster toute matere de plait et de question, et pour savoir de certain à qui de nous parties li droit appartenoit d'avoir li justiche haute et basse en dicte ville et pourchainte d'Obrechies, et pour savoir quel droit et saisine de nous parties i povit et devoit avoir. Nous par accord mesimes et estaulesmes pour apprendre et enquerre bon et déligamment as boines gens dou lieu, à qui li ditte justiche et droitures devoit appartenir. Gillon le Ramoneur provost de Mons et Mathiu de Vilers receveur des mortemains à Nous come deseure dit, liquel allèrent au lieu et en firent apprise et enquestre bien et souffisamment et le rapporterent à nous conte devant dis. Et nous par no boin conseil le fesimes conseilier bien et déligamment et par délibération il fut trouvé par le dite enqueste que nous cuens de Haynnau et de Hollande devant noimés tant par le recognisanche des dis abbés et couvens come par le dite enqueste aviens bien et souffisamment prouvet qu'en le dite ville et pourchainte, nous avons *l'ost, le sanc de sissante sauls et le laron tout nut* frankement sans rien mettre quant ils sont iujes par Eskévins ce à tant nous nos en volons tenir. Encore avons nous trouvet par le ditte enqueste et apprise que nous, par nous et par nos devant rains, sommes en boine saisine et possession paisulle des cozes et des droitures chi après divisées. C'est à savoir de prendre et lever amendes fourfaites par nuit et de porter armures deffendues dont Eskievia ne iujaient nient et de fausse mesures ardoir. Item nous avons uset d'avoir amendes de copper kesnes sour kemis des lieux dont debat a estet. Item que nous avons uset de maisons ardoir à Obrechies en cas de justiche d'oinichides. Et que nous y avons uset d'avoir meules et catels d'oinichides, item avons uset d'avoir amendes pour le forfaiture d'un homme qui emportait son escot maugret l'oste. Item avons uset d'avoir amendes des gens de Maubeuge qui grétèrent de leur forches et de leur volonité as coulons en un colombier à Obrechies. Item avons nous uset en es lius dont debat estoit d'avoir amendes de gens qui avoient gestuet hors les bousnes sour le kemis. Et nous abbés et couvens deseure dit, avons, si comme il fut trouvet par le ditte enqueste, uset et estet en boine possession paisulle d'emporter et avoir les cozes et droitures qui s'ensuivent : premiers d'emporter et avoir paisuellement les meules et catels des bastards et bastardes qui y ont allet de vie à mort sans hoirs de leur cors de loyal mariage ; item que plusieurs personnes qui sont allées de vie à mort à Obrechies, nous et no église avons eut mortes mains ; item que en la dite ville et pourchainte d'Obrechies nous avons uset d'avoir l'asoir extrayet. Item y avons et no église uset d'avoir les amendes des tonniaux et de tiérages emportés. Item que quand on chierkemanne en es lius devant dis dont debat a estet et on trueve on ait maisenet sour le wariskais u clot u plantet, nous avons uset d'avoir les despuilles hormis kesnes. Item que nuls ne nulle ne puet marier se fille de le ville d'Obrechies qui puist aler hors de le ville d'Obrechies demorer devant un an et iour, qu'il en fache gret à nous. Item que en ladite ville nous devons faire de no droit mayeur et eskiévins. Item avons nous et avoir devons les amendes de tout chouque eskiévins iujent, hormi *li sanc de sissante sauls*, et que quand chil d'Obrechies ont mestier d'arghile, il en prendent congiet à nous, u à nos mayeur d'Obrechies, et nous ne leur povoens deffendre. Pourquoi nous cuens de Haynnau et de Hollande et nous abbet et couvens de saint Denys en Brokerioie dessus dit volons et consentons que nous, par nous, u par nos gens puissent user des cas deseure dit et trouvet estevant, toutes fois qu'ils eskeront sans mettre débat ne empêchement. Et pour chou que nous cuens de Haynnau et de Hollande et nous abbés et couvens deseure dit volons que toutes ces cozes dessus dites et chacune d'elles se tiengnent fermes et estaules nous en avons ces présentes lettres sayellées de nos propres sayauls, faites et données l'an de grace mil trois cent trente deus, le samedy après le iour de Tous-sains. Et y avoit pendant enverde chire le grand sayaul du comte Guillaume, le seu de l'abbé Arnould et celui du couvent de St Denys.



TABLE OU GLOSSAIRE EXPLICATIF

TOUCHANT PLUSIEURS USAGES LOCAUX, DÉSIGNATIONS TOPOGRAPHIQUES ET TERMES DE LÉGISLATION FÉODALE, MENTIONNÉS DANS CET OUVRAGE.

ADHÉRIENCE. Investiture, inféodation, *ensaisinement* (de *hereditas*). Le contraire de *désadherence*, action de *désadherer*, exhérédation. Les seigneurs étaient autrefois propriétaires de tous les héritages qui étaient situés dans l'étendue de leurs seigneuries; ils en abandonnèrent une partie à leurs vassaux, soit à charge de foi et hommage, ou à charge de redevance annuelle, se réservant toujours sur ces sortes de biens ainsi démembrés et aliénés un droit indirect qui servit à faire connaître leur ancienne origine : de là le droit d'adhérence. Par exemple, en Hainaut, celui qui vendait un héritage n'en transférait point proprement la propriété à l'acheteur; il ne faisait que se dépouiller de son droit entre les mains des officiers du seigneur, qui en investissaient, c'est-à-dire en adhéraient l'acquéreur au moyen d'un bâton, symbole de l'héritage. L'utilité de ces actes était d'empêcher une foule de stellionats. Les actes de désadherences et d'adhérences étaient passés dans cette province par-devant le bailli et quatre hommes de fief pour les fiefs, et par-devant le mayeur et quatre échevins de la situation des fiefs pour les manseignes.

AFFORAGE ou **FORAGE**, droit seigneurial que levait le seigneur quand ses vassaux vendaient, en détail ou en gros, du vin ou toute autre boisson. Ce droit est venu de ce que primitivement les seigneurs hauts et moyens justiciers devaient faire vérifier la qualité de toutes les boissons destinées à être débitées dans leur seigneurie, et les *afforer*, c'est-à-dire en déterminer le prix de vente. Ce droit, d'abord perçu d'une manière variable, fut réglé par les coutumes de *Mons*, pour le Hainaut, de la manière suivante : d'un kar de vin, quatre lots; d'une karotte, deux lots, et d'un brassin de cervoise, quatre lots.

AFFORAGE (en latin *affocgium*). Droit qu'avait les particuliers appelés *usagers* de prendre dans les terres d'autrui le bois nécessaire à leur chauffage. Ce mot vient de *focus*, foyer. Le droit d'afforage est encore usité dans un grand nombre de communes de l'arrondissement d'Avesnes, où il est généralement désigné sous le nom de droit de *pagotage*, de *faute* (prononcez *foade*). Nous en avons parlé au sujet d'Obrechies, de Moustiers, de Trélon, etc. L'afforage était plus ou moins considérable, suivant la quantité d'habitants de la commune qui le possédait et l'importance de la forêt. Les officiers des eaux et forêts faisaient la délivrance des afforages dans les bois de l'État.

ALLEUX. Les alleux ou *francs alleux*, comme on disait dans le Hainaut, étaient des patrimoines libres dont les détenteurs n'étaient astreints à aucun service, à aucune prestation féodale. Ce nom vient des mots allemands *all* et *od*, qui signifient toute propriété. L'alleu était un immeuble qui ne reconnaissait aucun maître, qui était exempt de toute sujétion, qui était de droit patrimonial au meilleur titre, aux meilleures conditions. Contrairement au droit commun, le

franc alleu était, dans le Hainaut, sujet au relief, et le relief se passait devant deux *allottiers*. Ce patrimoine s'y réglait comme un fief en matière de vente, de retrait, de disposition à cause de mort et de nouvelle charge de rente. (Voir ce que nous disons des francs alleux dans notre Introduction.)

AMORTISSEMENT. Sorte de faveur que les souverains accordaient par lettres patentes aux églises et communautés religieuses, de posséder des fiefs et héritages à perpétuité. Ces patentes étaient appelées *lettres d'amortissement*. Une taxe par chaque amortissement fut établie par saint Louis, et l'on appelait *amortir*, payer cette taxe, permettre aux gens de mainmorte de posséder des immeubles. Les abbayes étaient dans la catégorie des mainmortales, c'est-à-dire qu'elles n'avaient nullement le droit d'aliéner leurs domaines. Il en est encore aujourd'hui de même des convents, hôpitaux, communautés, qui n'ont que l'usufruit de leurs biens, le droit de disposer du fonds appartenant à l'État. (Voir ce que nous disons de différents actes d'amortissement et des gens de mainmorte aux pages 4, 129, 136, 139.)

AINAIS ou **AUBAINS** (du latin *aubenus*, *advenna*, *adbanajium*, baliaut d'origine étrangère). Le droit d'*aubaine*, d'*aubaineté* ou d'*aubénage*, était un droit par lequel un étranger qui abandonnait la terre de son seigneur payait au baron dans la terre auquel il allait une certaine somme, et par lequel, s'il ne lui prêtait pas serment de fidélité, celui-ci devenait l'héritier de ses biens. Les habitants des Pays-Bas et ceux du royaume de France furent réciproquement affranchis du droit d'aubaine par suite d'un accord de Charles-Quint et de François I^{er}, de l'année 1536, ratifié par la paix de Cambrai en 1529. Les aubains de la province du Hainaut continuèrent toutefois, quelle que fût leur origine, à se pouvoir tester, à se pouvoir obtenir collation de bénéfices et à ne pouvoir recueillir que la moitié des meubles et acquêts de leur père défunt, l'autre moitié appartenant au seigneur, etc., etc.

AUTEL. Pendant long-temps on désigna sous le nom d'*autel*, d'*autelage*, les revenus de l'église, et spécialement les dîmes ecclésiastiques. Autel et église furent d'abord synonymes; mais à partir du XIII^e siècle on appela *tyllas* les dîmes et les autres produits lites, et *autel*, les oblations et le casuel que les laïques laissent ordinairement aux desservants du culte.

AVEU ET **DÉMOUBERT.** V. *Fief*.

AVOUÉS. Espèce de bail ou tutelle, fonction et charge d'avoué, protection. Droit que les vassaux devaient à leur seigneur, par lequel ils l'avouaient et le reconnaissaient pour protecteur (du latin *advocatus*). Vassaux ou hommes d'avouerie sont des expressions à peu près identiques.

Les *aroves* ou *advoves* (*advocati*), appelés en certains lieux *vicidames* ou *avoyers*, étaient les patrons du temporel des abbayes, des

villes ou communautés, et devaient les défendre à la guerre, en champ clos aussi bien qu'en justice. De là le mot *arocot*. C'étaient, pour la plupart, de puissants seigneurs, à qui, par reconnaissance, les établissements dont ils étaient les patrons cédaient une portion de leurs revenus ou bénéfices. Dans la prévôté de Maubeuge, comme nous l'avons vu, les avoués avaient généralement la tierce part du produit des bois des églises ou communautés qu'ils étaient chargés de protéger.

BAKALITÉ. Droit qu'avait le seigneur d'obliger les sujets de sa seigneurie à moudre dans son moulin, à cuire dans son four, etc. Le droit de bakalité pouvait s'acquérir par la simple possession, quelle qu'elle fût, et il ne pouvait se prescrire par les sujets contre le seigneur. Les *fours banaux*, ou à *ban*, étaient assez répandus dans le Hainaut, soit qu'ils y fussent établis par des *sochimes* (sociétés ou associations), soit qu'ils le fussent par des seigneurs. Le règlement le plus curieux de nos contrées touchant ces fours est celui qui a été extrait des Coutumes de la ville et comté de Sebourg. En France, les boulangers, les nobles, les ecclésiastiques, les collèges, les monastères et les hôpitaux, étaient exempts du droit de four banal.

BYARRISSE. Droit qu'avaient les souverains, et quelquefois les seigneurs haut-justiciers, de recueillir la succession des lédards morts sans héritiers légitimes et sans avoir disposé de leurs biens par testament ou autrement.

BONNETS ou BON BOCCART. C'est ainsi qu'on appelle dans plusieurs communes de l'arrondissement d'Avesnes les feux du premier dimanche de carême ou ceux qui sont allumés dans l'espoir d'attirer les protections du Ciel sur les fruits de la terre. A Tainnières-en-Thiérache, il y a une coutume par laquelle, le dimanche susdit, les enfants allument ces feux dans les vergers et s'en vont avec des brandons allumés frapper le pied des arbres fruitiers, en répétant à haute voix ces mots : *Bourdit! Bourdit! des paves et des poires pa quâtes!* Cette coutume se répète en d'autres lieux avec diverses variantes. Dans certains endroits, par exemple, on a l'habitude de placer une botte de paille enflammée dans les branches des arbres fruitiers. Ce ne peut être là, assurément, avec les feux de la St-Jean, qu'un reste de la coutume d'origine indoue (*neid-fr*) dont nous avons parlé à la p. 21 de notre Introduction. Les mots *behourdi*, *behourdeis*, *behourdeis*, *bouhour*, viennent du bas latin *behourdium*, et signifient combat, course de lance, parce qu'un jour du Bébourdi avaient lieu des joutes, des combats récréatifs. On a appelé aussi ce jour-là le dimanche des *Brandons*, parce qu'on y allumait des feux. Ainsi est-il connu à Lyon et dans une foule de provinces. En Lorraine, il est désigné sous le nom de jour des *Buras*, des *Valentins*. Dans beaucoup de villages de l'ancienne prévôté de Maubeuge, on l'appelle el *Furieux*, c'est-à-dire le feu beurreux. On a prétendu que ces feux étaient d'importation romaine, et qu'ils provenaient de l'usage d'allumer du feu sur l'autel de Vesta aux calendes de mars. D'autres lui assignent une origine toute différente. (Voir, à ce sujet, les *Fêtes civiles et religieuses, les usages anciens et modernes du département du Nord*, par M^{me} Clément Hémy.)

BORACOURT. Le droit de bourgeoisie était la jouissance des privilèges accordés aux habitants des villes. Il décollait spécialement de l'affranchissement. Il renfermait toutes les conséquences de la communauté et associait celui qui l'obtenait à la participation de tous les

privilèges accordés à la commune. Tout serf ou mainmortable pouvait acquérir le droit de bourgeoisie et était tenu pour franc ou libre par suite d'une année d'habitation dans un lieu érigé en communauté, et prenait part à toutes les autres franchises. Le droit de bourgeoisie signifiait aussi la redevance annuelle dont les bourgeois étaient chargés pour prix de leurs privilèges.

CENS. Le cens, dont il est souvent question dans nos *Recherches*, était une redevance annuelle, foncière, seigneuriale et perpétuelle, dont un héritage était chargé envers le seigneur du fief ou franc alleu dont cet héritage relevait. Dans le Hainaut celui qui exploitait cet héritage et en payait la redevance était appelé *cenrier*. Il y avait le *cenis requérable* et le *cenis portable*, lequel devait être offert au seigneur à certain jour, à peine d'encourir l'amende prononcée par la Coutume. Dans les communes de la prévôté de Maubeuge, les jours ordinaires de paiement des cens portables étaient à la Saint-Jean et à la Saint-Sauve : de là le nom de *cenis Saint-Jean* et *Saint-Sauve* dont nous avons parlé en plusieurs endroits de notre livre.

CHAMPART. Y. Terrage.

CHAMPAGE. Le droit de champage était le droit qu'on accordait de laisser pâturer sur les champs. On dit encore en patois rouchi : laisser *champlier* les moutons jusqu'aux gelées. Nous en parlons aux articles *Louvroil* et *Barbompon*.

CHAPELLE CATHÉRALE. On appelait ainsi les oratoires que les seigneurs érigèrent dans leurs châteaux, avec dispense de l'évêque diocésain pour y célébrer l'office divin. Parfois un chapelain spécial résidait dans la maison même du seigneur était chargé de les desservir. Il est question de ces sortes de chapelles aux pages 8, 12, 53, 247, 251, 26.

CHABLETS. C'étaient les mesures de grain que prenaient les meuniers pour droit de mouture. Ce mot était synonyme de *boisseau de meunier*. (Voir p. 156, 157.)

COLLATION, de collatio. Droit ou action de conférer un bénéfice vacant. Les collateurs étaient ceux qui donnaient des bénéfices et y pourvoyaient. Les abbayes du Hainaut étaient collatrices de la plupart des cures de cette province. Cependant, le plus souvent, elles n'avaient que la collatio de bénéfice, et non l'ordination du bénéficiaire, droit qui appartenait à l'évêque diocésain, *patron* ou *présentateur* dans beaucoup de cas. Il en était de même des laïques et des abbayes de femmes, qui n'avaient que la collatio pure et simple.

CORVÉE. Travail gratuit, que les vassaux d'une seigneurie devaient au seigneur pour l'exploitation de ses propriétés rurales. On distinguait deux sortes de corvées : les *reelles*, qui étaient la condition de la cession d'un fonds, d'une chose; et les *personnelles*, qui étaient le prix prétendu d'un affranchissement. Les habitants d'un lieu étaient corvéables à merci et à volonté. Cependant, parfois, le nombre des corvées fut déterminé, et le plus souvent fixé à 12 par an. Il en était ainsi dans le Hainaut. Les vassaux, en satisfaisant aux corvées, étaient, à la rigueur, tenus de se nourrir et de nourrir leurs chevaux ou bœufs d'attelage. Ils pouvaient être employés hors leur territoire, pourvu qu'ils ne fussent pas obligés de déchocher. C'est ainsi que le décida un arrêt du parlement de Flandre le 14 mai 1778, en faveur du comte d'Égmont contre les habitants de La Longueville, près Bavai. (Guyot, *Répert. de jurispr.*, t. v, p. 109.)

COURT. Nom donné à une manse seigneuriale et à certains villages sous

les Mérovingiens et les Carolingiens, et, plus tard, à de simples fermes. De là le *court Saint-Pierre d'Hautmont* et *Sainte-Aldegonde* dont nous avons souvent parlé. Le mot *court* ou *curt* vient du celtique. Il signifie, dans son sens propre, rassemblement, réunion de personnes ou de choses. C'est pourquoi il fut appliqué aussi bien à des villages, réunion d'habitants, qu'à des fermes, rassemblement d'animaux. De ce mot sont venus ceux de *cors, cohors, cohortes*, chez les Romains, et de *corria*, chez les Espagnols. Selon Ducange et Ecard, une *court* était composée de plusieurs maisons, dont la principale s'appelait *sale* ou maison salique. De là sont venus les noms de *Coursolre* et d'une foule de communes de la Picardie, du Cambésis et de l'Artois, par exemple : Nainbeaucourt, Honnecourt, Gondécourt, Raucourt, Ostricourt, Pécquecourt, qui signifient : courts de Nainbeaud, de Honnon, de Gondelaud, courts sur un terrain rocailleux, de l'est, de la pécherie, etc.

COURTEL. Le courtel comprenait, avec une petite quantité de terre d'environ un bonnier, une maison de peu d'importance, ordinairement construite en torchis : de là l'étymologie du mot, lequel est composé de *court*, habitation, et de *til*, torchis. Quand la maison cessa d'exister, le terrain n'en retint pas moins le nom de courtel. Ce nom est encore appliqué dans les villages du Hainaut à un grand nombre de vergers.

COST, COSTANCES, COSTERIE (de *custus*, frais, dépens). Les loyers couts étaient tout ce que l'acquéreur était tenu de payer outre le prix principal de l'acquisition.

COTERIE, mot qui vient du tudesque *cot*, *cottage*, signifiant chaumière. L'homme *cotier* était celui qui tenait une *coterie* ou terre roturière de laquelle ne pouvait dépendre un fief. La *coterie*, appelée aussi *héritage vilain*, *vilain fief*, *terre cotière*, était tenue à cens ou à rente. De là le *cens cotier* ou *surcens*. (V. *Roturier* et *Vilain*.)

CULTURE, mot qui vient du nom de *culture*, donné à un champ cultivé de 12 bonniers (la superficie du manse arable). On l'appelait aussi *charrus*, parce que cette quantité de terre était nécessaire pour l'entretien d'une charrue pendant un an. Il est question de la *culture* et de la *charrue dominicale* dans un capitulaire de Charles le Chauve, rapporté par Baluze. Alors elles n'étaient encore composées que de terres labourables. Mais dans la suite, il parait que la *charrue* et la *culture* furent portées à 36 bonniers à la *selle* en y comprenant les prés et les lois. Les *cultures* ou *courures* sont fort répandues dans les villages de la prévôté de Maubeuge. Nous en avons cité quelques unes aux articles *Boussais*, *Obrechies*, *Beaufort*.

DIME, DIMES ou DIXME. On ne sait comment la dime fut établie dans le Hainaut. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elle n'y était pas envisagée comme un précepte de droit divin, puisque la coutume en autorisait la prescription, chose inouïe partout ailleurs, et qu'elle laissait dépendre de l'usage, si la dime devait se lever avant ou après le terrage. Il y avait dans cette province deux sortes de dimes : les *grasses*, qui se percevaient sur les gros fruits, tels que le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, etc.; les *menues*, qui se levaient sur les fruits, sur les légumes, sur les agneaux, poulailles, etc. Les dimes y étaient, comme ailleurs, dites : *anciennes*, quand elles se percevaient sur les terres cultivées depuis long-temps ; *nouvelles*, quand elles se percevaient sur des terres cultivées depuis peu ; *ecclésiastiques*, quand elles étaient perçues par des ecclésiastiques à cause de leur ministère spirituel ;

profanes ou *infodées*, quand elles étaient possédées à titre de fief. De droit commun, les dimes de tous les fruits qui produisaient le territoire de la paroisse appartenaient au curé, parce que, primitivement, on les avait destinées à ceux qui étaient chargés de la conduite des âmes ; mais cette règle souffrait un grand nombre d'exceptions. Dans le Hainaut, la dime se prélevait sur le terrain même où croissaient les produits, par un dimeur assermenté. Quand un desservant était nommé à une cure, il était tenu d'opter entre les revenus fixes de cette cure et une portion congrue qui était de 300 florins pour un curé, et de 150 pour un vicarie. Cette portion congrue était à la charge des gros décimateurs. Quand le desservant optait pour les revenus fixes, et que ceux-ci n'atteignaient point une valeur égale à celle de la portion congrue, les gros décimateurs étaient tenus de leur payer le surplus en argent. Les gros décimateurs pouvaient se décharger de la portion congrue en abandonnant aux curés toutes les dimes de la paroisse. Ils étaient tenus, au besoin, de leur fournir, ainsi qu'à leurs vicaires, un logement convenable et d'y faire toutes les réparations nécessaires. Ceux qui avaient la collation d'une cure étaient obligés d'entretenir le chœur de l'église paroissiale, quand bien même ils n'avaient aucune part en la dime, sauf recours contre ceux qui la prelevaient. Les paroissiens étaient chargés de l'entretien de la nef, du clocher et des murailles du cimetière. (Voir, au sujet des dimes dans notre contrée, la *Jurisprudence du Hainaut français*, par Duméas.)

DROIT DE DÉCHARGEAGE. Droit prélevé sur le déchargement de certaines marchandises. Nous en parlons à l'article *Collater*.

DOUZAINE ou **DOUZIÈME.** Droit du douzième denier qui se prelevait sur les vins qu'on vendait. On appelait *douzenier*, *duodennarius*, l'officier préposé pour la levée de ce droit.

DUR-MÉNÉS. Le jour des Dur-Ménés était généralement le dernier jour de la ducasse dans les villages de nos contrées. On l'appelait ainsi parce qu'en ce jour on promenait dans la commune, sur un âne et placé le visage vers la queue, un homme barbouillé de noir et habillé d'une manière bizarre. C'était la plus souvent un veuf qui s'était remarié. D'autres fois, c'était un mari dont la femme portait le haut de chausses, ou bien le dernier marié de l'année, ou bien encore c'étaient des époux surpris en flagrant délit d'adultère. Cet usage, peu en harmonie avec nos mœurs actuelles, tend à disparaître de jour en jour. La *Basse-Loi* et le *Régiment-Monant*, autres usages de l'arrondissement d'Avènes, avaient à peu près le même but que l'institution des Dur-Ménés ; ils en différaient en ce que, au lieu de s'exercer le dernier jour de la ducasse, ces institutions charitatives fonctionnaient lorsque l'occasion s'en présentait. Il ne demeure plus guère au Régiment-Monant que l'habitude de charivarisier les étrangers aïeux qui viennent prendre femme dans une commune et qui refusent d'accepter des honneurs, c'est-à-dire de payer leur bien-venue. Cette coutume est celle qui montre le plus de persistance à se conserver dans l'arrondissement d'Avènes.

EXTRA-CENS. Droit payé pour l'extraction du charbon. (V. *Elonger*, p. 128.)

EXTRA-V. Inno.

EXTRÉPÉRIEX. Situation, enclos, étendue, circuit, clôture, tout ce qui était attaché à une habitation. Synonyme de *pourpris*, et quelquelquefois de *clôture*.

ESCALIN. Dans le Hainaut français, l'escalin était une monnaie de compte valant 7 sous 6 deniers tournois, ou 6 patars de 15 deniers chacun. 2 escalins valaient 15 sous, et 12 escalins, 4 livres 10 sous. (Ce mot se rend en allemand par *schilling*, et en anglais par *schelling*.)

ESTAPLERIE. Mot synonyme de *estaple*, *estape*, qui signifiait foire, marché public, lieu où l'on vendait les marchandises : d'où *estappler*, étaler, exposer en vente au marché.

ESTATLE (?) ou **ESTALLAGE** était le droit qu'on payait pour étaler. Ce mot, comme le précédent, paraît venir du flamand *stapelen*, réunir en tas.

FACHS. V. Ries.

FERME. C'était autrefois le nom donné aux mannes, parce que, la plupart, entourés de haies et de fossés, étaient des espèces de fortifications qu'on appelait *fermettes*, et par syncope *fermés* : d'où une infinité d'endroits du nom de la *Ferdé*. Aujourd'hui le mot *ferme* est généralement appliqué à toute exploitation agricole un peu importante. Toutefois, dans le langage de nos contrées, il se rend le plus souvent par celui de *crème*.

FEUILLE. Droit de s'approprier dans les bois, pour son usage et d'une manière déterminée, les feuilles de certains arbres. Nous en parlons à l'article *Froidchapelle*.

FIEF. Nous avons parlé des fiefs dans notre Introduction, de leur origine, et en combien de catégories principales on les divisait sous le rapport de leur hiérarchie. Sous d'autres rapports, on les divisait en *fiefs terriens*, de *revenus*, de *matres*, des *offices*, de *dignité*; en *fiefs nobles*, *ruraux*, *restreints*, *simples*, *épiscopaux*, etc. Les *francs fiefs* étaient tenus des personnes nobles et franches de race. Les *fiefs régaliens* relevaient de la personne même du roi. Le *fief* dominant était celui à qui on devait foi et hommage. Le *fief servant* était celui qui relevait d'un autre fief. Tout vassal qui entraînait en possession d'un fief était tenu d'en faire acte de *foi et hommage* à son suzerain, c'est-à-dire à celui dont le fief était mouvant. Cet acte s'appelait *faire relief*, et il devait être renouvelé à chaque mutation. Dans le Hainaut, les gens de mainmorte étaient obligés de hailler homme vivant et mourant pour porter la foi et hommage des fiefs qui leur appartenaient. Le vassal devait y faire la foi et hommage à son seigneur, la tête nue, sans épées ni épée, et le genou en terre. La cérémonie pouvait avoir lieu, au gré du suzerain, n'importe dans quelque localité de la province que ce fût. Le droit de relief, appelé *cambréage*, y consistait en 32 patars tournois. Le vassal, ayant fait la foi et hommage, devait fournir un acte d'aveu et un *dénouement* de son fief dans un délai de quarante jours. Faute par lui de relever son fief ou de hailler son aveu et dénouement dans le délai prescrit, le suzerain était en droit de se saisir du fief et de le remettre jusqu'à l'accomplissement des formalités voulues. Cet acte était appelé *saïsis féodale*. Dans le principe, les vassaux ne pouvaient aliéner leurs fiefs; mais plus tard on leur laissa cette liberté, sous condition que les seigneurs percevaient la cinquième partie du prix de la vente (*quint denier*). Si les acqueteurs s'obligeaient de payer eux-mêmes les droits seigneuriaux, alors il était dû, en outre, le *requint*, qui était la cinquième partie du quint denier. Ces droits que percevaient les seigneurs étaient appelés *lods et ventes* et ils s'exerçaient pour plusieurs autres sortes de mu-

tations. Quand le seigneur dominant acquérait le fief servant ou l'héritage de mainmorte de son tenancier, cela s'appelait en faire le *retrait féodal*. L'effet de cette réunion était de rendre féodales et hommages, et comme faisant partie du fief auquel elles étaient incorporées, les choses censives et roturières réunies au fief. Le fief servant ne faisait plus alors qu'un même corps de fief avec le fief dominant et n'en pouvait être séparé que par les voies de dénouement permises par la coutume. Le *dénouement*, appelé *délaissement de fief*, ne pouvait avoir lieu sans le consentement du seigneur suzerain. Tout vassal qui attaquait son seigneur dans sa personne, son honneur ou ses biens, tombait en *commis*, c'est-à-dire encourait la confiscation de son fief. De son côté, si le seigneur offensait grièvement son vassal, il perdait son droit d'hommage, et le vassal relevait son fief du suzerain. (V. Duménil, *Jurisprudence du Hainaut français*.)

FIEGARD. Lieu public, grand chemin, marché. Tout individu qui faisait le moindre empiétement sur un fief regard était tenu à un droit de douze sols, dit droit de *fiegard*. Les arbres qui croissaient sur ces chemins et lieux publics étaient la propriété du seigneur. Il avait le droit d'y faire des plantations; cela rentrait encore dans le droit de *fiegard*, autrement dit *planty*.

FLEURS. Le florin était une monnaie autrefois fort en usage et dont le nom venait, selon les uns, de la fleur qui y était empreinte, et selon les autres, de la ville de Florence, où l'on frappa cette monnaie pour la première fois en 1250. Il y en avait de différentes valeurs, selon les contrées. Le florin de Lille valait 30 patars, ou 40 gros, ou 20 sous tournois.

FOI ET HOMMAGE. V. Fief.

FOUR BANAL. V. Banalité.

GITE (de *gatum*). Droit de logement et de nourriture chez le vassal, et par extension droit qu'avaient certains grands dignitaires ecclésiastiques ou autres, de faire contribuer aux dépenses de leur séjour les habitants d'une ville subordonnée à leur juridiction. Ce droit, appelé aussi *journaing* et *soigny*, est très ancien. Il en est question dans *Vinchant*, t. II, p. 78. L'exercice en fut souvent réclamé pardevant le parlement de Flandre par des seigneurs qui le regardaient comme un de leurs privilèges. Quand l'usage en était bien constaté, le parlement donnait gain de cause aux réclamants. Nous avons parlé de ce droit aux pages 15, 49, 167.

GLANDÉE. Droit de mettre les porcs dans les bois pour manger les glands et s'engraisser de cette nourriture. Ce droit dépendait des seigneurs. Nous en avons parlé aux articles *Froidchapelle*, *Boives* et *Ohain*. L'autorisation de laisser vaguer les porcs dans les bois de l'Etat dépend aujourd'hui de l'administration des eaux et forêts.

HANTE JUSTICE. V. Justice.

HÔTES (*hospites*), manants, censitaires, tenants, sujets d'un seigneur féodal : de là le nom d'*hôtezies* donné à leurs demeures et au droit qui se percevait sur les maisons concédées à cens. — V. *Cens*, *Mainferme*.

ISSUE. On appelle issue le droit de lods et ventes dû au seigneur. Ce terme est ordinairement joint avec celui d'*entrée*. *Issue* était proprement le délaissement fait par le vendeur; *entrée*, la possession prise par l'acheteur, et on a donné ces noms aux droits qui se payaient pour cette mutation. Dans la prévôté de Manbeuge, les droits d'issue le plus en usage étaient : l'*issue de Letynes* et l'*issue*

du *Ploich*. V. p. 52, 45, 66, etc. Le droit d'issue était aussi un droit sur les vins et autres marchandises qu'on transportait ailleurs. Il se disait également des revenus, rentes, produits des terres.

JUSTICE. Nous ne parlerons ici que de la justice seigneuriale, dont il est souvent question dans cet ouvrage. On trouvera quelques renseignements sur les juridictions prévôtale et échevinale à l'article *Prévé de Mantebeuge*. La justice féodale, avons-nous dit, se divisait en haute, moyenne et basse. La *haute justice* était la juridiction d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles, excepté des *cas royaux* ou *prévôtiaux*, qui étaient : les crimes de sacrilège avec effraction, de lèse-majesté, de rébellion à la force publique, de fausse monnaie, d'hérésie, de rapt, de port d'armes défendues, etc., etc. La *moyenne justice* était la juridiction d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes causes réelles, personnelles et mixtes, et des droits et devoirs dus au seigneur, avec pouvoir de condamner les sujets en l'amende portée par la Coutume, etc. La *basse justice*, qu'on appelait aussi en quelques endroits *justice foncière* ou *censuelle*, connaissait des droits dus aux seigneurs, tels que cens et rentes, et de l'amende du cens non payé, existence de contrats, lods et ventes. Elle connaissait aussi de toutes matières personnelles entre les sujets du seigneur, et de toutes matières de police dont l'amende était de peu d'importance. Les baillis et prévôts, les hommes de fief et les échevins, étaient chargés, chacun pour ce qui le concernait, d'administrer ces trois sortes de justices au nom du seigneur, lequel, à cause de ses droits de juridiction, était dit *seigneur haut-justicier*. Pendant long-temps, les seigneurs haut-justiciers du Hainaut jugèrent sans appel toutes sortes de causes criminelles lorsqu'il y avait absence de partie civile. Louis XIV est le premier qui soumit ces jugements à la révision du parlement de Tournai. Les seigneurs haut-justiciers de cette province pouvaient, comme ailleurs, faire appliquer la question, avec ou sans réserve de preuves. Les châtimens qu'ils avaient droit d'infliger étaient le supplice de la corde, de la roue et du feu, les galères et le bannissement à perpétuité ou à temps, l'amende honorable, l'amende pécuniaire, et le carcan. Leur droit de haute justice était indiqué par une fourche patibulaire qui avait deux piliers. Ils avaient, comme partout ailleurs, le droit d'ériger des piloris avec bannière armoriée, et, contrairement aux coutumes de Cambrai, de Douai et de Lille, où la confiscation des biens n'était pas admise, ils avaient le droit de saisir les meubles et une année des revenus immobiliers des assassins et de leurs complices contumaces. (Au sujet des droits de haute, moyenne et basse justice dans la prévôté de Mantebeuge, voyez *Obrechies*, et la charte relative à cet endroit dans nos Pièces justificatives.)

LIVRÉE DE TERRE. Mesure agraire. Une livrée de terre était autant de terre qu'il en fallait pour produire un revenu de la valeur d'une livre. Avoir 2,000 livrées de terre, c'était posséder 2,000 livres de revenu foncier par an.

MAILLE. Petite monnaie de cuivre, ne valant qu'un demi-denier, et qui équivalait à l'obole. Il y avait des *mailles parisis* et des *mailles tournais*. Il y en avait aussi en or et en argent; mais ce n'est pas celles-là dont nous parlons dans nos *Recherches* et d'où est venu le proverbe : *N'avoir ni sou ni maille*. Ce mot vient du latin *mallectus*, c'est-à-dire martelé, forgé.

MANIERE (manus firma). Espèce de censive, bail à cens ou cot-

terie. Fief tenu rarement, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas fief, tout héritage roturier. *Restes héritiers de mainferme, terres cotières de mainferme.*

MANIERE, SAISIE. La *mainmise féodale* était la saisie que le seigneur du fief dominant faisait du fief mouvant de lui, pour défaut de foi et hommage non rendus, et de droits et devoirs non payés et non remplis. *Mainmise* et *mainprise*, c'était la saisie et le sequestre; *mainlevée*, c'était la cessation de la saisie et du sequestre.

MALÔTRE. On appelait ainsi les impôts établis sans autorité légale. Ce nom s'appliquait aussi à toute espèce d'exaction et d'usure.

MANAIRE ou **MANAIRE**, c'est-à-dire habitable. Une maison *manuair* était celle qui était propre à la résidence d'un ménage.

MANSE, MANAGE, MANOIR, METZ. Nous avons parlé du manse à la page 47 de nos *Recherches*. A ce que nous y avons dit nous ajouterons qu'au 1^{er} siècle les manses devinrent différents quant aux redevances et corvées qui y étaient attachées et quant à leur importance. Ils furent aussi abandonnés sous le rapport de l'habitation, et démembrés sous celui des terres, qui furent divisées et morcelées. Il y eut des *courts-manses*, des *vieux manses* ou *manses royaux*, des *demi-manses*, etc. Les manses réduits à leur seule habitation, comme ceux qui s'accrurent des dépouilles de leurs voisins, continuèrent à porter ce nom; en sorte que toute ferme, toute maison particulière, avec ou sans terres, fut appelée *manse* ou *manago*. On donna aussi au manse, dans le Hainaut et provinces adjacentes, le nom de *manoir* et de *metz*. Il y en avait de deux sortes : l'un *amuré*, l'autre non amuré. Le premier était un terrain bâti ou propre à l'être; le second, dit *ancien metz*, était un vrai manse ou une partie de manse qui, étant en pleine campagne et n'aboutissant à aucun chemin, n'était point susceptible de bâtiments. De ces différentes dénominations sont venus, comme nous l'avons dit à l'article *Boussois*, les noms des communes de Grand-Metz, Metz-en-Couture, et ceux de Beaumetz, Jolimetz, Manage, Mesnil. Le mot *manse* ou *manse* fut aussi employé pour désigner le revenu d'un prélat, d'un abbé, d'une communauté; de là trois sortes de menses : l'*épiscopale*, l'*abbatiale* et la *conventuelle*.

MASBART. Trésorier des deniers d'une ville. Gardien de la masse du trésor ou *massarderie*. (En bas latin, *massarius*.)

MELLEUR CATEL. V. *Mainmorte*.

MELÉE, SANG, BRINE et **LARRON**, c'est-à-dire querelle, blessure, injure et vol. Nous avons parlé de ces cas de la justice féodale aux articles *Obrechies*, *Erchin*, *Aymeries* et *Berelles*. On appelait, dans la prévôté de Mantebeuge, l'amende perçue pour blessure, *sang de sienne sole*, et celle qui était perçue pour vol était désignée sous le nom de *larron tout nu*. (Voyez dans nos Pièces justificatives la charte relative à Obrechies.)

MESIER. Personne préposée à la garde des moissons, à la police des moissonneurs. En patois des environs de Mantebeuge, *garde much'neuz*. Les mesiers (*clientes camporum*) sont cités pour la première fois dans la charte du comte Baudouin qui insinua le *paiz* de Valenciennes, en 1114.

MORLIN BANAL. V. *Banalité*.

MORTIERAIS, MAINMORTE ou **PRISANCE MORTE.** Reste de l'ancien esclavage. Tous les serfs étaient dits gens de *mainmorte*. Ils ne pouvaient rien posséder en propre, et après leur mort le seigneur s'emparait de leurs effets mobiliers. Le droit de *mainmorte* n'existait déjà plus à

Landrecies en 1191. Nous avons dit qu'il fut aboli par Jean d'Avesnes en 1295 dans tous ses domaines, et que bientôt il en fut ainsi dans ceux de la plupart des seigneurs du Hainaut. On lui substitua généralement, comme redevance commémorative, le *droit de meilleur catel*. Par ce droit, quand un chef de famille mainmortable venait à mourir, le seigneur avait droit au plus beau meuble ou catel qui se trouvait dans sa maison. Quand il n'y avait pas de meuble, on coupait la main droite du défunt et on la présentait cérémonieusement au seigneur pour marquer que son sujet ne le servirait plus. Celui-ci avait même le droit de la faire clouer sur le cerceuil. De là est venu, assure-t-on, le nom de mainmorte. Mais il est certain que ce nom existait déjà avant l'établissement du droit de meilleur catel, et qu'il n'a pas d'autre origine que celle que nous lui avons donnée en commençant. Ce qui restait du droit de meilleur catel dans le Hainaut fut cédé, en 1636, par le roi d'Espagne au comte d'Egmont, à raison de 125,000 livres. Ce dernier et ses successeurs n'en retirèrent jamais plus de 5,000 par an jusqu'à Louis XVI, qui abolit ce droit féodal dans le Hainaut français. A Maubeuge, le chapitre des chanoinesses, qui avait la moitié des meilleurs catels de la ville, conserva son droit jusqu'en 1789. Il se réduisit alors à peu de chose : du 24 juin 1788 à pareil jour 1789, vingt-six personnes seulement payèrent ce droit, et il ne s'éleva en totalité qu'à 68 livres 18 sols Hainaut.

MOCVANCE. V. Suzeraineté.

MOYENNE JUSTICE. V. Justice et l'article *Prévôté de Maubeuge*.

OST ET CHEVACCHIE. On appelait ainsi le service militaire dû par les vassaux à leur seigneur en raison des terres qu'ils possédaient. En France, on devait l'ost et chevachie de 16 à 60 ans. Les nouveaux mariés, les femmes, les menueurs et les boulangers, en étaient exempts; du moins c'est ce que statuèrent les Capitulaires de Charlemagne pour les premiers, et les *Établissements* de saint Louis pour les autres. Il faut remarquer que ost et chevachie ne signifiaient pas tout à fait la même chose. L'ost (*hostia*) signifiait l'aide ou le secours que les sujets ou vassaux devaient fournir au souverain pendant la guerre publique, et la chevachie (*causata*) s'entendait du concours que l'on devait prêter à son suzerain dans toute expédition particulière. L'un était, en un mot, pour défendre le pays, et l'autre, le seigneur.

PAINAGE, PANAGE, PANNAGE. CENS ou rechte qu'on payait au seigneur d'un domaine pour le droit de faire paître les cochons sous les chênes de ses forêts; de panis; en bas latin, *panagium*, *pannagium*. V. *Glandée*.

PASSON. Droit de pâturage dans les bois, et souvent pris comme synonyme du *droit de glandée*.

PARCHON. On appelait *parchon*, dans la prévôté de Maubeuge, toute société, association ou entreprise collective, faite dans un but quelconque, et *droit de parchon*, *parchoine*, le droit perçu par le seigneur sur l'établissement de cette société. Être parchonnier ou parchoinier, c'était avoir sa part, sa portion, dans les fruits de l'entreprise, dans un partage.

PATAS (en bas latin, *patarus*). Monnaie fictive ou de compte, qui valait 15 deniers tournois; il en fallait 20 pour un florin de 25 sols. Ce mot était fort usité dans les villages de la prévôté de Maubeuge.

PATRONAT, PATRONAGE. V. *Collation*.

PILARTY. V. *Flagard*.

PORTION CONGRUE. V. *Dîme*.

POULLIE (ou latin, *polliticum*, *polypticum*). C'était un registre où s'inscrivaient les titres et revenus des établissements religieux. Ce mot figure dans Beldric, l. 1, ch. 55, p. 86.

POURCHAÏTE. ENCENNE, RESORT. Dans la ville pourchaïte d'Obrechies, c'est-à-dire dans toute l'étendue du territoire, dans le ressort de sa juridiction.

PERSONNE. V. *Gîte*.

PROFIT. Nous avons parlé à l'article *Obrechies* de ce droit, qui s'élevait rien autre qu'une variété du droit de *retraite*, *rachat* ou *retrait*, et nous avons fait connaître dans quelle circonstance particulière il s'exerçait.

QUINT, DEMI-QUINT, RAQUINT. V. *Fief*.

REDIMERE. Une rente *redimible* était non rente rachetable, de redimere, s'extirper, s'affranchir d'une redevance.

RELIEF. V. *Fief*.

RENTES. Les rentes (*reditus*) sont en général le profit que rend tous les ans quelque fonds de terre ou quelque somme d'argent. Autrefois, il y avait les rentes *infodées*, c'est-à-dire qui étaient assignées sur des fiefs emportant foi au seigneur féodal; les rentes *sèches*, qui ne devaient aucun service au seigneur; les rentes *ensaisonnées*, qui étaient assignées sur des fonds en roture; les rentes *roturières*, c'est-à-dire non infodées. Le champart, le vinage, le cens, le surcens, étaient des rentes féodales. Parmi les rentes, les unes se payaient en argent, les autres en prestation ou en nature. Les rentes en nature, soit qu'on les exigeât reues, soit qu'on les exigeât comme supplément des reues en argent, étaient fort répandues dans le Hainaut. Elles se composaient le plus souvent d'un ou de plusieurs mois de blé, d'orge ou d'avoine, de chapons, etc.

REQUAT, DROIT DE RAQUENT. V. *Fief*.

REVERT. Le droit de *reverti*, dont nous parlons à l'article *Barbençon*, n'est rien autre qu'une variété du droit de *retour*, par laquelle le seigneur féodal reprend le fief de son vassal quand celui-ci était mort sans héritiers de la ligne par laquelle le fief était entré dans sa famille.

RETRAIT. V. *Fief*.

REVENTONS. C'est probablement le droit de *reventons*, *retiers* ou *reuzième*, qui était payé au seigneur par l'acquéreur qui avait pris le paiement des lods à sa charge.

REWARD. Mot qui vient de l'allemand *ward*, gardien, et qui signifie, selon les lieux, administrateur, officier municipal, surveillant-juré. Le droit de *reward* des porcs dont nous parlons à l'article *Barbençon* n'est rien autre que le *droit de glandée*.

ROTURIER (*rustarius*, *rotulador*). Ce mot s'entendait généralement de tout individu qui n'était pas noble. Mais dans son sens propre, il n'est applicable qu'à ceux qui possédaient des *héritages roturiers*, *mainfermes* ou *tenements*, avec charge d'en payer le cens au seigneur féodal. Cette classe d'hommes, qu'on appelait aussi *roturins*, de ce qu'ils habitaient les *villa* et les *villis*, fermes ou villages, était le nom de *roturier* de ce que, se livrant à l'agriculture, elle était occupée à rompre la glèbe avec le rouleau ou ruloir (en latin, *rotula*).

RIE, ou RIEZ, RIETS (en latin, *rietas*). Terre en friche et inculte, qui servait de pâturage aux bestiaux; synonyme de *trieu*. Nous avons parlé, à la page 129, du *riez* de Forest, près Hautmont. C'était au-

trefois une grande étendue de landes, qui se trouvait auprès de ladite ferme. Le ruisseau de Wargnon, dont nous avons parlé aux pages 108 et 112, y avait sa source, et c'est de cette circonstance, sans doute, qu'est venu son nom. *Warg*, comme nous l'avons dit à l'article *Boussois*, signifiait *surtour*, le ruisseau de Wargnon y peut que signifier *eau du surtout du ruis*. On appelait aussi *faches* les terrains en friche. Il est à remarquer que ce nom, donné aujourd'hui, dans certains villages de la prévôté de Maubeuge, à un grand nombre de plaines, ne devrait être appliqué qu'à celles qui ont été longtemps en friche, ou, pour parler comme dans le pays, à l'état de *tris*. — V. *Wattignies*.

SAINTEURS, SAINTIERS ou SAINTIERS. Hommes qui se déclaraient serfs de quelque saint, qui s'asservissaient à une église, à un monastère, et se dévouaient à son service. Nous avons parlé, dans notre Introduction, aux articles *Anderlues* et *Dimont*, de ces actes d'asservissement, qui furent fréquents dans le Hainaut. Les sainteurs jouissaient de quelques privilèges sur les serfs ordinaires et ne pouvaient devenir serfs de corps. Une charte de 1178, provenant de l'abbaye de Saint-Ghislain, donne des détails curieux sur les cérémonies usitées lorsqu'une personne libre se déclarait serve de l'église. Cette charte dit que « Marie de Rebaix, s'étant rachetée des mains de Daniel de Vendegies, et ayant satisfait pour ce rachat dans une crypte à Chivres, en présence de cinq nobles chevaliers, son ancien patron et toute sa famille, levant les mains, l'asservirent à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, et à saint Ghislain, à charge pour elle, son mari et leur parenté, de payer tous les ans le cens capital de 2 deniers, celui de 6 deniers à leur mariage, et à leur décès 12 deniers, comme mortemain. » Pour cette cérémonie, ladite Marie de Rebaix suspendit à son cou la ceinture de peau de cerf d'un des seigneurs présents, et un des religieux de Saint-Ghislain, faisant de ses mains un autel, la reçut au nom de l'abbé de son monastère; puis, ayant pris une chandelle, l'excommunia tous ceux qui contreviendraient à la donation.

SAINTE FÉODALE. V. *Fief*.

SAUVEMENT ou SAUVERIE, droit de protection payé par le vassal. Droit que faisaient payer les seigneurs pour l'entretien des murs de leurs villes ou de leurs châteaux.

SERF. Mot qui vient du latin *servus*, esclave, et qui fut généralement employé pour désigner les personnes privées des droits ordinaires de l'homme libre. Nous avons dit plus haut en quel consistait le serage. C'était un esclavage mitigé, ou l'homme, malgré sa servitude, conservait son existence civile et religieuse, et l'irrévocabilité de sa vie. A l'exemple de l'esclavage, il y avait deux sortes de serfs : ceux qui étaient issus de la catégorie des colons ou esclaves ruraux de la législation romaine, et qu'on appelait *serfs de mainmorte*, et ceux qui avaient remplacé les anciens esclaves domestiques, et qu'on appelait *serfs de corps* ou de *poursuite*. Ceux-ci étaient serfs indépendamment des héritages qu'ils cultivaient, et leur seigneur, en cas de fuite, pouvait les revendiquer en tout lieu. Nous avons fait mention à l'article *Boussery* de ce droit de poursuite, et il est probable que les valets dits *guyons*, dont nous avons parlé à la page 155, étaient des serfs de corps soumis à ce droit. On devenait serf par convention, par domicile annuel dans un lieu mainmortable, par le paiement que l'on faisait à un seigneur des droits de mainmorte. Toute femme libre qui se mariait avec un serf tombait par là en ser-

vitude jusqu'à la mort de son mari. Les serfs ne pouvaient entrer dans l'état de cléricature sans l'autorisation de leur seigneur; ils ne pouvaient vendre ou aliéner leurs héritages mainmortables qu'aux gens de leur condition qui se trouvaient dans la même seigneurie qu'eux; ils ne pouvaient pareillement disposer de leurs héritages propres et de leurs meubles par testament sans le consentement du seigneur; et ils ne succédaient les uns aux autres que lorsqu'ils demeuraient ensemble, en communauté de biens, à la manière de *communiers* de la Bourgeoisie, si nombreux autrefois; ils ne pouvaient, enfin, invoquer aucune prescription pour sortir de leur état. Les serfs, qu'on appelait aussi hommes de *posse* ou de *possté* (*de potestas*, puissance), sont désignés sous le nom de *partisans* dans la charte par laquelle Jean II d'Avènes transforma, en 1290, en faveur des habitants des Estennes et lieux environnants, le droit de mortemain en celui de meilleur cisel.

SERVICE D'HERITAGE. On entendait par ces mots les *services fonciers*, c'est-à-dire certaines charges imposées à un fonds. Il y avait aussi le *service de corps*, obligation que le vassal devait remplir en personne. La *taille* et la *corvée* étaient dites : *service hainéux*.

SEIGNEUR ou SEIGNEUR. V. *Gîte*.

SEIGNEUR, SEIGNEURÉTY. On appelait *seigneur* tout seigneur féodal de qui relevait un fief ou seigneurie quelconque, et *seigneur* le droit de patronage qu'il exerçait. Ce mot est synonyme de celui de *mouvement*.

TAILLE. *Taille* ou *assise*, ainsi s'appelaient autrefois tout impôt extraordinaire mis par les seigneurs sur leurs vassaux, et dont les communes ne purent s'affranchir qu'au moyen d'un abonnement fixe. Ce nom de *taille* vient de ce que les paysans, ne sachant pas lire, marquaient leurs redevances et leurs paiements sur une *taille* de bois. Il y avait la *taille personnelle*, qui atteignait toute personne taillable, et la *taille réelle*, qui ne concernait que les immeubles, qu'ils fussent de nature noble ou roturière. La *taille personnelle* n'existait point dans le Hainaut. Il n'y avait primitivement que la *taille réelle* et des taxes sur les bestiaux, les liquides, les cheminées, etc. La *taille réelle* ou foncière s'appelait le *vingtième*. C'était le vingtième du revenu. Personne n'en était exempt. Il n'en était pas de même de l'impôt sur les cheminées, qui avait été établi en 1633 pour fournir à l'équipement des troupes, et que les ecclésiastiques et les nobles ne payaient pas. Quelques unes de ces taxes avaient été établies sous l'administration espagnole. Elles se percevaient au profit des Etats de la province, qui, en compensation, accordaient au souverain un subside appelé *aide*, plus ou moins fort, selon les besoins. Les Etats étaient chargés des dépenses extraordinaires, comme celles qu'exigeaient la guerre, la réparation des places fortes, etc.; et, quand leurs revenus ne suffisaient pas, ils avaient recours aux emprunts. L'administration française apporta dans le Hainaut un nouvel impôt, le droit de *capitation*, ou cote personnelle, proportionnelle au revenu. Toutefois, elle préserva ses habitants de la taxe ou gabelle sur le sel raffiné. Quant au sel gris, on l'y proscrivit, attendu qu'on craignait d'en voir passer en fraude dans le Soissonnais et la Picardie, où la gabelle était établie. (Voir les *Mémoires* de Bernières, intendant du Hainaut français, en 1697.) La *taille* Saint-Rémy était une redevance féodale que payaient les paysans de certaines localités du Hainaut à leur seigneur, à cause des terres qu'ils labouraient. Elle était de 3 sols par bonnier, payables à la Saint-Rémy : de là le nom qu'on lui donnait.

TERRAGE. Le terrage était le droit que le seigneur avait de prendre, en gerbes, une certaine portion des grains dépouillés sur les terres assojetées à cette redevance. La quotité de ce droit se réglait, à défaut de titre, par l'usage et la possession. Elle n'était, du reste, pas uniforme. Dans quelques endroits de la prévôté de Maubeuge, par exemple, on prélevait 9 gerbes du 100. Dans d'autres, c'était 8, 10, 11, et quelquefois 15. La dime et le terrage étant des droits à peu près analogues, de là vint qu'on appela souvent *grande dime* la quotité de 8 gerbes du 100, dont 3 pour la dime ecclésiastique, et 5 pour le seigneur, à titre de terrage. Le terrage s'appelait aussi droit de champart, de *campi pars*, part du champ. Nous avons vu, aux pages 74 et 247, qu'il s'est maintenu jusqu'aujourd'hui, sous forme de redevance, dans deux communes des environs de Maubeuge : Assevent et Bachant.

TOLLIEU. Le *tonlieu*, *tonnis* ou *tonniaux*, en latin *teloneum*, en anglais *toll*, était un impôt que l'on payait pour le passage des marchandises et denrées. On appelait *tonloier* celui qui percevait le *tonlieu*.

VILLE. Ce mot, dans nos notices, est employé pour *commune*. Sous la période mérovingienne, le nom de *villa* était appliqué à toutes sortes de villages, même à une ferme (Voyez *Villers-sire-Nicolas*, *Flourisies*, *La Longueville*, *Willies*, etc.), mais jamais aux villes dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Du temps de Louis le Débonnaire, le mot *villa* désignait une grande réunion d'ha-

bitants, une ville non murée; celles d'une moindre importance s'appelaient *villala*; un hameau, *villare* (villers); une petite ferme, *villette*. Le nom de ville est donné à plusieurs villages de l'ancienne prévôté de Maubeuge dans un grand nombre de titres de la période féodale. Depuis cette époque, et surtout à partir du XVI^e siècle, ce nom a été exclusivement attribué aux communes urbaines. C'est improprement, et par suite de prétentions que la vanité locale seule a pu faire naître, qu'on donne le nom de ville à de simples villages dans des actes des XVII^e et XVIII^e siècles.

VILAIN. V. *Roturier*.

VINAGE. Le droit de *vinage* ou *winage* était, dans la prévôté de Maubeuge, un péage qui se percevait au profit du seigneur féodal, soit au passage d'un pont, soit en passant d'un lieu à un autre, soit enfin en entrant dans un chemin qui traversait les terres de la seigneurie. Il ne faut pas, toutefois, confondre ce droit avec celui qu'on payait sur les vins, et qui était aussi appelé *vinage*.

VAC. nous avons vu aux pages 67 et 235 ce qu'on entendait par ce mot, qui n'était qu'une variation de l'expression *wall*, dont nous avons parlé à l'article *Walters*. Dans les villages de la Thiérache et des environs de Landrecies, le vau ou citadelle rurale s'appelait un *bloucu*.

WARESCHAUX. On appelait généralement *wareschaux* ou *warischaux* dans le Hainaut, les vaines pâtures, les portions de gazon banal qui étaient entourées de fossés.



LISTE DES COMMUNES DÉCRITES

DANS LES RECHERCHES HISTORIQUES SUR MAUBEUGE, SON CANTON, SON ANCIENNE PRÉVÔTÉ, ETC.

	PAGES.		PAGES.
Aibes.	146	Erquelines.	53
Anderlues.	108	Feignies.	254
Assevent.	73	Felui.	138
Athis.	127	Ferrière-la-Grande.	75
Aulnoye.	146	Ferrière-la-Petite.	78
Aymeries.	146	Flaumont.	128
Bachant.	217	Flequières.	137
Baives.	217	Fleursies.	255
Barbençon.	248	Floyon.	256
Baudignies.	137	Fontaine.	104, 105, 106.
Bavai.	113	Froidchapelle.	136
Bavissiaux.	137	Givry.	38
Beaufort.	93	Glageon.	256
Beaurepaire.	248	Gognies-Chaussée.	16
Beaurieux.	248	Grand-Reng.	46, 48
Berelies.	248	Grandrieux.	135
Bersillies-l'Abbaye.	25	Guesnain.	137
Bersillies-lez-Mairieux.	22	Hallut.	136
Bettignies.	8	Harbignies.	128
Bettrechies.	138	Hargnies.	128
Beugnies.	127	Harmignies.	138
Bords de la Trouille.	35	Hautmont.	115
Bousignies.	248	Havay.	11
Boussières.	127	Hestrud.	257
Boussois.	58	Houdain.	137
Cerfontaine.	68	Ihy.	11
Choisies.	250	Jeumont.	50
Clerfayts.	250	La Longueville.	257
Colleret.	64	Leval.	257
Coursolre.	251	Lez-Fontaine.	257
Croix.	41	Liessies.	257
Damousies.	85	Limont.	104
Dimechaux.	91	Louvignies.	108
Dimont.	91	Louvroil.	124
Dourlers.	252	Mairieux.	11
Eccles.	253	Maizy.	136
Eclaires.	95	Marpent.	94
Ecuélin.	253	Maubeuge.	130
Elsmes.	19	Maurage.	129
Elouges.	128	Mignault.	138
Eppe-Sauvage.	253	Monceau-Saint-Waast.	260
Erchin.	136	Montignies-Saint-Christophe.	260
		Moustiers.	260
		Neuf-Mesnil.	261
		Obrechies.	81
		Offies.	92
		Ohain.	261
		Ostergnies.	64
		Peissant.	48 ⁴³
		Quévy-le-Grand.	8 ⁸
		Quévy-le-Petit.	8 ^c
		Quiévelon.	67
		Rainsart.	261
		Recquignies.	62
		Rocq.	63
		Rousies.	71
		Rouvroiy.	40
		Saint-Aubin.	262
		Saint-Rémy-Chaussée.	262
		Saint-Rémy-mal-Bâti.	106
		Sebourg.	128
		Semousies.	263
		Senzeilles.	263
		Sivry.	135
		Solre-le-Château.	263
		Solre-Saint-Géry.	135
		Solre-sur-Sambre.	56
		Solrines.	265
		Strépy.	129
		Thieu.	129
		Thirimont.	265
		Trélon.	265
		Vaucelles.	136
		Vendegies-au-Bois.	136
		Verchin.	128
		Vieux-Mesnil.	267
		Villenoij.	136
		Villers-sire-Nicole.	26
		Vieux-Reng.	45
		Virelles.	136
		Wallers.	267
		Wattignies.	88
		Willies.	268



LISTE DES 450 PREMIERS SOUSCRIPTEURS.

MM.

Adam d'Aubers, à Douai, 6 exemplaires.
 Adam, négociant à Cambrou (Belgique).
 Alavoine, instituteur communal à La Longueville.
 Ansinu (Elo), à Jeumont.
 Anthoine, prop. à Beaufort.
 Archives générales du dép. du Nord.
 Arnoux, instituteur à Maubeuge.
 Attier-Nouillet, à Paris.
 Azambre (J.-B.), propriétaire à Avesnes.
 Baert, garde du génie à Maubeuge.
 Bail, rentier, premier échelon à Solre-Saint-Géry.
 Bastien, capitaine en retraite à Maubeuge.
 Baurin, instituteur communal à Solre-sur-Sambre, 3 exemplaires.
 Bayart (Adolphe), commissaire-priseur à Maubeuge.
 Bayart (Nicolas), rentier à Maubeuge.
 Bazard-Mallet, rentier à Maubeuge.
 Berlainmont (Zéphyrin), propriétaire et maire à Maroilles.
 Bibliothèque publique de Douai.
 Bouchelet de Beaurain, propriétaire à Vendegies-au-Bois.
 Bouchelet de Neuville, propriét. à Douai.
 Bourgeois (Anastole), étudiant à Maubeuge.
 Bottonu (Rupert), notaire à Maubeuge.
 Boutet, notaire à Douai.
 Bract, curé à Beaufort.
 Bronchain, clerc d'huissier, à Boussois.
 Bully, propriétaire à Ferrière-la-Grande.
 Bulhuu, propriétaire à Obrechies.
 Carroye (Jules), propriétaire au Bas-Lieu.
 Carpenier, intendant de la maison de Croi, au Rozulx.
 Charles (Antoine), bourgmestre à Givry.
 Chevalier (le) de Kniff de Gontroul, 3 ex.
 Colin, propriétaire à Maubeuge.
 Coloin (Victor), négociant à Maubeuge.
 Courlin, instituteur comm. à Beaufort.
 Couture (Jules), à Dainousies, 2 exempl.
 Crame, notaire à Solre-sur-Sambre.
 Cnécot, propriétaire à Maubeuge.
 Dandoy-Mailhard, manufacturier à Maubeuge.
 Debailencourt, percepteur des contributions à La Basme.
 De Boussies, vicomte de Rouvroy, 5 ex.
 Deharvens, propr. à Vieux-Reng.
 Deharvens, juge de paix à Mous.
 Delavet, brasseur à Ferrière-la-Grande.
 Delatre, instituteur à Havay.
 Delhaye, instituteur communal à Jeumont.
 De Mauraige, propriétaire à Douries.
 Demoulin, notaire à Douries.
 De Rosin, propriétaire à Recquignies.
 D'Esclaibes (Edouard), avocat à Cambrai.
 D'Esclaibes (Louis), avocat à Douai, 10 ex.

MM.

Desenis-Deverchia, à Bavai.
 De Warelles (Théodore), propriét. à Mons.
 Dougy (Constant), à Jeumont.
 Duquaque (Valère), fabricant à Grand-Reng.
 Dusart, médecin à Havay.
 Du Sartel de Carondelet, à Potelles.
 Dœvrière, à Louvroil.
 Etienne, rentier à Maubeuge.
 Ernotte, glateur à Douai.
 Fasniau, propriétaire à Rouvroy.
 Faurville, prop. à Boussois.
 Favarcé (Farière), négociant à Lille, 2 ex.
 Fercot, maître menuisier à Maubeuge.
 Fictet (Auguste), propriét. à Louvroil.
 Fournier, licencié en droit à Gognies-Ch.
 Fournier, recev. des douanes. id.
 François (Desiré), prop. à Fontaine.
 Frère, instituteur comm. à Maubeuge.
 Gasc, sous-préfet à Avesnes.
 Gilot, propriétaire à Elessmes.
 Gillon, marchand à Feron.
 Gondet (Eugène), à Villers-sire-Nicole.
 Gossuin, propriét. à Ferrière-la-Petite, 2 ex.
 Goullin, propriét. à Berelles.
 Guilmar, licencié en droit à Maubeuge.
 Graves, pharmacien à Maubeuge.
 Halbreck, propriét. à Givry.
 Halbreck, propriét. à Solre-sur-Sambre.
 Halgrin, march. vannier à Maubeuge, 2 ex.
 Hannequart, avocat à Mons.
 Hazard, maire à Beugnies.
 Horric, juge de paix à Maubeuge.
 Hout, instituteur comm. à Feignies, 2 ex.
 Joannin, propriét. à Roussis.
 Jean, pharmacie à Lille.
 Jeot, teneur à Maubeuge.
 Judas, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Maubeuge.
 Julien-Baudet, marchand à Maubeuge.
 Julien, propriét. et brasseur à Obrechies.
 Labbe, rentier à Maubeuge.
 Laloux, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, Paris.
 Lamendin fils, banquier à Maubeuge.
 Laurent (Desiré), secrétaire communal d'Elouges, 2 exemplaires.
 Leblau, docteur en médecine à Maubeuge.
 Leblau, propriétaire à Peisant.
 Leclercq (Desiré), à Jeumont.
 Lecompse (Valéry), maître d'hôtel à Avesnes.
 Legrand-Lalime, rentier à Maubeuge.
 Legros, entrepreneur du gaz à Maubeuge.
 Lemaire (Pierre), propriétaire à Bettignies.
 Leguime, maître de carrière à Marpeul.
 Lesne, secrétaire de la justice de paix de Maubeuge.
 Leveque (Emile), receveur communal à Maubeuge.

MM.

Leveque et Préseau, imprimeurs à Maubeuge, 10 exemplaires.
 Loeu (Benoit), directeur des postes à Maubeuge, 2 exemplaires.
 Lotteux (veuve), à Gognies-Chaussée.
 Lotteux fils, à La Longueville.
 Luq (Benoit), négociant au Havre, 2 ex.
 Malolle, vétérinaire à Cerfontaine.
 Maire (la) de Maubouge, 2 exemplaires.
 Manfroi, propriétaires à Elessmes.
 Marchant, notaire à Paris, 4 exemplaires.
 Marchant-Desorgnies, négociant à Lille, 5 ex.
 Margot, capitaine d'artillerie à Toulouse, 2 exemplaires.
 Marquis (le) de Nédonebel, à Douriers, 5 ex.
 Martel, clerc d'avoué à Avesnes.
 Masel (Louis), chef d'escadron d'état-major.
 Méhaus, huissier à Berlainmont.
 Meunier (Valéry), ancien sous-préfet, à Paris.
 Michaux, secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes.
 Monnier (Arsène), brasseur à Beaufort.
 Monier, pharmacien à Maubeuge.
 Ouveriaux, notaire à Maubeuge.
 Paves (Gisment), à Louvroil.
 Pelican, secrétaire du sous-préfet d'Avesnes.
 Petit, instituteur comm. à Gognies-Chaussée.
 Picquery (Victor), avocat à Paris.
 Pillot, conseiller à la cour de Douai.
 Planard, instituteur communal à Marpeul.
 Poullet, curé de Gognies-Chaussée.
 Ramboux, tailleur à Maubeuge.
 Regault (Adolphe), président du tribunal de commerce de Charleville.
 Renaux (Victor), propriétaire à Beaufort.
 Renaux, percepteur des contributions à Hautmont.
 Renon, propriétaire à Ostergnies.
 Riche, artiste à Paris.
 Riche, brasseur à Jeumont.
 Sierge, instituteur à Maubeuge.
 Sioez (Casimir), à Marpeul.
 Spick, maître d'hôtel à Maubeuge.
 Tailliar, conseiller à la cour de Douai, correspondant de l'Institut.
 Teller, huissier à Maubeuge.
 Vandamme, secrétaire de la mairie de Queuoxy.
 Vicomte (le) Cossé de Maulde, à Villers-Saint-Amand.
 Vincent-Paulus, march. de grains à Maubeuge.
 Walrand (Jules), propriét. à Maubeuge.
 Walrand, notaire à Maubeuge.
 Warrin, capitaine de douanes à Maubeuge.
 Wuillot père, à Louvroil.
 Wuillot fils, id.



ADDITIONS ET ERRATA.

Page xii de l'Introduction, à la 5^e ligne du 4^e parag., *lisez*: Northman au lieu de: Northmans.

P. 5, 1^{re} colonne, 1^{re} l. du 4^e parag., *lisez*: 1090 au lieu de: 1190.

P. 6, 1^{re} col., 2^e l. du 3^e parag., *mettez*: ayant contre son habitude au lieu de: ayant contre l'habitude.

P. 43, à l'article *Prisant*, 2^e parag., 2^e l., *mettez*: 1030, au lieu de: 1180.

P. 56, 1^{re} col., à la 20^e l. du 1^{er} parag., au lieu de: apparaissent différentes sortes de borraginies assez rares, *mettez*: apparaissent la belladone et le lithospemum.

P. 64, dernière ligne du sommaire, *mettez*: le vau, au lieu de: le veau.

P. 65, 1^{re} col., 1^{re} parag., 5^e l. de la note, *mettez*: qui semblait, au lieu de: qu'il semblait.

P. 77, 2^e col., à la suite du 1^{er} parag., *ajoutez ces mots*: Ce malheur n'est pas le seul de ce genre qui soit arrivé à Ferrière. On a conservé dans le village le souvenir d'une explosion causée par imprudence quelques années avant 89, dans la salle de la manufacture d'armes où se chargeaient les armes qu'on voulait éprouver. Cette explosion tua et mutila horriblement plus de vingt personnes, parmi lesquelles se trouvait le directeur même de la manufacture, M. Duret. Cette catastrophe est connue à Ferrière sous le nom de *Malheur de l'éprouve*.

P. 97, 2^e note de la 1^{re} col., 15^e l., *mettez*: estaule, au lieu de: estalie.

P. 110, 1^{re} col., 2^e parag., à la 2^e l., au lieu de: se retourner vers la maison de Dieu, *mettez*: se tourner.

P. 115, à la note de la 1^{re} col., 6^e l., *mettez*: vicus, au lieu de: vius.

P. 116, 2^e note de la 2^e col., au lieu de: religionis, *mettez*: religionis.

P. 122, 1^{re} col., 2^e parag., 11^e l., *mettez*: établissements de mainmorte, au lieu de: monastères de mainmorte.

P. 125, 1^{re} col., *mettez* Flaumont dans la liste des communes qui se rattachaient à l'abbaye d'Hautmont.

P. 126, à la fin du 1^{er} parag. de la 2^e col., *mettez*: selon la tradition, la Sablonnière fut le théâtre d'un bien triste accident. Une chanoinesse qui s'en revenait un jour d'Hautmont, et passait devant cette profonde carrière, y fut précipitée avec sa voiture par son cheval effrayé et y périt dans les eaux, avec son cocher, son laquais et ses compagnes.

P. 134, 1^{re} col., 15^e ligne de la note, *ajoutez* que la chaise de sainte Aldegonde s'avancait précédée de deux hommes portant un cerge colossal dit *chandelle sainte Aldegonde*, de 6 chars chargés d'enfants et de bourgeois représentant divers sujets de la vie de la sainte. On voyait, aussi, anciennement, dans le cortège, un aigle énorme dressé à ce sujet, image de celui dont la ville avait surmonté ses armoiries, et un *géant*, immense mannequin semblable à tous ceux qui figuraient autrefois dans les processions des villes flamandes.

P. 142, 2^e col., 18^e l., au lieu de: position scélérache qu'elles avaient prise, *mettez*: qu'elles avaient prise.

P. 146, 1^{re} col., dernière ligne de la note, au lieu de: théâtre tout de rencontres et de danses profanes, *mettez*: le théâtre de tant de rencontres et de danses profanes.

P. 147, 2^e col., fin du 2^e parag., *mettez*: abbesses de Maubeuge et de Ghislenghien, au lieu de: abbesses de Maubeuge et Ghislenghien.

P. 151, avant-dernière ligne du 1^{er} parag. de la 1^{re} col., au lieu de: vers le sud-est, en face du plateau de La Falaise, *mettez*: à l'est, en face du plateau de La Falaise.

P. 154, à la note de la 2^e colonne, *mettez* tout simplement: trois courtiers jurés ou agents chargés, au nom de l'association, des ventes et achats.

P. 158, à la suite du paragraphe relatif aux fortifications de Maubeuge, *mettez* cette note: Voici, d'après un titre reposant aux archives communales de Maubeuge, le résumé de l'estimation qui fut faite par les entrepreneurs Bady et Douart des maisons et héritages entrés dans les fortifications de la ville:

Rue de la porte d'Avesnes, pour	62,246 florins.
— de Mons.	12,297
— de Binche	14,922
— de Salmoncamps	15,245
— de la Pecquerie	5,901
— de Froidmont et de la Croix	11,022
— de Saint-Martin et de la Poterie	14,735
Propriétés du chapitre	84,000
Divers autres immeubles	68,757

Total. 387,745 flor., ou, en monnaie de France, 359,878 liv.

P. 162, 2^e col., 2^e parag., 1^{re} ligne, *mettez* autres au singulier.

P. 165, à la fin de la 2^e note de la 2^e colonne, *ajoutez*: la *ménestrandye* la plus bruyante et les détonations d'armes à feu s'y mêlaient au chant des psaumes. A côté des nombreuses confréries d'archers accourues de toutes parts, des confreres du Saint-Sang en manteau écarlate et jouant leurs représentations allégoriques, apparaissait encore le *géant* de la procession Sainte-Aldegonde.

P. 172, dernière note de la 2^e col., au lieu de: pites, *mettez*: mittes.

P. 174, 2^e col., 17^e l., au lieu de: chanoinesse de Saint-Quentin, *mettez*: chanoines de Saint-Quentin; — même page, à la note, au lieu d'allégories poétiques, *mettez*: allégories mythologiques.

P. 175, à la note de la 2^e col., avant-dernière ligne, au lieu de: Lannoy, Clermont-Tonnerre, *mettez*: Rodoan, Du Roux.

P. 184, 1^{re} col., 4^e l., au lieu de: deux Ecosais Exés depuis quelque temps, *mettez*: deux soldats du régiment Royal-Ecosais, en garnison dans cette ville.

P. 192, 2^e col., 7^e ligne, au lieu de: redoute du Luxembourg, située au Pont-Allant, *mettez*: celle de la *Parasse*, située à l'embranchement des routes de Mons et de Valenciennes.

P. 196, avant-dernière ligne de l'avant-dernier paragraphe de la 2^e col., au lieu de: solide et épaisser peu ordinaire, *mettez*: peu ordinaires.

P. 199, 1^{re} col., 2^e l. du 2^e parag., *mettez*: occupa en force toutes les positions au lieu de: fut en force.

P. 200, 2^e l. de la note de la 1^{re} col., *mettez*: Jomini, au lieu de: Janini.

P. 201, 2^e col., 2^e parag., 14^e l., au lieu de: Duquesnoy, formant l'aile droite, *mettez*: Duquesnoy, à l'aile droite.

P. 205, 1^{re} col., 3^e parag., 11^e l., le verbe se trouve doit être au pluriel.

P. 205, 1^{re} col., 2^e parag., 3^e l., au lieu de : se disposat, mettez : se disposait.

P. 207, 1^{re} colonne, avant-dernière ligne du 2^e parag., répétez la préposition à avant Bousnières, Bachant et Berlaimont.

P. 209, 2^e parag., 1^{re} col., 11^e ligne, au lieu de : 6,000 chevaux, mettez : 8,000 hommes.

P. 217, 1^{re} col., 16^e l., mettez : affirmer leurs convictions, au lieu de : affermir leurs convictions.

P. 225, 1^{re} col., 14^e l., au lieu de : soutenait à vingt lieues de sa capitale, mettez : soutenait au cœur de son empire.

P. 225, à la fin de la note, mettez : plutôt que de résigner leurs fonctions au lieu de : plutôt que résigner.

P. 229, 3^e ligne du sommaire, mettez : général Reille, au lieu de : maréchal.

P. 230, 1^{re} col., 34^e l., mettez : Atilla, au lieu de : Atilla.

P. 231, 1^{re} col., 18 l., mettez : des moindres détails de combat, au lieu de : des moindres détails du combat;—même page, à la 2^e col., en parlant de Deladrière, ajoutez aux mots : s'était obstiné à combattre

encore, ceux-ci : dans les rangs des grenadiers de la garde à cheval, dont il faisait partie.

P. 241, au bas de la 1^{re} col., au lieu de : Czernichef, mettez : Czernicheff.

P. 248, 1^{re} col., 5^e l. du 2^e parag. à la phrase : le duc d'Angoulême passa par cette ville et y inspecta la place, ajoutez ces mots : comme l'avait fait le duc de Berry en 1814. Ce dernier n'y avait pas été heureux dans ses expressions, paraît-il, des paroles...

P. 244, à la 4^e ligne de la note, mettez : fonderie, au lieu de : fonderie.

P. 246, article Aulnoye, au lieu de : Pignatelli et Ogmont, mettez : Pignatelli et Ogmont.

P. 248, à la fin du 1^{er} parag. de l'article Barbençon, au lieu des mots : fauchage, alatage de bois, mettez : ou corvées de chevaux, bras et charrues, en drois de voirie, plantés par tous chemins, warisais et flebard.

P. 252, dernier parag. de la 2^e col., mettez : xv^e siècle, au lieu de : xv^e.

P. 262, 1^{re} col., 2^e ligne, au lieu de : rais, mettez : champ.

P. 263, 2^e col., 5^e l., mettez : Soire-le-Château, qu'on a souvent appelé Sor, Sorre, tirerait-il la première partie de son nom....



Ouvrages du même Auteur.

Publié :

Relation commémorative du blocus de Maubeuge et de la bataille de Wattignies. — Prix, 40 c.

Notice historique sur les villages de Flouris, Bemonsies, Saint-Aubin et Doulers, comprenant l'ancienne terre et seigneurie du sart de Doulers, avec le plan des quatre villages réunis. — Prix, 1 fr. 50 c.

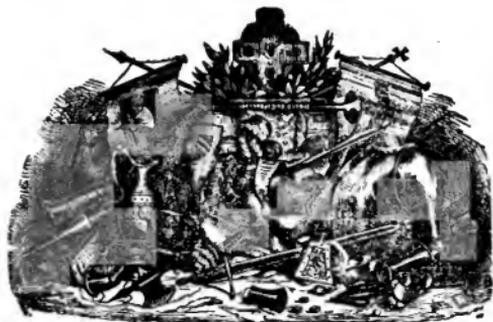
Physiologie de la ducasse dans les communes rurales de l'arrondissement d'Avannes, étude de mœurs. — Prix, 1 fr.

Cours pratique d'histoire élémentaire, 1 vol. in-8°. — Prix, 1 fr.

Coup d'œil sur la mission de l'instituteur et l'histoire de l'instruction primaire. — Prix, 50 c.

La vie et les travaux de Pestalozzi, notice pédagogique. — Prix, 50 c.

Avant d'aller en vacances, comédie morale en 2 actes, accompagnée de dialogues. — Prix, 60 c.



Pour paraître prochainement :

Promenade archéologique, historique et épique, sur les bords de la Trouille, aux Estimes, à Bischo, aux abbayes de Bonne-Espérance, de Lobbes, et d'Alne, à Thuin, à Beaumont et à Guimay.

— Imprimerie Leterque et Périscau, à Maubeuge. —

